



HAL
open science

Mécanismes de production et stratégies d'appropriation dans les opérations de relogement en ville nouvelle: le cas de Ali Mendjeli (Constantine) en Algérie

Yasser Benzagouta

► **To cite this version:**

Yasser Benzagouta. Mécanismes de production et stratégies d'appropriation dans les opérations de relogement en ville nouvelle: le cas de Ali Mendjeli (Constantine) en Algérie. Architecture, aménagement de l'espace. Université libre de Bruxelles, 2021. Français. NNT: . tel-03945224

HAL Id: tel-03945224

<https://hal.science/tel-03945224v1>

Submitted on 18 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mécanismes de production et stratégies d'appropriation dans les opérations de relogement en ville nouvelle : le cas de Ali Mendjeli (Constantine) en Algérie

Thèse présentée par Yasser Nassim BENZAGOUTA
en vue de l'obtention du grade académique de docteur en art de bâtir
Année académique 2020-2021

Sous la direction du Professeur Victor BRUNFAUT, promoteur
et du Professeur Zineddine GUENZADEV co-promoteur (thèse en
codirection)

[Centre d'étude en Développement, Territoire, Paysages HABITER]

Jury de thèse :

Christine SCHAUT (Université libre de Bruxelles, Présidente)
Yves ROBERT (Université libre de Bruxelles, Secrétaire)
Daniel PINSON (Université d'Aix-Marseille)
Bertrand TERLINDEN (Université libre de Bruxelles)
Victor BRUNFAUT (Université libre de Bruxelles)
Zineddine GUENZADEV (Université de Constantine 3)

Dédicaces

Je dédie ce travail.

À mes parents qui m'ont aidé à surmonter toutes les difficultés et qui m'ont soutenu moralement et matériellement.

À tous mes amis de Constantine et de Bruxelles.

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de thèse Pr Victor BRUNFAUT, pour son encadrement, ses orientations, ses conseils et sa compréhension. Qu'il puisse trouver à travers ce modeste travail, l'expression de ma profonde reconnaissance pour ses inestimables orientations, conseils et critiques sévères, mais constructives. Il fut pour moi un directeur de thèse attentif et disponible tout le long de ces années de recherche et ce malgré ses nombreuses charges de responsabilité.

Au Dr Zineddine GUENADEZ, mon co-encadreur et mon ancien enseignant, qui a eu le mérite d'éclairer le parcours de mes études en graduation, je le remercie pour sa disponibilité et pour m'avoir toujours encouragé et bien orienté.

Aux membres de mon comité d'accompagnement Yves ROBERT et Bertrand TERLINDEN, nos échanges et discussions m'ont conforté en période de doutes et c'est également grâce à leurs compétences que ce travail a mûri ; merci de m'avoir accordé tout votre intérêt.

J'exprime toute ma gratitude à tous les membres du jury qui m'ont fait honneur d'avoir accepté d'examiner ce travail et ont consacré leur temps précieux à son évaluation,

Mme. Christine SCHAULT, M. Daniel PINSON. Veuillez trouver ici mes respects et reconnaissances.

À tous les membres du centre HABITER, pour leur aide précieuse, leur sympathie et toute la documentation qu'ils ont mise à ma disposition.

Mes remerciements s'adressent également à tout le staff de la faculté La Cambre Horta, pour avoir utilisé de leurs temps, leurs espaces et leurs moyens.

Remerciements spéciaux et intenses gratitudes à ceux qui m'ont accordé de leur temps précieux, Housseem, Habiba, C. Boussouf, Lamine, les architectes des bureaux d'études et les familles enquêtées, pour les nombreuses discussions que j'ai pu avoir avec chacun d'eux et qui m'ont beaucoup aidé dans mon travail empirique.

J'exprime ma reconnaissance à mes parents, particulièrement ma mère pour son soutien quotidien, encouragements et les énormes efforts déployés afin que je puisse réussir. À ma famille qu'ils trouvent ici ma sincère reconnaissance pour leur support. Merci à vous tous de m'avoir toujours soutenu, aussi bien dans la joie que dans le désarroi.

Table des matières :

	Page
CHAPITRE INTRODUCTIF	
1- Introduction générale	15
1.1- Quand le flou conceptuel rencontre une culture erratique	17
1.2- Une culture spatiale sur le chemin du métissage	19
1.3- L'individu qui fragilise le groupe	22
1.4- Quand la culture spatiale se reflète dans l'habitat	23
2- Problématique	24
3- Hypothèses	25
4- Objectifs de la recherche	26
5- Organisation de la thèse	28
6- De Constantine à Ali Mendjeli	30
6.1- Les chemins de l'urbanisation	31
6.2- L'avènement de Ali Mendjeli	32
7- Positionnement épistémologique	34
8- La complexité de l'empirie	36
9- Une réalité en plusieurs fragments	38

9.1-	Enquêter l'espace limitrophe de l'habitat	39
9.2-	Enquêter la façade des habitations	40
9.3-	Enquêter l'intérieur de l'habitat	40
10.	Un exercice d'entretien revisité	41
10.1-	Le souci de la justesse	45
10.2-	Approcher l'empirie	46
10.3-	Les limites de la théorie	47
	10.3.1- Les leaders de quartiers	48
	10.3.2- Observation flottante	48
	10.3.3- Échantillonnage en boule de neige	50
	10.3.4- Pénétrer l'habitation	51
1.	Partie 1 : L'habitat en Algérie	53
-	Introduction de la partie 1	54
I.	CHAPITRE 1 : Production de logements en Algérie : bilan de 58 ans de tentatives	55
1-	Introduction : Le modèle de l'habitat collectif	56
2-	Le logement collectif en Algérie entre la redondance du produit et la normalisation de la critique	62
3-	Lorsque l'habitat devient le rocher de Sisyphe de l'Etat algérien	65
4-	La course à la critique déclenchée par les formules algériennes de logements	67
5-	Une conception de logements stéréotypée	77

6-	L’habitat algérien de l’autre côté de la réglementation	80
7-	Conclusion	87
II.	CHAPITRE 2 : Pratiques appropriatives de l’habitat	89
1-	Introduction - Définition du geste appropriatif	90
2-	De la tradition à la culture	96
3-	Facteurs structurants le geste appropriatif des habitants	99
4-	Analyse du pouvoir de l’habitant à travers les rapports de force	101
	4.1 Processus d’appropriation de l’habitat dans sa dimension intérieure	104
	4.2 Processus d’appropriation de l’habitat dans sa dimension extérieure	109
5-	Chronotopie de l’habiter	113
6-	L’habiter sur le chemin de l’évolution	116
7-	Le statut de la femme comme indicateur des mouvements de l’habiter	122
8-	Conclusion	125
III.	CHAPITRE 3 : Histoire de la ville nouvelle Ali Mendjeli à travers la revue de littérature	126
1-	Introduction	127
2-	Ali Mendjeli au cœur des réalités spatiales et territoriales	131
3-	Genèse de la ville nouvelle Ali Mendjeli	138
	3.1- Un bras de fer entre Constantine et Alger à propos de Ali Mendjeli	138
	3.2- Une urbanisation anticipée	142

4-	Sur les traces de la forme urbaine (une analyse du rapport d'orientation qui a défini Ali Mendjeli)	143
5-	Récit du peuplement de Ali Mendjeli : d'un réceptacle de relogés à un pôle pour les classes moyennes et aisées	147
6-	Conclusion : La ville nouvelle Ali Mendjeli en chiffre	150
-	Conclusion de la partie 1	156
2.	Partie 2 : L'habitat de la ville nouvelle Ali Mendjeli	157
-	Introduction de la partie 2	158
IV.	CHAPITRE 4 : De la règle à la pratique	159
1-	Introduction : Ali Mendjeli à travers le regard de ses concepteurs	160
2-	Une quête d'un modèle urbain au temps des impératifs des politiques de logements	162
3-	D'une ville nouvelle à une ville de logements et de transgressions	170
4-	Conclusion	179
V.	CHAPITRE 5 : Présentation de l'aire d'étude	181
1-	Introduction	182
2-	Présentation de l'unité de voisinage 8	182
3-	Morphologie sociale : une structure de ménage nuancée	187
4-	Logement social algérien : de la divergence dans le standard	196
5-	Conclusion	204
VI.	CHAPITRE 6 : Cas d'étude ; analyse des pratiques appropriatives du dehors	205
1-	Introduction	206

2-	Quand la nature du peuplement influence le caractère spatial de l'habitant	208
3-	Les signaux de la reconquête de l'habitat par l'habitant (inventaire des appropriations au niveau de l'aire d'étude)	213
3.1-	Remise à niveau de l'habitat	217
3.2-	Pratiques appropriatives douces	218
3.3-	Pratique appropriatives prononcées	219
3.3.1	Pratique appropriatives prononcées mineures	220
3.3.2	Pratiques appropriatives prononcées massives	220
4-	Espace limitrophe : un oublié des politiques de logements que les habitants récupèrent via leurs pratiques appropriatives	220
5-	Les codes d'usage de l'espace limitrophe	236
6-	Façades de logements comme indicateurs des tendances et du comportement appropriatif des habitants	240
7-	Conclusion	246
VII.	Chapitre 7 : Cas d'étude, analyse des pratiques appropriatives du dedans	248
1-	Introduction : Réajustement méthodologique	249
2-	Scénarios d'habiter et leurs évolutions	249
2.1-	Scénarios relatifs à la pratique de « se coucher »	250
2.2-	Scénarios relatifs à la pratique de « réception des invités »	257
2.3-	Scénarios relatifs à la pratique de « prise de repas »	261
2.4-	Scénario relatifs à la pratique de « travail »	265
3-	Cohabitation des pratiques et leurs impacts sur le système organisationnel de l'habitat	267

4- Des appropriations prononcées massives homogènes mais des habiter différents	271
4.1- Analyse des appropriations au niveau de l'espace « cuisine »	272
4.2- Analyse des appropriations au niveau des espaces « séjour et chambre »	274
4.3- Analyse des appropriations au niveau de l'espace « sanitaire »	276
4.4- Analyse des appropriations au niveau de l'espace « terrasse »	277
4.5- Analyse des reconfigurations intégrales de l'espace interne de l'habitat	277
4.6- Analyse de la non-appropriation (abstinence)	279
5- Un cycle de l'absurde (le va-et-vient permanent entre le bidonville et le logement moderne)	281
6- Conclusion : Rétrospective sur les pratiques appropriatives du dedans	290
- Conclusion de la partie 2	296
Conclusion générale : Quel habitat pour le futur en Algérie ?	297
1- Le mythe de l'architecture traditionnelle	298
2- De l'appropriation de l'habitat moderne à l'appropriation de la modernité	305
Bibliographie	310
Glossaire	328
Liste des figures	330
Liste des tableaux	335
Annexes	336

1- Canevas des entretiens relatif aux habitants de Ali Mendjeli	337
1.1- Compte rendu de l'entretien numéro 1 (de Hamza)	338
1.2- Compte rendu de l'entretien numéro 2 (Rabah)	341
1.3- Compte rendu de l'entretien numéro 3 (Adel)	346
1.4- Compte rendu de l'entretien numéro 4 (Mouloud)	349
1.5- Compte rendu de l'entretien numéro 5 (Boubekeur)	352
1.6- Compte rendu de l'entretien numéro 6 (Bouchama)	355
1.7- Compte rendu de l'entretien numéro 7 (Fouzia)	358
1.8- Compte rendu de l'entretien 8 (Hamid)	359
1.9- Compte rendu de l'entretien numéro 9 (Kamel)	362
1.10- Compte rendu de l'entretien 10 (Mohamed Cherif)	365
1.11- Compte rendu de l'entretien numéro 11 (Abdelhak)	368
1.12- Compte rendu de l'entretien numéro 12 (Souad)	371
1.13- Compte rendu de l'entretien numéro 13 (Samir)	373
1.14- Compte rendu de l'entretien numéro 14 (Hichem)	376
1.15- Compte rendu de l'entretien numéro 15 (Fayçal)	379
1.16- Compte rendu entretien de l'entretien numéro 16 (Azzouz)	382
1.17- Compte rendu de l'entretien numéro 17 (Aicha)	385
1.18- Compte rendu de l'entretien numéro 18 (Khaoula)	388

2-	Canevas des entretiens relatifs aux habitants du bidonville Guettar Al Ayche	390
2.1-	Compte rendu de l'entretien numéro 1 (Tarek)	391
2.2-	Compte rendu de l'entretien numéro 2 (Jamal)	393
2.3-	Compte rendu de l'entretien numéro 3 (Bétique)	396
2.4-	Compte rendu de l'entretien numéro 4 (Salah)	398
2.5-	Compte rendu de l'entretien numéro 5 (Toufik)	400
3-	Canevas des entretiens relatifs aux habitants de la vieille ville de Constantine	401
3.1-	Compte rendu de l'entretien numéro 1 (Warda)	402
3.2-	Compte rendu de l'entretien numéro 2 (Rania)	404
3.3-	Compte rendu de l'entretien numéro 3 (Salima)	406
4-	Canevas des entretiens relatifs aux acteurs et concepteurs de Ali Mendjeli	408
4.1-	Compte rendu de l'entretien avec Chiheb Boussouf	409
4.1-	Compte rendu de l'entretien de Habiba	416
4.2-	Compte rendu de l'entretien de Mourad	419
4.3-	Compte rendu de l'entretien de Lamine	425
5-	Document présenté aux acteurs et concepteurs de Ali Mendjeli pour recueillir leurs avis sur l'évolution de la ville nouvelle	428
5.1-	Compte rendu de l'entretien de Chiheb Boussouf partie 2	446
5.2-	Compte rendu de l'entretien de Habiba numéro 2	450
5.3-	Compte rendu de l'entretien d'Adel	453

5.4-	Compte rendu de l'entretien de Hamou et Dziri	456
5.5-	Compte rendu de l'entretien de Soulaf	463
6-	Schémas des logements relevés (espace conçu/transformaté) au niveau de Ali Mendjeli	467
7-	Schémas des baraques relevés au niveau du bidonville Guettar El Ayché	474

Résumé :

L'habitat semble de tout temps un indicateur aussi bien qu'un agent du changement culturel dans une société. Présentement, sa production en Algérie s'opère essentiellement sous forme de villes nouvelles qui semblent le produit d'un dogme étatique abordant l'espace à travers une synthèse graphique souvent inattentive aux schèmes de vie des habitants. Tout porte à croire que c'est le cas de Ali Mendjeli, ville nouvelle de Constantine, où se manifestent avec une intensité remarquable des pratiques appropriatives au niveau du cadre habité, censé contester cette logique spatiale, mais également renseigner sur les réactions des habitants à leur lieu de vie. Comme si l'habiter se manifesterait via cet agir, via cette culture spatiale, qui loin de se limiter à une reproduction stéréotypée des gestes du passé, s'exprime par son état caléidoscopique où s'entremêlent aussi bien des exigences sociétales que des désirs personnels, attachements à un vécu antérieur ou aspirations modernes. Au bout de ce préambule apparaît une coexistence de registres culturels différents qu'un habiter erratique semble annoncer. En ce sens, l'habitat se révèle tel un terrain où se croisent des inspirations hétérogènes. Tantôt traditionnelles, tantôt modernes, elles dévoilent un genre de vie hybride qui dépasse la pratique biologique pour transmettre une doctrine spatiale chargée d'une culture relative à un lieu et un temps déterminé. Sans adhésion totale à un modèle précis, ces habitants semblent cultiver une certaine ambiguïté concernant leurs idéaux ou les facteurs qui influencent leurs choix spatiaux.

Notre postulat de départ considère la porosité du concept de culture. Pénétrée continuellement par de nouveaux acquis, elle redéfinit l'habiter suivant une logique imprévisible qui semble se concentrer dans le geste appropriatif. Ainsi, l'observation de ce dernier oriente la réflexion, au-delà de la situation des productions algériennes par rapport aux attentes des usagers, vers la nature présente de la société algérienne ainsi que les chemins d'évolution qu'elle est en train d'entreprendre. Une piste de recherche que nous explorons par le biais d'une démarche inductive où le volet empirique n'est pas considéré tel un réceptacle de théories préétablies, mais plutôt comme un pourvoyeur d'une conscience réflexive. Autrement dit, nous tenterons de décrire le caractère qui se dégage des pratiques appropriatives à Ali Mendjeli, à travers une structure analytique flottante s'adaptant aux découvertes offertes par la réalité de l'empirie à défaut de vouloir l'aligner de toute force sur des concepts préexistants.

CHAPITRE INTRODUCTIF

INTRODUCTION GÉNÉRALE

S'approprier son habitat, agir sur son espace, marquer son environnement ou même transformer sa structure spatiale... semble autant de manières par lesquelles les habitants contestent, complètent, mais également détournent leur lieu de vie. Des manœuvres qui découlent vraisemblablement, d'un mode de vie, de projections spatiales, d'une tradition comportementale ou somme toute d'une *culture de l'habitant*¹. Cette notion équivoque qui particularise un individu, ou même une société demeure souvent insaisissable. De par son caractère instable ou de par l'inconstance à travers laquelle ses différentes molécules apparaissent, la culture se présente souvent sous des aires énigmatiques. Se découvrant par fragments pour invoquer inopinément des combinaisons nouvelles; elle est la somme de plusieurs situations, d'une multitude de dimensions qui évoquent l'identité évolutive d'un individu, d'un groupe ou même d'une société. Cependant, au fond de ce concept se manifeste l'assurance du geste à travers lequel on annonce cette culture. En ce sens, l'appropriation et notamment l'appropriation de l'habitat se révèlent tel un moment où les fragments de la culture se découvrent d'une manière ostensible et surtout susceptible d'être capturés. Nous la percevons à chaque fois que nous nous penchions sur les transformations des logements modernes en Algérie. À partir de ce constat, nous démarrons nos analyses qui tentent de comprendre la culture d'un groupe, de situer cette culture en interprétant son ou ses habiters (Bonitto-Donato 2019).

Dans un pays où règnent des tensions entre gouvernement et gouvernés, l'habitat prend le statut d'un apaiseur. Un essentiel pour une population qui revendique sa part de la rente pétrolière ; mais également un impératif pour un Etat devenu de gré ou de force le principal pourvoyeur de ce produit. L'Algérie vivait au rythme des productions de logements. Des discours des acteurs publics aux médias, les chiffres relatifs aux programmes d'habitat envahissent l'actualité. Sur les chaînes télévisées, les habitants sont très souvent présentés, heureux de bénéficier « enfin » d'un habitat qu'ils ont tant convoité. Un habitat conçu suivant une logique stéréotypée qui considère l'utilisateur à travers son aspect standardisé. Une Déclinaison de l'idéologie de l'homme international ou une répercussion

¹La notion de culture habitante nous renvoie vers la manière de vivre. Nous évoquerons alors, une vision, des coutumes, mais surtout des valeurs qui structurent le comportement de l'individu au sein de son habitat. Ainsi la culture habitante prendrait la forme d'une convention morale relative à un groupe social déterminé et par laquelle se définit le statut des pratiques (entre réponses acceptées et celle censurée). Nous l'envisageant dans notre travail de recherche tel un concept en mouvement qui implique une part importante d'un héritage retransmis, mais qui s'inspire également de l'actualité du moment.

de la crise de logement qui oblige à normaliser le cahier de charge par souci de performance ? Les résultats, en tout état de cause, sont des immeubles uniformes qui s'érigent pour dresser le paysage de ce qui deviendra la ville algérienne postindépendance. Dans cet engrenage de politiques quantitatives, la conception des appartements semble rarement en adéquation avec les attentes des usagers. On assiste régulièrement à une complète révision des immeubles de la part des habitants, que ce soit dans leur dimension intérieure ou extérieure. Ali Mendjeli, ville nouvelle de Constantine ne déroge pas à la règle. La ville qui devait permettre un saut qualitatif en matière de production d'espace urbain et d'habitat s'est limitée à un recyclage des principes des grands ensembles algériens des années 70. Sous ses airs supposés de ville, Ali Mendjeli s'annonce tel un groupement de logements et notamment de logements sociaux. La cité, transformée en un réceptacle de toutes les catégories de personnes qui n'avaient ou ne devaient plus avoir leur place dans la ville mère (bidonvillois, sinistrés, cas sociaux...), a également évolué au rythme des épreuves de vie quotidienne. Son paysage n'est plus le même. Il est marqué par la permanence des appropriations et de l'agir des habitants.

Dans un pays aussi complexe et vaste que l'Algérie, l'agir ne semble jamais neutre. Tout se passe comme si l'appropriation de l'habitat était le produit final d'une opération à plusieurs variables. D'abord un contact important avec des concepts étrangers qui s'est accompli au fur et à mesure de l'histoire du pays. Ensuite des importations de modèles d'habitat, plaqués brusquement sur un fond vernaculaire riche et toujours actif. À ceci s'ajoutent des influences actuelles que stimule la proximité des peuples du monde d'aujourd'hui. Une conjoncture que nous avons décortiquée et analysée en dissociant les principaux facteurs qui génèrent l'habiter et en l'occurrence la pratique appropriative. Ainsi, nous avons envisagé notre travail de recherche sur deux parties. Une première partie théorique qui traite les démarches algériennes en matière de production de logements ainsi que le processus d'appropriation par les habitants et ses connotations culturelles ainsi que son évolution. Cette première partie considère également les logiques spatiales proposées désormais en Algérie et qui se véhiculent à travers des villes nouvelles, comme c'est le cas de notre terrain d'étude Ali Mendjeli. Nous sommes également revenus dans cette partie sur la revue de la littérature et notamment sur les positions de différents auteurs, aussi bien sur leurs opinions et lectures des appropriations de l'habitat que sur les facteurs qui les structurent. N'empêche que cette partie ne constituait pas un état des lieux à travers lequel on évalue les avancées scientifiques dans la matière. Nous voulions certes constituer un fondement (ou une assise) intellectuel sur lequel viendront se greffer nos propres futures

analyses, mais également relancer le débat concernant plusieurs problématiques qui semblaient désormais décidées et/ou plus à l'ordre du jour.

Sur un autre plan, notre travail de recherche s'active principalement à décrire et à examiner les pratiques appropriatives. En ce sens, nous avons remonté le circuit de la production de logements modernes désormais en vogue en Algérie. Ce chapitre qui sera le préambule de la partie empirique de la thèse permettra de mettre en avant les logiques spatiales des concepteurs et le contexte dans lequel la majorité des habitations algériennes sont produites. Nous exposerons ces détails en nous référant à notre cas d'étude qui est la ville nouvelle Ali Mendjeli et notamment son unité de voisinage numéro 8 qui semble cristalliser certaines habitudes de productions de ville à l'envers. Cette parcelle de Ali Mendjeli où la construction a précédé la planification et la production de plans, était dédiée presque exclusivement à l'habitat et particulièrement au relogement. Les derniers chapitres de la partie empirique seront consacrés à la transformation de cet espace ainsi qu'à la matière culturelle (comportements et perceptions de l'espace) qui s'y dégagent.

1.1- Quand le flou conceptuel rencontre une culture erratique :

Ville nouvelle est un terme devenu, par la force des évènements, en vogue dans une Algérie qui percevra d'ici 2050 plus de 80% de population urbaine (« World Urbanization Prospects - Population Division - United Nations », 2018). Cependant l'utilisation de cette formule, n'est pas dénuée d'un flou sémantique (Ballout 2014, 51). Dans une définition primaire, c'est une ville construite par rapport à une entité urbaine antérieure, jouissant d'une autonomie franche, sur le volet administratif, spatial et structurel (Ballout 2014, 52). Cependant cette formule a muté, sous l'effet d'un « amalgame conceptuel » vers un « fourre-tout sémantique » (Ballout 2014, 52). Ville nouvelle est devenue « une formule valise » désignant, à partir d'une certaine importance démographique, toute agglomération ou regroupement d'habitation nouveau (Ballout 2014, 51). Des mille villages socialistes au ZHUN en passant par les agglomérations ex nihilo ou en continuité des anciens villages coloniaux, toute production peut prétendre, d'après certains chercheurs au label ville nouvelle en Algérie (Sidi Boumedine, Signoles 2017).

Aborder cette notion à partir d'un angle de vu administratif, met en avant, tout d'abord, un projet de dimension politique dont le principal enjeu est de rassasier les besoins, et principalement le besoin de se loger, d'une population démunie qui trouble l'ordre spatial et social du pays dès qu'un seuil de mécontentement (relatif principalement à un déficit de logement) est franchi (Sidi Boumedine, Signoles 2017). D'un autre côté, le projet ville nouvelle, doit refléter le dogme international, dans une forme d'adhésion aux principes du moment, en l'occurrence aux concepts de pays soucieux de l'environnement et des droits de l'homme (Sidi Boumedine, Signoles 2017). Apparaissent alors, dans le vocabulaire de praticiens en Algérie des notions telles que : durabilité, ville verte, ville intelligente... Et même si tout semble se dérouler comme si ces notions ne dépasseront que dans très peu de cas le stade du discours officiel, elles ont le mérite d'exister, de démontrer quelque part que l'Algérie est *dans le coup* et en connaissance des actualités relatives au domaine de la ville. Le ton sur lequel ces principes sont annoncés ou adoptés est généralement péremptoire, et le rôle des professionnels de l'œuvre semble se limiter à une mise en forme d'un discours, au statut achevé au moment même où il est énoncé (Sidi Boumedine, Signoles 2017).

Mais il y a un décalage entre le discours et la réalité, de même qu'il y a un gouffre entre le package publicitaire relatif à ces projets et le résultat final de ces derniers. Au moment de la réalisation, la structure chargée de la conduite du projet peine à rallier tous les

acteurs prenant part à l'exécution. Dès lors les objectifs semblent évoluer curieusement et couramment vers des quantités de logements à livrer. L'organisme gestionnaire, sous l'effet d'une logique sectorielle, s'efface alors devant le principal acteur : « le ministère de l'habitat » avec ses normes et sa grille tarifaire. Désormais, simple trompe-l'œil, le rôle de la structure en charge du projet, se résumera à donner l'illusion d'un fonctionnement normal, malgré un déchirement entre ce que devait être la ville et les décisions administratives qui « contreviendraient elles-mêmes à la feuille de route » remis en amont (Sidi Boumedine, Signoles 2017, 16).

1.2- Une culture spatiale sur le chemin du métissage :

De Ali Mendjeli à Sidi Abdallah en passant par Bouinan, les promesses de la révolution architecturale, urbaine et écologique semblent avoir laissé place à des assiettes (lotissements) de logements. Le gouvernement loin de la philosophie de ville, semble plutôt dans la satisfaction du besoin immédiat, autrement dit « le logement ». À travers une réponse, à priori dénuée de toute contextualisation sur le plan géographique et notamment culturel, que justifie une crise de logement et une demande sans cesse croissante dans ce secteur (Cote 2005). Bien que la société algérienne soit composée de plusieurs entités sociales, présentant ainsi, des mécanismes souvent contradictoires de « la diversité et de l'uniformité, de l'unité et de la multiplicité » (Bourdieu 2012, 95), l'Etat se limite souvent à une production de logements standardisés, comme si cette dernière présentait, partout, une même manière d'habiter. Ce qui pourrait être qualifié d'impassibilité totale, d'autant qu'il est difficile de situer, le comportement d'une société qui ne semble plus tout à fait traditionnelle, et pas encore entièrement moderne, mais quelque part dans un entre-deux (Bourdieu, Sayad 1964).

Un épisode du passé colonial dévoile les conséquences d'injection d'idéologies étrangères dans cette société. La cohabitation a engendré un passage forcé d'un « traditionalisme traditionnel qui convenait à une société [autrefois] équilibrée (...) [à] une économie de survie d'une société désagrégée et propre à des sous-prolétaires enchaînés à un passé qu'ils savent mort et enterré » (Bourdieu, Sayad 1964, 20)². Ce passage est doublé par une installation forcée dans la vie urbaine. Sous l'effet de la misère, elle s'affiche tels une fuite et un premier renoncement à un système traditionnel (Bourdieu, Sayad 1964). Au bout

² Dans ce livre les auteurs décrivent le profil social de l'Algérie coloniale. Ils mettent en avant les incertitudes qu'a généré un contact brutal avec des principes exogames. Cette recherche nous servira de base pour tracer l'évolution culturelle de la société algérienne.

de cet exode, un ordre étranger, imposé d'abord par un système colonial qui aspirait à travers la réorganisation de l'habitat ainsi que la projection d'un système ethnologique à « faire évoluer les masses » (Bourdieu et Sayad 1964, 26). L'Algérie aborde brusquement, à ce moment-là, un système capitaliste, basé sur les échanges monétaires, l'expérience du salariat, la découverte de la scolarisation... Mais ce n'est pas tant le modèle introduit qui chamboule les mœurs, mais plus la vitesse de l'introduction (Bourdieu et Sayad 1964, 35). Une vitesse qui génèrera, par la suite, « un dédoublement », « une coexistence des contraires » (Bourdieu et Sayad 1964, 165).

Il est vrai que la déculturation, ou pour ainsi dire la « chirurgie sociale » pratiquée sur la société algérienne était dépendante de la nature du contact des autochtones avec les colons (entre ceux qui étaient à l'abri au niveau des montagnes et ceux qui avaient une proximité plus grande et par la même occasion étaient davantage influençables (Bourdieu 2012, 135)). Il est vrai également que cette différence d'intensité a engendré un clivage, entre des familles s'efforçant de conserver un mode de vie autochtone et d'autres adoptant avec une certaine volonté (que le temps semble renforcer), un esprit plus moderne (Bourdieu et Sayad 1964, 84). Nous assisterons alors, aux premiers signes d'un conflit endogène, entre des néomodernes dévalorisant la manière traditionnelle vernaculaire, son aspect précaire, son unité clanique à base généalogique, le modèle de famille étendue qui implique des notions de partage permanentes presque obligatoires. Et de l'autre côté, ou plutôt à l'autre bout, les traditionalistes avec un degré d'acculturation moindre, qui ne conçoivent pas cette soudaine évolution, l'émiettement des unités sociales anciennes, l'apparition de l'unité villageoise coloniale, celle de l'individu à travers le ménage dans sa définition occidentale encouragée par une forme d'habitat séparée (Bourdieu et Sayad 1964, 118). Nous pouvons supposer combien était fragile la situation des unités sociales algériennes, qu'elles se situent d'un côté ou de l'autre ; qu'elles subissent les tensions des normes traditionnelles, ou les contraintes d'une modernité presque nécessaire (Bourdieu 2012, 135). Une situation à l'origine des premiers signes d'incertitude, d'un peuple absorbé, en tout état de cause, par la négativité de ce qu'il n'est plus ou ce qu'il n'est pas encore (Bourdieu et Sayad 1964, 161). Faute de ne pas vouloir décevoir les deux partis, ou faute de vouloir cumuler les bienfaits des deux systèmes, les autochtones se voyaient « poursuivre des fins traditionnelles par des moyens modernes, ou, inversement, poursuivre des fins modernes avec des moyens traditionnels ; ou, plus paradoxalement encore, poursuivre des fins mutuellement incompatibles, parce que ressortissant aux deux logiques opposées » (Bourdieu et Sayad

1964, 165). Cependant à force de vouloir être partout, ils finissent par n'être nulle part. L'assimilation du modernisme semble se faire uniquement sur un niveau superficiel. Un niveau qui ne permet que la saisie des manifestations extérieures, « que des bribes décontextualisées ». Alors que le système traditionnel se perpétue à travers « des fragments épars, plutôt qu'un esprit vivant (...) Bref faute de parler assez bien les deux langues culturelles pour les tenir nettement séparées, il [(l'autochtone)] est condamné aux interférences et aux contradictions qui font le sabir culturel » (Bourdieu et Sayad 1964, 167).

Un mythe algérien raconte que « Dieu avait donné au corbeau, qui en ce temps-là était blanc, deux sacs : l'un rempli d'or, l'autre plein de poux. Le corbeau donna le sac plein de poux aux Algériens et le sac rempli d'or aux Français. C'est depuis lors qu'il est devenu noir » (Tradition orale recueillie à L'Arba, cité dans (Bourdieu et Sayad 1964, 101)). Partons de ce dire pour nous prêter à une introspection de l'identité de la population algérienne. De ce qui précède, nous admettons l'impact du colonialisme sur une culture d'un pays aux comportements désormais désorientés. Néanmoins ce qu'il faut savoir c'est que l'indépendance ne garantissait guère la disparité des contradictions, développées jadis (Bourdieu et Sayad 1964, 170).

Dans ce sens la citation qui précède, prend une dimension plus importante. Elle invite à définir la composition de ce qu'on peut appeler culture du moment, à travers un lexique populaire, exprimant le rapport avec l'autre, colonisateur à la culture étrangère, mais aussi avec soi-même, autochtone à l'esprit traditionnel. Ainsi ce qui apparaît au premier coup d'œil comme un rejet, d'une nouveauté imposée ; se rapporte via une lecture latente, à une part d'idéalisation de l'autre qui va de pair avec un dénigrement d'une part de ce que l'autochtone possède déjà. Et si en façade, l'imitation de l'autre et de ses mœurs est condamnée, aux profondeurs avaient lieu des interactions, que nous pensons avec d'autres rapports de force (Bourdieu et Sayad 1964, 101). De tout ce qui vient d'être évoqué, une première question se dégage ; pouvons-nous, désormais, parler de la tradition traditionnelle algérienne (dans son sens précolonial), autrement qu'au passé ?

1.3- L'individu qui fragilise le groupe :

Il semblerait que les évènements relatés, en l'occurrence la colonisation, étaient le départ d'une hybridation de la culture algérienne. Elle se manifestera par des formes d'adhésion à un système ou à un autre (nouveau/ancien), qui diffère selon les zones géographiques, la consécution des générations (Bourdieu Pierre 2012, 135). À cela se superposent d'autres facteurs, à l'image du « mouvement de parabolisation » à partir de 1987, symbole d'une réouverture de la classe populaire sur un extérieur longtemps banni par le discours idéologique tantôt « national-populiste », tantôt « islamiste » (Madani Lotfi 1996, 323). Un phénomène qui réouvre le débat sur les notions de référence, de dispositifs hégémoniques, ainsi que les formes de réception d'un bagage culturel étranger qui s'opère, cette fois-ci, via des canaux virtuels. Mais nous pensons que l'essentiel est ailleurs que dans la manière de transmission. Nous le pensons davantage dans le fractionnement de la société à travers les formes de fragmentation des goûts, des idéaux, des processus de décodage et de réception, et notamment des usages ; dans cette ambiguïté, mais surtout cette nécessité de situer à chaque fois le « nous » et le « eux ». Nous le percevons aussi dans la définition de l'hostilité, des bonnes mœurs qui peuvent prendre des sens contradictoires, suivant la nature du discours : intime ou public, explicite ou implicite, superficiel ou profond...

Tout se passe comme si l'apparition de l'individu dans la société algérienne, son existence par lui-même, en dehors de son clan, de sa famille élargie, est irréversible. Une situation qui semble affecter jusqu'à un certain degré les « macro-régularités », les normes des groupes sociaux qui individualisent un collectif (Chavalarias 2007, 55). Surgissent alors de nouveaux modes de vie, construits, ou en cours de construction, qui témoignent communément et, de plus en plus, « d'un écart toujours plus grand par rapport au modèle traditionnel » (Semmoud 2009, 46). Un phénomène qui trouve, hypothétiquement, sa réponse dans ce que nous pouvons appeler « appropriation mimétique » dans le sens, de l'imitation de formes allochtones portées par l'autre, sans être accompagnées par une adhésion totale à son univers (Saul 1997, 19). L'autre dans sa définition classique, c'est-à-dire l'étranger, ou dans sa définition actuelle qui évoque un agent porteur d'un bagage culturel différent. Nous orientons la réflexion alors vers la cognition sociale qui permet de saisir les fins, croyances et représentations ainsi que leurs évolutions au sein d'une société. Admettant que chaque individu, puisque nous pensons la société algérienne constituée d'abord d'individus, modèle son identité au cours d'un jeu social qui lui permet d'adopter

un registre ou un autre, en fonction d'une échelle de préférence, qui prend en considération les aspirations personnelles aussi bien que les attentes sociétales. Admettant aussi que le passé colonial et la faible étanchéité de la société aux codes extérieurs, qui pénètrent via diverses voies ; impose généralement un renouvellement, une relecture continue du bagage culturel que la population possède déjà. Comment cohabitent aujourd'hui les différents systèmes culturels dans la société algérienne ?

1.4- Quand la culture spatiale se reflète dans l'habitat :

De tout temps l'habitat a été un indicateur aussi bien qu'un agent du changement culturel dans une société. L'habitat séparé imposé dans la période de colonisation fut à l'origine du début de la métamorphose d'une société en perte de repères spatiaux. L'espace autonome du ménage entraînait inéluctablement une indépendance au niveau du budget, et plus encore au niveau de l'identité (Bourdieu et Sayad 1964, 119). Il semblait difficile à partir de ce moment de parler de la même manière de la cognition collective, ou de l'intelligence collective, qui se reflétait à travers le cadre homogène englobant les comportements de la population algérienne précoloniale (Chavalarias 2007).

Cependant ces réalités semblent échapper à des professionnels de l'œuvre qui conçoivent un espace tel « un modèle général » ou doivent couler « l'ensemble des pratiques » (Certeau, Giard, et Mayol 1990, 51). Il semblerait que c'est le cas pour la ville Ali Mendjeli. Une ville nouvelle qui devait incarner par son cadre spatial une amélioration en matière de politiques de production de l'habitat avec une conception à l'image des pays occidentaux et des villes nouvelles de ces derniers puisque le gouvernement les érige au statut de modèle (Frey 2010). Ceci dit, malgré son importance urbaine (véritable stabilisateur de l'étalement urbain de la ville mère de Constantine, avec une capacité d'accueil évaluée actuellement à 180 000 habitants (Ballout 2014)) ; son architecture et son cadre habitable ne font pas l'unanimité auprès des critiques. Il est vrai que l'observation du paysage architectural de la ville rappelle une certaine vision de l'architecture, inspirée vraisemblablement de la charte d'Athènes (International Congress for Modern Architecture 1979), où le concepteur aborde l'espace à travers une «« synthèse graphique » du corps et du geste dans les projets dessinés » (Lefebvre 2000, 390). Une synthèse en apparence décontextualisée puisque réductrice de la réalité. Cette dernière ne semble « d'ailleurs qu'une modalité d'un « mode de vie » admis, c'est-à-dire imposé », quelque part normalisé que le concepteur pense pour le futur habitant (Lefebvre 2000, 390). Une production spatiale

que les CIAM voulaient neutre, et que certains chercheurs pensent en relation avec une conception traditionnelle des pays occidentaux (Ravéreau, 1987) ; ou s'accumulent des pratiques spatiales complexes soulignant entre autres les engagements des habitants (Fischer 2011). Au niveau de Ali Mendjeli, ces dernières ont abouti à des transformations spatiales considérables, particulièrement au niveau du parc de logement. L'observation de ce dernier met en avant, une certaine régularité qui traduit une intensité dans le geste appropriatif évoquant en premier lieu une impression d'un refus d'adhésion au produit proposé par les concepteurs. Nous le supposons dans ce travail de recherche comme un signe extérieur d'une culture propre à l'habitant. Culture qui englobe bien sûr des récupérations historiques, des façons de vivre...(Lefebvre 2000, 103). Que nous préférons définir comme un répertoire caléidoscopique où s'entremêlent aussi bien principes, exigences sociétales que désirs personnels, attachement à un vécu antérieur ou un registre traditionnel et dans lequel l'utilisateur puise pour formuler un habiter³ qui lui est propre (De Certeau, Giard, et Mayol 1990, 52).

2- Problématique :

Dans le cas de Ali Mendjeli, une ville comportant 50% de population relogée, de provenances diverses (médina, bidonville, ZHUN...), le cachet traditionnel prend davantage de poids. Sa proximité temporelle, pour une majorité d'habitants fraîchement arrachés à l'espace vernaculaire⁴, suppose un agir affecté par une culture « engramée » entretenant la gestuelle ancienne (Pinson 1994, 1). Les transformations apportées aux logements semblent être une riposte et un refus de faire table rase du passé. Ces projets, à travers les investissements qu'ils nécessitent seraient alors la réaction de l'habitant à sa mise en écart dans la formule de production de l'habitat (Meghraoui 2006), dans la négligence de sa

³ Le terme habiter renvoie aux manières dont les êtres humains habitent. Il suppose un mode de vie échafaudé à partir des pratiques spatiales signifiantes. Autrement dit, l'habiter nous semble corrélatif à l'appropriation, aux interférences entre l'imaginaire de l'habitant et le cadre habitable. Ce concept prend le sens, d'un système au bout duquel se dessinent des rapports avec l'espace (plus particulièrement l'habitat dans notre travail). Nous ne concevons pas l'habiter comme un ensemble de fonctions biologiques, mais plutôt la manière de les exécuter. Sur une échelle plus macroscopique, tout porte à croire qu'il est une déclinaison de la culture. Et puisqu'elle-même est en constance évolution, ce dernier ne semble pas hermétique au changement. L'habiter est le fruit alors de la concrétisation d'un idéal qui se conjugue avec l'espace.

⁴ Par vernaculaire nous faisons référence à toutes les productions locales, propres à la région ou au pays. Durant ce travail de recherche ce qualificatif caractérisera la création architecturale, mais également certains traits culturels. Il définira l'habitat élaboré exclusivement à travers la vision de l'habitant (à l'image de la maison à patio, des bidonvilles, mais aussi toutes les habitations en dur construites de manière autonome), faisant abstraction des apports de l'architecte ainsi que de sa science savante. Il impliquera également tous les comportements qui particularisent un lieu aussi bien que les codes d'usage qui les structurent et leur permettent d'être vécu comme évidents.

culture et de son savoir-faire (Fathy 1996). Cependant, au vu d'une lecture différente, ces procédés qui ont pour objectif la reconfiguration de l'habitat moderne, par son occupant, dans une quête *d'un idéal* ; se dévoilerait comme un signe d'une actualisation du mode de vie qui s'opère, sans refus total de l'espace, dans un entre-deux de la modernité, une interprétation individuelle ou locale de cette dernière (Palumbo et Boucheron 2016). Au bout de ce raisonnement, ces projets s'afficheraient telle une volonté d'extériorisation d'un imaginaire, encouragé par la disponibilité de moyens financiers (Zitoun 2009). Une réflexion qui rallie un paradigme boudonnien interprétant la transformation telle une marque d'adhésion à un espace qui permet sa mise en œuvre (Boudon 1977). À la lumière des thèses précédentes, nous abordons les facteurs qui influencent les transformations et les modes d'appropriations des habitations par les relogés de la ville nouvelle Ali Mendjeli, à travers les questionnements suivants :

- Si les appropriations et les transformations de l'habitat sont considérées comme les signes extérieurs directs d'une manifestation d'un habiter ou d'une quête d'un habiter qui reflète la culture du moment de l'habitant, de quel registre culturel s'inspirent-elles et quels sont les facteurs qui les structurent ?
- Quel sens donner à ces transformations qui s'érigent, tel un dernier recours, pour un habitant qui tente de réintégrer une équation de production spatiale que monopolisent exclusivement les stratégies gouvernementales ?

3- Hypothèses :

Tout se passe comme si les transformations apportées aux logements de la ville nouvelle sont la preuve que « la création architecturale ne peut plus se résumer à une illumination personnelle de l'architecte » (Pinson 2012, 8), mais qu'elle doit s'impliquer davantage à assouvir les attentes des usagers. Nous considérons qu'« en chacun de nous, suivant des proportions variables, il y a de l'homme d'hier ; c'est même l'homme d'hier qui, par la force des choses, est prédominant en nous... » (Durkeim 1938, 16). Dans cette logique de dominance du passé sur le présent, s'exercent sur l'espace des forces qui relient l'homme à son environnement antérieur. **La première hypothèse serait que le détournement forcé de l'homme de son propre milieu encourage le besoin d'un retour du même. Les transformations seraient révélatrices d'une reproduction du chez-soi quitté.**

Nous abordons la transformation, tel un besoin, un moment pour l'habitant d'exercer un pouvoir sur son espace. La concentration de ces manifestations sur l'espace habitable nous renverrait vers le postulat de Bourdieu, concernant la maison kabyle (1972). Dans le prolongement de cette thèse, nous pensons que les rapports de l'habitat algérien actuel au monde extérieur se conçoivent suivant une série d'opposition : propre/sale, public/intime, dominé/dominant, appropriable/non appropriable. Au bout de cette situation, l'habitat devient le noyau central de la vie, vers lequel convergent toutes les attentions, qui ne peuvent s'exprimer au niveau d'un extérieur hostile.

Les pratiques appropriatives qui tentent de dominer l'espace habitable sont influencés par l'environnement dans lequel elles se produisent. **L'hypothèse serait que les transformations reflètent la volonté de l'habitant de reprendre le pouvoir sur son espace, ou une partie de son espace. Une manière d'échapper à une passivité imposée en s'opposant aux logiques prédéterminées de son environnement et de s'inscrire durablement dans ce dernier.** À la suite de cette réflexion, la transformation apparaît, également comme une contestation du pouvoir absolu du concepteur. Sa concentration sur l'espace interne de l'habitat se lit, telle une délimitation du chez soi, dans le sens où le non approprié est considéré comme allochtone et dispensable à l'habitat tant dis que l'approprié est envisagé comme essentiel.

En reconnaissant « la part du sujet de l'autre comme acteur agissant dans et sur son environnement de manière intentionnelle », nous considérons ces pratiques accompagnées d'une part mimétique (Chavalarias 2007, 34). **Ainsi le jeu social, qui se déroule au niveau de la ville nouvelle Ali Mendjeli, renvoie à une logique de mouvement alternatif où l'appropriation ne découle pas de l'habiter proprement dit, mais du contexte dans lequel il existe. Autrement dit, l'influence mutuelle entre les différentes provenances des habitants de Ali Mendjeli et leur habiter, recompose la pratique spatiale de chacun.**

4- Objectifs de la recherche :

La complexité de la relation habitant/habitat nous incite à comprendre, à travers l'identification des expressions des habitants et leurs interprétations de l'espace habité, l'idéal auquel ils aspirent. Pinson soutient que dans les pratiques spatiales se reflète « une tradition édilitaire qui agit comme référence » (1994, 24). Elle se mettrait davantage en évidence lorsque les repères habituels de l'individu sont dérangés (Pattaroni 2016). Cependant cette référence loin d'être figée, s'influence par le contexte dans lequel

elle évolue. L'exemple de l'évolution du cadre bâti de Mahdia qui manifeste la sensibilité du vernaculaire aux codes modernes⁵ est illustratif (Deboulet 2003, 51). Ainsi les pratiques appropriatives, seront mises en avant pour saisir comment les habitants d'une ville nouvelle algérienne, en l'occurrence Ali Mendjeli, interagissent actuellement avec leur habitat.

Raymond souligne que la dissemblance des pratiques est relative à la zone géographique combinée à la tradition (1974). Cette dernière prend le sens d'une « traduction directe et non consciente d'une culture sous la forme matérielle, de ses besoins et de ses valeurs, aussi bien que des désirs, rêves et passions d'un peuple » (Rapoport 1972, 3). De ce fait, nous observerons le retentissement de la tradition sur l'espace, mais aussi son évolution dans le parcours de l'habitant.

Sur un autre plan, le degré de propagation des transformations du cadre bâti au niveau de Ali Mendjeli, notamment la partie relative aux relogés, interroge sur la présence d'un syncrétisme relevant d'une généralisation du phénomène de transformation. En dépit des propos de Bouchanine qui précise que « des formes similaires n'entraînent pas nécessairement des usages et appropriations totalement semblables » (1991, 139), nous analyserons le degré des redondances relatives aux transformations.

Ce travail se pose comme un bilan relatif aux politiques de l'habitat génératrices d'un produit stéréotypé depuis l'indépendance. Cette architecture figée qui semble se heurter à une action habiter active, évoluant et se construisant dans le temps conformément au parcours et l'identité de l'habitant. Dans ce sens nous examinerons les appropriations les plus présentes et les plus représentatives, adoptées par les habitants, pour orienter cette recherche vers un aspect suggestif en vue de réadapter la méthode conceptuelle des logements. Ainsi ce travail de recherche se concentre sur l'identification des raisons de ces

⁵ La modernité se déploie tel un type de civilisation dont les dimensions sont économiques, politiques aussi bien que sociétales. Nous la considérons comme Schnapper telle une conception aux origines occidentales (plus précisément de l'Europe occidentale), mais dont le discours affiche un ton unificateur à destination du monde entier (1986). Cependant, ce caractère particulier de la modernité semble souvent induire une réinterprétation des traits culturels vernaculaires. Ainsi et via l'attitude intellectuelle et éthique rigoureuse qu'elle implique à l'égard du monde et de l'espace, une révision des systèmes comportementaux initiaux est amorcée (Schnapper, 1986). Dans le cadre de notre travail de recherche, cette particularité apparaît d'autant présente, vu que la société algérienne, par son histoire, suppose un profil davantage influençable. La culture moderne que le siècle de colonisation semble renforcé n'est cependant pas une anti-culture vernaculaire. Elle n'annule pas la culture d'origine, elle ne semble pas atteindre « le noyau dur » de cette dernière non plus (Schnapper 1986, 152). Nous la penserons comme une création continue qui se nuance selon la manière d'appropriation des individus. La modernité se présente alors, tel un concept, une philosophie qui touche l'attitude de la personne, qui la sollicite en provoquant des changements. Dans notre cas, elle regrouperait tous les acquis récents, qui ne découlent pas de la tradition, provenant du contact avec le colon ou à travers les canaux médiatiques que présente le monde contemporain. Sur le long terme, cette manière de se comporter semble impliquer de plus en plus une manière d'être, qui conditionne la vision et l'approche de l'individu vis-à-vis de son monde.

transformations, les facteurs qui légitiment ces interventions et comment elles se développent dans l'habitat collectif social. Nous essayerons également de mieux saisir le rapport des professionnels de l'œuvre à ces pratiques et leurs interprétations et impressions vis-à-vis du modèle de logement social produit. Une approche qui tend à examiner les réactions des habitants, mais aussi le *climat conceptuel* qui entoure le logement social en Algérie afin d'y percevoir, le modèle le mieux adapté et approprié au mode de vie des habitants qui tolère l'aspect créatif de son utilisateur.

Loin de la quête de signification des transformations et des informations qu'elles expriment sur la situation fonctionnelle ou le mode de vie, la recherche se veut aussi un moment de réflexion sur la nature du modèle socioculturel algérien et sur la nature de l'espace qui peut le contenir. Le cas de Ali Mendjeli sera considéré, jusqu'à un certain degré, comme un indicateur de la réception populaire du produit étatique. Il mettra en avant, vingt ans après le début de la réalisation de la ville nouvelle et quarante ans après le lancement des premiers projets de logements algériens, comment la population s'intègre à ces nouvelles formes spatiales. Au vu de la centralisation des décisions et au vu des politiques de standardisation de l'habitat et de l'espace urbain algérien, ces investigations auront pour objectif **de situer la production algérienne par rapport aux attentes des usagers**. Un exposé de la réalité empirique, principalement en matière d'habitat, qui permettrait de renforcer le degré de maîtrise des pratiques spatiales futures.

5- Organisation de la thèse :

Le premier objectif de ce travail de recherche est d'analyser les politiques algériennes de logement (notamment, le logement social) à travers les pratiques appropriatives des habitants. La recherche empirique nous dessine une réalité telle qu'elle se présente, où les habitants opèrent des changements sur leur logement suivant une logique qui diffère de la conception initiale. Nous tentons de prendre le pouls de la société algérienne à travers les actes populaires qui traduisent la culture du moment des habitants. Autrement dit notre travail de recherche s'interroge sur la signification de ces dynamiques et de ces investissements qui semblent essentiels du point de vue de l'habitant.

Dans un premier temps notre recherche se devait de situer ces pratiques populaires en évoquant l'environnement dans lequel elles se produisent. En ce sens, la partie théorique se focalisera sur la revue de la littérature pour rapporter les sensations qui caractérisent le paysage bibliographique algérien traitant des appropriations de l'habitat. Un panorama que nous traiterons en plusieurs sections. D'abord, le premier chapitre dédié aux politiques de logement en Algérie. Nous avons opté d'une part pour une critique du produit algérien aux

aires stéréotypées inspirées de l'étranger, et d'une autre part, nous nous sommes attardés sur un examen de l'état de l'art qui a traité de cette problématique. En confrontant ces deux moments de l'analyse, nous tentions de dégager notre position par rapport à la situation du logement en Algérie. À défaut de rejoindre les tendances bibliographiques, nous nous appliquions à comprendre de manière objective les choix des producteurs, mais également les caractéristiques des logements qui accueilleront l'habiter des usagers. Cette introspection de la philosophie étatique en matière d'habitat devait nous permettre à un certain moment de préciser sa position par rapport aux productions informelles qui semblent s'installer et perdurer dans l'actualité algérienne selon plusieurs formes (bidonvilles, transformations de logement...).

Le deuxième chapitre traite les « pratiques appropriatives de l'habitat ». Il se focalise davantage sur une définition de l'appropriation ainsi que des facteurs qui la structure. L'objectif est d'identifier à travers une recherche bibliographique, le pouvoir de l'habitant sur son lieu de vie de même que l'habiter et son évolution. Ces deux premiers chapitres se devaient de planter une assise théorique sur laquelle allait se superposer un travail empirique qui tente de revisiter certains principes qui se dégagent de l'état de l'art.

Le troisième chapitre était consacré complètement à l'histoire de cette ville nouvelle. De la genèse, à la forme urbaine en passant par le peuplement, nous voulions spécifier le paysage de cette entité qui se transformera ultérieurement, au gré des appropriations des habitants. Identifier l'environnement dans lequel émergent les pratiques appropriatives, permettra de contextualiser l'analyse, tout en comprenant les interférences entre les logiques institutionnelles et populaires.

La seconde partie se focalisera sur l'empirie, à travers des sections qui décrivent et analysent les pratiques appropriatives définies en amont. « De la règle à la pratique » est un chapitre qui expose les écarts entre la théorie et la réalité, notamment dans le processus de production de ville et de logement. Il s'inscrit dans la continuité des chapitres précédents, en redéfinissant l'informalité qui n'est pas propre uniquement aux pratiques populaires, mais caractérise également les démarches institutionnelles, dans un souci de saisir la structure de l'environnement appropriée. Au niveau de la présentation de l'aire d'étude, nous revisitions les définitions de l'habiter à travers : une description de la morphologie sociale (des ménages) ainsi que de l'habitats à Ali Mendjeli. L'objectif était de réagir aux standards émanant de l'état de l'art via une réflexion qui se nourrit de l'empirie pour comprendre les points de convergences ainsi que les particularités de chaque situation.

Les chapitres relatifs au cas d'étude ont été dédiés à l'analyse des pratiques appropriatives. Du dehors au-dedans, cet examen reprend l'évolution de l'espace limitrophe, des façades ainsi que l'intérieur de l'habitat. L'objectif est de brosser un portrait de l'habiter, mais surtout de comprendre une part des idéaux qui animent l'agir des habitants. Une enquête a été entreprise afin d'analyser ces idéaux que nous tentions de repérer au niveau de la médina ou encore des bidonvilles pour cerner la relation habitant-habitat et habitant-logement moderne. L'ambition finale étant d'interpréter le degré d'évolution des pratiques des habitants qui permettrait de réajuster les productions de logements pour qu'elles satisfassent les aspirations des habitants.

6- De Constantine à Ali Mendjeli :

La ville de Constantine se situe à l'est de l'Algérie, elle s'étale sur une superficie de 2297,2 km² avec une population avoisinant les 921893 selon le dernier recensement qui remonte à 2008. Ce centre urbain à forte concentration urbaine (une population agglomérée de 98,8% sur une surface de 183km², une densité de 2394 HAB/km²) est la troisième ville du pays, après Alger, la capitale, et Oran, grande ville de l'ouest du pays. Par sa situation géographique (au croisement de plusieurs systèmes spatiaux (Tell, hautes plaines, littoral) (Zhiwa 2010), elle constitue un nœud central où se développeront au fur et à mesure des civilisations (numide, romaine, turque...), une cité importante, une capitale régionale et un centre de pouvoir.

Sur le plan spatial, Constantine est perchée sur un rocher, coupée de son environnement par les gorges du Rhumel qui longent son site (figure 1). Accessible presque exclusivement via des ponts, elle cultive une image d'une ville isolée, où les liaisons urbaines avec son milieu sont difficilement réalisables (Côte 2006). Cependant ce rocher de 42 ha, demeurera à travers les temps un pôle important de la ville. Il attirera souvent une charge humaine importante (1000 habitants/hectare dans la vieille ville) (Côte 2006).

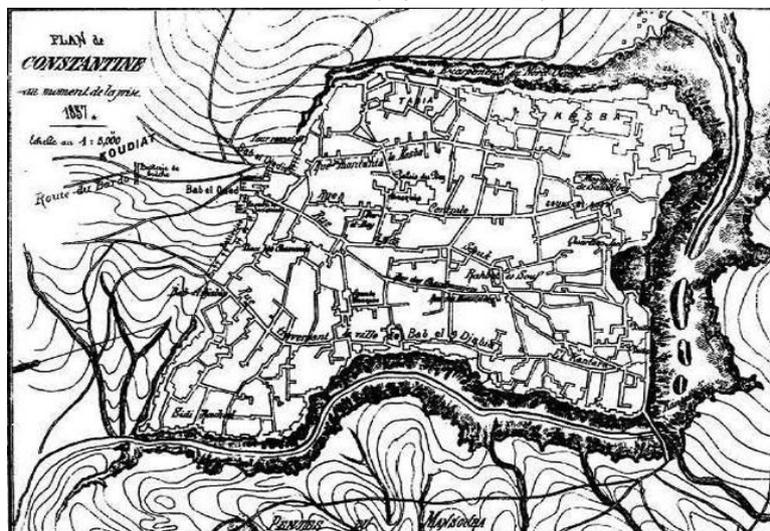


Figure 1 : Situation de la ville de Constantine en 1837 (Côte, 2006)

6.1- Les chemins de l'urbanisation :

Nous transcrivons ici les manœuvres qui se sont opérées durant la période de la colonisation. Un nouveau mode spatial a été introduit sur le rocher, notamment via des percées haussmanniennes (figure 2), ainsi que la construction de nouveaux bâtiments (théâtre, hôtel Cirta, gare ferroviaire...). D'autres espaces à l'image du quartier administratif du Coudiat, de la place de la Brèche, ou du pont Sidi Rached seront édifiés pour compléter la logique spatiale française (Zhiwa 2010, 33).

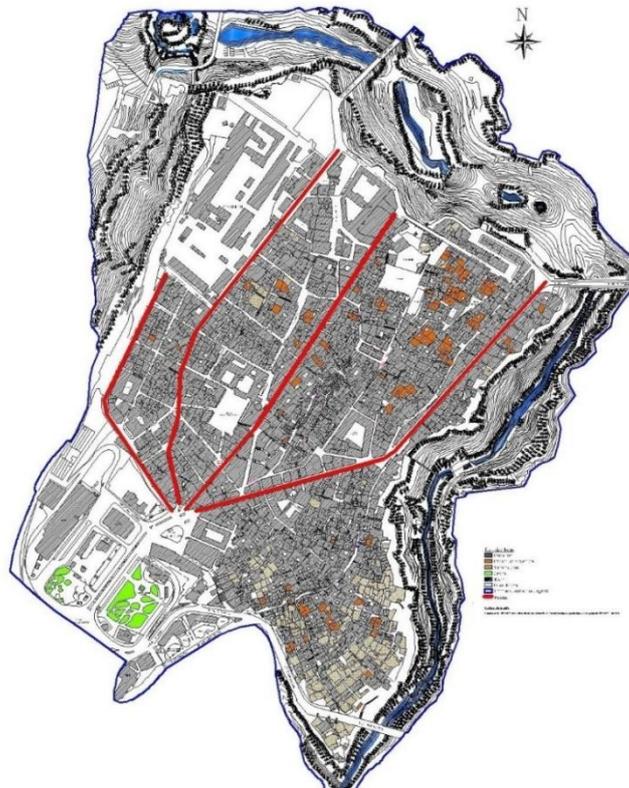


Figure 2 : Percées françaises au niveau du rocher de Constantine (PPSMVSS 2012, traité par auteur)

Cependant la vieille ville, semblait toujours en manque d'entretien, ce qui a favorisé sa dégradation. La charge humaine qu'elle a subie à cause des vagues continues de migrations a accéléré ce processus. De jour en jour, ces néocitadins, dont les pratiques correspondaient peu à l'habiter des maisons à patio, fragilisaient davantage le cadre bâti (Nait 2005). Cette situation s'accroîtra durant les premiers moments de l'indépendance, où l'exode rural profitera des biens vacants délaissés par les Européens et deviendra encore plus important. Au bout de cette situation, la vieille ville se transforme en un réceptacle d'une population qui s'essaye à la vie urbaine. Son aspect, dégradé, parfois même dangereux

ne freine pas les vagues de migrations, au contraire ; les néohabitants, profiteront de la vétusté des lieux, pour réclamer un rapide relogement vers des logements modernes, qui semblent d'ores et déjà, captiver l'essentiel de leurs attentions.

Ainsi, cet idéal requis, par une population qui aspire à de meilleures conditions de vie en rejoignant Constantine, obligera rapidement le pouvoir à explorer d'autres voies d'urbanisation. En effet, les limites des biens vacants, la vétusté de la médina, auxquelles s'ajoutent d'autres problèmes, tels que les glissements de terrain et la prolifération rapide des bidonvilles, nécessiteront l'instauration accélérée de nouvelles politiques de logements. A défaut de pouvoir envisager des extensions en continu, les limites du centre originel orienteront les interventions étatiques vers les terrains limitrophes, puis vers les anciens villages coloniaux qui bordent la ville. La nature agricole des terres ne sera pas prise en considération (pendant les années 1970), au moment de lancer les premiers grands ensembles algériens (Zones d'Habitation Urbaines Nouvelles). La ville de Constantine éclatera en plusieurs directions, dans une tentative de passer outre les contraintes initiales du site. Cependant ces démarches n'obéiront pas à un plan d'ensemble précis (Cote 2006). Elles évolueront, selon les besoins du moment pour satisfaire la demande en logement, soit en exploitant des terrains potentiels ou en détournant, de leurs vocations, des terres agricoles. Cette conjoncture donnera lieu à plusieurs villes satellites qui recevront le trop-plein de la population de la ville mère. Néanmoins, leur nature de grands-ensembles centrés exclusivement sur l'habitat, les contraindra à une dépendance soutenue vis-à-vis du centre où demeurent l'essentiel des équipements.

6.2- L'avènement de Ali Mendjeli :

La ville connaîtra une consommation rapide de l'espace, à cause notamment d'extensions urbaines subies et non maîtrisées. Même, les terrains urbanisables atteindront rapidement un degré de saturation qui handicapera les politiques de logement, in situ. L'idée de la nécessité d'une ville nouvelle commence ainsi à s'imposer, dans l'espoir de contrôler les extensions de la ville et de cadrer son urbanisation. Il fallait absorber les programmes de logements, au même titre que la future démographie de la ville qui prévoyait déjà en 1980, 1 million d'habitants vers la fin du siècle (Meghraoui 2006). Le plateau de Ain El Bey, situé à

quelques kilomètres de la ville mère (figure 3), semblait le plus adapté et le plus favorable à accueillir ce projet.

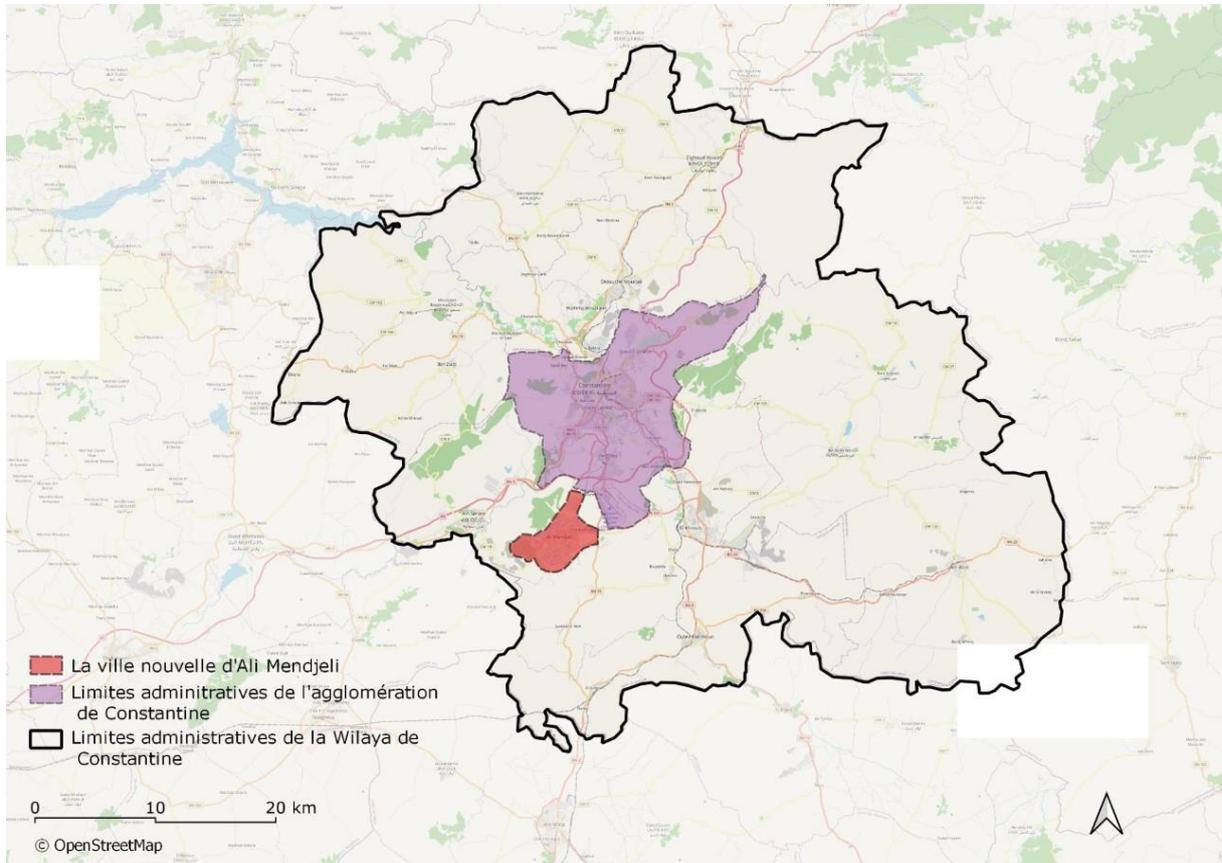


Figure 3 : Situation de la ville nouvelle Ali Mendjeli par rapport à la ville mère (source auteur 2020)

La ville nouvelle a vu le jour à partir d'une décision locale, motivée par la demande croissante de logement, par la rareté des terrains urbanisables, mais surtout par la volonté d'asseoir un contrôle sur l'urbanisation future de la ville. Elle sera également envisagée dans l'espoir d'améliorer les productions spatiales, en proposant un produit qui s'éloigne du caractère de cité dortoir, que cultivent les villes satellites à travers leurs grands-ensembles. Ainsi, l'objectif était d'aspirer à un nouveau pôle, qui soulagerait la ville mère, non seulement sur le plan démographique, mais en permettant également son décongestionnement. Le projet démarrera selon la logique, d'une réelle ville nouvelle, une vraie agglomération indépendante du centre de la ville mère contrairement aux agglomérations habituelles.

7- Positionnement épistémologique :

L'appréhension de l'analyse du travail de recherche s'opère via un positionnement épistémologique que nous voulons centrer sur une démarche inductive. L'occasion était donnée pour envisager le volet empirique non pas tel un réceptacle de théories préétablies, mais préférablement en tant que pourvoyeur d'une conscience réflexive qui se construit au fil du parcours de recherche, mais également via l'expérience du terrain. En étant plus explicite sur ce choix méthodologique, nous aviserons dès lors que dans le cadre proposé, l'induction se nourrit de données recueillies au contact de l'empirie dans le but de suggérer une structure analytique flottante s'adaptant aux découvertes offertes par la réalité à défaut de vouloir l'aligner à toute force sur une théorie déjà existante. Dans ce sens l'œil du chercheur sera attiré par le comportement des objets, guidé par les récurrences, la continuité, la similarité ou la divergence pour alimenter une doctrine inspirée par « une théorie ancrée » qui table sur les observations in situ pour présenter une conceptualisation du réel esquissée à partir d'une pratique sensorielle des éléments étudiés (Dépelteau 2011, 151).

Toutefois l'adoption de cette approche doit tout de même être nuancée afin de ne pas *s'asphyxier* à cause d'une pensée totalitaire qui idéalise plus que de raison un concept. Il faut savoir donc que même si ce processus permet une grande part d'authenticité dans le traitement de la recherche, étant donnée sa capacité à générer des énoncés généraux par le biais d'une généralisation d'observations ponctuelles répétées (Dépelteau 2011, 56) ; il affiche des limites lorsqu'il est séparé d'un arrière-plan théorique qui admet davantage d'intelligibilité. Ainsi la méthodologie cherche délibérément à combiner ces deux composantes en superposant les informations empiriques sur « des concepts plus exogènes faisant le voyage inverse, vers le terrain » (Kaufmann et Singly 2011, 92).

À la lumière de ce qui précède, le travail de recherche émanera du terrain, qui n'est plus considéré comme « une instance de vérification d'une problématique préétablie, mais le point de départ de cette problématisation » (Kaufmann et Singly 2011, 22). Une conceptualisation qui admettra, ceci dit, un fondement bibliographique censé donner plus de profondeur aux pratiques sensorielles. Au cours de cet exercice, des phénomènes remarquables parviennent au chercheur tels des éléments structurant la réalité empirique. Ces derniers, de par leur redondance, leur originalité ou l'épaisseur culturelle qu'ils semblent comprendre et refléter ; deviennent les matériaux composant des hypothèses. En d'autres

termes c'est via le « déterminisme »⁶ (Dépelteau 2011, 47) qui se dégage de la réalité étudiée que s'organise ce travail de thèse, en mettant en lumière les éléments les plus intéressants à creuser et à investiguer par le chercheur.

Ce préambule sur les orientations épistémologiques introduit une série de questionnements en relation avec les techniques utilisées in situ. Si l'observation constitue la ligne directrice du comportement du chercheur, sera-t-elle in fine absolue ? Nécessitera-t-elle la présence d'autres techniques ? Mais principalement, comment va-t-elle évoluer au niveau du terrain ?

En guise de réponse, il faut tout d'abord définir d'une manière idoine cette technique. L'observation flottante est un outil qui vise à se focaliser sur des pratiques spatiales en projetant l'identification d'un phénomène social. Elle consiste à se libérer des a priori qui meublent la pensée (scientifique, mais aussi personnelle). À ce propos le chercheur doit faire preuve d'une disponibilité continue, « à ne pas mobiliser l'attention sur un objet précis, mais à la laisser « flotter » afin que les informations la pénètrent sans filtre, sans a priori, jusqu'à ce que des points de repères, des convergences, apparaissent et que l'on parvienne alors à découvrir des règles sous-jacentes. » (Pétonnet 1982, 39). Cette méthodologie ne doit pas se limiter à un élément isolé de la thèse, mais au contraire traverser tout le travail qui s'ajuste et se réajuste en fonctionnant de l'aboutissement de la recherche. Dans ce sens les investigations ne doivent guère être séquestrées par un mécanisme moral immuable figeant la problématique et l'hypothèse à des idées cadrées et limitées sans possibilité de débordement sur des pensées complémentaires ou différentes. Un procédé qui admet donc, des interférences régulières entre l'objet d'étude et son idéation. Cette « itération » exige des allers-retours entre une problématisation qui se transforme au fur et à mesure de la production de données qui elles-mêmes se modifient par le biais de l'évolution de la problématisation (Dépelteau 2011, 82). C'est via ce schéma que la réalité sera saisie. En sachant pertinemment que ces techniques ne se débarrasseront nullement de l'impact de la subjectivité sur la considération du réel, ne préserveront pas, par ailleurs, la véracité des données. Dès lors elles ne prétendent guère à l'exhaustivité, ou à une exactitude parfaite ;

⁶Dépelteau définit le déterminisme comme « Le comportement d'un objet entraîne le comportement d'autres objets qui à leur tour entraînent le comportement d'autres objets » (2011,47)

mais aspirent juste à retransmettre d'une manière authentique l'objet de recherche, tout en procédant avec une conscience scientifique.

Sur un autre plan, nous mettrons en évidence la manière dont les idées et les théories rapportées dans les paragraphes antérieurs, se superposent à notre cas d'étude. Tout d'abord il faut indiquer que l'intérêt pour la ville nouvelle Ali Mendjeli était déclenché par la mutation rapide de son cadre spatial. Cette évolution du bâti, entraînant un déclic qui provoquait les premiers questionnements relatifs à ces pratiques habitantes ; allait évoluer vers une problématisation s'interrogeant sur la signification de cette grammaire spatiale (affichée ostentatoirement) en interférence continue avec l'espace conçu. Notre conception favorisait, comme point de départ, une approche herméneutique de l'objet étudié. Autrement dit la recherche se détachait volontairement des démarches explicatives qui tentent de réduire des phénomènes spatiaux aussi bien que sociaux à un rapport de cause à effet. Nous nous attachions en revanche à encourager une analyse compréhensive de l'objet étudié. Cette dernière admet une étude de ces comportements qui ne sera pas réduite à une perception des liens de causalité, mais se concentre plutôt sur une exploration des finalités et de l'épaisseur culturelle qu'elles comportent (Dépelteau 2011, 92).

Sur un autre plan, l'effort était dirigé vers le maintien d'un regard qui considère l'objet d'étude dans sa globalité. En d'autres termes le concept analysé (l'habiter) devait être fragmenté en plusieurs dimensions isolées (spatiales, religieuses, financières...), mais préférablement porter un examen d'ensemble en soulignant les rapports entre elles.

8- La complexité de l'empirie :

La complexité du contexte de Ali Mendjeli se situe au niveau des codes qu'il impose à toute analyse ou travail de recherche. Les investigations du terrain sont régulées en permanence par des normes locales qui définissent non seulement les limites des interventions du chercheur, mais aussi comment ces dernières doivent se réaliser. Avant donc de plonger dans une réflexion purement épistémologique, il importe d'afficher en amont certaines spécificités à propos de ces univers étudiés.

Au-delà de l'urgence qui a caractérisé la réalisation de la ville nouvelle, au-delà de sa centralisation sur l'immeuble d'habitation collectif dans un désir de reprendre des principes spatiaux en apparence affaiblis par la critique et l'obsolescence (Bouchain, 2013); l'essentiel des spécificités de Ali Mendjeli se situe au niveau de sa composante humaine. Effectivement le choix d'un relogement favorisé, souvent imposé, tel le moteur principal du

peuplement de la ville, a renforcé, dès le départ, un certain déséquilibre social, à cause notamment de la présence d'une seule classe sociale : la classe des pauvres.

Cette population esseulée, privée de mélange et de modèle, que les acteurs publics éloignaient intentionnellement de la ville mère, pénétrait pour la première fois (pour la majorité) un territoire étranger, dont le cadre mais aussi le fond, sont échafaudés à partir d'une doctrine allochtone. L'absence de transition, de sensibilisation à cette nouvelle architecture, ainsi que le manque d'accompagnement des relogés a engendré une ségrégation dès le départ entre les différentes provenances. Il n'y avait pas de ville, il y avait juste des quartiers peuplés d'habitants fragilisés par leur délocalisation et qui au bout de leur faiblesse se réfugiaient dans le peu de repères qu'on leur a permis de conserver, c'est-à-dire leur communauté, leur ancien voisinage. Un repli aux allures extrêmes où tout ce qui est étranger se traduirait désormais par dangereux. Toutefois il faut noter que le contexte immaîtrisable (donc menaçant) de Ali Mendjeli n'a su renforcer les solidarités préexistantes au sein d'une communauté qu'en la coupant des autres (Benlakhlef et Bergel 2016, 23). Ce rapport craintif va évoluer par la suite vers « des affrontements perpétuels » qui sont accentués par « une mixité résidentielle forcée [favorisant] un climat de tensions, dans lequel de banales querelles de voisinage peuvent aisément dégénérer » (Benlakhlef et Bergel 2016, 10). Si le conflit intercommunautaire se nourrit de plusieurs facteurs, l'essentiel de ces fondements est relatif à l'espace public et notamment la gestion de ce dernier. Les habitudes spatiales des néohabitants chargées de pragmatismes d'un côté et l'absence de vocation de l'espace limitrophe de l'autre ; a propulsé ce dernier en un terrain de convoitise que les différents clans se disputent pour ses vertus financières (tantôt utilisé comme parking sauvage, tantôt comme espace de commerce informel). Cette réalité complexe, qui s'offrait à nous, devait être abordée par une méthodologie incrémentale sous peine d'être simplifiée ou brusquée. Le chercheur devait non seulement ajuster son regard sur les objets de sorte qu'il puisse traverser les enceintes physiques et mentales qui entouraient le terrain d'étude, mais également réaliser en amont les conséquences de chaque pas, de chaque photo ou conversation afin de ne jamais renvoyer aux habitants une image qui conforterait leur crainte, sous peine d'être lésé dans un environnement où l'étiquetage est irréversible.

Dans cette perspective plusieurs facteurs devaient être considérés. Tout d'abord il fallait procéder loin des jugements moraux qui sont souvent influencés par des considérations esthétiques. Investiguer l'habiter c'est principalement saisir une histoire de vie, une opinion sur le monde, un genre de vie et son évolution... (Villechaise 2000, 11). Une

analyse qui gagne en finesse si le chercheur accepte d'adapter son esprit au contexte étudié, en faisant l'effort de se focaliser sur les doctrines sociospatiales qui se dégagent des appropriations, au-delà de la grammaire visuelle *inesthétique* qu'elles proposent. Ce niveau d'observation suppose aussi un recul sur l'objet investigué dans le sens où la subjectivité dans le travail doit être identifiée au préalable afin qu'elle soit plus maîtrisable durant le procédé d'enquête. Il est à savoir que tout jugement, toute analyse, véhiculés sur l'empirie comprendra inéluctablement une partialité influencée par un dogme propre à l'enquêteur, particulièrement quand le repérage des indicateurs suppose une lecture latente des signes du territoire. Cette partialité s'amplifie quand le milieu enquêté est culturellement similaire ou voisin de l'environnement du chercheur. En effet « les univers dont vous êtes trop proche vous seront plus difficiles à enquêter parce que, sans recul, en ayant tout de suite l'impression de comprendre, mais, en fin de compte en comprenant toujours à moitié, vous avez de fortes chances d'être sujet à l'illusion d'une compréhension immédiate » (Beaud et Weber 2010, 49). À ces menaces de précipitation nous offrons, en guise de remède, une présence prolongée sur terrain, ainsi qu'une attitude aspirant à intensifier aussi bien les conversations relatives à notre recherche que les causeries informelles, seules garantes d'une intégration de l'empirie de même qu'une intégration en empirie. À cette pénétration de la sphère privée, à ces bavardages décontractés, mais avertis cachant un fond d'investigation, un intérêt solide pour une évolution doctrinale, une quête d'épisodes biographiques... se superpose une identification intensionnelle des limites de valeur de cette matière première. Autrement dit les données récoltées ainsi que leurs interprétations doivent constamment être contextualisées. Elles ne tendent pas vers une naturalisation du comportement d'un être humain ou d'une communauté. Elles ne garantissent pas une répétition du même geste spatial, mais offrent uniquement une description actuelle à travers une fenêtre sur un positionnement d'individus, de groupe social, au niveau d'un cadre spatiotemporel précis (Dépelteau 2011, 89).

9- Une réalité en plusieurs fragments :

Dans une tentative de démêlement d'une réalité complexe, nous nous sommes orientés vers des choix méthodologiques qui visent en premier lieu à morceler notre terrain d'étude en plusieurs entités empiriques. L'objectif n'est pas de tendre vers un traitement isolé de chaque portion, mais d'aligner une analyse sur un cadre davantage maîtrisable, tout en maintenant en arrière-plan cette appartenance à une réalité plus abondante. Dans ce sens notre enquête se déroulera sur trois phases comme le démontre la figure numéro 4.

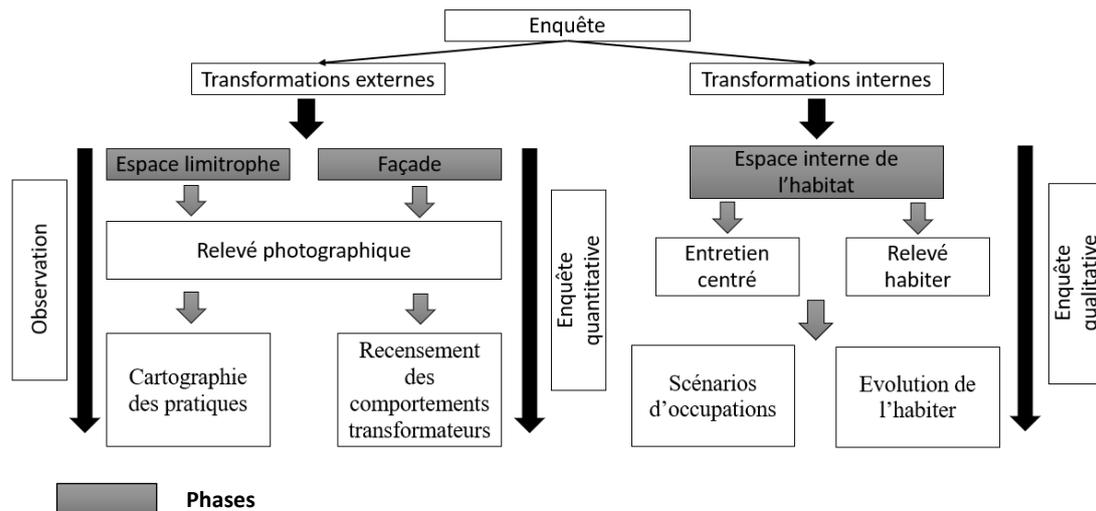


Figure 4 : Processus de l'enquête empirique (source auteur 2019)

9.1- Enquêter l'espace limitrophe de l'habitat :

Ce premier niveau d'analyse fait appel à des techniques de relevés (dessins, photographies). L'intention était centrée sur la présentation d'une image actuelle de cette partie de l'habitat, en se concentrant sur les phénomènes d'appropriation produits par les habitants. Dans ce sens nous entamerons par une définition des typologies d'usages et de transformations produites par les occupants, pour ensuite établir une cartographie de ces pratiques. Ce portrait général sera investigué dans un second temps à travers des productions graphiques qui auront pour finalité la mise en avant des diffusions des dynamiques d'appropriations. Un travail qui servira, à postériori, de base à des jeux de comparaisons qui ont pour but, en plus d'identifier l'écart entre l'espace planifié (conçu) et l'espace transformé (vécu), l'analyse des convergences ainsi que des divergences entre les différentes catégories d'habitants. En ce cas, les observations seront fidèles à notre cadre de départ, dans le sens où notre intérêt sera dirigé vers l'identification de l'impact des facteurs socioculturels tels que la provenance, le mode de vie antérieure, le type de ménage...mais aussi spatiaux à l'image de la forme urbaine et des caractéristiques de l'habitat (emplacement, surface, système constructif...).

Au-delà des transformations physiques, notre observation du terrain se focalise davantage sur les pratiques de l'espace limitrophe. Ce « no man's land » (Navez-Bouchanine 1991, 135), cet oublié de l'équation de production du logement en Algérie, se transforme par la force du temps en un terrain favorable à toute sorte de pratiques. Notre vision ne se limite

pas à l'identification de ces pratiques, comme nous venons de le mentionner, mais d'identifier les acteurs qui produisent l'espace. Dans ce sens, via l'observation, nous proposerons des illustrations de moments d'usage, des captures de la réalité, censées offrir davantage d'intelligibilité sur les manières d'utilisation de ces espaces *négatifs*.

9.2- Enquêter la façade des habitations :

Dans cette stratification de l'habiter, la façade apparaît telle une composante reflétant les symptômes d'un débordement de la pratique spatiale de son cadre initial. Une appropriation génératrice de « bidonvilisation des villes algériennes » (Rouag 1998, 5), du moins selon certains chercheurs qui abordent cette mosaïque de transformations sous l'angle de la civilité, sanctionnant ainsi ces libertés que les usagers se permettent dans leur lieu d'habitation. L'analyse de la façade offre un premier diagnostic des interférences entre l'habitant et son espace.

Dans ce sens notre analyse aspire avant tout à un recensement des comportements transformateurs les plus explicites via un inventaire et une définition précise des modifications observées. Une démarche qui tablera sur des techniques de relevés photographiques, aspirant en premier lieu à dresser un profil des façades transformées ou pas, en insistant non seulement sur l'écart entre leur état initial et actuel, mais aussi sur les divergences des pratiques entre les différents groupes sociaux. Des finalités qui nécessitent une enquête quantitative qui aboutira à des cartographies reflétant les principales caractéristiques des pratiques appropriatives des façades (caractère, intensité, distribution...)

9.3- Enquêter l'intérieur de l'habitat :

Ce niveau d'analyse exige un rapport plus intime avec l'enquêté. Il ne peut avoir lieu que si ce dernier accepte de se soumettre à l'exercice du relevé, en consentant à une intrusion momentanée du chercheur dans sa sphère domestique. Cette technique est utilisée non seulement dans le but de considérer le décalage entre les utopies conceptrices et leur appréciation par les habitants ; mais également afin de mettre la lumière sur les usages qui s'insèrent dans ce cadre spatial moderne en le redéfinissant, profitant de son potentiel pour conjuguer des pratiques spatiales subtiles, base d'un programme de vie néovernaculaire.

Ceci dit nos propos n'envisagent pas l'accomplissement des configurations de l'espace uniquement sous l'angle du conflit spatial ; mais s'activent plutôt à considérer ce dialogue tel un indicateur de l'évolution d'un habiter. Dans ce sens les outils méthodologiques ne se limitent pas au relevé architectural classique, mais le dépassent vers

le relevé habiter. Dans sa définition ce dernier s'intéresse à la « génération d'espaces » en relevant via les aménagements intérieurs des signes d'adhésion à un genre de vie, une classe sociale ou une culture domestique définie... (Pinson, 2015, 7). Sur un aspect plus pratique, il est à noter que ce modèle de relevé se distingue « par le fait qu'il fait mention en plus d'indications relatives à l'espace architectural lui-même, ainsi que de la présence des objets dans l'habitation. » (Pinson, 2015, 7). Ce travail mettra en avant les scénarios d'occupation de l'habitat et leurs divergences. Il prétendra à un recensement des « usages sédimentés dans l'espace de l'habitation ainsi que les pratiques plus ponctuelles » (Deboulet, 2003, 12) à travers un portrait de l'espace suivant les différents moments et les différents profils des ménages.

Concernant le choix des cas étudiés, la sélection, sans prétendre à une quelconque exhaustivité, tendra vers le maximum de diversité du point de vue du profil du ménage, sa taille, sa provenance, les caractéristiques du logement... Sur un autre plan, il est à constater que cette partie de l'enquête reste facteur des relations entre chercheur et enquêtés. Ces dernières peuvent soit favoriser cette intrusion, soit l'handicaper. Dans ce sens le comportement, in situ devra stimuler cette adhésion à la phase relevé intérieur, via une intégration des codes du lieu, mais aussi une explication des objectifs du travail. En effet une partie du travail empirique consistera à rassurer les habitants en expliquant la méthodologie du travail, mais aussi à dresser une image des finalités de cette recherche. Il ne s'agit pas de débarquer avec un sujet en forçant les réponses, mais plutôt à susciter l'intérêt en parlant de thèmes qui concernent les habitants, qui déclenchent une conversation spontanée indiquant un degré de liberté de parler considérable.

10- Un exercice d'entretien revisité :

Apprécier le décalage entre les utopies conceptrices des designers et le pragmatisme fonctionnel émanant des usages des habitants nécessite par moment de franchir les frontières des observations et des relevés pour laisser place à des entretiens censés offrir davantage de précisions sur les pratiques spatiales ainsi que sur les intentions des occupants. Il faut de ce fait que le travail d'analyse se nourrisse régulièrement des commentaires des usagers dans le but d'identifier le projet et le symbolisme qui se dégagent de leurs productions spatiales. Dans ce sens les entretiens doivent accompagner toutes les phases d'études pour expliciter continuellement les ambiguïtés se dégageant de cette nouvelle grammaire du « faire la ville » (Palumbo et Boucheron 2016, 176).

Dans cette quête d'interprétations pertinentes, la confrontation des procédés doit se faire suivant un fil conducteur qui favorise le maximum de complémentarité entre les différentes informations recueillies. En d'autres termes l'entretien n'est pas séparé temporellement du relevé, mais l'accompagne simultanément pour éclaircir les points équivoques que la technique d'observation traîne (pour déceler à chaque situation les intentions de l'habitant qu'elles soient déjà concrétisées ou à concrétiser) ; limitant ainsi l'impact d'une interprétation subjective qui peut fausser la lecture des indicateurs de l'habiter. Pour ce faire l'enquête par entretien doit prendre en considération, en plus du contexte particulier du terrain, une multitude de facteurs. Dans ce sens et par souci de correspondre à notre démarche inductive, nous nous sommes appuyés sur des entretiens « centrés » (Dépelteau 2011, 319). Ces derniers qui se structurent, selon des thèmes plutôt que des questions, permettent davantage de liberté pour les enquêtés qui déroulent leurs récits, leurs explications, leurs biographies dans un cadre se rapprochant plus d'une conversation routinière que d'une interview formelle. L'objectif était de revisiter les rôles qu'offrait ce genre d'exercice, en limitant la distance imposée par les postures classiques. Au statut de l'informateur, nous suppléons celui de l'expert (Brunfaut, Terlinden et Vella, 2015). Ainsi la recherche ne doit pas se faire au niveau du terrain, mais avec et par le terrain, dans une réorganisation des rapports qui vise en premier lieu à augmenter l'intérêt pour notre étude, en échappant à une conception exagérément théorique, en favorisant une investigation plus conséquente des habitants dans ce travail (Brunfaut, Terlinden et Vella, 2015).

Du coup les rencontres sur terrain se prêtaient au jeu du hasard et des affinités qui se construisent avec les habitants. Aux méthodes de porte à porte, qui apparaissaient à priori incompatibles avec un contexte méfiant, nous préférons une permanence qui vise une sélection probabiliste des enquêtés suivant un schéma en boule de neige. C'est-à-dire que notre insertion au terrain se mettait en place via un système déclenché par un habitant (un leader du quartier) qui nous introduisait à des enquêtés pour nous permettre, dans un second temps de prendre contact avec d'autres habitants, d'autres ilots... Ce procédé offre une base de confiance qui facilite les interactions en les sortant d'un registre totalement anonyme. Aborder un enquêté par le biais d'une personne de son entourage semble favoriser davantage la confession, rapprochant l'entretien même d'une conversation personnelle. Cependant ces airs de familiarités qui recouvrent les premiers contacts avec les enquêtés ne doivent pas empêcher une présentation intelligible du projet de recherche censé rassurer nos interlocuteurs.

Ce souci d'être constamment au plus près des « situations naturelles » (De Sardan 2008, 41) oblige parfois à se séparer de moyens techniques pouvant perturber l'aspect d'interaction routinière que nous convoitons. L'exemple de la présence d'un magnétophone suggère implicitement un registre de questionnaire qui n'est pas compatible avec notre démarche in situ. Sur un autre plan l'enregistrement de la conversation donne un fond d'interrogatoire où la parole soudainement devient à sens unique, où une atmosphère paranoïaque s'installe invitant l'interviewé à s'auto censurer, choisissant ses mots, ses tournures de phrases pour éviter tout débordement, toute critique sévère de sa réalité, synonyme ici d'une maladresse qui peut nourrir des ambitions néfastes d'un étranger dont les techniques inspirent davantage de méfiance. Il faut donc contourner ces situations, instaurer un réel échange en se débarrassant en premier lieu de ces outils encombrants, tout en sachant que ces efforts ne peuvent abolir définitivement l'excentricité de cet exercice particulier, mais aident exclusivement à puiser dans la spontanéité de l'enquête en évitant qu'il bascule vers un jeu de rôle éloigné de sa vérité (Villechaise 2000, 52).

Au final même si la prise de note se substitue à ces phases d'enregistrement, il faut continuellement faire apparaître « la dimension ponctuelle de l'entretien [qui] rend sans doute plus facile l'accès à cette sphère intime de l'introspection, puisqu'elle favorise une expression plus libre dans la mesure où l'interview apparaît comme une parenthèse dans la vie des personnes interrogées » (Villechaise 2000, 54). Cette conception de l'entretien ambitionne de le transmettre telle une tribune qui permet une interruption momentanée dans la vie de l'habitant, qui lui offre la possibilité de se confesser sans pour autant subir une présence exagérée d'un auditeur souvent prié de disparaître à la fin de l'échange.

Si la finalité qui se dégage de ce qui précède insiste sur l'importance d'un dosage adéquat de la présence du chercheur au niveau du terrain, afin de ne pas gêner les enquêtés ni au contraire passer superficiellement sur les caractéristiques empiriques de la recherche ; il faut cependant révéler que la réussite de cette phase passerait sûrement par une complémentarité avec une série d'autres facteurs à l'image du degré d'investissement de l'enquêteur. Autrement dit pour encourager l'enquêté à s'exprimer sur ses pratiques, son intimité, de commenter des situations qui relèvent du domaine personnel, il est nécessaire d'inscrire l'échange dans une dynamique « compréhensive » où le chercheur tente d'effacer la retenue de l'enquêté à travers un engagement actif dans les questions (Kaufmann et Singly 2011, 19). Cette personnalisation de l'entretien « s'appuie sur la conviction que les hommes ne sont pas de simples agents porteurs de structures, mais des producteurs actifs du social,

donc des dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur» (Kaufmann et Singly 2011, 24). Cependant elle perd promptement de sa valeur si le cadrage de la recherche demeure évasif. Dans ce sens l'accent sera mis sur la contextualisation de chaque entretien, via l'invocation du profil de nos interlocuteurs, mais aussi un retour constant sur les scènes d'entrevues dans l'objectif de préserver un degré de véracité important des données recueillies.

Ailleurs que sur le plan de recentrage continu des propos récoltés, un certain équilibre est à respecter concernant l'intégration du terrain d'étude. Notre positionnement doit jouer en permanence entre une connivence favorisant un climat de confiance et une ignorance intentionnellement affichée dans le but de susciter davantage d'éclaircissement sur les situations rencontrées (Berthier 2008). Ainsi à défaut de basculer dans une complicité démesurée occasionnant une retenue incontrôlée où l'habitant ne ressent plus la nécessité d'explicitier pour une personne qui semble d'ores et déjà comprendre ces agissements, nous soulignons volontairement notre statut d'apprenti ainsi que nos troubles à l'encontre de la maîtrise des significations autochtones. C'est ainsi que tous ces éléments doivent être préalablement assimilés aux fins de maximiser l'authenticité du propos récolté. Ceci en sachant que la confrontation de la parole de l'habitant à son acte peut demeurer impertinente, pour des usagers qui agissent souvent avec un naturel qui automatise le geste. L'essentiel de l'enquête est de franchir ainsi cette barrière de platitude qui semble recouvrir la perception des habitants de leurs propres usages en insistant constamment sur la particularité de chaque pratique usuelle.

10.1- Le souci de la justesse :

Les paragraphes précédents insistaient sur l'importance de l'identification de la part de subjectivité qui fait de l'exercice d'enquête aussi bien que celui de l'interprétation, (dans le sens de l'appréciation de la réalité, des données récoltées) n'est jamais hermétique à une conception proprement personnelle. Ce facteur ne peut être ni nié, ni encouragé, mais uniquement situé et dompté à travers des techniques tel que le retour permanent sur la parole des enquêtés, procurant ainsi une vue avérée sur les scènes enquêtées (De Sardan 2008, 97-159). Toutefois cette part de partialité n'est pas l'unique piège quand la recherche se développe au niveau d'un quartier de relogement favorable aux pratiques de stigmatisation. L'enquête peut aboutir à des informations falsifiées, quand l'habitant, notamment dans les milieux sociaux modestes, est souvent tenté de masquer la vérité, de la déformer pour

préservé sa dignité, s'aligner sur une norme sociale, se défendre du regard de l'enquêteur... À ce propos il faut s'appliquer à déceler les différentes nuances du moi qui émanent du discours de l'enquête. S'employer donc à distinguer les parties relatives à la personne, de ceux se rapportant aux personnages joués ; en questionnant constamment la cohérence des propos avancés par ce dernier. La finalité n'est pas de censurer ces représentations émanant d'un jeu de rôle, mais de comprendre plutôt ce que révèle ce choix du remplacement de soi par une caricature davantage désirable (Villechaise 2000, 13).

Au gré des entrevues se dégage par exemple une tendance vers le détournement systématique du stigma. L'enquête amorce dès le départ les clichés négatifs sur son lieu de vie, par des tentatives de démarcation, en soulignant la rareté de ces rapports avec son milieu, mais notamment en exagérant la critique de son voisinage (Gilbert 2012). Cette « logique méritocratique » orientera les réponses de l'habitant non pas vers la vérité, mais plutôt vers ce qui lui semble convenable comme vérité (Gilbert 2012, 69). Un maquillage de la réalité employant donc des stratégies discursives dont la finalité est de protéger le statut personnel de l'enquêteur tout autant que sa dignité. Des méthodes qui répondent au nom « d'effet de légitimité résidentielle » (Gilbert 2012, 69) et qui doivent être anticipées par le chercheur qui s'emploie à minimiser les répercussions de ces images mentales sur le procédé d'entretien. La réponse consiste à identifier puis à discréditer volontairement ces clichés en insistant sur la supériorité du réel qui ne peut se résumer à des idées préétablies. Plus concrètement, il ne faut pas s'arrêter à des conceptions superficielles des groupes, en étiquetant les individus suivant leur provenance, leur classe socioéconomique, ou même les usages qu'ils formulent.

Autant que la légitimité résidentielle soit un falsificateur inéluctable de la réalité, autant elle n'est pas l'unique stratégie entreprise par les habitants pour travestir cette dernière. Souvent l'entretien est vécu par les habitants non pas comme une occasion de révéler leurs problèmes face à une architecture qui semble en inadéquation avec leur genre de vie, mais plus telle une tribune qui peut assurer à leur propos davantage de visibilité. Dans ce sens les points négatifs sont intentionnellement exagérés et l'enquête ne se limite pas à rapporter uniquement les problèmes qu'il a raconté, mais déborde pour inclure la majorité des difficultés qui circulent à travers les discussions du voisinage et qui souvent, telles des légendes urbaines, n'appartiennent à personne. Cette instrumentalisation de la vérité est révélée par T. Todorov sous le nom de « victimisation » (Todorov, 1995 cité dans Villechaise-Dupont 2000, 91). Elle s'élève d'ailleurs telle une caractéristique des sociétés

modernes. «Plus rentable, parce [qu'elle] permet de demander réparation» à postériori, elle déclenche une course « au plus défavorisé» (Villechaise 2000, 98). Tout porte à croire que les habitants de Ali Mendjeli sont très favorables à ce genre de conception. Dépendants des instances étatiques, notamment sur le volet économique avec un salaire moyen algérien qui se prête peu aux pratiques d'achats et de locations de logements (liberte-algerie.com 2013). Ce qui encourage ce genre de comportement où chaque occasion est considérée comme une opportunité d'obtenir plus, d'obtenir mieux. Ainsi il faut de tout temps questionner la cohérence des propos récoltés, ne pas se contenter de noter la critique pour ensuite la ressortir au niveau de l'analyse, mais garder un esprit éveillé en creusant et en requestionnant les données recueillies (dans les limites du faisable et en prenant garde de ne pas tomber dans un jeu de contestation automatique de tout témoignage).

10.2- Approcher l'empirie :

Notre analyse est fondée en grande partie sur un travail cumulatif, dans le sens où l'habiter est fractionné en sous dimensions plus maîtrisables (usage, espace) que nous superposons au gré des cas rencontrés dans le but de desceller les points de convergence et de divergence propres aux habitants de l'unité de voisinage 8. Autrement dit, en plus de l'analogie entre l'état conçu et vécu qui tente de mettre en avant l'évolution de l'habitat, la division de ce dernier en plusieurs sous parties permet de constater les liens et les écarts de pratiques entre les différents ménages de façon plus intelligible.

Dans ce sens notre méthodologie s'est orientée vers l'utilisation de techniques d'investigation mixtes (Creswell 2013), qui allient sous le nom de design explicatif, un procédé séquentiel où « les données qualitatives [propres aux transformations internes] viennent généralement approfondir et expliquer plus en détail les premiers résultats quantitatifs [issus de l'analyse des appropriations externes, notamment les façades] » (Aldebert et Rouziès 2011, 6). Ceci dit si l'accès aux données extérieures demeure aisé, ce n'est guère le cas pour les relevés et observations de l'espace intérieur. Ces derniers restent facteurs de la volonté du ménage de se prêter à cet exercice. Cependant les critères d'intimité (qui sont relatifs en premier lieu à la protection de la femme des étrangers (Rouag 2005)), se coalisent avec une répulsion d'afficher sans filtres sa sphère domestique à un étranger ; compliquant ainsi l'accès à ces données. Le chercheur doit s'adapter à ces codes vernaculaires, accepter parfois des rapports indirects avec son objet d'étude. En guise de solution, interjeter un intermédiaire, à l'image d'une connaissance en commun, d'une

femme, ou de l'habitant lui-même... qui une fois informée de nos objectifs s'adonne à relever les données nécessaires pour notre travail. Cependant cette méthode, qui ne prétend à aucune forme d'exhaustivité, exige tout de même une vérification in situ des informations recueillies afin de juger déjà de leur pertinence, mais aussi d'identifier le degré de leur habilité à l'analyse ainsi que leur cohérence avec les propos de l'enquêté. Sur un autre plan, ces conditions ont impacté également l'exercice de relevé. L'impossibilité de visiter l'intérieur par nous-mêmes, ou l'étroitesse du moment toléré pour la visite, nous ont souvent orienté vers la production de schémas à la place de relevé métrique.

10.3- Les limites de la théorie :

De la théorie à l'empirie, certaines techniques s'égarèrent de leur définition originelle. L'exercice de la recherche imposait parfois de revisiter des principes épistémologiques, voire de les rapprocher du caractère du terrain, quitte à les déformer partiellement. Depuis notre espace de travail en tant que chercheur jusqu'au terrain d'enquête, l'illusion du « voulu » semble se heurter à une réalité inapprivoisable, interrogeant en permanence les capacités d'adaptation, mais aussi d'improvisation de l'enquêteur. À Ali Mendjeli, nous avons rapidement pris conscience que notre expérience du terrain et nos acquis théoriques ne pouvaient s'exercer en l'état, dans un environnement régulé par des codes spécifiques. Les habitants affichaient une austérité envers toute présence étrangère dans leur quartier. Leurs réactions étaient à la limite de la violence quand ils remarquaient une quelconque prise de photos, de façades notamment (qu'on devait justifier ou même supprimer s'ils y voyaient une présence féminine). Nous notions aussi leur méfiance envers nos questions ou encore le refus presque systématique de nous faire visiter l'intérieur de leurs logements...

L'assise méthodologique développée en premier lieu (à base d'observation flottante, relevé photographique, relevé habiter...) ne semblait plus adéquate à contenir notre empirie. Ainsi la réflexion s'orientait naturellement vers le degré de pénétrabilité que pouvait offrir notre terrain d'étude, mais surtout sur comment l'aborder pour optimiser notre investigation.

Dès les premiers moments sur terrain, nous faisons face à de nombreuses difficultés, notre présence dérangeait. Et même si nous n'étions pas renfloués, d'une manière franche, nous sentions, à travers toute l'attention qu'on suscitait in situ, que la durée de nos séjours était conditionnée par l'approbation de notre comportement. L'enjeu était d'identifier rapidement le toléré de l'interdit, de ne pas se perdre dans des réflexes d'enquêteur qui confondent « voulu » et « permis ».

10.3.1- Les leaders du quartier :

Longtemps après nos premiers séjours sur terrain, Ali Mendjeli et notamment, l'unité de voisinage 8, nous apparaissait toujours comme un environnement fermé. La volonté de réaliser notre enquête était de plus en plus affectée par les difficultés empiriques. Sans le savoir, et uniquement par la redondance de nos visites, nous étions déjà lésés. Tantôt confondu avec des policiers en civil (dans un quartier réputé pour ses dealers), tantôt pris pour un journaliste d'Echourouk ou Ennahar⁷. L'étiquetage semblait inévitable, du moins aux vues de notre approche première. À ce moment réadapter notre stratégie d'investigation s'imposait et nous devions prendre du recul pour pouvoir relancer notre enquête.

Entre temps nous avons été pris, à l'université de Constantine 3, comme enseignant vacataire, où nous avons rencontré des étudiants habitant la ville nouvelle Ali Mendjeli. L'un d'eux fréquentait régulièrement l'unité de voisinage 8. Il y avait exercé le métier de vendeur au niveau d'une épicerie du côté de l'ilot dit *NewYork*. Nous comprendrons rapidement le rôle de ces commerces de proximité à l'échelle de ces quartiers de pauvres. Quand les habitants ne peuvent payer directement leurs courses et qu'ils procèdent par crédit, le commerçant devient un personnage puissant, un leader de quartier. Houssem était associé à cette épicerie. C'est grâce à son statut que nous décrochions nos premiers entretiens. Ces derniers se concentraient en premier lieu sur deux éléments principaux : le profil du ménage (nombre de personnes, âge des enfants, provenance...), ainsi que les caractéristiques de l'habitation (nombre de pièces, type de structure, avis général sur l'habitation et le quartier). Des prises de notes étaient suffisantes pour résumer l'essentiel des informations récoltées.

10.3.2- Observation flottante :

La présence d'un visage familier, en l'occurrence Houssem, facilitait notre présence au niveau de l'unité de voisinage 8. L'attitude et la crainte des habitants se sont peu à peu dissipées et nous pouvions nous adonner plus aisément à notre travail de chercheur. Pour rester fidèle à notre logique de départ, notre attention n'était pas centrée exclusivement sur les transformations, perceptibles au niveau des façades et certaines parties de l'espace limitrophe. Nous devions saisir l'ensemble des logiques sous-jacentes à ces phénomènes et notamment des pratiques qui y sont intégrées. Cependant, et même avec la présence d'un

⁷ Deux chaînes algériennes télévisées off-shore, d'informations continues (à la base), et dont la ligne éditoriale favorise souvent des sujets sensationnels, voire polémiques (elles ont souvent été rappelées à l'ordre par l'ARAV) (El Watan 2020)

habitant de l'unité, une grande partie des informations demeuraient difficilement accessibles, voire intransmissibles.

Ainsi notre observation était limitée, voire conditionnée par certaines barrières qu'imposait le terrain. Nous remarquerons la présence de cycles journaliers particuliers, avec les jeunes habitants qui imposent leurs rythmes à l'espace limitrophe. Ces derniers sont d'abord les premiers garants *d'el horma*, donc toute prise de photo devait se négocier au préalable. Cela nous rappelle la scène du film Omar Gatlato, où le héros se presse (suite à un appel d'un petit garçon) de dégager violemment un intrus du quartier, parce qu'il contemplait les fenêtres d'une manière insistante (Allouache 1977). Néanmoins, le champ du toléré semblait restreint selon leur logique. Ainsi les façades dont les fenêtres étaient habituellement occupées par des femmes étaient interdites d'être photographiées. Nous n'étions pas aussi à l'abri d'incidents quand on essayait des prises des scènes de l'espace limitrophe. Le cycle de vente de drogue rétrécissait davantage le champ du communicable. Un perpétuel de 10h du matin au coucher du soleil, quand les mêmes vendeurs se prêtaient eux-mêmes à la consommation de ce qu'ils vendaient. Ali Mendjeli est un supermarché de la drogue. Il suffit d'introduire des mots-clés sur internet pour voir apparaître une masse d'articles qui relatent ces faits (Ait Seddik 2018, 2019). Les règlements de comptes y sont perpétuels et impactent la qualité et la durée de travail du chercheur. Il y avait même où certains soirs, notre indicateur nous demandé de décaler un rendez-vous pris, puisqu'un meurtre a eu lieu et qu'il soupçonnait des représailles (« Constantine - Crime à Ali-Mendjeli: Le meurtrier présumé arrêté » 2016).

Même avec Houssem à nos côtés, on ne pouvait que prendre des photos discrètement à l'aide d'un téléphone portable. Dans une autre tentative, nous nous associons à des chercheuses de l'université de Constantine 3, pensant le terrain plus favorable à une présence féminine. Il y avait cette hypothèse, qui considérait que notre condition d'homme nous empêchait de pénétrer les enceintes d'el horma. Cependant, cela a eu l'effet inverse (à ce moment de la thèse, nous ne concevions pas encore le caractère sexiste de l'espace limitrophe, nous l'évoquerons dans le chapitre « analyse des pratiques appropriatives du dehors »). Une présence féminine, notamment d'une étrangère, au niveau de l'espace limitrophe entraîne de facto, une convergence de tous les regards, de toute l'attention des utilisateurs de l'espace. Elle entraîne également des commentaires nuisibles qui empêchent d'enquêter le terrain convenablement. Malgré tous ces obstacles, nous réussirons à capturer l'essentiel de scènes que nous jugions intéressantes (des transformations de façades, des appropriations de

l'espace limitrophe, les aménagements des espaces nonappropriés...). Nous profitons de notre présence sur terrain pour nouer des relations avec certains habitants (généralement les hommes âgés étaient les plus accessibles). Quand bien même nous ne décrochions aucun entretien, leurs commentaires nous orienteront sur les logiques des appropriations qui s'y développent (comment transforme-t-on ? Pourquoi transforme-t-on ? et surtout comment utiliser les espaces transformés). De nouvelles pistes émergeaient, délivrant la pensée de certains raisonnements moralisateurs qui s'attardent sur l'aspect esthétique de ces pratiques, voire le degré de civilité qui se dégage de leur apparence.

10.3.3- Échantillonnage en boule de neige :

L'échantillonnage se prêtait presque exclusivement au jeu du hasard et des affinités qui se construisaient avec les habitants. Durant notre passage à l'épicerie, aux cafés du coin, et nos différents moments dans l'espace limitrophe, nous avons eu l'occasion d'exposer notre recherche. Nous avons également sollicité l'aide des personnes rencontrées pour nos futures étapes qui nécessitaient des entretiens plus approfondis ainsi qu'un relevé des habitations. Durant cette étape, nous avons profité du réseau de Housseem, mais également de celui d'une chercheuse de Constantine 3 (figure 5). Dans une logique d'échantillonnage en boule de neige, leurs connaissances constituaient le déclencheur du mouvement. Ainsi, quand Housseem nous introduisait aux habitants de l'îlot *New York*, certains d'entre eux nous orientaient vers des habitants d'autres îlots. De la même manière, la tante de notre collègue chercheuse nous introduisait auprès de ses voisines.

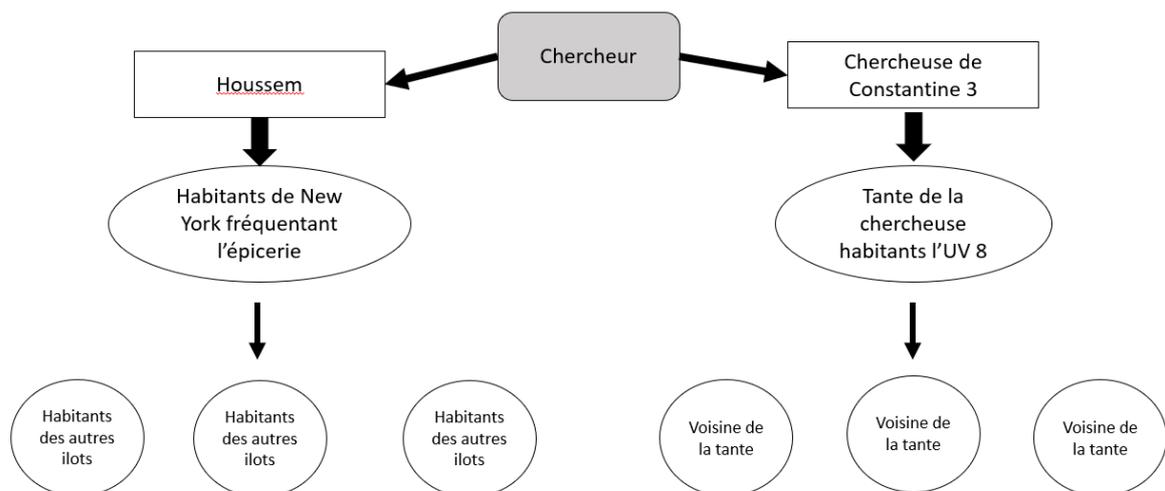


Figure 5 : Echantillonnage en boule de neige (source auteur, 2019)

Dans cette sélection probabiliste, des enquêtés, les liens entre le référent et le contact induit, déterminent le succès des futures opérations. Ils semblaient, aux premiers stades de l'enquête, assez puissants, mais s'affaiblissaient dans le second (figure 5). La majorité des connaissances de Houssem et notre collègue chercheuse acceptèrent de se livrer à des entretiens plus approfondis. Certains, nous autoriserons même à visiter leurs habitations. Cependant, les contacts vers lesquels, ils nous ont orientés semblaient plus méfiants. Sans nous renvoyer totalement, ils semblaient moins à l'aise, notamment à l'idée de nous faire visiter leurs lieux de vie. Beaucoup donnaient leurs numéros de téléphone sans pour autant répondre à nos appels, où nous donnaient des rendez-vous qu'ils n'honoraient pas ; ou encore, nous promettaient des visites pour ensuite s'éclipser. Tous ces comportements nous ont fait comprendre que notre étude ne devrait pas convoiter une forme d'exhaustivité, mais plutôt viser une analyse précise de la matière récoltée.

10.3.4- **Pénétrer l'habitation :**

Cette dernière étape était relative aux relations développées préalablement avec les futurs enquêtés. Il est à noter que nous ne disposions pas de support au préalable. Les plans des logements qui devaient être archivés au niveau de l'OPGI étaient introuvables. Malgré nos efforts, nous n'avons eu accès qu'aux plans des logements des unités de voisinage récentes⁸. S'introduire dans une habitation est tout un processus qui s'établit suivant le rythme qu'imposerait l'enquête. Nous avons eu des exceptions, comme c'était le cas de Mouloud, qui nous avait invités directement chez lui (ce qui avait déclenché la colère de son père et sa belle mère et a considérablement raccourci la durée de notre présence). Cependant, en règle générale, la visite avait lieu sur rendez-vous et selon des moments imposés. Nous ne devions pas venir avant 10h (heure du ménage), ni aux heures de repas (parce que cela obligerait le ménage à inviter l'enquêteur étranger à manger et à partager une intimité à laquelle il ne semble pas avoir droit), ni tard le soir (vu que le caractère intime de l'habitat semble s'accroître à partir de ce moment).

Durant ce processus, c'est la femme qui dicte ses règles. Il nous semblait à cet instant que l'intérieur des logements de Ali Mendjeli demeurait un espace féminin. Il était, néanmoins, impossible à cause des logiques d'el horma, de sensibiliser directement les femmes, à notre sujet de recherche. La durée des visites ne pouvait dépasser une vingtaine de minutes. Cela

⁸ Les plans de l'unité de voisinage ont été dessinés à la main contrairement aux unités récentes qui ont été élaborés via un logiciel de dessins. Ces derniers étaient pour le coup numérisés et archivés, mais ne se rapprochaient pas des conceptions des logements au niveau de notre terrain d'étude.

expliquerait le choix des schémas, qui remplaceront les relevés habités. Souvent, durant cette étape, les femmes s'enfermaient dans une pièce qui n'était plus visitable. Parfois, le rendez-vous était décalé plusieurs fois de suite, jusqu'à ce que les femmes quittent la maison. Il est à noter également que dans certains cas nous ne pouvions visiter l'intérieur et qu'il fallait se baser sur les photos prises par l'enquêté, ainsi que des esquisses élaborées en sa présence pour schématiser l'espace intérieur. Nous étions alors condamnés, à observer l'espace, à travers les yeux de nos collaborateurs. Une situation qui se répétait également, avec les contacts de notre collègue chercheuse. Au bout de cette conjoncture, certaines techniques telles que l'observation flottante et le relevé, affichaient leurs limites. Nous étions forcés de porter des lunettes, de décrire l'espace à travers la représentation d'un tiers. Analyser les scénarios de vie, devait souvent être fait, via la parole des habitants ; alors que la schématisation des habitations se confectionnait en leurs présences. C'est à travers les entretiens (qui auront lieu souvent en dehors de l'habitation), que nous analyserons l'habiter et les pratiques qui y sont associées. Très réfractaires, à l'enregistrement des entretiens, les habitants nous permettront quand même de prendre note. Ils nous décriront leurs quotidiens, la pratique de l'espace au cours des différents moments de la journée ou de la nuit, leurs transformations, leurs projets... Cela constituera l'essentiel de la matière empirique qui nous permettra d'analyser l'habiter au niveau de Ali Mendjeli, de comprendre la situation des habitants ainsi que l'idéal auquel ils aspirent actuellement.

PARTIE 1 : L'HABITAT EN ALGÉRIE

Introduction première partie

Cette première partie compte trois chapitres. Un premier qui expose l'expérience algérienne en matière de production de logements en parcourant les politiques qui le régissent, ses logiques de conception, sa réglementation. Un deuxième chapitre sera dédié à la pratique appropriative et particulièrement les appropriations de l'habitat. Nous analyserons à travers la revue de la littérature les facteurs qui structurent le geste de l'habitant, son pouvoir sur son espace ainsi que l'évolution de ses idéaux. Nous terminons la première partie par un troisième chapitre qui nous rapproche de notre volet empirique et qui traite l'histoire de la ville nouvelle Ali Mendjeli qui en plus d'illustrer les politiques algériennes actuelles de production de logements, semble cristalliser une matière appréciable relative aux appropriations de l'habitat.

**PRODUCTION DE LOGEMENT EN ALGÉRIE : BILAN DE 58 ANS DE
TENTATIVES**

1- Introduction : Le modèle de l'habitat collectif :

Dans une définition élémentaire, l'habitat se présente telle une sphère physique et psychologique où se tiennent des pratiques, qui définissent par leur redondance ou évolution ce que Bourdieu nomme « l'habitus » (Bourdieu 1972, 265). Ce dernier se rapportant à un système basé sur des « structures intériorisées, schémas de perception, de conception et d'action » qui se greffe à un contenant produisant ainsi l'environnement habitable de l'individu (Bourdieu 1972, 283). Au cours de l'histoire, ces contenants ont évolué, de par leurs caractéristiques, leurs typologies ; révélant à un moment le modèle habitat collectif. Cet archétype réunit au niveau d'un même immeuble, généralement comportant plus de quatre niveaux, une série d'habitations indépendantes, en l'occurrence des logements ou appartements. Une manière de concevoir et de faire qui sera liée au courant moderne, mais qui influencera considérablement la production de logement dans des pays, à l'image de l'Algérie.

La charte d'Athènes définit l'habitat à travers une vision de standardisation et d'industrialisation, favorisée par les concepts de préfabrication des éléments du logement (Pinson 1996, 23). Pinson rapporte que ce procédé, intervenant après la Seconde Guerre mondiale, sera favorisé par la conjoncture du moment, marquée par une incapacité du parc immobilier, dans de nombreux pays européens, à contenir la masse de population de l'époque (1996). Ce mouvement se voulait en rupture totale avec les méthodes antérieures. Il s'est formé autour d'une thèse principale qui énonce une « optimisation des surfaces et des dimensions de l'espace domestique (...) [en réduisant] les approximations qui caractérisaient le logement traditionnel » (Pinson 1996, 24). L'idéologie de ce courant s'inspirera largement des expériences d'Ernst May (Francfort) et Le Corbusier (Pessac) dans leur quête d'un confort minimum pour les ménages appartenant aux classes moyennes et modestes, à travers les processus d'industrialisation. L'espace sera calculé « selon des normes biologiques minimales » une notion appelée « ration de logement ». Une sorte d'économie au maximum de la surface, une rationalisation de l'organisation du logement, « de la configuration de ses pièces [et] leurs distributions » (Pinson 1996, 23). Les principes de ces projets inspireront une génération d'architectes et seront également adoués par les gouvernements étatiques. Ces derniers séduits par les concepts d'efficacité et de cout du logement version architecture moderne ; se lancera dans une restructuration totale de l'industrie du bâtiment et de l'habitat (Pinson 1996, 31).

Cependant, cette manière de construire l'habitat suscitera de nombreuses critiques. Le concept du logement pour le plus grand nombre semble avoir éloigné l'architecte de la réalité empirique. Les équations de production admettront les habitants comme des éléments abstraits, issus d'une société machiniste (Pinson 1996, 58). Pinson rejoint le lot de critiques en pointant du doigt « la cellule d'habitation », base principale du mouvement, qui semblait offrir, de par sa conception une appréciation superficielle, souvent élémentariste de la société (Pinson 1996, 60). Les prétentions d'une démarche égalitaire, qui effaçaient toute notion de diversité semblaient contraindre la population, via l'habitat, à rejoindre un nouveau mode de vie, normalisé que les architectes, ainsi que les gouvernements pensaient meilleur (Pinson 1996, 78). Si l'auteur se permet, par moment, de notifier les prétentions idéelles des utopies modernes ; c'est notamment à cause de la volonté de nier toute trace passée de l'habitat, en le reprenant comme s'il « n'avait jamais existé », le réduisant uniquement à une problématique fonctionnelle (Pinson 1996, 62).

Ce positionnement par rapport au logement version courant moderne traversera de nombreux travaux de recherche de Pinson. En 1993, dans son article, « Architecture et usage », l'auteur revient sur le caractère mathématique de cette architecture où les formules de conception s'efforcent consciencieusement à célébrer, dès que possible, le modulaire de Corbusier devenu le symbole de cette dernière. Ces soucis d'unifier le geste architectural autour de la norme, Pinson les conçoit à travers son analyse sociétale, tel un besoin d'adaptation d'un outil (le standard) de gestion sociospatiale, nécessaire pour prendre en charge les aspects de la vie quotidienne d'une population désormais appartenant à une société industrielle (Pinson 1993, 89).

Même si le projet de Sert au Pérou constitué essentiellement de maison à patio, ou Ecochard avec sa proposition d'habitations structurées par une trame au Maroc ; s'échappaient des sentiers battus en admettant une part de culture vernaculaire dans leur processus de conception ; la majorité des projets suivaient attentivement le même schéma premier du courant et se permettaient rarement un profil innovateur, inspiré du savoir-faire vernaculaire (Pinson 1994). La réception de la maison Matera confirme cette hypothèse. Les intentions de ne pas faire fi des caractéristiques empiriques, en adaptant les principes architecturaux du courant à la dimension locale ; était accueillie comme une trahison par les architectes du CIAM qui ne toléraient qu'une application mécanique des principes du mouvement (Buncuga et De Carlo 2003, 141).

En progressant sur la ligne de pensée de Pinson, nous saisissons ce que Fathy appelait déjà, d'une manière au semblant tranchant : la dictature de l'architecte (Ravéreau, Fathy et Roche 1987, 12). L'efficacité économico-constructive était pénétrée par des notions pédagogiques (Bouchanine 1988, 281), imposant une manière précise et presque unique d'utiliser l'habitat (Pinson 1996, 4). Le cadre offert: « la machine à habiter » était livrée avec un mode d'emploi qui exigeait des techniques d'utilisation précises (Pinson 1996, 4). Il nous revient à la mémoire l'interview d'un architecte constructeur, qui révélait à Petonnet, l'épaisseur instructive de sa conception, en construisant des cuisines « ...exprès trop petites » pour empêcher les habitants d'y manger et prendre l'habitude « d'occuper tout l'espace » à chaque activité (1982, 161).

Aux propos antérieurs se greffent, les exposés de Raymond qui en plongeant au cœur du processus de conception du logement moderne, décrit des choix « synthétiques » de l'architecte qui, durant la phase esquisse, traite l'espace réel comme un vide, une surface sur sa feuille « libre de toute influence extérieure, à l'intérieur duquel s'expriment des lois de composition qui n'ont pas à tenir compte des données préexistantes ». Un procédé, in vitro, qui semble s'accorder avec la réglementation et les normes de fabrication, à présent propres aux ensembles d'habitation (Raymond 1984, 42).

Le postulat de Raymond à l'égard du logement, particulièrement le logement collectif, produit par l'architecture moderne, semble catégorique. Le traitement des besoins, purement d'un point de vue biologique, simplifiait d'une manière abusive la réalité selon l'auteur (1974, 174). La norme et surtout le flou entourant le champ d'action des modèles, semblent avoir cassé les chemins conceptuels classiques (Raymond 1974, 53). Les architectes, dans leur conception des logements collectifs pour les classes inférieures ou autrement décriés, dans un système d'Etat providence : « des logements de besoins », des logements qui fonctionnent « à plein la réduction » (Raymond 1974, 53) ; répondent exclusivement à des questions de gestuelle humaine analysée à partir d'archétypes en bonne partie dépassés. Au bout de la vision de Raymond se dresse des concepts redondants exposant à travers des soucis normatifs, une machine à habiter qui esquissait une histoire d'un mouvement obsédé par la performance, tentant en continu de réduire au minimum l'espace habitable (Raymond 1974, 49).

Ce préambule met en avant un socle bibliographique des auteurs qui ont parcouru le logement collectif, type courant moderne, sous différents aspects ; pour offrir une première

mouture que nous mettrons en interférence avec un état de l'art, encore plus élargi, afin d'explorer davantage les retours des experts sur cette manière de concevoir les logements qui semblent avoir atteint un degré considérable de mondialisation, dans la suite des activités des CIAM.

En effet, le logement inspiré des principes du courant moderne s'est exporté dans divers territoires, conformément à la doctrine du mouvement qui célèbre l'homme universel interchangeable au gré des zones géographiques. L'analyse de l'évolution de l'habitat mozabite par Ravéreau met en avant l'introduction de cette architecture internationale, aux racines européennes dans un contexte étranger (1987, 171). Le livre préfacé par Fathy fait l'apologie de l'architecture vernaculaire, milieu naturel des autochtones où la conception s'inspire de l'habitus in situ, et le reflète dans ses formes. Mais de la Nubi au M'Zab, les autochtones semblent entraînés vers de nouveaux concepts, aux allures plus modernes. Et si Fathy parle d'une contamination provoquée par les architectes du gouvernement, qui prennent pour progrès l'instauration de modèles importés (1987, 12) ; Ravereau quant à lui évoque un désir de changement d'une population de plus en plus séduite par ces nouvelles constructions (1987, 25). Au vu de ce descriptif se pose alors la question essentielle de l'appréciation du changement. Les architectes se permettent par moment un diagnostic de l'architecture moderne, qui semble performant quand il s'agit d'ouvrages techniques à l'image de certains ponts, mais qui perd toute sa crédibilité dès que le sujet de l'habitat est évoqué (Ravéreau et al 1987, 91). Cependant, si l'auteur refuse d'admettre aux usagers des sociétés actuelles qui « n'ont plus l'équilibre des anciennes » (Ravéreau et al 1987, 28) des capacités à encore pouvoir construire leur habitat (Ravéreau et al 1987, 27) ; il s'interroge tout de même sur l'adaptabilité de l'architecture « machiniste » aux réels besoins de l'époque (Ravéreau et al 1987, 141).

Cette analyse a des apparences moins nuancées dans le livre de Fathy « construire pour le peuple » où les architectes, notamment les architectes du pouvoir public, sont blâmés pour leur profil démiurgique qui du haut de leurs préjugés, se permettent de faire abstraction de la participation des habitants, jugés trop ignorants (1996, 67) ; pour leur imposer au bout du chemin « des boîtes de béton, hâtives et désolées », présumées meilleures pour leur situation (Fathy Hassan 1996, 14). Cette décontextualisation du logement, type architecture moderne, qui apparaît au grand jour dans de nombreux travaux de recherche centralise l'essentiel des critiques relatives à ce dernier. Cependant si cet alignement répétitif d'habitation, en matériaux nouveaux (symbole de l'antiprécarité), n'offre que des lieux de

vie «sans relief ni âme, glaciales en hiver et torrides en été » (Naciri 1988, 348) ; comment expliquer la désertion du vernaculaire, du ksar qui jouit d'une supériorité reconnue en matière de vivabilité ?

« On ne peut reproduire une société morte quand bien même les inconvénients du nouvel habitat sont réels» (Naciri 1988, 362). Une nouvelle mentalité émerge, et dans son élan, elle influence grandement la vision des populations vis-à-vis du logement (Duvigneau 1988, 323). Dans ce sens, le standard était-il porteur d'un nouveau confort, qui séduirait au demeurant les habitants ? C'est ce que semble relater Boudon quand il questionne l'évolution physique du projet de Pessac (1977). À croire que les transformations à postériori des habitations ne signifiaient guère une contestation du produit initial, mais se produisaient (en partie grâce à la transformabilité des habitations) pour afficher un ancrage plus profond des habitants dans leur lieu de vie. À croire aussi que les modes d'occupation imprévus de logement de Chandigarh, qui brouillent partiellement la lecture des principes du Corbusier, basés sur une typologie inspirée en premier lieu du statut économique des futurs habitants ; ne reflétaient guère un refus de cette architecture étrangère (Avermaete Tom, Honma Takashi, CasciatoMaristella 2014, 194).

L'évocation de ces exemples ne prétend guère introduire un listing de toutes les traces de l'architecture moderne en termes de logement ; elle se veut un rappel de faits qu'une critique trop austère peut parfois occulter. Il est vrai que sous la bénédiction des gouvernements étatiques, captifs du développement de la grande industrie, les CIAM posent à partir de la charte d'Athènes, les fondations d'un nouvel espace censé accompagner l'émergence du salariat, mais également mettent en place la définition de l'homme moderne qui doit occuper ce dernier (Direction de l'architecture et de l'urbanisme, Paris 1996, 11). Le résultat s'est souvent avéré une faillite de ces réponses techno-administratives qui sous l'emblème de l'urgence, ignoraient ou voulaient ignorer la complexité des caractéristiques locales (Pettonnet 1972, 47). Ce résultat se lisait, souvent même, comme une interprétation réductrice de la doctrine moderniste (Pinson 1996, 6). La conception du logement et notamment du logement de masse, sous la pression de la performance, se perdait souvent entre une amnésie assumée face à l'histoire (Direction de l'architecture et de l'urbanisme, Paris 1996, 19) et une volonté à tout prix de faire dans le moderne. Aboutissant à un produit discutable, que l'expression d'Auria un « modernisme sans modernité » semble bien résumer (2016, 20).

Les gouvernements auraient-ils attribués aux architectes des lumières plus que raisonnables en matière d'habitat ? L'industrialisation et le logement sont-ils incompatibles, ou le sont-ils devenus par une utilisation maladroite de cette dernière ? Rien qui ne puisse faire l'objet d'une réponse définitive. Et pourtant nous pouvons rappeler que des projets évoquant « la rationalité et le modèle concomitant de la modernité » ont parfois parfaitement su dépasser la simple imitation, ou plutôt l'application mécanique de normes pour offrir une conception contextualisée, embrassée par les autochtones (Avermaete et al 2014, 345). La trame d'Ecochard, le modèle d'habitat qu'il a proposé, en plus de la non-affectation d'usage aux pièces, s'est quand même adaptée à une société magrébine qui négociait entre « un passé millénaire et l'apparition du modernisme le plus hardi » (Avermaete et al 2014, 169). La hiérarchisation des espaces publics et la typologie d'habitation de Chandigarh mettent en avant également une prise en considération du contexte indien (Avermaete et al 2014). À la lumière de ce qui précède semble se dessiner une hypothèse, qui envisage le logement type moderne acceptable jusqu'au moment où l'industrialisation prend le pas sur la conception, jusqu'au moment où l'obsession de la performance débordera sur la production pour construire aux prix le plus bas, quand bien même la qualité est sacrifiée (Buncuga et De Carlo 2003, 198). À ce moment la typologie cessera « d'être un moyen de cataloguer à postériori pour devenir une idéologie rassurante à priori » (Buncuga et De Carlo 2003, 197). Tout se passe comme si ces excès nourrissaient des notions aspirant à redresser cette manière de concevoir. Et c'est du plus profond du courant moderne qu'émergera les premières alternatives à cette mécanique de penser parfois radicale. De Carolo par exemple proposera à Matteoti un effort de faire participer la population, en suggérant d'autres chemins, à l'image de la concertation avec les futurs habitants et une interprétation de l'histoire du lieu à travers une observation des lectures des signes du territoire (2003, 254). Des expériences que nous retrouverons des années plus tard d'une manière plus assumée dans les propos de Kroll quand il évoque un habitat construit au moyen de l'industrie et non pour exhiber l'industriel (Bouchain 2013, 181). De Emerraiville à Clichy-sous-Bois il fallait repenser ce que l'architecte appelait le manifeste « poétique » de la Charte d'Athènes que « la bureaucratie et l'industrie lourde du bâtiment de l'après-guerre utiliseront comme alibi pour construire hâtivement n'importe quoi n'importe où, souvent avec des architectes qui géraient le paysage en le regardant de l'avion » (Bouchain 2013, 222). L'identification des besoins passera cette fois davantage par les habitants, via des échanges, une révision du rôle de l'architecte et moins par des procédés rationnels (Bouchain 2013, 89). Revisiter une procédure longtemps fermée et intransformée (Kroll 2011, 10) se fera pourtant sans « laisser-

faire, n'importe quoi, n'importe comment », mais d'abord en proposant une forme fertile, compatible qui s'alignera par le travail de l'architecte sur les attentes des futurs usagers (Bouchain 2013, 153).

Tout laisse à penser que le discours triomphaliste du modernisme acceptait au fil des années une révision de certains principes. L'excès d'économie qui a conduit à un produit « plus pauvre que standard » (Pinson 1996, 53) sera repensé à posteriori et notamment via la team X qui présentera un discours plus à l'écoute des habitants. L'architecture postmoderne au risque de basculer vers « une exposition d'œuvre personnelle » se nourrira intentionnellement de certains désastres, particulièrement ceux relatifs aux grands ensembles, pour présenter une conception, davantage artistique, qui se dégage d'un fonctionnalisme souvent draconien ; aux fins de redonner au cadre de vie une part d'un sens que certaines pratiques antérieures ont occulté (Pinson 1996, 52).

2- Le logement collectif en Algérie entre la redondance du produit et la normalisation de la critique :

Le logement collectif en immeuble semble s'être imposé comme un élément dominant, notamment au niveau des espaces urbains algériens. Une influence européenne, pensa Raymond, que se partagent de nombreux pays en voie de développement (1974). L'entame d'une rétrospective sur l'évolution des politiques d'habitat en Algérie permettrait de comprendre le procédé d'installation de cette architecture au cours de la période postindépendance. À ce propos Meghraoui décrit l'histoire du logement en Algérie à travers quatre dates clés (tableau 1) :

Tableau 1 : Histoire du logement en Algérie

1962-1977	L'indépendance algérienne était synonyme d'un départ de la majorité des Européens, renonçant à de nombreux logements qui accueilleront par la suite la population autochtone. La présence de ces biens vacants a donné l'illusion au gouvernement que la problématique du logement n'était guère prioritaire. Un budget limité, une dépendance du ministère des Travaux publics, une rareté des projets programmés témoigneront de cette négligence qui entrainera rapidement l'Algérie vers une crise de logement. Le parc délaissé s'avèrera impuissant face à un exode rural continu et une croissance démographique de 3,2%. Le gouvernement, malgré la légèreté de ses infrastructures, se lancera dans l'industrialisation, invoquant les slogans de l'industrialisation : un cout minime, un délai court ; mais l'équilibre offre/demande sera rompu à jamais.
1977-1979	Création du MUCH (ministère de l'urbanisme de la construction et de l'habitat). Un premier constat annonce un déficit de 1,5 million de logements. Les circonstances encourageront la standardisation du logement, aux fins de

	raccourcir les délais d'étude. Cependant les troubles relatifs à la maîtrise d'ouvrage (carence des moyens de réalisation, du savoir-faire de la main-d'œuvre, la non-adaptabilité du transport...) déstabiliseront davantage cette situation.
1980-1984	Le plan quinquennal annonçait des objectifs de 100 000 logements. Toutefois même l'ouverture du marché au secteur privé ainsi que l'avènement de nouveaux systèmes à l'image du « coffrage outils », synonyme d'une préfabrication plus légère, n'ont pas permis de réduire le déficit. Les résultats plafonneront à 69% des chiffres annoncés.
1987-1998	L'investissement de l'Etat n'a pas permis de relever le degré de performance. Une opération de restructuration sous le signe d'une retraite partielle des entreprises étatiques au profit d'un secteur privé aux allures inexpérimentées, sera lancée. Le programme était clair : une recherche systématique du moins-disant, souvent au détriment des aspects qualitatifs.

(Source : Meghraoui, 2006)

Ce récit historique traversera de nombreuses recherches à l'image des travaux de Mohamed Bouhaba qui approche la crise du logement en critiquant la procrastination d'un gouvernement qui a longtemps entretenu un mythe : celui des biens vacants pour argumenter le délaissement du secteur de l'habitat (1988, 52). La portée réelle du parc colonial était surestimée et les villes ne pouvaient absorber une croissance de 5% à 8% (3,2% de croissance naturelle, en plus d'un exode rural compris entre 2,5 jusqu'à 5% (Boubekeur Sid 1986, 20)). Le gouvernement algérien au vu de son inexpérience se permettra un classement des priorités, qui vise d'abord une quête d'une stabilité politique. Le boycott des loyers relatifs aux biens vacants (considérés comme des biens étatiques) de la part d'une population, à l'esprit rural, habituée à la gratuité ; ne sera guère sanctionné ; et ce malgré une situation économique alarmante qui oblige à trouver des sources de financements pour le secteur (Bouhaba 1988, 52).

Les propos de l'auteur laissent penser que l'Algérie a déclenché sa réaction tardivement, au moment où le retard accumulé dans le domaine du logement deviendra « un sérieux blocage à la continuité de la croissance » du pays (1988, 54). Sa réponse peut être résumée en une course aux chiffres (Boubekeur Sid 1986). Ainsi le secteur de la construction dans sa volonté de l'industrialisation du logement, sera stimulé par un matériel censé amplifier l'offre. Un investissement qui semble après coup, précipité tant la non-qualification du personnel des entreprises freinait sa bonne exploitation (Boubekeur Sid 1988, 56). Jusqu'à la fin des années 70, la production de logement était assurée exclusivement par des entreprises étatiques, éparpillées sur de nombreux chantiers qui dépassaient de loin leurs

capacités (Boubekeur Sid 1988, 56). Si le gouvernement algérien s'était inspiré, dans ces choix, des expériences étrangères en matière de politique de logement, l'introduction brusque de ces méthodes génèrera, selon l'auteur, des ouvrages de mauvaise qualité, mais également un allongement anormal des délais de réalisation (Boubekeur Sid 1988, 58). « Vouloir gagner du temps dans la précipitation, sans grande expérience, ni moyens nécessaires représente l'enseignement essentiel qu'on pourrait tirer de l'expérience algérienne en matière d'industrialisation du bâtiment, qui n'a pas permis d'atteindre les résultats attendus » (Boubekeur Sid 1988, 59). Les normes visées n'ont pu être instaurées, à cause des défaillances, notamment en matière de logistique. Ce qui se dégage des propos de l'auteur, c'est cette impression d'anarchie qui oblige souvent à une action bricolée, jamais planifiée, d'un gouvernement qui navigue à vue et qui finit par se contenter d'une version bas de gamme des grands ensembles européens.

Cette partie constituera un socle de la majorité des travaux relatifs à la politique algérienne de logement. Des recherches qui reprendront souvent un format unanime, qui traiteront communément la question du logement à travers un schéma de cause à effet et qui avanceront une analyse administrative de ce qu'ils nomment une gestion quantitative de la problématique d'habitat. Du haut de ces analyses, le gouvernement algérien est jugé coupable. Coupable d'avoir privilégié l'accumulation du capital, la mise en œuvre d'une dynamique économique efficace au détriment de la problématique de l'habitat (Urahli 2008). Coupable d'avoir sous-estimé la croissance démographique et l'exode rural qui ne pouvaient être absorbés par un parc colonial dont la dimension diffère d'une ville à une autre (3304 unités à Constantine jusqu'à 98000 à Alger) (Urahli 2008).

Frey aborde, via la fragilisation d'une grande part des habitations, un autre aspect de l'histoire du logement algérien (2016, 86). Les productions se dégradent rapidement et en guise d'explication, une conception architecturale sommaire, peu intéressée par les caractéristiques des destinataires, est prétextée (Frey 2016, 99). D'autant que les échéances à tenir, le caractère expéditif des chantiers et la mal formation d'une main-d'œuvre locale venue s'introduire dans un domaine longtemps monopolisé par la communauté européenne ; donnaient lieu à un mélange défaillant (Frey 2016, 99). Les Algériens « n'estimaient [pas] devoir apporter de sensibles améliorations aux immeubles [qu'ils habitaient] sur leurs propres deniers » (Frey 2016, 86). Ainsi la population se réfère, consciemment ou pas, à

l'Etat dans une restitution perpétuelle d'un comportement beylical⁹, qui dédouane le citoyen ordinaire, en attribuant les tâches d'entretien et notamment celles relatives aux espaces en commun au gouvernement (Frey 2016, 160). Sur un autre plan, les autorités ne se souciaient que très peu de l'entretien des immeubles. L'attention était monopolisée par la performance et pour les gens investis d'une mission de planification la crise signifiait aussi que les logements trouveraient toujours des acquéreurs, quel que soit l'état des immeubles. L'heure était plutôt à l'orthopédie architecturale, à la reconfiguration de la société en signalant les comportements à adopter, en discréditant toutes les formes d'expression populaire non conforme à l'habiter programmées initialement (Frey 2016, 100).

3- Lorsque l'habitat devient le rocher de Sisyphe algérien :

Il est vrai que l'évolution démographique en Algérie, sous toutes ses formes, a nourri plutôt les villes que l'espace rural (Tebib 2008). Un intérêt qui débouchera sur un cercle vicieux puisque l'espace urbain est devenu la principale préoccupation de l'Etat algérien qui de par ces manœuvres, attirait davantage de population tout en délaissant encore plus la part rurale du pays. La partie urbaine sera également le terrain de politique aux aires aventureuses qui, dépourvu d'une programmation en amont, provoquaient souvent, de par leur lenteur, ou incompatibilité avec le contexte, des effets secondaires : l'étalement urbain, sous forme d'immeubles d'habitations a rarement épargné les terres agricoles ; la lenteur des chantiers et la non-maitrise de l'industrialisation du bâtiment ont participé fortement à l'émergence de l'habitat illicite...(Tebib 2008). Néanmoins l'Etat algérien a tenté à maintes reprises de nouveaux processus et changements pour répondre aux besoins du moment. Ceci a donné lieu à une série de programmes et de plans, repris par de nombreuses recherches que nous synthétisons dans le tableau 2 :

Tableau 2 : Programmes de logement en Algérie

Période	Plan	Nombre de logements prévus	Nombre de logements réalisés
1967-1969	Plan triennal, 11 milliards de DA sont mobilisés dont 2,63% réservés à l'habitat qui n'est pas encore considéré comme un secteur indépendant et capital (Urahli Radja 2008)	20548	9 775 (le reste se superposera aux futurs programmes)

⁹Beylac est un terme qui désigne tout ce qui est d'appartenance publique

1970-1973	Plan quadriennal 27,7 milliards de DA débloqués dont 4,13% consacrés au secteur de l'habitat(Urahli Radja 2008)	41115	2 127 (le reste se superposera aux futurs programmes)
1974-1977	Deuxième plan quadriennal de 110,2 milliards de DA. 7,05% sont affectés à l'habitat (Urahli Radja 2008).	156681	6 208 (le reste se superposera aux futurs programmes)
1980-1984	Plan quinquennal (Meghraoui Nacira 2006)	100 000 logements/ an	69% du programme
Les années 90	Restructuration du secteur. Création de la caisse nationale de logement en charge de la promotion des formes de financement de l'habitat social (Madani Safar Zitoun 2012)		35 000 et 52 000 logements sociaux / an
1999/2018	La période Bouteflika (Kerdoud 2005)(Kamir Taleb, Roza Aknine Suidi 2017)	4 000 000 de logements. Soit 1 000 000 par quinquennat	

Source : (Urahli 2008)(Madani 2012)(Kamir et Aknine 2017)(Kerdoud 2005)(Meghraoui 2006) **traité par l'auteur**

Tout laisse à penser que la restructuration du secteur, qui a contribué à diversifier l'offre a flouté la lecture des performances de l'Etat en matière de production de logement. Le déploiement en parallèle de plusieurs chantiers a engendré des retards qui se superposaient à l'avènement de nouveaux programmes. En 2007 par exemple l'Etat algérien a achevé 722 452 habitations, contre 322 495 en 2008 (Office National des Statistiques 2015). En sachant que ces chiffres concernent des programmes lancés en 2004, parfois même avant, comme l'évoque explicitement le titre d'un article paru dans le journal Liberté Algérie « Souscripteur AADL 2001-2002 : La livraison des logements attendus au 1er semestre 2016 ». Serait-il pertinent de se baser uniquement sur une analyse numérique ?

Loin de cette fascination des chiffres qu'un état de l'art peine à rendre intelligible, certains auteurs, posent un regard à part, au-delà des concepts technico-administratifs dans lesquels semble s'inscrire mécaniquement la problématique du logement. Et si certains d'entre eux s'appuient sur la reconfiguration des approches étatiques, pour insérer désormais cette dernière, comme l'Etat le relate, dans une conception purement économique (Bourbia 2011) ; d'autres l'appréhendent plutôt via sa dimension sociétale (Madani 2012).

Madani analyse cette politique de logement, en soulignant deux faits marquants : la cession des biens (notamment des biens vacants qui depuis l'Ordonnance N° 66-102 du 6 mai 1966, jouissent d'un statut étatique) en 1981 et le désengagement de la production résidentielle abordé en 1990. Le gouvernement algérien entretenait un rêve, celui de se débarrasser de son rôle d'actionnaire principal dans la production de logement (Madani 2012). Instaurer un traitement marchand de cette question, mettre au point des dispositifs d'accès à la propriété, ouvrir de nouvelles formules d'aide pour les citoyens (épargne logement, autoconstruction...) ; étaient autant de méthodes sollicitées. L'objectif était de retrouver une norme libérale, à l'égard d'une question qu'on ne voulait plus sociale au sein d'une société désormais de propriétaires et non de locataires comme fut le cas auparavant (Madani 2012). Et si la loi 90-25 amorce ce remaniement porteur de l'espoir de se débarrasser autant d'une grande partie des tâches relatives aussi bien à la production, qu'à l'entretien des immeubles d'habitation, notamment sociaux ; la réalité sociale, l'absence des conditions socioéconomiques favorables, la culture d'assistanat... ont empêché cette réforme de se concrétiser (Madani 2012). La société algérienne semble avoir pris goût à une tradition beylicale envisageant une prise en charge étatique dans la gestion de tout ce qui se situe en dehors des frontières physiques de l'habitat. Ainsi, ce que Raymond rapportait à propos de l'habitat en France se trouvait soudainement valable pour l'Algérie: l'habitat est devenu par la force de l'histoire une affaire de l'État (1984, 122).

4- La course à la critique déclenchée par les formules algériennes de logements :

En guise de préambule nous penserons « le type » comme un élément émanant d'un noyau de base, d'une doctrine qui, dans un second temps s'imposera à travers des traits admis par un pacte, aux références aussi bien scientifiques que sociales, telle une valeur collective (Croizé et al. 1991). Pinon l'aborde comme une « abstraction des propriétés spatiales communes à une classe d'édifices, qui est une structure de correspondance entre un espace projeté ou construit et les valeurs différentielles que lui attribue le groupe social auquel il appartient. » (Croizé et al. 1991, 40). Dans un second temps Frey extrait plusieurs sous parties, ou plutôt des degrés du concept de type (figure 6) :

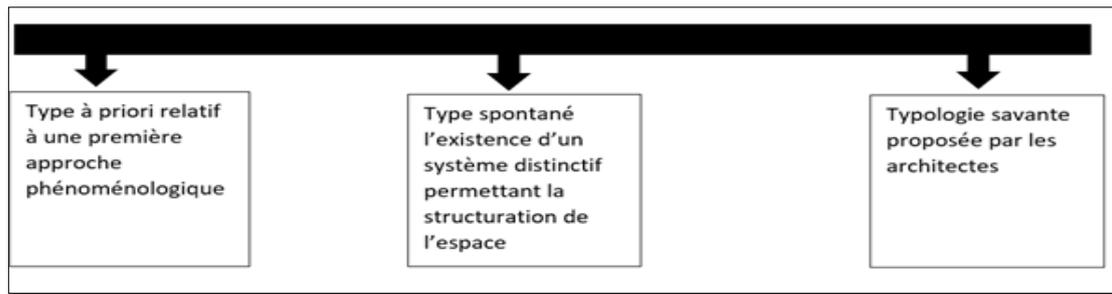


Figure 6 : Les différents caractères du type. Source : Croizé et al 1991, 40

Ces trois niveaux s'intercalent pour former un modèle architectural régi par une théorie ou des principes qui témoignent de son existence. À ce stade de la réflexion peut-on parler d'un logement algérien type ? Des auteurs, tel Pinson, ont déjà fait le parallèle entre les ZUP françaises de 1958 et les ZHUN adoptées en Algérie pour mieux signaler l'alignement de l'Etat algérien sur des théories étrangères qui étaient, selon cette recherche, peu adaptées aux systèmes productifs du pays tiers-mondiste (Pinson 1993). Debache souligne cette importation en s'intéressant dans un second temps à l'appropriation de ces techniques importées issues du processus de l'industrialisation du bâtiment, par un secteur aux procédés artisanaux (2004, 108). Remonte ainsi à la surface, la non-prise en considération des caractéristiques d'un pays qui de par ses problèmes de transport, son manque d'autorité et de contrôle sur une main-d'œuvre peu qualifiée, le sous-équipement de ses entreprises, ne pouvait que produire un résultat discutable (Debache 2004, 108). À partir de ce moment, l'Algérie semble se transformer en un carrefour d'idéologie où le moderne est utilisé artisanalement. La doctrine moderne est travestie, ou plutôt réadaptée de force aux vraies conditions locales, ce qui lui ôte certains de ces fondements. De ces nombreuses réflexions, Meghraoui revient sur la lenteur des chantiers de logements lancés à la ville nouvelle de Constantine. Elle remet en question le sens de la performance, de la rigueur ainsi que l'économie, dans la gestion des chantiers, quand des projets dépassent de plusieurs années les délais annoncés, ou encore les questions d'économie lorsque les matériaux sont mal régis (briques, parpaing...bris ou excès) (2006).

Sur un autre plan, le concept de standardisation du logement est conservé en faisant fi des volontés de l'habitant ainsi que le milieu dans lequel il évolue. Frey va jusqu'à parler d'une envie ou d'un désir d'homogénéiser la société (2010). D'autres chercheurs le voient comme un effet de la centralisation de la décision. Désormais la caricature de l'architecte moderniste en un homme de synthèse qui articule le voulut et le vécu ; perds de sa crédibilité. Les rôles sont revisités et c'est au ministre de dessiner le logement, tandis que

« l'architecte ne fait qu'adapter le plan de masse » (Bouchentouf 2014, 12). De ce pas l'architecte algérien se métamorphose en dessinateur, comme l'introduit Sidi Boumedienne (2017). Il doit composer avec des cahiers de charges normalisés, qui laissent peu de place à l'expression artistique. Une perspective qui veut qu'un bon architecte est un concepteur qui se plie et non pas qui invente ; qui doit exécuter et non pas discuter sous peine de déplaire au maître d'ouvrage et de se voir privé de projets (Sidi Boumedienne 2017). Nul n'est autorisé à sortir des schémas classiques. Au moment où les logiques technicistes et statistiques priment, seule la norme est légitime (Belguidoum 2012). Et si pour Belguidoum « l'institution et l'architecte se confondent dans un même projet qui pense à la place des populations » (Belguidoum 2012, 5) ; tout porte à croire que c'est le gouvernement, de par ses institutions, qui se réserve cette fonction. Une approche qui a connu peu de changements depuis son instauration, et ce malgré l'évolution du contexte socioéconomique, la diversité des modes de financement du logement, l'abandon de la préfabrication dans le bâtiment, mais également l'entrée en scène des bureaux d'études et des entreprises privées de la construction et des promoteurs immobiliers (Bouchentouf 2014).

L'autre aspect du logement algérien rapporté par Bouchentouf qui marque la domination du caractère social sur les productions de logement en Algérie en affirmant qu'« aussi bizarre que cela puisse paraître, le logement social est destiné à tout le monde. Un programme achevé peut aussi bien être distribué aux cadres d'une entreprise, aux universitaires, à des bidonvillois dans le cadre du relogement ou je ne sais quoi encore. Nous ne savons jamais à qui il est destiné » (Bouchentouf 2014, 13). La seule caractéristique prise en compte demeure la taille de la famille qui détermine le nombre de pièces dans le logement (Bouchentouf 2014). « La politique de la ville nouvelle [comme l'était celle des ZHUN] voudrait pourtant que nul n'échappe à habiter de la même manière » (Makhloufi 2009, 181). Nous aboutissons alors à des paysages clichés qui semblent s'imposer partout sur le territoire algérien, où des groupements d'immeubles, qui ne se différencient que par leurs couleurs, sont plantés autour de terrains vagues.

À ce moment de la réflexion, nous pensons la terminologie de « plans typifiés » qui apparaît dans la thèse de Bourbia (2011) tel un tremplin pour progresser vers une première définition du logement algérien type. Ce dernier aurait des origines européennes, modernistes. Il serait en grande partie à caractère social et se présenterait sous forme d'immeubles collectifs standardisés.

L'état de l'art sur le logement en Algérie semble se concentrer en premier lieu sur le logement social. Omniprésent, ce dernier est le principal produit de l'Etat algérien, en matière d'habitat, car garant de la paix sociale (Le Tellier et al 2010). Le salaire moyen algérien, inférieur à 30 000 DA semble difficilement se prêter à des pratiques de location ou d'achat de propriété (Le salaire moyen de l'Algérien est inférieur à 30 000 DA: liberte-algerie.com 2017). Sur un autre plan, les facilités bancaires mises en œuvre par l'Etat n'ont pas pris en compte le caractère conservateur d'une société, qui s'interdit, suivant un dogme religieux, les prêts avec intérêt. Jugé opposé, aux principes de la Charia, ce système capitaliste mondial, que les courants conservateurs accusent de creuser le fossé des inégalités sociales en stimulant le phénomène d'inflation, est délaissé par une population qui place les intérêts religieux en amont (Galloux 1992). Cette conjoncture oblige à concentrer l'offre sur le logement social, symbole de la production algérienne, qu'on peut définir par un bien acquis grâce à une aide de l'état. Ce dernier fait l'objet de différentes formules mises en avant par le tableau (3) et la figure 7 :

Tableau 3 : Différentes formules de logement en Algérie.

Formule de logement social	Présentation	Conditions d'éligibilité	Type de logement
Logement location-vente (L-V)	Promu par le décret exécutif n° 01-105 du 23 avril 2001, c'est un logement réalisé à 75% sur fonds publics, tandis que le reste est financé par l'acquéreur. La demande d'acquisition d'un logement dans le cadre de ce programme est formulée auprès du promoteur qui est AADL . Cette formule permet un accès préalable à la propriété au terme d'une période fixée par contrat de location d'une durée maximale de 25 ans durant lesquels le demandeur s'engage à rembourser les 75% investie par l'état. Le programme est assuré stimuler par la gratuité du foncier ainsi qu'un prêt sans intérêt en provenance du trésor public	Catégorie intermédiaire jusqu'à 6 fois SNMG . Le demandeur ou son conjoint n'ayant jamais bénéficié d'une aide de l'Etat pour l'accès à un lotissement ou un logement. Ne possédant, aucun bien immobilier ou foncier	Trois pièces, Quatre pièces. Les surfaces des logements sont fixées de 70 m2 pour le F3 jusqu'à 85 m2 pour le F4.

<p>Le logement social participatif (LSP)</p>	<p>Géré par l'OPGI, qui formule une aide étatique de 700 000 DA via la CNL, en application de l'arrêté interministériel du 9 avril 2002, modifiant et complétant celui du 15 novembre 2000 définissant les règles d'intervention de la caisse concernant le volet soutien financier des ménages.</p> <p>L'acquéreur finance le reste sous forme de paiement par tranche, suivant l'avancement du projet. Le prix du logement est plafonné à 4 fois le cout de l'aide de l'état. Un prêt de 300 000 DA peut être accordé avec un taux d'intérêt de 1% à 3%.</p> <p>L'Etat cède au minimum 80% du prix de l'assiette foncière au promoteur privé</p>	<p>Catégorie intermédiaire 2,5 à 5 fois le SNMG</p> <p>Le demandeur ou son conjoint n'ayant jamais bénéficié d'une aide de l'Etat pour l'accès à un lotissement ou un logement. Ne possédant, aucun bien immobilier ou foncier</p>	<p>Essentiellement des F2 et F3 entre 50 et 70 m2</p>
<p>Le logement rural</p>	<p>L'Etat fournit à travers la CNL une aide de 700 000 DA. L'acquéreur doit se faire valider son permis de construire au niveau de l'APC.</p>	<p>Habiter le milieu rural. Avoir un salaire de 1 à 6 fois le SNMG.</p> <p>Le demandeur ou son conjoint n'ayant jamais bénéficié d'une aide de l'Etat pour l'accès à un lotissement ou un logement. Ne possédant, aucun bien immobilier ou foncier</p> <p>Ne pas être propriétaire d'un lot de terrain à bâtir sauf si celui-ci est destiné à recevoir le logement rural objet de l'aide de l'État sollicitée.</p>	<p>Habitat individuel</p>

Le logement promotionnel aidé (LPA)	Une formule qui devait remplacer à long terme le logement social participatif. Il reprend d'ailleurs exactement les mêmes principes de ce dernier.	Catégorie intermédiaire 2,5 à 5 fois le SNMG Le demandeur ou son conjoint n'ayant jamais bénéficié d'une aide de l'Etat pour l'accès à un lotissement ou un logement. Ne possédant, aucun bien immobilier ou foncier	F3 et F4
Le logement social locatif (LSL)	Financé totalement par ressources étatiques, la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'OPGI tant dis que la gestion financière est assurée par la caisse nationale du logement. L'acquéreur se doit de payer mensuellement un loyer moyennant 2000 DA	Ménages aux revenus faibles. Jusqu'à 2,5 fois le SNMG Le demandeur ou son conjoint n'ayant jamais bénéficié d'une aide de l'Etat pour l'accès à un lotissement ou un logement. Ne possédant, aucun bien immobilier ou foncier	F1, F2, F3 L'Etat a arrêté depuis 2003 la production des F1 et F2. Un projet de transformation de ces deux types en F3 est toujours en cours.
Le logement public promotionnel (LPP)	Adopté suite à la loi 86-07 du 4 mars 1986. L'Etat fournit une aide entre 400 000 et 500 000 DA selon les revenus du ménage.	Un salaire entre 6 et 12 fois le SNMG. Le demandeur ou son conjoint n'ayant jamais bénéficié d'une aide de l'Etat pour l'accès à un lotissement ou un logement. Ne possédant, aucun bien immobilier ou foncier à l'exception d'un F1	F3, F4 et F5 entre 80 et 120 m ²

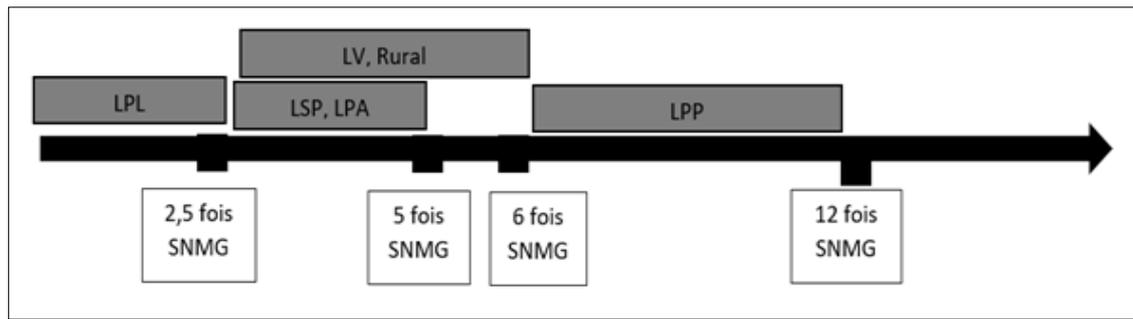


Figure 7 : Hiérarchisation des différentes formules de logements. Source auteur 2018

- **APC** : Assemblée populaire communale
- **SNMG** : Est le salaire national minimum garanti. Institué en janvier 1974. Il est passé de 10 000 DA en 2007 à 18 000 DA en 2011 (un montant qui perdure jusqu'à aujourd'hui) (Office National des Statistiques 2015).
- **OPGI** : Office de promotion et gestion immobilière sont un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), doté de la personnalité morale, financièrement indépendante. Créé suite au décret exécutif n°149-91 du 12 mai 1991 (Laouar 2007, 55). Cet office s'occupe prioritairement de la promotion de l'habitat en faveur des catégories sociales, notamment les catégories les plus démunies. De ce fait sa principale mission consiste en la promotion immobilière, la maîtrise d'ouvrage et le suivi des projets, l'entretien des biens immobiliers ainsi que la collecte des loyers. S'adressant, par ces offres à une catégorie sociale qui semble la plus dominante dans la société algérienne (tableau 3). Ainsi elle demeure l'un des acteurs les plus actifs. À titre d'exemple, elle dispose, au niveau de la ville nouvelle Ali Mendjeli du tiers du parc total de logement (Laouar 2007, 56).
- **AADL** : Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement est un établissement public à caractère industriel et commercial, qui fut créé à la suite du décret exécutif n°91-148 du 12 mai 1991. Dotée d'une personnalité morale, elle est financièrement indépendante. Ses principales missions concernent la promotion et le développement du marché relatif au foncier et l'immobilier, notamment le programme location-vente. Elle demeure également une actrice active, dans les programmes de résorption de l'habitat insalubre, rénovation et restructuration des tissus anciens (particulièrement les grands ensembles), création de villes nouvelles (Nait Nadra 2005).
- **CNL** : Caisse nationale de logement est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé à la suite du décret exécutif n° 91-145 du 12 mai 1991

modifié par le décret exécutif n°94-111 du 18 mai 1994. Elle assure le financement des programmes de logements sociaux en recevant et gérant les ressources instituées à son profit par la législation et la réglementation en vigueur. En plus d'assurer le financement public de ces programmes ; elle intervient au niveau de la gestion des contributions et des aides de l'Etat concernant les loyers, la résorption de l'habitat précaire... (« La Caisse Nationale du Logement » s. d.)

Un constat à la suite de cet inventaire des principaux produits en matière de logement algérien social : l'Etat demeure de tout temps le principal pourvoyeur, quand bien même des modes de financement, basés sur la participation du système bancaire ou les revenus des loyers sont sollicités. Cependant ces montages n'ont jamais abouti. L'Etat n'est jamais parvenu « à se désengager de son image et de son rôle de distributeur de rentes et de bienfaits sociaux gratuits » (Madani 2012, 150). Ainsi, à défaut de rejoindre une analyse qu'un Etat de l'art ne cesse de formuler. À défaut d'épuiser une ultime fois, une critique qui accuse l'Etat de ne se soucier que des chiffres, en se désintéressant des aspects qualitatifs et du confort intérieur des cellules, comme le souligne Urahli (2008); nous pensons une nouvelle approche qui consiste à mettre en avant le rôle de l'acquéreur. Il est vrai que le logement social est considéré comme un dû, comme un droit constitutionnellement admis en Algérie (Le Tellier et al 2010). Le Tellier va plus loin en l'envisageant comme un apaiseur (2010). Nous l'évaluerons même, à travers nos observations, tel un agent intervenant dans un accord implicite entre un Etat en quête de légitimité populaire et une population qui situe souvent l'accès au logement comme l'essentiel de ces revendications.

Cette sollicitude et cet intérêt du logement contraignent l'Etat à être sur tous les fronts, en assumant la construction, en plus de fournir les aides pour les personnes à faible revenu pour financer leur futur habitat. Cette réalité a épuisé les ressources financières (Meghraoui 2006). Elle a également conforté l'habitant dans son statut d'assisté passif. Une position qui remet en cause une grande partie des discours (Adad 2004) qui surévaluent sa volonté de participation, qui proclament également la prise en otage du logement par des pratiques administratives en nous rappelant l'adresse d'une société d'autrefois, globalement disparue, dans le financement et la conception autonome de son habitat. L'expérience des années quatre-vingt de l'état, qui consistait à impliquer la population dans les travaux des finitions de son logement, n'a pu aboutir aux résultats ambitionnés (Urahli 2008). Sur un autre plan, le pourcentage des loyers impayés, censé être la principale source de financement de la construction et de l'entretien des logements sociaux, augmente considérablement ;

passant de 40% en 2007 (Le Tellier et al, 2010) à 60% en 2018 (Logements sociaux : 60% des bénéficiaires ne payent pas le loyer! Algérie360.com 2019). Des réalités qui obligent à réviser les fantasmes d'implication d'une population algérienne, financièrement limitée, dans le processus de production de logement. Et qui réconfortent des procédés, qui semblent désormais ancrés, qui attribuent à l'Etat toute la responsabilité des mises en œuvre et de l'exécution.

« On aimerait bien faire mieux », disait un architecte de l'OPGI dans une interview donnée à Bouchentouf, quand il reprenait, la politique quantitative et le produit standardisé, dont le prix plafonné semble le déposséder de l'essentiel de ses aspects qualitatifs (2014, 13). Nombreux sont les auteurs et les professionnels qui le rejoignent, qui pensent qu'il est grand temps que les perspectives qualitatives dépassent le stade des discours politiques (Bouchentouf 2014). Mais qu'est-ce qui explique cette redondance conceptuelle ? À quoi bon perpétuer cette volonté de reproduire un habitat stéréotypé, inspiré d'un modèle étranger (Rouidi 2011, 100) ; tant les critiques insistent sur son incompatibilité avec les schèmes de vie vernaculaires (Urahli 2008) ; tant elles s'acharnent à exprimer son infériorité en matière d'habitabilité en comparaison avec un habitat vernaculaire, « humaniste » et dont la morphologie épousait parfaitement les pratiques spatiales in situ (Adad 2004, 3) ? Frey considère que les agents du gouvernement étaient déconnectés de la réalité (Frey 2016, 147), au moment où des auteurs affirment que les structures étatiques ont pris l'habitude de réfléchir à la place de l'utilisateur (Adad 2004, 3) et que le refus de revenir vers une conception architecturale inspirée des modèles antérieurs, notamment de la polyvalence des espaces ; participait grandement à abaisser la qualité du produit (Meghraoui 2006).

Tout se passe comme si les recherches sur le sujet ne procédaient qu'à un balayage superficiel d'une problématique aux paramètres kaléidoscopiques. Et que les institutions étatiques ainsi que les auteurs scientifiques se relayaient pour dresser chacun à son tour un portrait de la situation de l'habitat à partir d'angles de vue figés. Depuis au moins l'année 2008, le gouvernement n'a cessé de promettre une amélioration conséquente de la qualité du logement social (Urahli 2008), de mettre fin à l'éternel aspect inachevé, des constructions privées et de l'essentiel des équipements d'accompagnement (terrains de jeux, espaces verts, transport en commun...) (Tebib 2008). Depuis près de trois décennies, les chercheurs algériens peinent à mettre en place un modèle en adéquation avec les capacités locales et l'importance du chiffre de logements à construire (Sid 1986, 31). Rien ne caricature autant

cette stagnation que les critiques véhiculées déjà trente ans auparavant et qui demeurent d'autant valides aujourd'hui :

- Concernant le débordement de la rentabilité économique sur la nécessité de relever les besoins sociaux (Sid 1986, 25),
- Concernant l'inaptitude à fournir des données techno-économiques relatives aux propositions qui apparaissent dans les volets suggestives des recherches (Sid 1986, 31).

Surgit alors une philosophie néfaste qui semble lancer une course à la critique à propos de toute initiative de l'Etat en matière de logement. Au bout de cette pratique, les propos évoquant les efforts du gouvernement se perdent. Il est utile de reprendre les propos de Ballout qui relève le travail de l'Etat pour mettre au point un loyer étudié en fonction des capacités financières des ménages (2014). Il est nécessaire également de mettre en avant les engagements du ministère de l'habitat pour maintenir un taux d'occupation par pièce inférieure à 2 (Tebib 2008). Cependant nous ne pouvons que rejoindre certains positionnements envers un Etat qui semble réduire l'habitat à une question de construction de logements (Rifi 2007). En effet ces positions révèlent que ce dernier profite de la crise pour refourguer à une classe sociale, souvent à court d'alternatives, un logement dont la gratuité ou le prix réduit est souvent accompagné d'un raisonnement malsain qui le conçoit comme un produit, qui peu importe son degré qualitatif, trouvera toujours acquéreur. Une acquisition à caractère définitif puisque ce type de logement décrit même comme « un cercueil du vivant » par le titre de l'article de Karima Messaoudi(2007) se prête peu aux pratiques de vente et de sous-locations. Les bénéficiaires sont invités à observer une durée d'environ 30 années pour accéder à la propriété (le temps de rembourser à travers les loyers l'investissement de l'état), si nous nous rapportons aux informations rapportées dans l'ouvrage « Effets sociaux des politiques urbaines » (Bouchanine et Deboulet 2012, 229) ; et de dix années maximum, quand on parcourt l'article 4 du décret exécutif n°18-153. Une forme de captivité qui se prolonge souvent vu le boycott du paiement des loyers. Ce phénomène conduit à une majoration de 1% du montant dû, pour chaque mois dépassant les échéances règlementaires ; qui après une accumulation de six mensualités, annule toute possibilité d'achat (article 8 du décret, du décret n°18-153).

5- Conception du logement stéréotypée :

À la lecture des lois algériennes et notamment la loi 01/13, dans son article 9, apparaît un souci de production d'un logement, qui en plus de répondre aux impératifs techniques de la construction, doit être « adapté, autant que possible, au mode de vie local ». La conception est envisagée selon deux axes : la fonctionnalité et le bien-être, qui selon le texte, semble corrélatif au respect des spécificités culturelles du lieu d'implantation. Un passage qui peut être lu comme une reprise du pouvoir central d'Alger, plus d'un demi-siècle plus tard, de la formule Gaullienne « je vous ai compris » (Vignaux 2004). Une réaction à l'égard d'un secteur académique qui, comme nous l'avons rapporté précédemment, ne cesse de reformuler la même critique, à propos de l'absence de contextualisation des projets et de la négligence des exigences qualitatives. Nous entrevoyons également une probable volonté de s'aligner sur le plan d'habitat 2, en soulignant l'ambition de concevoir des établissements humains qui préservent l'identité des individus et sociétés (Centre des nations unies pour les établissements humains 1996). Pourtant la suite évoque la récurrence de l'approche de l'habitat suivant une démarche purement pragmatique. Surgit alors un cahier de charge normalisé qui conçoit le confort presque exclusivement à travers la surface des espaces. Dans ce sens une grille conceptuelle unique organise le logement comme suit :

- Un séjour entre 19 et 21 m²
- Deux (2) à trois (3) chambres entre 12 et 13 m²
- Une cuisine aux environs de 11 m²
- Une salle de bain équipée impérativement d'une baignoire
- Des w.c. au minimum de 1,5 m²
- Un espace de dégagement
- Des volumes de rangement
- Une loggia d'une surface de 1,4 m²
- Un séchoir d'environ 1,4 m²

Une interview menée avec un architecte de la DUC¹⁰, confirme la grande similitude, non seulement entre les différentes variantes du logement social, mais également entre les différentes zones géographiques, l'éternel questionnement. Ainsi les espaces intérieurs sont agencés d'une manière standardisée, non pas pour répondre à des exigences industrielles,

¹⁰DUC : Direction d'urbanisme et de construction est un établissement étatique qui s'occupe de faire respecter les recommandations du POS. Le promoteur immobilier se réfère à cette direction pour l'approbation des aspects urbanistique, mais aussi architecture de sa promotion

mais plutôt à des recommandations d'un cahier de charge que l'Etat veut inchangeable (Lamine architecte de la D.U.C 2016). En définitif le logement social, quelle que soit la formule, regroupe suivant des quotas prédéterminés, des cellules qui diffèrent uniquement sur le plan de la surface et du nombre de pièces. En sachant cependant que cette différence n'implique guère un changement de conception. Le tableau suivant (4) met en avant la variabilité entre les différents produits :

Tableau 4 : Les surfaces de logements et leurs affectations.

Type de logement	Surface de logement	Caractéristique du ménage
F1 (une pièce)	- 30 m ²	Ménage de moins de 4 personnes
F2 (deux pièces)	- 45 m ² jusqu'à 51,5 m ²	Ménage entre 5 et 7 personnes
F3 (trois pièces)	- 60 à 68 m ²	Ménage de plus de 7 personnes
F4 (quatre pièces)	- 77 m ²	Pas de données

Source : (Makhloufi 2005, 182) et (Rifi 2007)

Ce tableau (4) est un résumé qui parcourt sommairement les caractéristiques des différentes cellules. Cependant il faut savoir que si la conception est souvent commune ; chaque formule, suivant la classe sociale qu'elle vise, se distingue par sa propre surface (comme le montre la hiérarchisation des formules de logements dans la figure 9. À titre d'exemple, les cellules de quatre pièces demeurent rares et ne sont jamais produites au niveau des formules de LSL. Sur un autre plan, les F1 et souvent les F2 ne sont produits qu'au niveau des LSL, qui se distinguent également par une attribution, à base de la taille du ménage plus désavantageuse. En effet, au niveau des formules LSP et LPA, cette catégorie de cellules est destinée presque exclusivement aux personnes célibataires (« Logements - Formule LPA : Des F2 pour les célibataires... » 2018).

Ces données contrastent avec les mesures prises par l'état, qui suite aux plaintes répétées des attributaires décide à partir de 2001 d'arrêter la production des F1 comme rapportée par Meghraoui concernant l'évolution des logements sociaux (2006). Le même sort sera réservé au F2 dont la disparition est confirmée une ultime fois par les propos du ministre fin 2003, qui admet même en 2010 la possibilité d'inclure ces occupants, à nouveau dans des programmes sociaux (Bourihane 2016). À partir de 2003 et après les réclamations des relogés des F1 de Ali Mendjeli, l'Etat a recyclé cette catégorie en F3 pour les nouveaux arrivants. Ceci dit, et même après les déclarations du ministre de l'habitat pour arrêter de

construire les F1 et F2, ces derniers ont continué à être attribués. Une véritable ambiguïté qui traduit un secteur de production désorienté entre les nouvelles mesures, construction d'un logement à trois pièces minimum, et des chantiers encore en cours, rassemblant les cellules de type F1 et F2.

Loin des grands ensembles de l'époque coloniale, qui dans un souci de rentabilité des assiettes de terrain, atteignaient souvent les 14 étages de hauteur ; les productions de l'Algérie postindépendance se limitaient pendant une longue période à 5 étages (Tebib 2008). Un choix afférent à la technicité étroite des entreprises algériennes (Tebib 2008) qui a engendré des immeubles que nous classons comme suit :

- Immeubles bas dont la hauteur ne dépasse pas les 16 mètres (R+5)
- Immeubles moyens limités à 32 mètres (R+ 10) à partir des années quatre-vingt
- Immeubles hauts dépassant les 32 mètres (R+14), propres généralement aux formules location-vente de l'AADL. Mis en place à partir des années 2000 (Tebib 2008)

De ce qui précède, nous constatons que la programmation et la conception de logement ne semblent pas prendre en considération ce dernier comme un élément en relation avec l'architecture de la ville. Un positionnement que Rifi rapporte à l'absence d'une culture architecturale et urbanistique des maîtres d'ouvrages, qui privent le projet de ces dimensions spatiales (2007). Nous le comprendrons plutôt comme une conséquence d'une application à la lettre de décrets ministériels, qui se déchargent d'une certaine forme de spatialité, en penchant vers la facilité, vers un géométrisme à base de parallélépipède implanté en tout lieu. Les cahiers de charge semblent trainer de nombreuses insuffisances, souvent concernant les caractéristiques du terrain, la qualité des matériaux ; qui empêche tout effort de contextualisation. Sur un autre plan, l'étude comparative menait par Meghraoui, au niveau de la ville Ali Mendjeli, concernant les logements sociaux issus de différentes formules, démontre que l'uniformité ainsi que les carences qualitatives, sont générées par le système d'organisation de projet. Les contraintes préétablies par les planificateurs cantonnent l'architecte à un rôle de maquilleur de façade (2006). Sans possibilité d'intervention sur la conception intérieure, ses prérogatives se limitent souvent au suivi de chantier. Une mission faiblement rémunérée, vu les contraintes financières, que les architectes n'assurent qu'à moitié selon le même auteur (Meghraoui 2006). Au bout de cette conjoncture, la facilité apparaît comme une option intentionnelle. La qualité constructive est dépendante de

l'entreprise et de son implication. Une situation qui favorise, vraisemblablement le bâclage de projets, qui, quelle que soit la formule, dépasse de tout temps les délais annoncés (Meghraoui 2006).

6- L'habitat algérien de l'autre côté de la réglementation :

Au-delà de l'habitat produit par l'Etat demeurent sur terrain d'autres productions populaires locales telles que l'habitat illicite. Ce dernier a été abordé par un grand nombre de chercheurs tel un ensemble socialement efficace (Bouchain 2013, 82). Ce que dit Kroll et qui est rapporté dans l'ouvrage de Bouchain décrivent un milieu habitable dont le tracé et les formes reflètent une approche pragmatique des besoins (Bouchain 2013, 82). Une architecture qui se détache des technologies et des codes de constructions actuelles, pour retrouver des compétences d'habitants qui modèlent suivant leur moyen et notamment leur conception de l'espace. Turner propose une vision qui rejoint les premières critiques. L'auteur s'adonne même à une comparaison situant la baraque d'un bidonville ou d'un lotissement illicite devant les maisons modernes normalisées en matière d'usage et d'habitabilité (Pinson 1993, 119). Au-delà de cette comparaison, Turner, cité dans l'article « usage et architecture » de Pinson, propose, une opposition entre les systèmes de production autonome de l'habitat spontané et les mécanismes « hétéronymes bureaucratiques » qui produisent à prix élevé des cadres spatiaux d'une valeur d'usage niabile (1993, 120). Le ton de l'article est clair et fait l'apologie des projets à petites échelles, qui tablent sur l'apport des citoyens, qui sollicitent les ressources locales ; à défaut de rallier des créations industrialisées qui semblent inadéquates avec les attentes des habitants (Pinson 1993, 120).

Dans l'ouvrage de Pétonnet « on est tous dans le brouillard » l'habitat illicite et particulièrement le bidonville est abordé sous un autre angle (1982). Sa vision prend en charge les questions de migration. Dans ce sens le bidonville se dessine tel un refuge permettant un apprentissage d'une urbanité, à travers la maîtrise et surtout le dosage des changements relatifs au mode de vie (Pétonnet 1982). De par son emplacement, souvent en périphérie du centre, en marge de l'espace urbain réglementaire, il symbolise cette transition identitaire à laquelle s'adonne son occupant (Pétonnet 1982, 96). Pétonnet souligne un caractère éphémère de cet établissement, qui lorsqu'il cesse d'être perçu comme « sécurisant et protecteur » pour ne plus transparaître que via un poids de frustrations qu'il impose, la durée de passage « arrive à terme » et il provoque le départ de son occupant (Pétonnet 1982, 100). Les sollicitations extérieures qui angoissaient, au premier abord le migrant, engendre,

par la suite un désir, qui l'invite à « se fondre dans la société » et dans les normes urbaines, sociales qu'elles font valoir (Pétonnet 1982, 100). Une troisième dimension est analysée par l'auteure qui précise que « les bidonvilles sont considérés comme un phénomène pathologique (...) bien que leur rôle adaptateur et transitoire, soit efficace, l'État ne les tolère plus, pas plus qu'il ne tolère, d'ailleurs, les vieux quartiers taudifiés. Leur destruction systématique apparaît donc comme une entreprise d'acculturation, voire d'assimilation forcée » envers un habitat perturbant (Pétonnet 1982, 100).

Sur un plan local, nous aborderons les recherches relatives à l'habitat illicite en Algérie à travers la thèse de Laouar (2007). La première partie de cette dernière met en avant une classification de ce type d'habitat en plusieurs catégories :

- Habitat précaire en dur : Il est défini comme étant une construction dépourvue de tout équipement de base (Laouar 2007, 16). Construit avec des matériaux solides, ce type de bâtisse se regroupe souvent, en quartiers illicites qui existent en dehors des plans de planification règlementaire.
- Bidonville : L'auteure les qualifie d'habitats de « misère » qui s'opère en dehors de toutes normes urbanistiques ou esthétiques (Laouar 2007, 17). Elle dénote également la présence de matériaux peu onéreux et l'absence de fondations, de structures porteuses et raccordement aux différents réseaux.
- Logement individuel illégal : Des habitations individuelles au niveau de zones urbanisables, dotées d'un permis de construire, mais qui dévient du plan initial lors de la phase exécution. Cet écart par rapport aux règlements les place dans l'informalité par rapport aux normes urbanistiques (Laouar 2007, 19).

Pour les catégories 1 et 3, une loi a été votée en 2008, fixant les règles de régularisation de ces constructions (Benyahia 2018). Les articles de cette loi 08-15 sanctionneront à travers des amendes et des destructions les cas non règlementaires à partir de 2019 (La nouvelle loi sur l'urbanisme à l'étude 2017). Autrement dit, en cas d'absence de régularisation, l'Etat procède d'abord au blocage de toute transaction immobilière, subséquemment à la démolition, dans les situations irrattrapables (Régularisation des bâtisses : Les ratés de la loi 08-15 – Algeria-Watch 2016). Cependant un article paru dans algéria-watch, met en avant des avis de praticiens à l'image de l'architecte Safar Zaidouni, qui affirme que cette loi vise un nombre de constructions important et incontrôlable par la même occasion. La destruction d'environ 500 000 habitations menacerait sérieusement la

paix sociale, particulièrement dans une période de crise de logement, rapporte dans le même article l'ancien président de l'ordre des architectes algériens Jamel Chorfi. Ce qui semblait un procédé urbain de lutte contre l'informalité se présente davantage aujourd'hui comme des mesures stériles qui ne sont pas sans rappeler l'épisode de régularisation des chalets initiés en 2012 conformément à la loi 81-01 de 1981 (Belhannachi 2014, 68). Une démarche décrite dans la thèse de Belhannachi telle une réponse à la propagation des bidonvilles. Ils étaient imaginés telles des cités de transit avec une durée de vie maximale de 5 années (2014). Cependant la crise de logement que traverse le pays leur a attribué un caractère définitif. C'est dans ce sens que plusieurs villes étaient invitées à lancer des opérations de restructurations de ces sites, à l'image de Constantine qui a entamé officiellement cette procédure à partir de 2011 (Belhannachi 2014, 153). Une intervention qui se présentait comme une réponse aux transformations et aux extensions informelles de ce type d'habitation. Dans ce sens les acteurs publics en concertation avec les habitants ont opté pour le remplacement des chalets par des constructions en dur. Une aide de 700 000 DA en plus de la cession de l'assiette, ainsi que le raccordement aux réseaux publics et l'implantation d'équipements de proximité devaient stimuler l'opération (Belhannachi 2014, 153). En contre partie l'habitant s'engagerait à consulter un bureau d'étude privé pour la conception et le suivi des travaux (Belhannachi 2014, 167). Ces mesures qui devaient éviter d'un côté un relogement indésiré et coûteux pour les familles in situ, et de l'autre permettre de régulariser ces quartiers au statut désormais informel ; n'ont guère abouti aux résultats escomptés (Belhannachi 2014, 161). Tout se passe comme si les habitants n'étaient que très peu sensibles à ces procédures et que les conceptions ainsi que les changements qui s'opèrent au niveau empirique ne pouvaient être assimilés dans une réglementation, aussi avantageuse qu'elle soit. Si nous nous basons sur l'enquête de Nadia Labed, il semble que le plan type sur deux niveaux qui devait remplacer l'habitation à deux, trois et quatre pièces originelles, ne semble pas adéquats avec la réalité des occupants, qui tantôt refusent le changement vers une alternative coûteuse, tantôt se prête à de nouvelles transformations de la nouvelle habitation (2010).

Sur un autre plan la recherche bibliographique donne un portrait d'un espace urbain, en l'occurrence celui de Constantine, envahi par des bidonvilles situés essentiellement à proximité des gares et des oueds (pour l'assainissement et la sensibilité des zones dans une optique d'optimiser les chances de relogements) (Belhannachi 2014, 32). Un paysage qui semble général aux grandes villes algériennes du nord si on se réfère au livre « L'Algérie

des bidonvilles » de Reverdy et Descloîtres (1961). La guerre des années cinquante avait nourri les premiers établissements qui dégagèrent des aspects de renfermement et d'insalubrité que l'occupation française avait légués au nouveau pouvoir algérien (Descloîtres 1961). Plus d'un demi-siècle plus tard ce phénomène persiste encore. Amran Mokhtar dénombre 2 millions d'unités en 2004 (2007, 57). Alors qu'en 2000 le gouvernement soutenu par un prêt de 150 millions de dollars de la banque mondiale, avait déjà lancé un programme de lutte contre les bidonvilles affectant plus de 400 000 habitations (Labad 2010). En dehors de ces visions aux allures administratives, Kerdoud dans son article Bengladech ou médina ? (2005) décrit une population, issue d'un espace de relégation, habituée à manipuler son espace en fonction de ses besoins. Cette aptitude est illustrée par une construction autonome d'équipement, à l'image de baraques à vocation commerciales ou encore une mosquée illicite qui finira par être inaugurée de manière officielle par le Wali (premier responsable de la localité). L'auteur intervient sur ces pratiques en exposant deux facteurs : le premier étant la défaillance d'un système qui affiche des incapacités quant au respect des lois urbanistiques. Le deuxième étant l'appréhension de l'habitant de son espace, qui s'effectue en dehors de toute attention esthétique, formant une convention implicite où toute modalisation devient permise (Kerdoud 2005). L'expérience de Oued El Skhoun de la ville de Guelma invoque un autre caractère de l'habitat spontané. Au-delà du renfermement d'une communauté affectée par les clichés négatifs, c'est la conception à effet mimétique qui rappelle, inéluctablement le modèle médinois que retient l'auteur (Kerdoud 2005). En conclusion, l'article réduit ces techniques d'habitants à des appropriations sauvages, propre à une « urbanité de la misère », qui n'est tolérée que par les habitants de ces lieux. Si on accompagne cette étude par l'analyse de Meberouk, nous évoquerons également une manière de se placer au-dessus de la réglementation qui ne semble pas faire l'unanimité auprès des habitants des quartiers règlementaires de la ville (2005).

Rares sont les sources bibliographiques algériennes, qui ont traité du bidonville. Rares encore sont celles qui ont dépassé l'analyse morphologique. L'objectif de cette partie n'était pas de mettre en avant un état de l'art concernant ce thème. C'est plutôt de souligner l'uniformité qui se dégage de la majorité des recherches concernant ce type d'habitat, et qui semble en contradiction avec les hypothèses avancées par la documentation internationale. Là où des auteurs comme Turner s'intéressent à l'organisation de ces lieux, au processus de création de l'habitat (Turner 1967). Là où des chercheurs à l'image de Vasquez mettent en avant un espace « consolidé à partir de la vie quotidienne » (2012, 10) ; un désordre qui

octroie une authenticité à l'architecture locale (Vásquez 2012, 10). Les recherches algériennes traitent ce type d'habitat, tel un fléau, à travers des chiffres exposant l'ampleur de la tâche d'un gouvernement qui s'active à les éradiquer. L'angle d'appréhension est souvent esthétique, et le bidonville ne semble pas être accepté comme une autre façon de faire la ville, comme c'est le cas des cités telles que Sao Paulo ou Rio de Janeiro de par leur programme « Favela Barrior » (Vásquez 2012, 11).

Les échecs de restructuration des quartiers de chalets, ou encore la stérilité des lois de régularisations des habitations illicites en dur montrent un écart considérable entre cette vision juridique de ces espaces et leur considération par les habitants. Avermaete évoque le bidonville, comme un point « de rencontre entre la culture traditionnelle des villages ruraux, qui transparait dans les pratiques de construction et les modes d'appropriation de l'habitat urbain, et la culture modernisée des villes (...) et leur mode de vie moderne » (2014, 111). En Algérie cette conception semble déborder par moment du bidonville et inclure même les maisons individuelles, situées au niveau de lotissements règlementaires (Rouidi 2011). L'analyse de la ville de Jijel ne fait que reflétait un paysage général d'un pays envahi par les maisons inachevées et qui transgressent du plan initial de l'architecte pour donner libre cours à une conception qui évolue au gré de l'évolution des besoins (Rouidi 2011). Sur un autre plan, nos observations premières de Ali Mendjeli (comme mentionné au départ) permettent de constater la présence d'une transformation non règlementaire au niveau d'une grande partie des habitations collectives. Au bout de cette situation nous nous interrogeons sur la définition du bidonville dans un pays où l'informalité et les transgressions prennent un aspect général qui touche même des bâtiments publics (Régularisation des bâtisses : Les ratés de la loi 08-15 – Algeria-Watch 2016). Nous parlerons peut-être, à ce moment, de degré d'informalité, qui donne lieu à une hiérarchie, dominée par le bidonville qui représente la conception la plus spontanée, donc la plus éloignée de la réglementation. Mais en dehors de toutes ces considérations, il semblerait pertinent de se dégager des positions explicites de l'Etat et de certains chercheurs locaux (à l'image de ceux évoqués précédemment), pour s'intéresser à l'appréciation de cette forme d'habitat par ses propres occupants. Une dimension réflexive se met en place concernant cette forme d'habitat, d'autant plus qu'elle semble absente de la majorité des travaux de recherches algériens sur la question. À l'heure où des migrations continuelles affectent l'équilibre d'un pays qui ne maintiendra, d'ici 2050 que 20% de sa population en zone rurale (« World Urbanization Prospects - Population Division - United Nations » 2018) ; des raccourcis peuvent limiter le bidonville à un premier

refuge, un moyen de transition pour une population qui nourrit des ambitions d'appartenir à la sphère urbaine. Loin de vouloir remettre cette fonction en question, nous penserons plutôt le bidonville en l'inscrivant dans une problématique de logement. Verdeil formule une attention particulière à ce point, notamment quand il évoque la question de permanence du fait bidonville (2016). Ce dernier n'est plus uniquement « la porte d'entrée dans une ville » surtout quand l'auteur constate, à travers le cas d'Alger, que les occupants ne viennent plus des campagnes, mais de la ville même (Verdeil 2016, 3). Nous découvrons alors, le bidonville, telle une stratégie urbaine, émise par les habitants les moins aisés, pour engendrer le maximum de gêne. Les choix des assiettes, jusqu'aux caractéristiques des constructions, sont adoptés, dans l'objectif de stimuler le « contrat social » qui lie la population à un Etat engagé dans la politique de production d'habitation pour les plus démunis (Verdeil 2016, 3). Dans ce sens il peut être défini telle « une antichambre nécessaire afin d'obtenir la garantie d'être relogé » ce qui justifie cette option empruntée par des citoyens aussi bien que des ruraux (Verdeil 2016, 3). Cette analyse permet néanmoins de relever une particularité du bidonville. Alors que l'informalité qui se dégage d'autres types d'habitats peut se lire uniquement sous une perspective d'habitabilité et de rapport mode de vie/forme spatiale ; le bidonville renferme des aspects outre, qui invoquent une forme poussée de ce que nous appellerons dans un registre familier : génie populaire ; et qui contrairement aux autres registres d'informalité, ne semble pas refléter un investissement final, mais un moyen de faire pression, d'aspirer à un meilleur cadre de vie.

Dans la même lignée, le terme vernaculaire dans sa définition renvoie au caractère local d'une production architecturale. Dans ce sens l'habitat vernaculaire est une architecture sans architecte, un fruit d'un processus qui met en place des formes et des concepts par les habitants et pour les habitants (Rudofsky 1977, 4). Au bout de cette présentation, la maison à patio, la maison mozabite, la maison kabyle... semblent autant vernaculaires que le bidonville... Ceci dit au moment où les premiers sont considérés comme un patrimoine renfermant une identité locale, le bidonville ou les transformations du cadre bâti originel sont évalués tel un désordre spatial, un remodelage sauvage d'une structure originelle désormais déséquilibrée, selon les dires de certains chercheurs, dont Boumaza (1998). L'article de ce dernier s'intéresse à l'appropriation du cadre bâti de la médina de Constantine, en critiquant ces dynamiques qui dégradent un espace plus que jamais taudifié (Boumaza 1998). Cependant, au moment où l'auteur se concentre sur l'impact de l'accroissement du caractère commercial de la médina, pour expliquer ces transformations

(Boumaza 1998) ; Rouag le rapporte plutôt à l'utilisation différente des espaces, notamment l'espace habitat (1998). L'accent est mis sur la perte d'un savoir-faire, relatif à l'entretien des bâtiments, qui s'opère simultanément à des changements dans la composante humaine des habitants (Rouag 1998). Les familles citadines, laissant place à des ménages ruraux qui cohabitent dans un habitat autrefois destiné à une seule famille, appliquent un nouveau habiter où chaque pièce est pensée tel un espace privé autonome (Rouag 1998). Des observations que nous retrouvons aussi dans le travail de Semmoud qui évoque l'évolution physique de l'habitat arabo-musulman, dû en grande partie à une volonté de « lever les contraintes liées à la cohabitation forcée avec des étrangers (...) en procédant à un compartimentage des pièces voire de l'unique pièce » (2007, 169). Loin du contexte algérien, ces remarques semblent également valables, notamment lorsque Deboulet relate la transformation de nombres de maisons de la médina de Mehdia par leur utilisateur, dans le but de les adapter aux exigences de la modernité (2003). Fractionnement ou disparition du patio, surélévation des bâtisses... tout est mis en œuvre pour épouser les nouvelles formes d'habiter des usagers (Deboulet 2003). Bouchanine, rapporte cette transformation à travers la couverture des patios, la multiplication du nombre de pièces en diminuant la taille de ces dernières, l'abandon de certains principes telle que la division sexuelle de l'espace... (1997, 180). Cependant à l'heure où certains chercheurs, à l'image de Boumaza et Rouag, sanctionnent ces transformations d'un patrimoine qui semblent perdre de sa valeur identitaire au fur et à mesure qu'un remodelage s'effectue ; Bouchanine pense ce processus logique, quelque part légitime, reflétant le modèle socioculturel actuel des habitants (1997, 177). Dans ce sens il semble maladroit de penser ces actions comme une destruction d'un patrimoine, mais comme leur adaptation à une demande sociétale (Choay 1999, XLVI). Par extrapolation, il semble également maladroit de vanter le caractère local et identitaire de la médina, de son architecture ancestrale, tout en critiquant les dynamiques appropriatives qui témoignent de l'identité locale actuelle. Loin d'une lecture historique ou conservatrice, nous admettons la valeur des productions et appropriations du moment. Nous soulignons la dimension locale et identitaire présente autant dans le bidonville, dans les transformations des habitations traditionnelles, que dans cet habitat traditionnel lui même. Dans ce sens nous nous alignons sur les propos de Choay, qui refuse de figer l'œuvre architecturale (1999). Certes, les propos de Baduel semblent justes quand il admet que l'habitat traditionnel en Algérie, notamment l'arabo-musulman est « une présentation de soi » (1988, 133). Mais ces productions qui reflétaient une manière d'être semblent obsolètes aujourd'hui, à tel point que des ksours sont abandonnés, que des médinas sont délaissées pour des logements

davantage modernes (Abdulac 2012, 8). Dans cette configuration spatiale actuelle le bidonville tout autant que les appropriations de l'habitat traditionnel semble s'imposer comme les indicateurs les plus sincères d'une forme d'évolution d'une société et de l'habiter d'une société exprimant un caractère nouveau, loin de la tradition dans sa définition la plus stricte.

7- Conclusion :

En Algérie l'habitat demeure le sujet d'hier, d'aujourd'hui et probablement de demain. Un enjeu pour le gouvernement, une revendication pour la population et surtout un sujet de recherche pour un monde académique qui tantôt milite pour une participation du citoyen, tantôt recommande un retour vers une architecture plus locale. Au cours de ces critiques, le ton semble souvent blameur à l'encontre du pouvoir étatique incapable de produire une quantité suffisante de logements et de qualité satisfaisante pour les habitants. Cependant, la critique se limite souvent à ce moment du diagnostic pour reproduire à l'infini des propos redondants qui semblent souvent déconnectés de la réalité. La standardisation, les problèmes logistiques ou encore l'absence du citoyen dans le processus de conception du logement ; influenceraient fréquemment la qualité du produit final. Néanmoins, nous considérons que l'action du gouvernement ne devrait pas être jugée selon des critères utopistes qui décontextualisent la critique, mais recentrer plutôt l'analyse sur les caractéristiques du pays.

Ce qui mène à croire que l'habitat est le rocher de Sisyphe du gouvernement algérien. L'Etat en quête de légitimité populaire ou en quête de stabilité sociale a consenti à ce rôle de pourvoyeur de logement, notamment de logements sociaux. Malgré ces tentatives de battre en retraite, il se devait toujours d'assurer cette tâche qui ne pouvait revenir à un secteur privé trop maladroit ou trop anarchique pour l'assumer. En ce sens, nous présumons que la logique paternaliste du gouvernement, que certains qualifient de beylicale (Frey 2016) est une conséquence et non une cause, dans une société dépendante de l'assistanat. L'Etat doit attirer des acteurs privés *brouillons* dans leurs gestions des chantiers à coup d'attributions d'avantages (en négligeant même les critères de qualité du produit), pour assurer l'attractivité d'un secteur difficilement maîtrisable pour les compétences algériennes. Il doit également participer à travers une aide financière pour permettre à des acquéreurs faibles financièrement de bénéficier de logement. Au bout de cette réalité, nous nous interrogeons sur l'efficacité de certaines recommandations qu'admet l'état de l'art (cité précédemment)

en réorientant la problématique de l'habitat. Envisager une autre approche, solliciter une autre vision que nous introduisons à travers des interrogations tel le problème de l'insatisfaction des habitants ; est-il réellement lié au modèle d'habitat produit ou plutôt à la manière de produire ce dernier ?. Pendant que cette crise de logement perdure depuis l'indépendance, le gouvernement pourrait-il inclure brutalement l'habitant dans l'équation de production d'habitat ou existe-t-il d'autres chemins pour comprendre ses aspirations ? Pourquoi l'effort de l'Etat algérien, qui n'a cessé de produire aux alentours d'un million de logements par quinquennat, ne se ressent-il pas sur le terrain ?

De ces interrogations et de cette conclusion, nous annonçons un ton différent, une approche originale qui se détache volontairement des postures classiques qui dominent la bibliographie algérienne pour décrire et comprendre activement la condition de l'habitat in situ. Ce que dévoileront les chapitres qui suivront.

PRATIQUES APPROPRIATIVES DE L'HABITAT

1- Introduction : définition du geste appropriatif :

Définir l'espace par la pratique qu'il renferme, revient à mettre en avant les interactions continues entre sa forme physique, le contenu qu'il permet et les choix des usagers (Certeau, 1990, 173). Ce postulat est adopté par Certeau, dans sa description de l'espace et notamment l'espace habitable. L'auteur se détache volontairement des thèses relatives à « la passivité des consommateurs et la massification des conduites » (1990, xxiv), pour se concentrer sur les « manières de faire » des usagers qui conditionnent les caractéristiques ainsi que le mode de fonction de l'espace (Certeau, 1990,51). Loin d'un comportement de dominé intégral, l'utilisateur se prête à une série d'opérations quotidiennes et extraquotidiennes dans le but, d'instaurer sa créativité, d'inventer et réinventer son espace. Cependant cet effort doit combiner avec une réalité complexe où la conception de l'espace, qui se présente comme « une stratégie », induit avec un degré d'explicité qui varie, un système de pratique, un mode d'emploi propre à chaque lieu (Certeau,1990,62). Cette organisation semble identifier l'utilisateur, comme le maillon le plus faible du diagramme, comme un récepteur à la place bien cadré, soumis à la puissance de la stratégie (Certeau 1990, 61). Certeau évoque l'appropriation à travers ce rapport de force déséquilibré. Il la considère comme une ruse, un dernier recours qui se signale telle une « tactique » (Certeau 1990, 61). Il met en avant ces interactions qui s'inscrivent dans une dimension temporelle où « les stratégies misent sur la résistance que l'établissement d'un lieu offre à l'usure du temps ; [tandis que] les tactiques misent sur une habile utilisation du temps, des occasions qu'il présente et aussi des jeux qu'il introduit dans les fondations d'un pouvoir » (Certeau 1990, 63). À croire que le processus d'appropriation s'active et se développe au fur et à mesure que l'expérience de la pratique, de l'habiter a lieu. À croire aussi que, via un art de l'entre-deux, via les marges de tolérance que permet la stratégie, des injections se font dans le texte originel, pour suggérer d'autres codes, d'autres schémas d'opérations (Certeau 1990, 51). Les procédures mises en place se lisent alors telles des manières de faire, qui ne se permettent d'accompagner les mécanismes conceptuels, que dans le but de les détourner à posteriori.

Au bout de ces raisonnements l'auteur insère, une autre notion, celle de marchandise culturelle, qui se situe au cœur des mécanismes d'appropriation. Cette dernière est considérée comme un répertoire annonçant la nature des procédés d'utilisateurs, de manipulation et détournement (Certeau,1990, 52). Une marchandise qui, selon l'auteur, semble évoluer en dehors de l'influence du lieu, même si elle y intervient pour en tirer parti,

pour constituer une seconde version d'usage qui s'imbrique dans la première suggérée par le concepteur (Certeau, 1990, 52). Dans ce sens l'art de faire de l'occupant un acteur se traduit à travers une analyse de l'écart entre les deux niveaux de représentations de l'espace (conçu et vécu, réel et mental (Regaya et al 2016)). Une séparation que nous percevons aussi dans les propos de Lefebvre qui partage d'emblée l'espace abstrait des compétences, généré par les concepteurs, de l'espace concret relatif aux performances des « sujets » (2000, 418). Ainsi le planificateur propose un espace de calcul, « un espace signifiant et la forme seraient à la fonction ce que le signifiant est au signifié : la forme dit la fonction, la déclare » (Lefebvre Henri 2000, 169). Cela dit l'espace conçu évolue dès son activation par la pratique en un espace gestuel, qui « attache au sol un espace mental » (Lefebvre 2000, 250). Ce dernier est défini comme un espace vécu. Il se signale, en partie à travers le conflit entre l'inéluctable maturation du geste et l'immaturation du cadre spatial (Lefebvre 2000, 418). À ces deux niveaux, l'auteur superpose un troisième plan, relatif à l'espace représentation. Ce dernier se pose à travers l'espace « idéal » relevant des catégories mentales (Lefebvre 2000, 21). L'espace de représentation pose et suppose l'espace vécu. Tout en admettant un volet symbolique, il est « pénétré de savoir (connaissance et idéologie mêlées) toujours relatif et en transformation » (Lefebvre 2000, 51).

À partir de cette structuration de l'espace Pattaroni, qui adopte une vision lefebvrienne, pense la pratique spatiale à travers différents niveaux d'engagement. Du familier qui « se forge dans la durée d'un frayage quotidien » à l'engagement en action « intentionnelle et stratégique » qui expérimente les qualités fonctionnelles du lieu (Pattaroni 2016, 13). Lefebvre quant à lui, évoque la pratique à travers l'appropriation qui passe par une activation de la forme à travers un assouvissement de la fonction par un procédé imprévu, mais aussi via le détournement qui prend lieu par un usage, souvent provisoire, de l'espace et qui diffère de sa programmation initiale (2000, 194). Et si l'auteur place l'appropriation, de par sa dimension créative et l'échange qu'elle permet à l'opposé de la domination ; il situe le détournement dans l'entredeux telle une réappropriation, ou plus précisément un phénomène éphémère (Lefebvre 2000, 195).

Bouchanine aborde l'appropriation à travers un ton différent aux auteurs précédents, qui se concentre davantage sur une analyse phénoménologique. Dans « Habiter la ville marocaine », l'auteur décrit ce procédé tel un investissement, loin d'être hasardeux, qui de par sa régularité et son degré de diffusion au sein de la société, permet d'identifier aussi bien les structures qui le sous-entendent, que les modalités de sa mise en œuvre et de son

évolution (1997, XXII). Traiter l'appropriation tel un indicateur des ordres collectifs et sociaux in situ passe cependant par un cadrage de son caractère caléidoscopique qui se nourrit du vécu. Dans ce sens toutes les appropriations n'ont pas le même statut. Suivant leur niveau d'adoption et d'admission, elles peuvent apparaître comme des solutions individuelles à la praticité d'un espace, ou plutôt des choix collectifs indiquant la présence d'une référence partagée (Bouchanine 1997, 68). Cette pensée alimente de nombreux articles de Bouchanine à l'image de « Usage et appropriation de l'espace dans les quartiers résidentiels de « luxe » au Maroc » (1988), où l'auteur mentionne que ces procédés qui se rapprochent tantôt d'une forme d'engagement de l'utilisateur dans son espace, tantôt d'une manière de rejet de cet espace, ne peuvent être considérés comme un bricolage individuel (1988, 298). L'analyse de l'auteur se focalise en grande partie sur l'identification de cette matière commune aux schémas d'agissement des usagers. Dans l'article « Que faire des modèles d'habiter », la réflexion est orientée vers une recherche de « modèles-types » inspirés des observations empiriques relatives aux méthodes d'appropriations des modèles existants (Bouchanine 1994, 297). Ainsi, l'appropriation et notamment l'appropriation des espaces habiter se définit selon la nature du geste appropriatif. Elle peut se limiter à une adaptation fonctionnelle que l'usage révèle ou une transformation matérielle, marquant l'espace durablement (Bouchanine 1994, 299). Elle peut avoir lieu soit durant l'expérience de l'habiter, soit en amont avant de pénétrer l'espace, par le biais d'une vision spatiale déjà arrêtée (Bouchanine 1994, 300). Le travail de Tebib sur les grands ensembles de Constantine semble s'inspirer de cette classification des différentes formes d'appropriation (2008). L'auteur propose d'un côté la manière dite « douce », souple qui redéfinit l'espace sans pour autant modifier ses axes structurels (symboliques, fonctionnels et temporels) ; et d'un autre côté les manières « brutales », physiques qui dénaturent la fonction originelle d'un espace conçu ou transforment sa « consistance spatiale » (Tebib 2008).

L'auteur poursuit par une mise en avant de l'objectif de ces manifestations, qui visent à contrôler, refaçonner l'espace, inconsciemment ou pas en fonction des besoins patents ou latents que révèlent les épreuves du vécu quotidien (Tebib 2008). Ces phénomènes semblent tantôt relatifs à une tendance universelle de marquer son espace, tantôt représentatifs de convergences à l'intérieur d'un groupe, que ce dernier adopte aux fins d'adapter un espace imposé (Tebib 2008).

La lecture de Bouchanine et Tebib des procédés appropriatifs, à travers une quête de points de convergence de ces phénomènes, contraste avec le positionnement de Serfaty, qui

considère l'appropriation telle une expression purement individuelle (2003). L'auteur explore ce phénomène en mettant l'accent sur son caractère identitaire, notamment quand ce dernier a lieu au niveau de l'habitat. La lumière est mise sur les gestes quotidiens qui façonnent « un tissu de significations » entre l'habitant et son espace (2003, 4). Au-delà du caractère singulier et original, que l'auteur admet à ces manifestations ; il les considère tels des facteurs formant l'habitat. L'espace, et plus particulièrement l'espace habitat, même en sous-entendant l'appropriation, semble dépendant de cette dernière qui permet une recréation de ce dernier par l'habitant (Serfaty 2003). L'habitat devient alors le temple de la conscience de son utilisateur où s'exposent ces choix les plus intérieurs, les plus personnels (Serfaty 2003). Une autre lecture de l'appropriation par Pinson qui la, considère en premier lieu telle une expression d'une liberté, d'une autonomie dans la pratique de l'espace (1993). L'auteur appréhende ce phénomène par le biais de la culture qui l'engendre. Cette dernière semble renvoyer autant à des normes sociétales qu'à des concepts personnels (Pinson 1993). Le tout semble s'extérioriser suivant des schèmes divergents traduisant aussi bien le degré d'autonomie de la personne que son rapport à la société (Pinson 1993).

Loin des relations individu-groupe et des lectures que peut offrir la forme de l'appropriation sur la culture locale, l'auteur semble se focaliser en premier lieu sur la signification de l'existence même de ce phénomène. L'appropriation en tant que dépassement de la contrainte, en tant que résistance, en tant que lutte à l'encontre d'un cadre spatial, ne peut être dissociée de l'environnement où elle a lieu (1993). Dans ce sens l'auteur l'envisage comme un signe extérieur d'une opposition entre la norme administrative et le modèle culturel, entre l'ordre architectural et le désordre de l'utilisateur. Cependant ce désordre, s'il est envisagé en dehors des « canons policés de l'ordre » semble lui-même s'ériger tel un nouvel ordre (Pinson 1993, 172). Provisoire peut être, partiel certes, mais qui apporte suivant sa capacité à se généraliser, une lecture d'un contexte social à un moment précis de son évolution.

La définition de l'appropriation, à travers l'état de l'art, invoque une terminologie abondante. À l'heure où Viviana d'Auria les qualifie d'une « réorganisation programmatique » de l'espace, d'un « opportunisme stratégique » ou même « une stratégie de survie » (2016, 14) ; Maria Anita évoque des « rattrapages », des manifestations d'inventions échappant à tout contrôle (2016, 197). De son côté Schaut appréhende les procédés appropriatifs en se focalisant sur l'impact de ces « compétences » qui s'imposent telle une résistance à l'espace planifié (2016, 217). Frey élabore une analyse davantage

contextualisée de ces phénomènes, quand il s'intéresse à l'appropriation des Algériens d'une architecture étrangère en l'occurrence européenne (2016). L'auteur compare la situation algérienne à un « laboratoire social » où s'affichent au grand jour les mutations d'une société qui se prête à un apprentissage accéléré de la vie urbaine et du logement moderne (Frey 2016, 98). Un discours qui émane également des travaux de Semmoud quand elle évoque une « transition interminable entre tradition et modernité », entre des acquis culturels et une architecture allochtone (2009, 115). Cependant l'auteur n'évoque pas un rejet total de l'espace, mais une remodelisation à travers les pratiques sociales en mutation continue (Semmoud 2009). Ces derniers sont le fruit d'une articulation modulée entre « l'héritage culturel porté par la société et les nécessités d'adaptation imposées par le contexte économique et le changement social » (Semmoud 2009, 102). Semmoud définit l'appropriation telle une stratégie. Ce terme semble annoncer une force, que l'auteur remarque dans la capacité de cette dernière à adapter et ajuster un espace suivant une vision spatiale intériorisée de l'utilisateur (Semmoud 2008). Cette vision spatiale, cette façon d'agir découle en grande partie d'une culture que l'utilisateur transporte d'un lieu à l'autre (Semmoud 2007).

Le temps d'un article Lakjaa rassemble cette culture qui structure les modes d'appropriation, notamment celles qui ont lieu au niveau domestique, sous le nom « D'habiter identitaire » (1997). Cette qualification invoque la présence d'un noyau dur, composé autant de notions traditionnelles que de récupération culturelle d'ailleurs (Lakjaa 1997). Ainsi nous pouvons annoncer l'appropriation tel un indice, un élément ultime, le plus visible, d'une chaîne de procédés mêlant un espace conçu à une composante culturelle en mouvance. Des propos qui ne s'éloignent pas du discours de l'auteur qui énonce une manière de se saisir de la réalité, une conduite dont l'inconstance révèle les rapports de force qui se jouent aussi bien à l'intérieur des groupes sociaux que dans l'esprit de l'utilisateur (Lakjaa 1997).

Dans son analyse Rouag n'infirme pas ce rapport entre la culture et le geste appropriatif, mais envisage davantage le processus d'appropriation essentiellement à travers des facteurs socioéconomiques (1998). Elle identifie deux types d'habiter : d'un côté le conservateur qui caractérise les classes sociales inférieures et reprend des pratiques tirées d'un bagage traditionnel ; de l'autre le moderniste tourné vers des manières de faire occidentales, propre à des ménages, dont le degré d'instruction, et leur aptitude économique dépassent la première catégorie (Rouag 1998). L'auteur met les deux types en opposition à

travers des choix spatiaux divergents : concernant la spécialisation et la polyvalence, l'ouverture sur l'extérieur et la fermeture, vie intimitaire et vie communautaire (Rouag 1998). Le tout apparaît à travers un discours manichéiste qui semble interdire les nuances. Au bout de ce raisonnement, l'auteur considère le premier type comme un choix subit de la part de groupes qui n'ont pas les moyens matériels d'échapper aux archétypes antérieurs, tant dit que le type moderniste serait totalement assumé par ces adeptes qui privilégient des prototypes récents (Rouag 1998). L'angle de vue adopté par Zitoun permet une analyse différente, qui se concentre plutôt sur l'écart initial entre l'espace sous-entendu par la conception et le comportement de l'habitant (2009). L'auteur affirme que si cet écart est minime, l'intégration s'opèrera par le biais d'un rapport qui ne déforme pas les fonctions primaires de l'espace. Ceci dit si l'écart est grand, l'espace prescrit fera l'objet de transformations, dans les limites qu'il permet, pour rediscuter l'autorité qu'il impose en le rapprochant des aspirations individuelles et des exigences relatives aux conditions familiales (Zitoun 2009).

De ce qui précède, l'appropriation, notamment l'appropriation des espaces résidentiels, apparaît tel un ancrage, la composante la plus essentielle d'habiter qui tire sa forme des conditions spatiales, mais principalement de la culture de l'habitant. « Habiter », une notion impliquant des usages censés rapprocher l'œuvre architecturale de son destinataire (Pinson 2007). Thyssen l'explique comme un langage qui préconise une utilisation spécifique d'un espace suivant un modèle culturel, « qui implique à la fois une pratique et une symbolique » (1983, 34). Ainsi, si les définitions présentent souvent le modèle culturel, comme l'origine du geste appropriatif, quelle définition pouvons-nous donner à ce dernier ?

Serait-ce un réceptacle de rites, de codes, d'habitudes qu'un individu partage dans leur majorité avec les membres de son groupe, et qu'ils le distinguent, ainsi des autres groupes (Hennion 2004) ? Ou serait-ce plutôt, « un réseau de signes » (Addi 1999, 13) qui traduisent une logique, qui n'est percevable qu'à travers une analyse sémiotique ? Dans ce débat d'idées, Raymond introduit le « type culturel » tel un ensemble d'éléments, définis par les habitants eux-mêmes caractérisant intégralement ou partiellement une société (1984, 48). Ces éléments mettent en place un fil conducteur structurant les engagements des habitants dans leurs espaces (1984). Mais au-delà d'un consensus social que peuvent révéler ces types culturels, c'est le processus de formation qui semble le plus difficile à arrêter. À travers de nouveaux choix spatiaux adoptés qui se superposent à une mémoire spatiale déjà acquise, la

culture semble loin d'être un concept figé ; mais apparait au contraire liée à son contexte d'émergence (Raymond 1984).

2- De la tradition à la culture :

Tout laisse à penser que la culture était attachée à un vécu corporel, à un passé qui de par ses traces se permet une connexion, une inscription dans l'espace présent, de sorte que la production de la pratique et la pratique elle-même « se présentent comme deux côtés inséparables » (Lefebvre 2000, 47). Si la fabrication du geste est influencée par la culture, c'est la tradition qui lui donne l'assurance de se produire sous une forme bien précise (Thyssen 1983, 32). En ce moment de la présente recherche, nous penserons la tradition tel un intervenant dans la fabrication de la culture (figure 8).

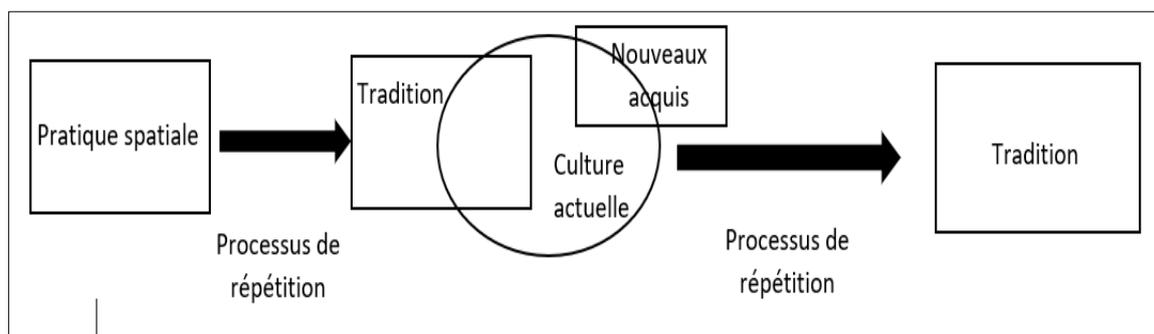


Figure 8 : Processus de fabrication de la tradition. Source auteur 2020

Pour Bourdieu, la tradition qui domine l'essentiel des pratiques, se préserve à travers un « apprentissage culturel » qui tend à la maintenir en vigueur (2012, 95). Dans ce sens la tradition apparait tel un point de repère, une valeur qui légitime les actes de la vie et les comportements spatiaux. Comme si l'apprentissage culturel qu'impose toute société à l'individu contribue à la formation de « montages psychologiques » qui naturalisent le geste (Bourdieu 2012, 97). Autrement dit, une manière de penser se vulgarise, jusqu'à atteindre le statut d'une philosophie garante d'un comportement et de sa mise en exécution : nous évoquerons à partir d'un certain stade, un vrai degré de médiatisation, de culture (Bourdieu 2012, 97). Ainsi la culture, qui gère les rapports avec autrui, les rapports avec son espace, serait une atmosphère dans laquelle baigne les choix spatiaux et l'agir (Bourdieu 2012, 107).

Dès lors nous pouvons l'introduire sous forme d'une convention, qui évolue autour d'un noyau dur, en l'occurrence, la tradition¹¹, mais qui se permet par moment l'importation

¹¹ Nous évoquons la tradition comme le noyau dur de la culture ainsi que la partie transmissible de ce dernier. Elle est corrélative à l'identité de l'individu et garante de cette dernière. Loin d'une conception fermée, la

ou l’empreint de concept exogène. Ceci dit les habitants, premiers diffuseurs de cette culture, se réservent le droit de filtrer les pratiques. Entre « les aspects du message qui seront actualisés [et ceux qui] (...) tomberont dans l’oubli », la culture apparaît en évolution continue (Bourdieu 2012, 110). Elle s’inscrit, à posteriori dans l’espace-temps, à travers des systèmes de répétition qui lui donneront à partir d’une certaine présence, d’une certaine uniformité des aires de tradition. Dans le livre « Sociologie de l’Algérie » Bourdieu analyse les réinterprétations dont fait l’objet l’islam en Algérie. Cette évolution, qui ne permet plus de reconnaître les aspects originaux, des rajouts contemporains, est une illustration explicite de l’évolution de la culture (2012, 116). En effet, l’islam comme tradition s’est transmis via de multiples canaux, mais cette tradition a souvent interagi avec des idéologies vernaculaires ou même importées pour définir une culture islamique spécifique. Cette dernière semble différente d’un lieu à un autre autant dans sa mise en œuvre que dans sa transmission et le contenu transmis (Bourdieu 2012).

Fathy, en citant le concept de tradition, insiste sur la rigidité que doit avoir le cadre qui la comprend et sur le volet pratique qu’elle renferme (1996, 165). Selon l’auteur l’importation arbitraire de nouvelles manières de faire, perturberait un équilibre qui doit son adresse à des années d’expérimentation. Dans ce sens, nous distinguons la volonté de l’auteur de faire abstraction de nouvelles introductions. Un positionnement, qui confond, en aval, tradition et culture, puisque l’appel est lancé à l’immobilisation de la culture, qui ne pourra se séparer d’un comportement qu’en introduisant un autre, équivalent, qui remplira exactement la même fonction (Fathy 1996, 165). Rapoport explore un autre rapport entre la culture et la tradition. Dans l’ouvrage intitulé « Pour une anthropologie de la maison », l’auteur considère la tradition comme la « traduction directe et non consciente d’une culture sous sa forme matérielle » (Rapoport 1972, 3). Autrement dit, la tradition semble être la concrétisation, l’essentiel, d’un champ plus vaste que serait la culture (Rapoport 1972, 3). Si le fond commun des écrits insiste sur l’importance de la tradition dans le maintien de l’équilibre métabolique et social (Rapoport 1972, 56) ; les rapports entre les différentes notions semblent flous. Des différentes lectures latentes des ouvrages antérieurs, la tradition semble se présenter comme le cœur d’une culture, la partie stable de cette dernière et qui est

tradition peut s’influencer par des changements culturels. Sur le long terme, certaines innovations peuvent pénétrer graduellement ce noyau dur pour redéfinir sa structure initiale, engendrant par la même occasion une version actualisée de la tradition.

transmissible à travers l'espace-temps. Elle semble jouir d'une adhésion plus franche et un degré de constance et de diffusion important dans l'espace où elle a lieu.

Dans « Esquisse d'une théorie de la pratique », Bourdieu évoque le rôle de l'homme d'hier, du passé, autrement dit la tradition, dans l'élaboration de la culture actuelle (1972). L'auteur assimile ce dernier à l'inconscient et lui réserve la part la plus importante dans la conception du mode de vie présent (Bourdieu 1972, 263). L'impact de l'homme d'hier se ressent également sur « l'identité » de la personne. Une notion que Bourdieu introduit comme un trait commun aux membres d'un même groupe, qui de par un système comportemental se distingue de la masse (1972, 265). L'identité serait donc relative à « l'identité des conditions d'existence » (Bourdieu 1972, 264). Elle serait « une harmonisation objective des pratiques et des œuvres propres à leur conférer la régularité en même temps que l'objectivité qui définissent leur « rationalité » spécifique et qui leur valent d'être vécues comme évidente ou allant de soi... » (Bourdieu 1972, 265).

Ainsi, cette identité serait particulièrement perceptible à travers l'habiter qui renferme un système de pratique qui « sans raison explicite » demeurent signifiante et sensée pour leur producteur (Bourdieu 1972, 273). Bourdieu introduit l'habiter comme le résultat direct des « schémas de perception, de conception et d'action, qui sont communs à tous les membres du même groupe » (Bourdieu 1972, 283). Quand Bouchanine évoque l'identité de l'habiter, elle se réfère à une sensibilité héritée qui structure l'agir des membres d'un même groupe au-delà même de l'hétérogénéité de leur capacité financière ou de leur cadre spatial (1991, 45). Ainsi l'absence de spécialisation, le renoncement à l'individualisme, la manière de meubler, se présentent telle une traduction spontanée d'une spécificité traditionnelle (Bouchanine 1991, 45). Cette dernière est transportée dans l'inconscient de l'individu, aussi bien que dans celui de la collectivité et s'exprime, dès que possible, même dans le cas d'immigration, pour renouer avec une organisation spatiale familière (Pétonnet 1982).

À l'heure où Fathy met en garde les architectes envers la standardisation et la nécessité de respecter les traditions vernaculaires dans le choix des formes et de la conception des espaces (1996, 4) ; Bouchanine minimise l'impact du cadre spatial sur le comportement des usagers, en affirmant que le fond traditionnel renferme un degré d'herméticité qui lui permet de ralentir l'influence du cadre spatial (1991). Ainsi le fond traditionnel pénètre l'espace suivant la culture de l'habitant pour instaurer des configurations différentes de ce dernier. À ce moment il faut distinguer le fond de la pratique, de sa forme,

et comprendre également, comme précisait par Bouchanine, que la manière d'expression, même si elle est nouvelle, même si elle est travestie par les exigences et les possibilités spatiales, peut être relative aux mêmes « idées maitresses » émanant de la tradition (1988, 290).

3- Facteurs structurants le geste appropriatif des habitants :

L'effort de l'appropriation que propose l'habitant semble se présenter comme une action apparente d'un habité qui régit l'utilisation des espaces. L'habiter apparaît tantôt telle une source, d'où puise l'utilisateur ses pratiques, tantôt tel un répertoire qui admet graduellement de nouvelles pratiques. Si les paragraphes précédents démontrent l'importance de la tradition dans la formation de la culture du moment qui influence la pratique de l'espace, en d'autres termes l'habiter ; d'autres auteurs mettent en avant l'impact des facteurs fonctionnels et situationnels dans la fabrication de l'habiter (Tebib 2008). Ce dernier serait alors un ensemble où cohabite à la fois une appréciation symbolique de l'espace, avec une vision pragmatique de ce dernier.

Tebib énumère pêle-mêle une série d'agents que nous pouvons structurer suivant les deux registres annoncés antérieurement. D'un côté, ce que nous pouvons présenter comme, le pragmatisme qui apparaît à travers des éléments tels que l'exiguïté spatiale, le système constructif, la consistance spatiale (la forme géographique et la surface pratique). Mais aussi la convenance des lois de gestion urbaine et architecturale, leur portée, leur utilité réelle (2008). De l'autre le symbolisme accompagnant le registre culturel, et qui se repère au niveau de notion telle que « la maturité citadine » ; et que l'auteur introduit à travers le parcours résidentiel du ménage et ses origines qui peuvent impacter son adaptabilité aussi bien à l'espace moderne de l'habitat collectif qu'à l'espace urbain des villes (Tebib 2008, 89). Ce dernier registre semble aussi présent quand l'auteur évoque la « position sociale », qui inclut la classe sociale, les revenus du ménage et leurs tailles (Tebib 2008, 84). La variabilité des facteurs que présente Tebib semble aussi valable pour Boulezreg (2008). L'auteure concentre en grande partie son analyse sur des agents culturels qui seraient liés à l'intimité, l'ornementation et l'exposition du statut social, ainsi que l'accentuation de l'individualisme et de l'égoïsme qui légitimerait le passage à la transformation physique de l'habitat, sans se soucier de son impact sur la collectivité et l'espace collectif. Sur un autre plan, d'autres agents davantage pragmatiques excuseraient, selon l'auteur la transformation. Ces

derniers sont relatifs à des aspects sécuritaires liés à la protection vis-à-vis d'un extérieur considéré comme néfaste et source de tous les dangers (Boulezreg 2008).

Bouchanine pose un regard davantage précis sur les facteurs structurants les appropriations de l'habitat. Si en premier lieu l'auteure met en évidence les objectifs de ces processus qui visent à remodeler l'espace, à le rendre « habitable au mieux » selon les expectantes et les critères des occupants (Bouchanine 1988, 284) ; elle suit ce raisonnement par une mise en avant de l'importance de l'aspect sécuritaire et l'impact de ce volet sur la nature et l'organisation du geste appropriatif (Bouchanine 1988, 285). Dans un deuxième article Bouchanine, étudie le registre sécuritaire, qui apparaît dans les paragraphes antérieurs, en trois parties : la protection de l'intimité, la préservation de la propreté et la sûreté (1991, 143). À l'heure où la quête de l'intimité s'illustre à travers le contrôle des ouvertures (réduction des dimensions, obturations totales...) ainsi que l'installation d'écrans (clôtures) pour souligner davantage les frontières entre l'intérieur et l'extérieur (Bouchanine 1991, 144). La recherche de sûreté se signale par le biais des débordements, de rajouts d'espaces que l'auteure interprète telle une instauration « d'une étape de plus à franchir en cas de vols », une manière de repousser, « l'extérieur [et le danger provenant de l'extérieur] encore plus loin » (Bouchanine 1991, 156).

Toutefois Bouchanine met en place une organisation différente des facteurs relatifs à l'appropriation, et envisage ces derniers selon deux registres : ceux qui concernent l'intérieur de l'espace habitat et les autres qui concernent l'extérieur (1994). En premier lieu les actions sur l'extérieur semblent faibles, se limitant à des procédés d'ornementation, d'extraversion ou le plus souvent, des conséquences formelles d'une modification de l'espace interne (Bouchanine 1994, 302). Que ce soit les débordements sur l'espace limitrophe ou les modifications des ouvertures, l'auteure rapporte cela, au préalable, à l'utilisation des espaces intérieurs. Les habitants s'éloignent souvent de la conception initiale qui structure l'espace suivant un axe jour/nuit pour adopter une organisation qui s'aligne sur un découpage ouvert/fermé, intime/moins intime (Bouchanine 1994, 303). Au bout de cette évolution de l'habitat, le traitement de l'extérieur, même s'il est considéré comme une conséquence spatiale de ce qui se passe à l'intérieur, semble également régi par des codes. L'occupant tente de trouver des « points d'équilibre parfait » entre l'extraversion et le besoin de protection, entre le donner à voir et le ne pas être vu (par surprise), entre les valeurs anciennes et les tentations modernes (Bouchanine 1994, 307). D'autres facteurs se superposent aux agents cités précédemment et concernent la faisabilité, notamment d'un point de vue légal,

de la transformation. Sur ce point Bouchanine décrit le comportement laxiste de l'état, qui accepte tacitement, jusqu'à un certain degré de l'illégalité des transformations, pour éviter de devoir répondre à des besoins supplémentaires à l'égard d'une population qui se prend en charge via ces procédés (1991, 146).

À travers ces nombreux écrits sur le sujet, Bouchanine extrait également l'impact de la culture sur la formulation de l'appropriation. Ainsi le travail comparatif qui met en avant la différence des manières d'appropriations de l'espace limitrophe entre des anciens ruraux et des citadins, invoque l'influence de la trajectoire résidentielle, aussi bien que le statut social sur la variabilité de l'habiter (1991, 156). Cette thèse est largement partagée par Villechaise, qui attribue au registre traditionnel la quasi-exclusivité de la structuration du geste appropriatif (2000, 29). Dès lors, la similitude des conditions de vie, des positions sociales, des provenances semblent produire des modes de vie identiques que le groupe social partage et défend (Villechaise 2000, 29).

4- Analyse du pouvoir de l'habitant à travers les rapports de force:

L'habiter semble se définir telle une conséquence des interférences entre la culture du moment de l'habitant et l'espace qu'il occupe. Ce dernier est envisagé loin du système géométrique normatif qui le fonde, dans une logique qui perçoit l'habitat d'abord telle une conséquence de facteurs socioculturels (Rapoport 1972, 65). La dimension physique qu'impose la conception rompt ou s'annule devant la conduite des occupants, qui redéfinissent l'espace conçu en s'y déployant (Lefebvre 2000). Nous parlerons alors d'un espace vécu (Lefebvre 2000). Un vécu s'appliquant, notamment à travers une iconographie mentale, qui aspire à dominer un espace matériel en réutilisant ses données, en les rapprochant d'un symbolisme propre à l'occupant ; une dimension qui se présente sous le nom d'un espace perçu (Lefebvre 2000).

Au cœur d'une réflexion espace dominé/ espace dominant, l'habiter apparaît tel un « résultat d'un choix entre les possibilités existantes » (Rapoport 1972, 82) : le choix qu'offre la configuration spatiale d'un habitat, mais également le choix que stimule la culture, « la solution spécifique » par laquelle l'habitant répond à chaque besoin (Rapoport 1972, 85). La cohabitation de plusieurs dimensions dans l'espace habitat, oriente le questionnement sur la nature des interférences qui s'y déroulent, mais également sur l'impact de chaque dimension sur la fabrication de l'habiter. Rappoport, expose un rapport de complémentarité entre un espace matériel qui indique la nature de la pratique, et une culture

qui l'adapte à sa définition du besoin (Rapoport 1972). Cependant cette interdépendance, donne par moment des temps de dominance d'une dimension sur l'autre. L'auteur, admet alors la puissance de la culture qui dépasse la vision simpliste et standard que propose l'espace conçu pour mettre en avant toute sa variabilité et sa significativité qui se lit dès l'activation des autres dimensions de l'espace. Dans le même sens, si l'espace conçu propose un espace de repas, les autres registres se préoccupent de la manière de le préparer et de le consommer (Rapoport 1972, 85). Si l'espace conçu admet une partie pour le sommeil, la culture éclaire sur le mobilier nécessaire et sur les codes relatifs à cette pratique (Rapoport 1972, 88). Au bout de ces raisonnements, c'est l'habitant qui est au cœur des décisions, s'alignera-t-il sur les suggestions de l'espace conçu ou favorisera-t-il des réponses culturelles, influencées en grande partie par des valeurs traditionnelles ? Rapoport envisage la position de l'occupant à la limite intérieure du registre culturel. Le mode de vie de ce dernier semble rattacher davantage à une vision traditionnelle, tout en admettant une évolution lente, qui s'accomplit en gardant un œil sur le développement des formes de satisfaction des besoins, qui puisent dans la nouveauté en s'alignant parfois sur les propositions de l'espace conçu. Rapoport conclut que ce désir de changement, même minime, est lié exclusivement « au prestige de la nouveauté plutôt qu'au manque de commodité ou même à des rapports insatisfaisants avec le genre de vie[qu'énonce la tradition] » (1972, 109).

Au-delà de l'analyse de Rapoport, tout laisse à croire que l'espace, notamment l'espace conçu est fabriqué dans le but d'inculquer un comportement à la population. Dans un rapport du centre de documentation de l'urbanisme de Paris, le terme utilisé est « éduquer la société » (Direction de l'architecture et de l'urbanisme 1996, 11). Le Corbusier proposait des exposés grand public sur ses productions architecturales pour transmettre au peuple le « savoir habiter » (Claeys 2016, 8). Ce positionnement du concepteur qui « infantilise les habitants lorsqu'il prédétermine leurs relations avec l'environnement », annonce un espace partial favorisant une conduite spatiale précise (Claeys 2016, 8). Claeys décrypte cette situation comme un jeu de pouvoir où l'architecte et la production architecturale existent en tant qu'outils du gouvernant qui cherche à contrôler « l'assise existentielle des gouvernés » (Claeys 2016, 3). Au bout de ce processus apparaît « un environnement signifiant » qui oriente le comportement de l'individu vers un champ de possibilités régulé (Claeys 2016, 4). Une idéologie que l'habitat semble porter en commandant l'agir à travers des clichés que le pouvoir impose à des gouvernés qui doivent, en grande partie formater leur habiter en

réapprenant la bonne pratique et la mauvaise, la tolérée et la bannie (Claeys 2016). Éduquer la population semble un objectif politique qui traverse les époques architecturales. Du moderne au postmoderne se dégage la même manière d'appréhender l'espace, en l'occurrence celui relatif à l'habitat, en faisant de l'objet isolé, un monument « à la fois privatisé et monumental, contrôlé par le public » (Huet et al 1985). Des travaux de recherche sur la question tels du « plan au vécu » révèlent ce paradoxe (Bresson 2010). Quand des immeubles de logements, pensés par Le Corbusier ou Renaudie, sont contrôlés d'abord par un gouvernement qui interdit tout processus de transformation et presque d'appropriation, la réflexion s'oriente automatiquement vers le statut réel des habitants et sur le degré de maîtrise qu'ils peuvent avoir sur leur logement (Bresson 2010). La neutralité de l'espace semble alors remise en cause. Le métier d'architecte, comme l'invoque l'attitude des concepteurs cités précédemment, semble inclure une part démiurgique, où la création admet inévitablement une idéologie qui influence activement l'occupant de l'espace. Pour Frey ce procédé s'intitule « Orthopédie architecturale » (2016, 100). Cela dit, au-delà du comportement de maître concepteur, l'architecture ne semble pas un objet totalitaire et admet souvent une reconfiguration de son système. Cependant jusqu'à quel degré cette reconfiguration peut-elle remettre en cause les schèmes originels de l'espace conçu ? L'émancipation de l'habitant, qui s'opère à travers l'appropriation, le détournement, la transformation physique, est-elle réelle où il ne fait que suivre des scénarios déjà prescrits ?

Baduel, lui, considère l'espace et particulièrement l'espace habité comme « orienté spécifiquement selon la culture de référence » de l'occupant (1988, 234). Une position que partage Petonnet qui stipule que l'habitat est ordonnancé en grande partie par la vision du monde de l'habitant (1972, 47). S'il est vrai que l'espace de représentation impose des formes mentales qui agissent sur l'espace conçu (Raymond 1984) ; ces concepts doivent exister dans un contexte régi par plusieurs facteurs. En marge de l'affrontement dominant/dominé, concepteur/récepteur, des éléments s'ingèrent pour influencer encore la nature des relations habitant/habitat. Au cœur de ces facteurs, demeure « la variable statuaire » (Tapie 2014, 65). À l'heure où le propriétaire se permet une appropriation davantage personnelle et représentative de sa vision spatiale, le locataire, particulièrement le locataire du secteur social, semble plus subir les situations spatiales (Tapie 2014, 65). Le sentiment de contrôle et dominance de l'espace semble s'affaiblir pour la deuxième catégorie selon la thèse de l'auteur (Tapie 2014). Bouchanine reconnaît l'impact de cet agent sur le comportement de l'habitant (2012). L'auteure invoque une situation de captivité où

l'habitant locataire n'a aucun pouvoir de décision sur l'espace qu'il occupe et qu'il occupera (Bouchanine et Deboulet 2012). Ce dernier se remet complètement à l'Etat qui lui impose un habitat qui ne peut être acheté ou vendu et qui l'oblige à mesurer son appropriation et son investissement puisqu'il ne lui appartient pas juridiquement (Bouchanine et Deboulet 2012, 229). En déduction des paragraphes antérieurs, les rapports dominant/dominé semblent pencher, au niveau de l'habitat social, davantage vers un espace conçu qui se maintient au cours d'une conjoncture qui handicape le déploiement de la culture de référence de l'habitant.

Les travaux de recherche qui ont traité de l'habitat et de la conception spatiale en Algérie semblent faire fi de cette question. L'analyse se concentre en grande partie sur les conséquences de la politique de logement ou du comportement des habitants sans pour autant s'interroger sur le rapport de force entre les deux. Pour Foura l'habitat en Algérie est régi par un cahier de charge standardisé qui exige un habité spécifique (2005). Sans que cela apparaisse explicitement dans l'article, nous comprenons la volonté du gouvernement algérien de contrôler un habiter qui doit exister selon une forme normalisée (Foura 2005). Une politique qui conduit également vers une monotonie des immeubles d'habitation, que les habitants cassent à travers leur appropriation (Nait 2005). Loin du procès moral que font certains auteurs aux habitants et notamment les habitants de la ville nouvelle Ali Mendjeli, qui ont *dégradé* leur immeuble via des procédés appropriatifs (Nait 2005); il serait pertinent de se questionner sur l'impact de ces actes sur la remise en question du totalitarisme qui impose la conception du logement social algérien. Dès lors, la lecture des travaux de recherche qui se sont concentrés sur les appropriations du logement en Algérie nous oriente inévitablement vers les limites de transformabilité de ce dernier (Tebib 2008). Entre une réglementation qui peine à faire respecter la politique gouvernementale, et la réaction d'une population en manque d'alternative résidentielle, mais qui tente de répondre aux idéologies de ces dirigeants ; quel est le statut réel de l'habitant ? Est-il dominé compte tenu de l'étroitesse du champ d'action que permet le produit étatique, ou plutôt dominant étant donné la créativité qu'il impose par le biais de scénarios inédits d'habiter ?

4.1- Processus d'appropriation de l'habitat dans sa dimension intérieure :

L'appropriation de l'habitat semble l'aboutissement de tentatives de marquage de l'espace par une conduite qui tout en reflétant l'identité et la culture de l'occupant, admet des interférences continues avec le cadre occupé témoignant du mouvement et de

l'hybridation de cette dernière (Bresson 2010, 14). Adapter son espace et s'adapter à ce dernier se présente comme les deux pôles structurants l'habiter et par la même occasion le geste appropriatif (Bresson 2010, 14). Autrement dit l'habitat par sa forme spatiale contribue à faire l'habiter, au moment où l'habiter par les usages et les pratiques qu'il comprend agit en permanence sur l'habitat. Au centre de cet échange, la position du concepteur n'est jamais neutre. Le pouvoir de spatialisation lui permet de segmenter le geste appropriatif, tantôt en perturbant certains aspects, tantôt en encourageant d'autres (Bresson 2010, 14). Des expériences comme Pessac, montrent cependant le décalage qui existe entre la réflexion du concepteur, qui pense l'habitat ainsi que l'habiter sur un plan intellectuel et celle de l'habitant qui les pense sur le plan de la vie et des gestes quotidiens (Boudon 1977, 110). Dans le même ordre d'idée, selon Boudon, ces notions se présentent, tels des moments de rencontres entre plusieurs aspects de la réalité : la perception et la consommation, l'arrivée et l'habiter, l'esthétisme et le fonctionnalisme... (1977, 110). Entre une période d'adaptation où l'occupant subit l'espace et une période d'appropriation où il agit sur les aspects de cette architecture « volontaire » qui le gêne (Boudon 1977, 111). Au bout de l'analyse de l'auteur, une réflexion se pose telle une morale qui s'imbrique perspicacement à l'exercice de création : « Les gens n'aiment pas qu'on leur finisse leur maison » (Boudon 1977, 111). L'habitat doit admettre alors un espace de manœuvre, d'expression pour son occupant. C'est ce que défend Semmoud qui introduit l'habitat tel « un « objet actant », mis en mouvement » par son occupant (Semmoud 2007, 111). L'auteure rejoint la position des recherches précédentes, en fixant l'existence et le sens de l'habitat aux interactions qui s'y développent (Semmoud 2007, 111).

Deboulet évoque un sentiment de légitimité qui accompagne le développement de l'habiter dans l'habitat (2002). L'habitant s'estime le maître de son espace privé. À ce moment, la programmation et la réglementation initiale se perdent partiellement devant l'agir (Berry et Deboulet 2002). Cet investissement qu'entreprend l'habitant sur son espace est perçu comme une perturbation des schèmes originels. Dans l'analyse de Deboulet, ces auteurs sont qualifiés par les concepteurs de « porteurs de désordre » (Berry et Deboulet 2002, 70). Raymond pose un autre regard sur l'habiter (1984). Loin de la part juridique de son existence, il le conçoit comme une série de « mœurs », de « pratiques » qui ne sont pas « simplement ce qu'elles sont, elles sont également ce qu'elles doivent être » (1984, 55). En ces termes, l'auteur aborde la relation espace/morale (Raymond 1984, 55). La notion de morale semble être tirée du registre culturel, qui octroie un caractère normal aux mœurs

(Raymond 1984, 55). Cette normalité soutient la légitimité de l'action sur l'espace. D'autant que la conception, notamment dans sa période moderne, à cheval sur l'esthétisme, semble négliger la pratique au regard du type architectural, notamment dans sa dimension spatiale et pédagogique, qui la sous-entend, l'englobe et la conditionne (Raymond 1984, 194).

La théorie architecturale moderne, de par son obsession du type, néglige également la temporalité en figeant la pratique au moment de la création, provoquant ainsi un conflit quand cette dernière évolue, quand l'habiter sous l'emprise du temps ne s'inscrit plus dans les schèmes préadaptés (Raymond 1984, 194). Mais ces schèmes préconçus ont des origines selon Raymond. Ils traduisent « un conformisme social, dont le logement, et l'habitat plus généralement, en sont le support ». Ils indiquent « l'ordre social » et « comment « les choses » doivent être » (1984, 171). Toutefois, ceci nous pousse à croire qu'il y a une différence entre la norme sociale envisagée et réelle. Cette dernière admet souvent des revendications inédites qui s'expriment individuellement puis collectivement en basculant les valeurs premières (Veschambre et Ripoll 2005).

La nouveauté semble se mêler à la tradition pour « asseoir la légitimité » de l'habiter et redéfinir en perméance la norme sociale (Bouchanine 1997, 17). Dans le livre, « L'habiter des familles marocaines » de Bouchanine, il laisse à penser une quête perpétuelle d'un équilibre entre des pratiques héritées et des pratiques adoptées (Bouchanine 1997, 12). Entre la polyvalence et la spécialisation, entre la primauté selon le genre et l'âge, ou suivant le statut social et la contribution financière, l'intimité et l'extraversion (Bouchanine 1997). Des dualités qui invoquent des influences continues et hétéroclites du pouvoir économique, culturel, sexuel sur l'habiter (Bouchanine 1997, 18).

En conclusion de ce travail, la spécialisation apparaît à travers des sous-noyaux familiaux (femmes, hommes, couples) plutôt que des fonctions (Bouchanine 1997, 108). Le caractère intime de l'habitat semble plus gradué en admettant des espaces intimes et moins intimes, qu'exclusivement intimes (Bouchanine 1997). Ces observations nous orientent vers les compromis ou plutôt les points de rencontre issus de la conjugaison de l'habiter avec le cadre spatial de l'habitat. Mais aussi de la conjugaison de la tradition avec la nouveauté. Au bout de cette réflexion, nous pensons l'habiter suivant trois facteurs en tension (tradition, nouveauté, contrainte physique) qui se matérialise par la pratique. Cette combinaison admet par moment des positions extrêmes qui évoluent en un affrontement idéologique que le livre de Villechaise décrit consciencieusement (2000). La critique du mode de vie de l'autre, de

ses pratiques est envisagée dans ce travail comme un jeu de démarquage par rapport à un voisinage indigne (Villechaise 2000). Elle semblerait également relative à des jugements à caractère culturel quant à un habiter qui se dessine en plusieurs nuances de civilité, modernité et authenticité (Villechaise 2000, 112). L'habitant quel que soit sa position réelle dans son environnement, se fabrique une hiérarchie, qui lui réserve le sommet du classement, qui passe également par le rejet presque systématique de la manière de faire de l'autre (Villechaise 2000, 112). Ce combat, qui prend des airs de confrontation entre classes sociales (selon leur manière de composer entre la tradition et la modernité), est également décrit dans un article de Rouag (1998). Comme si les habitants qui font l'effort d'abandonner une manière de faire coutumière et un milieu coutumier se posent automatiquement à l'encontre de ce dernier pour faire valoir la supériorité de leur acquis. Nous étayons cette idée par l'analyse de cette recherche qui évoque les divergences de mode de vie entre une classe jugée modeste qui s'attache à sa tradition et une classe supérieure emportée par la nouveauté (Rouag 1998). L'auteure précise que l'investissement de l'habitat fait apparaître le groupe chez certains ménages tandis qu'il se concentre sur l'individu chez d'autres (Rouag 1998). Les ménages adoptant un habité traditionnels ne réservent pas un espace personnel. L'auteure admet dans un premier temps que ce choix est subit puisqu'il est relatif au rapport taille de ménage/taille du logement pour ensuite rappeler que cette solution demeure par moment intentionnelle puisque les habitants ne ressentent pas le besoin d'avoir un espace intime (Rouag 1998). Contrairement à d'autres ménages qui s'alignent volontairement et exclusivement sur les desseins de l'espace conçu, les partisans de l'habiter traditionnel semble s'opposer à cette domination. L'espace conçu n'est pas l'espace voulu et ils tentent d'atteindre ce dernier par une réappropriation et un détournement des principes premiers de l'espace (Belguidoum 2013).

Contrairement aux positions rapportées précédemment, Zitoun admet que plus l'espace du logement est abondant, plus les besoins et les transformations se manifestent (2009). L'appropriation semble évoluer loin du taux d'occupation du logement. Pourtant pour Sid Boubekour les appropriations sont bien une réponse à une exigüité spatiale qui empêche le maintien de la famille élargie, de son habité et de ses besoins sociaux (1986, 25). Cette volonté de s'accrocher à un modèle traditionnel se dégage également des écrits de Naceur, qui expose des transformations de balcons et de loggias en poulaillers ou abris de moutons (2012). Une conséquence, selon la chercheuse, du chômage et des difficultés financières qui obligent les ménages à mettre en place des stratégies de lutte (Naceur et Farhi

2012). Une réflexion qui nous ramène aux propos de Duvigneau, qui aborde l'appropriation de l'habitat en faisant la parallèle entre l'actuel et le traditionnel (1988). En ce sens l'évolution du type d'habitat en le réduisant « à la seule fonction de logement » sans prendre en considération son profil de générateur de richesse, supposait des efforts d'adaptation de la part d'habitants désormais obligés de dénicher d'autres sources de revenus (Duvigneau 1988, 328). En même temps que la disparition des activités productrices, le mode de consommation change (le mobilier en est un indicateur) (Duvigneau 1988, 323). Le modèle nouveau présumait la suppression d'une série de gestes, qu'une partie des habitants continuent à entretenir comme une réponse de leur incapacité ou leur refus de s'aligner sur la conception de l'habitat actuel (Duvigneau 1988, 325).

Néanmoins la transformation n'est pas animée uniquement par une volonté de s'agripper à des concepts antérieurs. D'après Bouchentouf, elle est impactée par l'ouverture des familles algériennes, par les outils de la mondialisation, par l'évolution des références « voire [de] l'idéal à atteindre et devant lesquels le logement livré est très éloigné » (2014, 10). Tout laisse à croire que les politiques de logement en Algérie encouragent un produit qui de par la qualité de ses espaces, leurs dimensions, le degré de confort qu'ils peuvent permettre, ne semblent satisfaire, en fin de compte, ni les partisans du modernisme, ni ceux du traditionalisme. La transformation semble naître de ce constat : d'une volonté d'améliorer un produit loin des attentes des usagers. Ce premier facteur que Mebeirouk désigne par le terme « motivation » se conjugue aux capacités financières pour définir la nature de l'appropriation (2005, 8).

Les politiques algériennes semblent survoler superficiellement cette complexité. Le rapport « Prescription technique et fonctionnelle applicable aux logements sociaux » produit en 2007 par le ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville se soucie davantage de la présence des transformations que de leur signification. Les concepteurs sont donc invités à mettre en place une architecture « aboutie » qui « dissuade les occupants à procéder aux transformations de leur logement » (Direction des programmes d'habitat et de la promotion immobilière 2007, 5). Cette approche qui néglige toutes les raisons de l'existence du phénomène, nous la superposerons aux écrits de Raymond, qui rapportent la particularité de l'habitat collectif. Ce type d'habitat suppose des rapports particuliers entre l'extérieur et l'intérieur. Dès lors l'auteur admet que « La possibilité et la nécessité de l'aménagement intérieur s'opposent à l'impossibilité d'aménager l'extérieur » (1984, 191). C'est donc l'impossibilité de jouir ou d'avoir une influence sur l'extérieur qui renforce l'attention prêtée

à l'intérieur qui devient l'unique espace d'expression (Raymond 1984, 191). Ce « péché originel » de l'immeuble collectif qui place l'habitant devant une situation de domination l'encourage à oublier son extérieur, à se replier sur l'intérieur, sur lui-même et sur sa famille. Constaté, cela implique une morale, celle du « chez soi » » (Raymond 1984, 243). Un chez-soi envisagé comme un territoire où l'habitant est encore décideur et dont les frontières sont identifiables par l'observation de la portée de ses actions. De la même manière que le « chez soi », le non chez soi est le territoire que l'habitant est dans l'incapacité de s'approprier activement et à sa manière, qui met en avant une incapacité de disposer spontanément de son espace (Pinson 1996). À l'heure où les politiques gouvernementales décident des caractéristiques et de la structure spatiale, l'intérieur de l'habitat semble donc s'imposer comme le seul garant de la souveraineté de l'habitant et de son identité. Mais cette espace de rébellion où l'habitant conteste la domination des politiques gouvernementales apparaît comme un « exilé forcé » (Villechaise 2000, 217). Il en a tout l'air pour des habitants qui subissent les intimidations d'un Etat qui projette de leur enlever tout pouvoir de décision sur leur espace. De tout ce qui précède, l'espace intérieur tel qu'il est conçu actuellement, demeure un havre pour la résistance ; cependant est-il réellement suffisant pour contenir l'habiter ? L'appropriation et les transformations de l'intérieur que ce dernier subit permettent-elles d'atteindre réellement un certain plaisir d'habiter ?

4.2- **Processus d'appropriation de l'habitat dans sa dimension extérieure :**

Si les parties précédentes mettaient en avant la concentration de l'habiter sur les espaces intérieurs de l'habitat en soulignant les limites du territoire d'autorité de l'occupant ; il est à signaler que ce dernier, et par moment, étend ses limites au-delà des frontières physiques de l'espace habitable conçu. L'habitant choisit de s'aventurer dans une autre dimension en débordant vers l'espace limitrophe. Une pratique que ne peut dominer vraisemblablement l'espace intérieur seul. Dans un article de Flamand, ces espaces sont introduits tels « des lieux de l'habiter, plutôt que de l'habitat » (2005, 7). L'auteur insiste sur leur spécificité qui fait d'eux des objets à part, mais qui demeurent dépendants d'un ensemble qui est l'habitat (Flamand 2005). À travers cette recherche l'espace limitrophe est défini « au croisement de plusieurs logiques » : l'intime/ le public, l'appropriable/ le non appropriable, le dominé/le dominant... Il se dresse alors tel un espace tampon où l'habitant continue à jouir d'une partie de sa souveraineté tout en la partageant avec le collectif. L'espace limitrophe demeure alors un univers d'expression, même si cette dernière est freinée par la présence de l'autre. Dans ce sens le rapport avec l'autre que l'auteur nomme

le « lien » décide du traitement de l'espace (Flamand 2005, 7). Au bout de cette conjoncture, l'espace limitrophe évolue souvent, à cause des tensions entre voisinage, en un espace de renvoi, dont l'appropriation se limite à un regroupement de tous les rejets de l'espace privé (Flamand 2005). Ghomari propose une définition de l'espace limitrophe via un autre angle en l'envisageant tel un entre-deux de l'anonymat (2001). Un moment d'articulation qui exprime par son utilisation l'appartenance socioculturelle de l'habitant (Ghomari 2001). En effet l'état de l'espace limitrophe semble refléter aussi bien le degré de civilité, mais également leur statut social et la cohésion du collectif d'habitants (Ghomari 2001). Le marquage et l'appropriation de l'espace limitrophe s'opèrent alors individuellement ou collectivement selon les parties, les accords entre voisins et les rapports avec l'autorité. Ainsi l'absence de garantie juridique rend l'investissement aventureux, procurant des concessions, en termes d'usage, pour certaines parties pour l'habitant qui franchit cette crainte et s'approprie les espaces abandonnés (Ghomari 2001).

C'est à croire que l'espace limitrophe ne se définit pas comme un tout, mais plus comme une addition de plusieurs parties. Même si l'auteur ne s'adonne pas à un morcèlement explicite dans son article, nous pouvons comprendre à travers son analyse que l'espace limitrophe se constitue de la cage d'escalier avec les paliers, le pied d'immeuble ainsi que l'espace entre le bâtiment d'habitation et le domaine public que nous pouvons introduire comme un espace intrabâtiments d'habitation (Ghomari 2001). La cage d'escalier semble jouir d'une attention particulière. Étant en contact physique avec toutes les habitations, elle apparaît, néanmoins, telles une galerie passante, « une rue intérieure » difficilement appropriable (Bouchanine 1991, 139). Elle est envisagée comme un témoin de la bonne tenue de l'espace privé (Ghomari 2001). Concernant le pied d'immeuble, le voisin du rez-de-chaussée semble jouir d'un droit que le collectif approuve en cédant aux tentatives de débordement qui ont pour finalité d'annexer cet espace à l'espace domestique (Mebirouk et al 2005). Pour finir, la logique d'appropriation admet que plus on s'éloigne des frontières physiques de l'espace conçu plus les ondes de l'appropriation se ressentent moins. Ceci se traduit également par le seuil de propreté qui selon Bekkar « est déterminé par une échelle de proximité de l'espace domestique » (1997, 178-179). Ghomari va jusqu'à supposer que la qualité de l'espace limitrophe demeure dans sa capacité à permettre un climat où ces ondes peuvent raisonner par le seul gré de la volonté des habitants (2001). De cette manière, l'appropriation de l'espace limitrophe se révèle sous-jacente à une logique symbolique inscrite dans un référentiel culturel. L'habitant choisi à chaque moment, suivant ces

références ainsi que les aléas de l'environnement, comment diriger et doser sa pratique appropriative et comment investir cet espace (Ghomari 2001).

Une position que ne partage pas Bekkar, qui dit que les Magrébins créent généralement une rupture nette entre l'espace intérieur et extérieur de l'habitat (1997). Pour l'auteure le contraste entre un intérieur entretenu et un extérieur négligé induit que ce dernier est omis du chez-soi (Bekkar 1997). Hypothèse partagée par Semmoud, où l'extérieur est assimilé au domaine du beylik (étatique) (2009). Le beylik dans sa conception politique, qui se pose comme un pouvoir en opposition au peuple, suggérant une autre forme de division entre l'espace intérieur et l'espace extérieur (Semmoud 2009). Frey fait une analyse en continu des thèses précédentes, en rapportant que le comportement des Algériens attestait que l'extérieur appartenait à « ceux qui dominent » (2016, 160). En prolongation de cette observation, l'auteur admet que la famille algérienne dans son espace habité n'intègre pas systématiquement les parties communes qui demeurent étrangères, sans statut et sans rôle défini (Frey 2016, 104). Toutes ces lectures nous amènent en fin de compte à comment s'opère l'appropriation de l'espace extérieur au-delà des frontières physiques de l'habitat ?

Loin d'un investissement via une non-appropriation qui ressort du paragraphe antérieur, Bouchanine décrit une recherche continue d'annexion d'une partie de l'espace extérieur à l'espace domestique (1997, 77). Ce procédé dont il est induit par une volonté d'adoucir une transition brute entre le privé et le public, ou par des facteurs situationnels relatifs par exemple à l'exiguïté du logement ; provoquent une reconfiguration des rapports entre l'intérieur et l'extérieur qui « n'est pas tout à fait privé, mais en tous cas, plus du tout public, aux marges du logement lui-même » (Bouchanine 1997, 77). En ce sens des tactiques de marquage, des manières « d'appriivoiser l'espace » (en créant des porches au niveau du palier, en protégeant l'entrée et les ouvertures par des plantes) se mettent en place en réaction au modèle de logement actuel (Bouchanine 1991, 136). Encore une fois les explications de l'auteure semblent mettre en avant la dualité des actions des habitants qui se saisissent du dehors tout en le mettant à distance. L'espace limitrophe existera ainsi en tant que prolongement du dedans, comme support de certaines activités domestiques quotidiennes (étendre le linge), ou événementielles (organiser une fête) (Bouchanine 1991, 139). Il existera également comme un danger duquel les habitants se protègent par la fermeture, par la création d'écrans censés pallier les défauts d'isolation de l'espace intime (Bouchanine 1991, 139). La théorie que soutient Bouchanine dans ses écrits concernant l'appropriation de l'espace limitrophe, notamment au niveau de l'habitat moderne collectif, est une volonté

des habitants de restituer une hiérarchie entre le dedans et le dehors semblable à celle du modèle traditionnel (Bouchanine 1994, 309). La partie la plus proche du dedans accueillera des transformations recherchant la mise en place d'une seconde peau pour accentuer la protection du noyau privé en étendant le domaine domestique (Bouchanine 1994, 310). La duplicité des thèses qui traversent les recherches, qui traversent parfois la même recherche comme le montrent les paragraphes précédents complique la définition de l'espace limitrophe dans l'ensemble de l'habitat. Rejeté par moment, investi par d'autres nous le penserons, en référence aux lectures citées, en tant qu'espace étranger qui ne s'approprie pas par les habitants en tant qu'espace frontalier, mais en tant que socle supportant les conséquences des transformations intérieures. Loin de son caractère collectif, il n'est plus un espace avoisinant l'espace domestique, il devient un espace domestique. Les habitants se le réservent, notamment les parties relatives aux pieds d'immeubles qui sont les plus faciles à conquérir, pour des pratiques qu'ils jugent adéquates.

Dans ce sens le statut de l'espace limitrophe transmet autant une forme d'anxiété parce qu'il est passant et collectif qu'un sentiment de sécurité parce qu'il est appropriable, donc sous contrôle. Pour étayer cette hypothèse, nous nous référerons aux travaux de Addi qui expose que le dogme de certaines sociétés, notamment la société algérienne qui est marquée par une «valorisation de la sphère domestique et la méfiance à l'égard de ce qui lui est extérieur», révèle que le système spatial et social proposés dans des pays comme l'Algérie n'est pas capable d'offrir « un espace public où l'individu se sente en sécurité » (1999, 8). Le désir de greffer un comportement à l'espace public (résultant d'une morale propre à un package spatial et social que le gouvernement impose), donne l'espace limitrophe comme un deuxième échappatoire où se replie l'individu pour échapper aux forces dominantes (Addi 1999, 217). L'espace limitrophe, qui apparaît comme semi-public se contrôle vraisemblablement moins que le noyau domestique, mais rassure plus que l'espace public. C'est un espace tampon où le résident se considère encore « chez lui, ce qui autorise des formes d'appropriation jugées légitimes et ordinaires. Bien qu'elles apparaissent par ailleurs comme transgressions des règles du dispositif civique » (Dris 2013 254). Contrairement à l'espace public, le degré d'anonymat est plus faible dans l'espace limitrophe (Dris 2013). Ce volet est évoqué dans le travail de Thyssen qui introduit cet espace comme faisant partie d'une logique, en l'occurrence, le quartier où un groupe lié par la même appartenance spatiale négocie la maîtrise des pratiques de ses membres par un code qui leur est propre (1983, 20). De son côté Villechaise rappelle que ce code, qui implique un usage

déterminé du quartier et donc de l'espace limitrophe par conséquent, doit être respecté « si l'on veut vivre sans ennuis » (2000, 78). Néanmoins l'adhésion à ce code n'est pas totale et suivant les ménages, un procès se met en place accusant l'autre de manque de savoir-vivre (Lakjaa 1997). La règlementation tacite du quartier oblige alors une part du voisinage à une attitude protectrice consistant dans la non-appropriation, la recherche de l'anonymat et l'isolement au cœur du noyau domestique (Villechaise 2000, 79).

Concernant l'appropriation de l'espace limitrophe au niveau des productions résidentielles postindépendance en Algérie, les propos de nombreux auteurs convergent en premiers lieux vers l'absence de vocation, de qualité spatiale et architecturale de ces lieux qui demeurent désertiques après la réalisation (Naceur et Farhi 2012). Du coup Naceur admet que le délaissement de l'espace limitrophe le promet souvent à un rôle de réceptacle d'ordures et de détritiques (2012). Le même constat chez Mebirouk qui l'introduit comme un espace « vague », sale, mais qui supporte des investissements, sous forme d'expansion de l'espace privé (2005, 15). Ballout dans son analyse de Ali Mendjeli, rapporte la dominance du béton et l'absence du caractère végétalisé de l'espace limitrophe (2014). Tant dis que Benlakhlef décrit un espace limitrophe dominé par les relogés, notamment les bidonvillois, qui le considère suivant sa lucrativité, comme un espace commercial accueillant un nombre de services informels (ventes, gardiennage automobile) (2016). Cette configuration qu'impose une catégorie des habitants, en misant sur leur solidarité, se dresse telle une exclusion des autres (les non-bidonvillois) qui subissent cet usage (Benlakhlef et Bergel 2016). Entre un espace étranger, hostile, un espace d'expansion potentiel ou même un espace de commerce informel, l'espace limitrophe semble plusieurs éléments à la fois. Ces derniers se différencient, se complètent, mais semblent souvent relatifs à une logique culturelle propre de l'individu et au collectif qui l'habite. Ainsi, son appropriation ou sa non-appropriation fait partie d'un tout qui semble relatif à la culture du moment de l'habitant. Cependant comme tout espace conçu il admet impérativement un degré de domination, où le comportement de l'individu est orienté par un aménagement, une règlementation qui semble toutefois disparaître après l'épreuve de l'habiter, laissant part à un code tacite que les habitants fabriquent et installent.

5. Chronotopie de l'habiter :

Évoquer l'habiter semble instinctivement rappeler la notion de l'habitat ; cet espace physique propre à la vie d'un ou de plusieurs individus. La racine du mot suggère cette

connotation, cette dépendance entre l'habiter et ce qui se présente comme son contenant : « l'habitat ». Cependant, ce vocable dépasse les termes qu'inspire son radical en invoquant un champ réflexif plus large. Dans une lecture Heideggerienne, l'habiter évoquera une « façon ordinaire d'être au monde », une « expérience intime » auquel l'individu s'adonne de manière « immédiate et banale » (Bonitto-Donato 2019, 11). En ce sens, l'habiter ne semble plus se limiter à un lot de fonctions qui ne sont définies que par leur environnement. Il devient un support informant sur l'histoire personnelle et sociale de l'habitant (Vassart 2006, 10). Ce dernier, par son investissement d'un lieu, par son comportement ; ouvre une fenêtre sur sa condition, sa culture ou encore sa conception de son espace et de son monde. L'habiter nous mettra ainsi en relation avec un positionnement envers l'espace aussi bien que vis-à-vis de soi-même. Ce rapport semble s'exprimer à travers les gestes qui forment l'habiter, ou plutôt leur signification. Il s'affirme au bout d'un processus de domestication d'un espace, durant lequel un sens mental est associé à chaque composante spatiale (Vassart 2006, 11). Cependant, ce dernier évoque également un pragmatisme lisible dans la structuration ainsi que la prise de possession matérielle des lieux (Le Scouarnec 2007, 80). En conséquence, l'habiter serait une conciliation de deux dimensions idéelles et matérielles (Bédouret 2018). Il renverrait à des projections qui s'opèrent en premier lieu dans un dedans où s'affirme l'essentiel d'un système d'exploitation à la fois physique et psychologique (Le Scouarnec 2007). Au bout de ce système se révèlent des intentions de rendre un espace neutre, habitable selon ses propres critères. Au cours du procédé qui permet de satisfaire ces ambitions se dégagent des pratiques qui renseignent sur l'identité de l'habitant. Dès lors « ce mouvement de domestication de l'espace » (Le Scouarnec 2007) semble se matérialiser en premier lieu, via un ensemble de gestes que certains auteurs introduisent sous le nom d'« appropriation » (Le Scouarnec 2007). Vassart pense l'appropriation comme un accomplissement de trois performances : contrôle, marquage et puis personnalisation de l'espace (2006, 13). Et si ces dernières s'insèrent dans l'espace habité, elles semblent également s'inscrire dans une dynamique temporelle (Vassart 2006, 16). L'habitat devient alors le porteur d'une logique évolutive. En nous inspirant de certaines théories relatives aux chronotopies urbaines (Gwiazdzinski 2009), nous supposons alors un habiter en mouvement au croisement de l'espace et du temps.

L'homme habite lorsqu'il se crée un ancrage symbolique dans une demeure qu'il imprègne de ses émotions, mais également de son vécu. « L'espace ainsi approprié devient en quelque sorte une extension ou le prolongement de soi, particulièrement dans le cas du chez-soi. »

(Vassart 2006, 13). Ceci dit, si on admet que l'habiter, notamment dans sa dimension appropriative est le reflet du caractère de son auteur ; comment ce dernier se conjugue-t-il dans le temps ? Des rapports spatio-temporels émergent des structures kaléidoscopiques renseignant sur des suites de systèmes organisationnels (Gwiazdzinski, Drevon, et Klein 2018). En ce sens, habiter renverrait à une culture en mouvement qui se définit comme une combinaison d'une tradition et de nouveaux acquis. À ce titre, l'espace reflète les normes vernaculaires, familiales des occupants, mais devient surtout le témoin de l'évolution de cet héritage (Vassart 2006). Selon les rythmes quotidiens, hebdomadaires, saisonniers, séculaires (Gwiazdzinski 2013) ; ou selon les influences d'un dehors en dialectique avec le noyau intime originel, ce dernier se transforme (Le Scouarnec 2007, 108) . De tout cela, une consistance empirique et conceptuelle se dégage de la notion d'habiter, conditionnée désormais par des dynamiques rythmiques (Gwiazdzinski et al. 2018). Même s'il est vrai que l'habiter affiche généralement (du moins en façade) une cohérence due à sa nature continue et routinière (Vassart 2006) ; ce dernier ne semble pas figé. Postobservation, il ne se présente d'ailleurs pas telle une somme de gestes répétitifs, mais plutôt des productions symboliques qui se recomposent, se redéfinit au cours de leur vie. Ces dernières qui suggèrent un espace perçu (Lefebvre 2000) sont déterminées par les caractéristiques spatiales du lieu, mais également par les changements comportementaux des occupants. L'habitant « porteur des normes et valeurs acquises au cours de sa socialisation [...] agiront par certaines conduites appropriées et actualisées, afin de se situer par rapport à son environnement, de le structurer et de s'y imposer. » (Vassart 2006, 17). Il est là question de gestes à accomplir dans un espace et en un temps déterminé, car la notion d'espace et de temps a toujours été liée à l'habiter. Nous évoquerons ainsi une chronotopie de l'habiter qui se présente tel un renvoi permanent vers le passé au même temps que des projections inédites, présentes et futures. Cela suppose que l'habitant perçoit inégalement ces notions et tente à travers sa conservation des valeurs traditionnelles, ainsi que son apprentissage des codes modernes, une association qui témoigne aussi bien de sa condition actuelle que de son empreinte sur l'espace. Une description qui présente l'habiter comme une passerelle vers l'imprévisible, constamment influencé par les aléas du temps. La chronotopie de l'habiter permettrait ainsi d'interpréter l'espace dans ses différentes évolutions dans un temps déterminé.

6. L'habiter sur le chemin de l'évolution :

Nous évoquerons l'habitat vernaculaire, via les définitions de Frey qui l'introduit telle une construction reflétant le cache local, érigée indépendamment d'une compétence architecturale ou d'une intervention d'un maître de l'œuvre attiré. Cette dernière exprime une manière « de faire et de penser l'espace » (2016, 91). Baduel va dans le même sens et retrace ce dernier comme un moyen de « saisir la manière dont les populations ont interprété dans le registre de la culture locale les valeurs civilisationnelles » (1988, 232). Des propos illustrés par l'habitat type arabo-musulman, que l'auteur décrit comme une présentation de soi, de son rapport à la société (Baduel 1988, 232). Une analyse que partage Thyssen dans ses premières pages évoquant une conception d'un habitat, introverti, correspondant à une image d'une famille patriarcale en quête d'intimité (1983, 11). Néanmoins la suite du livre révèle une évolution de ces notions que l'auteur rapporte à l'avènement de nouveaux matériaux (barre en fer, béton, brique cuite...) et nouveaux procédés. Ces derniers ont eu pour impact l'exclusion de l'habitant du processus de construction. Ils ont également influencé la manière d'appréhender le degré d'habitabilité d'un espace (Thyssen 1983). Les habitations désormais, sont redéfinies par une introduction ingénieuse d'éléments de confort et de modernité (Frey 2016, 149). Thyssen considère ce mécanisme telle une « infiltration progressive » dont les indicateurs sont répartis à travers le territoire de l'habitat, incluant le mobilier, les usages des espaces ainsi que leur répartition (1983, 31).

Quand Sriti décrit la maison Zibanaise, il emploie le terme « mutation » pour définir les changements culturels et sociaux qui se ressentent au niveau du cadre de vie (2004, 24). Cette mutation ne semble pas engendrer « de rupture réelle avec le modèle vernaculaire, mais plutôt des adaptations continues des modes de structurations de l'espace, et des usages de l'architecture traditionnelle [avec le mode de vie actuel » (Sriti et Tabet 2004, 29). Un phénomène hétéroclite qui survient suivant des degrés divers, mais qui souligne, cela dit, l'obsolescence de certains espaces, désormais inadaptés aux nouvelles formes d'habiter (Sriti et Tabet 2004). L'auteur nous plonge dans « un système double » qui situe la société Zibanaise, dans un entre-deux de la modernité, ou plutôt un entre-deux du traditionalisme, où une culture traditionnelle forte tente de s'approprier des formes et des pratiques modernes. Nous parlerons même d'une opposition entre passé et présent, entre une volonté d'être moderne et des habitudes traditionnelles (Sriti et Tabet 2004, 29). Se met en place alors un processus volontaire d'assimilation, d'apprentissage qui se reflète dans la manière de produire son espace que l'auteur met en lumière à travers une extraversion « contrôlée »

pas totalement consommée qui semble exister uniquement tel un « signe de modernité » que l'usage désincarne (Sriti et Tabet 2004, 29).

À l'instar du cas précédent, l'observation des Ksours du Gourar, du Touat et de Tidikelt occidental met en avant des changements d'ordre social et psychosocial, traduits en grande partie par le départ des autochtones des maisons traditionnelles en direction des habitations modernes (Yousfi 2013). Une ouverture sur l'extérieur de la société oasienne qui se « normalise » selon l'auteur et qui apparaît plutôt comme une poursuite d'un nouvel idéal (Yousfi 2013, 51). Un concept redéfini, impliquant, désormais la présence d'espaces d'hygiène à l'intérieur de l'habitat, un raccordement au réseau routier et aux réseaux divers (eau, assainissement, électricité), mais également une organisation sous forme de famille nucléaire (Yousfi 2013). Dans ce sens-là la cote des habitations modernes, construites individuellement ou financées par l'Etat augmente, par rapport à une architecture ksourienne qui cherche, par des adaptations de formes, à rattraper ce nouveau mode de vie (Yousfi 2013). Une analyse que rejoint celle de Samir Abdulac qui parle d'un abandon général des médinas, notamment par les familles fortunées qui peuvent se permettre une habitation occidentale (2012). Elle est encore mise en avant par les propos de Boumaza quand elle évoque le rejet du cadre bâti de la médina de Constantine, sujet de transformations de tout genre. Aussi bien par des spéculateurs à la recherche d'optimisation de leur fonds de commerce, que des habitants en lutte contre la dégradation, la surdensification (Boumaza 1998). Ou encore par Nait qui décrit la dégradation des bâtisses, de la même médina, par des habitants en quête d'attention des responsables locaux, souvent synonyme de logement moderne (Nait 2013). Elle est perceptible, d'ailleurs parfaitement dans les propos de Frey quand il relate le développement de l'habitat vernaculaire algérien, qui inclue désormais, presque systématiquement un local commercial dans l'optique d'accroître des revenus mensuels bas (Frey 2016, 91). L'auteur rapporte que: « ...Toute la question est de savoir si la société algérienne savait qui elle était et ce qu'elle était en train de faire. Elle avait un réel problème d'identité et l'on n'arrivait que difficilement à faire le point sur là où elle en était dans cette espèce de dynamique de la morphologie sociale » (Frey 2016, 150). Certains facteurs tels que la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale, se produisant par le haut, dominant les rares productions régionales (Hensens 1988, 112) ainsi que la création de règlements d'urbanisme ; ou cet abandon de médinas, de ksours taxés de dépassés, nous questionnent sur la position actuelle de la société algérienne (ou Magrèbine en général).

Ces écrits obligent à reconsidérer ce niveau de changement. Il devient presque étrange de s'attendre à ce que ces sociétés conservent intact leur mode de vie, quand leurs repères socioéconomiques sont complètement bouleversés. Dans ce sens, il semble adéquat de se détacher de jugements subjectifs, qui sous-estiment l'architecture moderne par rapport aux productions locales comme le pratique par moment Ravéreau (1987). D'autant que les auteurs qui soutiennent cette critique semblent présenter l'habitant comme un expert, jusqu'au moment où il opte pour une nouvelle forme d'habitation. À cet instant, il faut se presser de lui rappeler la supériorité de ce qu'il possède déjà. Mais, quand bien même l'introduction d'une architecture moderne, basée en grande partie sur des immeubles d'habitations collectives, semble brute et autoritaire. Quand bien même, l'observation des transformations de ce cadre bâti reflète potentiellement des difficultés de soumission des occupants à ces nouveaux espaces. Éventuellement même, une inaptitude a accompagné la vitesse des changements de modèles diffusés par les planificateurs. Ne serait-il pas pertinent, quarante ans après l'avènement de ce modèle (en Algérie notamment), de reconsidérer son degré de compatibilité, en dehors de l'étiquette d'exogénéité que le facteur temps rend de moins en moins fondé ?

Sollicitant un autre angle d'approche, en déroulant les travaux de Bouchanine, un constat émerge rapidement. Il souligne le changement progressif des modes et par conséquent des modèles culturels qui ne sont pas « figés dans le temps » (1988, 58). Cependant le changement pénètre les habitants suivant des degrés divergents. L'auteur admet la présence d'une bipolarité chez certains, qui se traduit par une hésitation dans l'usage de l'espace habitable, tout en soulignant la certitude d'autres habitants qui s'alignent exclusivement sur une seule manière d'habiter (Bouchanine 1988, 288). Les habitants régulent alors leur espace tantôt par un rappel des valeurs traditionnelles, tantôt par un ordre nouveau, souvent par une combinaison des deux suivant une hiérarchie que la pratique exprime (Bouchanine 1994, 311). Cette évolution de l'habiter, Bouchanine l'annonce comme une conséquence d'une transformation plus importante relative à une société traditionnelle de proximité devenue urbaine de masse et anonyme (Bouchanine 1994, 308). Ceci dit le choix d'une société urbaine à travers une disposition spatiale éloignée du modèle traditionnel, traduit selon Pinson un emprunt conscient au mode de vie occidental (1993, 170). L'emprunt qui se déroule au niveau institutionnel via « une modernité plaquée » se superpose au niveau social à une tradition « engramée » donnant lieu à un lent processus d'évolution, différent des précipitations ambitionnées par les autorités (Pinson 1993, 170).

Cependant le conflit engendré par la divergence des vitesses de changements entre les différents acteurs, se superpose à une hétérogénéité d'une société où le comportement des parents renvoie à une conception traditionnelle et ceux des enfants reflète des pulsions modernes (Pinson 1994), où les néocitadins prolongent un habiter coutumier considéré comme une référence identitaire, et les citadins s'identifient plus aisément à un habiter davantage moderne (Bendraoua 2008).

La mutation de l'habiter dont parlent Bouchanine, Pinson et Bendraoua est examinée dans les travaux de Addi, une ultime fois, à travers un regard sociologique (1999). L'hypothèse de ce travail de recherche annonce que l'évolution de la société, implique une évolution des besoins, qui à son tour provoque des changements dans l'habiter (Addi 1999). A la différence que Addi considère la mutation, dans son sens brutal comme subite ; tant dit que le changement progressif des mœurs serait volontaire pour la société (1999, 17). Dans ce sens la vitesse de l'évolution est encore mise en avant, comme le facteur principal du conflit spatial, entre les habitants et les institutions, mais également entre habitants et habitants. Pour Addi, au sein de la société algérienne postindépendance, l'individu dépasse, de par son importance, sa communauté familiale qui peine à le prendre en charge comme avant (1999, 9). Le comportement de ce dernier échappe par moment aux normes traditionnelles (Addi 1999, 13) ; dans une opposition aux propos de Fathy qui fige l'espace puisque la pratique se doit de rester intacte et fidèle exclusivement à la tradition (1996, 100).

Mais tout semble se passer comme si l'habiter était inconstant. Une constance que certains auteurs rapportent à la modification du cadre spatial qui comprenait ce dernier (Rouag et al 2008), mais qui se présente davantage comme un processus de triage effectué par l'habitant qui décide de ce qu'il doit garder de sa tradition. Ces propos soulignent le phénomène de « dédoublement » qui s'opère à travers une despatialisation où un passé idéalisé survit dans le présent de l'individu via son imaginaire (Addi 1999, 17). Une contradiction, qui découle de l'incohérence entre la réalité des structures sociales et leur représentation (Addi 1999, 47). Une cohabitation entre deux moments qui se reflète dans la structure même de la famille algérienne. L'expérience de l'habitat urbain conçu préalablement pour des familles nucléaires va produire une nouvelle forme de famille élargie. Cette dernière serait davantage « une juxtaposition d'unités nucléaires, potentiellement autonomes et prêtes à se délocaliser » que le groupe patriarcal antérieur (Addi 1999, 48). L'objectif est de prétendre explicitement à une famille nucléaire, spatialement indépendante, même si la conjoncture de crise de logement, finit à la longue

par imposer le modèle famille élargie (Addi 1999, 53). Ainsi le travail de classification produit en 1988 par Oussedik semble toujours d'actualité (tableau 5). L'auteure dégage cinq types de familles par ordre de présence :

Tableau 5 : Classification des types de famille

Type de famille	Composition de la famille
Néopatriarcale étendue	Couple, enfants célibataires et mariés, petits-enfants
Néopatriarcal réduit	Couple, enfants mariés
Conjugale	Couple, enfants
Conjugale réduite	Enfants vivants avec un seul parent veuf ou divorcé
Paraconjugale	Couple avec enfants, hébergé par les beaux-parents (à cause de l'indisponibilité de logement)

Source : Oussedik Fatima 1988

Aujourd'hui des doutes émergeront quant à l'ordre de fréquence annoncé pour ces types de familles ; cela dit le rapport entre ces derniers semble intact. Il indique que la famille conjugale donnera lieu à une famille élargie (néopatriarcale) qui est un ensemble de familles conjugales (Oussedik 1988). Cette dernière atteint ses limites « lorsqu'elle devient elle-même un ensemble de familles élargies (...). Le souhait de se séparer n'est pas motivé par l'attrait du modèle conjugal, mais le point de rupture est atteint lorsque les cousins - garçons ou filles - deviennent adultes. À ce stade, la cohabitation regroupe des individus adultes susceptibles d'avoir entre eux des rapports sexuels » (Addi 2013, 83), ce que redoutent les parents les obligeant à trouver un logement suite à l'expiration de l'option de cohabitation.

Tout laisse à penser que c'est la tradition qui favorisait la famille élargie, mais que c'était également elle qui la fractionnait volontairement en famille nucléaire. De cette manière, nous définissons la religion telle une part de la tradition qui contraint le père à marier son fils, même s'il ne possède pas de logement. L'important étant de rompre avec un célibat, synonyme d'échec pour la famille, et notamment pour son chef (Addi 2013). À l'origine de cette pratique se trouve l'habitat rural¹² avec des possibilités d'extension qui permettent d'ajuster ce dernier à l'évolution du ménage (Addi 1999, 66). Une configuration éloignée du logement moderne qui ne permet pas un espace intime pour chaque couple. Une situation qui oblige à puiser dans la tradition (également) qui encourage « un comportement puritain pour inhiber les pulsions corporelles » (Addi 1999, 67). Au bout de cette situation sociale et spatiale se met en avant une société algérienne qui semble condamnée à reproduire un habiter traditionnel, tantôt par conviction, souvent par faute d'alternative. Tant dit qu'elle semble poussée vers une modernité qu'un droit civil encourage. En définitive, l'habiter

¹² L'Algérie affichait un profil davantage rural, notamment avant la colonisation

évolue doucement, s'appuyant constamment sur des interprétations de la tradition qui semble la travestir, mais qui semble également souligner son importance pour approuver les nouvelles pratiques. Le qualificatif « doucement » nous ramène à un travail de recherche qui examine l'évolution de l'habiter et de l'unité sociale, à travers plusieurs facteurs dont « la maturité citadine » (Tebib 2008, 91). Cette dernière est définie par l'origine de la famille (citadine ou rurale citadinisée), ainsi que la date d'installation dans le logement et les trois derniers habitats occupés (Tebib 2008). Ces critères permettent selon l'auteur de situer le ménage dans son processus d'évolution en considérant les traditions vernaculaires comme point de départ, et l'habiter moderne comme finalité (Tebib 2008). Le logement moderne est considéré, dans ce cas, tel un terrain « d'apprentissage en matière d'habiter à l'européenne » qui influence aussi bien la pratique que la forme de l'unité sociale (Tebib 2008, 91). Cette trajectoire résidentielle, qui apparaît également dans le travail de Chamboredon sous le terme « carrière urbanistique » (1970) ; remet en doute le caractère homogène de la population algérienne, que Belguidoum dénonce (2012). Tebib classera les différents ménages suivant leurs « degrés de maturité citadine », en admettant en amont que plus le contact avec l'habitat moderne, avec ce qu'il suggère comme habiter, est abondant, plus la transformation du ménage et de la manière de faire du ménage est notable (2008, 45).

L'état de l'art suppose de nombreux points de convergence entre les différentes recherches qui analysent la manière d'évolution des sociétés des pays en développement à l'instar de la société algérienne. La représentation de Tebib de l'impact des caractéristiques spatiales semble en continuité de ce que Viviana d'Auria annonce comme une hybridation suite au contact avec le colon (2016). Elle prend plus de vigueur quand Pinson l'introduit telle une occidentalisation du monde qui souligne le modèle social à adopter (Pinson 1994). Un modèle diffusé, au niveau des pays en développement par un Etat qui s'ingère jusqu'au domaine privé troublant le bastion d'une société traditionnelle (Thyssen 1983, 31). Mais également un modèle qui, de gré ou de force, semble redéfinir des codes sociaux vernaculaires dont la survie se négocie différemment suivant plusieurs facteurs (trajectoires résidentielles, formes du ménage, statut du ménage...). Au bout de ces idées, les paroles de Bouchanine retentissent comme une évidence. Le modèle spatial et sociétal occidental semble devenu « le seul modèle acceptable. L'autre [traditionnel], totalement contreconstruit, devient synonyme tout à la fois d'arriération, de pauvreté, d'ignorance et de saleté... Le paraitre semble l'emporter sur toute autre considération : il ne s'agit pas,

nécessairement, en tout et pour tout, d'avoir un comportement urbain, mais d'être reconnu pour urbain » (1997, 122).

7. Le statut de la femme comme indicateur des mouvements de l'habiter :

Dans une logique de sondage du degré d'évolution de la société algérienne et de son habiter, le statut ainsi que la place de la femme seront admis tels des indicateurs permettant de situer ces derniers. Dans ce sens, il est important de rappeler, à la manière de Chaib, que l'Algérie s'est brusquement engagée sur la voie de la modernisation (2016). Une vitesse qui n'a pas permis de se familiariser sereinement avec les nouveaux acquis. L'auteur parle d'une transition sous tensions (Chaib et al 2016). Il semblerait qu'une fraction s'est opérée au sein de la société, mais également au sein de la personnalité des habitants. Un double schéma s'installe, une modernité convoitée se superpose à une prégnance d'un archétype patriarcal traditionnel (Chaib et al 2016).

Addi constate en accord avec les observations précédentes que « la culture patriarcale est encore là » (1999, 13). Cependant, l'auteur rajoute qu'elle « n'est plus la même et n'est plus une fin en soi » (Addi 1999, 13). Elle peut difficilement être la même, notamment à cause du changement des rôles, de l'introduction de la femme dans l'espace public à travers la scolarisation ou le travail, du nouveau rang de la femme active comme contributeur au budget et aux décisions dans le ménage (Merabet 2011, 86). Dans la même lignée que Addi, Rouag évoque une restructuration de la famille algérienne (Rouag 2003). Ceci dit une restructuration de l'unité sociale implique-t-elle inéluctablement une évolution de la pratique spatiale ? À croire Rouag, l'utilisation sexuée des espaces demeure toujours, avec un intérieur de l'habitat féminin et un extérieur masculin (2008). Le même constat émane de l'analyse de Benaïcha, qui pour elle l'homme est voué à utiliser l'espace extérieur d'une manière plus importante, laissant le règne sur l'espace domestique à la femme (2010). Des propos qui rappellent les thèses de Bourdieu, concernant la structuration par opposition d'un type d'habitat vernaculaire algérien, notamment la maison kabyle (1972). En rappelant, par la même occasion, que l'homme qui a l'obligation d'apparaître et de se confronter le plus possible à l'extérieur est invité à utiliser très peu un espace intérieur considéré comme féminin, sous peine de perdre le respect de son entourage (Bourdieu 1972). Mais ces analyses semblent perdre de leur véracité, particulièrement quand Ballout déclare qu'aujourd'hui l'investissement de l'homme de l'intérieur est plus important, notamment parce qu'il pense son espace exclusivement à travers son habitat (2014). Cette présence prolongée à l'intérieur semble moins incommode dans une ville comme Ali Mendjeli qu'elle l'était autrefois

dans les sociétés traditionnelles. En parallèle au retour de l'homme vers l'intérieur, se ressent via les écrits, une présence notable de la femme à l'extérieur. Pour Merabet, l'accès physique à l'espace extérieur « ne témoigne pas d'une autonomie au même titre que l'homme » (Merabet 2011, 86). Dris soutient même une manière codifiée d'utiliser l'espace extérieur pour les femmes (Dris 2013). Elles obéissent alors à des principes, portés par la famille et notamment les hommes de la famille (Addi 2013), qui contrôlent et conditionnent leur manière d'utiliser l'extérieur (Merabet 2011). Un rapport fragile qui traduit des « résistances mentales traditionnelles » (Chaib 2016, 81) ou qui traduit un bricolage d'une société qui négocie ces nouvelles pratiques à travers plusieurs points de repère, modernes soient-ils ou traditionnels (Rouag et al 2008).

Ce dédoublement engendre, selon Chaib, une violence contre les femmes que la présence dans les espaces extérieurs à l'habitat dérange (2016). En ce sens, la fréquentation de l'espace extérieur demeure intégralement fonctionnelle (Rouag 2003). « À l'extérieur, dans le quartier, la femme continue à adopter les comportements qui ont été les siens pendant longtemps » de par cette phrase Rouag entame un travail comparatif entre la condition de la femme dans les médinas (l'habitat vernaculaire) et au niveau de l'habitat moderne (les grands ensembles) (2003, 83-94). Elle évoque alors des habitudes spatiales indemnes où les hommes s'interdisent l'intérieur tandis que les femmes, vouées aux tâches domestiques, raréfient leurs sorties (Rouag 2003). L'extérieur était et semble toujours masculin. Et si la présence des femmes se limitait autrefois aux impasses, considérées comme le prolongement naturel de l'espace domestique (regroupant souvent des familles avec des liens intimes où « les femmes disposaient d'une plus grande liberté de manœuvre » (Thyssen 1983, 20)). Aujourd'hui, elle a lieu au niveau des cages d'escalier où un contrôle social peut avoir lieu. Autrement dit Horma (Rouag 2003). Horma nous semble relative à un espace qui n'est pas tout à fait extérieur, mais plutôt limitrophe, contrôlé par un voisinage qui tolère et respecte le passage ou la présence momentanée des femmes quand elle est justifiée. Dris reconnaît cependant que le contrôle qui s'opère sur ces espaces est plus rigoureux qu'au niveau des espaces purement publics (2013).

Au nom d'une tradition patriarcale, que des interprétations de l'islam viennent étayer, se construit une logique d'honneur qui structure le groupe et la manière d'être de ses membres. Les pratiques, les répartitions spatiales semblent exhiber le contrôle, même s'il est superficiel, du patriarcat sur son environnement et sa famille. Un point qui semble occulter par un état de l'art qui néglige l'importance du *paraître* dans une société qui se présente à la

frontière du traditionalisme et de la modernité. Comme mentionné précédemment l'ordre social réserve la rue aux hommes tandis que l'intérieur est féminin (Addi 2013). En aval de cette structuration, des auteurs rapportent une vision de l'islam, qui épouse une tradition locale où la femme est presque interdite d'extérieur, d'autonomie (puisqu'elle doit toujours être accompagnée) (Arnaldez 1977, 137). Cependant, ces principes longtemps vécus comme patents font l'objet de critiques de fond. Si Arnaldez, aperçoit dans ce débat deux clans qui s'opposent, entre « révolutionnaires » et « conservateurs » (1977, 141); nous préférons souligner une société en renouvellement qui porte dans son esprit autant de tradition que de modernité (Achour et Cherrad 2016, 62). Dans ce sens, l'espace intime et ses alentours doivent refléter une adhésion à une tradition jugée essentielle et liée à l'honneur du ménage, même si ce besoin d'ostentation se dissout partiellement dans l'espace public (Rouag 2003). En effet, les impératifs relatifs à une modernité inévitable et qui se véhiculent nettement par la scolarisation et le travail des femmes forcent la présence de ces dernières dans l'espace public. Un fait avec lequel doit composer la société algérienne, en l'occurrence, sa composante la plus conservatrice, qui veille à souligner dès que le besoin s'en ressent, le caractère masculin de l'espace public, où les femmes sont tolérées uniquement en qualité de visiteuses ou de passagères. « Elles restent soumises dans ces espaces à des contraintes liées au moule culturel qui leur impose des conduites particulières, visant à montrer qu'elles sont femmes et qu'elles respectent leur statut de femmes. Les espaces publics, malgré une apparente fréquentation féminine, restent des espaces masculins, dans la mesure où ce sont les hommes qui s'y sentent réellement à l'aise, sans contrainte, et y exercent leur contrôle sur les femmes. Cette utilisation des espaces privés et publics montre que malgré une évolution certaine du statut de la femme, c'est surtout le type d'activités qu'elle exerce qui a changé : les valeurs auxquelles elle obéit restent pour une large part des valeurs ancestrales qui ont guidé ses aïeules. Les profondes mutations culturelles vécues par l'Algérie n'affectent donc pas ou très peu le système de valeur sociétal » (Rouag 2003, 83-94). À cette réflexion que nous partageons, nous rajoutons que l'espace privé demeure la place la plus naturelle pour la femme algérienne, qui glisse en toute discrétion dans un espace extérieur considéré comme malsain et inappropriable, pour elle. Mais les tentatives d'émancipation, de bousculer l'ordre social sont autant présentes, même si elles doivent à chaque moment rendre compte à des logiques d'honneurs qui les régulent. Une situation qui indique la profondeur d'un déchirement au sein d'une société en manque de repères fiables, ou plutôt envahi par une multitude de références qui se bousculent pour avoir la priorité. Une priorité

qui d'après l'état de l'art est confisquée, pour le moment, par une culture traditionnelle qui semble bien survivre malgré des pénétrations modernes.

8. Conclusion :

Le procès fait aux architectes, notamment les héritiers de la conception moderniste, à travers l'état de l'art exprime une certaine unanimité, qui se reflète par la redondance d'accusations soulignant leurs insuffisances et la non-prise en considération des dynamiques appropriatives et créatives des habitants (Chikhaoui 2002). Nous parlerons généralement d'une domination, d'une absence de considération pour les productions citoyennes. Un dénigrement où les appropriations, particulièrement celles qui débouchent sur des transformations physiques, sont associées à une pollution physique. Sur le plan institutionnel, il semblerait qu'il y est difficulté à définir les besoins dans les sociétés contemporaines. Le projet consiste souvent, pour les professionnels de l'œuvre, de déduire des concepts, loin de tout effort d'observation du réel, suivant leur conception de la culture locale. Ceci dit même quand l'effort, de partir de l'observation est fourni, il ne peut échapper à un dogme spontané qui se concentre majoritairement sur le visible. Cette complexité à aller au fond des intentions populaires se ressent également au niveau des écrits des auteurs. Quand les approches se concentrent presque exclusivement sur des critères peu révélateurs (tels que le lieu de naissance, maturité urbaine...).

L'habiter semble le témoin du comportement d'une société. Ce dernier exprime, à travers les pratiques qu'il implique, le réel dans toute sa significativité, dans toute son authenticité. Il se dévoile surtout suivant plusieurs nuances. Néanmoins malgré cette évidence, la standardisation semble toujours d'actualité notamment quand l'investigation de ce réel est ralentie par des habitudes d'acteurs ou de chercheurs qui réitèrent les mêmes idées obsolètes. Au niveau de l'échelle algérienne, ces conceptions évoluent au cœur d'un système qui admet un État obsédé par une course aux chiffres qui le rend insensible aux productions populaires d'un côté. Ainsi que des chercheurs qui reprennent à l'infini les mêmes jugements, moraux résultants d'une vision purement esthétique envers les appropriations d'habitat.

**HISTOIRE DE LA VILLE NOUVELLE ALI MENDJELI À TRAVERS LA REVUE
DE LA LITTÉRATURE**

1- Introduction : des biens vacants aux villes nouvelles :

Avant que les villes nouvelles ne deviennent l'outil principal d'aménagement du territoire (Boussouf 2008, 78), l'Algérie s'est essayée à de nombreuses politiques pour tenter de dominer son espace et rationaliser aussi bien son occupation que son utilisation. Ces efforts semblaient de tout temps influencés autant par le souci spatial que par une crise relative au logement. Il semblerait que les prémices de cette situation s'opèreront dès l'indépendance où une Algérie à caractère rural (beaucoup moins urbanisée que ces voisins) (Côte 1994, 60) sera secouée par des « mutations puissantes » dont l'essentiel concernera les migrations massives vers les villes (Côte 1995, 106). Des perturbations qui supposeront une urbanisation rapide, problématique même brutale (Côte 1994), que l'Etat algérien tentera de neutraliser en premier lieu en structurant son patrimoine immobilier, son *butin de guerre* qu'on pense capable d'absorber ce flux migratoire (Safar-Zitoun 2012). Apparaissait alors dans le vocabulaire institutionnel de l'époque le terme *biensvacants* qui désigna les propriétés héritées des colons, mais souvent, il ne concernera que les habitations délaissées par ces derniers. De 1962 à 1967, l'Etat travaillait à organiser ce secteur par le biais d'un pacte relatif aux questions de distribution des biens fonciers et immobiliers. Désormais récupérés et étatisés, ils feront l'objet d'ordonnances, souvent « accompagnées par un train de mesures de restriction de la liberté d'échange des biens qui jouèrent un rôle dissuasif et calmèrent rapidement la frénésie immobilière et échangiste. Le résultat le plus probant de cette reprise en main de l'État dans le secteur immobilier fut bien la légalisation des faits résidentiels établis » (Safar-Zitoun 2012, 94). En termes d'histoire urbaine, cette période a provoqué un désordre autant spatial que social entraîné notamment par des migrants qui passent sans transition d'un habitat rural rudimentaire au standing des quartiers européens, à présent, accessibles (Safar-Zitoun 2012). Au bout de cette période, les biens vacants qui étaient utilisés pour neutraliser le « front urbain » seront cédés aux locataires en 1981 à cause notamment d'une évasion locative incontrôlée de ces derniers habitués à la gratuité de l'habitat (Safar-Zitoun 2012, 95).

Les limites du parc immobilier hérité superposé à un gonflement continu des populations des villes (figure 9), plongera ces dernières dans un engrenage de maux urbains qui se traduiront entre autre par la prolifération de l'habitat informel, l'accroissement du taux de chômage ou encore l'apparition de nouvelles formes de ségrégation urbaine où des périphéries sous-équipées relaient des centres denses (Lekehal 2003, 74).

Dates	Population totale	Population urbaine	%	Population rurale	%
1926	5 444 361	1 100 143	20,2	4 344 218	79,79
1931	5 902 019	1 247 731	21,1	4 654 288	78,85
1936	6 509 638	1 431 513	22,0	5 078 125	78,00
1948	7 787 091	1 838 152	23,6	5 948 939	76,39
1954	8 614 704	2 157 938	25,0	6 456 766	74,95
1966	12 022 000	3 778 482	31,4	8 243 518	68,57
1977	16 948 000	6 686 785	40,0	10 261 215	60,54
1987	23 038 942	11 444 249	49,7	11 594 693	50,32
1998	29 100 863	16 966 937	58,3	12 133 926	41,61

Figure 9 : Développement de la population urbaine et rurale en Algérie. Source : Lakehal, 2003, 74.

La réaction de l'Etat algérien nous la résumerons en deux grandes opérations : les villages sociaux et les grands ensembles de l'habitat (Les Zones d'Habitation Urbaines Nouvelles). En réponse à une négligence infligée à un secteur rural privé d'infrastructures qui profitaient généralement aux villes, l'Etat se lance dans des opérations de séduction qui se matérialisaient notamment via des opérations de constructions de villages socialistes. Ces derniers qui comportaient en moyenne 200 maisons pour une population avoisinant les 1400 habitants se devaient en premier lieu de fixer les collectivités paysannes tout en soulageant des villes, à la limite de leur capacité d'accueil (Arecchi et Megdiche 1979). En parallèle à la révolution agraire et la nationalisation des terres (qui aboutira à des paysans salariés et plus propriétaires), la décennie des années 70 attestera de l'élaboration d'une centaine de ce type de villages. Ces derniers « sont à la fois une base technique nécessaire à la production et un milieu pour la vie collective des paysans entraînant un nouveau mode de vie familiale. Ainsi, le village cesse d'être "un simple regroupement d'habitations pour devenir un élément et une résultante d'un processus de transformation portant à la fois sur les structures de la production et sur les structures de la vie sociale" » (Arecchi et Megdiche 1979, 4). L'implantation du village se souciait des conditions de vie préalables. « Les lieux déjà habités y sont prioritairement indiqués » (Arecchi et Megdiche 1979, 7). En ce sens, les principes de la trame spatiale qui régula la distribution des villages étaient influencés par les entités existantes. De la restructuration d'un village existant, à un village embryonnaire en passant par des villages greffés où on incorpore le nouveau dans l'ancien... plusieurs procédures ont été explorées pour éviter de perturber les repères spatiaux des habitants (Arecchi et Megdiche 1979). Cependant, ce souci de l'aménagement du territoire

semble se perdre au niveau de l'échelle architecturale quand les villages affichent un habitat qui ne tient pas compte des mœurs de la grande famille (Arecchi et Megdiche 1979). « La liberté de mouvement offerte à la campagne, l'habitude du petit élevage qui font partie intégrante de la lutte quotidienne contre les hasards de la nature » seront négligées au profit d'un habitat éliminant toutes activités pécuniaires secondaires (Arecchi et Megdiche 1979, 5). Dans leur nouveau lieu de vie, qu'ils n'ont pas le droit de transformer, les ménages (de sept personnes en moyenne) dépendront uniquement du travail du chef de famille (Arecchi et Megdiche 1979).

Les villages sociaux n'étaient en fait qu'un faible rempart tentant de bloquer un flux intense de migrants. Les politiques de l'Etat tentaient à travers cette option, qui modernise le secteur rural, de satisfaire une population qui ne semblait aspirer dès lors qu'à une vie en ville.

De la sorte, les villes algériennes continueront de s'amplifier. Des années 70 jusqu'au 90, 2/3 de la croissance urbaine¹³ se produira par une augmentation naturelle quand 1/3 demeure relatif à l'exode rural (Côte 1995, 104). Ainsi, la part des citadins passera de 31,4 % en 1966 à 58,3 % en 1998 (Lekehal 2003, 74). Au bout de cette situation, la ville semblait devenir le symbole d'une vie meilleure. Elle permet l'accès à un travail stable, à différents types de service et surtout l'accès au logement moderne que l'Etat produira dès les années 70 sous forme de grands ensembles portant le nom des ZHUN (Zone d'Habitation Urbaine Nouvelle). Ces constructions semblent se déployer partout sur tout le territoire algérien même si leur présence (qui est régulée par le nombre de demandeurs de logement ainsi que la densité de la population) est plus importante au Nord et notamment le Nord-Est comme le montre la figure 10. Nous l'avons exposé d'une manière plus détaillée dans le chapitre « production de logement en Algérie : bilan de 58 ans de tentatives ».

¹³Le secteur urbain est défini, par un « repérage statistique » à travers les localités regroupant au moins 5000 habitants résidents (Lakehal, 2003, 74)

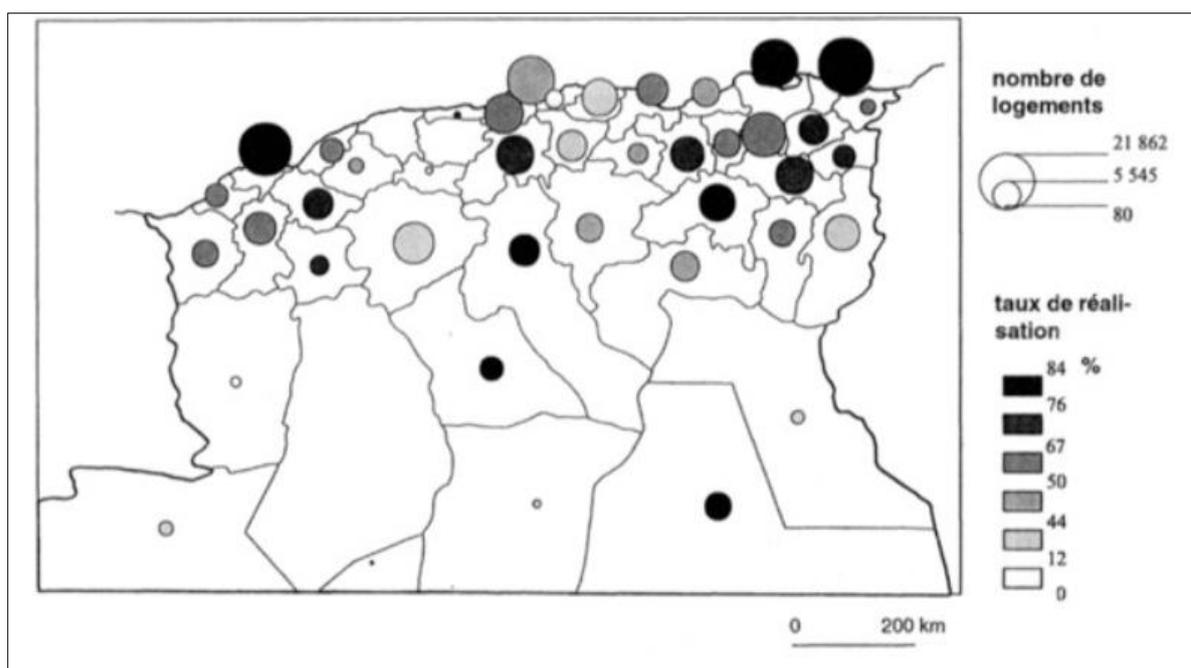


Figure 10 : Déploiement des ZHUN en Algérie 1975-1990. Source : Semmoud, 1999, 314.

Les ZHUN étaient supposées permettre de garder un contrôle sur l'espace urbain, en programmant des extensions règlementées en adéquation avec une certaine vision de ce dernier. Cependant, elles semblaient souvent exister, non pas comme une action de planification, mais plutôt comme une réaction à l'habitat informel qu'elles ne cessaient d'alimenter. Nous penserons à un cycle de l'absurde où un Etat pris de court construit (selon la méthode qu'il pense la plus efficace) des habitations pour absorber le flux de migrants d'un secteur rural qui déverse sa population sur les territoires urbains parce que des logements y sont construits. Les conséquences s'illustreront via un « phénomène de macrocéphalie » qui accentuera aussi bien le déséquilibre rural/urbain que les conflits au sein de ce dernier (Lakehal 2003, 75). « La ville algérienne s'est développée le plus souvent selon des logiques et des schémas inappropriés ; extension sur des terres agricoles à haut rendement, apparition d'un anachronisme architectural béant qui ne cadre pas avec le style local, développement des zones d'habitat anonymes sans équipements d'accompagnement, émergence et accentuation du phénomène de périurbanisation censée décongestionner les grandes villes et rendre la vie urbaine plus facile, mais qui s'avère finalement sans grand impact, si ce n'est le rôle de cité-dortoir qu'elle assure. » (Lakehal 2003, 84). L'heure était à l'improvisation, aux visions de court terme, à une urbanisation subie qui arborait des facettes controversées. D'un point de vue spatial, l'Etat se devait de changer de formule. Le découpage administratif qui faisait passer l'Algérie de 15 wilayas¹⁴ au lendemain de

¹⁴ Wilaya : division territoriale de l'Algérie qui équivaut un département.

l'indépendance à 48 wilayas en 1985 (et jusqu'à aujourd'hui) ne semblait pas suffisant pour stabiliser les populations dans leurs régions (Chadli et Hadjiedj 2003). La réflexion était naturellement orientée vers les chemins urbanistiques à emprunter pour soulager des villes et des métropoles (notamment celle du Nord) au bord de l'implosion. Un besoin de ville nouvelle se ressentait.

Tout comme les tentatives précédentes, cette politique dépendait du « besoin de répondre aux crises de logement qu'a connu le pays » ou plutôt d'un besoin d'organiser les logements produits (Boussouf 2008, 75). Suggérées comme instrument d'aménagement par la loi 87/03 en 1987, puis décrétées 15 ans plus tard par la loi 02/08 du 8 mai 2002 qui détermine leurs conditions de créations, les villes nouvelles s'annonçaient tel un outil de « fixation des populations », mais également de « renversement » des tendances migratoires de l'intérieur et le Sud du pays vers le littoral (Boussouf 2008, 78). Elles accueilleront « le trop-plein des grandes métropoles » (Boussouf 2008, 78). Contrairement aux ZHUN, elles s'inscriront dans une logique de planification portée par le SNAT¹⁵ et seront définies par un territoire, un organisme gestionnaire, des limites... Loin des procédures de navigation à vue des années antérieures, elles se conformeront à un projet d'aménagement qui aspire à une meilleure répartition des populations, à la préservation des terres agricoles, à la maîtrise de l'armature urbaine...(Boussouf 2008, 80). Sur un autre plan, les villes nouvelles seront disposées selon les directives du SNAT sous forme de couronnes (Boussouf 2008, 80). Les deux premières seront relatives à l'aire métropolitaine algéroise, la troisième concernera la région des hauts plateaux qui accueillera une douzaine de villes, tant dit que la quatrième sera relative aux secteurs sahariens. Toute une conception à travers laquelle le gouvernement algérien projettera ses ambitions de reprendre le contrôle sur son territoire ainsi que d'asseoir ses aspirations spatiales à court, moyen et long terme.

2- Ali Mendjeli au cœur des réalités spatiales et territoriales :

Au bout des situations spatiales traversées par un pays, des choix urbains et architecturaux s'imposent pour modeler la future réalité d'une zone, d'un territoire, d'une région. Ces choix semblent le plus souvent l'aboutissement d'un positionnement du professionnel d'œuvre qui s'inscrit dans le paysage politique, économique et culturel du lieu, de façon à produire un espace en concordance avec les exigences in situ.

¹⁵ SNAT : schéma national d'aménagement du territoire

Nous pouvons lire la ville nouvelle Ali Mendjeli telle une réalité spatiale, en l'abrégant à un ensemble de plein et de vide qui s'articule suivant une doctrine spécifique ; mais dans l'optique de mettre en lumière un panorama convoitant une forme d'exhaustivité nous introduirons la ville à travers un premier volet bibliographique qui esquisse les traits de sa genèse. Dans ce sens, l'ouvrage de Marc Cote apparaît tel un passage nécessaire pour reprendre les conditions de création de la ville Ali Mendjeli. Cette référence vers laquelle convergent la plupart des travaux relatifs à la ville amorce l'examen de ce nouveau centre urbain en mettant en avant la conjoncture de sa production. L'auteur revient d'abord sur les spécificités de la ville mère, qui par une implantation sur un rocher, physiquement en rupture avec son environnement (figure 11), bénéficiait de peu d'options d'extension en continuité de son urbanisme (Cote 2006).



Figure 11 : Ancien noyau de la ville de Constantine. (Source : Vitamedz.com 2006)

La ville allait rapidement remplir son site et les brins de terres urbanisables, au niveau du centre comme au niveau des villes satellites (qui s'offrait telle une ultime alternative). Elle a brusquement atteint un degré de saturation, particulièrement durant la période postindépendance (Cote 2006). Cette situation de pénurie foncière dans laquelle se trouvait la ville engage des interrogations sur les facteurs occasionnant une telle problématique. Cote, et à travers plusieurs ouvrages (1994), mais aussi d'autres auteurs, Meghraoui (2006), y répondent en mettant en avant deux éléments essentiels : en premier lieu, une croissance démographique importante qui semble caractériser les deux premières décennies suivant l'indépendance, flirtant même avec un seuil de 3,2 %. Une seconde origine à ces difficultés urbaines demeure l'exode rural. Ce phénomène a été décortiqué en plusieurs phases, la

première est relative à la guerre d'indépendance qui a provoqué une destruction profonde de la campagne algérienne, la deuxième était générée par la guerre civile traversée par le pays (1990-2000). Nous n'oublions pas l'impact de l'industrialisation et des programmes économiques des années 1970 qui ont aidé à vider principalement les massifs montagneux de la petite Kabylie (El Milia, Taher) en lâchant brutalement une population en quête de meilleures conditions de vie vers le centre de Constantine (Cote 1994) (figure 12). D'ailleurs, ces efforts étatiques de redressement économique du pays ont conduit vers la nationalisation des terres que Frey analyse dans les voies erratiques de l'urbanisation (2016) également comme un fait marquant qui a modifié le rapport à l'espace rural d'agriculteurs, désormais simples salariés ne tirant plus les mêmes avantages financiers d'une activité qui ne rêvent plus que de quitter pour des centres urbains aux allures moins contraignantes.

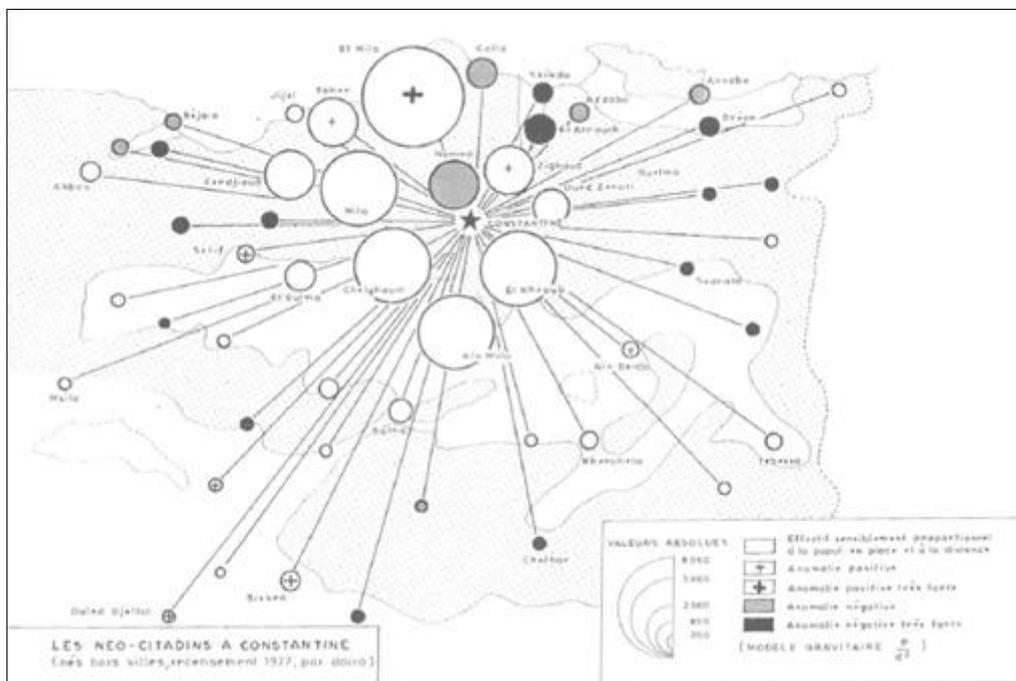


Figure 12 : Migration des populations des villages limitrophes vers Constantine. Source (Cote, 1994, P9)

Cette situation n'est pas propre à Constantine puisque tout le pays connaît un bond en avant en question d'urbanisation. De plus, Belguidoum (2011, 101) revient longuement sur ce phénomène affirmant par la même occasion que « le nombre d'agglomérations urbaines ne cesse de croître (40 % des communes sont urbaines) et une soixantaine d'agglomérations ont dépassé les 100 000 habitants (elles n'étaient que 3 en 1962 et sont passées à 32 en 1987). Ainsi le dernier recensement datant de 2008 révèle que près de 65 % de la population vit dans des agglomérations urbaines contre 30 % en 1966, et 62 % en 1998 » (Belguidoum et Mouaziz 2011, 102).

Ces récits historiques qui font l'unanimité au sein de la majorité des travaux traitant de la situation urbaine de Constantine nous permettent déjà de planter un décor démographique et spatial pour rendre davantage intelligible les conditions d'avènement de l'idée de ville nouvelle Ali Mendjeli. Un décor qui se dessine également à travers les problèmes de surdensification ou comme le désigne Nait dans son travail de thèse : *Congestion du centre de la ville mère de Constantine (2005)* ; et qui ne sont naturellement que la conjonction des facteurs cités antérieurement. Cependant, de cette recherche qui a parcouru en générale la majorité des maux urbains de la ville, nous retiendrons exclusivement le développement approfondi de la situation de l'habitat informel in situ. L'auteur engage son observation du paysage constantinois en affirmant que les années 1980 étaient une période propice au développement de ces quartiers. L'Etat impuissant face à une crise de logement de plus en plus aigüe laissait faire un secteur informel, venu étayer une production étatique insuffisante. Dans ce sens et au-delà de la mise en avant du bétonnage des nombreuses parcelles de terre agricoles, Nait constitue un inventaire des bidonvilles existant à Constantine. Un bilan qui révèle la présence de 73 sites d'habitat illicite, avec un total de 9331 constructions englobant peu ou prou 9497 familles. L'auteur enchaîne par un rapprochement entre ces parties de la ville et l'omniprésence de délinquances et de maladie au centre constantinois. Une vision étayée par les rapports de l'APC qui s'appliquait à l'éradication de ce qui était considéré vraisemblablement tel des nids de problèmes sociaux. Cette logique a conduit à des efforts soutenus aboutissant à une dynamique de délocalisation illustrée par le déplacement de plus de 3000 ménages entre 2001 et 2002 (Nait 2005).

Au-delà de ces mesures relatives aux bidonvilles, la ville mère trainait d'autres soucis, par rapport à la vétusté de sa médina ainsi que l'instabilité des terres construites. Des questions qui apparaissent, entre autres, dans le travail de recherche de Laouar (2007) qui présente un constat, du centre historique aux apparences particulièrement alarmantes. À travers ses 1430 constructions, la médina n'affiche qu'un pourcentage de 1,87 % de bâtisses en bon état (figure 13). Une situation qui se superpose à une présence importante de phénomènes de glissement de terrain touchant pas loin de 15 000 logements obligeant l'Etat à amplifier ses opérations de transfert de population (Laouar 2007, 17).

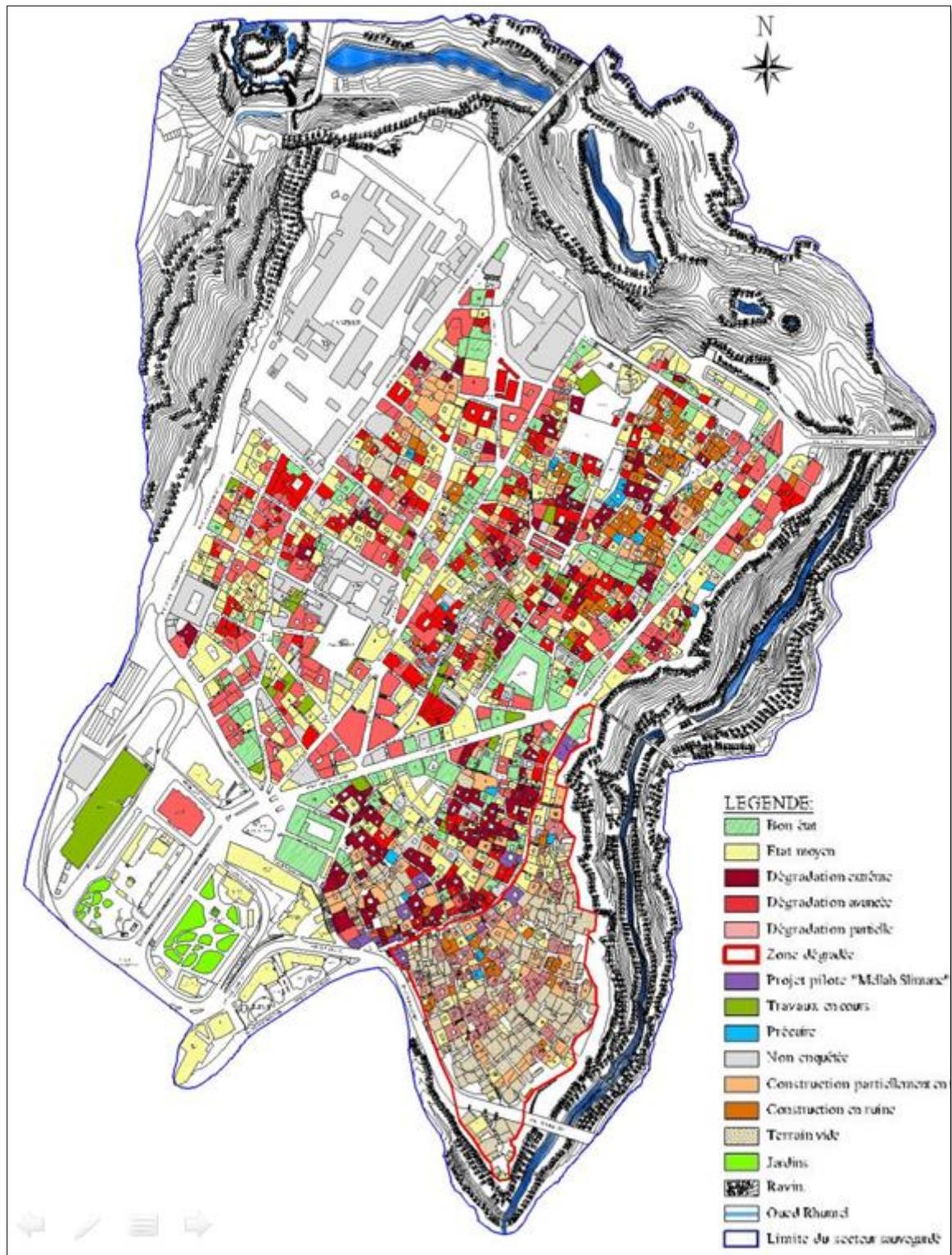


Figure 13 : État de conservation du cadre bâti de la vieille ville. Source : PPSMVSS, 2013

Sur un autre plan, l'auteur traverse également la question des bidonvilles avec un positionnement prononcé, pensant souvent ces établissements de vie, en premier lieu telles des habitations de « misères » (Laouar 2007, 17). Effectivement loin des positionnements de Turner (1967) qui les considère plutôt comme des lieux de manifestations d'un habiter pure,

en adéquation avec le cadre spatial ; Laouar les aborde à travers des jugements esthétiques et des normes de constructions administratives qui les situent immédiatement dans une case d'indésirable. Ce positionnement qui semble être partagé jusqu'à un degré considérable par les décideurs locaux a enflé la commande de logement qui devait répondre autant au canevas initial, généré par la croissance démographique, qu'aux rajouts engendrés par les programmes de relogement de tout genre.

Les réponses des acteurs publics s'avèrent être pénétrées par un degré de stérilité considérable. Loin de reconquérir un équilibre offre/demande, elles cumulaient des retards contre productifs alourdissant un processus aux apparences peu efficaces. Cette réflexion s'étaye notamment par les propos de Meghraoui (2006) qui dans son ouvrage sur l'état des lieux du logement en Algérie postindépendance, et dont elle a consacré les premières parties à une étude chronologique de la politique de l'habitat, a permis de faire ressortir les différentes formules ainsi que les différents types de logements réalisés en Algérie d'une manière générale. Elle poursuit ; par moment par un diagnostic détaillé de la crise de logements à Constantine. Parmi les facteurs mis en avant, un laxisme caractérisant principalement la période 1966-1977. Un moment d'attente que se permettait l'Etat qui reposait sur la présence d'un patrimoine immobilier vacant censé contenir les flux démographiques. Mais cette aire d'inactivité, loin d'individualiser le contexte constantinois par rapport au reste du pays, a occasionné les premiers signes de crise de logement. En effet, d'un côté la surévaluation des biens vacants, de l'autre une mésestime des éléments de croissance démographique l'ont contraint à réajuster hâtivement sa politique, d'urbanisation et de production de logement (Meghraoui 2006). Ainsi l'industrialisation du bâtiment de la fin des années 70 était censée rattraper ce retard en optant pour la création de cités dortoirs aux alentours du centre-ville et dans les communes limitrophes. Un mouvement très limité à cause notamment d'un empiètement remarqué sur les terres agricoles ainsi que de la nature des terrains, difficilement constructibles. En évoquant ces situations, l'auteure rappelle les conséquences d'une telle démarche sur le cadre spatial de la ville, insistant tout d'abord sur une densité qui dépasse les 333 personnes et revenant par la suite vers les chiffres relatifs à la population de Constantine qui passe de 450 000 habitants en 1980 à 1 million vers la fin des années 90 (Meghraoui 2006).

N'empêche que cette saturation et cette suroccupation n'était pas symptomatique uniquement du centre, mais elle débordait promptement pour envahir les villes satellites

(Djermouni 2015). Le portrait de ces refuges de courte durée se manifeste ostensiblement dans les tous premiers chapitres de la thèse de Lakehal (2013). Cette partie dédiée tout d'abord à l'évolution de ces anciens villages coloniaux, qui entre 1977 et 2000 ont connu un boum de l'urbanisation passant de 30 ha à 500 ha pour Ain Smara, à 540 pour Didouche Mourad et à 980 pour El Khroub. Sur le plan démographique, les chiffres avancés mettent en avant une mutation considérable, traduite par un passage de 15 000 habitants à 64 000 pour la première agglomération, de 17 à 39 000 pour la seconde ainsi que de 35 000 à 80 000 pour la troisième (Lakehal 2013, 64). Néanmoins, ce qui ressort de l'analyse de l'auteur est l'incapacité de ces réceptacles, transformés en groupements de ZHUN, équipés quasi exclusivement que de logements, à contenir le flux démographique imposé, mais également à répondre qualitativement aux revendications sociales et à la vie de cité espérée par les habitants (Lakehal 2013, 74).

Pour un nombre considérable d'auteurs (2008), l'idée de la ville nouvelle Ali Mendjeli jaillit de là : d'un besoin pressant de rediriger l'excédent de population de la ville mère vers un meilleur territoire d'accueil, sans pour autant disperser l'urbanisation de la future métropole sur plusieurs sites. La thèse de Boussouf incarne un paysage bibliographique unanime qui met aux antipodes des éléments en interdépendance : la suroccupation du centre et la progression de l'idée d'une ville nouvelle. Cependant, la conception d'un nouveau centre ne sera proposée qu'au niveau des mises à jour du PUD¹⁶ 74 élaborées en 1982 après avoir consommé toutes les alternatives relatives aux extensions via des ZHUN et à travers les villes satellites.

À compter de cette date, Ali Mendjeli adviendra une priorité pour les acteurs publics. Les premiers chiffres sont rapportés par le biais de l'URBACO¹⁷. La croissance de Constantine nécessite un terrain de 370 ha pour l'accueil d'une population prévue pour 76 000 habitants (Merdji 2010). Ballout se joint aux récits précédants en évoquant d'abord une volonté de production d'un espace physiquement indépendant de la ville mère, qui se veut quelque part un contre modèle des ZHUN (2014). En effet la vision de la future cité se veut insistante sur l'importance de répondre correctement aux besoins des habitants, non seulement sur le plan résidentiel, mais tout aussi sur l'aspect nourricier, éducatif, sanitaire...

¹⁶ PUD : Plan d'urbanisme directeur

¹⁷ URBACO : Un bureau d'étude étatique relatif à la wilaya de Constantine

avec comme objectif premier de dégager la ville mère en contenant cette part de population constantinoise à l'intérieur du périmètre de la ville nouvelle (Ballout 2014).

3- Genèse de la ville nouvelle Ali Mendjeli :

À la lumière de ce qui précède, nous annonçons l'Algérie comme un espace se distinguant par une concentration démographique déséquilibrée où 90 % de la population est répartie sur 12 % du territoire (Kateb 2003). Une caractéristique trouvant son origine notamment, dans certains choix industriels accordant davantage d'importance à la partie nordique, qui réunit plus que les trois tiers des structures manufacturières du pays (Kateb 2003). Ces options adoptées par le gouvernement algérien ont généré un déséquilibre drainant un flux important de la population vers ces nouveaux centres (à l'image de Constantine) riches en offres d'emploi. Les conséquences de cette politique ont conduit l'Etat algérien à répondre par une stratégie tablant sur les villes nouvelles dont les objectifs principaux étaient de fixer les populations, renverser les tendances migratoires et surtout réagir à la sur-urbanisation du Nord.

3.1- Un bras de fer entre Constantine et Alger à propos de Ali Mednjeli :

Ce discours, évoqué en amont, traverse de nombreuses recherches à l'image de celle de Boussouf, un chercheur à la lanterne d'architecte de terrain (2008). Son travail se nourrit particulièrement de son expérience dans l'administration algérienne, et notamment de son passage à la DUC (Direction d'urbanisme et de construction). Ce dernier dresse d'abord un paysage institutionnel de l'urbanisme et l'urbanisation en Algérie. Le départ étant la loi 87/03 qui mettait en avant le SNAT¹⁸ et le SRAT¹⁹ comme des outils principaux de l'aménagement du territoire. Trois ans plus tard, une deuxième loi 90/29 résultait de la première initiative, admettant le PDAU²⁰ et le POS²¹ comme des instruments opérationnels au caractère plus local (URBACO 1990, 15). À ces actions se greffe une nouvelle disposition sous le couvert de la loi 02/08 qui fixe les conditions de création des villes nouvelles. Celles-ci doivent en amont être déterminées par un périmètre, un programme ainsi que des fonctions de base. Sur un autre plan, un organisme de ville nouvelle se doit d'être institué pour diriger

¹⁸ SNAT : schéma national d'aménagement du territoire

¹⁹ SRAT : schéma régional d'aménagement du territoire

²⁰ PDAU : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme, il représente une vision prospective de l'aménagement d'un espace urbain sur le long terme (30 ans). Il divise la ville en plusieurs POS.

²¹ POS : Plan d'occupation du sol. Un document détaillé définissant les modalités opérationnelles d'aménagement ainsi que les règles et servitudes d'occupation du sol et de construction à l'égard d'un territoire urbain, à moyen terme (de 5 à 10 ans)

les actions d'études et de réalisation. Pour finir, concernant l'aspect financier, l'acquisition de foncier, la réalisation des programmes seront subventionnés par des fonds publics, administrés par l'organisme ville nouvelle (journal officiel 2002).

C'est au milieu de ces conditions administratives que devait naître toute ville nouvelle algérienne à l'instar de Ali Mendjeli. Cependant, le décalage entre les visions centrales et locales semble engendrer des situations inédites où les critères institutionnels ne demeuraient qu'un fond faiblement praticable sur terrain. La ville nouvelle de Constantine illustre parfaitement cette dissonance. Un besoin local pressant de soulager une ville mère suroccupée se confrontait, selon les rapports de Boussouf, à des non-approbations au niveau central, obligeant la wilaya de Constantine à détourner certains aspects réglementaires faisant abstraction du SNAT et SRAT pour inscrire la ville uniquement au niveau des plans d'aménagement locaux, en l'occurrence le PDAU. La chronologie (Tableau 6) suivante montre les va-et-vient ainsi que les parcours de prises de décisions relatives à la ville nouvelle.

Tableau 6 : Chronologie de création de la ville nouvelle Ali Mendjeli

1975	Une étude est commandée au Cadastre dans le cadre du PMU ²² . La proposition de ville nouvelle sera évoquée.
1982	Exécutif de la wilaya approuve l'étude ainsi que le choix du site
1987	Le conseil des ministres approuve la loi 87/03 qui admet une politique d'aménagement centralisée à travers le SNAT et le SRAT. Constantine ne peut se permettre une ville nouvelle vu son absence au niveau du schéma national et régional d'aménagement.
1988	L'idée ville nouvelle persiste à travers le plan directeur d'urbanisme. Elle sera présentée au niveau des conseils de ministres telle une agglomération.
1990	Adoption de la loi 90/29 qui introduit le PDAU et le POS tels des moyens de prise de décision et d'aménagement locaux. L'exécutif de la wilaya de Constantine profite de cette brèche dans le système pour relancer l'idée de Ali Mendjeli. Le processus sera réactivé via une commande à l'URBACO. La forme urbaine de la ville se précise. Elle sera organisée en unité de voisinage autour d'un axe central.
1991	Une commande est faite à l'URBACO aspirant à mettre en place un premier POS de 540 ha aux fins de lancer les premières opérations, particulièrement celle concernant le logement
1998	Le PDAU du groupement de Constantine sera approuvé, ainsi que les limites de Ali Mendjeli. Cette dernière, malgré les efforts des autorités locales n'y

²² Le plan de modernisation urbaine P.M.U : Son objectif est d'intervenir sur le tissu urbain existant à l'intérieur des villes de moyenne et grande taille

	figureront pas comme une ville nouvelle, mais conserveront plutôt le titre d'agglomération.
1999	L'exécutif de la wilaya de Constantine passe à l'action en tentant de forcer la main aux décideurs centraux. Les deux programmes nationaux de logements sociaux de 1997 et 1998 seront transférés vers Ali Mendjeli, soit un total de 2689 logements répartis principalement au niveau de l'unité de voisinage ²³ 8. Une seconde initiative viendra ponctuer cet effort. 4300 logements dont bénéficiera la wilaya seront également implantés au niveau de l'unité de voisinage 7.

Source :(auteur sur base des travaux de Boussouf 2008)

En dévoilant les coulisses de conception de la ville nouvelle, Boussouf relançait plusieurs hypothèses de chercheurs qui s'étaient engagés à comprendre et à faire comprendre le processus de création de cette dernière (2008). Mais avant de dévoiler ces travaux, un passage par le rapport d'orientation élaboré par le bureau d'étude de la Wilaya (URBACO) s'impose, pour mettre en avant un aspect important de la genèse de la ville nouvelle, relatif en l'occurrence au changement d'instruments de planification.

En guise de rappel, Hamina et Abbas (2015) évoquent ces transformations institutionnelles telle une réaction intentionnelle des pouvoirs publics, engendrée par un désir de reprendre le contrôle sur l'espace et particulièrement l'espace urbain, en gommant le décalage entre la réglementation et la pratique. L'analyse des deux auteurs met en avant l'ambition de l'Etat algérien de basculer vers un système moins centralisé à travers l'avènement d'instruments de planifications sectorielles locales sous forme de PDAU et POS :

Ces outils qui fixent les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire et d'urbanisme en affirmant les tendances et les intentions à court, à moyen et à long terme ;

²³ Unité de voisinage : elle désigne une section, un composant de base de la ville nouvelle anglo-saxonne. Cette dernière a été conçue en fonction des rapports aux fréquentations et aux déplacements quotidiens. L'objectif semble de réduire la mobilité en alimentant le centre communautaire de cette dernière par les équipements de première nécessité. La logique est de rapprocher les besoins essentiels alors que l'échelon supérieur, en l'occurrence le quartier, accueillera des usages plus rares. À Ali Mendjeli, l'unité de voisinage reprend brièvement une partie du caractère originel. La circulation mécanique est en grande partie rejetée à l'extérieur, des équipements scolaires y ont été implantés. Cependant le *commun : espace vert communautaire* a complètement été négligé, tandis que les commerces présents semblent loin de satisfaire les besoins des habitants. L'unité de voisinage prend davantage l'aspect de plusieurs groupements de logements. Dépourvue de centre, elle demeure dépendante du centre du quartier. Elle accueillera dans le cas de Ali Mendjeli entre 7500 à 8400 habitants.

renferment comme objectifs premiers la gestion des droits d'usage des sols ainsi qu'un contrôle de l'urbanisation via l'administration des autorisations de lotir et de construire, de même que la vocation des espaces et les caractéristiques de l'architecture (Hamina et Abbas 2015, 124). Sur un autre plan, ces instruments soulignent un retrait du pouvoir central. Ils sont l'œuvre du bureau d'étude de la wilaya, qui s'appuie sur les recommandations, du SRAT d'un côté et des élus communaux ainsi que les opérateurs publics de l'autre. Contrairement à l'époque du PUD et des ZHUN qui trainait des allures prononcées de centralisation, à travers des instruments, loin de proposer une conception autonome de l'espace, suggérant uniquement un remplissage « de zones par des quantités fictives de logements sans grand souci des dynamiques urbaines, sociales et des possibilités réelles du site. » (Hamina et Abbas 2015, 115).

L'idée de ville nouvelle de Constantine vient s'intercaler en pleine période de transition du système de planification urbaine. Cependant si elle profite des nouvelles prérogatives des décideurs locaux, elle sera handicapée par la lenteur et le cout de l'évolution de ce dernier. « L'étude et l'adoption du plan d'urbanisme directeur de l'ensemble de la ville sous forme d'un PDAU nécessiteraient que le PUD du groupement d'urbanisme de Constantine soit révisé pour s'adapter à la nouvelle réglementation. Cette procédure est très longue et très couteuse pour être compatible avec les objectifs des autorités. Il faut noter que l'étude du PDAU du groupement a été lancée après l'étude du POS » (URBACO 1990, 15). À travers un décret du wali, les efforts étaient dirigés vers ce qui semblait nécessaire, c'est-à-dire un lancement d'un premier POS de 418 ha. Autrement dit, « les plans d'ensemble de la ville ne seront pas produits et la vision globale nécessaire à l'élaboration du plan de composition urbaine du POS de la première étape sera fournie par un schéma directeur définissant la structure globale de la ville » (URBACO 1990, 16). La conséquence de ce qui peut être considéré aussi comme une promptitude qu'une précipitation occasionnée par un déficit en temps et en argent requit pour engager des études de l'envergure souhaitable. Ali Mendjeli ne sera pas porté par une fonction primaire ni détaillée à travers une forme spatiale précise ; elle se limitera dans un premier temps à répondre à un besoin immédiat : organiser les extensions de la ville mère, en recyclant les principes des ZHUN suivant une notion latente de ville nouvelle.

3.2- Une urbanisation anticipée :

Parallèlement à ces mouvements et négociations administratives, se produisait sur le terrain une autre dimension d'un bras de fer entre Constantine et Alger. En effet au moment où les tentatives d'approbation des lancements d'étude de la ville nouvelle s'étaient soldées par des échecs ; le plateau d'Ain El Bey accueillait déjà les premiers travaux de construction et viabilisation, lancés par une commande de la wilaya. En 2007, le POS était achevé et non approuvé alors que les logements étaient déjà habités selon Makhloufi (2009, 45). Ainsi avant de passer au parcours d'édification de Ali Mendjeli, il serait judicieux de souligner cette hypothèse qui se dégage de la superposition des travaux de recherches antérieurs. La ville nouvelle semble être érigée à l'envers. En effet même si l'analyse de Cote expose une ligne temporelle où la conception précède la réalisation (figure 14) ; il semble qu'en superposant d'autres recherches qu'une partie des constructions étaient déjà entamées par les entrepreneurs alors que les plans d'aménagement n'étaient pas encore approuvés au niveau local et que la permission du lancement des études trainait toujours à l'échelle d'Alger.

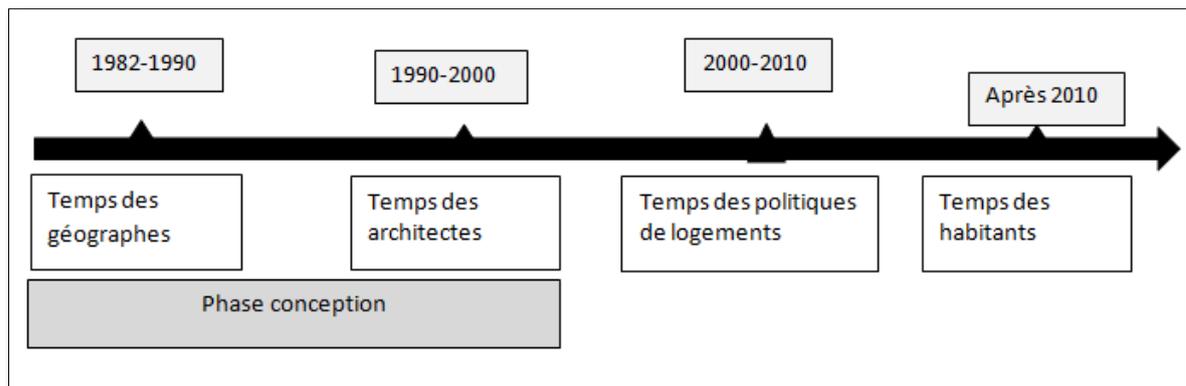


Figure 14 : Les différentes phases de la ville nouvelle Ali Mendjeli (Source : auteur sur base des travaux de Cote, 1994)

Sur un autre plan l'analyse de Ballout laisse apparaître des transformations dans le schéma directeur de la ville nouvelle au fur et à mesure que les opérations avancées. Ces modifications engendrées, tout d'abord par « la présence d'une zone à fort potentiel agricole alors que le ministère de l'Agriculture s'est prononcé pour les interdictions de construction sur ce type de terre » (Ballout 2014, 131), mais également par l'empiètement sur un couloir de protection aérienne. Ces moments d'hésitation et de réajustement, l'auteur les interprète telle une lente maturation du projet, observable autant sur le contenant, que sur son contenu. Ainsi, c'est sans expériences, ni une pluridisciplinarité particulière que l'équipe de quatre

architectes et deux géologues s'attaquent à l'urbanisation d'un site inoccupé jusqu'à présent (Ballout 2014). Le rapport d'orientation indiquera dans un premier temps une ville de 320 000 habitants répartis en plusieurs quartiers de 30 000 à 84 000 habitants.

4- Sur les traces de la forme urbaine (une analyse du rapport d'orientation qui a défini Ali Mendjeli) :

En plein processus de création de la ville nouvelle, la wilaya de Constantine à travers son bureau d'étude dressait un rapport d'orientation, censé mettre en place le squelette de la future citée, en l'inscrivant dans une réflexion spatiale, sociale et économique. De la forme urbaine jusqu'aux locomotives économiques en passant par les dynamiques de peuplement ; ce rapport administratif au statut secret, difficilement accessible au public, se voulait un code définissant une ligne de conduite de manière à éclairer les futurs choix des acteurs participant aux opérations. Fruit d'une recherche bibliographique, il concentrait la ville sur les principes qui semblaient les plus adéquats avec sa situation administrative et financière (URBACO 1990).

Cependant, un examen de ce document, en premier lieu, à travers sa bibliographie (figure 15), démontre une certaine brièveté dans le parcours des sources en relation avec les sujets de conception de ville nouvelle. La figure qui suit met en avant la liste des ouvrages consultés, au préalable par les maîtres de l'œuvre. En effet Hormis trois ouvrages, les documents qui ont étayé la vision de la future ville se résument à des articles de revues scientifiques introuvables (vu l'absence de références complètes), ainsi qu'un nombre de séminaires nationaux.

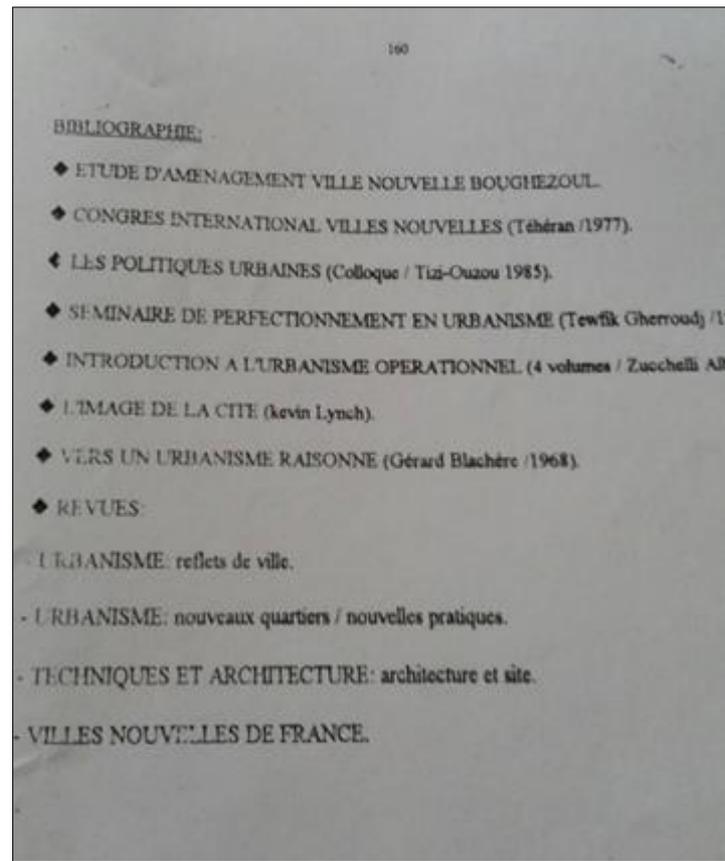


Figure 15 : Bibliographie du rapport d'orientation de la ville nouvelle de Constantine. Source : URBACO 1990, 160

Nous aborderons la phase de planification en questionnant les références scientifiques qui ont engendré le profil actuel de la ville : Blachère véhicule une vision fonctionnaliste de l'urbanisme où ce qui importe c'est le contentement des activités des citoyens en les canalisant suivant un schéma pratique qui garantit une organisation de l'espace construite en premier lieu suivant le rapport nombre de populations/besoins (1969). Au bout de ce raisonnement se dresse un classement rigoureux des fonctions humaines, entre travail, habitat et culture. L'espace urbain est découpé d'une manière rigide, activé non pas via une analyse du réel, mais plutôt par les informations détenues sur ce réel (Choay 1965, 76). Cette forme d'esquisse semble reléguer au second plan les comportements et les habitudes des habitants, en faveur d'une efficacité qui s'opère à travers un zoning assurant un équilibre fonctionnel à la ville. À ces exigences se superposent des prétentions hygiénistes qui se répercutent sur la forme générale des villes, englobant désormais un espace largement ouvert, troué de vides (Choay 1965, 17).

Des théories qui trouvent écho dans les propos de Lynch (1976) structurant la ville tout d'abord suivant un système de voiries, affichant une clarté directionnelle avec des

carrefours dessinant des angles de 90 degrés (Lynch 1976, 12). Cette trame viaire traduit la quête d'une logique moderniste, dans le sens de la simplification de la forme, à travers un urbain basé sur la ligne droite (Lynch 1976, 112). Une réflexion qui rejoint un corpus plus large orientant la conception, en général, vers des formes dont la clarté et la simplicité sont accentuées aux fins d'offrir une image plus lisible pour les observateurs (Lynch 1976, 124). Dans ce sens, la continuité demeure un autre principe administrant les formes architecturales et urbaines. L'auteur insiste sur l'importance du rythme, des répétitions, mais aussi de l'uniformité des matériaux de construction et des fonctionnalités des bâtiments dans la recherche d'une harmonie qui aide « à percevoir une réalité physique complexe comme une unité ou une union intime, et [qui suggère] l'attribution d'une identité particulière » (Lynch 1976, 124). In fine, l'auteur applique un ultime principe organisationnel, consistant à hiérarchiser l'espace en terme de densité qui augmente en se rapprochant du centre, conformément à la hauteur des immeubles et des activités administratives et tertiaires, pour mettre en place ce que Lynch appelle « effet de ville » (Lynch 1976, 113) (figure 16).



Figure 16 : Rapport de gabarit entre les bâtiments donnant sur le boulevard et ceux en arrière-plan « effet ville ». Source : auteur, 2018

Les lectures des concepteurs semblent orienter la ville vers une version Corbusienne, en la pensant à travers ce que l'architecte français nomme le secteur. En l'occurrence, des périmètres bordés « de voies réservées exclusivement aux circulations mécaniques » qui suivant leurs dimensions, la différence de vitesses permises, donnent lieu à un maillage urbain régulant les répartitions et les frontières entre les différentes activités (Mangin 2004, 26). Une logique ségrégationniste où la forme architecturale se voit incapable de contenir plus d'une fonction à la fois, mettant en avant des bâtiments pensés isolément agencés suivant une composition « d'ensemble relevant directement d'une pratique picturale qui ne

fait pas plus référence à l'organisation d'un tissu qu'au respect du site préexistant » (Panerai et al 1997, 132). Désormais vue à vol d'oiseau, la ville est une maquette : « collection d'objets que l'on manipule comme des briquets sur un présentoir » (Panerai et al 1997, 132). Comme si l'équipe des concepteurs avait choisi son positionnement. Hermétique aux critiques des principes du courant moderne de son époque ; elle réconfortait, par son cheminement doctrinal, les théories qui pensent la rationalité dans l'ordre urbain tel un ultime recueil quand les circonstances obligent à construire rapidement un grand nombre de bâtiments (Panerai et 1997, 174). Désormais, la ville nouvelle devrait être inscrite sous l'aire de l'homogénéisation, la différence est abolie, particulièrement, à l'échelle architecturale : un traitement de façade similaire, mettant en lumière une répétition modulée d'une cellule type (Panerai et 1997, 175).

L'efficacité, c'est sous cet emblème que se justifiaient les choix rigides d'inscrire chaque activité dans un cadre bien limité, en inculquant aux habitants une unique manière de se comporter (Choay 1965, 40). Ainsi l'idée était d'avancer suivant des schèmes préétablis, en se persuadant que la population s'assujettirait volontairement à ces nouvelles normes. La méconnaissance de l'importance de la part de l'enjeu, concernant la volonté de soumission de la population à ces normes, trahissait déjà « un urbanisme dominé par l'imaginaire » (Choay 1965, 75).

Sur un autre plan, nos lectures des entretiens menés par Ballout avec l'équipe de conception, laissent apparaître un aspect hasardeux qui semble envahir le processus de création. Comme si l'équipe s'est accaparée des premiers principes dénichés dans sa recherche bibliographique, comme si l'urgence de la commande autorisait un comportement d'investigation réduit qui se désintéressait des analyses relatives aux concepts spatiaux adoptés. Cette certitude par rapport aux options adoptées, Frey en parle comme un symptôme d'une transmission d'une culture occidentale, notamment à travers le milieu académique (Frey 2010). L'auteur décrit des professionnels de l'œuvre connectés, de par leur formation en France, à un courant idéologique étranger, pensant l'exercice d'aménagement et de conception « comme si l'Algérie était une autre France, simplement un peu moins développée et posant moins de problèmes de disponibilités foncières ou d'activités gênantes qu'en métropole. » (Frey 2010, 6).

5- Récit du peuplement de Ali Mendjeli : d'un réceptacle de relogés à un pôle pour les classes moyennes et aisées :

Privé d'un organisme gestionnaire qui chapeaute ses opérations, Ali Mendjeli a été confié à des administrations constantinoises, en l'occurrence la DUC et la DLEP qui en plus de leurs tâches régulières, ont joué le rôle de maître d'ouvrage. Ce problème a été identifié au moment de la phase de planification, en insistant sur l'impact de ce procédé sur la synchronisation entre les différents acteurs publics, le respect des plans... Cependant si les efforts de mise en place d'une agence de coordination n'ont été ressentis que légèrement durant la phase exécutive ; l'agence de gestion, quant à elle, n'a jamais réellement vu le jour. En attendant l'approbation du titre de ville nouvelle, la wilaya de Constantine et la Daira devaient assurer provisoirement ce volet (URBACO 1990).

Un statut de ville qui semblait à la portée de Ali Mendjeli. Particulièrement, lors des nombreuses visites officielles de représentants du gouvernement algérien (à l'image du Président, se félicitant de la concrétisation d'une partie du projet de 1 million de logements en un décanat) (Logements sociaux : 60 % des bénéficiaires ne payent pas le loyer ! — Algérie360.com Algérie360.com 2009), mais qui s'éloignait dès que les questions quantitatives se fermaient. En effet, tandis qu'elle draine un flux important de population, séduit en premier lieu par la disponibilité d'un parc de logements important (Lakehal 2015) ; la ville est qualifiée par de nombreux ministres d'une catastrophe urbanistique, d'un exemple à ne pas reproduire (El Watan 2013). Des propos qui renvoient aux carences de la qualité d'espaces centrés essentiellement sur le logement. Et même si cette dernière se définit comme une ville programmée, pensée et voulue dans le cadre d'une stratégie régionale. Même si la structure commerciale semble performante. L'absence ou la négligence d'équipements d'accompagnement (salles de cinéma, espaces de détente, salles de sport...) d'un côté, le non-traitement des parties piétonnes qui devaient assurer une continuité du tissu et encourager d'autres formes d'appropriation d'espaces publics de l'autre ; a donné des aires obsolètes rappelant un groupement de ZHUN loin de plaire au pouvoir central. Néanmoins en sachant que Ali Mendjeli ne dispose guère d'une assise économique lui permettant une autonomie financière dans la gestion fonctionnelle ou la possibilité de créer des postes de travail in situ. En admettant le goût d'inachevé que cette dernière traîne, suite à l'abandon de plusieurs opérations, au décalage entre les textes théoriques et les réalisations... comment expliquer son succès concernant son peuplement franchissant même la barre des 200 000 habitants dix ans après le lancement des premiers travaux ?

Le montage démographique proposé par les concepteurs de la ville s'appuyait sur la reconduction de toutes les opérations de relogements en logements locatifs sociaux vers Ali Mendjeli. « Ce qui devait être un mouvement progressif et volontariste de populations diverses choisissant d'habiter la ville nouvelle s'est transformé en un transfert d'autorité de populations bien précises » (Cote 2006, 66). Au bout de ce processus, 57 % des habitants de Ali Mendjeli semblent issus d'un peuplement dirigé (Ballout 2014). Un passage « du bidonville ou de la maison du Rocher au F2 ou F3 des grands ensembles à 5 niveaux » qui s'avère compliqué (Cote 2006, 68). D'autant que certains auteurs, dénoncent un transfert aux allures autoritaires où « beaucoup de “bénéficiaires” ont refusé de quitter leur logement d'origine pour celui de la ville nouvelle et ont été relogés de force par les autorités locales. Certains habitants ont même voulu retourner dans leur quartier d'origine où la vie leur semblait plus facile : à proximité d'espaces urbains équipés, et surtout pas de factures à payer chaque fin de mois. » (Foura 2005, 126).

Sans prise en charge des spécificités des habitants, sans ambition de génération d'une mixité sociale, « le transfert dans la ville nouvelle s'est fait groupe par groupe en installant sur un même îlot les familles d'un même bidonville (...) Les habitants ont transporté leur territoire à la semelle de leurs souliers (...) ils ont transporté également avec eux des pratiques sociales » (Cote 2006, 66). Dans un second temps, l'Etat prenant conscience de ce phénomène décide de changer sa politique vers un relogement par petits groupes d'origine différente (la différence se situe uniquement au niveau de la provenance). En effet, chaque unité de voisinage ne présentait qu'une nuance du logement collectif (Ballout 2014, 87). L'uniformité sociale qui ne renforçait les relations intercommunautaires qu'en les coupant du reste de la population allait déboucher sur une fragmentation du territoire de la ville, suivant le type de logement, suivant la classe sociale qui l'habite. La cohabitation se résumait à certains espaces publics, notamment commerciaux. Elle s'est « avérée plutôt difficile, en particulier entre les ex-bidonvillois et le reste de la population relogée » (Lakehal 2013, 110). À ce moment de son évolution, la ville nouvelle était majoritairement une ville de pauvres (Nait 2005). Une classe sociale dominante qui affectait son attractivité, et que l'Etat décide de contrer, à partir de 2003, en proposant des programmes de logements d'un standing plus soutenu en faveur des classes moyennes et aisées. Des efforts peu ressentis, autant sur le parc de logement qui demeure essentiellement constitué de logements sociaux destinés aux catégories inférieures et moyennes (figure 17), que sur le mélange interclassiste qui se présente à travers une omniprésence des pionniers (relogés) au dépend d'un abandon de la

vie collective en faveur de la vie domestique pour les nouveaux arrivants (Lakehal 2013, 113).

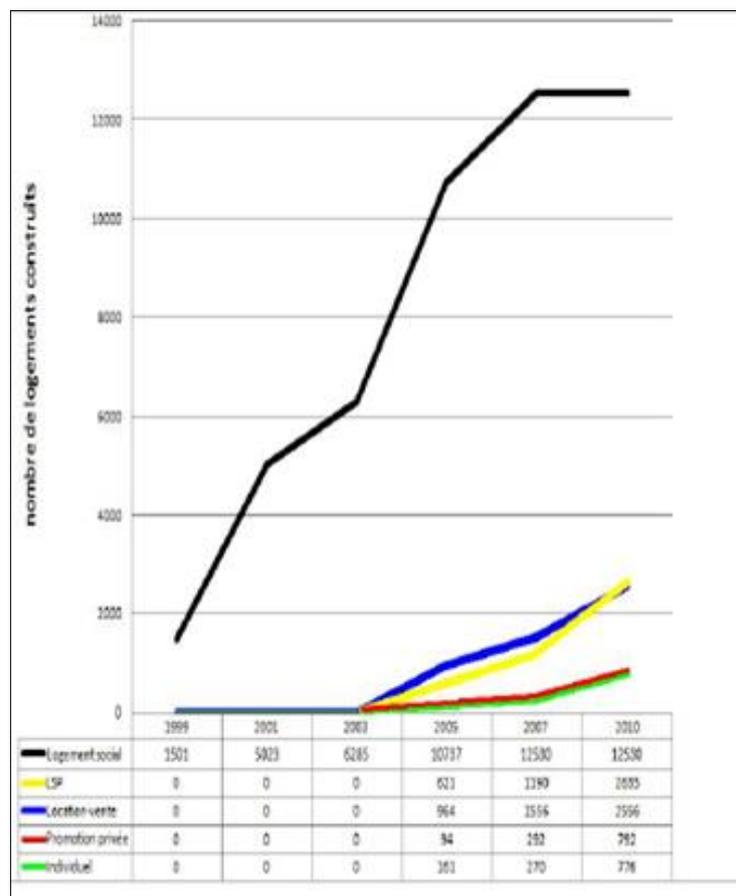


Figure 17 : Évolution du parc immobilier de la ville nouvelle. Source : Lakehal, 2013

Si certains auteurs pensent « L'augmentation du temps domestique au détriment de celui passé dehors, dans le quartier, traduit l'extrême importance que les citoyens accordent aux valeurs qu'ils expriment, à savoir l'entre-soi familial, l'autonomie relationnelle, l'intimité, l'anonymat et la tranquillité » (Lakehal 2013, 406) ; il semblerait également synonyme d'un repli sur soi, d'une conception de la ville uniquement via le logement qui semble le facteur premier qui incite les ménages à opter pour Ali Mendjeli.

Phénomène entrepris par Benkhlef à travers une appréciation de l'espace limitrophe qui affiche un morcèlement en une multitude de microlieux, « qui représente autant d'objets de litiges. » (Benlakhlef et Bergel 2016, 10). Sous le regard d'une classe moyenne et aisée absente du débat ; le territoire urbain devient un espace à conquérir, particulièrement pour les 50 000 anciens bidonvillois qui ambitionnent sa transformation en parking informel, lieux de commerces informels... (Benlakhlef et Bergel 2016, 9).

Coincée dans des logements sans la moindre finition, sans possibilité de retour vers leurs anciennes demeures démolies par les autorités, la majorité des habitants *survivent* en négligeant et délaissant l'espace public. Un renoncement entretenu par le débarquement en continu de familles et d'individus d'origines géographiques et culturelles diverses, mais également via la colonisation de parties au caractère publique par des catégories sociales dépréciées (les relogés).

D'un autre côté, la proximité des 10 000 logements destinés aux anciens bidonvillois, avec un standing davantage élevé, sans la mise en place d'une structure d'accompagnement social, a généré un climat de tension, non dépourvu de crainte (Benlakhlef et Bergel 2016, 24). Le relogement des habitants suivant l'origine géographique, spatialement proche des autres bidonvilles (les bidonvillois ont été relogés sur 10 unités de voisinages, dont cinq leur été entièrement réservées) semble alimenter les rivalités entre clans. Ali Mendjeli affiche un bilan décevant avec une montée de violence que les titres des journaux expriment : « L'auteur du crime à Ali Mendjeli arrêté » 2001, « Constantine — Crime à Ali-Mendjeli : Le meurtrier présumé arrêté » 2006, « Nouveau pic dans une "guerre de gangs" de deux ans à la nouvelle ville Ali-Mendjeli à Constantine » 2014, « Constantine : un sexagénaire assassiné pour... 100 dinars » 2018. Comme si la politique de « remplissage à visée quantitative a fait de cette ville un creuset des délogés. Comme si la contrainte d'une cohabitation non choisie a engendré un chaos social où « un malaise permanent semble caractériser les rapports entre habitants » (Benlakhlef et Bergel 2016, 10).

6- Conclusion : La ville nouvelle en chiffre :

La superposition des récits bibliographiques permet de mettre en avant les dissonances au niveau des chiffres qui définissent la ville nouvelle. Un compte rendu qui invoque les théories de formation de Ali Mendjeli, mais ouvre également le débat sur le degré de précision des données rapportées. En premier lieu, Constantine semble doubler sa population en 20 ans passant de 440 000 habitants à 921 893 selon les chiffres de la Direction de l'Urbanisme et de Construction ainsi que ceux du dernier recensement officiel datant de 2008 (tableau 7). Cependant, aucun calcul ne permet de distinguer la croissance in situ, de l'apport de l'exode rural. Sur un autre plan, des questionnements surgissent à propos du degré d'obsolescence de ces chiffres, d'autant que 2008 se présente comme la dernière année d'un recensement qui s'opère chaque décennie. La consultation directe du document laisse

paraître un taux de croissance de 1,5 % entre 1998 et 2008 pour une population actuelle avoisinant les 938 475 habitants (« ONS : Office National des Statistiques » 2008).

Tableau 7 : La démographie de Constantine à travers l'état de l'art

Auteur	Année	Population/Constantine	Source
ChihebBoussouf, 2008	- 1987	437 917	DUC, 2007
	- 1998	465 021	
Marc Cote, 2006	- 1987	- 440 000	Service d'urbanisme de Constantine (DUC et OPGI)
	- 1998	- 482 000	
Abbas Hocine (La production de logements comme indicateurs des mutations socioéconomiques cas de Constantine) 2011	- 2008	- 173 948 familles (921 893 habitants) pour toute la wilaya - 84 901 familles (438 205 habitants) pour la ville mère	RGPH, 2008 (Recensement)
Révision du PDAU intercommunal de : Constantine, El Khroub, Hamma Bouaziane, Didouche Mourad et Ain Smara. Troisième phase aménagement	- 2011	- 832 155 en 2000 - 889 211 en 2005 - 950 601 en 2010 - 1 076 200 en 2020 - 1 178 048 en 2030	Estimation de la population de Constantine faite par l'Office National des Statistiques, figurant dans le document de révision du PDAU (Direction de l'Urbanisme et de la Construction 2011)

Les experts relatent d'un commun accord que la croissance démographique n'a pas été accompagnée par un effort adéquat en matière de livraison de logement. Constantine se présente, comme le montre le tableau 8, marquée par un déficit de logements qu'elle traîne depuis un bout de temps, mais qui suivant les différentes sources semble se stabiliser au tour de 40 000 unités. Un chiffre qui comprend autant les demandes annuelles de logements que les exigences de recasements des sinistrés.

Tableau 8 : Le déficit en logement de la ville de Constantine à travers l'état de l'art

Auteur	Année	Déficit en logement de Constantine	Source
Boussouf (Les acteurs de la mise en œuvre de la ville nouvelle Ali Mendjeli) 2008	– 2008	- 40.000 unités :	Non citée
Kassah Ines (La ville nouvelle Ali Mendjeli : Acteurs et gouvernance dans le processus d'édification) 2007	– 2004	- Déficit de 40 000 logements	DUC
Amran Mokhtar Le logement social en Algérie les objectifs et les moyens de production 2007	- 2000	- Déficit de 36 mille logements	Non citée

Concernant la croissance de la population de la ville nouvelle, nombreux sont les chercheurs qui dénombrent une population de 15 000 habitants en 2001 (tableau 9). Les chiffres qui suivent créeront une certaine ambiguïté qui semble relative, comme le rapporte Ballout, à une instrumentalisation des chiffres à des fins politiques (2008). L'auteur explique un jeu et/ou l'hésitation de l'Etat à se prononcer sur un nombre exact concernant la population de Ali Mendjeli. Cette approximation aux allures volontaires s'opère en annonçant un nombre élevé quand il s'agit de justifier la nécessité de certains projets, ou encore de relater la réussite du projet ville nouvelle, et de diminuer ce chiffre lors des communications relatives au retard (ou l'absence) de mise en œuvre en matière d'infrastructure.

- En octobre 2010, le wali fait référence à 200 000 habitants (source « La nouvelle ville de Ali Mendjeli et le reste » : *Le Quotidien d'Oran*, 18.10.2010, cité dans [Ballout 2014, 365])
- Décembre 2011, l'agence nationale Algérie presse 180 000 habitants (Ballout 2014, 365)
- Mars 2012 le Ministre des Ressources en eau mentionne une population de 150 000 (source : « Sellal gave les Constantinois », *L'Expression*, 01.02.2012, cité dans [Ballout 2014, 365])
- Mars 2012 (deux jours plus tard) le wali reparle de 140 000 habitants (source : « Cadre de vie : lancement officiel du programme de mise à niveau de la nouvelle ville Ali Mendjeli à Constantine » : *La Tribune*, 03.02.2012 cité dans [Ballout 2014, 365])

Cette analyse nous confirme que le nombre exact de la population de Ali Mendjeli n'a pas été arrêté officiellement, et que les différentes recherches sur la ville nouvelle se sont basées sur ces données qui restent toutefois très variables et nécessitent un réel sondage sur terrain. Cependant, cette question semble particulièrement approfondie et analysée dans le travail de Ballout, qui se présente comme l'esquisse la plus représentative du paysage démographique de Ali Mendjeli (2014, 365).

Tableau 9 : Démographie de la ville nouvelle Ali Mendjeli à travers l'état de l'art

Auteur	Année	Population ville nouvelle	Source
Boussouf (Les acteurs de la mise en œuvre de la ville nouvelle Ali Mendjeli) 2008	- 2008	- 100 000	DUC 2007
Ahcen Lakehal (La fabrication plurielle de la centralité dans la périphérie de Constantine : le cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli) 2013	- 2001	- 15 000	PDAU
	- 2005	- 75 000	
	- 2010	- 180 000	
Marc Cote (Constantine cité antique et ville nouvelle) 2006	- 2001	- 15 000 habitants	Service de la wilaya
	- 2006	- 100 000 habitants	
Ballout Territorialisation par ville nouvelle au Maghreb 2014	- 2008	- 62 655 habitants (22 110 logements)	RGPH 2008
	- 2010	- Entre 120 000 et 150 000 habitants estimés par Ballout	« Modernisation de Constantine – Un simple coup de pinceau », <i>L'Expression</i> , 09.05.2010.
Étude d'avant-projet détaillée, le suivi et le contrôle des travaux de réalisation de l'extension de la première ligne de tramway de Constantine APC « zouaghi – Ali Mendjeli » Volume B. Études Préalables et Complémentaires Ignacio Galindo Pinto et Marc Lejeune	- 2020 (Prévision)	- 300 000	Plan de transport de Constantine
	- 2013	- 317 488	Étude de faisabilité de l'extension Zouaghi — Ali Mendjeli

Le relogement à Ali Mendjeli, demeure, en premier lieu, une question de chiffre. Cependant, le parcours bibliographique présente une certaine variabilité dans les données rapportées. L'exemple du transfert des bidonvillois, qui a démarré vers le début des années 2000 illustre activement cette dissonance. Malgré la concordance des sources, (tableau numéro 10), les auteurs situent le nombre de relogé entre 2300 et 5300 familles. Un désaccord qui se prolonge vers les sinistrés de la médina qui sont évalués respectivement à 300 et 1500 ménages. Cela dit, l'état de l'art permet de relever, à postériori, une homogénéisation des informations relatives aux recasés qui semblent fixées à 100 000 personnes, dont la moitié est issue du bidonville.

Tableau 10 : Les opérations de relogement à la ville nouvelle Ali Mendjeli à travers l'état de l'art

Auteur	Année	Population recasée	Source
Marc Cote (Constantine cité antique et ville nouvelle) 2006	-2005	<ul style="list-style-type: none"> - Sinistrés de la vieille ville : 1500 familles - Sinistrés des glissements : 1200 familles - Éradication des bidonvilles : 5300 familles (20 bidonvilles) - Cas sociaux : 4000 familles - Total : 12 000 prévus 	APC de Constantine
Ahcen Lakehal (La fabrication plurielle de la centralité dans la périphérie de Constantine : le cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli) 2013	-2003	<ul style="list-style-type: none"> - 3 500 familles des bidonvilles - 2 997 familles de la médina - 1 121 familles des sinistrés des glissements de terrain - Total : 7618 	APC de Constantine
Nait Nadra Une solution à la question de congestion de la ville de Constantine 2005	-2003 -2005	<ul style="list-style-type: none"> - 2 344 familles (bidonvilles) - 300 familles (médina) 	APC 2003
Ballout Territorialisation par ville nouvelle	-2000 — 2006	<ul style="list-style-type: none"> - 5 300 familles bidonvilles (UV 6, 7, 8) 	M. Côte, 2006, pp. 64-69, L.Makhloufi,

au Maghreb 2014	-2012	- 1400 familles bidonvilles (UV14)	2009, <i>La fonction territoriale du logement</i> – Cas de la ville nouvelle d'Ali Mendjeli—, 311 p., pp. 44-59. Données de la période <i>post</i> 2009, relevé dans la presse et dans les communiqués officiels de la Wilaya de Constantine, arrêté en mars 2013.
	-2013	- 2 173 familles bidonvilles (UV 1, 9, 19) - Total : 8973 familles + des parts dans des rallongements de 8 806 familles	
	-2006 -2013	- 9 758 ménages (58 548 personnes du bidonville) - 102 174 personnes (total des relogés)	
Benkhalef et Bergel	-2016	- 50 000 habitants issus des bidonvilles (10 000 logements)	Non citée

Conclusion partie 1 :

Notre recherche s'inscrit dans le contexte de la grande problématique de l'habitat en Algérie. Ce domaine qui subit de fortes contraintes dues à une pluralité de problèmes (crise du logement, forte demande, mauvaise gestion, etc..) se traduit sur terrain par un produit qui ne satisfait point les futurs usagers. Du coup, ces derniers travestissent et modifient leur logement chacun selon son besoin, son rang social, mais encore selon la taille de sa famille, ce qui s'exprime très souvent par l'enlaidissement et la détérioration du cadre bâti, voire de tout l'environnement urbain.

Du coup, l'habitat interpelle beaucoup de chercheurs qui pour leur majorité blâment les politiques gouvernementales, les choix de modèles ou encore la qualité des productions. Le procès fait aux décideurs concerne également ce refus de revenir vers des concepts davantage vernaculaires présentés comme proches des pratiques habitantes. D'autres voies militent pour l'implication des habitants dans l'équation de production de logement. Le gouvernement algérien ne semble guère attentif à ces propos puisque les améliorations qu'ils proposent concernent presque exclusivement la surface des logements. Prisonnier de sa politique comme le sont la majorité des critiques scientifiques algériennes qui se hâtent d'exhiber le volet néfaste des pratiques appropriatives des habitants ; il semble souvent subir les effets d'une crise de logement l'empêchant de réviser ses standards conceptuels. À l'autre bout de l'habitat jaillissent des usagers déterminés à s'approprier leurs espaces pour mieux se sentir chez eux. Loin des codes esthétiques, ils entament des manœuvres de résistances, mais également d'insertion de ce qui est devenu leur espace de vie.

PARTIE 2 : L'HABITAT DE LA VILLE NOUVELLE ALI MENDJELI

Introduction de la deuxième partie :

La deuxième partie de la thèse se divisera également en trois sections. Nous démarrerons avec un chapitre de la règle à la pratique qui aura pour objectif d'exposer le processus de production de l'espace urbain, illustré par l'exemple de la ville nouvelle Ali Mendjeli. Dans un second temps, nous présenterons notre aire d'étude. Un passage qui donnera lieu aux analyses relatives au cas d'étude. L'examen prend en charge les appropriations des habitants au niveau de l'espace limitrophe, des façades ainsi que l'espace interne de l'habitat.

DE LA RÈGLE À LA PRATIQUE

1- Introduction : Ali Mendjeli à travers l'œil des professionnels de ses concepteurs :

Si l'idée de l'exploitation du site d'Ain Bey (qui accueille actuellement Ali Mendjeli) remonte à l'époque de l'occupation française, ce n'est que vers les années 1990 que l'Algérie s'est donnée les moyens d'aménagements adéquats pour la concrétiser. En reprise de ce que nous avons avancé antérieurement, il s'avère que l'avènement d'instruments tels que le PDAU et le POS ont permis quelque part une opérationnalité que le PUD ne comportait pas ; et par la même occasion une vision davantage empirique. « Les premières réflexions sur la ville nouvelle ont été avec les Tchèques qui travaillaient à l'URBACO. La réflexion a mûri au niveau du PUD de 1982, approuvé en 1985. « Le PUD ne se souciait pas des détails, des rues tertiaires, de l'aménagement, du détail quoi..... » (Habiba ancienne architecte URBACO). « Le PUD, c'était des chemins d'aménagements qui ne comprenaient pas de dossiers d'exécution contrairement aux POS, qui comprenaient la viabilité, l'assainissement... La ville nouvelle a commencé dans le cadre du PUD (...) Après il y a eu la loi 90.29 qui stipule qu'il faut travailler avec les PDAU et les POS. Le deuxième schéma de la ville devait commencer dans le cadre de cette nouvelle réglementation. » (Boussouf, ancien architecte DUC). Ce nouveau procédé ainsi que la situation de saturation de la ville de Constantine vont donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre de la ville. Effectivement, les acteurs publics vont s'empresser de solliciter l'URBACO (bureau d'étude étatique) pour programmer la future ville ; tirant profit également de l'avènement de la loi 87.03 qui oriente l'urbanisation vers les villes nouvelles au détriment des ZHUN. « Jusqu'aux années 1980, les seuls bureaux d'études qui exerçaient étaient ceux de l'état. Il n'y avait pas des bureaux d'étude privés. Donc les commandes étaient dirigées vers les bureaux d'études étatiques... La ville nouvelle c'est une commande de l'Etat à l'URBACO pas plus. C'était une décision locale. » (Boussouf, ancien architecte DUC). « En 1985, le PUD qui avançait l'idée d'une ville nouvelle a été approuvé dans les cinq ans qui ont suivi. Il y a eu la loi 90.29 qui a créé les PDAU et les PUD ont été abandonnés. Ce dernier devait évoluer vers un PDAU qui avait une vision plus globale donc il fallait programmer grosso modo la ville nouvelle [également au niveau du PDAU]. » (Habiba ancienne architecte URBACO).

Toutefois, ces initiatives précipitées ne vont pas être étayées au niveau central. Il faut signaler que le processus de création était freiné par une ambiance désavantageuse relative notamment à la décennie noire (vagues de terrorisme qui a touché l'Algérie durant les

années 1990), ainsi que le manque de moyens financiers (dû notamment à la chute des prix du pétrole durant cette époque) (Boussouf, ancien architecte DUC). « Les dirigeants à Alger n'avaient pas de temps pour cette ville » (Habiba ancienne architecte URBACO). Cependant au niveau de Constantine les acteurs se hâtaient pour concrétiser le projet. Ainsi un délai de trois mois a été donné à l'équipe des concepteurs pour formuler un schéma directeur de cette dernière. Néanmoins même s'il était compliqué de se lancer dans la production d'un tel programme avec comme seul bagage des références bibliographiques et des échanges avec des coopérants étrangers ; l'URBACO demeure un prestataire de service. « Il est obligé de remettre un travail dans un délai bien précis même si l'objectif n'a pas été atteint » (Habiba ancienne architecte URBACO). Il est intéressant de noter que cette démarche a été relevée au niveau du rapport d'orientation qui stipule tout de même qu'habituellement ce genre de commande « nécessite plusieurs années d'études et la mise en place de moyens importants et adéquats » (1990, 62). Ceci dit, la suite du paragraphe annonce que « dans notre cas [Ali Mendjeli], il n'est pas possible de procéder selon ces règles vu l'urgence de la demande des autorités locales motivées par un déficit très important en logements ; d'autre part, les moyens financiers disponibles ne permettent pas d'engager des études de l'envergure souhaitable » (1990, 62).

Ce climat de célérité qui devait se conclure le plus rapidement possible par la mise en exécution de l'ouvrage, a conduit les acteurs publics à envisager une cohabitation entre la phase étude et la réalisation. « Face à cette situation, et en commun accord entre BET/Autorités ; l'URBACO a proposé de concentrer l'effort sur ce qui est directement nécessaire au lancement d'une première étape. C'est-à-dire que les plans d'ensemble de la ville ne seront pas produits et la vision globale nécessaire à l'élaboration du plan de composition urbaine du POS de la première étape sera fournie par un schéma directeur définissant la structure globale de la ville » (URBACO, 1990, 16). Il fallait *tâtonner* la faisabilité de la ville nouvelle à travers la production d'un premier POS qui ne semble pas cependant dépourvu d'une épaisseur expérimentale.

Ce POS de 540 ha permettait de recevoir les premiers aménagements. Ainsi les projets étaient lancés suivant les programmes de logements. Le DUC, chargé de la répartition des programmes, devait tout de même prendre en considération la loi 99.09 qui détermine la densité en Algérie par 100 logements/ha (Boussouf, ancien architecte DUC). Si les programmes de logements monopolisaient les efforts des aménageurs, ils devaient toutefois être précédés par une phase de viabilisation (figure 18). En effet, en guise de préambule les

concepteurs ont raccordé les sites au réseau routier, par la suite ils ont « déterminé l'emplacement des châteaux d'eau, où se fera le rejet d'assainissement [les compagnies de gaz, d'électricité ainsi que les télécoms,] étaient chargées de leurs réseaux » (Boussouf, ancien architecte DUC).

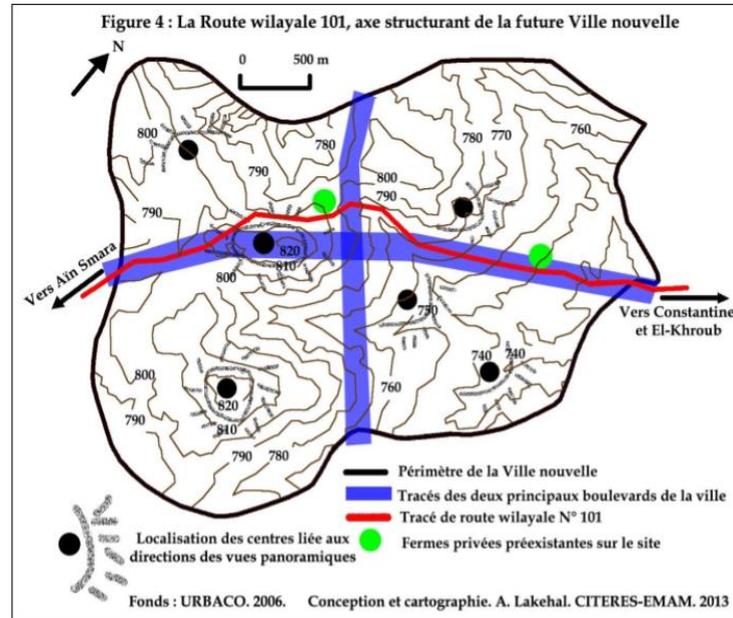


Figure18 : Viabilisation de la ville nouvelle Ali Mendjeli. Source : Lakehal 2013, 82

2- Une quête d'un modèle urbain au temps des impératifs des politiques de logements :

À la lumière de ce qui précède, l'idée première de la ville nouvelle Ali Mendjeli semble s'aligner sur ce que ces concepteurs appellent le modèle français, c'est-à-dire une ville structurée en quartiers indépendants reliés par un centre rassembleur. Ainsi la réflexion influencée par les villes nouvelles françaises et notamment par l'expérience parisienne mettait en avant une ville composée de plusieurs quartiers. Ces derniers étaient conçues comme des unités urbaines indépendantes dont l'assemblage symbolisait une guitare (figure 19), métaphore représentant la ville mère et notamment sa culture musicale.

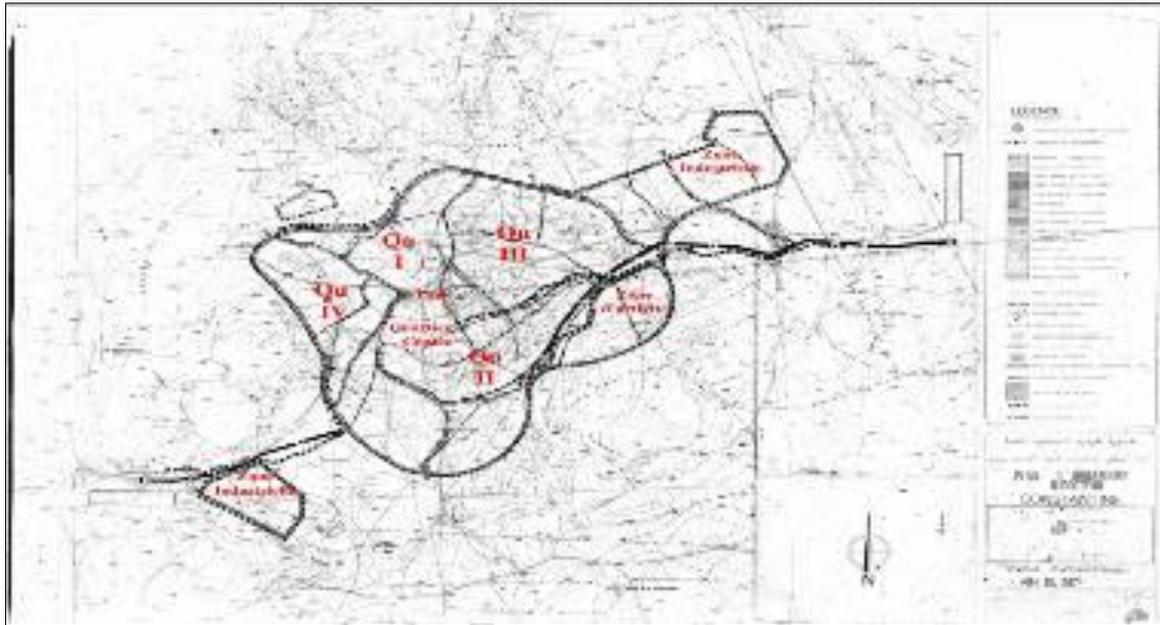


Figure 19 : Schéma de la première conception de la ville nouvelle. Source : Boussouf 2008, 120

Toutefois, cette vision qui a été développée durant les années quatre-vingt notamment en présence de coopérants tchèques va laisser place à une pensée de la ville autour de l'unité de voisinage. Cette évolution conceptuelle a été encouragée en premier lieu par une pensée pragmatique de la ville. En effet, l'urgence de la demande ainsi que les contraintes financières qui empêchaient une planification en amont de la cité ne favorisaient guère la présence d'unités urbaines de tailles importantes (quartiers). Ainsi les recherches bibliographiques se sont orientées vers les modèles anglo-saxons jugés plus adaptés à la situation constantinoise. Un choix qui a permis tout de même un changement d'échelle d'intervention qui aiguillait les concepteurs vers des surfaces plus modestes donc davantage maîtrisables. Dans ce sens, « la procédure s'est accélérée, ce n'est pas comme dans les grands quartiers français qui nécessitaient une planification en amont » (Boussouf, ancien architecte DUC).

Sur un autre plan, ces unités de voisinage étaient particulièrement dépendantes du programme d'habitat. L'aménagement ainsi que la taille de ces dernières étaient relatifs « au programme de logement et spécialement le logement social. Donc elles évoluaient au gré des dotations centrales. Alger permet un nombre précis de logements pour Constantine, et les acteurs locaux s'empressent de les diriger vers la ville nouvelle [et d'aménager l'unité en fonction de ce nombre] » (tableau 11) (Boussouf, ancien architecte DUC). Néanmoins, un intervalle démographique est établi, chaque unité se verrait attribuer entre 7500 et

8400 habitants. Ces chiffres, qui ne sont accompagnés d'aucun algorithme expliquant leur affectation, sont suivis par des calculs qui définissent la ville sur le volet occupation.

Tableau 11 : Affectation des UV et du nombre d'habitants

Unité spatiale	Nombre d'habitants	Groupement d'unité
Ilot	2500 à 2800	3 ilots = unité de voisinage
Unité de voisinage	7500 à 8400	4 unités de voisinage = quartier
Quartier	30 000 à 48 000	2 à 3 quartiers = groupement de quartiers
Groupement de quartiers	Autour de 150 000 habitants	

Source Ballout 2014, 160

Il est important de rappeler que la ville s'est faite par portions (petites parties) en additionnant les programmes de logements tout en essayant de respecter un canevas primaire qui projetait les grandes lignes sous forme de schéma directeur (URBACO, 1990). Un document qui semble reprendre, comme cité précédemment, des parts d'urbanisme fonctionnaliste, en introduisant, l'unité de voisinage tel un centre qui réunit en plus des activités d'habitations, les services relatifs aux besoins quotidiens de la population in situ, leur permettant de réduire leur circulation en octroyant un caractère de monumentalité au centre principal, par la concentration aussi bien d'immeuble que de fonctions urbaines (URBACO 1990). L'espace public se verrait, dans cette logique, alimenté par trois types d'espaces verts: des jardins publics à proximité des centres d'UV ou de quartiers, une bande verte entourant l'axe principal de la ville ainsi qu'un parc urbain situé vers l'entrée nord-ouest (URBACO 1990, 71). Cependant, cette volonté d'alignement sur une doctrine étrangère ne semble pas dépasser le stade suggestif. La réalité se résume souvent à des groupements de bâtiments se détachant de la rue, pour se tourner vers des cours intra-immeubles que la négligence et l'abondant privent de toute signification. Par ailleurs, l'ambition d'importer une conception spatiale, dépourvue de tout effort de contextualisation a éclipsé toute référence à la culture locale, illustrée notamment par la dissolution du rôle centralisateur de la mosquée, qui apparaît aujourd'hui uniquement sous forme d'un simple équipement (Ballout 2014). Néanmoins, cette insouciance vis-à-vis du patrimoine local se rattrape, maladroitement selon Meghraoui, au niveau architectural en flanquant anarchiquement les façades d'arcs, dans une tentative de rappel des époques antérieures (coloniale et arabo-musulmane) (2006).

Au final, la ville se formera par un assemblage de 9 POS (figure 20 et 21) admettant une vingtaine d'unités de voisinage (tableau 12). « On a partagé la ville en grande unité de voisinage autonome et chaque unité de voisinage avait des équipements de base d'accompagnement... La viabilisation des structures primaires précède toujours l'aménagement des UV qui devaient être autonomes, avec une jonction et une fluidité dans l'accessibilité et la circulation. Elles étaient déterminées par le nombre de logements, d'équipements... Vu l'urgence, il n'y avait pas d'étude approfondie de modèle ou d'exemple étranger. C'était instinctif, cela dépendait des besoins de Constantine. » (Habiba ancienne architecte URBACO).

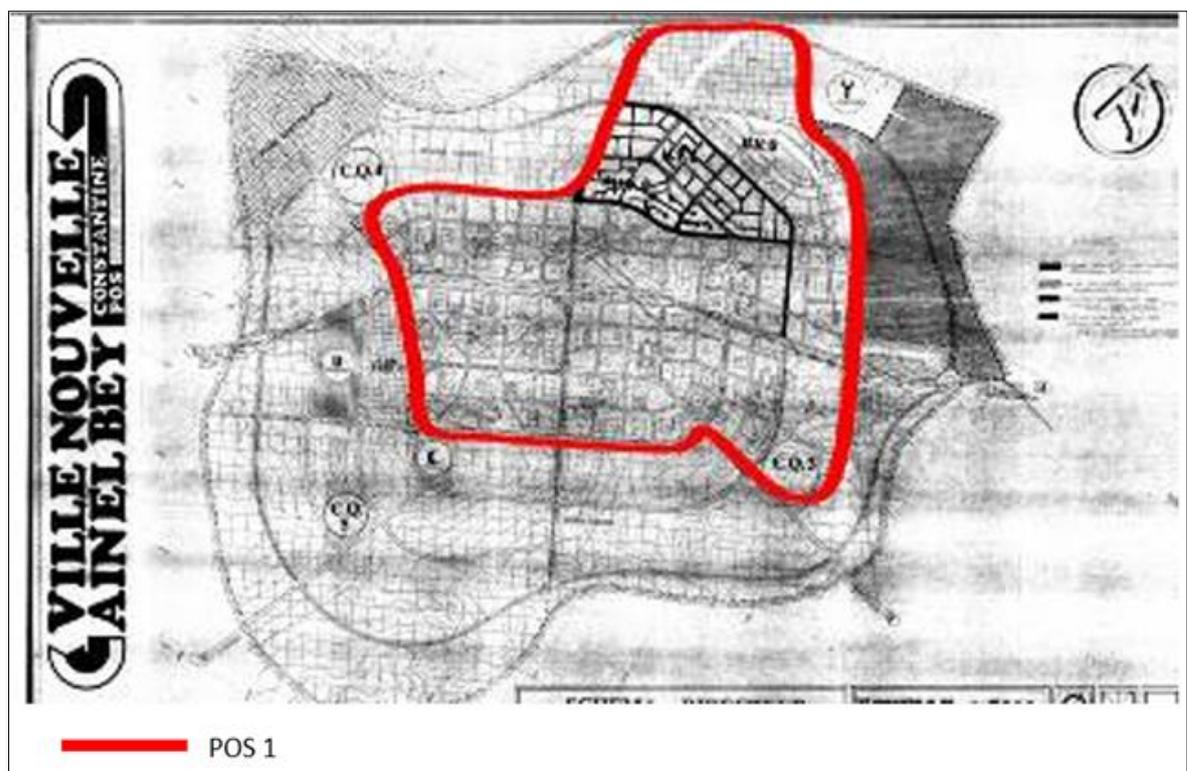


Figure 20 : Schéma directeur de la ville nouvelle. Source : Boussouf, 2008, 125

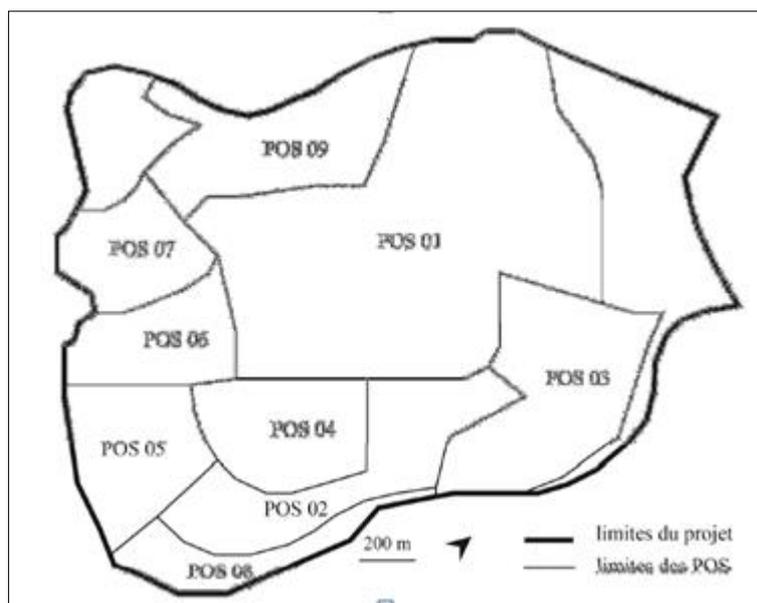


Figure 21 : Division du territoire de la ville nouvelle Ali Mendjeli en POS. Source : Ballout, 2014, 142.

Tableau 12 : Catégorisation des UV.

POS	Superficie	Localisation	Unités de voisinage concernées
POS1	540 ha	Centre et partie nord de la ville	1-2-3-4-5-6-7-8-13
POS 2	136 ha	Partie Sud	10-12-19
POS 3	140 ha	Partie Sud	09-11
POS 04-05-06-07-08	120 ha	Partie occidentale	17-18-04-14-20
POS 9	114 ha	Partie orientale	15-16

Source : Laouar 2017

Sur un autre plan, il faut noter que même si Ali Mendjeli partait avec un sérieux handicap de planification, la mise en œuvre n'allait qu'aggraver une situation déjà critique. La brièveté des études promettait de nombreuses surprises sur terrain qui allaient d'un côté prolonger les délais de réalisation et d'un autre travestir la conception faite au préalable.

« Ya t-il eu des changements dans le POS..... ? Pourquoi ?....Parce qu'en réalisation certaines entités, à l'image de l'OPGI, qui s'occupe du logement social a une enveloppe bien déterminée. Et comme le sol de Ali Mendjeli est en majorité rocheux, l'OPGI ne pouvait pas se prêter à d'autres prestations que la réalisation même du logement parce que l'enveloppe budgétaire ne le permettait pas. [Il n'y a pas eu d'étude de toutes ces enveloppes qui dépendent du pouvoir central]. Du coup ils cherchent un sol convenable pour bâtir. C'est un problème d'argent, c'est tout. Le résultat est comment se présente la ville nouvelle

aujourd'hui !!. Maintenant, qu'ils ont construit des logements, pourquoi la viabilisation n'a pas été réalisée ? Parce qu'il reste très peu d'argent pour le faire. On fait le strict minimum.....l'assainissement, l'AEP, un trottoir d'un 1.5m, une aire de stationnement et le reste est laissé pour compte.....on ne fait rien. » (Boussouf, ancien architecte DUC).

La situation est telle que la ville nouvelle semble n'avoir pu assumer une doctrine spatiale jusqu'au bout. Cependant, il est à noter qu'en décortiquant ses éléments de composition urbaine certains principes nous renvoient inéluctablement vers les fondements bibliographiques rapportés au chapitre état de l'art de Ali Mendjeli. À l'image du réseau viaire, hiérarchisé, cernant les îlots, dans une incarnation d'une pensée moderniste ; que les concepteurs expliquent par une volonté d'une « structure [qui] doit également permettre les changements dans le rythme de croissance pour s'adapter à de futures modifications des plans économiques et d'aménagement du territoire » (URBACO 1990, 69). Il semble aussi la conséquence du flou entourant le profil économique et administratif de la ville. Ceci dit la voirie (figure 22) a été considérablement importante dans l'aménagement des UV. En effet, vu que le raccordement à la structure viaire précédait la mise en œuvre de l'unité urbaine, cette dernière a constitué un point de repère pour les entrepreneurs et notamment les promoteurs immobiliers.

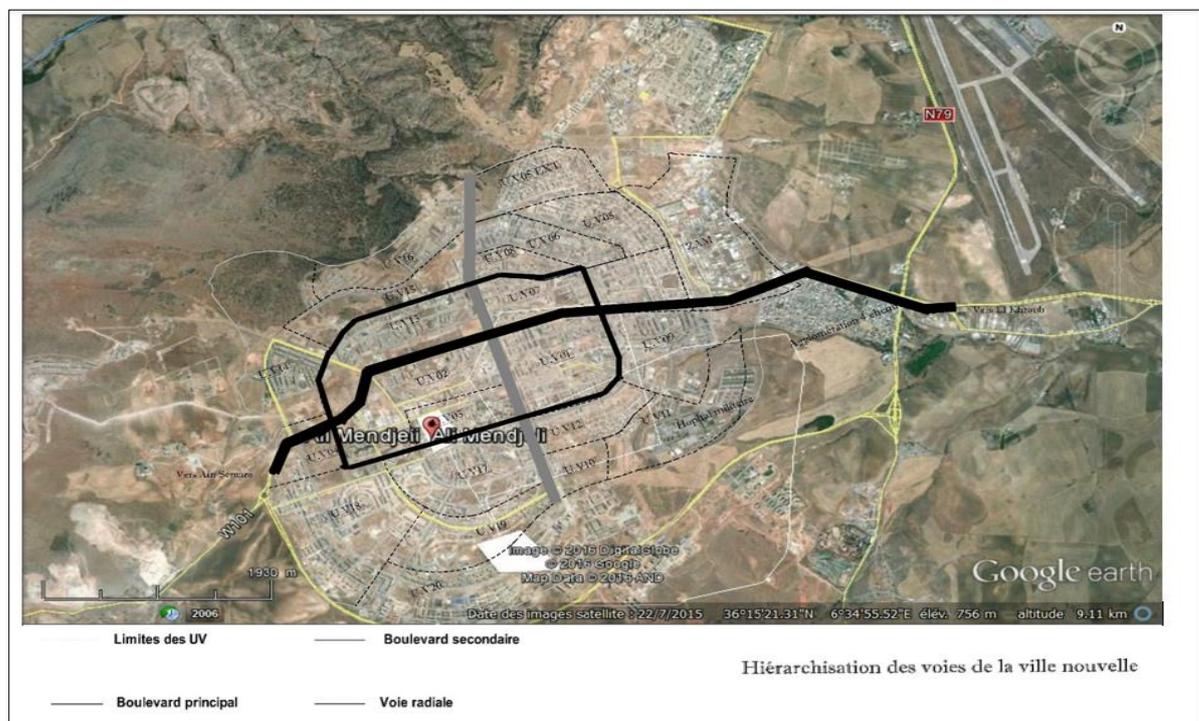


Figure 22 : Hiérarchisation de la voirie au niveau de la ville nouvelle Ali Mendjeli. Source : Google earth, traité par auteur

Ces derniers qui jouissaient d'une certaine marge de liberté, relative notamment à l'ambiguïté de l'étude ou plus encore au faible degré de précision véhiculé par les plans, se sont naturellement alignés sur les rues pour répartir leur programme de logements selon l'hypothèse de l'architecte de l'URBACO.

« ...entre le dessin et la réalité il ya un grand écart dans le POS. L'étude du POS1 a été lancée, mais en même temps, on travaillait sur la viabilisation du site de la ville nouvelle. Dès que la viabilisation s'est faite, la Daïra et les acteurs publics, qui n'avaient aucune vision urbaine, ont lancé les programmes de logements et les ont divisés sur les promoteurs.Donc pour résumer, à ce moment le programme de logements figurait dans le POS sous forme de zonage seulement : une zone pour le social, une pour la CNEP...ainsi les promoteurs ont conçu ces zones à leur guise » (Habiba ancienne architecte URBACO).

Au-delà des bâtiments d'habitation, le POS s'appliquait à mettre en place des structures d'accompagnement (figure 23), censées offrir plus d'autonomie aux unités urbaines. Si, en ce qui concerne les équipements, les maitres d'ouvrage ont essayé tout de même de rester fidèles à la grille imposée, les espaces publics vraisemblablement moins importants étaient complètement occultés lors de la phase exécution.

EQUIPEMENT	NOMBRE D'UNITÉS	EQUIPEMENT	NOMBRE D'UNITÉS
ADMINISTRATION		ENSEIGNEMENT	
Centre d'affaires	01	Centre de formation prof.	02
Centrale téléphonique	01	École des beaux-arts	01
Hôtel de poste	05	École élémentaire	37
Siège d'APC	01	École secondaire	15
Siège de daïra	01	Lycée	02
Sûreté de daïra	01	Technicum	02
Sûreté urbaine	02	JEUNESSE ET SPORTS	
Tribunal	01	Auberge de jeunesse	01
COMMERCE		Maison de jeunes	08
Centre commercial	01	Salle de sport	10
Galerie commerciale	05	Salle omnisports	02
Grand marché (plein air)	02	Stade (aire de jeux)	09
Marché couvert	04	PROTECTION SOCIALE	
Marché (plein air)	04	Crèche	12
CULTE		Centre psychopédago.	02
École coranique	04	École sourds muets	01
Mosquée	07	SANTÉ	
CULTURE ET TOURISME		Centre de santé	08
Bibliothèque centrale	01	Maternité urbaine	02
Centre culturel	01	Polyclinique	02
Hôtel	02	TRANSPORT	
Multisalles de cinéma	01	Gare routière	01
Musée	01		
Salle de cinéma	04		
Salle polyvalente	06		
Théâtre	01		

Figure 23 : Liste des équipements prévus pour Ali Mendjeli. Source : Rapport d'orientation p 49-50 cité dans (Ballout, 2014, p 161)

«..... La DUC et la DLEP étaient censés s'occuper de l'espace limitrophe. On arrivait avec peu d'argent puisque la totalité a été consommée par le secteur du logement et on essayait de *bricoler* des aménagements. .Pour nous, c'était le strict nécessaire, un chemin d'accès à l'habitation c'est tout. » (Boussouf, ancien architecte DUC). On est loin des visions du rapport d'orientation qui promettait une « projection d'un ensemble de jardins publics à l'échelle des unités de voisinages et centres de quartiers » (1990, 71) censés jouer le rôle d'espaces de sociabilisation et de coalition entre voisins. Des indices attestant d'un passage hâtif à la phase exécution, pour une ville dont le produit final se présenterait telle une mosaïque de toutes les idées et les inspirations de constructeurs que les maîtres d'ouvrage essayaient tout de même de dompter via des instruments règlementaires ambigus.

Loin des principes urbains qui projetaient une ville de « forme ramassée très compacte permettant une réduction du temps de déplacement » (URBCO, 1990, 70) ; de la « piétonne qui traverse l'axe principal, et fait le tour des unités de voisinage » pour promouvoir les modes de déplacement doux ou encore des promenades au niveau de l'axe

central (que les promoteurs refusaient d'exécuter) (Boussouf, ancien architecte DUC), le projet avançait exclusivement au gré de préoccupations quantitatives, suivant « un esprit d'habitation et non pas d'habitat » (Boussouf, ancien architecte DUC).

« C'est une ville qui a évolué selon l'enveloppe budgétaire présente au moment de la réalisation. Ce que l'opérationnel pouvait donner. Il suffisait de la visite d'un ministre ou du président pour que le chantier soit entamé ou relancé. À ce moment, on avait droit [de la part des maîtres d'ouvrage] à des trottoirs, des espaces verts, des embellissements ; mais j'ai envie de dire que c'était temporaire vu l'absence d'entretien, ils disparaissaient aussi rapidement qu'ils arrivaient » (figure 24) (Boussouf, ancien architecte DUC).



Figure 24 : Boulevard central conçu et Boulevard central réalisé. Source Amireche 2012, 156

3- D'une ville nouvelle à une ville de logements et de transgressions :

En 2002 et par le biais de la loi n° 02-08, l'Etat algérien approuve la formule *ville nouvelle* comme un procédé d'aménagement du territoire. Un changement de la politique nationale qui annonce la fin des ZHUN en mettant l'Algérie sur les rails d'une modernité qu'elle a toujours voulu afficher (Sidi Boumedine 2018). La création de ces nouveaux établissements était conditionnée d'abord par des lois délimitant leur périmètre, leur programme, leur fonction (article 6 de la loi n° 02-08), ensuite par les instruments d'aménagements urbains, en l'occurrence le PDAU et le POS régis par les lois 90-25 et 90-29. Mais au-delà de cette introduction institutionnelle d'entités censées être autonomes, renfermant, de facto, toutes les caractéristiques d'une ville ; transparait une conception locale de l'espace qui balaie d'un revers de main toute la réglementation en transformant systématiquement les villes nouvelles algériennes en des groupements de logements. Certains associeront ce phénomène à une *idéologie étatique* (Addi 1993). D'autres évoqueront un « avatar », une création de « (...) sources nouvelles de rente dans le domaine

de l'urbanisme, en utilisant toujours les mots d'ordre d'aller vers le mieux, énoncés dans le nouveau vocabulaire mondialisé (...) » (Sidi Boumedine 2018, 153). Nous penserons plutôt à des habitudes populistes d'un Etat (Addi 1990) qui ne perçoit le besoin urbain, le besoin de ville, qu'à travers le seul élément identifié dans le discours populaire, pour ainsi dire le logement.

Dans la continuité de cette réflexion, il est à signaler que les nouvelles tendances spatiales algériennes s'accompagnent souvent par une actualisation des instruments qui régissent l'espace algérien, notamment le POS qui indique le cheminement administratif vers une réalisation d'un espace en conformité avec la planification première. Dans cette logique, le POS est une concrétisation du PDAU qui offre une vision spatiale à long terme (30 ans). Cependant, entre la théorie et la réalité, la logique spatiale des instruments se perd. C'était le cas au niveau de l'agglomération de Hammam Dalaa où le planifié divergeait du réel, laissant place à des ilots déformés, à un réseau viaire et des espaces publics supprimés ou revus à la hâte (Feloussia et Khalfallah 2013). C'était aussi le cas de la ville d'Oran (2eme grande ville d'Algérie après Alger) où la réalité échappe à la planification initiale, conséquence d'un détournement constant de la réglementation (Bouchentouf 2008). Des transgressions également visibles au niveau de la commune Nedjma où la réglementation est instrumentalisée pour des fins politiques, travestissant par la même occasion la logique de la planification initiale (Belguidoum 2011, 107). Au bout de ces prototypes, ces observations semblent être communes à toutes les villes du territoire national (Hamina et Abbas 2015). À croire que la définition du règlementaire s'est brouillée, ôtant toute crédibilité aux instruments de planification. À croire également que l'idéologie étatique qui se véhicule à travers les dispositions et les notions règlementaires mises en place par l'État ne sont pas intériorisées par les praticiens. Une situation qui a vidé le pouvoir de toute son « autorité légale-rationnelle » (Addi 1993, 2), puisqu'il est souvent l'initiateur de la transgression. L'interprétation de ce phénomène diverge par moment. Il semblerait qu'il est induit par une habitude du désordre, une indifférence à l'égard des règles urbanistiques (Hamina et Abbas 2015) ; parfois à la complexité pour les praticiens de manipuler des instruments complexes ce qui induit la négligence totale ou partielle de ces derniers (Bouchentouf 2008).

Ali Mendjeli reflète cet écart entre la norme et la pratique, où des intérêts pragmatiques ont pris le dessus sur le dispositif théorique. Des projets « d'intérêt général » s'imposaient aux instruments de planification, dans ce que nous pouvons nommer comme une « transgression par le haut », une transgression dans le sens dépassement des limites

règlementaires, non-respect des lois (en l'occurrence les instruments de planification) produites par les instances étatiques (Sidi Boumedine 2018, 149). Si en 1988, il y a eu abstraction d'une logique urbaine, à Oran, pour laisser place à une réalisation de programmes de recasement (Belguidoum et Mouaziz 2011); trente ans après, la même pratique est reproduite au niveau des POS de Ali Mendjeli (figure 25 et 26).

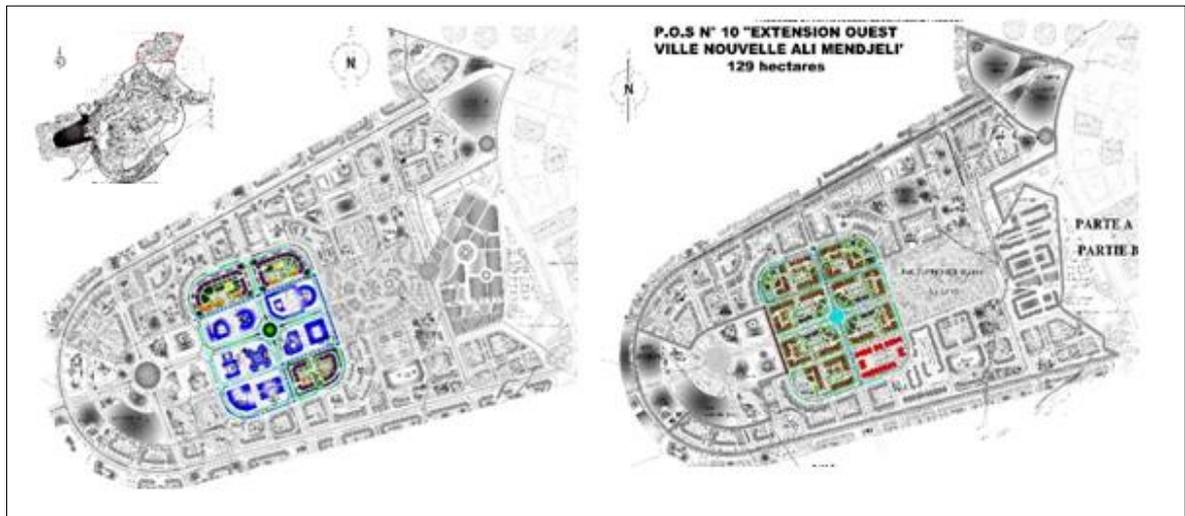


Figure 25 : Écart entre le POS 10 planifié de Ali Mendjeli et le POS réalisé. Source : DUC traité par auteur



Figure 26 : Écart entre le POS 12 planifié de Ali Mendjeli et le POS réalisé. Source : DUC traité par auteur

Après toutes ces évolutions continues des logiques urbaines, apparaît le jeu de l'Etat qui opère en fonction d'une réalité sociale et non d'une planification urbaine. Au sommet de ses considérations sociales, s'annonce au bout, comme déjà évoqué, le logement. À Ali Mendjeli, il était « prioritaire ». Il était le « nerf de la ville » (Habiba ancienne architecte URBACO). « Plus important », il a « primé sur tout le reste [du programme de la

ville] » (Boussouf, ancien architecte DUC). Un observateur du paysage urbain des villes algériennes ou du panorama bibliographique relatif à ces dernières, comprendrait peu ou prou qu'en « Algérie, on fait semblant d'avoir des lois, des POS, des PDAU, pour cacher l'informalité qui prévaut sur terrain. [Et que] La seule politique c'est le logement. Ils fabriquent le logement et après ils viennent régulariser ce qu'ils ont fait, par le biais du PDAU et POS. » (Boussouf, ancien architecte DUC). Cela dit, comment s'opère la transgression ? Qui détient le monopole de la décision ? Qui peut annuler la réglementation mise en place ?

Ali Mendjeli, qui ne disposait pas d'un plan précis évoquant une vision de ville, devait quand même, jouir d'un POS organisant ses différentes unités de voisinage. Le premier cas de transgression est observé au niveau du POS 1 de la ville. Ce dernier devait être constitué et/ou produit sur le terrain, en relevant les constructions réalisées, en s'alignant uniquement sur la logique d'un schéma directeur non détaillé, n'annonçant que les grandes lignes de la ville, entre autres, les voies primaires et secondaires, comme cité plus haut (URBACO 1990). Autrement dit, « ce qui a été imposé en amont c'étaient les grandes voies périphériques », mais à « l'intérieur, la poche était vide » (Habiba ancienne architecte URBACO). Après la première phase du POS 1, des dotations centrales de logements, notamment le logement social, sont parvenus ; chamboulant ainsi toute la procédure qui se résumait, désormais, à choisir les terrains où allaient être « injectés » des programmes d'habitat (Habiba ancienne architecte URBACO). Un processus éloigné du chemin normal de l'aménagement spatial, qui rappellerait dans un sens, une manière de procéder à la Française, notamment aux communes ne disposant pas de POS qui ne doivent s'aligner que sur les règles générales d'urbanisme (Mesnard 1990).

Le deuxième cas de transgression est visible au niveau du POS 10 de Ali Mendjeli où des logements sociaux ont été « implantés à la place des équipements » (Soulef. Urbaniste DUC. Bureau instrument d'urbanisme). Une infraction justifiée par la priorité d'un projet « d'utilité publique ». Étant donné que l'objectif derrière Ali Mendjeli était de « faire du chiffre » ; le POS a été négligé en faveur d'une quête anarchique de foncier pour « construire le logement social » (Boussouf, ancien architecte DUC). Au cœur de ces pratiques de navigation à vue, les décisions spontanées d'acteurs publics tels que le Wali, à travers lesquelles s'opèrent des « changements directement sur terrain, suivant l'avis des décideurs » (Soulef urbaniste DUC) ; déforme encore davantage l'organisation spatiale première. Serait-ce une habitude d'une pratique obsolète donnant plein pouvoir aux décideurs qui

monopolisent le bon sens, particulièrement quand ils agissent pour l'intérêt général ? En tout cas, leurs décisions ne semblent jamais contredites et « sur terrain, personne ne dit au Wali, on a un instrument approuvé que nous devons respecter » (Soulef urbaniste DUC). Au bout de ces modifications se dresse une hiérarchie qui semble évoquer trois catégories de projets :

- Projet d'intérêt général (généralement des programmes de logements sociaux)
- Projet accompagnant les projets d'intérêt général (équipements d'accompagnement, éducatifs.)
- Projet facultatif (équipement sportif, culturel...)

Dans l'élan d'instauration de la première catégorie de projets, la deuxième est souvent récupérée « ailleurs, dans un autre endroit » (Soulef urbaniste DUC) (figure 18). Tant dit que la troisième catégorie semble disparaître (figure 17). Cette méthode de faire la ville à l'envers fait penser aux ZAC (zones d'aménagement concerté), dont l'acte de création déroge au POS ou le PLU (plan local d'urbanisme) (« Zone d'aménagement concerté | Fiches d'orientation | Dalloz Avocats »). Cela dit, la situation n'est pas complètement identique ; vu que la mise en œuvre de ces zones nécessite une actualisation en amont du PLU (« Zone d'aménagement concerté | Fiches d'orientation | Dalloz Avocats »). À ce moment de la réflexion, force est de constater que l'explication ne se trouve pas dans la source d'où l'Algérie a tiré la grande partie de sa réglementation urbaine, en l'occurrence la France. Tout laisse à penser que l'Algérie, se produisait une « concurrence entre les règles et les institutions » (Deboulet 1995, 13). Un « pluralisme légal » où une réglementation caduque laisse place à des interprétations situationnelles des consignes (Deboulet 1995, 13). Comme si les règles étaient décrétées loin de toute volonté réelle d'application. Comme si leur allure flottante alimentait une instrumentalisation volontaire de la règle, redéfinissant à chaque instant les notions de formel/informel. Cette distance entre la règle et le réel, ces marges que l'Etat se donne semblent se justifier par les brèches comprises dans la réglementation. Dans ce sens, « les POS peuvent juridiquement être révisés après 5 ans de leur création, s'il n'y a pas d'enquête avant. Donc le premier POS va être remplacé par un second qui reflète la réalité. Comme si, on avait, après 5 ans entamés des travaux de renouvellement urbain et après on actualise le POS. » (Soulef urbaniste DUC).

Loin de la vision binaire de l'aménagement spatial qui le conçoit suivant deux catégories : formel/informel, planifié/illicite (Bekkar 1995, 61) ; se dresse une réalité nuancée où les institutions garantes de l'ordre spatial produisent de l'informel et où

l'informel par le biais des processus de régularisation, peut devenir du planifié. L'ordre est inversé, l'Etat fixe la norme et définit l'informel, pour ensuite transgresser la norme et redéfinir l'informel. Dans ce sens, *l'élasticité* que les décideurs appliquent à la réglementation transforme le POS en « un instrument de régularisation de coups partis » (Mouaziz-Bouchentouf 2008, 5), à travers le processus de révision du POS. Une ambiguïté semble dominer le paysage spatial algérien où les limites entre l'informel et le formel se perdent au bout d'une réalité suggérant l'informalité telle une stratégie, relative également, à l'état. Une conjoncture qui invite l'analyste à se détacher d'une conception rigide, souvent obsolète décrivant l'espace à travers un filtre manichéiste qui fait fi du débordement de l'informel sur le formel. Qui ignore l'établissement de l'informel comme une nouvelle norme.

Le modèle urbanistique proposé admet alors des outils qui permettent à l'état, plus spécifiquement aux décideurs, d'aller au-delà de leurs propres limites réglementaires. Le plus souvent, il suffira d'afficher l'étiquette de « projet d'intérêt national » pour que toutes les informalités bénéficient du qualificatif réglementaire (Sidi Boumedine 2018, 150). Cependant, s'imposer aux règles urbanistiques d'une manière anarchique chamboule souvent le chemin normal de la planification. À titre d'exemple, Ali Mendjeli a débordé de ses limites réglementaires et urbaines (figure 27). Le plan de cette dernière « est approuvé dans l'ancien PDAU et les extensions [les débordements] ont été introduites dans le nouveau PDAU qui est en cours d'approbation (dossier toujours en attente au ministère). Il n'est pas encore officiel (...) On a eu après une dotation de 20 000 logements sociaux. Il fallait trouver les terrains où les injecter. On ne pouvait pas attendre jusqu'à l'approbation du PDAU. C'est un facteur politique. On a alors entamé directement les POS » (Soulef urbaniste DUC). La figure 27 affiche l'évolution de la ville nouvelle, selon un document officiel de la wilaya de Constantine. Cependant les parties identifiées comme des prévisions à long terme, autrement dit à l'horizon 2030, sont presque achevées.

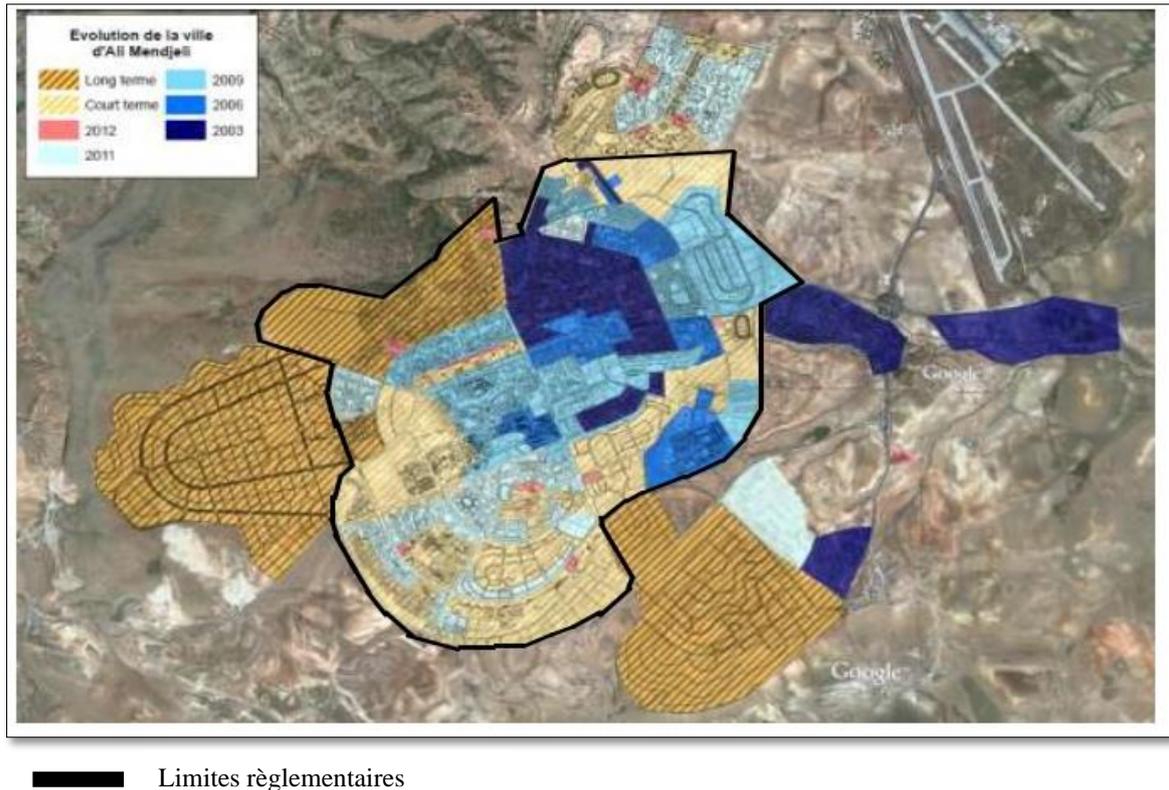


Figure 27 : Évolution urbanistique de Ali Mendjeli. Source : Pinto Lejeune 2013, modifié par auteur

De ce qui précède, se dresse une manière d'aménagement spatial à l'envers où la construction devance la planification et où le chemin de conception va du micro au macro. Cette méthode engendre des conflits entre les différentes échelles de planification. Quand bien même la finalité du PDAU est d'aboutir à des POS, ces derniers se révèlent souvent en contradiction (Bouchentouf 2008, 5). L'appropriation des instruments de planification par les praticiens a complètement occulté le PDAU au détriment d'un POS plus maîtrisable, donc plus transgressable. « Les enjeux en matière d'aménagement et d'appropriation du foncier se jouent autour du POS » (Bouchentouf 2008, 5). Ce dernier, continuellement révisé subit l'influence des décideurs, notamment le Wali qui du haut de ses prérogatives, *se permet* des décisions orientant la logique planificatrice vers des intentions qui survivent rarement à son départ et à l'arrivée de son successeur détonateur de conceptions différentes (Sidi Boumedine 2018, 151). Au-delà des superpositions et de la divergence des projections subjectives que ces décideurs imposent au POS ; au-delà de la perte du rôle de la réglementation en faveur des décideurs et notamment de Walis, devenant les seuls points de repère pour les projections à venir, ces procédés génèrent des problèmes d'articulation entre les différentes phases (figure 28). Dans ce sens, l'aménagement spatial se fit uniquement à

des plans sectoriels et des décisions arbitraires. Il devient d'ailleurs une addition de ces derniers, perturbant ainsi la logique d'ensemble de l'espace.

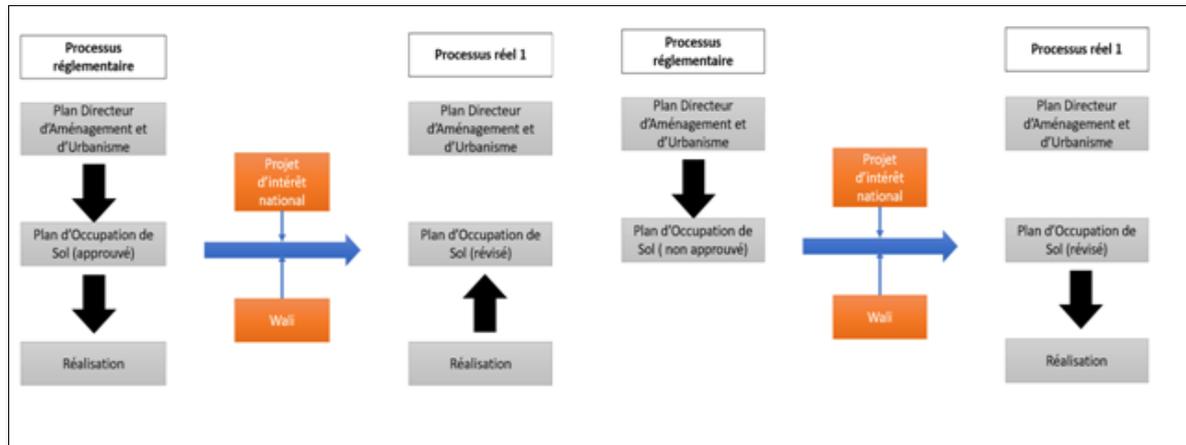


Figure 28 : Processus de planification en Algérie entre le réglementaire et le réel. Source : auteur

De ce qui précède, nous comprenons que la décision en Algérie semble relative à un pouvoir dont s'empare un groupe dominant pour appuyer sa vision de la réalité. Néanmoins, ce pouvoir en perte de légitimité peine à asseoir son autorité (Addi 1993). Faute à une crédibilité perdue dans des pratiques arbitraires qui altèrent la faculté de se faire obéir (Addi 1993). À ce moment de la réflexion, nous évoquerons un deuxième degré de l'anarchie spatiale qui réside dans un refus épisodique des gouvernés à se soumettre à une réglementation déjà enfreinte. C'est à travers ces contraintes de faire respecter les décisions gouvernementales que nous introduirons les désobéissances des usagers.

Sur un autre plan, nous constatons que dans cet engrenage décisionnel, les architectes et les concepteurs en général subissent en plus de l'influence des dirigeants, la pression des cahiers de charges et de restriction budgétaire qui les contraints à faire fi de « toutes les logiques des instruments de planification pour se concentrer sur la réalité » (Hamou. Architecte). Dans ce sens, la conception architecturale, particulièrement en ce qui concerne le logement social, est régie par un cahier de charge et un contexte économique qui oblige à une « véritable gymnastique pour des logements avec surfaces imposées et respect du coffrage [des entreprises étatiques exigées] » (Hamou. Architecte). Le volet urbanistique est quant à lui affecté par le système de grues où l'implantation est réalisée en fonction du « champ [de manœuvre] de la flèche de la grue qui doit glisser tout au long d'un seul chemin » (Hamou. Architecte). Ces infractions sont ressenties chez les habitants qui s'adonnent à des transgressions collectives, qui semblent dans la continuité des transgressions institutionnelles. Entre la norme et la pratique, la théorie et la réalité, les

institutions se doivent de faire respecter et faire accepter des lois déjà enfreintes. C'est pourquoi l'état, semble souvent contraint de fermer l'œil sur certaines pratiques dans le but d'astreindre et de garder un certain ordre spatial.

Autrement dit, dans son projet d'aménagement spatial, l'Etat voit son processus décisionnel entravé, vidé de son contenu, à cause, d'un côté, de l'absence d'un champ « politico-administratif cohérent qui lui aurait permis une exécution fluide à travers les différents échelons de l'administration » (Addi 1993, 11) ; Et de l'autre parce que ce dernier se transforme systématiquement en une course de fabrication de logement. Puisque « tout le monde est comptable vis-à-vis de son supérieur » (Boussouf, ancien architecte DUC). Au bout de cette conjoncture, le principe de la décision est accepté, mais les institutions étatiques, en particulier au niveau local, négligent une partie de cette décision. Par exemple, « quand on voit les POS, ils sont très bien aménagés. Une fois le POS lancé, le chapitre VRD suit ainsi que le chapitre logement. À la ville nouvelle, vu l'urgence on s'est concentré uniquement sur le logement et pas sur le reste. » (Habiba ancienne architecte URBACO). Ces inachèvements, ces insuffisances semblent alimenter le sentiment que la réglementation est transgressable parce qu'elle a déjà été transgressée. La question que nous nous posons, après ce qui se passe réellement sur le terrain, est comment se définit l'informel quand ce dernier s'inscrit dans un environnement pas tout à fait réglementaire ? Nous parlerons à ce moment de degré d'informalité. L'Etat par le biais de ces institutions tolérera jusqu'à un certain niveau l'informalité. Dans un processus de reconquête de légitimité urbaine et par souci d'autorité, elle régularisera même des situations informelles. Ces manœuvres s'illustrent par des cas de certains bidonvilles illégaux selon les discours officiels, qui sont « cependant toléré[s], raccordé[s] aux réseaux électriques, à l'eau potable et parfois même à l'assainissement. » (Sidi Boumedine 2018, 148). Elles semblent s'illustrer également par « des rentes de situations », des marges accordées aux usagers des logements sociaux dans leurs actions de transformations de leur espace habité (Sidi Boumedine 2018, 155). Une gestion de l'espace qui permet de faire respecter ce qui apparaît comme un noyau dur (souvent ambigu) de la réglementation en sacrifiant ses aspects aux aires facultatives. Les sanctions légales se feront selon des appréciations situationnelles et seront relatives uniquement à une partie de la réglementation. Annonçant ainsi une cohabitation fragile entre l'ordre et le désordre qui demeurent facteurs des rapports de forces sociales. Ainsi, de la théorie à la pratique, s'imbriquent des comportements de répression, de tolérance, de régularisation ou pour ainsi dire d'adaptation des règles. La transgression, dans son sens

ignorance des prescriptions réglementaires, peut prendre la définition d'une légalité nouvellement constituée. Échafaudée par le biais d'agissements tolérés implicitement (Duhau et Querrien 1991). Dans ce sens, ce que certains nomment « spéculation foncière et immobilière » se déroule suivant deux processus : l'un relatif aux dirigeants « les gens puissants » qui agissent directement sur la réglementation et l'autre concerne les gouvernés « le bas peuple » qui se regroupent pour désobéir à une réglementation en tablant sur le nombre pour s'inscrire dans une forme de normalité (Boussouf ancien architecte DUC). Il est vrai que l'Etat se réserve le droit de fixer aussi bien la réglementation que la norme et définir l'informel toléré et non toléré (Belguidoum et Mouaziz 2011). Ainsi les différentes actions des usagers (puisque celle de l'Etat sera toujours tolérée) ne doivent plus être jugées suivant une grille d'analyse réglementaire au sens strict du terme, mais plutôt normatif prenant en considération les marges que les lois permettent à la population. Les transformations du cadre spatial habité à Ali Mendjeli nous renvoient vers cette lecture de la réalité. Loin d'une vision simpliste des appropriations, qui les aborderaient comme une informalité à combattre (Mourad Architecte OPGI), nous les évaluerons préférablement comme des phénomènes légitimés par leur degré de diffusion ainsi que l'absence de réaction d'un Etat qui n'affiche pas explicitement son désaccord. Cette informalisation, traversant des quartiers formels, puisque désignés comme tels par l'état, nous invoque d'autres épisodes du débordement de l'informel sur le formel observé au niveau de villes nord-africaines à l'image de Sousse (Barthel et Jaglin 2013, 27), mais également du Caire (Barthel et Jaglin 2013, 134). Dans le cas de Ali Mendjeli, ce débordement est illustré par la transformation de l'habitat, qui reconfigure sa forme spatiale et sa fonctionnalité. Serait-elle devenue un droit pour des usagers qui demeurent indifférents aux recommandations urbanistiques et esthétiques ? Pourrait-elle être abordée désormais ailleurs que sur le terrain de la réglementation et des jugements juridiques autorisé/interdit ?

4- Conclusion :

Le pouvoir algérien, débordé par une réalité sociale qu'il ne peut dompter, procède suivant les impératifs du moment en transgressant même des lois qu'il a promulguées. Entre faire des villes et faire du logement (du moment qu'il ne semble pas pouvoir satisfaire les deux), la balance penche vers la production du logement. Introduit comme un projet d'intérêt national, comme une épaisseur vitale à la stabilité sociale, ce dernier est favorisé au dépend des aménagements extérieurs, des équipements... Les objectifs quantitatifs des acteurs publics encourageaient le sacrifice de tout ce qui n'était pas considéré comme essentiel.

Cette logique de la performance a transformé les villes en d'interminables chantiers de bâtiments d'habitations collectifs. L'exemple de Ali Mendjeli incarne ces moments de flottement qui conduisent souvent à une interprétation situationnelle de la réglementation pour pouvoir satisfaire la demande en habitat. Ce dernier se présente comme un projet d'intérêt général par excellence. Il bénéficie d'un statut particulier. Insoumis à une grande partie de la réglementation, il semble soutenu par les positions des acteurs publics qui conçoivent et évaluent la ville à partir de cet élément. Dans cette logique de comptable, les chiffres prennent une dimension plus importante parce qu'ils semblent exposer le sérieux et l'assiduité des responsables. Autrement dit, un Wali gagnerait davantage en capital politique grâce à des projets d'habitat, qu'à travers des aménagements d'espaces publics....

L'habitat se présente ainsi comme le nerf des villes algériennes. Il est la première revendication de la population c'est pourquoi on tente de le produire dans sa forme la plus rudimentaire pour soigner ses stats. Même si ce processus oblige souvent à déformer les logiques des instruments de planification ou encore transgresser la réglementation. Au bout de cette conjecture, les points de repère sont brouillés. Et si les lois ne peuvent garantir le caractère spatial de la ville ; l'unique référence demeure les responsables politiques et les programmes de logements (c'est ce qui explique la quantité inachevée de projets [hors logements] qui survivent rarement au départ du responsable politique). Cependant, dans un environnement où la transgression semble être la norme quel statut donner aux transgressions populaires, telles que les transformations de logements ? À ce moment de la réflexion, le contexte impose une lecture différente de ces pratiques qui ne semblent plus tout à fait informelles, mais plutôt en continuité avec les agissements de l'état. Et même si elles ne bénéficient pas du label *formel* (contrairement aux infractions du gouvernement que la révision des lois régularise) leur existence se révèle plus innée au sein d'un ordre spatial transgressable.

**PRÉSENTATION DE L'AIRE D'ÉTUDE : UNITÉ DE VOISINAGE 8 DE LA
VILLE NOUVELLE ALI MENDJELI**

1- Introduction :

Au cœur du conflit qui oppose la décision locale aux directives centralisées, qui confronte l'officieux à l'officiel, l'informel au formel ; se dresse le quartier numéro 2 de Ali Mendjeli. Ce dernier qui concentre les premières opérations relatives à la réalisation de la ville nouvelle, illustre explicitement la nature de la relation *qu'entretenait, et qu'entretient* toujours, Ali Mendjeli avec la réglementation. Construit en amont, de l'approbation et de l'apparition des instruments de planification nécessaires à son existence (Boussouf 2008), il est le résultat d'un degré d'improvisation important qui a permis certes sa mise en œuvre ; mais qui a tout de même plongé dès le départ la ville dans un flou conceptuel et réglementaire. Ce quartier lançait à travers un POS précipité de 540 ha, sous des aires d'agglomération dépendante de la commune d'El Khroub, ne semble toujours pas bénéficier (20 ans après son lancement) de plans reflétant son aspect réel (Soulef urbaniste DUC). « Personne n'arrive à comprendre le POS 1. Ici au niveau des instruments on n'arrive pas à le régulariser. On a lancé un plan de recollement pour actualiser ce qu'il y a et le réglementer.... C'est toujours en cours.... On a lancé une autre révision. C'était l'urgence et la ville nouvelle était récente. Je n'ai pas assisté à son élaboration. Il n'est pas accessible, vu qu'il va être modifié. Ce que je peux te dire c'est qu'il a été réfléchi sous un angle différent et après il a été confronté à une réalité où il fallait injecter le social. En l'actualisant, au moins, on aura un instrument reflétant la réalité. » (Soulef urbaniste DUC). À travers, ces paroles, une réalité semble émerger, par laquelle, les opérations de relevés lancées antérieurement pour régulariser le POS, ne semble pas l'avoir rapproché du réel. Une hypothèse qui prend tout son sens, quand on sait que les manœuvres récentes imposées par l'extension du tramway ont nécessité le retour du personnel chargé autrefois de certaines parties de Ali Mendjeli, comme le quartier numéro 2, pour livrer leur expertise des lieux, à défaut de disposer de documents conformes (Soulef, urbaniste DUC).

2- Présentation de l'unité de voisinage 8 :

Les rapprochements entre la nature de ce quartier et l'aspect général de la ville nouvelle débordent de l'analyse du paragraphe précédent, en englobant un aspect relatif davantage aux méthodologies de peuplement. En ce sens, ce quartier de 44 768 habitants (Pinto et Lejeune 2013) a été majoritairement peuplé via un procédé de relogement. Il regroupe une population hétérogène du point de vue de la provenance : des médinois, des bidonvillois, des sinistrés des glissements de terrain aussi bien une partie des cas sociaux et les demandeurs de logements (des ménages qui vivaient dans l'étroitesse) (figure 29). Une

population installée dans ce quartier en un laps de temps très court (entre 2002 et 2003), illustrant les préoccupations quantitatives des autorités qui s'opèrent via des stratégies de remplissage.

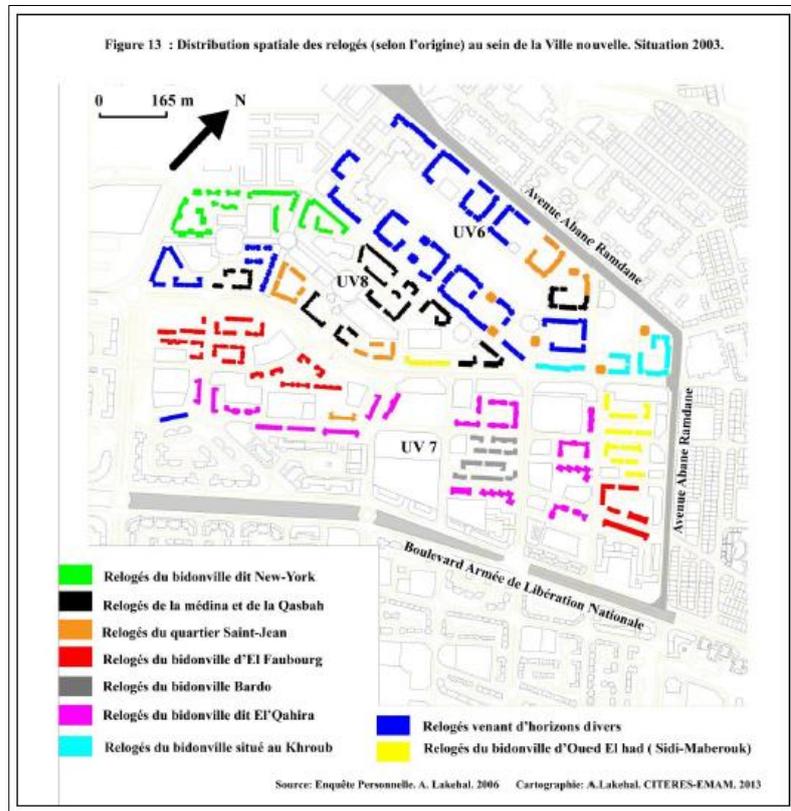


Figure 29 : Distribution spatiale des relogés. Source : Lakehal, 2013, 110.

Pour des motifs de faisabilité, notre intérêt pour Ali Mendjeli va se restreindre au quartier numéro 2 et plus précisément à son unité de voisinage 8. Une observation de cette aire d'étude, de 20 ha, de 9000 habitants (Pinto et Lejeune 2013) (alors que les premières annonces exposaient un maximum de 8400 habitants par unité de voisinage [Ballout 2014, 160]) ; de 1500 logements, où se côtoient les premiers habitants pionniers de Ali Mendjeli, permet de constater une évolution considérable de l'habitat occupé. La répartition de la population suivant des critères de provenance semble avoir permis la survie aussi bien des anciens territoires que des anciennes pratiques (Cote 2006). Cependant, les effets temporels, d'une population qui s'essaye depuis presque 20 ans à un nouvel environnement ; permettent de supposer une maturité suffisante qui présume une évolution, ou une reconjugaison, harmonieuse de l'ancien mode de vie avec le nouvel habitat.

Au cœur des ilots de cette unité, l'homogénéité semble se cultiver autant au niveau des classes sociales (Lakehal 2013), qu'au niveau des logements occupés (Meghraoui 2006).

L'idée de regrouper, dans un premier temps, les habitants selon leur origine pour les dispatcher, dans un second temps, selon le type de logement occupé, a provoqué un fractionnement de la ville. En ce sens, des territoires à caractère classiste émergent. Au bout de ce découpage, l'unité de voisinage 8 semble appartenir au territoire *des pauvres*, en référence à la dénomination « villes des pauvres » par Lakehal, relative aux premières unités de la ville nouvelle (celle élaborée avant 2003) (2013, 107). La ville semble fragmentée en plusieurs microlieux. D'un côté les unités de voisinages des vétérans et de l'autre celles des pauvres.

À l'intérieur du territoire, des pauvres habitent une population, qui se partage certains traits de profil laissant planer l'hypothèse de la présence d'une identité sociale. Quand bien même, aucune étude existante ne définit avec précision ce territoire du point de vue social, notre expérience empirique permet de dégager quelques observations quant aux conditions de vie des habitants. Des spots de ventes informels, des jeunes trainant continuellement en bas des blocs, des deals de drogue, des conflits de territoire, des meurtres (dont certains ont eu lieu lors de nos séjours empiriques) (« L'auteur du crime à Ali Mendjeli arrêté | El Watan » 2017)...semblent dresser le paysage de ces lieux. Loin d'une description stéréotypée d'un quartier populaire algérien, l'unité de voisinage numéro 8 se présente tel un environnement où se concentre beaucoup de violence et une quantité importante de maux sociaux (chômage, pauvreté, délinquance...). Elle concentre également une population qui a été privée de ses repères spatiaux originels de même qu'un nouveau contact avec des classes sociales différentes. Longtemps marginalisés, loin du dynamisme de la ville mère et de la surveillance des autorités, ces derniers se retrouvent paradoxalement dans la partie la plus animée de la ville nouvelle ou ce qui se rapproche le plus de son centre (officieux) (Merdji 2010). Bordée par des voies commerciales (figure 30), ses habitants semblent cultiver un comportement paradoxal, tantôt via un recul vis-à-vis de l'étranger, tantôt par le biais des interférences qui s'imposent par leur situation géographique. Au bout de cette situation, surgie des pratiques de gardiennage, de commerce informel (comme nous l'avons cité auparavant) qui colonisent par la force l'espace public de ces lieux.



Figure 30 : Situation spatiale de l'unité de voisinage 8. Source : Google Earth modifié par l'auteur.

Cependant, en dehors des rapports de forces qui s'opèrent au niveau de l'espace urbain, l'aspect désertique de l'unité de voisinage qui caractérisait les premiers moments d'installation des habitants semble laisser place à un dynamisme engendré par la diversité des services commerciaux se superposant à la présence d'équipements administratifs, sécuritaires et éducatifs. Des infrastructures offrant un cadre de vie de plus en plus apprécié par les usagers qui vantent le mérite de cet emplacement stratégique (Hamid habitant). Toutefois, l'unité de voisinage 8 qui devait comprendre une série d'équipements accompagnant les immeubles résidentiels a été influencée par la logique globale de Ali Mendjeli. L'aspect flottant des instruments de planifications de l'époque semble avoir généré un écart entre les équipements prévus et ceux réalisés (figure 31).

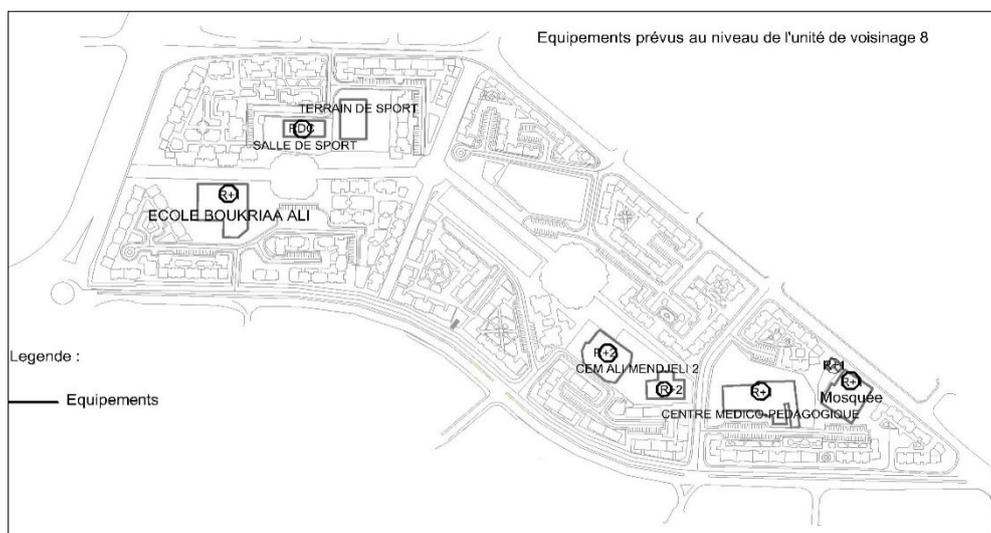


Figure 31 : Équipements prévus et équipements réalisés à l'unité de voisinage numéro 8. Source : schéma directeur de Ali Mendjeli 2013

Cette présentation de l'aire d'étude devait à un moment donné évoquer le réseau viaire qui se présente comme un des principaux fondements de l'urbanisme de secteur (Mangin 2004) affiché au niveau de Ali Mendjeli. Cet élément permet « un ordonnancement hiérarchisé de la ville » (Cote 2006, 49). En ce sens, l'unité de voisinage est bordée par deux grandes voies de type primaire qui sont coupées tantôt par une voie secondaire, tantôt par des voies tertiaires qui distribuent les accès aux îlots. À ceci s'ajoute une voie piétonne qui se présente selon deux axes qui s'entrecoupent aux centres des UV formant des places publiques (figure 32).

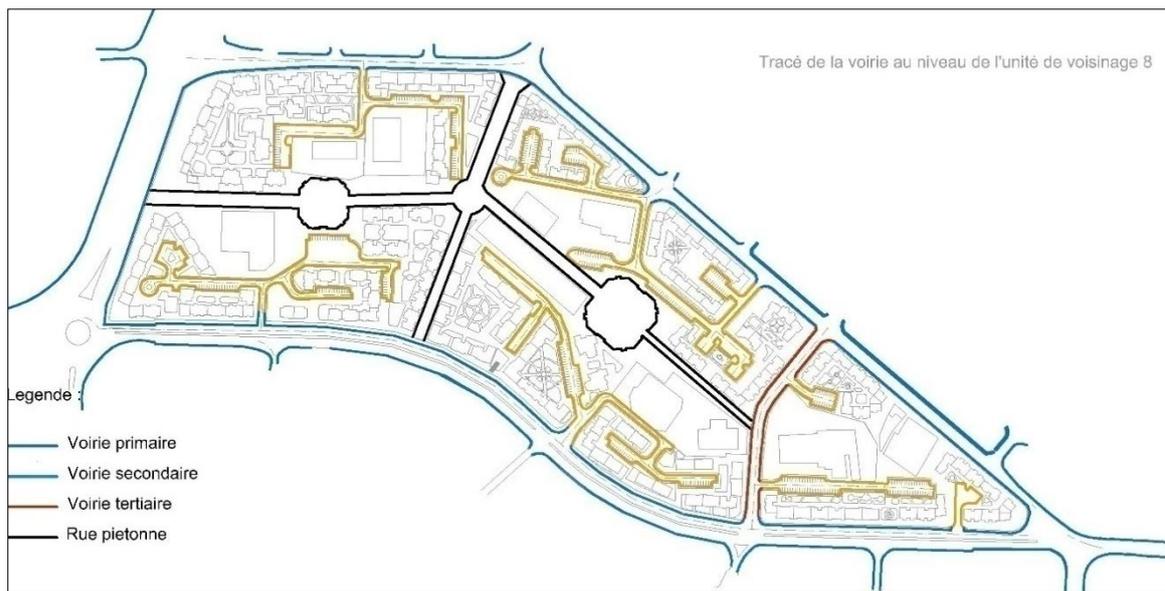


Figure 32 : Tracé relatif à la voirie au niveau de l'unité de voisinage 8. Source : auteur 2020

L'unité de voisinage numéro 8 se présente telle une illustration des politiques algériennes postindépendance en matière d'habitat. Les parallélépipèdes en béton qui s'alignent pour dessiner abstraitement le chemin de grue suivant lequel le plan de masse a été dessiné (Hamou. Architecte), nous renvoie vers la course à la production évoquée par beaucoup de chercheurs (Meghraoui 2006). Elle nous dévoile également les limites techniques des entreprises algériennes qui semblent privilégier plus l'immeuble bas ne dépassant pas les 16 mètres de hauteur (R+ 5) (figure 33) (Tebib 2008, 74). Ces limites techniques se superposent à un budget restreint donnant lieu à des immeubles de 25 ménages où s'entassent essentiellement des habitants dont la trajectoire résidentielle se résumait à l'habitat individuel (maison à patio, bidonville...).

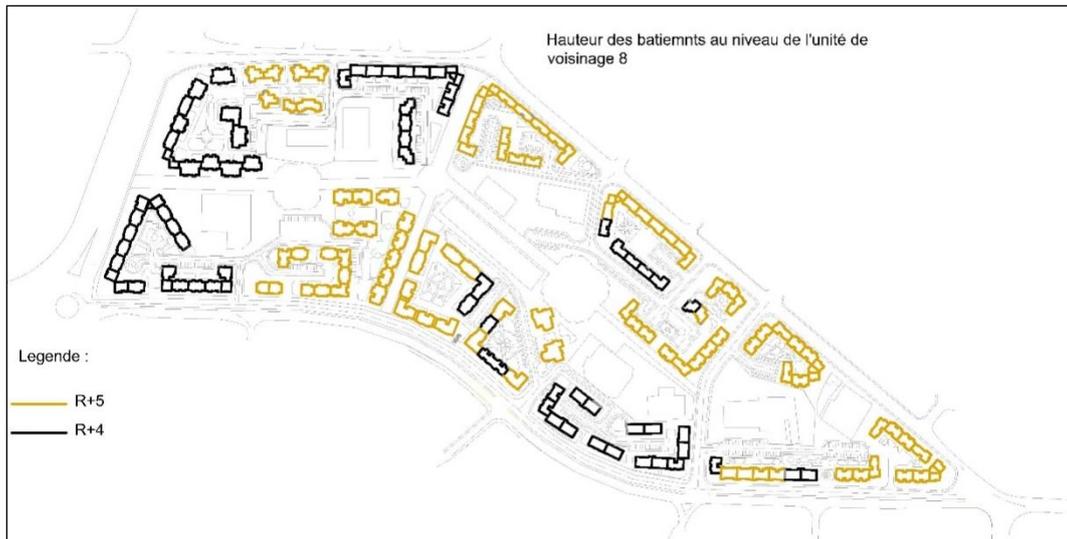


Figure 33 : Hauteur des bâtiments au niveau de l'unité de voisinage 8. Source : auteur 2020

3- Morphologie sociale : Une structure de ménage nuancée :

Au fil des observations de pratiques appropriatives de l'habitat, l'attention s'oriente naturellement vers les producteurs de ces phénomènes. En ce sens, des questionnements émergent à propos de la relation des « caractéristiques domestico-économiques et culturelles des usagers » (Tebib 2008, 42) et la nature d'habiter qu'ils appliquent à leur espace. Autrement dit, au bout des mutations sociales qui se sont produites en Algérie, quels sont les standards des actuels occupants des logements collectifs modernes, de l'unité de voisinage 8 ?

L'unité familiale algérienne regroupant plusieurs générations, sous sa forme de « aïla »²⁴, évoluant, jadis (notamment avant la colonisation), sous une forme homogène, assurée par la présence d'un aïeul et d'un patrimoine mobilier (habitat) et foncier (agricole) commun (Benali Radjia 2005), s'est métamorphosée sous l'influence des forces aussi bien endogènes qu'exogènes. L'inspiration occidentale, les nouvelles formes d'habitat séparées (Bourdieu et Sayad 1964), l'évolution du statut de la femme, ainsi que l'exode rural massif, sont autant de facteurs qui ont transformé le « groupe familial traditionnel » en formes familiales nouvelles (Benali 2005). Davantage individuelles, ces structures soulignent, au premier abord, une prise de distance avec le modèle traditionnel qui implique une dominance

²⁴Une structure familiale traditionnelle regroupant plusieurs familles conjugales, réunies par une origine patrilignagère, sous forme d'un réseau familial se partageant un même patrimoine et un même espace de vie (Benali, 2005)

de l'espace social par le groupe familial (Addi 1999). Au Deuxième abord, une réalité sociale hétéroclite, une cohabitation inconstante entre des éléments traditionnels et d'autres modernes (Benali 2005).

À l'origine de ces mutations apparaît une urbanisation accélérée qui a dénaturé l'environnement propice à l'existence de l'archétype traditionnel (Guetta 1991). Ces formes nouvelles d'habitat ont accéléré le processus de décentralisation de la aïla, dans sa forme complexe, qui semble désormais émiettée suivant plusieurs noyaux aux apparences nucléaires et indépendantes (Bourdieu et Sayad 1964). Il est vrai que les formes nouvelles d'habitat moderne, ou le contact avec des modèles étrangers via les médias notamment, ont produit chez le modèle familialiste algérien, une mutation, dans le sens brutal du terme (Perret et Paraque 2013). Cependant, cette mutation n'a pas transporté la société algérienne d'un modèle à un autre. Son caractère soudain a plutôt bloqué les Algériens dans un entre-deux instable qu'ils essayent désespérément de contrôler via des tentatives d'équilibrage entre le traditionnel et le moderne. La société algérienne n'a pas accompagné son évolution spatiale par une évolution sociale. Au contraire la famille patriarcale, l'aïla, résistait et tente de résister, dans un contexte architectural inadapté, via les efforts d'une population qui porte en elle la contradiction, l'incertitude de ce qu'elle veut être et de ce qu'elle ne veut pas perdre. Un palimpseste social où l'inconscient lutte contre le conscient, où la mémoire lutte contre la volonté du présent et où surtout la population semble subir le changement social même celui qu'elle produit elle-même.

L'évolution spatiale qui se cristallise en grande partie dans la transformation de l'habitat algérien semble ne pas conduire vers le modèle conjugal en adéquation avec ce nouvel espace produit. En d'autres termes l'urbanisation qui se fait à coup d'immeubles collectifs modernes, n'a pas abouti à une nucléarisation des ménages, mais a encouragé l'ascension des ménages élargis. Rappelons à tout propos que le ménage, dans une description première, est un groupe se partageant le même logement et les principaux repas (Adel 1990). Sur cet itinéraire bibliographique, le ménage nucléaire en Algérie semble relatif à ce que certains chercheurs appellent « famille restreinte » qui admet un seul couple, ses enfants non mariés et facultativement des apparentés isolés (Adel 1990, 62). Tant dit que le ménage complexe semble relatif aux familles complexes réunissant plusieurs générations de couples mariés, aux familles horizontales avec des couples de la même génération, ainsi que les familles verticales qui admettent un seul couple par génération (Adel 1990, 62). Un descriptif que Addi reprend suivant deux types, le modèle familial nucléaire et le modèle

familial élargi qui est un assemblage de groupes nucléaires(1999). Cela dit, pendant que certains chercheurs considèrent l'évolution du mode et des conditions de vie (type d'habitat, crise de logement, cout de la vie) tel un stimulant de la nucléarisation (Kateb 2010), d'autres admettent que la répartition des membres de familles a évolué vers la famille élargie ou un réseau familial centré sur un noyau principal, en l'occurrence celui des parents (Perret et Paraque 2013). D'où se dégage une réflexion qui met en avant le faible degré d'autonomie dont bénéficient des familles conjugales. Même celles aux apparences autonomes, spatialement indépendantes, demeurent de tout temps dans le champ de contrôle de la famille souche (Addi 2013). Les effets de la dominance s'exercent suivant différents canaux dont les visites régulières qui nuancent la définition de la famille entre l'officiel et le réel (Addi 2013).

De tout ce qui précède et de nos observations empiriques, une première définition globale du ménage algérien actuel émerge : ce dernier semble se concentrer davantage dans des logements collectifs modernes, supposant des particularités de familles nucléaires. Toutefois, ces aspects sont revisités, à travers l'influence d'une tradition locale qui survit dans les représentations culturelles patriarcales de la société. Dans ce contexte, la famille se renouève dans une certaine agitation induisant une forme instable du ménage. Ce dernier inclue des apparentés par moment, mais qui demeure soumise aux conditions de l'aila à tout moment. Cette présentation suppose des dynamiques de cohabitation et décohabitation à priori irrégulières, mais qui, au final, obéissent à une logique codifiée par une part maintenue de la tradition. La première tendance est la cohabitation des personnes âgées, particulièrement les parents avec la famille de leur enfant. Au niveau de l'unité de voisinage 8, c'est le cas de Abdelhak qui vit dans un F2 en compagnie de sa femme, ses quatre enfants et sa mère. Les lectures expliquent ce genre de pratiques par une piété filiale (Perret etParaque 2013) quand les données empiriques rapportent des motivations relatives au sens du devoir envers ses parents. Le deuxième cas de figure consiste en la cohabitation de la famille du fils avec celle de ses parents. Tout comme le ménage de Souad formé de deux familles de 10 personnes qui se partagent un F3. Également, celui de Boubekeur et Fouzia qui projetaient de se marier ou de marier son fils, in situ (ce qui s'est accompli entre temps). Une rétrospective sur les habitudes algériennes annonce ce type de cohabitation telle une tradition ancrée, dans une société, autrefois aux traits ruraux prononcés.

Cependant, l'habitat vernaculaire renfermait un degré d'élasticité lui permettant de s'accommoder avec les formes d'évolution du ménage en équilibrant entre vie de groupe et

vie personnelle des familles. Ce qui n'est pas le cas de l'habitat moderne collectif que l'Algérie actuelle produit. La rigidité de ce dernier suppose une décohabitation, une scission de la aïla qui devrait se constituer désormais de famille nucléaire indépendante. Toutefois, ce type de cohabitation *verticale* perdure (Adel 1990, 62). Est-ce toujours une situation influencée par les impératifs de la tradition ?

Cela ne semble pas être la thèse de Addi, qui atteste que c'est les parents désormais qui poussent l'enfant en dehors du logement familial (1999, 53), qui également exige que le mari de leur fille dispose de son propre logement (Addi 2013). Cela ne semble pas non plus être la thèse des habitants de l'unité de voisinage numéro 8, qui à l'unanimité semblent fuir la cohabitation verticale. Mais entre le désir et la réalité se dresse le contexte de crise de logement qui perdure en Algérie, ainsi que la faiblesse financière d'une grande partie des Algériens, vu que le salaire algérien moyen (30 000 DA) 280 euro, ne permet pas des opérations d'achat ou même de location de logement (qui demeurent à Ali Mendjeli aux alentours de 180 euros en plus des charges). Une conjoncture qui donne lieu à ce que certains nomment « la cohabitation de la nécessité » qui contraste avec le désir des familles d'être autonome, du moins spatialement (Adel 1990, 467).

Pour les ménages complexes et modestes, le seul moyen de décohabiter demeure l'aide de l'état. Cette dernière propose au bout d'un processus administratif long et lent, où il faut afficher le degré le plus élevé possible de misère pour prouver son éligibilité, des logements pour les catégories appelées : cas sociaux. Cependant, l'attente du logement social peut s'allonger dans le temps à l'image des bénéficiaires du programme AADL 2001 et auxquels les logements n'ont été livrés qu'à partir de 2016 (AADL : Les logements seront livrés en 2016 2016). Une période d'attente qui donne lieu à une évolution du ménage. Étant donné que le père de famille au nom des impératifs culturels est obligé de marier ses fils, d'héberger leurs familles et de les assister financièrement en cas de besoin (Addi 1999).

Dans ce sens, les ménages, notamment les ménages financièrement modestes, passent sous l'emblème d'une « cohabitation temporaire » qui dure souvent des années (Adel 1990, 475), d'une cohabitation verticale, à une cohabitation complexe (entre les parents et les familles des enfants, notamment les enfants mâles) ou horizontale (à la mort des parents) (Adel 1990, 62). Une évolution qui pousse l'exploitation spatiale du logement au maximum, mettant même des cohabitations entre couples dans des pièces séparées par des rideaux de tissu (Addi 1999). Un entassement que nous n'avons pas rencontré au niveau

de Ali Mendjeli puisque nombreux, comme Tarek, Betiche, Salah... ont plutôt choisi de s'orienter vers les bidonvilles que de le subir. Pourtant ces cas semblent se présenter, notamment à travers les commentaires des habitants qui racontent souvent les histoires de personnes qui vivent ces conditions. Même si ces dernières, soit par pudeur, soit par sentiment d'indignité nous sont toujours demeurées inaccessibles.

Sur un autre plan, la cohabitation atteint ses limites lorsqu'on dépasse le seuil de densification qui ne permet plus une vie supportable pour les occupants (Guetta 1991, 578). Notamment lorsque les enfants (cousins et cousines) des familles conjugales atteignent une puberté qui oblige à une utilisation sexuée des espaces, difficilement envisageable dans ce type d'environnement. Ce point de rupture annoncerait la segmentation obligatoire du ménage complexe en ménages supposés nucléaires. N'empêche que, « la famille élargie ne produit pas des familles conjugales, elle produit des familles élargies potentielles, issues de groupes nucléaires susceptibles, à terme, de devenir des familles composées, ce qui signifie que les groupes nucléaires qui existent à un temps T, ont toutes les chances de devenir des familles composées à un temps T plus n » (Addi 1999, 53). Il est à signaler que la décohabitation spatiale, n'impacte pas directement la cohésion et la solidarité familiale (Adel 1990, 69). À ce moment, nous parlerons de réseau familial qui admet des groupes nucléaires ne partageant pas le même habitat, mais dont l'entraide et le contact demeurent importants. Le réseau familial atteint son terme quand les ménages évoluent, quand il devient lui-même un ensemble réseau (Addi 1999).

À la suite des propos antérieurs, nous n'allons pas restreindre notre appréciation des ménages à l'exiguïté spatiale, à l'image des grilles de lecture de Tebib (2008, 42). En ce sens, nous ne penserons pas uniquement l'organisation des ménages occupant l'habitat et leur rapport à cet espace, mais nous essayerons à travers leurs caractéristiques de comprendre le chemin qu'ils entreprennent et de les situer sur l'échelle de l'évolution. Autrement dit, si des indicateurs tels que « les moyens financiers, les aptitudes culturelles, le nombre des personnes à charge et autres, constituent les éléments déterminants des forces agissantes (...) » et donne une idée sur la structure du ménage (Tebib 2008, 42) ; nous penserons plutôt notre typologie à travers les mouvements des ménages dans le temps ainsi que le rapport à la tradition/modernité. Si le premier élément a été explicité au niveau des paragraphes antérieurs, nous entamerons le deuxième, dans le même sens que Benali, via un indicateur principal qui est la femme, ou plutôt la position de la femme dans le ménage (2005). En effet, les injections continues de concepts modernes semblent transformer les modèles

familiaux entraînant une actualisation à l'échelle des statuts dans les ménages, aussi bien qu'une transformation des pratiques spatiales au niveau de l'habitat (Rouaget al 2008). Si certains rapportent les tentatives d'équilibre auxquels s'adonnent les femmes qui à l'image de leur société jonglent entre la tradition et la modernité, les coutumes et les nouveautés (Achour et Cherrad 2016, 62) ; à l'unité de voisinage numéro 8, c'est plutôt la tendance traditionnelle qui domine. Les rôles sociaux, la localisation des femmes s'organisent toujours autour de la sphère domestique, contrairement aux pratiques d'investissement des femmes vers l'espace public annoncées en vogue dans l'Algérie actuelle. Khaoula, habitante des UV, nous raconte que « Le jour généralement, les garçons ne sont pas ici. Donc on [(les femmes)] a l'appartement pour nous toutes seules ». Des propos qui nous renvoient vers nos observations empiriques où nous remarquons que l'espace limitrophe était largement dominé et contrôlé par les hommes, qui même s'ils n'ont pas d'occupation précise préfèrent errer à l'extérieur que de s'enfermer à l'intérieur du logement qui reste d'emblée le territoire de la femme. Serait-ce un comportement relatif aux conceptions dogmatiques qui associent la faiblesse aux hommes passant un temps important à l'intérieur de l'habitat, refusant ainsi de se confronter aux hommes et au monde des hommes ?

Comme si ces réflexions demeurent en grande partie obsolètes pour la société algérienne actuelle. Toutefois, le mélange homme/femme qu'il est à l'intérieur, ou à l'extérieur de l'habitat est souvent évité. Un dédoublement qui engendre une variété dans les comportements, dans l'agir relatif à une hétérogénéité des ménages et de leur positionnement par rapport à plusieurs questions que nous pouvons regrouper dans la dualité tradition/modernité. Le double schéma auquel certains chercheurs réduisent l'Algérie (Chaïb et al 2016) semble une synthèse d'une réalité plus abondante aussi superficielle que les valeurs de TOP²⁵ et de TOL²⁶ qui structurent les appréciations des décideurs algériens.

Globalement pour comprendre le sens des appropriations spatiales auxquelles s'adonnent les habitants, il faut qu'on identifie de manière précise ces derniers. Le ménage algérien n'est pas le même quand le comportement matrimonial est monogame ou polygame. Il n'est pas le même quand les enfants sont du même sexe ou de sexe différent. Sa pratique diffère suivant la nature de la cohabitation, l'âge des enfants, son rapport à la tradition (son degré d'autonomie par rapport au groupe familial, ses relations intergénérationnelles...). Dans notre construction de typologie relative à notre empirie, nous nous alignerons sur les

²⁵ TOP : Taux d'Occupation par Pièce

²⁶ TOL : Taux d'Occupation par Logement

réflexions d'Oussedik qui s'adonne à une classification de la société algérienne, que nous jugeons réaliste. La chercheuse rapporte qu'il y a deux formes de familles en Algérie : la famille conjugale (couple et enfants) et la famille composée (plusieurs couples et enfants) (1988). Cette première répartition donne lieu à la taxinomie suivante, qui prend en considération de nombreux critères que nous avons rapportés tels que le caractère de la cohabitation et les relations à la tradition et à la modernité. Ainsi la société algérienne serait composée, conformément à la classification en plusieurs types qui sont rassemblés sous les catégories suivantes :

- Famille néopatriarcale étendue : incluant les parents en plus des enfants célibataires et mariés et les petits-enfants,
- Famille néopatriarcale réduite : incluant les parents plus des enfants célibataires,
- Famille conjugale : incluant les parents et leurs enfants,
- Famille conjugale réduite : incluant un parent divorcé ou veuf et ses enfants,
- Famille paraconjugale : incluant les parents, leur fille ainsi que son mari et ses enfants.

Sur les bases de l'étude faite par Oussedik (1988) nous regrouperons nos ménages enquêtés suivant les catégories affichées dans le tableau 13 ci-dessous :

Tableau 13 : Organisation des ménages au niveau de Ali Mendjeli.

Ménages Type de ménage	Ménage néopatriarcal (parents, enfants célibataires et mariés, petits-enfants, apparentés)	Ménage néopatriarcal réduit ou en transition (parents polygames, ou monogames avec enfants célibataires prévoyant un mariage in situ)	Ménage nucléaire (parents, enfants mineurs ou adultes ne prévoyant pas de mariage)	Ménage conjugal réduit (parent veuf ou divorcé, enfants)
Khaoula : 7 membres (mère [veuve]+ 6 enfants)				/
Aïcha : 4 membres (mère [veuve] + 3 enfants)				/
Azzouz : 6 membres (parents + 4 enfants)			/	
Fayçal : 4 membres (parents + 2 enfants)			/	

Hicham : 3 membres (parents + 1 garçon)			///	
Samir : 5 membres (parents + 3 enfants)			///	
Hamid : 5 membres (parents + 3 enfants)			///	
Bouchama : 6 membres de famille (père + première femme +son garçon+ deuxième femme + ses 2 filles)		///		
Mouloud :7 membres de famille (père + belle- mère femme + 5 enfants [2 du premier mariage et 3 du nouveau])			///	
Adel :6 membres (parents+3 enfants (et une fille qui s'est mariée entre temps)			///	
Rabah : 6 membres (père+ belle-mère+ 4 enfants)			///	
Mohamed Cherif : 7 membres (parents + 5 enfants)			///	
Kamel : 7 membres [parents + 5 enfants (dont 2 en prison)]			///	
Hamza : 5 membres [parents+ 3 enfants (dont une fille qui vit chez sa grand-mère)]			///	
Abdelhak : 7 membres (parents + 4 enfants + grand-mère paternelle)	///			
Boubekeur : 7 membres de famille (parents+ 2 filles + 3 garçons (dont un qui veut se marier in situ)		///		
Fouzia : 7 membres (parents +5 enfants dont (une qui s'est mariée ailleurs et un qui s'est		///		

marié in situ entre temps)				
Souad : 10 membres (parents + 5 enfants + 1 fils marié+sa femme +son enfant)	/			

De cette répartition, des ménages enquêtés, nous remarquons la domination du caractère conjugal des familles. Ce qui n'est pas sans nous rappeler les réflexions récurrentes de chercheurs suggérant un profond changement dans le comportement nuptial et reproductif de la population désormais consciente de la difficulté de la vie et de la nécessité de changer ses habitudes (Kateb 2010). Un raisonnement qui suit la logique du travail de Perret et Paraque, qui relève la réduction, en une génération de nombre de famille néopatriarcale étendue, premièrement au détriment des familles conjugales et deuxièmement en faveur des familles néopatriarcales réduites (2013). Une hypothèse à laquelle nous adhérons jusqu'au moment où nous nous sommes rappelé les propos tenus par Mohamed-Cherif, habitant de la ville nouvelle issu du bidonville de NewYork. Ce dernier disait que « il [(l'état)] voulait nous attribuer un seul appartement par famille. C'est pour cela que je me suis marié avant de venir. Quand on a su qu'on allait être déménagé et qu'on a droit à un seul appartement, beaucoup d'entre nous se sont pressés de se marier. Le jour du recensement, ils étaient comptés comme un ménage indépendant et non pas comme un ménage dépendant des parents ». Des propos confirmés par Rabah, également ancien habitant du bidonville NewYork : « Quand nous avons déménagé, ils [(ses enfants)] étaient trop jeunes pour que je les marie et qu'ils obtiennent un appartement indépendant ici. Je n'ai pas bien profité comme beaucoup qui ont maintenant leur propre appartement. ».

De ce qui vient d'être relaté nous ne pouvions écarter la supposition selon laquelle, les ménages de l'unité de voisinage 8, sont au premier stade de leur évolution (c'est ce qui explique la dominance du caractère conjugal). Toutefois, d'un point de vue formel, ils ont toutes les chances un jour de subir une transformation vers le type néopatriarcal, si un habitat indépendant ne s'offrirait pas dans les délais espérés. Concernant le deuxième indicateur que nous avons choisi, les familles des UV à quelques exceptions près, semblent davantage proches d'une conception spatiale traditionnelle. À part la femme de Hicham, toutes les autres ne sont pas actives et passent la majorité de leur temps à l'intérieur de l'habitat tandis que les maris et leurs garçons sont dehors. L'intérieur demeure essentiellement féminin,

même si certains, comme Fayçal, bousculent ces règles en s'invitant fréquemment dans un espace qu'ils veulent hétéro.

4- Logement social algérien : de la diversité dans le standard :

Évoquer les grands ensembles, produits du courant moderne, invoque systématiquement une critique habituelle à l'égard de ses principes que nombre d'auteurs réduisent tantôt à la standardisation (Bouchain 2013), tantôt à l'exportation d'un modèle à priori plus adapté à des occidentaux qu'au reste du monde (Fathy 1996). Ces reproches, aussi répandus et aussi célèbres que les fondements de la charte d'Athènes, semblent s'ériger au statut de vérité générale. Presque un acquis incontestable que des générations d'auteurs se retransmettent (comme nous l'avons présenté au chapitre état de l'art sur le logement en Algérie) pour étayer leur projet de révolte contre cette doctrine jugée indésirable, qui s'ingère de la même manière et sous la même forme anéantissant ainsi les traditions architecturales vraisemblablement meilleures (Meghraoui 2006). Mais loin de ces observations qu'on ne prend plus le temps de réobserver, se dresse une vérité plus abondante que le contenant dans lequel on veut la caser.

L'objectif de ce préambule n'est pas d'annoncer une critique du mouvement moderne, mais plutôt d'informer de notre positionnement qui admet la rationalité et la standardisation comme un fondement de ce courant architectural, mais en évitant de lui attribuer, de facto, une rigidité qui annule toutes ces nuances conceptuelles. Il est vrai que la relation qu'admet le courant moderne avec la fabrication industrielle suppose une conception d'espace normalisée et répétitive (De Carlo 2003). Toutefois, nous pensons que cette conception qui émane de la même doctrine est interprétée différemment d'un pays à un autre suivant les contextes politiques, économiques et notamment la compréhension de cette doctrine par les décideurs et les concepteurs, in situ. Ainsi, l'écart entre la doctrine et l'idée que l'on se fait de la doctrine nous réoriente, non pas vers une analyse générale du courant moderne, mais plutôt vers un examen de la production algérienne et l'interprétation de la doctrine moderne en Algérie qui apparaît au niveau des logements collectifs.

Plongé dans une crise de logement sévère, le gouvernement algérien voyait et voit toujours dans la formule de logement du courant moderne une manière de rattraper son déficit (Bouchrit 2014). Standardisation, industrialisation deviennent des mots en vogue dans le discours des politiciens algériens des années soixante-dix pour rassurer quant à la capacité du pays à répondre au déficit, à tirer le meilleur de ces technologies toutes importées. « Quinze ans après, aucune d'elles n'a donné les résultats attendus »

(Boubekeur 1988, 85), quarante-neuf ans après le déficit en logement se maintient toujours (Ouramdane 2019). À ce stade de la réflexion, il semblerait juste de souligner que l'Algérie en adoptant ce modèle de fabrication de logement (et d'espace urbain par ricochet), que nous retrouvons au niveau de l'UV 8, traîne déjà des allures d'échec, notamment sur la question quantitative. Toutefois, ces retards récurrents sur les objectifs annoncés seraient-ils en relation avec des lacunes que traîne l'idéologie moderne à ce niveau ou plutôt une mauvaise application de cette dernière en Algérie ?

L'absence de grues capables de faire des bâtiments de plus de cinq étages, les problèmes de transport et d'approvisionnement de chantier, l'inexpérience des directeurs d'entreprises de fabrications et de réalisations (Boubekeur 1986). La rareté de la main-d'œuvre qualifiée, les mauvais calculs des concepteurs qui génèrent des pertes (la casse) de matériaux sur chantier (Meghraoui 2006). La Baisse des critères de sélections en engageant « tout le monde », notamment des entreprises privées novices et inhabiles pour espérer atteindre les chiffres annoncés par les politiciens (Mourad architecte OPGI). Tous ces facteurs semblent mettre en avant une défaillance sur plusieurs niveaux propres au contexte algérien. Une mauvaise application de principes importés ce qui a généré une version algérienne du logement collectif type courant moderne. Au bout de cette version, la conception de logement et notamment le logement social (qui est le principal produit de cette dernière) obéissent à un cahier de charge uniformisé (Hassani 2009). Un choix motivé par des critères de performance qui débouchent sur une conception générique parce que « tu ne peux pas faire une conception différente. [Parce que] à un moment donné, il faut dire que la variabilité de la conception est très limitée » (Lamine architecte DUC).

Certains penseront ce choix comme une conséquence d'une vision techniciste de l'habitat, comme la matérialisation des principes de l'homme international au besoin identique (Belguidoum 2012). La réalité semble suggérer plutôt une dominance du volet statistique sur le volet conceptuel tout court. Une hypothèse qui refait surface en se rappelant les propos de l'architecte de la DUC qui soutient que même pour les villes du Sud avec un climat saharien, les concepteurs, et par souci de rapidité, ne prennent pas le temps d'adapter le produit au climat et que « concrètement, ce sont les mêmes procédés rien ne change sur terrain. » (Lamine architecte DUC). Au risque de nous répéter, les politiques algériennes ne semblent pas admettre beaucoup de nuances conceptuelles, si ce n'est une différence de surface associée mécaniquement au confort (journal officiel, 2008). Une prise de position qui suggère une problématique centrée sur la volonté locale de standardiser le logement sur l'ensemble du territoire sous une forme qui pourrait ne pas correspondre aux aspirations de

toutes les tranches de la population, aux vues de la divergence de leur trajectoire résidentielle, statuts sociaux ou même emplacements géographiques. Des interrogations que nous mettrons en ce moment de côté pour nous concentrer sur le processus de création de logements algériens et les dissemblances imprévues de ce dernier (notamment la part réservée au social) qui se manifestent quand les recommandations uniformes des cahiers de charge se superposent à la variabilité des conditions empiriques.

Dans ce sens, la multiplicité des acteurs, la divergence des degrés de savoir-faire de ces derniers entraîne une dissonance entre le produit planifié et le produit réalisé (Mebirouk, et al 2005). Dans le cas de Ali Mendjeli qui reflète des allures d'une ville de logement social, avec un taux de présence atteignant les 90 % durant la dernière décennie (Meghraoui 2006) ; les logements semblent être la concrétisation d'un cahier de charge presque uniforme supervisé par un maître d'ouvrage unique qui est l'OPGI. Ainsi la seule différence se situe au niveau des bureaux d'étude ainsi que des entreprises de réalisation. Dans un climat d'urgence par rapport à la surdensité de la ville mère qui semble justifier une démarche quantitative, les dirigeants ont engagé tous ceux qui affichaient le titre d'entreprise de construction. Au bout de ce processus non sélectif, « des gens ont flairé le bon coup et se sont improvisés en entreprise de construction », profitant ainsi de la multiplicité des chantiers (Habiba ancienne architecte URBACO). Ces entreprises engageaient « le plus souvent des bricoleurs et non pas des professionnels. [Ainsi] n'importe qui peut devenir maçon » (Mouard architecte OPGI).

Cette opération porte ouverte où l'OPGI misait sur les capacités des entreprises à apprendre « avec le temps », sur les capacités des agents de suivi à se former « sur le tas » ; à débouché sur une qualité de réalisation qui « était horrible » (Mourad architecte OPGI). Un standing qui semble aussi facteur des annonces des dirigeants qui promettent 1 million de logements entre 1999 et 2004 (« Construire trois-millions de logements en Algérie [1999-2018]—Métropolitiques » 2019), 1,2 million de logements entre 2010 et 2014 (« Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville », 2018), 1,2 million de logements entre 2015 et 2019 (Habitat : réalisation de plus de 1,2 million d'unités de logements [réalisations restantes et nouveaux programmes] entre 2015 et 2019 2019) et se lance aujourd'hui sur un projet de 1 million de logements entre 2020 et 2024 (Habitat : Un nouveau programme d'un million de logements pour la période 2020-2024 2020). En effet, ces déclarations politiques plongent les administrations chargées de la gestion de programmes d'habitat dans une situation de crise. Ces dernières semblent donc poussées vers une précipitation, qui à défaut de générer davantage de productivité, entraîne une négligence (et une habitude de la

négligence). Notamment quand ces discours « sont en décalage complet avec la réalité (...) du coup pas mal de fois on a déclaré des projets finis alors qu'ils étaient encore en construction juste pour gonfler le nombre » (Mouard architecte OPGI). Les agents de suivi sont quelque part encouragés à bâcler le travail pour atteindre les objectifs. Une doctrine centrée sur le « compromis » où ces derniers qui essaient de conjuguer avec les conditions empiriques finissent par se conformer à des critères éloignés des règles de l'art. « Le suivi de 2000 logements impliquait certaines concessions et que la qualité ne peut pas être comme moi je l'envisageais [(l'agent du suivi)]. Donc il fallait s'adapter pour essayer de faire le moins pire possible » (Mouard architecte OPGI). Sur un autre plan, l'agent de suivi est conditionné par le statut de l'entreprise, notamment les entreprises étatiques et celles *pistonnées* au niveau de l'administration. Conscientes de leur poids, ces dernières imposent leur manière de faire souvent en refusant de lever « les réserves », les laissant « s'accumuler jusqu'à ce qu'elles dépassent les 800 000 DA. [Puisque] la loi algérienne stipule qu'une intervention dépassant les 800 000 DA doit faire l'objet d'un marché [et un projet] à part » (Mourad architecte OPGI). Une pratique qui table sur les situations de crise ou de relogement, où les logements, malgré leur état, « trouveront toujours preneurs » pour éviter de rectifier les malfaçons (Mourad architecte OPGI).

À travers ce premier exposé apparaît un premier critère de divergence relatif au logement social collectif algérien. La qualité de ce dernier diffère d'abord suivant la compétence de l'entreprise de réalisation. Les habitants n'accordent pas la même importance à un logement construit par une entreprise professionnelle suivant les règles de l'art et un autre construit par une entreprise inexpérimentée. En ce sens, le contact avec la population de Ali Mendjeli nous expose des degrés de fierté divergents suivant l'identité de l'entreprise de réalisation de leur logement (étrangères [turques ou chinoises], étatiques, privés...). À ceci, s'ajoute le climat de réalisation du projet. La crise de logement en Algérie induit une atmosphère d'urgence où des délais semblent non étudiés et annoncés plus par intérêt politique que par connaissance de la réalité des processus de réalisation. Une réflexion, qui se situe dans le prolongement de la vision clientéliste du système algérien (Sidi Boumedine 2018), au bout de laquelle une population réclame sa part de rente, en manifestant contre le non-respect habituel des délais, en mettant la pression pour bénéficier le plus rapidement possible de son dû (« Retard dans la livraison des logements : LSP de Aïn Melha : Les souscripteurs ne décolèrent pas — Algérie360.com » 2017). Néanmoins, cette gestion de la politique de logement favorise un certain bâclage qui semble diverger suivant les formules de logements ainsi que le contexte de projet. En effet, « L'État a une enveloppe précise donc

le mètre carré ne doit pas dépasser un certain montant (...) La solution c'est de réduire la qualité » (Mouard architecte OPGI). Dans ce sens, la formule LSL (logement social locatif) qui accueille souvent de relogés, semble la moins soignée, à cause notamment de son budget et de la nature des décisions relatives au relogement (souvent précipitée par une décision politique, comme ce fut le cas avec les premiers relogés de Ali Mendjeli).

Ailleurs que sur la qualité de la réalisation, les logements sociaux semblent se différencier également par leur système structurel. Au moment où les entreprises étatiques, produit de l'époque de l'industrialisation, tablaient le plus souvent sur un système table et banche ou coffrage-outils, les entreprises privées utilisaient une méthode davantage artisanale reposant sur un procédé poteau/poutre (Matana Michel 2000). Si la méthode artisanale utilise un langage traditionnel, reposant sur des techniques d'artisans qui modèlent la construction sur chantier (Montero 2009), le système constructif industrialisé met en avant une méthodologie de construction machinale (Montero 2009) où les éléments architectoniques, et particulièrement la structure, sont préfabriqués en usine suivant un cycle mécanisé (Messahel 2018, 86). Cependant, le mot industrialisation prend un sens plus large en Algérie. Elle semble désigner toutes constructions dont le système porteur est réalisé selon un processus industrialisé (Messahel 2018, 87). Une définition qui englobe aussi bien les édifices construits via un système de préfabrication que ceux élaborés à travers un coffrage-outils (Messahel 2018, 87). De ce qui précède, trois catégories semblent émerger : « Préfabrication totale en usine fixe ou foraine (sur chantier), mécanisation de la mise en œuvre avec des coffrages-outils complétés par la maçonnerie » (Messahel 2018, 87), ainsi que le système artisanal.

À Ali Mendjeli, les entreprises étatiques des années 70, sujet d'un plan de redressement étatique, devaient apparaître sous un nouvel aspect. Ces dernières se recentraient en général sur les gros œuvres en sous-traitant le reste du cahier de charge au privé (Messahel 2018, 142). Cependant, malgré leurs échecs précédents, notamment au niveau de l'habitat, peu qualitatif des ZHUN, elles sont restées prioritaires quant à l'accès au marché (Hamou architecte). Néanmoins, ces entreprises qui travaillaient avec un coffrage tunnel, un système table et banche, « devaient utiliser leur propre coffrage. On devait faire la conception des cellules à partir de leur coffrage. C'était un travail colossal. On a fait, juste pour notre bureau d'étude, à peu près 39 cellules différentes pour pouvoir satisfaire le coffrage de toutes les entreprises. Parce qu'elles étaient en faillite, il fallait leur donner du travail. Donc l'entreprise privée a, en grande partie, été éclipsée par les grandes entreprises étatiques en faillite. » (Hamou architecte) (figure 34). Par le même raisonnement, Mourad

(l'OPGI) affirme que les choix relatifs à la réalisation étaient motivés par le contexte politique. « Les entreprises étatiques il faut qu'elles travaillent,plusieurs familles dépendent de ces entreprises ». Ainsi, le bureau d'étude s'aligne sur un « cahier de charge qui est standardisé (...) Le bureau essaye de faire ressortir plusieurs alternatives (...) On l'informe qu'il devra travailler avec telle entreprise. Dans ce cas, il prend connaissance du coffrage dont elle dispose pour faire sa conception. Donc il est conditionné par le type de coffrage. Bien sûr, l'entreprise étatique ne va pas jeter son coffrage même s'il est ancien il a coûté beaucoup d'argent (...) Ceux qui ne travaillent pas (bureaux d'études) avec des entreprises étatiques ont des projets moins importants du point de vue quantité, mais ils travaillent plus librement lors de la conception. » (Mourad architecte OPGI).



Figure 34 : Type d'entreprise affectée au niveau d'une partie de la ville nouvelle Ali Mendjeli (l'unité de voisinage 8). Source : auteur 2020

De prime abord, il semblerait que le produit du système industrialisé inspiré par la doctrine moderne est souvent dépendant du contexte du pays, de la région. Ce dernier diverge selon « les différents moyens de production directs et la force de travail, mais également les conditions générales de production (intrants), les conditions infrastructurelles (réseaux routiers, installations portuaires, etc.) et les conditions de savoir-faire scientifiques et techniques (formation spécialisée, ingénierie, etc.) » (Messahel 2018, 75). Sur un autre plan, les directives standardisées du logement collectif social algérien laissent place à des tendances conceptuelles motivées par d'autres facteurs empiriques. En ce sens, le même

cahier de charge peut aboutir à des logements presque similaires sur le plan formel, mais qui diffèrent quant aux aspects structurels, constructifs (figure 35) et par la suite appropriatifs.

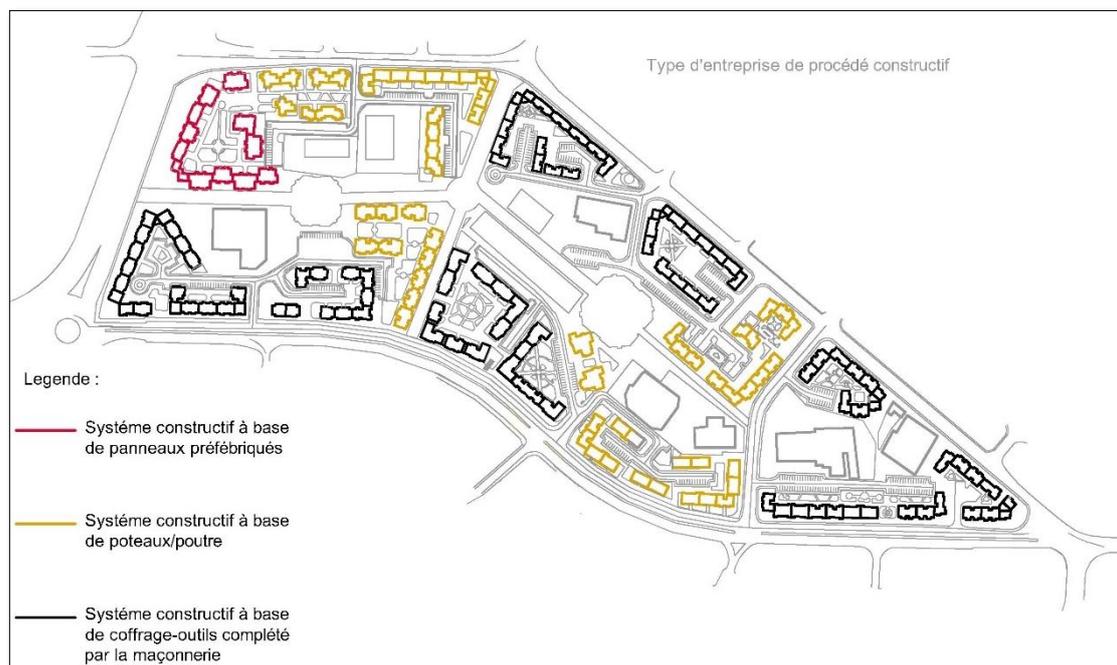


Figure 35 : Répartition des logements suivant le système constructif. Source : auteur 2020

Cette taxonomie, s'éloigne des thèses qui traitent l'habitat tel un duplicata de la même cellule en le privant de ses spécificités spatiales qui sont des éléments structurants des formes d'usage. Elle vient se superposer au travail de Tebib qui établit la typologie du logement en relatant d'abord la nature et la vulnérabilité des matériaux de construction (béton ou brique) (2008). Sur un autre plan, la consistance spatiale, l'organisation interne des espaces ainsi que le nombre de pièces semblent également différencier les cellules et le rapport de l'usager aux cellules (Tebib 2008). D'autres caractéristiques viennent particulariser les logements sociaux tels que l'emplacement qui offre un rapport différent à l'espace limitrophe. En ce sens, les habitants du rez-de-chaussée qui peuvent s'étaler sur les pieds d'immeubles ou les habitants des derniers étages qui ont la capacité de s'apparier plus aisément le palier se distinguent par des options appropriatives qu'on ne retrouve pas chez le reste du voisinage. Des options qui demeurent, cependant relatives à la réglementation en vigueur qui interdit tout changement de l'aspect initial de l'habitat (Mourad architecte OPGI). Ainsi un habitat donnant sur l'intérieur d'un îlot ou sur des parties non fréquentées serait différent et plus favorable à la concrétisation de ces systèmes appropriatifs qu'un autre situé sur un boulevard commercial fréquenté ou une partie visible de la ville.

Au bout de cette réflexion, il semble que même un contexte aux allures homogènes peut offrir une divergence de situations. Ainsi la standardisation délibérée de l’habitat qui accompagne la phase conceptuelle, ne demeure jamais absolue à la rencontre du terrain. Dans l’ordre de ces idées, les usages, ainsi que les transformations, doivent être inscrits dans leurs cadres originels dans le but de permettre une meilleure intelligibilité. Notre approche situationnelle s’inspire des hypothèses de recherche formulées précédemment pour classer les habitations suivant plusieurs catégories. En ce sens, nous prenons en considération les objectifs de thèse qui visent, entre autres, à évaluer l’appropriabilité de l’habitat algérien, de même que le pouvoir de l’habitant sur son espace, pour répartir le logement suivant trois catégories principales. De ce fait, nous nous détachons volontairement de plusieurs critères pour nous concentrer principalement sur le caractère structurel et constructif de l’habitat qui semble, d’après notre contact avec le terrain, conditionner davantage les pratiques appropriatives (tableau 14).

Tableau 14 : Répartition des enquêtes suivant la typologie de l’habitat ; source auteur 2020

	Système de préfabrication	Mécanisation de la mise en œuvre avec des coffrages — outils complétés par la maçonnerie	Système artisanal
Cas 1 (Khaoula)			*
Cas 2 (Aïcha)		*	
Cas 3 (Azzouz)		*	
Cas 4 (Fayçal)			*
Cas 5 (Hicham)			*
Cas 6 (Samir)			*
Cas 7 (Hamid)		*	
Cas 8 (Bouchama)			*
Cas 9 (Mouloud)		*	
Cas 10 (Adel)		*	
Cas 11 (Rabah)	*		
Cas 12 (Mohamed Cherif)	*		
Cas 13 (Kamel)	*		
Cas 14 (Hamza)			*
Cas 15 (Abdelhak)	*		
Cas 16 (Boubekeur)		*	
Cas 17 (Fouzia)			*
Cas 18 (Souad)			*

5- Conclusion :

La présentation de l'unité de voisinage numéro 8 décrit un passage de la théorie à l'empirie où des concepts semblent se redéfinir au rythme de leurs conditions d'existence. Spécifier le général est une démarche qui fouille dans les profondeurs de la réalité. En ce sens, les pratiques appropriatives ne pouvaient être intelligibles sans saisir, qui les génèrent et à quel moment elles se produisent. Les occupants des logements de l'unité de voisinage 8 semblent se partager quelques traits de ressemblance au niveau de la composition du ménage et de son évolution. Des ménages patriarcaux (ou qui le seront rapidement), prévoyant leur évolution ou cherchant des solutions à cette dernière. Ils semblent captifs d'un certain parcours qui permet d'anticiper leurs mouvements et ainsi leurs actions.

Cependant, au cœur de ces situations, la réalité semble s'éloigner de l'idéal. Les ménages de Ali Mendjeli aspireraient à d'autres conditions : un ménage nucléaire, une décohabitation synonyme d'indépendance vis-à-vis de la famille élargie. Une observation qui permet de reconsidérer le degré d'évolution des mentalités des ménages qui semblent se rapprocher du mode de vie suggéré par la conception de l'habitat. Un désir de réconciliation avec un modèle étatique qui se détache, une fois conjugué aux spécificités de l'empirie, de son caractère standard, au profit d'une réalité plus nuancée. Que cela soit au niveau de la conception, de l'emplacement, du système constructif... le cadre qui accueille les appropriations se présente suivant des natures qui comprennent un certain degré d'hétérogénéité.

Au bout de ce raisonnement, nous invoquons la complexité de la réalité, la complexité de l'unité de voisinage 8, qui ne peut être balayée superficiellement au risque de perdre l'essentiel de son message. L'appropriation semble la résultante d'une triplicité qui associe l'agir, l'habitant et le cadre spatial. Ces trois éléments se déclinent suivant plusieurs nuances qui interagissent pour structurer et inspirer l'action finale. Pour analyser cette dernière, nous nous devons d'informer sur ses particularités ainsi que ses conditions d'existence.

CHAPITRE 4 : CAS D'ÉTUDE ; PRATIQUES APPROPRIATIVES DU DEHORS

1- Introduction :

L'appropriation se présente comme une intervention ou une immixtion générée par des individus sur un espace particulier. Dans le cas de notre travail de recherche, cette action est cristallisée par des « stratégies familiales » et des « transformations de manières de vivre » qui se reflètent au niveau de l'espace habité (Morel-Brochet et Ortar 2012, 251). Cependant, la forme des pratiques appropriatives diverge, à l'image de leurs objectifs et leurs procédés de production. Entre leur signification et leur influence sur la conception spatiale initiale ; se dresse une réalité complexe où chaque geste se définit par ses propres caractéristiques. La variété des appropriations semble aller de pair avec une hétérogénéité des ménages algériens, notamment ceux de Ali Mendjeli. À travers leur caractère nuancé, difficilement définissable allant du nucléaire au patriarcale, du moderne au traditionnel (ou le contraire). Leur condition ainsi que leur fonctionnement demeurent souvent instables. Ces acteurs de l'espace, qui subissent une crise de logement les obligeant à évoluer selon des schèmes que la réalité impose ; semblent souvent captifs de leurs situations. Conjuguant avec les nécessités du moment, leur condition ne traduit pas tout le temps leur aspiration, mais plutôt leur adaptation à un contexte de pénurie. À ces situations, s'ajoutent des changements qui pénètrent les ménages au niveau du « rapport à la famille, le rapport à la parentèle, les rapports intergénérationnels, la place et le statut de la femme dans la famille. » (Hadjij 1998). En ce sens, des interrogations surgissent quant à la définition de la famille algérienne « normale, naturelle » (Hadjij 1998). Mais également concernant sa condition actuelle qui serait liée aux impératifs du moment ou éventuellement à un choix inspiré par la culture des habitants. Au bout de ces dynamiques, le rôle de l'habitat semble capital dans la définition de la nature du ménage, mais également celle du geste appropriatif. Sur terrain, ce geste varie suivant son emplacement, le nombre de pièces, la nature du système constructif... donnant lieu à une panoplie de situations empiriques. C'est comme si comprendre les pratiques appropriatives est étroitement lié à une maîtrise de cette multiformité qu'admet notre terrain de recherche. Loin des réductions de descriptions générales, notre approche s'intéresse aux combinaisons des éléments empiriques pour dévoiler toute la spécificité des systèmes d'habiter.

Nous avons entamé ce volet à travers des observations de l'environnement externe des habitations de l'unité de voisinage 8, qui a donné lieu par la suite à une enquête qualitative auprès des habitants. Plusieurs séjours empiriques ont eu lieu entre 2015 et 2019 débouchant sur 18 enquêtes au niveau de cette même unité de voisinage. Ces moments sur

terrain qui durent d'un à deux mois ont permis une immersion progressive dans le contexte empirique. En effet, notre approche inductive de la problématique de la recherche concordait avec une démarche incrémentale abordant le terrain par partie. Coup sur coup, les composantes de ce dernier étaient explorées. Et si les premiers instants n'étaient consacrés qu'à l'observation de tout ce qui semblait accessible et ne demandait pas une interactivité avec les habitants (façade et espace limitrophe) ; les passages suivants exigeaient un contact régulier avec la population de l'unité de voisinage.

Dans l'optique de dominer le volet empirique, nous devions accéder aux centres des pratiques appropriatives, en l'occurrence l'espace interne des habitations. Nos tentatives ont souvent échoué et même si nous réussissions à décrocher des rendez-vous pour des interviews et des visites des habitations, rares sont ceux qui les avaient honorés. Le besoin de cette matière nous obligeait à trouver des intermédiaires pour démanteler les barrières de doutes, de méfiances qui nous séparaient de notre objet de recherche. En guise de rappel, c'est au courant d'un module que nous avons enseigné à l'université Constantine 3 que nous avons rencontré l'étudiant Houssem qui a travaillé un moment au niveau d'une épicerie de l'unité de voisinage 8. Grâce à ce dernier, nous avons réussi à pénétrer nos premiers appartements, faire nos premières interviews, notamment au niveau de l'îlot appelé *New York*. Houssem nous accompagnera dans la majorité des interviews et des visites d'habitations, même celles situées en dehors de l'îlot où il travaillait. Par moment, une collègue chercheuse de Constantine « Imane » le remplaçait, notamment quand les enquêtes exigeaient la présence d'une femme (c'était le cas pour les enquêtes 17 et 18). Au bout de cette rétrospective, l'itinéraire exploratif de l'empirie relevait du champ du possible. Le choix de l'échantillon en boule de neige, l'option *schéma* qui remplace le *relevé*, les photos prises à l'aide du téléphone portable... Le défi était de décrire avec précision un objet de recherche complexe, de zoomer sur les détails quand les fenêtres de vue demeurent réduites et que temporairement accessibles.

2- Quand la nature du peuplement influence le caractère spatial de l'habitant :

Souvent introduit comme un aboutissement d'une volonté étatique, de reprendre le contrôle sur des parties de la ville, de les réaménager suivant l'image que les dirigeants se font d'un espace urbain, le relogement est avant tout une opération de déménagement qui concerne généralement les mal-logés ou les occupants d'habitat informel. Un procédé qui découle d'un vocabulaire invoquant un pouvoir décisionnel imposé en premier lieu aux classes modestes, à celles qui ne peuvent changer de lieu d'habitat d'une manière autonome (Pettonnet 1972, 139). Ce processus aboutit à une restructuration spatiale qui suggère une reconfiguration sociale où des communautés sont entassées dans de nouveaux lieux qu'ils maîtrisent à peine. Le relogement est décrit comme un déracinement, une suppression, « d'une identité collective rattachée à un lieu », d'un pan de l'histoire sociale de l'individu, mais aussi de la ville (Tapie 2014, 19). Il est le déclencheur de nouvelles normes en termes de cohabitation, de voisinage, d'utilisation de l'espace, d'une société désormais fabriquée « en laboratoire » selon les directives de la planification urbaine (Raymond 1984, 216).

Parachutées dans de nouveaux lieux, les relogés semblent souvent déstabilisés. Au cœur des perturbations, une cohabitation imposée, des mœurs différentes (Tapie 2014, 33), mais aussi un rapport à l'espace hétéroclite. Cette mise en avant du volet destructeur du relogement et ses prétentions qui aspirent à reconstruire une nouvelle société en regroupant artificiellement une population différente (Chamboredon, Lemaire 1970), en anéantissant également ce qui s'est créé de manière naturelle, découle en premier lieu d'une observation du contexte français qui rappelle jusqu'à un certain degré les démarches algériennes actuelles. Comme si le nettoyage des villes de l'habitat informel légitimait les pratiques de normalisation de la société qui se doit non seulement d'abandonner son environnement originel, mais également de rompre avec ses « habitudes traditionnelles ou archaïques, un mode de vie original qui nuirait à l'insertion de ses membres dans la société globale » (Pétonnet 1982, 149). Des pratiques qui affichent comme but, l'insertion à long terme d'une part de la société dont le mode de vie et d'habiter sont considérés comme incompatibles avec les exigences de la modernité (Pétonnet 1982). Même si au cours de cette ruée, une génération de déstructurée est sacrifiée pour dompter la prochaine (Pétonnet 1982).

À ces indésirables, la destination était les tours et les barres de logements collectifs. Des cellules aux aires « d'habitat-type des classes moyennes », mais qui reflètent un espace « spécifiquement conçu » pour les classes modestes (Pétonnet 1982, 144). Elles incarnent également la partialité d'un environnement qui relaie à une homogénéité relative à la

provenance, une homogénéité imposée par le caractère de l'habitat. Les ménages polygames, les ménages élargis doivent s'effacer pour laisser place à la famille conjugale, symbole de la modernité, au même titre que le logement qu'elle occupe. Cette redéfinition de la société par la mise en avant d'une « morale familiale » sous-jacente à une éthique de l'habiter (François 2015, 39), semble brouiller les chemins normaux d'une insertion spatiotemporelle dans le nouveau lieu.

Dans le cas algérien, le relogement s'apparente à un rejet en périphérie du surplus qui se manifeste essentiellement à travers l'habitat informel. Des opérations lancées, souvent d'une manière précipitée, accompagnées du qualificatif *urgent* qui cherche à excuser leur caractère non-étudié. Aboutissant aussi bien à des émeutes au niveau des lieux d'origine (Bennadji 2011), qu'à des territoires d'exclusion au niveau des lieux de destination (BendraouaetSouiah 2008). Le relogement en Algérie est négocié suivant la disponibilité du nombre suffisant de logements d'un côté, et les humeurs du pouvoir central de l'autre. Ainsi, des habitations à destination de relogées peuvent être reprises par d'autres, en témoignent les dires des habitants de Ali Mendjeli : « Ils ont construit une première tranche. Ils ont dit que c'était pour le bidonville de New York, après c'était pour El Gamas (un autre bidonville). À chaque fois qu'ils construisaient, c'était soi-disant pour New York, mais après ce n'était pas nous jusqu'à la création de la ville nouvelle. ».

Des habitations non achevées peuvent être quand même réceptionnées, ce qui est illustré par les propos des architectes : « Le jour où il y a eu les inondations d'Alger qui ont provoqué des milliers de morts [en 2003], l'Etat algérien a réagi rapidement en relogant les habitants des logements précaires dans le cadre de l'opération de la résorption de ce type de logement. Les bidonvilles étaient les premiers concernés. Je me souviens c'était la veille du ramadan on était sur chantier entrain de travailler. Nous avons un ordre du Premier ministre, pour les reloger le lendemain. Les logements n'étaient pas achevés. On était bien avancés dans la finition, mais il restait beaucoup de choses à faire (...) Pour nous, c'était la première fois qu'on faisait du recasement. La réception était catastrophique. Tous les logements avaient des problèmes (assainissement, alimentation en eau et électricité, manque d'appareillage...). C'était une leçon, on a appris ce qu'il fallait réceptionner par la suite pour ne pas faire les mêmes erreurs lors des prochains recasements » (Mourad architecte OPGI).

Les opérations de relogement en Algérie ne se focalisaient que sur l'instant t, que sur la volonté de correspondre à un modèle de cité délivrée de l'informel, ignorant jusqu'au bout

les conditions de relogement ou le caractère socio-spatial des lieux imposés. Une rétrospective sur le relogement opéré à Ali Mendjeli confirme ces hypothèses se dessinant à travers les paroles de relogés qui ne semblaient plus maîtres de leur destin : « On m'a forcé. Je ne voulais pas venir ici. Du jour au lendemain, ils nous ont imposé la ville nouvelle. Ils ont envoyé des gens faire des recensements (...) On a monté une association, après on nous a enregistré sur les listes (...) juste 20 jours entre l'enregistrement et le déménagement. C'était comme cela : c'était en fonction de la fiche familiale....nombre d'enfants 3 attribution d'un F2, 4 enfants, un F3, couple seul, un F1. » (Abdelhak habitant Ali Mendjeli).

« Ils ont fait un tirage au sort. Ils ont commencé par les F1 après les F2, puis les F3. Ils nous ont donné un papier, une sorte de bon (...) à 2 h du matin, quand le tirage au sort s'est terminé. À 6 h du matin, ils nous ont demandé de vider les lieux, d'aller vers le nouveau logement, de prendre nos affaires.... Ils allaient démolir. Ils l'ont fait sur le champ. Ils ne nous ont même pas donné 3 ou 4 jours pour le faire tranquillement. Non il fallait le faire sur le champ » (Rabah habitant Ali Mendjeli).

Cependant, ce premier aperçu n'est pas exhaustif. Un rapport binaire au relogement semble se dégager, notamment si on se fit aux récits d'autres habitants : « On n'a pas voulu partir, mais on n'était pas tous d'accord. Il y en avait qui disait : "Moi, même si vous me donnez ne serait-ce qu'une chambre je prends". Il faut les comprendre. Ils vivaient près de l'oued. Ils voulaient fuir. Et d'un autre côté, il y avait un nombre d'habitants du bidonville qui ne voulaient pas partir. Ils ne voulaient pas quitter leurs maisons et surtout cet emplacement. » (Abdelhak habitant Ali Mendjeli). « La vie dans le bidonville devenait de plus en plus difficile. On réclamait ce départ depuis un moment. » (Bouchama habitant Ali Mendjeli). « On était dans un petit gourbi. On avait une association qui s'occupait de transmettre nos préoccupations à la wilaya de Constantine. Nous étions demandeurs de logements. Dans les années où ils ont commencé à déménager les habitants des bidonvilles, ils ont évacué d'abord ceux de New York et après ce fut notre tour. Ils ont fait une étude de nos dossiers. Ils ont bien confirmé qu'on y habitait et qu'on n'était pas bénéficiaire de logement. Après ils nous ont déménagés et ils ont rasé le bidonville (...) On a insisté pour être relogé. Notre gourbi était petit et pas confortable, donc on était heureux d'être relogés. Le F3 est bien meilleur que l'ancien Gourbi. » (Souad habitante de Ali Mendjeli).

De ce qui précède, un premier bilan s'impose. Le relogement, notamment celui en Algérie apparaît via deux conceptions : la première, l'appréhende comme un passage forcé

à une condition régulière qui implique entre autre le paiement des loyers et des charges de logements indésirés (Msilta 2009). Tant dit que la deuxième le considère tel un annonceur, longtemps espéré, d'une amélioration des conditions de vie, d'une promotion sociale relative à la nature légale de la nouvelle habitation (Barthel et Jaglin 2013).

« On avait l'impression d'être chassé de Constantine, qu'on n'avait pas le droit d'y être » (Kamel habitant Ali Mendjeli). C'est par cette phrase que nous amorçons la suite de l'analyse du relogement à Ali Mendjeli d'habitants majoritairement en perte de repères spatiaux. La multiplication des opérations de relogement vers la ville nouvelle à transformer Ali Mendjeli en un réceptacle de tous les indésirables de la ville originelle. Un territoire d'exclus, un espace de pauvres où souvent les unités sociales ont été intentionnellement préservées pour recréer à l'identique une part de l'environnement premier. Une méthode qui transgresse avec les exemples cités auparavant (le contexte français), qui transgresse également avec les principes socio-spatiaux relatifs à la charte d'Athènes ainsi que la présentation de l'unité de voisinage qui semblent inspirer Ali Mendjeli.

Au moment où les villes nouvelles cultivent l'hétérogénéité ou plutôt « l'équilibre social » à travers la variété de logements, ainsi que le mélange classiciste (Ballout 2014, 87) ; dans l'optique de promouvoir un genre d'apparence collective qu'on présente à travers « une identité territoriale commune » (Ballout 2014, 88). À Ali Mendjeli l'heure était au remplissage d'immeubles suivant une logique basique une provenance/un îlot. Cette méthode de peuplement a engendré une homogénéité annonciatrice de stigmas. En effet, les territoires de relogés semblent souvent appréhendés tels des territoires d'exodes relatifs à une population menaçant par sa culture et ses pratiques le modèle urbain qui serait « l'apanage de "vrais" citoyens connaissant le mode d'emploi de la ville » (Zitoun 2009, 33). En ce sens, les territoires qu'on associe à ces modèles sont identifiés comme des lieux contaminés et dont la proximité génère des effets négatifs (Boutemedj et al 2015). Ces aprioris poussent à marquer ses distances avec ces lieux.

À ce niveau de la recherche, des raccourcis mentaux sont détectés au niveau de Ali Mendjeli. Ainsi, la nature du peuplement deviendrait un indicateur du caractère spatial des habitants. La population serait dangereuse parce qu'elle a été relogée. Elle serait incompatible avec la vie urbaine parce qu'elle est issue en grande partie des bidonvilles (Mourad architecte OPGI). À travers ces stéréotypes, qui fragmentent la ville suivant des principes classicistes et provinciaux, apparaissent des territoires hermétiques au brassage

social, où « les relations délocalisées » en dehors du cercle d'appartenance sont ralenties, notamment par le poids des étiquettes qui invoquent une mauvaise réputation dans un sens et une arrogance dans l'autre (Bouchanine 1997, 163).

On reproche aux relogés, l'excès de visibilité. Cette dernière serait potentiellement relative aux méthodes de relogement qui se font par groupes compacts et distincts. Elle serait davantage liée à une mémoire collective, à une image identifiable par leurs pratiques spatiales (Msilta 2009). L'origine, le caractère de l'emménagement semblent insinuer « une conception du monde et du mode de vie » (Bouchanine 1997, 115). En ce sens, les transformations du cadre spatial, abordées souvent via un filtre moral et critique, sont associées dogmatiquement aux relogés. Dans cette logique, « les transformations sont dues à l'absence de ce que [les maîtres d'ouvrage] appelle[nt] la mentalité du bâtiment. Ces gens n'ont jamais mis les pieds dans un bâtiment. Ceux qui ont l'habitude du bâtiment ne transforment pas beaucoup les autres si. » (Mourad architecte OPGI). Par le biais de ce commentaire, les relogés semblent négativement sur-exposés. De par leur répartition, de par leur comportement spatial, ils sont associés à tous les volets négatifs de Ali Mendjeli.

Cependant, des mythes se doivent d'être désamorçés. En premier lieu, le relogement n'est pas semblable à l'exode rural. La population relogée (qui admet d'anciens habitants de logement collectif, de maison à patio) détenait une proximité plus importante avec ce qui est décrit comme l'esprit urbain, éloignant partiellement les théories relatives à la « rurbanisation » (Zitoun 2009). Deuxièmement, il n'y a pas de différence perceptible entre les territoires des relogés et les autres, en matière de qualité spatiale (présence d'ordures, état du bâti, des espaces limitrophes...) (Benzagouta et Brunfaut 2018). Toutefois, l'observation empirique dévoile une concentration importante des transformations du cadre bâti chez les relogés, à l'image de l'unité de voisinage numéro 8. Cette dernière, loin de tous les principes de mixité sociale que suppose le concept d'unité de voisinage, comprend exclusivement des logements sociaux locatifs. Des habitations qui ne semblent pas incarner la promotion résidentielle vantée au début de la ville nouvelle. En effet, les nombreux problèmes autant surfaciques que techniques (fuite de gaz, médiocrité des finitions, malfaçons...) ne semblent pas satisfaire les exigences de leur occupant. « Il faut dire la vérité. C'est nous qui avons insisté pour avoir un logement et quitter le gourbi, mais on a eu un autre gourbi à la place du logement, un gourbi de moins bonne qualité » (Kamel habitant Ali Mendjeli).

Dans l'élan de ce commentaire, on se rappelle des propos de Hichem concernant les transformations supposées être liées au standing. « Quand l'habitant vient d'un bidonville et qu'il habite un appartement d'un certain standing, il va lui donner plus d'importance, surtout au niveau de l'entretien. Il va donner à son quartier aussi plus d'attention. Pourquoi les gens ici négligent-ils leurs appartements et leur quartier ? Parce qu'ils sont mal faits et qu'ils n'ont pas envie d'y consacrer plus d'efforts. Le social en Algérie rime avec précarité. C'est un minimum. Son côté négligé n'a pas permis de changer les mentalités des gens. Pour beaucoup, ils sont toujours dans un gourbi ».

Notons que les transformations semblent se présenter telle une résultante d'une conjoncture à multiples facteurs. D'un côté, elles seraient liées à une persistance et une part de la mentalité vernaculaire. Puisque beaucoup de pratiques ont été remplacées brusquement sur le chemin du relogement : « Par exemple, on est obligé d'acheter beaucoup de produits, alors qu'avant on les préparait nous-mêmes (...) le déménagement nous a apporté un nouveau mode de vie » (Samir habitant ville nouvelle). D'un autre côté, elles seraient provoquées par l'échec du produit proposé/imposé à promouvoir convenablement le modèle moderne.

3- Les signaux de la reconquête de l'habitat par l'habitant :

L'appropriation semble apparaître telle une « manière de faire » qui témoigne d'un positionnement de l'habitant envers son environnement (Certeau 1990, 51). Se mettent en avant alors des éléments tels que le marquage, le détournement, le rejet ou la soumission à l'architecture de l'espace. Formant un champ lexical centré sur l'agir de l'habitant qui se dresse telle une source du geste appropriatif. L'appropriation se résumerait ainsi à des schémas d'opérations, des tactiques pour inventer, réinventer son environnement (Certeau 1990, 61). Mais surtout des tentatives d'améliorer son espace et de le rapprocher de son idéal. À Ali Mendjeli, la définition de l'appropriation devait, par moment se détacher des transmissions bibliographiques pour se concentrer sur des explications concrètes du phénomène. De ce fait des questions surgissent concernant le rapport de l'appropriation à une transformation répandue du cadre bâti. S'agissant également de l'existence de l'appropriation dans un espace limitrophe négatif, vide de fonction et de vocation. Sur un autre plan, ces interrogations concernent aussi, la nature de l'appropriation relative à des relogés qui, pour leur majorité, n'ont jamais fait l'expérience d'un logement moderne. Le processus de définition dissèque alors le geste appropriatif pour identifier les spécificités de ce phénomène au niveau de Ali Mendjeli. Dans ce sens, nous prendrons comme point de

départ, la nature de la création de la ville nouvelle et notamment de son habitat. Au bout des entretiens avec les habitants et les maîtres d'œuvre apparaît une marginalisation des futurs occupants au moment de la conception. Une procédure qui concentre l'agir de l'habitant sur l'instant post-réalisation, notamment sur un produit fini. L'appropriation apparaît à travers un rapport de force entre des habitants qui tantôt, se soumettent au système suggéré par la conception, tantôt le révisent en injectant un comportement qui transgresse de la vision des concepteurs (Certeau et al 1990, 61). Une sorte de rattrapage sur une absence première par un investissement, loin d'être hasardeux, que les habitants décrivent comme couteux. Qu'il soit limité à un marquage de l'espace, à une modification de l'usage originel ou qu'il s'étend à une transformation physique, cet investissement émane d'un répertoire large. Ce dernier renferme des codes qui structurent l'espace. Dans ce sens, l'appropriation de l'habitat ou de l'espace limitrophe, particulièrement quand elle implique un éloignement de la conception première, est souvent assimilée à un retour forcé de conventions anciennes (Rouag 2005). Nous la considérerons plutôt en relation avec la fonctionnalité de l'espace, où l'habitant en fonction d'une hiérarchie qui lui est propre décide aussi bien de ses priorités, que des fonctions à favoriser, à garder, à changer ou à bannir. Ainsi l'appropriation compose, de tout temps avec le produit initial. Il s'agit au niveau de Ali Mendjeli en principal, de logements collectifs calqués sur une doctrine moderne entourés d'un espace limitrophe inexistant. Au niveau de l'espace externe de l'habitat, en d'autres termes, l'espace limitrophe, l'appropriation consisterait à profiter du vide fonctionnel pour octroyer une fonction à cet espace. Tantôt utilisée comme extension de l'espace interne de l'habitat, tantôt clôturé en partie sous forme d'un jardin individuel, de garage ou même utilisé pour des activités que la forme de l'espace intérieur de l'habitat ne pouvait contenir (tel que le séchage de grains ou de tapis). Des engagements qui se présentent telle une volonté d'améliorer la praticité de l'espace (Bouchanine 1997, 68). À l'intérieur de l'habitat, l'appropriation s'exprime par des changements de fonctions (exemple : le balcon devient la cuisine), de forme (exemple : recloisonnement de l'intérieur), de reconfiguration du rapport à l'extérieur (exemple : diminution de la taille des ouvertures). Des processus qui semblent témoigner d'une volonté de reprendre le contrôle sur un espace imposé, mais également une réaction à l'évolution continue du ménage.

Au bout de ces phénomènes, l'appropriation apparaît, par moment comme un choix personnel exempt de toute connotation culturelle (Serfaty, 2003), rarement tel un aboutissement d'une vision spatiale collective influencée par une culture et un habiter

commun. Elle compose en permanence avec les possibilités spatiales du lieu et les degrés de liberté offerts. Débouchant sur des compromis qui se rapprochent de l'habiter convoité par l'utilisateur. Ce dernier propos remet en cause des idées qui nous semblent imprécises concernant l'appropriation qui est exposée comme une manifestation échappant à tout contrôle (Palumbo et Boucheron 2016, 197). Comme une protestation à l'encontre d'une architecture, à priori, incompatible avec les aspirations de l'habitant. Dans ce cas, l'appropriation en tant que dépassement des contraintes spatiales, devait toujours composer avec une réglementation approximative. Cette dernière à défaut de l'empêcher parvenait à la restreindre en contrôlant ses aspects les plus maniérés. Ceci, en plus du potentiel de transformabilité réduit de l'espace, a contribué à homogénéiser les pratiques appropriatives des habitants. Dans ce sens, il serait plus judicieux de ne pas limiter sa lecture à une régularité du geste appropriatif et une manière de s'approprier l'espace que les circonstances ont imposé. L'homogénéité de l'appropriation renverrait-elle à des normes sociétales, à un refus collectif de l'espace, plus encore à une insertion de l'occupant ou serait-elle plutôt l'élément visible d'un fond et de desseins divergents ?

Ainsi, nous orientons notre réflexion, non pas vers le geste appropriatif, mais vers ce qui anime le geste appropriatif. En l'occurrence, vers les facteurs socioéconomiques qui le régulent et le fond rassemblant les codes, les rites qui le supposent (Hennion 2004). Ce fond est introduit sous ce que la bibliographie annonce comme *l'habiter* (Pinson 2007). Ce dernier engloberait la vision spatiale de l'usager qui s'organise suivant une logique relative aux conditions et exigences situationnelles et culturelles. Il semble, à la fois un langage invoquant une utilisation spécifique de l'espace, impliquant pratique et symbolique (Thyssen 1983, 34) et en même temps un élément intermédiaire, une logique censée rapprocher l'œuvre architecturale de l'idéal de l'habitant (Pinson 2007).

En appliquant la grille de lecture de Zitoun, qui considère que les transformations, notamment les transformations physiques, sont les signaux d'un écart profond entre le type culturel et la configuration spatiale (un phénomène témoignant de difficultés d'intégration de l'habitant dans son environnement) (2009). Ali Mendjeli, apparaîtra, dès lors, tel un lieu recalé par ses occupants où la logique de l'habiter semble se perdre pour se réincarner en un vocabulaire de protestation à l'encontre d'une architecture. À la différence de ce positionnement, nous pensons que l'appropriation se dresse tel un tout regroupant toutes les traces de l'habitant. Des gestes les moins perceptibles jusqu'au vocabulaire de la protestation

incluant, en l'occurrence les transformations physiques. Elle semble se définir telle une relecture de l'espace. Cette dernière ne semble pas impactée uniquement par l'écart entre le type de culture et la structure spatiale, mais plutôt par la possibilité (financière, spatiale) d'atteindre un niveau de satisfaction minimale.

Loin d'un jugement moral qui se concentrerait sur un esthétisme étranger aux desseins des pratiques appropriatives, sur leur conformité à une certaine définition du civisme, nous les percevons tels des signaux d'une reconquête d'équilibre. Une recherche de cohabitation harmonieuse avec son habitat, d'habitants qui ne savent pas toujours ce qu'ils recherchent, mais semblent souvent savoir ce qu'ils ne cherchent pas. Cependant, ce façonnage de la réalité ne peut être approché tel un lot de pratiques désordonnées que nous traitons pêle mêle. C'est pourquoi les traces de Bouchanine, nous serons utiles pour déterminer les statuts relatifs à des appropriations différentes aussi bien dans leur forme, que dans leur objectif (1997, 68). Ces appropriations qui expriment tantôt un rejet ou une protestation à l'encontre de l'espace conçu, tantôt un processus d'insertion, de perfectionnement dans ce dernier (Bouchanine 1997, 68).

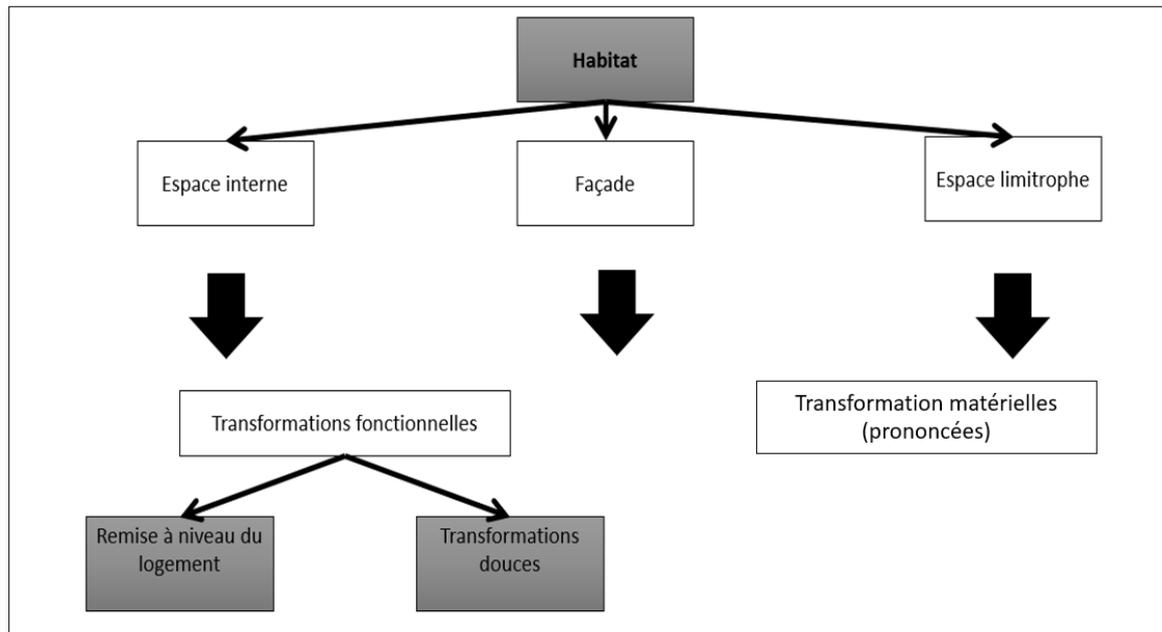
Dès lors, nous penserons les appropriations, en s'alignant sur une grille analytique qui les conçoit selon deux catégories :

- *Transformations fonctionnelles* qui apparaissent à travers l'usage, mais n'impactent pas la forme spatiale de l'habitat.
- *Transformations matérielles* davantage visibles marquant l'espace suivant un procédé permanent. (Bouchanine 1994, 299).

Cette grille sera appliquée à l'habitat ou plutôt à chaque partie de l'habitat (figure 36). L'appropriation ne semble pas se limiter à l'espace interne de ce dernier, mais déborde jusqu'aux éléments extérieurs qui l'entourent. Dans ce sens, l'espace limitrophe s'impose tel « un prolongement du logement » (Bouchanine 1991, 139). Il sera défini d'après nos observations empiriques par l'espace intérieur de l'îlot d'habitation ainsi que les pieds d'immeubles et les paliers des bâtiments. Ainsi, la façade se présentera telle une frontière

entre les parties externes et les parties internes de l'habitat. Dans la continuité des travaux de Mebirouk, cet élément sera traité comme une composante à part (2005).

Figure 36 : Classification des transformations observées à Ali Mendjeli. Source auteur 2020



3.1- Remise à niveau de l'habitat :

La majorité des « logements [sociaux de Ali Mendjeli] avaient des problèmes (assainissement, alimentation en eau et électricité, manque d'appareillage...) » (Mourad Architecte OPGI), au moment de la réception. À cause d'une course à la livraison qui a généré des réalisations irrespectueuses des règles de l'art, de maladresses, de pratiques de bâclages d'entreprises jugées malhonnêtes. À cause également de la négligence de la mission du suivi du chantier. Le processus de réception des logements de la ville nouvelle, notamment ceux relatifs aux relogés, s'est fait dominer par un sentiment de résignation de la part de ces derniers. Quand bien même il semblait impliquer une certaine forme de promotion sociale, d'individus passant d'un habitat précaire à un habitat en dur et réglementé. Au-delà de la qualité de l'habitat, c'est la qualité de la finition qui semblait importer en premier lieu. Les enquêtes sur terrain ont démontré la nécessité, chez la majorité des habitants, d'entreprendre des travaux de *remise à niveau*. Loin d'une dimension culturelle ou identitaire, ces actions avaient pour objectif d'améliorer l'état de l'habitat en rectifiant les maladresses relatives au CES (corps d'état secondaires). Les récits des habitants exposaient la nécessité dès le premier jour de s'adonner à des travaux de rénovation. Du système électrique, aux poses de revêtements, en passant par la peinture et le rajout de portes

et de fenêtres (oubliés par les entreprises). Certains ont passé des mois sans électricité ou avec un regard dans le séjour. D'autres ont dépensé une somme conséquente, l'équivalent de 5 000 euros pour mettre à niveau le logement, résoudre les problèmes d'étanchéité, de peinture et d'assainissement. Ce premier rapport à l'habitat ; cette conjoncture a généré une première forme d'appropriation que nous inscrivons à part. Quand bien même ces interventions impliquaient une dimension physique, par exemple couler une dalle ou installer des sanitaires... elles ne semblaient pas impacter ou changer la logique spatiale initiale. Dans ce sens, elles seront cantonnées dans notre travail à un statut de dynamiques de finition et non pas d'appropriations spatiales.

3.2- Pratiques appropriatives douces :

Au moment où le quotidien se façonne à travers des séries de braconnage (Certeau et al 1990, xxxvi), l'habiter semble se dresser via une masse de pratiques qui admettent une utilisation et une exploitation précise de l'espace habitat. Au bout de cette somme de gestes et d'usages particulièrement, s'élève une réalité où des formes d'agir nuancées aspirent aux mêmes objectifs, mais n'affichent pas le même statut. Les actions entreprises dans l'espoir d'une réorganisation de l'intérieur suivant la mémoire spatiale (Fouil 2011), mais également les projections imaginaires des occupants (Semmoud 2008), profitent du champ de possibilité que l'espace admet pour lui introduire la culture spatiale du moment de l'habitant. Mais également pour améliorer son habitabilité selon les critères et les attentes de ce dernier. Tout laisse à penser que toutes les pratiques appropriatives quel que soit leur statut, se présentent telles des tentatives d'orientation d'un espace suivant un référentiel culturel. Au cours de cette reconquête de l'habitat, le comportement de l'habitant puise dans des répertoires qui se différencient suivant la nature et le dosage appliqués à la pratique appropriative. Dans ce sens, les appropriations, dites « douces », se distinguent par le respect des propriétés physiques de l'espace conçu (Tebib 2008, 111). Les gestes entrepris par l'habitant, concerne uniquement les logiques fonctionnelles de l'espace (Bouchanine 1994, 299). Une cohabitation apparaît alors entre le mode de vie de l'occupant et la structure spatiale de l'habitat. L'habitant s'engage alors à renouveler, à rectifier, à modifier... bref, à transformer les énoncés premières d'une façon souple. L'agir se concentre alors sur l'ameublement, sur les différentes manières d'utilisation, sur le déplacement des axes symboliques, fonctionnels, temporels (Tebib 2008, 111), tout en respectant la physionomie de l'habitat. Ces tactiques, à priori latentes, ne marquent pas l'espace d'une manière

définitive, mais plutôt à travers un usage tantôt éphémère, tantôt permanent, toujours réversible ne débordant jamais sur les propriétés physiques de l'espace.

3.3- Pratiques appropriatives prononcées :

Dans sa quête d'amélioration de son habitabilité, l'habitant se prête par moment à des pratiques appropriatives concrètes qui aboutissent à un remodelage de l'espace. Davantage explicites, davantage visibles, elles demeurent des sources d'informations plus accessibles sur le mode de vie des occupants (Bouchanine 1994, 299). Résister aux schèmes imposés par l'espace conçu, dévier de ses instructions en déployant de grands moyens, en contestant essentiellement les propriétés physiques de l'habitat, semble relatif à une volonté de satisfaire des besoins que la condition initiale des lieux n'a pu combler. Au bout de ces appropriations que certains qualifient de *lourdes* (Zitoun 2009) se dégage un surpassement de la « consistance spatiale » (Tebib 2008, 112). Cette manière radicale d'œuvrer sur son espace, en le marquant physiquement d'une façon irréversible, est générée par une série de facteurs culturels ou situationnels qui semblent indiquer une forte inadéquation entre les idéaux des habitants et leur espace. Comme si les appropriations prononcées étaient les types les plus poussés du processus d'investissement de l'habitat.

À Ali Mendjeli, ces actions sont vécues comme un deuxième degré de survie (après les appropriations douces), mais également comme un droit d'agir sur un espace imposé sur lequel l'habitant n'a eu aucun droit de regard durant sa conception. En effet, le travail empirique révèle que les habitants ont une appréhension de la réalité différente de celle des concepteurs. Ainsi des espaces sont supprimés, fusionnés, agrandis ou réduits, interrogeant perpétuellement la flexibilité de l'architecture des lieux. Une caractéristique qui semble négligée, du point de vue de certains chercheurs qui dénoncent l'évolution de l'habitat vers un produit de consommation, conçu de manière à être peu flexible, par conséquent peu appropriable (Tric 1999). En ce sens, les pratiques appropriatives prononcées qui dénaturent ou défigurent l'œuvre première (Tebib 2008, 112) semblent profiter des marges de manœuvre que la condition de l'habitat admet, pour y soumettre une nouvelle configuration. Durant ces manœuvres, les habitants deviennent momentanément, des acteurs perceptibles de leur espace. En effet, une créativité qui s'appareille avec un investissement en temps et en argent attestant de la volonté de l'habitant, d'afficher désormais un statut de « consumactor » (Cachinho 2006, 35). À Ali Mendjeli, nous avons décidé de répertorier ces pratiques suivant deux volets :

3.3.1- Pratiques appropriatives prononcées mineures :

Elles concernent les pratiques qui modifient les propriétés physiques, mais d'une manière non définitive. Ces transformations réversibles agissent sur l'espace sans se prêter à des pratiques de démolition ou une rénovation en matériaux durs. Elles consisteront le plus souvent à des rajouts en matériaux légers, qui composent avec l'enveloppe physique et volumétrique première en la réadaptant suivant les besoins de l'habitant, sans pour autant la dénaturer complètement.

3.3.2- Pratiques appropriatives prononcées massives :

Ces interventions sont relatives à des procédés irréversibles qui passent généralement par des processus de démolition ou au contraire de rajout, de rénovation en matériaux durs. L'incidence sur l'espace conçu est davantage importante puisque, c'est des modifications permanentes et définitives.

4- Appropriation de l'espace limitrophe : un oublié des politiques de logements que les habitants récupèrent via leurs pratiques :

Dans un contexte politique qui confond habitat et habitation, qui restreint la production à l'immeuble de logement, l'espace limitrophe est souvent présenté tel un espace désertique, non aménagé réfutant toute forme d'appropriation (Bendib 2018). Ces surfaces entourant les habitations, que les acteurs publics se refilent, ne les prenant jamais « au sérieux » (comme l'illustre l'entretien de Mourad architecte OPGI), sont censées être des porches d'articulation entre le privé et le public. Un entre-deux ajustable où l'habitant alterne des pratiques d'expansion, mais également de rupture avec ce qu'il juge comme extension du privé ou comme seuil du public (Ghomari 2001). C'est un espace sans importance traité essentiellement à travers une délimitation des aires de stationnement et ce qui est supposé être des espaces verts. Un traitement « catastrophique » que la faiblesse du budget réduit à des tentatives d'aménagements impromptus (Mourad Architecte OPGI). « Si on avait créé l'aménagement extérieur, on aurait un produit meilleur à l'image de ce qui se fait par exemple dans les banlieues françaises²⁷ » (Hamou. Architecte). L'essentiel du regret est concentré autour de la négligence de la verdure, qui éloignerait la conception de l'idéal visé : le produit français. Une attitude qui accentue, les aspects négatifs de l'archétype importé, qui condamne l'habitant à son espace intérieur compliquant toute pratique appropriative de l'extérieur. Comme si ce dernier était moins considéré par rapport à un intérieur où doit se

²⁷Les banlieues françaises sont citées de nouveau tel un modèle délibéré pour les concepteurs

concentrer l'essence de la vie de l'habitant (Raymond 1984). Il est davantage ignoré dans le cas algérien, quand le budget de l'habitat handicape son existence et empêche totalement son entretien (Hamou. Architecte). L'unité de voisinage numéro 8 (figure 37) met en avant cette autre caractéristique des interprétations algériennes de l'habitat moderne. Si le planifié s'alignait sur des instructions internationales prévoyant un accès quotidien à la nature (Centre des nations unies pour les établissements humains 1996) à travers des promenades, des parcs urbains ainsi que des jardins publics au cœur des unités de voisinage. Au moment de la réalisation « tout ça a disparu » (Habiba. Ancienne architecte UBRACO) (figure 38). Le chapitre VRD des POS semblait de tout temps facultatif, même quand le budget le permettait (Habiba. Ancienne architecte URBACO).

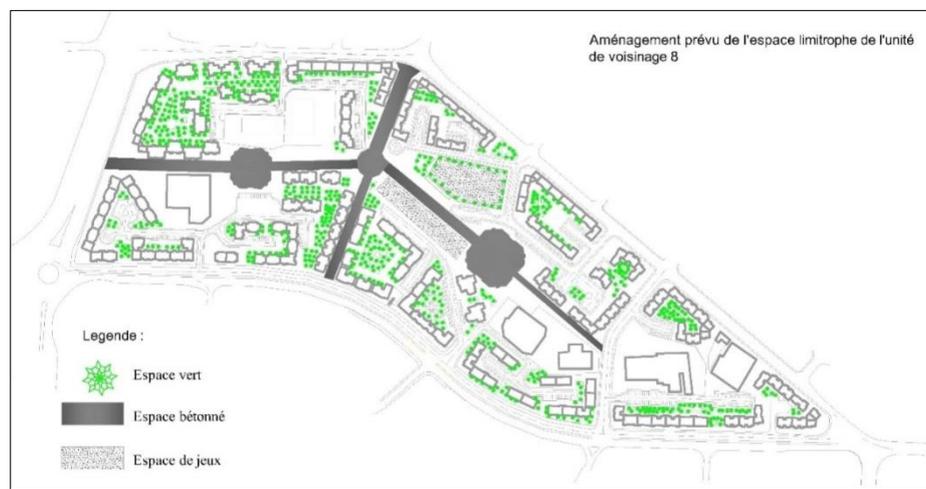


Figure 37 : Aménagement de l'espace limitrophe prévu au niveau de l'unité de voisinage 8. Source : auteur 2020

Un souci de gouvernance ou peut-être de performance, les facteurs sont multiples, mais le résultat demeure souvent l'absence totale de cet élément dans la conception de l'habitat (figure 39). Dans cette logique, la qualité de l'espace limitrophe n'est pas associée à la qualité de l'habitat. Un procédé par lequel l'Etat trace machinalement les limites de l'habitat le cantonnant au domaine intrinsèque. Au risque de nous répéter, l'objectif semblait ailleurs qu'au niveau des espaces qu'on n'est « même pas sûr de réussir parce qu'on ne maîtrise pas le traitement des pelouses et des espaces verts » et dont l'existence ne garantit aucune gloire aux responsables et acteurs publics (Boussouf ancien architecte DUC). Au bout de ce préambule qui énonce la condition des espaces limitrophes, devenus une matière sans intérêt, inexistante au moment de la réalisation, des questions émergent. Elles concernent le processus de réception et d'appropriation de ces lieux par les habitants ; c'est à se demander quels statuts ces derniers leur rattachent-ils ?

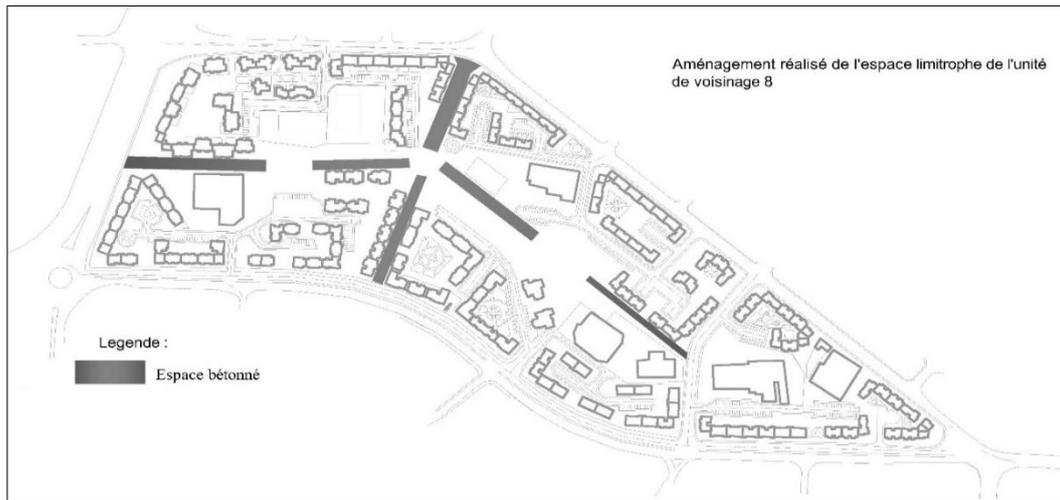


Figure 38 : Aménagement de l'espace limitrophe réalisé au niveau de l'unité de voisinage 8. Source : auteur 2020



Figure 39 : État de l'espace limitrophe au niveau de l'unité de voisinage 8. Source : auteur 2017

Nous partons du constat que l'absence de traitement de l'espace limitrophe génère un environnement inconditionné où la pratique n'est pas influencée par une conception préalable. La première illusion suggèrerait que la qualité de ces espaces ne leur permet pas d'adopter les usages des habitants (Comme exposé dans l'article de Naceur et Farhi 2012). Des lieux inutilisables que l'habitant ne considère pas comme faisant partie de son *territoire*. À première vue, l'habitant donne l'impression de procéder en continuité des pratiques des instances étatiques, superposant ses écarts à ceux des institutions publiques. Une hypothèse qui s'aligne sur les propos de Mourad, proférant les accusations à tous les acteurs, y compris

« les habitants qui n'ont pas la mentalité du bâtiment ainsi que l'APC²⁸ qui ne fait pas son travail correctement ». À croire que tout le monde se tire « vers le bas » et qu'il n'y a aucun « respect » d'un environnement « difficile » où « la poubelle » et la détérioration s'étalent sur tous les plans (Azzouz. Habitant) (figure 40).



Figure 40 : Détérioration de l'espace limitrophe au niveau de l'unité de voisinage 8. Source : auteur 2019

Cependant, le *beylek*²⁹ est loin d'exister tel un tout, anonyme et délaissé. Certaines *portions* de l'espace limitrophe accueillent malgré tout des formes d'appropriations des habitants pour une utilisation selon leur besoin. En ce sens, les habitants de l'unité de voisinage 8 ont installé, au niveau de l'espace piéton qui la traverse transversalement, un marché illicite non couvert de fruits et de légumes pour suppléer à l'absence de commerces durant les premières années de la ville nouvelle (Amireche 2012). Ce dernier malgré son insalubrité « était très profitable pour les habitants, qui faisaient leurs courses sans se déplacer en dehors de la ville » (Amireche 2012, 114). Le marché, malgré son statut, *surviva* pendant 8 années jusqu'au début de l'année 2009 où les 435 commerçants informels furent évacués par les forces de l'ordre (Makhloufi 2009, 210).

Contrairement au marché, d'autres modes d'appropriations semblent *survivre* en dépit de leurs informalités. En ce sens, la pratique la plus commune demeure l'appropriation du pied d'immeuble. Ce dernier jouit d'une attention particulière de la part des habitants qui se l'attribuent de manière individuelle ou collective. En l'entourant d'une clôture ou d'une cloison en brique, ou encore en le couvrant d'une barrière végétale ou de charpente...les

²⁸ APC : Assemblée Populaire Communale

²⁹ Puisque l'espace limitrophe est associé dans l'imaginaire de l'habitant au domaine beylical dont ce dernier n'est pas responsable.

procédés sont multiples, mais témoignent tous de l'intérêt des habitants pour cette partie essentielle dans le système habitat. Il faut souligner toutefois que les appropriations individuelles dominent les appropriations collectives qui ont souvent pour objectif de soigner l'image du quartier soit par le boisage ou le nettoyage (figure 41). Des attitudes qui traversent les stigmas pour témoigner de l'importance du volet esthétique pour des habitants qui admettent que l'état du pied de bâtiment est un indicateur de leur attitude et de leur urbanité. Ce procédé qui nécessite un certain degré d'entente entre voisins, atteste également d'une volonté commune de manifester son autorité sur ce secteur tout en exprimant son niveau d'appartenance sociale.



Figure 41 : Pied d'immeuble approprié d'une manière collective. Source : auteur : 2017

Sur un autre plan, l'appropriation individuelle des pieds d'immeubles semble puiser dans différents registres. Elle est souvent l'œuvre du voisin du rez-de-chaussée qui, du fait de sa position spatiale, commande leur utilisation. Habiter le rez-de-chaussée semble compliquer. « Si on ne ferme pas les volets, tout le monde voit ce qui se passe à l'intérieur (...) Si les gens parlent dehors on entend tout » (Azzouz, habitant). Des conditions extrêmes qui questionnent même sur l'intérêt de cette cellule « trop exposée » qui « normalement », n'existe pas (Adel, habitant). Ces aléas alimentaient le besoin de transformations du pied d'immeuble de manière à améliorer des conditions premières désavantageuses. En ce sens, le premier type d'appropriation révèle une quête de protection.

L'habitant marque son environnement en usant d'un vocabulaire signalétique (clôture, muret...) pour faire barrage aux intrusions externes (figure 42). En d'autres termes, il installe des barrières visuelles qui jouent le rôle d'un écran empêchant l'intrusion de

regard, renforçant l'aspect d'intimité et limitant l'extraversion des espaces. Repousser les frontières du logement, instaurer une seconde peau ne semble alors que des tentatives d'isolation d'un espace domestique vulnérable. Les expansions sur les pieds d'immeuble, au-delà de leur dimension de marquage du territoire, semblent vouloir adoucir la transition entre le dedans et le dehors, entre le lieu de vie et les lieux de passage (Bouchanine 1991). Ce procédé s'achève parfois par le déversement de l'huile de moteurs sur les murets avoisinant le pied d'immeuble (figure 43). « Une preuve [apparemment] qu'on ne veut pas du collectif. [Qu'] ici, les gens ne sont pas comme en Europe. [Qu'] ils n'ont pas d'occupation, donc ils restent assis en bas de l'immeuble. [Et que] celui qui a versé l'huile c'est sûrement pour les éloigner parce qu'ils le dérangent. » (Adel architecte OGEBC vieille ville).



Figure 42 : Création de barrières visuelles. Source auteur 2017

Loin des certitudes des professionnels de l'œuvre, ces agissements semblent néanmoins s'inspirer du registre *traditionnel* qui admet une hiérarchisation plus marquée des espaces (Bouchanine 1994). L'habitant alors manifeste ces attachements à une structure qui semble davantage convenir à sa culture spatiale. Cette dernière influencée par la trajectoire résidentielle conditionne alors le geste appropriatif. Il est à signaler, cependant, qu'elle se manifeste différemment d'un habitant à un autre selon les idéaux auxquels chacun aspire. Ainsi, des habitants du même îlot optent pour des processus aux antipodes les uns des autres. Nous aborderons, sur ces entrefaites, la non-appropriation d'abord comme une acceptation des conditions originelles de l'habitat. Elle serait également, une manière de souligner son civisme puisque la compétence urbaine semble liée aux pratiques non-appropriatives de l'espace limitrophe, notamment le pied d'immeuble (Berry et Deboulet 2002). Cette explication semble appropriée, particulièrement quand nous évoquons la distance entre les

pratiques du voisinage et celles des ex-bidonvillois, en l'occurrence les anciens habitants de *New York*, souvent réputés pour leur appropriation soutenue des espaces limitrophes.

Une habitante originaire de la médina, soutient qu'ils n'ont pas « le même comportement. *New York* et les autres bidonvilles ne respectent rien. Ils sont à l'origine de tout le désordre de la ville nouvelle. » (Habitante, 5e étage). Cependant, cette remarque ne semble guère exhaustive, notamment quand nous avançons dans l'enquête en interrogeant Azzouz (habitant du rez-de-chaussée, originaire de la médina) qui déclare « vouloir faire un petit jardin avec une clôture et des plantes pour éloigner les gens et faire un écran, mais après il y a eu instauration d'une loi qui stipule que c'est interdit de s'approprier les espaces extérieurs. Certains n'y ont pas tenu compte, d'autres ont été pénalisés et on leur a démolé leur clôture ». Lui a « décidé de ne pas le faire ». Il a demandé une autorisation à la mairie, mais il ne l'a pas eu. Probablement qu'il faudrait « que tu le fasses tout seul. Si un jour ils viennent t'enlever ça, ils le feront sinon tu le gardes. C'est un pari ». Son voisin « à un appui à la mairie, il l'a fait pour sa partie ». Azzouz a toujours sa clôture et ses piquets, un jour il va se décider à les placer même s'il doit « aller à l'encontre de la loi et de l'aspect esthétique » évoqués par les instances publiques. À ce moment, la transformation ne semble plus le monopole des bidonvillois, tant dit que la non-appropriation (figure 44) ne semble plus un signe constant de civisme. Elle serait animée par une appréhension des réactions des autorités qui agissent de manière aléatoire, pouvant compromettre tout investissement de l'habitant.



Figure 43: Déversement de l'huile de moteur
Sur un espace de regroupement.
Source: auteur 2017



Figure 44: Non-appropriation des pieds
d'immeubles.
Source: auteur 2017

Une caractéristique semble toutefois définir l'appropriation des pieds d'immeubles, c'est son volet progressif. Ainsi, en cas d'absence de réactions des autorités, les démarcations timides, à travers des plantes ou une grille, ont toutes les chances de terminer en construction en dur (Mebirouk et al 2005). Souvent derrière cette évolution, une certitude retrouvée grâce au laxisme des contrôleurs, mais également un développement des besoins premiers du ménage. Survient alors, une volonté de profiter de cet espace comme support des activités domestiques. Sur terrain, ce facteur nous semble le plus déterminant dans le processus d'appropriation de l'espace limitrophe et notamment des pieds d'immeubles. Loin de négliger les intentions d'adoucir une transition, aux aires brutales, entre la sphère privée et publique. Loin également de faire fi de l'importance de maintenir un contrôle sur l'habitation en préservant son intimité, ce sont plutôt les motivations de répondre à l'exiguïté spatiale qui semblent davantage dominants. « L'annexion » des pieds d'immeubles (Bouchanine 1997, 77) serait davantage une conséquence des réaménagements des espaces internes de l'habitat qu'une action autonome.

Dans de nombreux cas, les habitants aboutissent à une pièce supplémentaire qui s'attache au système domestique primaire (figure 45). Par la suite, elle accueillera une part des activités relatives à l'habiter, faisant guise d'espace de préparation des repas, de dépôt, de chambre ou même de garage pour la voiture (figure 46). Il faut admettre que l'objectif des appropriations serait, en premier lieu, de pallier aux manques existants au niveau des cellules d'habitation, particulièrement pour les habitants du rez-de-chaussée. Le pied d'immeuble évolue, en ce sens, d'un simple espace externe à une option supplémentaire dans la quête de l'amélioration de son habiter.

En définitif, les pieds d'immeubles s'imposent comme la partie la plus appropriée. Leur proximité spatiale avec l'espace de vie (intérieur des habitations) en fait la portion la plus prisée par l'habitant. « Au niveau de tous, les immeubles au RDC [les occupants] ont squatté les espaces avoisinants pour agrandir leur chez-soi. On a un petit peu bidonvillisé le RDC » (Hamou. Architecte). Cependant, L'initiative de s'emparer du pied d'immeuble n'est pas partagée par tout le voisinage. L'appropriation du pied d'immeuble, va de pair, avec un droit de gestion par l'habitant du rez-de-chaussée, d'un espace censé demeurer public ou semi-public. Habituellement, l'effort de prendre en charge un espace abandonné lui garantit des concessions de la part du voisinage en termes d'emprise sur ce secteur. Néanmoins, ce nouveau paramétrage engendre par moment un conflit alimenté par un désapprobement vis-

à-vis de ce qui est considéré autant comme une dégradation du paysage urbain, que comme un détournement arbitraire d'une aire collective.



Figure 45: Annexion d'une partie de l'espace limitrophe. Source auteur 2017



Figure 46: Création d'un parking au niveau de l'espace limitrophe. Source: auteur 2017

Durant le processus d'appropriation du pied d'immeuble, les habitants utilisent des méthodes et des matériaux différents. De la simple délimitation en clôture en Zimmerman (soutenue occasionnellement par des morceaux de tissus ou de plantes), au cloisonnement en brique en passant par les toitures en tuile...L'appropriation diffère selon le pouvoir économique, la vision spatiale, le besoin ou le degré de risque. Loin des théories qui rattachent le « bien-vivre » aux habitants et le « voir-beau » à l'architecte (Pinson 1996, 78), le geste appropriatif semble élaborer suivant des considérations esthétiques. Ces dernières témoignent souvent des intentions d'exposition du statut socioéconomique, dans une volonté de se distinguer de son entourage (Bouchanine 1994). Une quête d'originalité qui aboutit pourtant à une reproduction des mêmes gestes (figure 47).



Figure 47 : Diffusion et reproduction des mêmes procédés appropriatifs. Source : auteur 2017

Après ce descriptif, un premier bilan de l'appropriation de l'espace limitrophe s'impose. S'approprier le pied d'immeuble semble aller de pair avec un désir de repousser les frontières de l'habitat. L'espace approprié se présente tel un sas filtrant, ou éloignant du noyau dur de l'habitat tout ce qui est considéré comme indésirable. Repousser les passants ; éloigner les veillées des jeunes, les points de rencontre des habitants ou l'emplacement de jeu des enfants par ce mécanisme attestent des ambitions d'améliorer une qualité de l'habitat que le bruit, le langage vulgaire ou la pénétrabilité semblent altérer. Dans le prolongement de cette recherche de l'habitat meilleur, l'appropriation se conjugue avec le maintien de la propreté de la parcelle appropriée. Et si le seuil de propreté est décidé selon le degré de proximité avec le noyau dur de l'habitat, en l'occurrence l'habitation (Bekkar 1997), les portions appropriées, quand elles ne sont pas intégrées dans le système habitation, se présentent également tel un espace de transition entre le propre et sale (figure 48). En ce sens, elles demeurent plus entretenues que l'espace non-approprié ; par ailleurs les seuls espaces verts qui existent au niveau de l'unité de voisinage 8 sont le produit de l'appropriation des habitants. Au bout de ce sommaire, il est à signaler que généralement les espaces les plus appropriés se trouvent à l'intérieur même de l'îlot. Ces derniers font l'objet d'une attention particulière qui se ressent via un investissement important et un choix de matériaux plus élaboré, contrairement aux appropriations des espaces externes, moins répondues et qui s'opèrent de manière ponctuelle et assez élémentaire.



Figure 48 : Entretien des espaces appropriés et non-appropriés. Source : auteur 2017

Sur un deuxième plan, nous constatons que l'appropriation du palier de repos est dominée par les les voisins des niveaux supérieurs, notamment celui du dernier étage.

Rappelant les mêmes logiques d'occupation du pied d'immeuble par l'habitant du rez-de-chaussée. L'habitat collectif admet des rapports différents, souvent brutaux, avec l'extérieur, illustré par la présence de la cage d'escalier (Bouchanine 1991). Une rue interne traversée par un flux permanent qui complique son appropriation, qui handicape également la mise à distance du noyau intime (Bouchanine 1991). Particulièrement quand les techniques d'isolation phonique se limitent au niveau des logements sociaux aux lames d'aire de 5 cm. Un reproche qui semble rattraper toute l'UV 8 où des habitants contestaient le fait qu'il « ne fallait pas mettre 5 voisins par palier », ou « 25 voisins par immeuble de cinq étages. » (Samir habitant). Mais au-delà de ce constat, ce passage intérieur se présente également tel un lieu de rencontre. « Ici, on n'a pas où discuter surtout pour les femmes. Elles ouvrent la porte et causent dans la cage d'escalier. Les hommes détestent quand ils trouvent leurs femmes sur le palier et souvent le couple se dispute à cause de ça. » (Samir habitant).

Cependant même s'il semble par moment générateur de conflits, à cause aussi de son état de salissement constant rapporté par des voisins qui s'accusent mutuellement, il accueille souvent certaines formes d'appropriation. À la manière d'un pied d'immeuble, l'habitant tente de repousser les lieux de passages (figure 49), contrôler l'intrusion du regard. Il y dégage certaines activités encombrantes (figure 50). La rue intérieure et notamment le palier de repos sont nettoyés régulièrement au même titre que l'espace habitation. Telle une devanture, il semble être associé à l'image de l'espace intime. Ceci dit, si le palier de repos est associé à l'habitant du palier, les escaliers semblent sous la responsabilité de tout le voisinage. Mais leur entretien dépend souvent d'initiatives individuelles : « quand je descends et que je trouve des débris même s'ils ne sont pas à moi je les ramasse. À maintes reprises, j'ai acheté de la peinture et j'ai repeint le bloc pour cacher les graffitis. Si on ne procède pas de cette manière c'est difficile de survivre. C'est une question de religion aussi. L'Islam nous incite à garder notre environnement propre. » (Fayçal habitant).



Figure 49 : Création de porches d'entrée
au niveau du palier de repos.
Source : auteur 2017



Figure 50 : Séchage de linge au niveau
du palier de repos.
Source : auteur 2017

Un troisième niveau d'appropriation concerne l'espace inter-bâtiment (Ghomari 2001). Cet espace fait souvent l'objet de pratiques communes par l'ensemble du voisinage. Il permet de faire survivre certaines pratiques telles que le séchage d'aliments, de laine... (figure 51). Il accueille des fêtes (figure 52), les rites d'égorgeage de mouton (figure 53), en se substituant à des cellules limitées spatialement. Il abrite également des pratiques de ventes souvent informelles, sous forme de stand ponctuel ou même de marchés saisonniers (figure 54). Des appropriations à caractère éphémère, qui contrastent avec la permanence de pratiques au niveau des pieds d'immeubles et des paliers de repos.



Figure 51 : Utilisation de l'espace inter-bâtiment pour faire sécher la laine. Source : auteur 2017



Figure 52 : Utilisation de l'espace inter-bâtiment pour célébrer un mariage. Source: auteur 2017

Contrairement aux pieds d'immeubles que la croyance associe instinctivement à l'habitant du rez-de-chaussée, l'espace inter-bâtiment demeure plutôt collectif, propre à tous les voisins. Un statut qui partage la responsabilité de son entretien à tous, à savoir à personne en particulier. Une situation qui conduit souvent à son abandon, notamment quand le voisinage ne s'entend pas sur la manière de son exploitation ou ne porte pas le même intérêt envers ce dernier. Autrement dit, les rapports sociaux au sein du groupe (voisinage) d'un côté, l'habiter commun de ces derniers de l'autre, détermine l'état ainsi que la manière d'appropriation de l'espace inter-bâtiment. Ce dernier subsiste entre des rappels de l'importance de son maintien (figure 55) et de son laisser-aller (figure 56). En ce sens, si une forme de régularité, de mimétisme caractérise les pratiques appropriatives des autres niveaux des espaces limitrophes (pied d'immeuble, rue intérieure), ces derniers ne débordent pas sur l'espace inter-bâtiment qui diffère d'un îlot à un autre. Nous passons alors d'un espace propre, entretenu et planté, à un espace négligé, d'un support d'activité domestique à un réceptacle d'ordures.



Figure 53 : Égorgement de mouton durant la fête du sacrifice. Source: auteur 2017



Figure 54 : Stand informel durant la période de la rentrée scolaire. Source : auteur 2017



Figure 55 : « Veuillez préserver la propreté du quartier, c'est la responsabilité des parents et non de l'APC ». Source : auteur 2017



Figure 56 : Négligence de l'espace interbâtiment. Source : auteur 2017

Cette description de l'espace limitrophe semble reconsidérer certaines illusions qui dominent la perception de ce dernier. Comme si les pratiques appropriatives soulignent les limites des hypothèses (qui fut rapportée dans certains travaux, notamment de Frey 2016, 104) affirmant que la famille algérienne ne conçoit son habiter qu'à travers l'espace interne, ignorant totalement les parties communes qui demeurent privées de fonctions ou même de statuts. Le peu d'intérêt qui leur est dédié de la part des acteurs publics, la loi du service minimum pratiquée par le DUC et l'OPGI, n'est pas suivi par un renoncement à l'échelle des habitants. Ces espaces sont admis par moment ou définitivement dans la sphère intime. Utilisés tels des supports d'activités domestiques où demeurent des espaces de rencontres, de jeux d'enfants, de sociabilité conformément à leur rôle initial. À Ali Mendjeli, contrairement à d'autres contextes, notamment occidentaux (Raymond 1984), l'influence de l'habitant se ressent au-delà de son espace intime. À l'image du seuil de propreté, le seuil

d'appropriabilité est défini suivant une échelle de proximité de la sphère intime. En ce sens, le traitement des différentes parties de l'espace limitrophe diverge, tout autant que leurs statuts et leurs appartenances (figure 57).

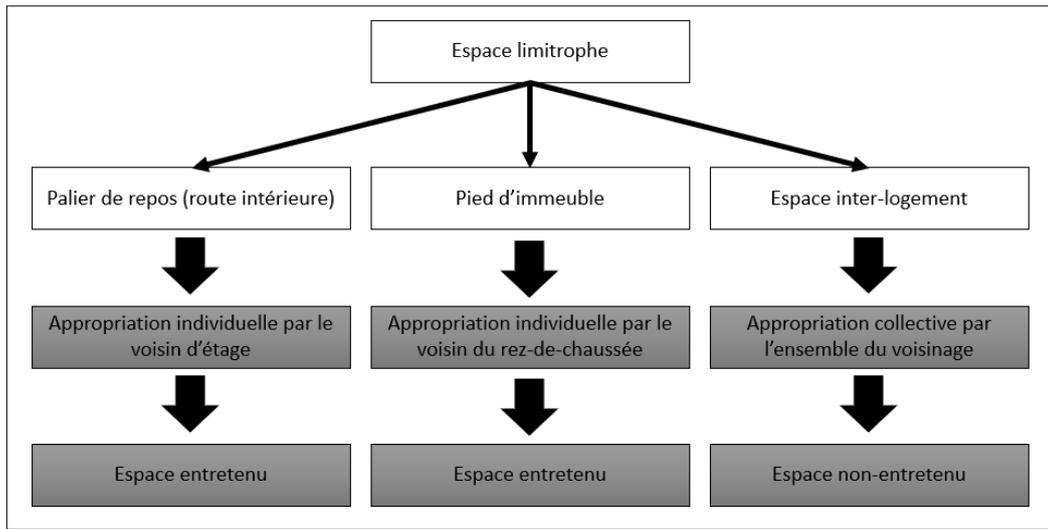


Figure 57 : Structuration de l'espace limitrophe au niveau de Ali Mendjeli. Source : auteur 2019

Sur un autre plan, l'appropriation de l'espace limitrophe ne semble pas une activité exclusivement bidonvilloise. Cette dernière, dans sa version permanente, s'étale sur l'entièreté de l'unité de voisinage, généralement selon un procédé individuel (figure 58). Serait-ce en raison de l'uniformité des besoins, de l'homogénéité de l'habiter et des scénarios d'occupation de l'habitat ? Ou serait-ce à cause d'une intelligence collective d'une classe sociale homogène renfermant les mêmes représentations spatiales ? Ce qui se dégage de l'analyse de l'espace limitrophe de Ali Mendjeli semble restreindre l'impact de la provenance sur le degré d'appropriation de l'espace limitrophe. Autrement dit, les habitants s'approprient l'espace limitrophe, et plus particulièrement le pied d'immeuble, par le biais d'imitations accentuées par l'homogénéité de l'environnement actuel. Cependant, ce jeu social n'est pas le seul facteur encourageant l'appropriation. Cette dernière serait la concrétisation d'un processus qui rapprocherait l'habitant de ses idéaux (Chavalarias 2007). En ce sens, le degré de diffusion de ce type de pratiques semble indiquer que la version de l'habitat où l'espace limitrophe est approprié semble mieux considérée dans l'imaginaire des habitants qui l'associent à une meilleure habitabilité. La sensibilité de l'individu à son environnement physique, la réciprocité des influences entre habitants d'un côté ; l'impact des besoins dans la détermination des usages de l'autre, semblent produire un nouveau modèle d'habiter au sein de Ali Mendjeli où l'appropriation de l'espace limitrophe est

devenue une norme. Au bout de cette norme, semblent se manifester des références à un régime vernaculaire. Cependant, aux hypothèses d'influence de la trajectoire résidentielle, ou de « nostalgie » envers un habiter antérieur (Mebirouk 2005, 10), nous suppléons des ambitions pragmatiques. L'habitant semble agir suivant une logique qui considère l'espace limitrophe tel un moyen d'améliorer la version primaire de l'habitat, une option à exploiter dans un processus de concrétisation plus convenable de l'habiter. Dans ce sens, nous remarquons que le degré d'appropriation augmente au niveau des logements préfabriqués, où leur faible degré d'appropriabilité conduit l'habitant à se concentrer davantage sur l'espace limitrophe.

Nous constatons également que l'appropriation n'est pas synonyme de détérioration de l'espace. Au contraire, tout porte à croire que c'est les *no man's land* (autrement dit, tout ce qui n'est pas approprié), qui traîne des soucis d'hygiène. Sur un autre plan, nous remarquons que les carences en matière de propreté ne sont pas relatives aux unités de voisinages des relogés ni aux bidonvillois. Toute la ville nouvelle est envahie par les détritiques, en témoignent les opérations « coup de balai » (« Grand coup de balai à Ali Mendjeli » 2017) qui s'adressent à l'entièreté de la ville nouvelle.

Cependant, même si la diffusion des appropriations semble aléatoire au niveau de l'unité de voisinage, elle se concentre davantage au niveau des espaces internes de l'îlot. Une pratique qui informe sur la relation des habitants avec la réglementation et les institutions qui veillent à l'application de la réglementation. En effet, un jeu de concession semble s'être installé où les habitants ne débordent pas, par leur transgression, d'une certaine limite. Tandis que les institutions ferment les yeux tant que ces mêmes transgressions ne dépassent pas un seuil de visibilité et d'ostentation implicitement déterminées. Au bout de cette logique, le pouvoir transformateur semble normalisé autant par le choix de matériaux, que par la surface de la partie appropriée ou l'emplacement de cette dernière. Une dominance de matériaux légers, une profondeur de plus au moins trois mètres, un évitement des grands boulevards, particulièrement pour les appropriations les plus maniérées...semblent déterminer les caractéristiques de ces pratiques à travers lesquelles les habitants interagissent avec la réglementation.

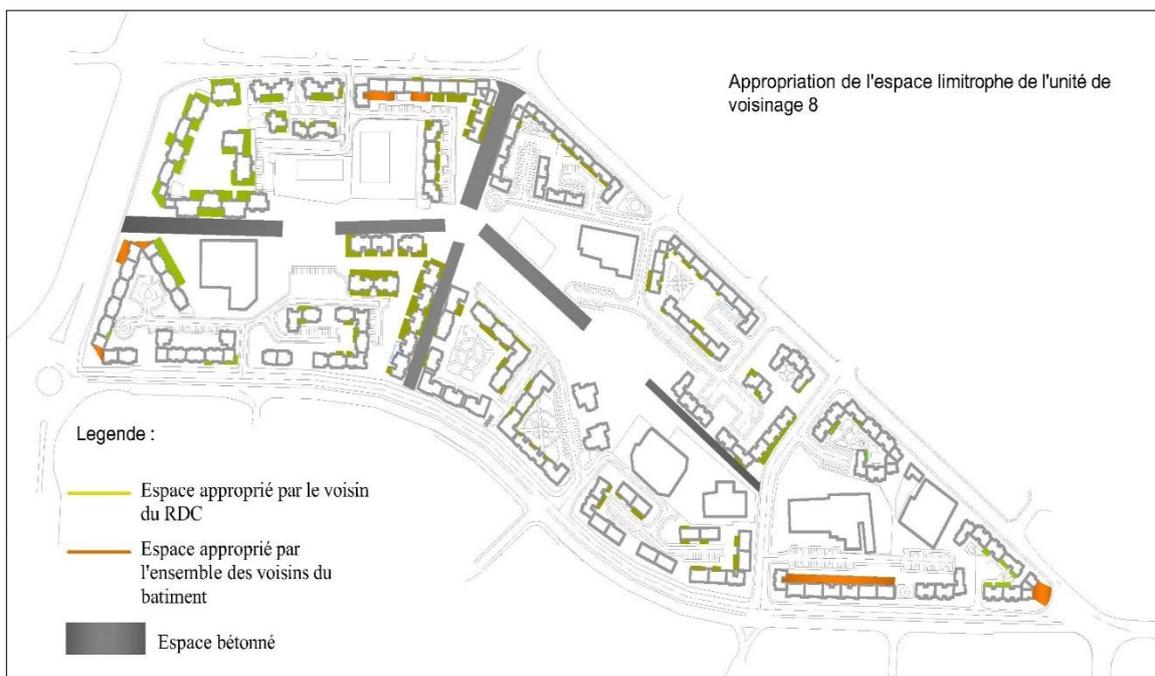


Figure 58 : Répartition des appropriations au niveau de l'unité de voisinage 8. Source : auteur 2019

5- Les codes d'usage de l'espace limitrophe

Habiter le logement collectif à Ali Mendjeli c'est interférer avec un espace partial qui semble favoriser certaines pratiques au détriment d'autres. L'influence de ce nouvel environnement nous rappelle les écrits de Sayad et Bourdieu sur les répercussions sociales liées au passage à l'habitat séparé (1964, 119). Ainsi l'espace habité restructure les rapports sociaux, réoriente les pratiques spatiales, fait évoluer les besoins... En définitif, il impacte le système spatio-culturel (Bourdieu et Sayad 1964, 26). Comme si le relogement ou même le déménagement font évoluer les mœurs en suggérant de nouvelles normes ou en révisant les anciennes. Toutefois cette évolution et ces changements se font-ils indépendamment des envies des habitants ? L'un d'eux confie que « ...avant il y avait une solidarité [entre voisins] qui a [désormais] disparu. On allait tous ensemble ramener l'eau, on se débrouillait avec des bouteilles de gaz butane et l'électricité avec des groupes électrogènes ; donc même avec un revenu faible on pouvait bien vivre ». Des propos qui orientent la réflexion vers ce que disait Fathy en mettant en garde contre l'introduction subite de la modernité qui bouscule les équilibres traditionnels (1996, 16). L'habitant de Ali Mendjeli, préfère-t-il chercher l'eau et les bouteilles de gaz à défaut d'en être fourni directement chez lui ?

Aux propos du premier habitant, nous superposons ceux d'un deuxième qui nous affirme que chercher l'eau et le gaz était une corvée indésirable dont il s'est débarrassé une

fois relogé. Au bout de ces contradictions, l'activité de chercher l'eau ne semble qu'un prétexte répondant à des buts pratiques inattendus, en l'occurrence rassembler les habitants. À l'image des filles de certains villages Indiens qui profitaient de la recherche d'eau pour se faire voir par les garçons et notamment se marier (Fathy 1996), les relogés semblaient exploiter cette activité dans le but de se réunir, d'entretenir leurs rapports sociaux.

Il semblerait que les contraintes de l'environnement originel favorisaient des liens de solidarité, même un esprit communautaire échafaudé et garanti par des conditions spatiales désormais inexistantes au niveau de leur nouvel espace de vie. Les solidarités se dissolvent au rythme de l'affaiblissement des rapports sociaux et des échecs de remplacement de ce type de « point utile de la vie pratique » (Fathy 1996, 165). « Il n'y a pas d'esprit de quartier » (Azzouz Habitant), ou probablement qu'il n'y en a plus puisque l'essentiel de l'esprit collectif assurant l'unité sociale n'a pas été pensé. Il est vrai que la méthode de relogement a assuré la survie d'un semblant d'esprit communautaire : « *transfert des relogés de Aouinet El Foule à un quartier, ceux de New York à un autre.....pas de mélange (...)* [d'ailleurs] les quartiers portent le nom de la provenance de leurs habitants. » (Hamou Architecte). Cependant, si cette manière de transférer les habitants a encouragé un « esprit de fermeture » (Hamou Architecte), elle n'a pas pour autant entretenu les liens communautaires. Au moment où certains entretiens révèlent de manière ponctuelle que ces liens perdurent, puisque les interviewés ne sont « pas comme dans les autres quartiers, il y a des exceptions [Et qu'à leur niveau] les gens entrent les uns chez les autres, les voisins, les voisines... », qu'ils partagent des moments ensemble, qu'ils s'entraident (Aicha, habitant Ali Mendjeli)... La majorité des échanges semblent souligner les limites de la provenance commune dans le maintien des rapports sociaux primaires. Dans cette logique, l'absence de lieux de sociabilité semble nourrir cette coupure. La mise en exécution de Ali Mendjeli n'a pas tenu compte des lieux de sociabilité, stimulant un caractère individuel du mode de vie où chaque habitant s'enferme chez lui se coupant presque définitivement de la vie de quartier (Ballout 2014).

Mais au-delà des contraintes, au-delà de la rareté des aménagements, des points de rencontres subsistent, notamment au niveau de l'espace limitrophe, des lieux de rassemblements improvisés. « Ici, on se rassemble tous grands et petits en bas de l'immeuble et les voisins ne se gênent pas pour dévisager les femmes et les filles des autres. C'est un manque de respect total, il fallait prévoir un ensemble d'espace éloigné du bâtiment pour que cela ne se produise pas. Cela dérange au fond, ceux qui passent leurs journées au pied de l'immeuble t'empêchent de faire les choses discrètement (...) Avec le voisinage, il faut adopter une certaine philosophie. Il faut faire des concessions pour pouvoir vivre en

communauté. » (Fayçal habitant). Ces rassemblements perturbants engendrent souvent « des bagarres, des meurtres. À cause des filles, de la drogue, du [monopole de] l'espace limitrophe... » (Samir Habitant). Ayant-lieu au niveau d'espaces inadaptés (pied d'immeuble et rue intérieure, notamment le bas du bloc), ils sont à l'origine de ce que les habitants appellent la perte de « Horma, d'intimité » (Samir habitant).

Horma, ce terme répété continuellement par les enquêtés, semble rattaché à un pouvoir sur l'espace, un contrôle social qui permet à l'habitant de garantir une protection de sa sphère intime. Horma, cependant semble souvent lié à la condition de la femme, à la capacité d'un espace à protéger la femme, et par moment à se protéger de la femme. Autrement dit, les fréquentations féminines se dressent tel un indicateur qui renseigne sur le degré de Horma que concentre l'espace. À travers notre expérience empirique, nous posons cette première hypothèse qui relie Horma à une aptitude des femmes à fréquenter un espace en toute sécurité, mais d'une manière codifiée.

« Il y a aussi la horma qui a disparu. Si un étranger vient seul au quartier, peux-tu lui dire de ne pas entrer ? S'il ramène ces potes, tu ne peux pas lui dire de partir. Il y a plus de horma, d'intimité, mais avant à *New York* ça existait ; aucun étranger ne pouvait entrer » (Samir habitant). Des propos qui relancent un postulat restreignant le prestige de l'homme au comportement de femmes (Addi 2013), qui perturbent l'ordre social par leur visibilité, par leur présence en dehors de la sphère domestique (Chaib et al 2016). Ainsi la « logique d'honneur » (Adel 1990, 135) ne semble pas corrélative à la présence de la femme, mais à l'accessibilité à la femme. En ce sens, l'espace limitrophe est exigé, selon une logique vernaculaire, telle une extension du chez-soi (Dris et Denèfle 2013), où les femmes sont *reconnues* (Rouag 2003), facilitant ainsi leur présence. Cependant ce secteur est loin de garder un caractère domestique. Nous le percevons via nos observations comme un espace pénétrable et souvent pénétré, notamment dans sa part inter-bâtiment. Au niveau de ce dernier, le degré d'intimité ne semble pas atteindre une échelle qui légitime la présence des femmes. Tandis que le niveau d'anonymat est loin de pouvoir garantir un *lâcher-prise* qui n'affecte pas les considérations de pudeur si chères aux ménages. Des caractéristiques qui semblent bannir les femmes de cet espace considéré comme nocif puisque leur réputation, rattachée à celle des hommes de leur famille, se dégrade à mesure qu'elles le fréquentent.

Des prémisses, que les observations empiriques confirment, étant donné que tout au long de nos séjours à Ali Mendjeli nous n'avons aperçu que des hommes au niveau des espaces limitrophes. La fréquentation féminine de cet espace semble exclusivement fonctionnelle (Rouag 2003). Les femmes glissent dedans en toute discrétion, traversant les

lieux dans une dimension où se suspendent les regards interpellateurs et les convoitises. Les seuls points de contact avec leur environnement limitrophe demeurent les cages d'escalier, les balcons, les loggias où elles communiquent entre-elles sans entraver les codes du lieu ; ayant toujours un pied dans la sphère domestique qui l'immunise contre les mises en indexe relatives à son exposition.

Nous arrivons ainsi à dire que l'environnement enquêté semble refléter une stagnation des mœurs, influencées par un système de valeur qui oriente l'agir selon des codes vernaculaires inchangés. Le même comportement semble se maintenir, les mêmes types d'échanges perdurent à l'exception que les frontières de la sphère domestique ne sont plus des limites définitives de l'espace féminin (Merabet 2011, 84) ; Mais plutôt des barrières entre ce dernier et un entre-deux qui aboutit à un autre espace que les femmes s'affectent en dépit des conventions habituelles (figure 59).

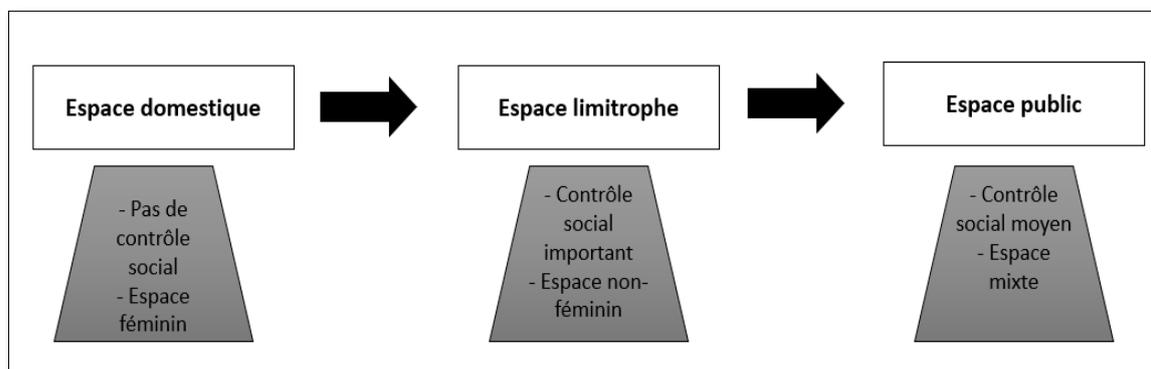


Figure 59 : Hiérarchisation des fréquentations féminines des espaces. Source : auteur 2020

Si les femmes ne s'attardent pas au niveau de l'espace limitrophe que si elles y sont obligées, l'essentiel de leur échange avec leur environnement extra-domestique se fait au niveau de l'espace public. Loin des conditions vernaculaires qui ne les autorisaient à sortir que pour accomplir des pratiques spécifiques (toilettes, visites parentales...) (Merabet 2011, 84). Elles s'aventurent de plus en plus dans le domaine public via des usages tels que travail, scolarisation, shopping., qui semblent avoir bousculé les équilibres patriarcaux. Cependant si leur présence se normalise, elle est souvent accompagnée d'une tension qui nous rappelle le dédoublement de la société algérienne, son déchirement continu entre la tradition et la modernité.

L'anonymat de l'espace public, qui restreint le pouvoir du contrôle social (Dris et Denèfle 2013), ne permet pas d'atteindre le degré d'acceptation de la femme. Sa présence dans ce territoire s'accompagne d'une résistance qui se manifeste à travers des violences verbales et physiques, perturbant l'ordre social (Chaib et al 2016). Au bout de cette morale

qui la confine à l'espace familial, n'excusant son débordement que s'il est justifié par une tache socialement admise, se dégagent des aires de néopatriarcalisme. En admettant la femme tel un indicateur des mutations sociétales et familiales (Benali 2005), Ali Mendjeli, à l'instar des villes algériennes, apparaît comme un environnement penchant davantage vers une attitude traditionnelle.

In fine, quand bien même l'hostilité manifestée envers les femmes au niveau des espaces externes, aux allures infrequentables semble persister explicitement, serait-il approprié de rapporter l'intégralité des aspects comportementaux à un registre traditionnel ? L'invisibilité de la femme demeure-t-elle réellement une norme régulatrice de la famille et la société algérienne actuelle ? Observer ce qui se passe sur le terrain oriente la réflexion en permanence vers les équilibres tradition/modernité, vers la capacité de la société et des familles algériennes à se situer et à expliquer leur propre choix (Frey 2016). Loin des certitudes qui attestent de l'absence totale de visibilité de la femme en dehors de son espace familial (Rouag et al 2008), nous mettons la lumière sur les cohabitations de modèles où se bricolent de nouvelles normes au gré des interprétations des évolutions familiales, où les statuts, les rôles des uns et des autres semblent se modifier tout en conservant leurs tendances originelles.

6- Les Façades comme indicateurs des tendances et du comportement appropriatifs des habitants :

À la frontière de l'espace interne se dresse le mur de façade telle une ultime barrière. Une sphère intermédiaire entre le noyau intime et l'espace intermédiaire, ou encore le noyau intime et l'espace public. Un espace de transition se dressant telle une peau concentrant des empreintes, des cicatrices qui permettent des lectures préliminaires de l'habiter. Ces indicateurs témoignent d'une évolution physique qui se situe souvent dans le prolongement des espaces internes. Agir sur la façade semble se limiter par moment à une remise à niveau esthétique, à travers une ornementation censée soigner le paraître (Bouchanine 1994, 302). Il semblerait cependant qu'il peut déboucher parfois sur un remodelage définitif/temporaire, réversible/irréversible, en matériaux durs ou légers d'une partie ou de la totalité de la façade. Mettre en place des bâches, des persiennes, un barreaudage, ou plutôt cloisonner son balcon, installer une véranda, revoir la taille des ouvertures...sont des réactions de l'habitant à son nouvel environnement ; telles des traces vivantes renseignant sur ce qui les caractérise.

Qu'ils visent à optimiser l'aspect sécuritaire, intime, ou qu'ils consistent à marquer et à personnaliser un élément souvent uniformisé sous l'effet des politiques

d'habitat in situ, ces procédés semblent souvent appréhendés à travers un filtre esthétique. Ce dernier les vide partiellement ou totalement de leur signification. En ce sens, l'appropriation de la façade semble être projetée telle une *dégradation* (Mezrag 2015). Une « intervention non ordonnée des habitants [qui s'avère] encore déplaisante » (Boulezreg 2008, 92). Cette partie « porteuse de désir, de représentation sociale des habitants » (Mezrag 2015, 418), est détériorée à cause d'une « absence d'une culture de la façade dans la société » (Boulezreg 2008, 127). Au bout de cette logique, nous retiendrons « un manque de finition dans la plupart des interventions décidées par l'habitant (...). [Les] tuyaux d'évacuation d'eaux usées [qui] émergent de toute part », en conséquence de la modification fonctionnelle des loggias et balcons. L'eau qui coule le long de la façade, qui perturbe le voisin du dessous, arrose le passant. Le linge étendu qui dégrade les murs (Mezrag 2015, 443)... se présente comme des pratiques qui rompent complètement avec l'unité de base de la façade (Rouag 1998, 9).

La deuxième partie du *procès* concerne les concepteurs, incapables d'intercepter les besoins des habitants avec un « manque de recherche architecturale », des réponses peu adaptées au mode de vie local (Mezrag 2015, 393). Une critique qui perdure dans les nombreuses recherches telle une tradition que les auteurs rappellent à chaque analyse relative à l'habitat en Algérie. Soulignant d'un trait rouge l'absence de *beauté* « dans ce style moderne, purement fonctionnel » (Boulezreg 2008, 123), ainsi que sa pauvreté architecturale (Mezrag 2015, 393). Notamment par rapport à un style traditionnel qu'ils érigent implicitement (ou pas) comme un exemple d'adaptabilité aux aspirations des habitants (Boulezreg 2008, 84).

Loin de ce patrimoine intellectuel et au-delà de toute intention de jugement hâtif, nous maintenons notre effort d'observation. Cet outil permet, à Ali Mendjeli, de recenser plusieurs mécanismes d'appropriation de la façade. Les plus visibles demeurent les pratiques appropriatives prononcées. Qu'elles soient mineures ou massives, elles se déploient dans le paysage de la cité d'une manière constante, annonçant pratiquement un nouvel ordre, une nouvelle configuration spatiale (figure 60, 61). Au bout de cette logique, la majorité des ouvertures sont barricadées, tandis que les balcons et les loggias sont contrôlés à travers un système d'écrans, allant d'un mécanisme de panneau en verre fumé, jusqu'à l'obturation en brique et ciment. Les fenêtres ne sont ouvertes « que quelques moments par journée pour l'aération » (Souad habitante). Alors que les balcons et loggias « inexploitable », à cause de leur exigüité, ne servent le plus souvent « qu'à stocker certains objets » (Abdelhak habitant).

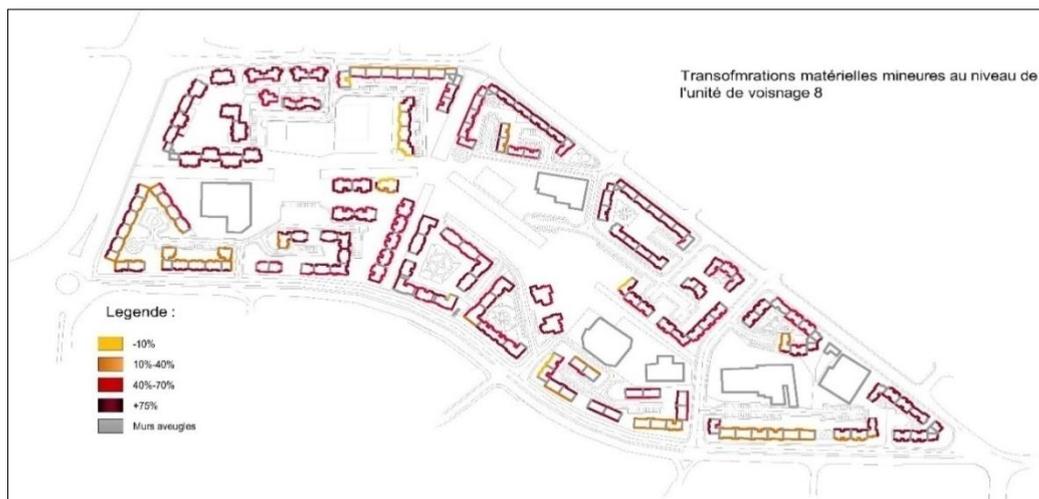


Figure 60 : Répartition des appropriations prononcées mineures. Source : auteur 2020

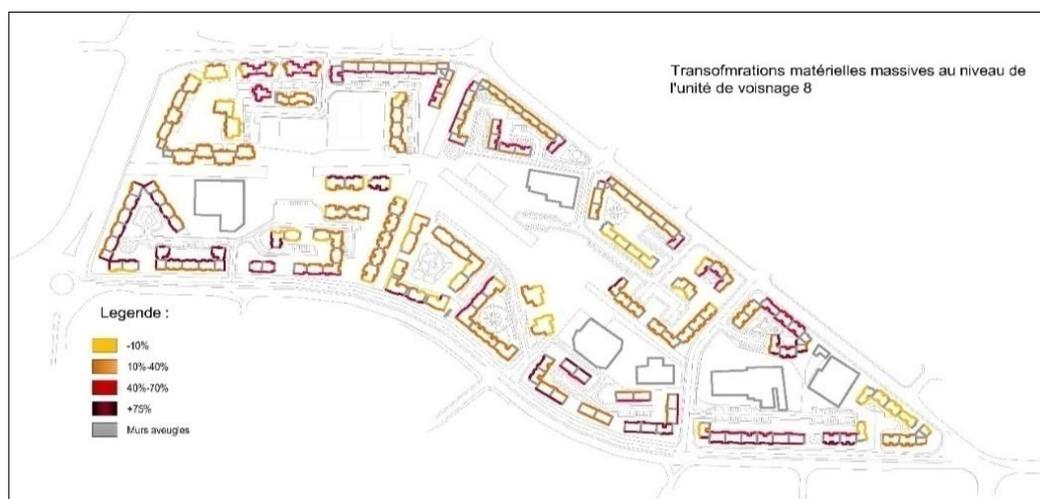


Figure 61 : Répartition des appropriations prononcées massives. Source : auteur 2020

Des indications qui témoignent en premier lieu d'une difficulté à dominer ce nouvel habitat, d'un penchant vers une tendance vernaculaire, en l'occurrence l'introversion. Les habitants évoqueront les inconvénients liés à la présence d'une seule façade par logement. Ils relateront la gêne occasionnée par le vis-à-vis. « Si tu ouvres la fenêtre, tu tombes sur ton voisin (...) [tu] peux voir tout ce qui se passe chez lui : ses femmes et tout » (Abdelhak habitant). L'atmosphère d'insécurité de la ville nouvelle, les traces d'une tradition « engramée » (Pinson 1993, 170), semblent justifier davantage le premier lot des pratiques appropriatives qui limitent l'exposition et l'accessibilité à l'espace interne. Sur un autre plan, le climat se manifeste tel un ultime facteur qui justifie ces corrections appliquées (via l'occultation de la véranda ou réduction de la dimension des ouvertures) à ces points de contact avec l'extérieur. « J'avais une grande fenêtre et je n'avais jamais de soleil. À cause

de l'orientation, rien ne me touchait. Tu imagines 365 jours par an sans soleil, parce qu'on a qu'une seule façade. Maintenant j'ai échangé avec mon voisin on s'est arrangé et j'ai un appartement à droite (orienté Sud) et ça brule il y a beaucoup de soleil spécialement en été je ne sais pas comment faire. Mais en tout cas, c'est mieux que l'ancien, je ferme les volets et c'est plus contrôlable. » (Hamza habitant).

Cependant parallèlement à ce besoin de se protéger surgit des procédés d'extraversion. Des habitants à l'« esprit ouvert » qui s'alignent sur la conception initiale, qui n'ont pas « refermé le balcon (...), pas mis de barreaudage » et qui n'utilisent le balcon que pour étendre le linge (Adel habitant). À ce moment de l'analyse, on pense à une autre catégorie d'habitants qui véhiculeraient un mode de vie davantage *moderniste*, approuvant les conditions originelles de l'habitat. Dans le prolongement de cette idée, la non-appropriation, toujours assimilée à un degré plus élevé de civisme, semble introduire un nouveau facteur qui structure l'agir : *le paraître* (Bouchanine 1997). En ce sens, la façade est considérée comme une préface de l'habiter. Elle se doit d'être soignée et d'indiquer le niveau d'urbanité du ménage. Ainsi les données empiriques semblent orienter la quête dialectique vers une explication à deux vitesses. En ce sens, les pratiques appropriatives des façades seraient dans un premier temps des réponses à des conditions situationnelles de l'habitat. Certaines sont le fruit d'un réajustement interne (conduisant souvent à une obturation de l'ouverture). Dans un second temps, elles sont la conséquence de l'orientation géographique du logement ou même l'emplacement de ce dernier. Si l'importance des dispositifs sécuritaires au niveau des logements du rez-de-chaussée et les niveaux inférieurs, est notable, elle est moins remarquée dans les étages supérieurs (figure 62). Une observation confortée par le témoignage suivant : « on n'a pas mis de barreaudage non plus parce qu'on est au quatrième et c'est difficile de monter jusqu'ici. Si on était en bas, on l'aurait placé bien sûr ; il y a beaucoup de cambriolages par ici » (Adel Habitant). De même pour l'installation de véranda qui se multiplie sur les façades de logements de l'unité de voisinage 8, en épargnant tout de même les habitations du dernier étage (figure 63). Une caractéristique qui se justifie par la fonction de l'appropriation jouant le rôle d'un écran isolant des pratiques du voisin du dessus (poussière, étendage de linge).

D'autres actions, notamment au niveau des rez-de-chaussée, montrent la transformation d'une fenêtre en une porte, créant ainsi une entrée privée (figure 64) ou transformant une des pièces intérieures en un local commercial. Si le premier procédé est motivé, selon notre enquête du terrain (des échanges avec le voisinage, mais pas avec

l'habitant concerné qui a refusé de nous parler), par une volonté de s'isoler et de se protéger d'un entourage qui dérange (sa voisine a transformé son logement en maison close). Le deuxième semble animer essentiellement par des fins lucratives. Une autre manière de transformer la façade consiste à surélever le garde-corps, à obturer les vides par du ciment (figure 65). Une démarche qui semble vouloir optimiser la protection, contrôler la pénétrabilité de l'espace, mais plus particulièrement protéger contre les chutes accidentelles des enfants.



Figure 62 : Répartitions des vérandas au niveau d'une des façades des UV 8. Source : auteur 2017



Figure 63 : Répartition des barreaudages au niveau d'une des façades de l'UV 8 :
Source auteur 2017

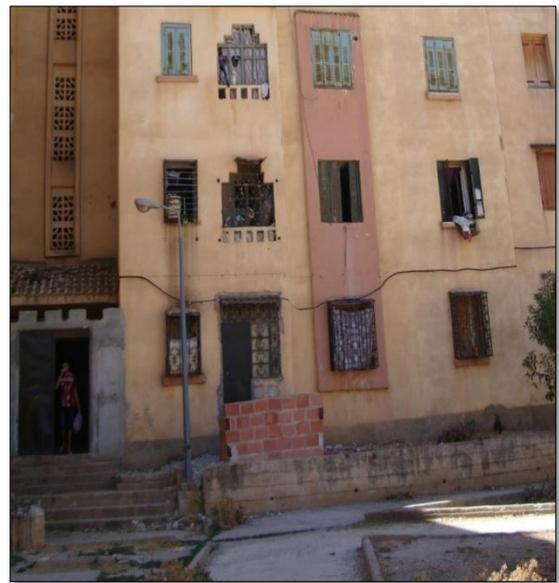


Figure 64 : Création d'une entrée privée
Source auteur 2017



Figure 65 : Surélévation du garde-corps. Source : auteur 2017

À l'antipode de ces appropriations qui se dressent telles des réponses à des besoins déterminés, à un contexte particulier, variant d'un logement à un autre ; se manifeste l'autre caractère de l'appropriation relatif à l'extraversion. Dans certains cas, cette dernière s'illustre, comme rapporté auparavant, via une abstinence, qui semble révéler que les ouvertures et notamment le balcon se transformaient en « un appendice appartenant plus à la façade et à la rue qu'à l'espace domestique » (Frey 2016, 171). Nous constatons que la non-appropriation est étroitement liée aux tendances d'extraversion. Renoncer à l'obstruction des ouvertures, au percement des parois extérieures, donner à voir (certaines parties) de son habitat semble correspondre tantôt à une acceptation des conditions initiales, tantôt à une volonté de souligner aussi bien son degré d'urbanité que son rang social.

Cependant, cette volonté d'exhiber sa condition, à travers la façade de son habitat, se manifeste également chez les *transformateurs*. Elle donne lieu à des comportements paradoxaux où les habitants ne cherchent pas à se débarrasser du regard, mais l'orientent à travers des éléments décoratifs, la réalisation d'une finition spectaculaire (figure 66). Ainsi les actions appropriatives relevées sur la façade trouvent leur sens non pas dans une volonté de tourner le dos à l'extérieur, mais plutôt dans l'intention d'asseoir un contrôle sur l'espace habitat. En ce sens, nous nous alignons sur les hypothèses de Bouchanine concernant ces appropriations qui doivent donner à voir, sans permettre « d'être vu constamment ou par

surprise » (1994, 307). Ses aspirations contradictoires donnent lieu à un équilibre improvisé que même les habitants ne semblent pas complètement maîtriser (Bouchanine 1994, 307).



Figure 66 : L'impact du mimétisme dans le processus appropriatif (concernant la manière et le matériau employés). Source : auteur 2017

7- Conclusions :

La pratique appropriative est conditionnée par une série d'éléments dont la persistance de certaines valeurs vernaculaires qui sacralisent le noyau intime. Aussi par un nouvel environnement qui pousse à renforcer certains aspects, tels que le volet sécuritaire. Mais encore par un habitat standardisé ainsi qu'une multitude de facteurs qui sont : les besoins de la famille, les ressources financières, les possibilités d'appropriation, mais particulièrement la réceptivité des ménages au mode de vie suggéré par l'espace occupé.

L'espace limitrophe ainsi que la façade ne sont que des parties de l'habitat, et ne peuvent donner accès à une compréhension totale de ces dynamiques d'appropriations. Ils peuvent cependant révéler, de premières indications sur le comportement des habitants. Nous avons constaté que le marquage de ces éléments s'opère le plus souvent à travers des pratiques appropriatives prononcées, massives (pour l'espace limitrophe) et mineures (pour la façade). Mais à travers ces comportements, de nouvelles références se dégagent. Un renoncement à certaines parties, un débordement sur d'autres, et/ou des pratiques qui annoncent un conflit d'intérêts entre l'habitant et le concepteur. En effet, l'expérience empirique révèle une confrontation entre ces deux acteurs qui se disputent le règne spatial.

En se décalant de ces propos, nos premières conclusions ne concernent pas la légitimité de l'existence de ces expressions. Elles ne reprennent pas les discours porteurs de solutions miracles, tel qu'un retour brutal vers des conceptions vernaculaires. Elles invitent plutôt à s'inspirer de cette matière empirique (notamment les appropriations les plus répandues) pour améliorer l'habitabilité de ces espaces. Sans vouloir, pour autant se débarrasser ou limiter l'existence d'appropriations nécessaires, voire essentielles, dans la relation de l'habitant avec son environnement. La conception n'aurait pas à figer, ou à finir l'habitat. L'espace limitrophe ou la façade devrait être retravaillé pour intercepter les exigences des habitants, en leur permettant en même temps de pouvoir s'exprimer.

CHAPITRE 4 : CAS D'ÉTUDE ; PRATIQUES APPROPRIATIVES DU DEDANS

1- **Introduction : Réajustement méthodologique :**

Le passage de l'analyse extérieure de l'habitat à son intérieur s'est vu ponctuer par un ajustement méthodologique. À la dominance de la démarche quantitative et des procédés d'observation, nous suppléons une proportion d'entretiens et de relevés. Comme mentionné dans le chapitre, méthodologie, cette approche trouve sa source dans la volonté de s'aligner sur un design d'enquête explicatif, qui use d'un processus séquentiel. Ainsi, le recours à une étude qualitative permet d'explorer les concepts mis en avant par le travail quantitatif (notamment, le recensement des transformations au niveau de la façade) (Aldebert et Rouziès 2011). Cette phase reprendra un procédé inductif, se basant sur un entretien centré (Dépelteau 2011) ainsi que des méthodes et techniques de dessin pour mieux saisir, à travers les pratiques des habitants, les configurations spatio-temporelles qui caractérisent leurs modes de vie. Cependant, la sensibilité du terrain et le manque de points de repère nous ont contraints à réadapter les chemins classiques d'investigation. Entre le remplacement du magnétophone (que les interviewés refusent), par un procédé de prise de notes, la difficulté de pénétrer et de relever l'intérieur des logements, de prendre des photos (remplacé par des schémas)... l'accès à la réalité empirique semblait conditionné par une série de contraintes qui limitaient le degré d'exhaustivité de notre travail de recherche. En ce sens, les efforts ont été concentrés autour de dispositifs qui tout en permettant de retransmettre la réalité du terrain, ne devaient pas gêner les enquêtés. Il est également important de rappeler, que cette analyse qui s'inspire des approches de Deboulet à Mahdia (1995) et Tebib à Constantine (2008), tente de mettre en avant les éléments remarquables des pratiques spatiales (par leur divergence, leur degré de généralisation...). Une description qui permettrait de se saisir d'une part de l'habiter actuel au niveau des logements collectifs de Ali Mendjeli et particulièrement l'unité de voisinage 8.

2- **Scénarios d'habiter et leurs évolutions :**

Nous abordons le processus d'appropriation en rappelant les deux entités qui structurent les catégories de notre échantillon : le type de logement qui selon sa configuration spatiale, notamment sa structure, suggère un modèle d'habiter ainsi que des options appropriatives spécifiques. Et le type de ménage qui suivant sa forme et son comportement, applique à l'espace un bagage culturel et une vision spatiale propre (modélée à travers un dosage entre ses tendances traditionnelles et ses récupérations modernes). L'analyse du rapport entre ces deux corps permet aussi bien la contextualisation de la pratique que son intelligibilité. Autrement dit, nous pensons que l'agir de l'habitant n'est qu'une

manifestation d'une interférence réciproque entre deux pôles à un moment précis de la carrière résidentielle de l'occupant. Ainsi, les scénarios d'occupation dressent le portrait comportemental d'un ménage tout en distinguant le pouvoir du vouloir et le possible de l'idéal.

Exposer le comportement des habitants à travers les différentes épreuves quotidiennes et extraquotidiennes, conduit non seulement à desceller l'écart entre le logement conçu par l'architecte et la manière dont il est vécu par son occupant ; Mais également les différentes adaptations de pratiques qui puisent dans divers registres culturels pour concilier un habitat « imposé » à des pratiques spatiales aux allures vernaculaires (Tebib 2008, 12). Ce qui suit, est constitué d'une série de situations empiriques permettant d'exhiber le rapport cité auparavant, via une mise en lumière des approches appropriatives ainsi que les facteurs qui les structurent. Ce rapport est le résultat de séjours empiriques qui se sont soldés par dix huit (18) enquêtes au niveau de l'unité de voisinage 8. Les scénarios d'occupation démarrent de cette matière (qui sera exposée dans sa globalité dans les annexes) pour lancer une analyse herméneutique de l'habiter de ménages algériens.

2.1- Scénarios relatifs à la pratique de « se coucher » :

Le travail de terrain permet de vérifier qu'une même pratique peut prendre différentes formes. Cette diversité est d'abord relative à la structure de l'habitat, du ménage, mais également des registres culturels qui influencent leur comportement. Autrement dit, la pratique spatiale est le résultat d'un mélange de ces composantes qui semble générer un habiter propre à chaque cas, à chaque instant. Dans ce sens les réponses différentes selon les situations enquêtées et l'agir, à l'instar de l'activité de *se coucher* qui se déploie dans une infinité de nuances. Prenant l'exemple d'un ménage nucléaire, composé de 5 membres (les parents + une adolescente + une fille en bas âge et un adolescent), habitant un F2 (système constructif artisanal) (figure 67).

Nous descellons une évolution dans l'utilisation de certaines parties de l'habitat. En effet si une alternance jour/nuit est usitée dès le départ en transformant le séjour en chambre à coucher le soir, il semble cependant que ces utilisations dépendent du changement de l'âge des enfants (figures 68 et 69).

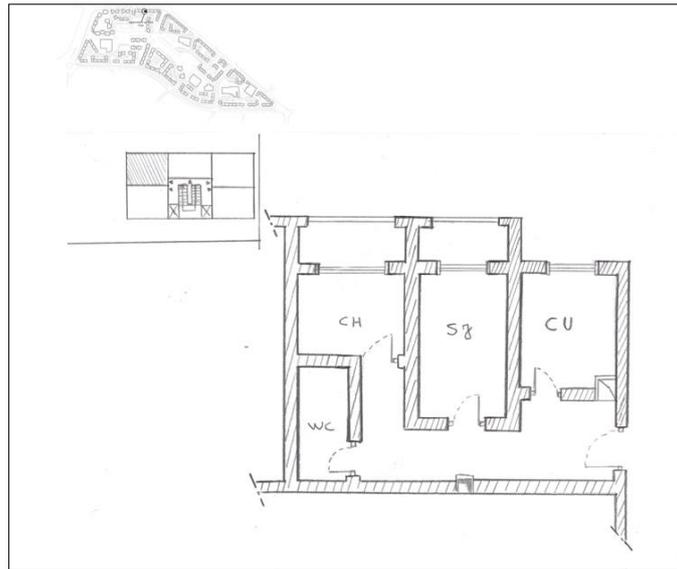


Figure 67 : Schéma du logement occupé par Hamza. Source : Auteur 2018

Ainsi si dans un premier temps la séparation entre sexes ne paraît pas requise, l'adoption de cette pratique à partir d'un certain âge va éloigner davantage l'espace de sa conception initiale. Dans ce sens, l'alternance qui était propre au séjour va déborder pour inclure même l'espace cuisine. Toutefois, cette situation inconfortable, d'après le récit des enquêtés, va obliger le ménage à solliciter d'autres ressources en transférant l'ainée des enfants vers la demeure de la grand-mère pour pallier à cette utilisation contraignante des espaces (figure 70). Une solution qui semble cependant provisoire tant l'âge des deux autres enfants est en permanente évolution.

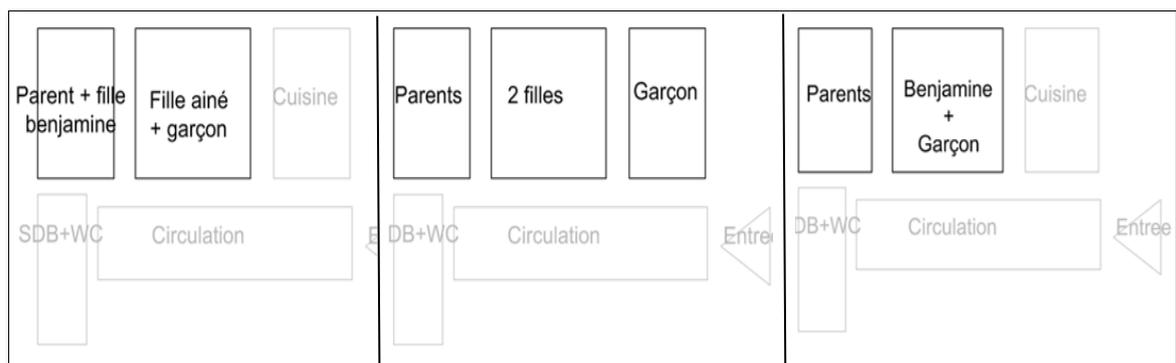


Figure 68: Pratique de se coucher (enfants en bas âge).
Source : Auteur 2018

Figure 69: Pratique de se coucher (enfants adolescents).
Source : Auteur 2018

Figure 70: Pratique de se coucher (départ de la fille ainée)
Source : Auteur 2018

Les possibilités spatiales offertes par un F2 paraissent au premier abord, plus limitées. Cette hypothèse est étayée par l'observation d'un appartement plus spacieux. Un F3 (système artisanal) (figure 71) occupé par une famille nucléaire de 4 personnes (les

parents + un garçon + une fille) dont la configuration et la composition sont proches du cas précédent.

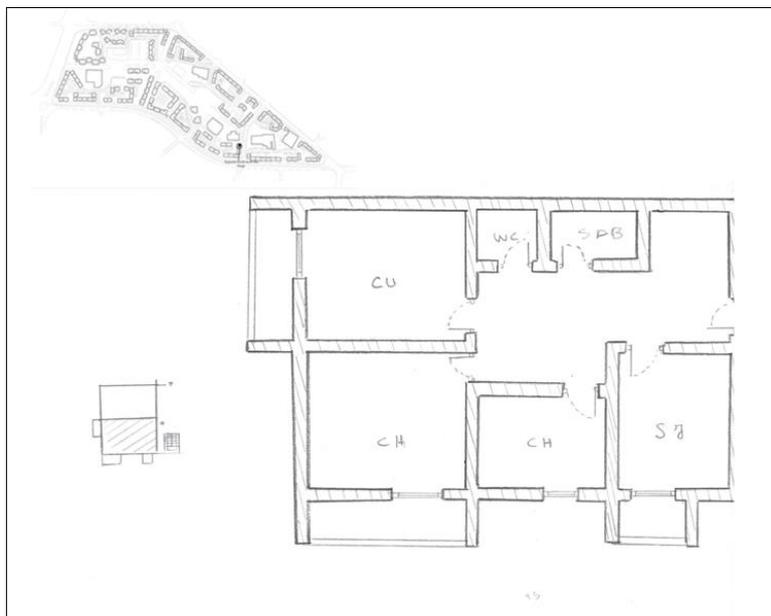


Figure 71 : Schéma du logement occupé par le ménage de Fayçal. Auteur 2018

Le ménage ne s'est pas (encore) écarté de la vision du concepteur. L'utilisation des pièces est restée fidèle à la conception initiale. Cependant, l'enquête auprès de cette famille qui comporte deux enfants en préadolescence met en avant une mutation prochaine de l'usage du séjour. En effet les enfants ayant besoin d'espaces distincts, utiliseront cette pièce comme chambre à coucher pour le garçon pendant la nuit (figures 72 et 73). Une solution involontaire cependant pour cette famille forcée d'adopter un schème éloigné de sa vision spatiale qui tend plus vers la spécialisation que vers une polyvalence qui semble subite.

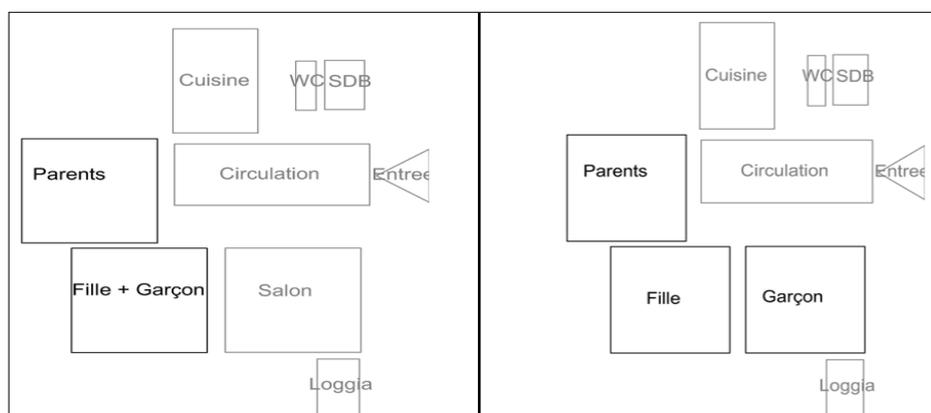


Figure 72 : Pratique de se coucher (enfants en préadolescence). Auteur 2018

Figure 73 : Pratique de se coucher (enfants en adolescence). Auteur 2018

Sur un autre plan, il semblerait que le rapport entre la taille du ménage et celle de la cellule est loin de transmettre le degré de confort de la famille. En effet la comparaison entre le cas précédent qui présente un TOP de 1,33 et la situation d'un ménage de 6 personnes (les parents et leurs 4 filles) affichant un TOP de 2, ne reflète pas la réalité du vécu. Avec une famille numériquement plus importante, les occupants de cet F3 (système coffrage outils) ne semblent guère gênés dans leur usage des parties relatives au sommeil, se permettant ainsi un confort qui va de pair avec une répartition équilibrée et monovalente des espaces (même si les chambres sont réaménagées la nuit pour accueillir plus de personnes). Ainsi, la non-présence de garçons aide à restreindre l'ampleur de cette tâche aux chambres à coucher conformément à la conception initiale du plan (figures 74 et 75).

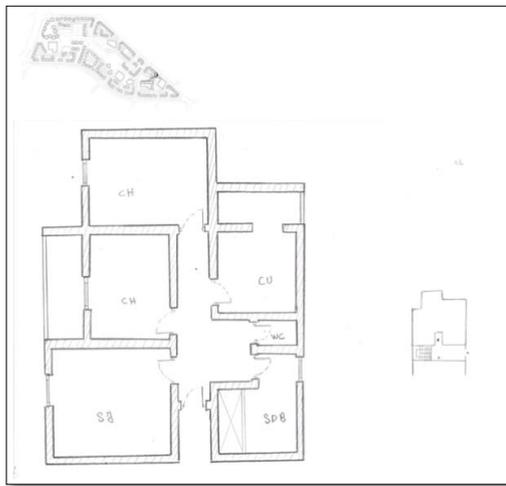


Figure 74 : Schéma du plan du logement occupé par le ménage de Azzouz.
Auteur 2018

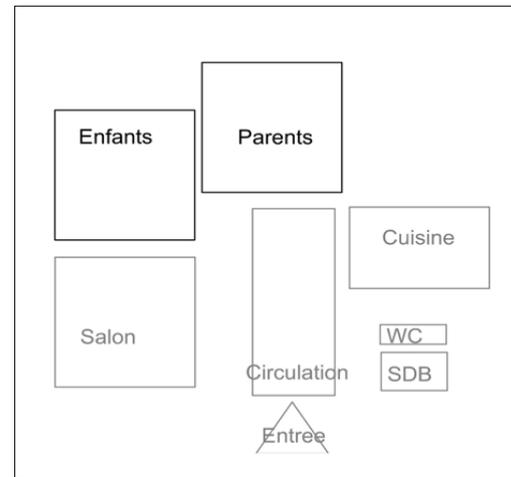


Figure 75 : Utilisation du logement pour les activités relatives au sommeil.
Auteur 2018

Concernant les familles habitant un F1 (figure 76), cette activité fait appel à d'autres registres. Ainsi l'alternance ne pouvant être évitée par manque d'espace, le ménage nucléaire se doit également de revoir ses exigences à la baisse. Ils procèdent ainsi à un compartimentage de l'unique pièce de l'appartement (en préfabriqué) et font aussi abstraction des séparations par sexe. Dans ce sens, cette dernière réunit plusieurs sous-groupes se partageant une surface qui fait guise de dortoir (figures 77, 78). Cependant, cette pratique qui semble désagréable selon les dires du ménage, met en avant certaines contraintes obligeant les membres de cette dernière à s'aligner sur un rythme de sommeil identique. Ainsi les libertés personnelles sont restreintes et chaque membre du ménage ne peut se prêter à d'autres activités durant les heures réservées au sommeil, sous peine de perturber les autres. À signaler que par moment, le ménage s'aligne sur une séparation

relative au genre en réservant le séjour pour les femmes tandis que le couloir se transforme en un lieu de sommeil pour les hommes de la famille.

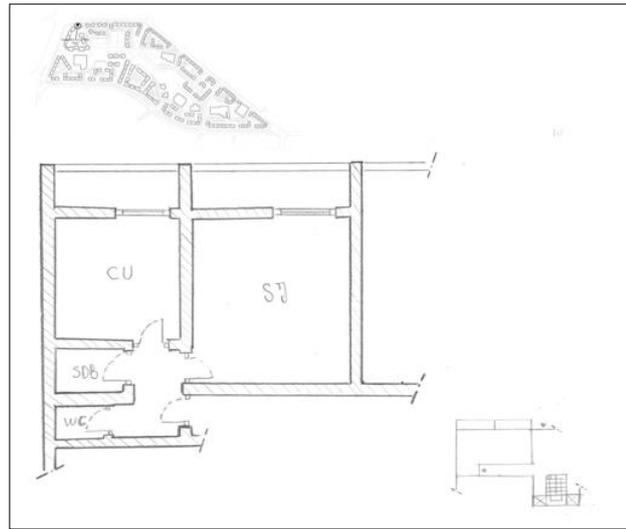


Figure 76 : Schéma du logement F1 occupé par le ménage de Mohamed Cherif. Auteur 2018

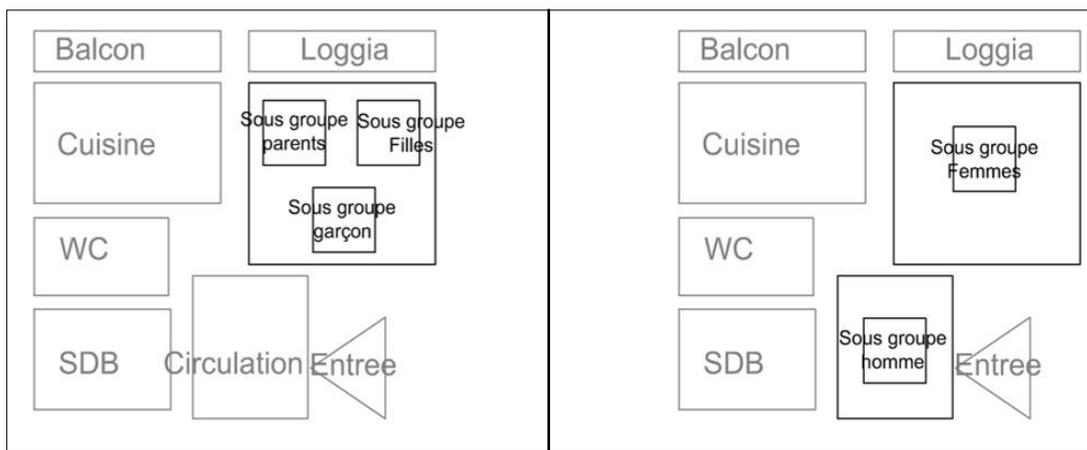


Figure 77 : Utilisation du logement pour les activités relatives au sommeil (première variante). Auteur 2018

Figure 78 : utilisation du logement pour les activités relatives au sommeil (deuxième variante). Auteur 2018

Les ménages algériens s'enveloppent et se développent au gré des mariages et des naissances. Dans ce sens si le mariage des filles est généralement synonyme d'un départ entraînant la réduction de la taille de la famille, celui des garçons conduit habituellement à une augmentation numérique de cette dernière. Ces différentes phases imposent une utilisation diversifiée de l'espace. Les habitants tentent à travers une série d'appropriations d'adapter ce dernier à chaque moment de leur évolution. C'est le cas de ce ménage néopatriarcal de sept personnes habitant un F3 (système artisanal) (figure 79).

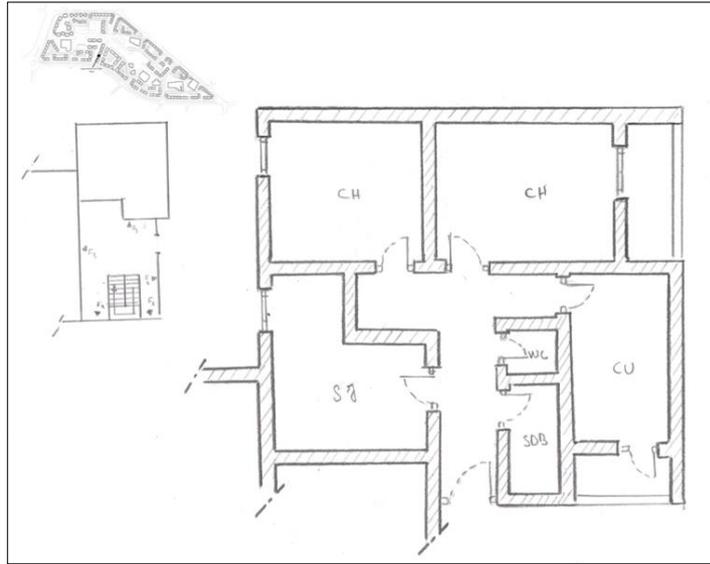


Figure 79 : Schéma du plan du logement F3 occupé par le ménage de Souad. Auteurs 2018

Il est vrai que le mariage des filles a permis un gain d'espace en libérant l'une des pièces du logement (figures 80 et 81). Une disponibilité qui précipitera le mariage du fils occupant désormais, ainsi que sa famille, la pièce libérée (figure 82). À travers ces situations, la famille bascule entre une pratique spécialisée de l'espace et une alternance jour/nuit. Si la première situation semble synonyme d'un habiter confortable, d'un idéal recherché, la deuxième traduit plutôt des formes d'usage motivé par des concessions spatiales et qui ne peuvent exister que via un détournement des fonctions primaires des espaces.

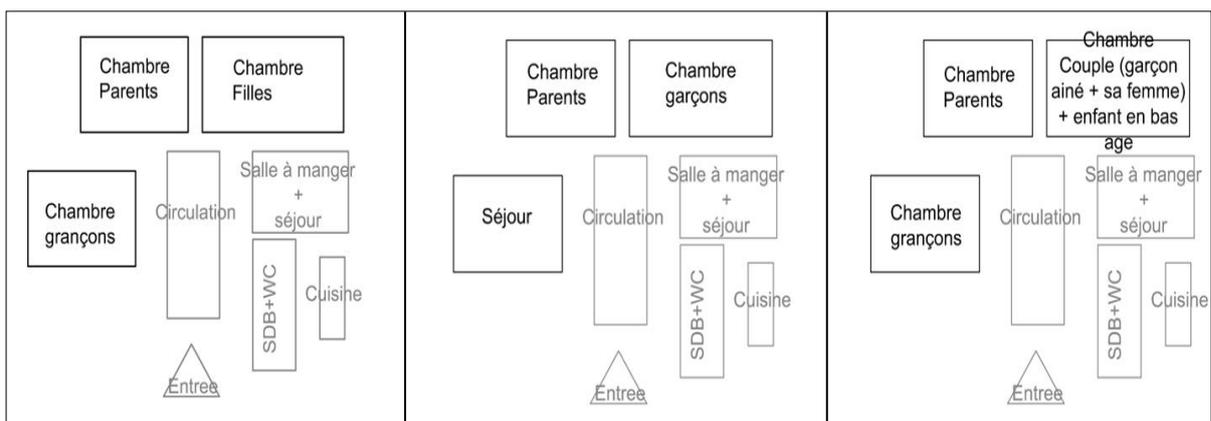


Figure 80 : Usage initial des espaces. Auteurs 2018

Figure 81 : Usage de l'espace postmariage. Auteurs 2018

Figure 82 : Usage de l'espace postmariage fils. Auteurs 2018

Sur un autre plan, il est à noter que pour ce ménage aussi bien que pour les cas des ménages précédents, les activités relatives au sommeil ne débordent que rarement en dehors des chambres et du séjour. Ainsi les ménages acceptent l'alternance uniquement au niveau

de ces espaces en refusant de consacrer les autres pièces du logement pour cette activité. Au-delà des contraintes que peut engendrer la généralisation de cette pratique sur d'autres parties de l'habitat, ce positionnement semble se nourrir d'abord des ambitions de monovalence. Mais aussi de l'expansion de nouvelles normes banalisant l'usage du séjour en tant que chambre à coucher, particulièrement la nuit. Dans ce sens, les habitants semblent œuvrer dans le but d'élaborer, mais aussi de s'aligner sur de nouveaux idéaux plus rapprochés de leur situation domestique. Ces derniers sont structurés néanmoins par la présence d'axes différenciant les parties susceptibles d'être considérées comme des espaces de nuit (séjour, chambres) de celles relatives au jour (tout le reste du logement). Cela dit, certaines familles continuent à préserver des registres exclusivement vernaculaires en se conformant à la réservation de la partie séjour pour les invités. Ainsi même si la situation d'occupation de l'espace habité est contraignante, ces derniers n'empiètent guère sur cette partie du logement (figure 83). Une doctrine qui n'est pas animée par un désir de respecter les usages initiaux suggérés par le concepteur, mais plutôt par la confirmation du statut de lieu de réception pour le séjour. Ce dernier se dote d'un traitement privilégié, soigné, rappelant le traitement du Mejlless³⁰. Cette volonté de reproduire des espaces et des usages vernaculaires entraîne des concessions spatiales, obligeant les membres de ce ménage néopatriarcales en transition, à se partager à 7 les deux pièces à coucher (figure 84).

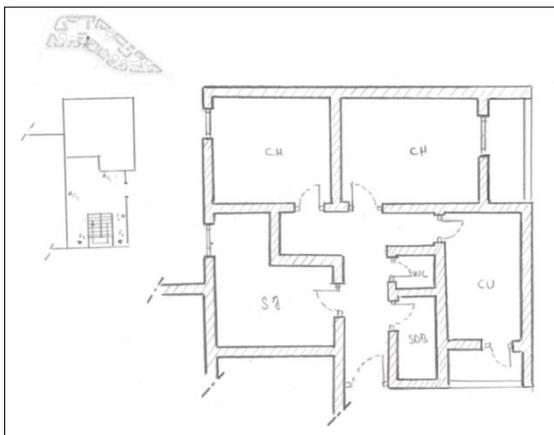


Figure 83 : Schéma du logement occupé par le ménage de Fouzia. Auteur 2018

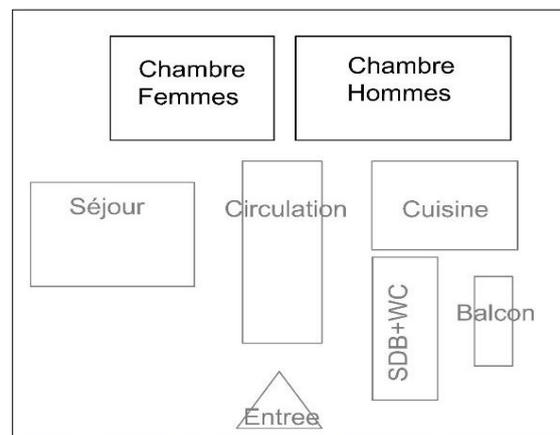


Figure 84 : Usage relatif aux activités de sommeil. Auteur 2018

³⁰Majless : espace de réception dans la maison à patio.

2.2 Scénarios relatifs à la pratique de « réception des invités » :

L'habitat doit pouvoir s'aligner sur les différentes situations du vécu. Ainsi le confort spatial passe par la flexibilité d'espaces aptes à conserver un équilibre fonctionnel face à la diversité des situations quotidiennes. Dans ce sens, la réception des invités traduit une expérience qui questionne les capacités d'adaptation du logement aux mœurs empiriques. La réaction des ménages ainsi que les pratiques relatives à cette situation sont conditionnées par plusieurs facteurs qui s'entremêlent selon un procédé aux apparences anarchiques, mais qui traduisent tout de même un habiter structuré par la culture spatiale du moment. Le travail d'enquête permet d'analyser la simple pratique pour mettre en avant les processus d'appropriation usités par les habitants. Dans l'ordre de cette idée l'exemple de ce ménage nucléaire de 7 membres habitant un F2 (de système coffrage outils) (figure 85), invoque la présence de deux situations dissemblables. Tout d'abord, la réception d'un invité se distingue suivant le degré de familiarité et les rapports avec ce dernier. Un étranger bénéficiera de plus d'attention concernant le choix, mais aussi l'état de l'endroit de la réception tandis qu'un proche considéré plus qualifié à percevoir les conditions sincères de la famille traverse plus aisément les barrières d'ostentation (figure 86). Sur un autre plan, la séparation par genre est perceptible dans le traitement réservé aux hôtes qui sont isolés dans des espaces distincts quand ils sont nombreux (figure 87). Cependant malgré l'absence d'un espace adéquat pour se prêter à cette division, les occupants se permettent, via une expansion de l'espace réservé aux convives, de solliciter d'autres parties de l'habitat. Il est à noter aussi que lorsque la réception se limite à un seul convié les membres du ménage du sexe opposé sont contraints de se regrouper dans un autre espace (figure 88).

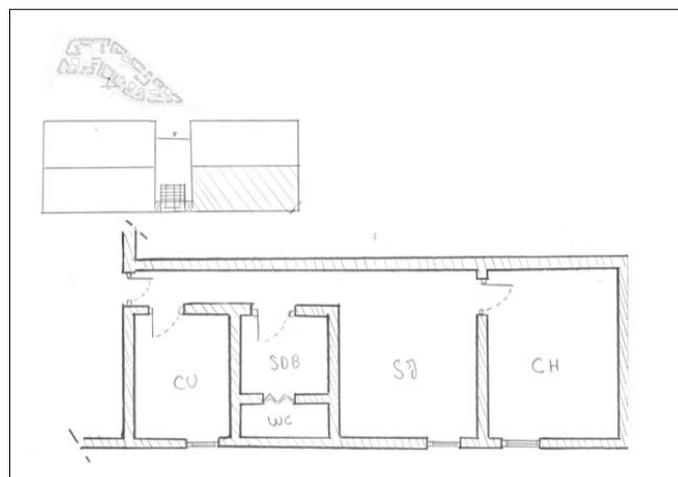


Figure 85 : Schéma du logement F2 occupé par le ménage de Mouloud. Auteur 2018

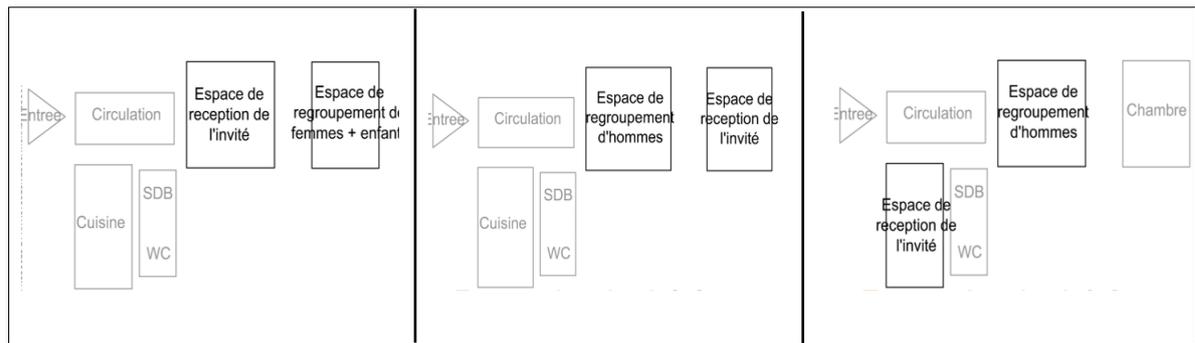


Figure 86: Usage de réception d'un invité nonfamilier.
Auteur 2018

Figure 87: Usage de réception de plusieurs invités.
Auteur 2018

Figure 88: Usage de réception d'un seul invité.
Auteur 2018

C'est à penser que plusieurs principes traditionnels semblent désormais déstabilisés. Une perturbation due aux contacts avec un nouveau mode de vie dont l'influence s'exerce par plusieurs chemins, dont la configuration spatiale de l'habitat collectif. Ce contact avec des concepts d'ailleurs, semble le résultat d'avènement de nouveaux moyens technologiques, qui ont impacté l'habiter originel. Dans ce sens, les éléments structurels de la vision de l'habitant mutent ou peuvent à tout moment muter en délaissant des formes qui autrefois semblaient essentielles, en adaptant d'autres éléments aux apparences éloignées du mode de vie vernaculaire.

Certains ménages, à l'instar de Fayçal, incarnent cette évolution de l'habiter. Ainsi les pratiques de réception négligent les séparations par genre en regroupant l'ensemble des invités dans le même espace (figure 89). Cette manière *occidentale* de faire, selon les enquêtés, est associée d'un côté à des pratiques que les ménages pensent davantage civilisées et de l'autre à une gestion locale de la pratique, synonyme d'un gain en aisance. Le ménage se conforme donc à la conception initiale du logement en limitant la réception à la partie séjour contrairement au cas antérieur qui sollicite toutes les portions de l'habitat pour satisfaire cette pratique.

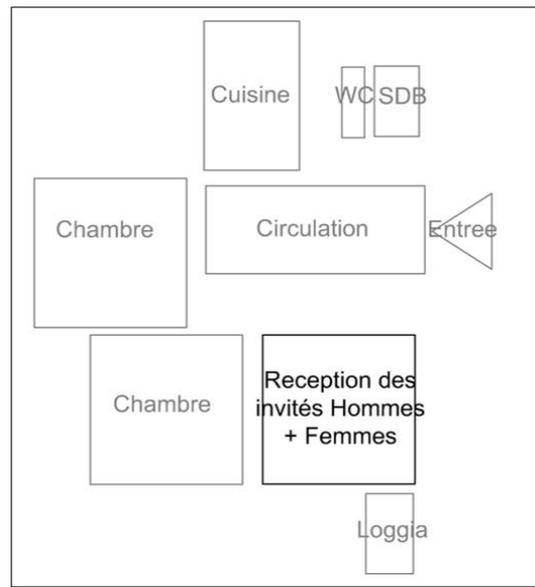


Figure 89 : Usage de réception des invités (ménage de Fayçal). Auteur 2018

Il est à noter également que l'abondance spatiale permet une meilleure lisibilité des desseins des usagers. Contrairement au manque d'espace qui favorise des concepts de *survie* qui ne traduisent pas l'habiter des occupants, mais plutôt une réaction face à une situation désavantageuse (le possible et non l'idéal). Le cas des ménages habitant un F1, à l'exemple de Mohamed Cherif, reflète ce traitement invoqué à l'égard d'un logement exigu. Ces derniers sont obligés de passer par des concessions afin de pouvoir aligner l'espace sur les exigences de cette pratique. Ainsi la réception des invités est généralement synonyme d'expulsion temporaire de certains membres de la famille (souvent les hommes) dans le but de générer un supplément en espace susceptible d'accueillir ces invités (figures 90 et 91).

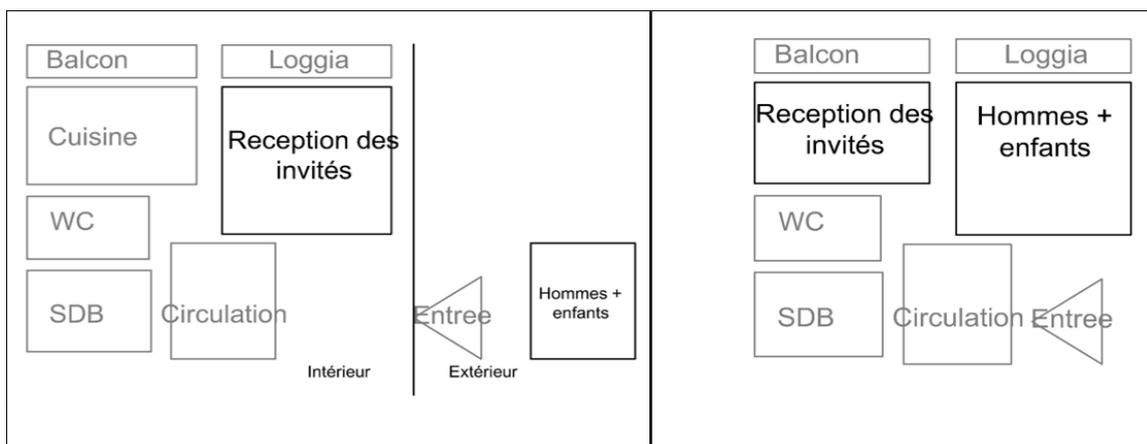


Figure 90 : Usage de réception d'un invité non-familier (femme) (ménage de M.C).
Auteur 2018

Figure 91 : Usage de réception d'un invité familial (femme) (ménage de M.C).
Auteur 2018

En plus de la diversité des réactions des habitants, il est à noter que les visites également peuvent prendre différentes formes. Si certaines ne durent qu'un moment de la journée, d'autres peuvent s'étendre sur plusieurs jours. Naturellement, la deuxième variante a plus d'impact sur le système d'habiter. Elle oblige le ménage à composer avec une présence permanente de ses convives, ce qui altère le fonctionnement primaire des espaces. Toutefois, cette présence peut être gérée de différentes manières. En effet, les habitants les plus privilégiés (disposant d'un F3) (figure 93) consentent généralement à transformer le séjour en chambre d'amis limitant ainsi leurs usages aux autres parties de l'habitat. Contrairement à ceux qui occupent un F2 (figure 92) qui se prêtent plutôt à une répartition par sexe des convives avec lesquels ils partagent les mêmes espaces. Ainsi l'habitat se diviserait en deux parties suivant un principe généré.

Sur un autre plan les usages de réception au niveau des habitations occupées par un ménage néopatriarcal, obligent aux mêmes pratiques de répartition par genre en préservant toutefois l'espace du nouveau couple (figure 94). Des situations aux allures inconfortables, notamment chez les ménages occupant des F1 qui souvent doivent délocaliser les hommes vers des espaces inadéquats avec les pratiques de sommeil tel que la cuisine, salle de bain ou couloir (figure 95) ou même les exclure temporairement en dehors de l'habitat (passant la nuit chez un proche si le nombre de convives est très important ou même dans une voiture au parking à l'image de Mohamed Cherif lors de la période postnatale pour faire de la place à ses belles-sœurs).

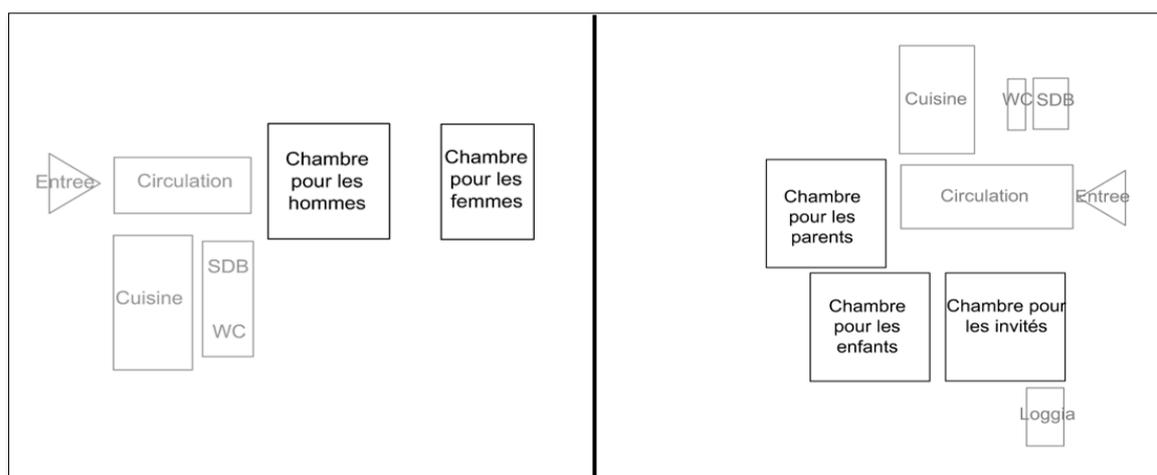


Figure 92 : Usage de réception d'invités F2 (ménage de Mouloud). Auteur 2018

Figure 93 : Usage de réception d'invités F3 (ménage de Fayçal). Auteur 2018

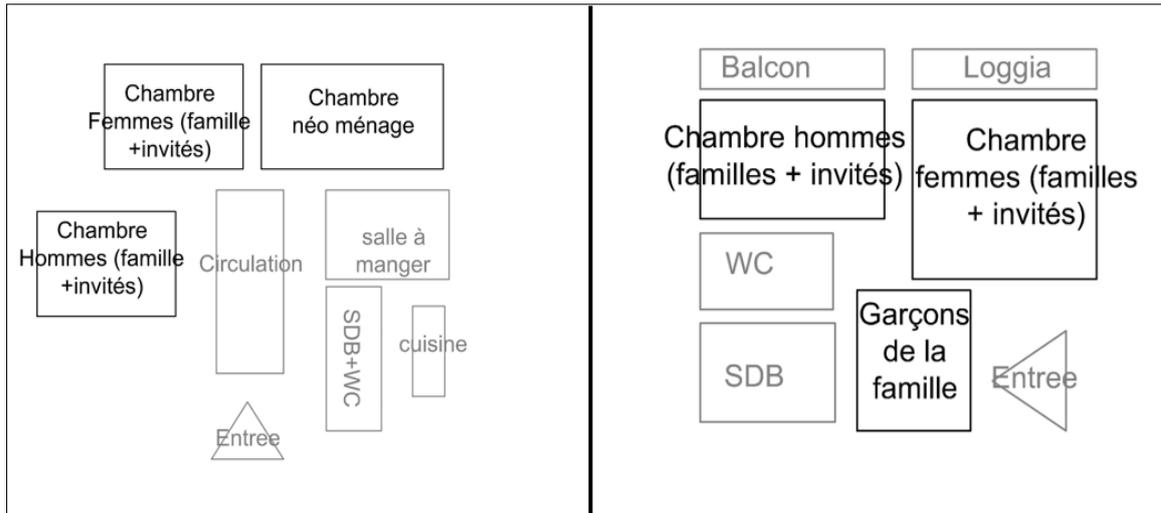


Figure 94 : Usage de réception d'un invité
(Ménage de Souad). Auteur 2018

Figure 95 : Usage de réception d'un invité
(Ménage de M.C). Auteur 2018

2.3- Scénarios relatifs à la pratique de « prise de repas » :

La polyvalence des espaces qui surgit quand le mode de vie vernaculaire algérien est évoqué semble contraster avec le cadrage rigoureux du rôle de chaque membre (Bourdieu 1972). Nous constatons ainsi que les relations intraménages sont structurées par une doctrine qui régule les fréquentations et les rapports selon le moment, mais également la fonction du moment. Autrement dit, en dépit du regroupement fréquent des membres de la famille au niveau des mêmes parties ; les rapports entre ces derniers semblent souvent sous-jacents à un registre culturel qui s'inspire de la tradition et plus particulièrement de la religion. Ces formes d'usage ainsi que cette structuration semblent subsister au niveau de certains cas, à l'instar de ce ménage nucléaire (parents + un enfant) occupant un logement en système artisanal (figure 96).

Cependant, ces formes ne demeurent pas constantes et au bout du processus d'hybridation qui les caractérise, apparaît certaines contradictions, certains écarts entre la parole et le geste. Ce ménage enquêté, semble à travers ses propos, hostiles à toute pratique vernaculaire soulignant une position favorable au logement collectif ainsi que son architecture moderne. Néanmoins, il se livre à des formes d'usage telle que la prise de repas (figure 97) qui marque une séparation entre le chef du ménage et les autres membres. Une distance importante pour le chef de ménage qui voudrait souligner son statut ainsi que les privilèges dont il jouit (Hichem habitant).

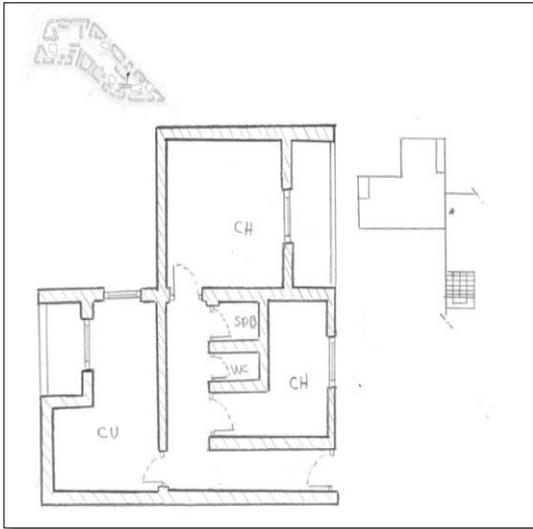


Figure 96 : Schéma du logement occupé en système artisanal. Auteur 2018

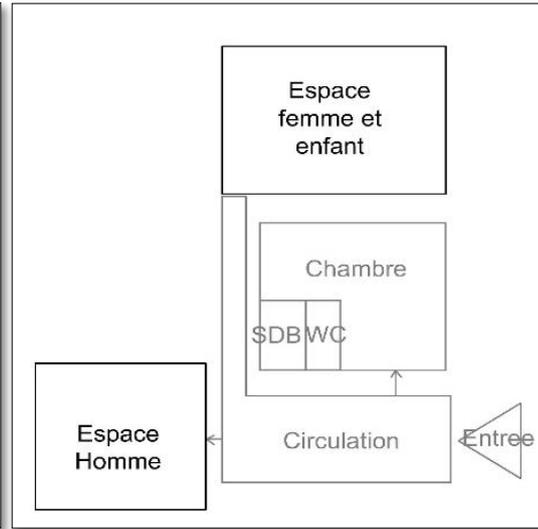


Figure 97 : Usage de Prise de repas. Auteur 2018

Il est à relever également que le ménage, par cette forme d'usage, dévie de la conception initiale en débordant sur l'espace de séjour ainsi que la chambre qui se transforme en salle à manger, au moment des prises de repas. Un détournement de l'espace qui semble habituel tant la partie cuisine se révèle inhabile, notamment par sa surface, à satisfaire les fonctions qui lui sont assignées. En ce sens, les ménages puisent dans les autres parties de l'habitat pour combler ce manque. Le cas du ménage nucléaire qui se partage à six (Père + belle-mère + 4 garçons) un F2 (en préfabriqué) (figure 98). Si l'étape de préparation se déroule au niveau de la cuisine, l'exiguïté spatiale oblige les habitants à solliciter les deux chambres pour la prise de repas (figure 99). Ainsi nous remarquons comment une fonction spécifique à une partie du logement s'étendrait pour monopoliser toute la surface de l'habitat.

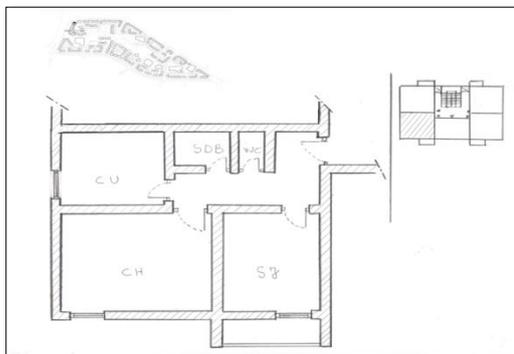
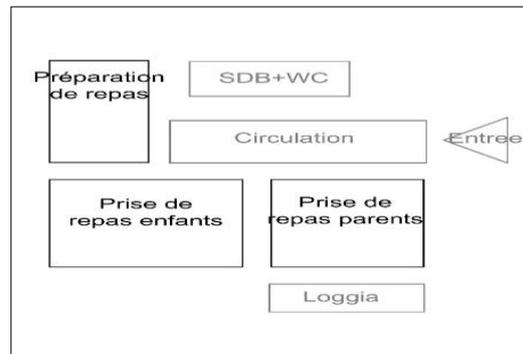


Figure 98 : Schéma du logement en préfabriqué. Auteur 2018



F2 Figure 99 : Usage de prise de repas. Auteur 2018

Le passage à un standing supérieur (F3) est généralement synonyme d'avènement de nouvelles formes de réponses spatiales. En effet, le gain en surface permet la concrétisation de certaines visions qui se rapprocheraient davantage de la conception initiale de l'espace. Ainsi plusieurs ménages réservent le moment de prise de repas essentiellement dans la partie cuisine (figure 100). Le procédé se déroule en regroupant tous les membres de la famille en dépit de leur âge et leur sexe. Une pratique travestie, cependant par certains ménages, comme celui de Fouzia (néopatriarcale en transition occupant un logement artisanal) (figure 101) qui, quand bien même, s'aligne sur le fonctionnement proposé par le concepteur, s'adonne à une séparation par genre lors de l'accomplissement de la tâche. Une division, cela dit, qui ne déborde pas sur les autres espaces de l'habitat, mais qui se pratique en dissociant les moments réservés aux hommes et aux femmes (figure 102).

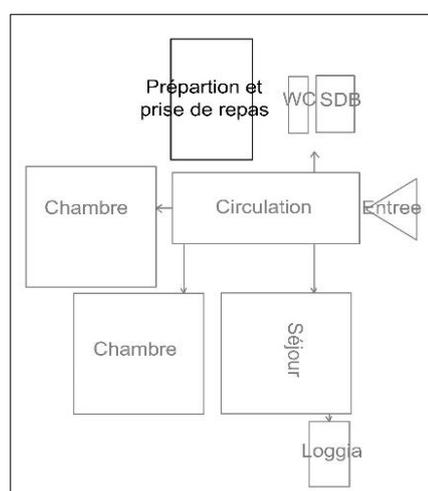


Figure 100 : Usage de préparation et prise de repas au niveau de la cuisine (ménage de Fayçal). Auteur 2018

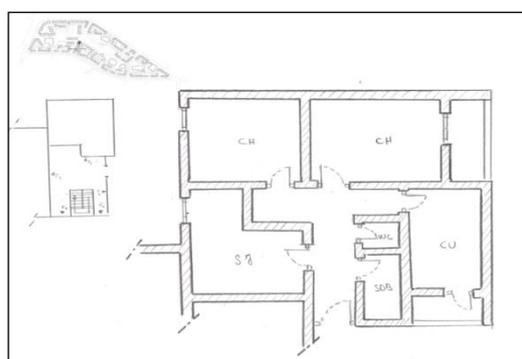


Figure 101 : Schéma du logement occupé par le ménage de Fouzia. Auteur 2018

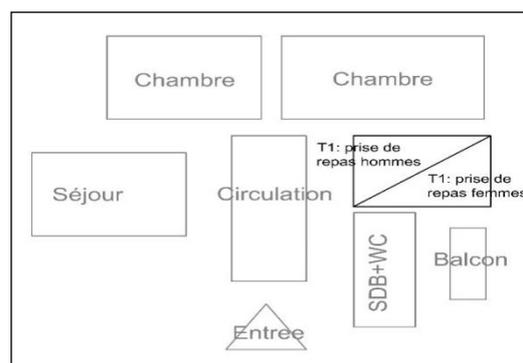


Figure 102 : Usage de prise de repas. Auteur 2018

La structuration des pratiques au niveau de l'habitat n'est pas conditionnée uniquement par le volet physique, mais semble influencée également par l'aspect temporel.

En ce sens, tout instant de la journée se définit par un usage fidèle à une fonction précise, mais aussi un sous-groupe déterminé. Ce procédé met en avant une polyvalence relative à l'utilisation de l'espace, mais également à sa fréquentation. Invoquant un cadrage qui définit le caractère de chaque partie via les variantes espace et temps. Ce processus est d'autant plus perceptible au cours d'une cohabitation entre plusieurs familles issues du même ménage.

Dans le cas d'un mariage polygame, par exemple, le comportement des habitants traduit souvent une séparation intentionnelle entre les femmes du chef de ménage. Toutefois, cette distance convoitée ne peut être maintenue au niveau d'un habitat étroit destiné préalablement à un ménage nucléaire. Une situation reflétée par l'habiter du ménage néopatriarcal réduit de Bouchama se composant de six membres (le garçon et sa mère + le père + la deuxième femme et ses deux filles) qui habitent un logement de type artisanal (figure 103). À défaut de pouvoir prétendre à un morcèlement des espaces, le ménage s'aligne sur un planning agençant l'usage des parties communes. L'exemple de la préparation de repas permet de comprendre la méthodologie des pratiques spatiales qui se produisent suivant deux moments : le premier relatif au sous-groupe numéro 1 (deuxième femme + 2 filles + père) tandis que le deuxième concerne le sous-groupe numéro 2 (première femme + garçon) (figure 104). La prise de repas se fait quant à elle dans des espaces distincts (le séjour pour le sous-groupe numéro 1 et la cuisine pour le sous-groupe numéro 2) (figure 98).

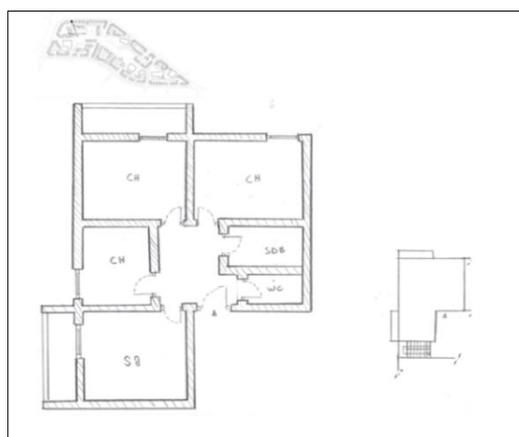


Figure 103 : Schéma du logement occupé par le ménage de Bouchama. Auteur 2018

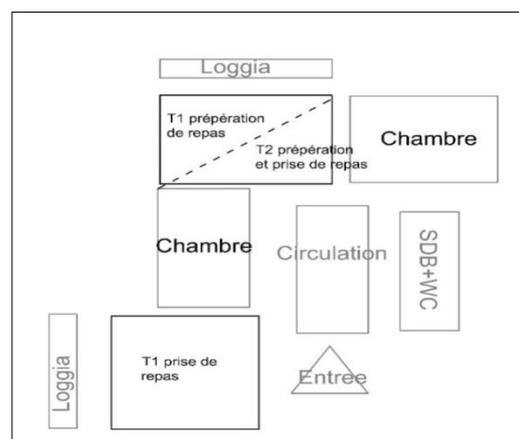


Figure 104 : Usage de prise de repas. Auteur 2018

Pour finir, il est à signaler que nombreux sont les ménages qui s'éloignent du plan conçu en aménageant d'autres espaces pour cette pratique. Cet écart peut conduire à des transformations physiques souvent doublées d'un déplacement de fonctions. L'étroitesse de la cuisine et l'absence d'un espace en guise de salle à manger conduisent vers la transformation du balcon en un coin pour la préparation de repas, libérant ainsi une partie susceptible d'accueillir une salle à manger (figures 105 et 106). Un procédé qui s'est généralisé dans la ville nouvelle. Principalement à l'échelle des F3 de système artisanal qui présentent un balcon approprié, via sa surface et sa condition, à recevoir l'espace cuisson, comme ce fut le cas chez le ménage néopatriarcal de Souad composé de 10 membres (parents + 5 enfants + 1 fils marié + sa femme + son enfant).

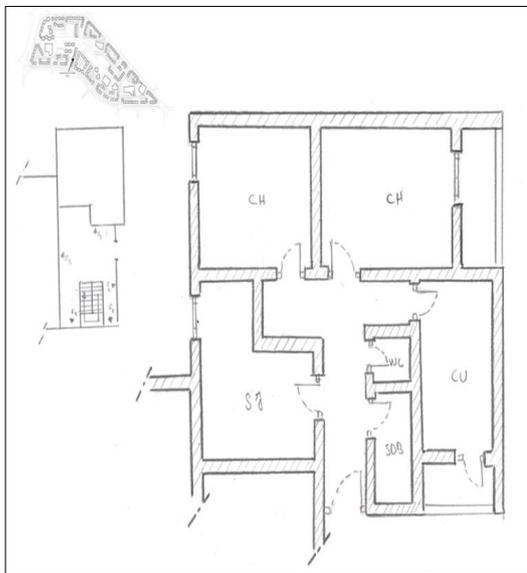


Figure 105 : Organigramme du plan conçu (Souad 2). Auteur 2018

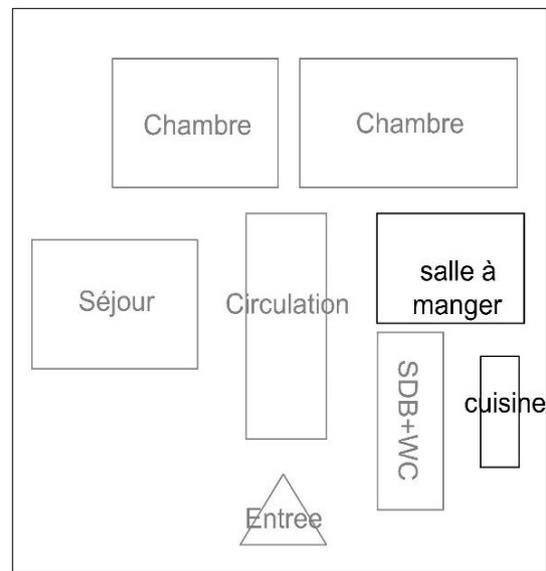


Figure 106 : Pratique spatiale relative à la préparation et prise de repas. Auteur 2018

2.4- Scénarios relatifs à la pratique du travail :

Il est vrai que l'architecture moderne ôte à l'habitat sa capacité de subsister tel un centre multifonctionnel concentrant des activités de différents registres (Duvigneau 1988). Sa conception semble le réserver désormais uniquement à la fonction *se loger*, réduisant l'importance de son influence sur la structuration de la vie de l'habitant qui est amenée à se dérouler ailleurs (hors habitat) (Duvigneau 1988). De ce fait, cette conception demeure un frein au mode de vie vernaculaire qui envisageait l'espace habité tel un pôle principal rassemblant la majorité des activités du ménage (Duvigneau 1988). Cela dit, si la conception suggère le renvoi de certaines fonctions tel que le travail, de nombreuses familles vont à

l'encontre de ces consignes en proposant des pratiques étrangères à la nature de l'habitat moderne.

Il est à préciser que les milieux modestes, à l'exemple de ceux de l'unité de voisinage numéro 8, obligent souvent à des stratégies de survie qui passent par un désir d'exploitation maximale de l'espace habité. Ce dernier est envisagé tel un générateur de richesse à travers sa capacité à accueillir des activités lucratives, généralement produites par les femmes. Toutefois, ces œuvres ne trouvent plus place au niveau d'un logement exigü élaboré via des principes fonctionnels. Une situation qui a conduit à une disparition progressive de certains usages (broderie, rouler le couscous, travailler la laine, distillation de l'eau de rose...) qui ne trouvent plus d'espaces adéquats pour leurs expressions (espace acoustiquement protégé, ensoleillé, aéré et intime comme fut le cas du patio). Néanmoins, malgré l'inadéquation des espaces du logement, certains ménages conservent ces pratiques, comme une tentative d'améliorer leur situation économique. Nous nous rappellerons certaines captures de la société algérienne, qui semblent éternelles, faites par des cinéastes, à l'image de Amar Tribeche dans son œuvre : *Aila Ki Nass* (une famille comme les autres) (1990). Le réalisateur, rapporte les disputes, au sein du ménage, provoquées par le bruit de la machine à coudre. Ce qui suscite des contestations continues, mais qui a permis tout de même d'équiper tout le logement en meubles modernes, électroménagers et d'améliorer la condition première de la famille. Trente ans après, les scènes du film sont, toujours aussi représentatives de la situation de certains ménages algériens. L'exemple de ce F3, en coffrage outils (figure 107) où le ménage nucléaire, réserve souvent le séjour à ce type d'activités, démontre l'impact de la superposition de fonctions étrangères sur un espace inadéquat (figure 108). En effet, la monopolisation de cette partie conduit au transfert de ses fonctions originelles vers d'autres pièces de l'habitat ; comme si, cette aisance dans le déplacement des fonctions serait encouragée par l'aménagement identique (à base de bancs et de matelas) de la majorité des pièces de l'habitat.

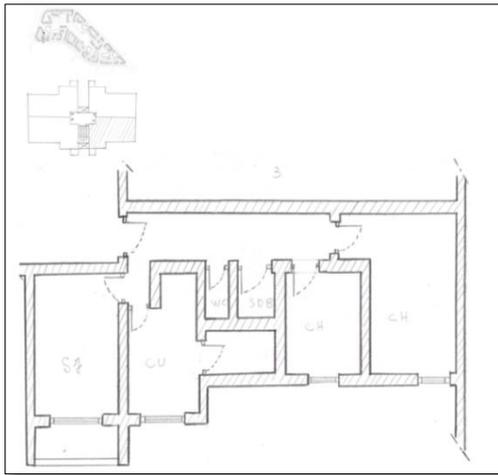


Figure 107 : Schéma du logement occupé par le ménage d'Adel. Auteur 2018

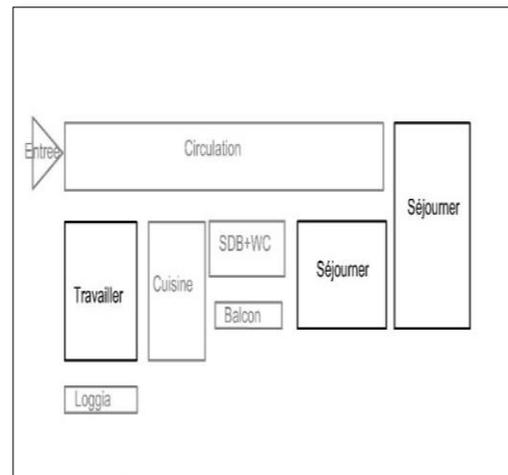


Figure 108 : Impact de l'usage relatif au travail sur les autres espaces. Auteur 2018

3- Cohabitation des pratiques et leurs impacts sur le système organisationnel de l'habitat :

Les regroupements des membres des ménages sont l'occasion d'une confrontation dans le même espace d'une série de pratiques de nature différente. Pour répondre à cette condition, l'espace des habitations les plus étroites se subdivise en plusieurs parties. Elles accueillent des usages allant de la discussion, à regarder la télé, faire les devoirs... (figure 109). Une cohabitation que nous retrouvons tout de même d'une manière moins soutenue dans les F2 et F3 (particulièrement ceux occupés par des ménages nucléaires) et qui peuvent se permettre de partager ces activités selon leur compatibilité sur les différentes pièces du logement (figure 110).

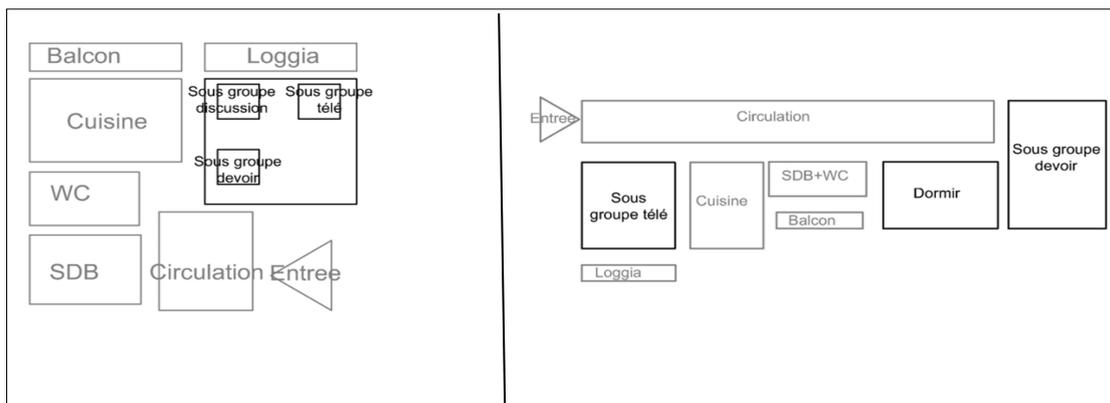


Figure 109 : Cohabitation des activités au niveau d'un F1 (ménage de M.C.)
Auteur 2018

Figure 110 : Cohabitation des activités au niveau d'un F3 (Ménage d'Adel).
Auteur 2018

À ce moment de la description, il est à noter que les comptes rendus antérieurs dévoilent l'hétérogénéité des cas étudiés. Bien que les habitants se partagent parfois des provenances, des bouts de trajectoires résidentielles, des conditions familiales, des types de logements... le rapport à la tradition, le mode de vie convoité ainsi que les formes d'usages ne semblent pas jusqu'à présent identiques. Toutefois, il faut indiquer que de nombreuses situations se rapportent plus à des stratégies de survies qu'à une concrétisation d'un idéal pensé par l'habitant. Au bout de cette situation, il semblerait que la doctrine spatiale inculquée par le concepteur, à travers la configuration spatiale, s'avère souvent éloignée de ce que proposent les habitants. Les espaces proposés pour contenir certaines pratiques se révèlent inaptes à respecter leurs rôles. Ainsi se mettent en place des systèmes d'habiter alimentés par des concessions et une redéfinition du confort visé pour permettre un alignement des schèmes des occupants sur la forme du logement. Ces carences obligent souvent à une monopolisation de la totalité de l'habitat pour répondre à une seule fonction (figure 111). Ainsi, les besoins ne sont pas définis par leur emplacement dans le système, mais par le moment durant lequel ils se déroulent, vidant de sens les appellations et les fonctions originelles des espaces.

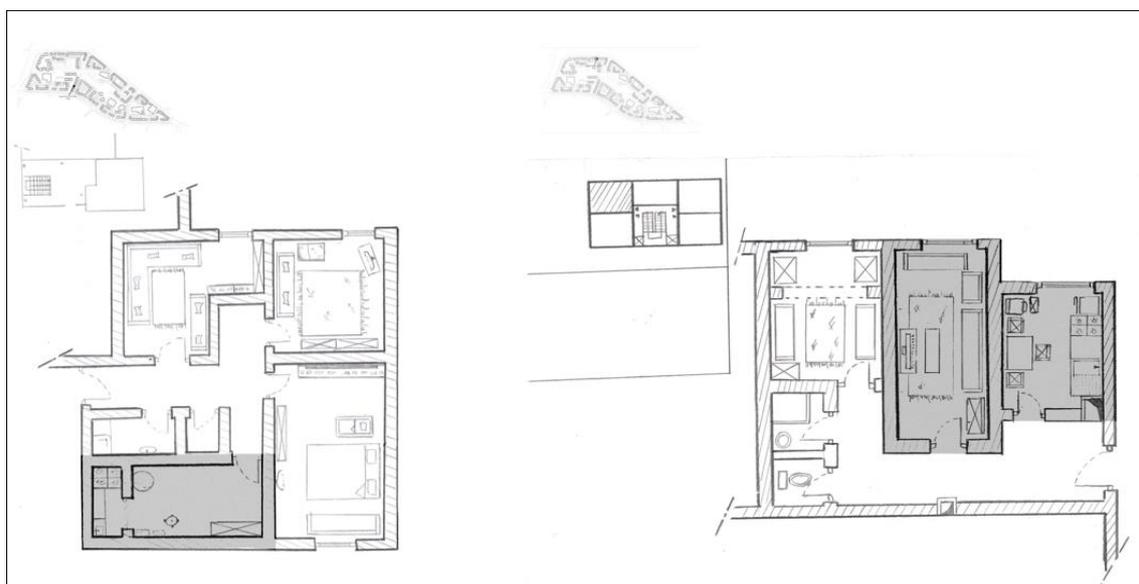


Figure 111 : Débordement de l'usage de prise de repas sur les autres espaces de l'habitat (Ménage de Hamza et Souad). Auteur 2018

Les récits des habitants semblent associer (inconsciemment ou pas) la spécialisation de l'espace au degré de son confort. Ils évoquent, cependant, des appropriations inspirées d'une culture vernaculaire pour faire face aux incommodités de l'espace. Dans ce sens, des pratiques comme laver et sécher le linge débordent au-delà des frontières du logement pour

rappeler quelque part la cour du bidonville ou le patio de la maison arabe (figure 112). Un débordement qui va de pair avec une réduction du fonctionnement de certains espaces tel que le balcon (séchoir) qui par son exigüité ne sert que de lieu de stockage.

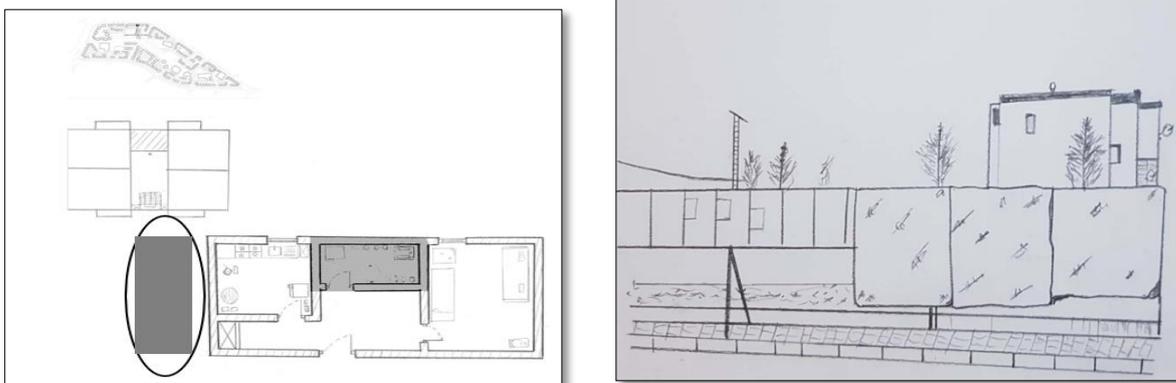


Figure 112 : Débordement de l'usage - laver le linge- sur l'espace limitrophe (Ménage de Samir).
Auteur 2018

Cette délocalisation des fonctions induirait un déplacement des axes structurants de l'espace de l'habitat. Par exemple, les parties réservées à la nuit ou au jour sont continuellement reconsidérées selon le moment de la pratique. Une donnée également perceptible au niveau des axes féminins/masculins ou intimes/moins intimes et qui peut être généralisée sur l'ensemble du système organisationnel de l'habiter. Cette conjoncture révèle que les propriétés spatiales des différentes parties ne permettent pas d'instaurer une distinction à l'échelle de l'usage. Ainsi les relations entre ces dernières sont davantage soutenues que ce qui est proposé par le concepteur (figures 113, 114, 115 et 116).

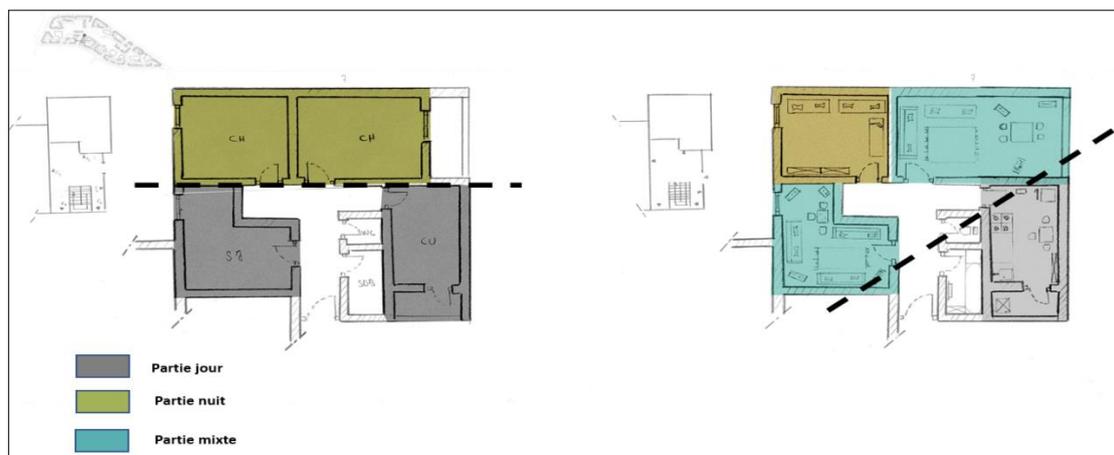


Figure 113 : Déplacement de l'axe jour/nuit pour répondre aux pratiques relatives au coucher (Ménage de Fouzia). Auteur 2018

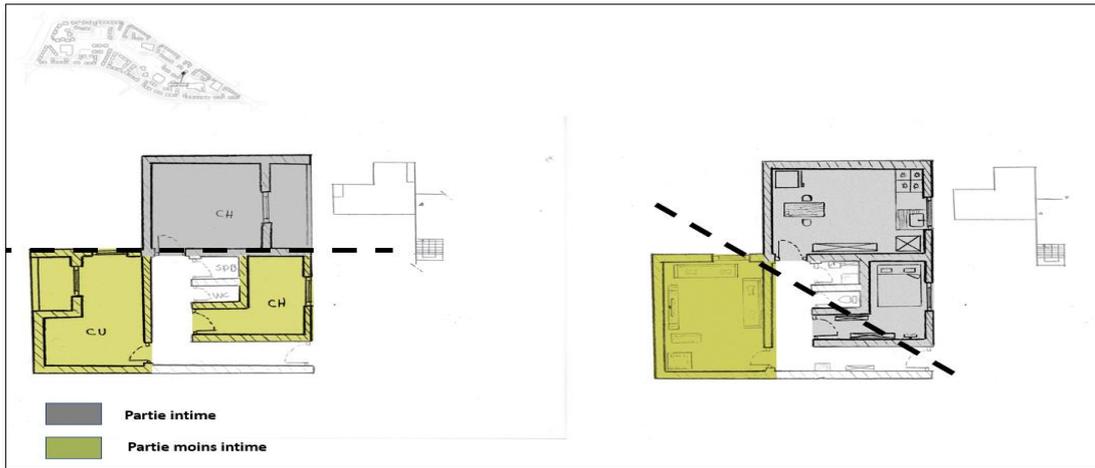


Figure 114 : Déplacement de l'axe intime/moins intime après des transformations par les occupants (conçu/véçu) (Ménage de Hichem). Auteur 2018

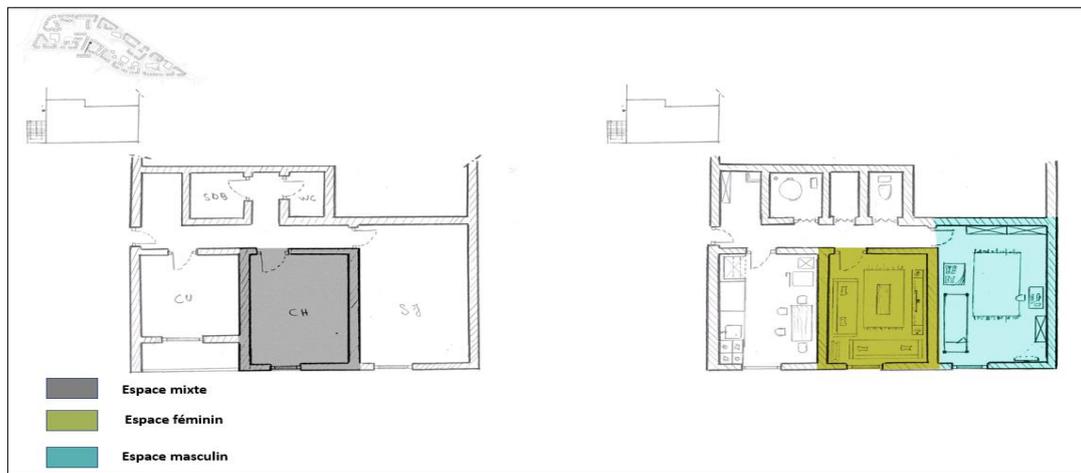


Figure 115 : Déplacement de l'axe féminin/masculin suivant des usages tels que l'habillement (Ménage de Hamid). Auteur 2018

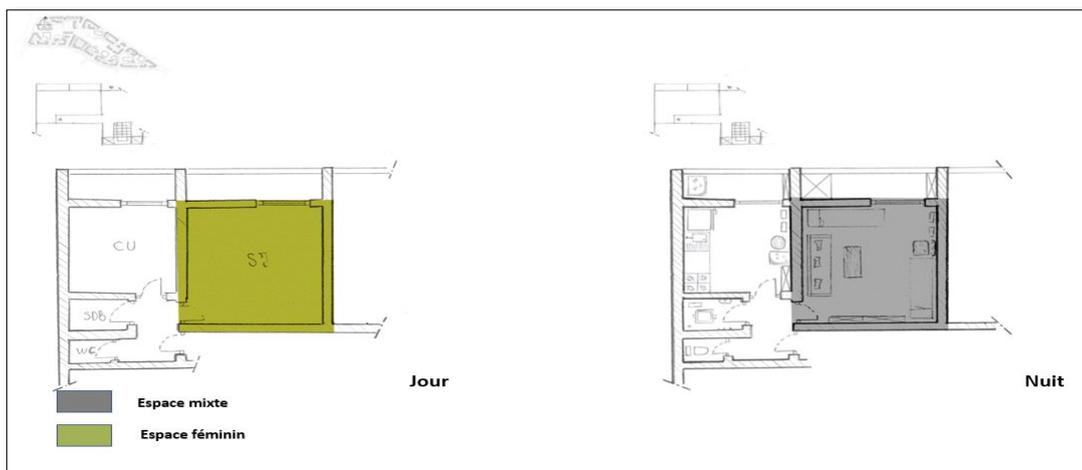


Figure 116 : Déplacement de l'axe féminin/masculin suivant les moments jour et nuit (Ménage de M.C). Auteur 2018

4- Des appropriations « prononcés massifs » homogènes, mais des habiter différents :

Le détournement du système fonctionnel de l'habiter dépasse parfois le cadre d'une déviation relative uniquement aux formes d'usage (pratiques appropriatives douces) et peut atteindre le cadre physique du logement (pratiques appropriatives prononcées). Dans l'ordre de cette réflexion, il faut préciser que l'habitant afin d'outrepasser les contraintes liées à la satisfaction de ses besoins est obligé épisodiquement de passer par des modifications physiques de son espace. Comme rapporté dans le chapitre *observation de l'empirie*, ces dynamiques visent en premier lieu à rapprocher l'espace des espérances de son occupant en rectifiant des manques que les appropriations par usages n'ont su combler. Il faut rappeler également que les appropriations prononcées s'inscrivent tel un complément de ces appropriations douces en offrant un registre plus autoritaire.

On ressent ici que les stratégies entreprises par les usagers divergent en fonction d'une série de facteurs. Dans ce sens, le travail empirique conduit à supposer que des transformations qui s'appuient sur des procédés hétérogènes peuvent aboutir au même objectif spatial, tant dit que des pratiques similaires ne sont pas forcément synonymes d'une présence d'un habiter identique. Toutefois, l'analyse des cas peut révéler des points de convergence de ces systèmes d'appropriation. Nous pourrions supposer que ces derniers sont le prolongement naturel d'un à priori commun qui suppose la présence d'un noyau central inspiré par la culture vernaculaire et qui structurerait les schèmes d'habiter. La redondance de certaines formes d'usage perceptible via le travail d'enquête présumerait l'existence de cette ligne directrice qui régule les pratiques spatiales. Cependant, cette ligne serait-elle relative à un bagage culturel partagé par l'ensemble de la population ? Dévoilerait-elle, sous ses airs uniformes, une vision prisonnière des options spatiales et qui se renouvèlerait suivant un processus dissemblable d'un ménage à un autre ?

Des hypothèses qui nous éloigneraient d'une « conception [purement] statique et conservatrice de l'appropriation et [qui inciteraient plutôt à] l'examen des changements » (Tebib 2008, 110). Ainsi l'objectif est de tamiser les réactions des habitants dans le but d'identifier les divergences, de même que les points de rencontres qui se dégagent des procédés de transformations. De ce fait, il serait intéressant d'agir sur l'habitat d'abord en sectionnant l'espace en plusieurs parties, pour se prêter ensuite à un examen des composantes, en soulignant également l'écart entre l'état conçu et vécu. Dans un second temps, l'étude qui sera dirigée vers une comparaison entre les différents cas, examinera ces

gestes ainsi que leur origine pour conclure de la variation des motivations des habitants tout en identifiant les facteurs structurants ces processus d'appropriation.

4.1 Analyse des appropriations au niveau de l'espace « cuisine » :

Le rapport à un espace, le degré de satisfaction, l'idéal convoité semblent se révéler à partir du traitement de l'espace par l'habitant. Observer l'espace de la cuisine met en avant des pratiques qui divergeraient selon les propriétés spatiales (forme, surface, système constructif), mais également suivant les caractéristiques du ménage qui l'habite. Une première concordance semble se dégager du discours des habitants concernant l'exiguïté de cette partie. Elle donne lieu cependant à des réactions nuancées qui divergent suivant plusieurs facteurs, dont le positionnement de cette dernière au sein de l'habitat. Dans ce sens, l'emplacement du balcon à côté de la cuisine déclenche une première variante de l'appropriation. L'espace de cette dernière déborde de ses frontières initiales au détriment de l'espace balcon (considéré dans cette situation comme secondaire ou moins important). Un procédé qui permet un gain de surface, qui s'accorde généralement avec l'introduction de meubles relatifs à une fonction de prise de repas (figure 117).

Une conception qui suggérerait, en premier abord un cadrage, un recentrement de la fonction préparation et prise de repas. Une observation qui nous ramène au propos d'un concepteur de logements collectifs modernes (récoltés par Petonnet) qui réduisait la taille des cuisines en favorisant une exploitation de la totalité de l'espace pour satisfaire cette fonction (1982). En ce sens, la transformation aurait pour objectif la concentration d'une fonction sur une seule partie de l'habitat, se passant ainsi d'un débordement qui semblerait synonyme d'inconfort.

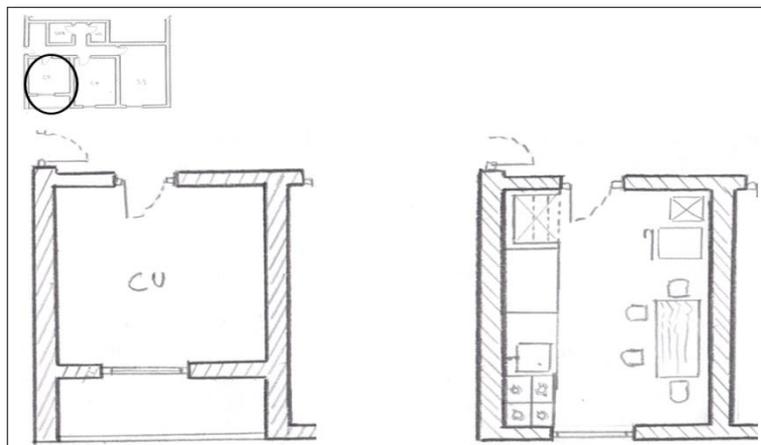


Figure 117 : Écart entre l'état conçu et vécu au niveau de la cuisine (ménage de Hamid). Auteur 2018

Au niveau de l'unité de voisinage 8, des formes de transformations semblent se généraliser révélant souvent une déconsidération envers l'espace balcon. Cependant, ces modifications prennent des itinéraires différents. Suivant les propriétés spatiales du balcon (et plus particulièrement sa surface), ce dernier est envisagé soit comme une extension de la cuisine (à l'image de l'exemple antérieur), soit comme une partie indépendante faisant guise d'espace de préparation des repas (figure 118). Un comportement qui impacte l'utilisation ainsi que le rôle des autres parties. En ce sens, la partie cuisine deviendrait par moment un espace de prise de repas ou un espace polyvalent regroupant une série de pratiques (séjourner, se regrouper pour discuter, laver le linge parfois même dormir) qui rappellerait même le patio de la maison arabe.

Pour finir, ces transformations qui se mettent en place tantôt via la démolition de la cloison séparant les deux parties ; tantôt à travers le transfert des raccordements (eau, gaz) vers le séchoir, ont pour objectif premier la création d'un espace supplémentaire ou l'amélioration d'un espace essentiel au détriment d'une partie jugée facultative. Autrement dit, l'habiter à travers cette quête de confort se véhicule selon des procédés hétérogènes qui semblent détenir un fonds commun qui traiterait le balcon comme une portion dispensable. Cette description semble révéler l'existence d'une hiérarchie des espaces de l'habitat. Une taxinomie qui conçoit ses composantes selon deux points de mesure : d'un côté des espaces considérés comme essentiels et qui affichent une correspondance biunivoque avec l'habiter des occupants, de l'autre des parties dont la modification ou la suppression semblent souligner leur caractère négligeable au sein du système d'habitat.

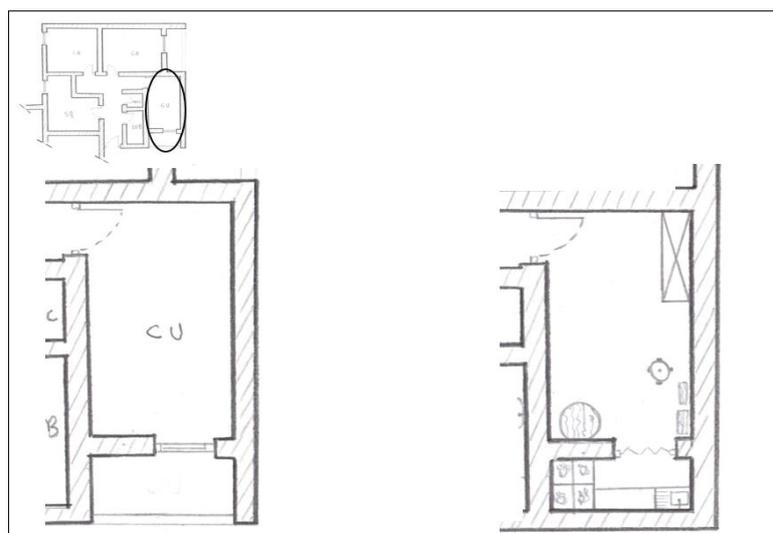


Figure 118 : Écart entre l'état conçu et vécu au niveau de la cuisine (transformation de la cuisine en salle à manger) (Ménage de Souad). Auteurs 2018

4.2- Analyse des appropriations au niveau des espaces « séjour et chambres » :

L'appropriation physique (prononcée) est un phénomène généré par une rencontre entre un désir de changement animé par une inadéquation entre l'usage et l'espace et les possibilités de modification offertes par le logement. Dans ce sens, la standardisation des principes conceptuels et parfois des formes spatiales génère souvent des réactions rapprochées. En dépit des divergences des structures de ménages et des typologies de logement, l'agir semble converger vers un noyau central qui polariserait ces dynamiques d'appropriation. Ainsi, le processus de transformations relatif aux parties, séjour et chambres, semble une reproduction des passages antérieurs qui concerne la cuisine. L'empiètement du séjour ou de la chambre sur la loggia où le balcon renvoie vers une hiérarchie des espaces de l'habitat selon leur importance dans le système d'habiter (figure 119). Les techniques de transformations sont identiques, de même que le déclencheur qui se rapporterait à un désappointement, concernant généralement la surface, la forme de la pièce, ou les possibilités offertes par l'agencement des pièces.

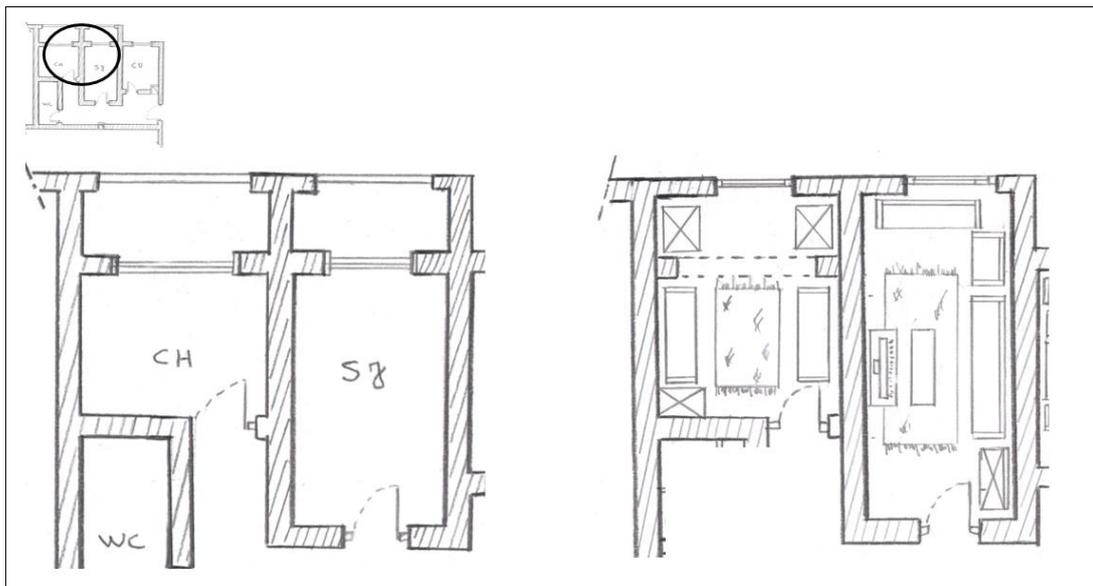


Figure 119 : Écart entre l'état conçu et vécu au niveau du séjour et de la chambre (rajout de l'espace loggia) (Ménage de Hamza). Auteur 2018

Hormis le balcon et la loggia, les espaces de circulations aussi peuvent être réduits par rapport aux espaces essentiels. Dans cette quête d'exploitation maximale de la surface, les occupants interviennent pour convertir ces parties en extension des espaces principaux (séjour, cuisine) (figure 120).

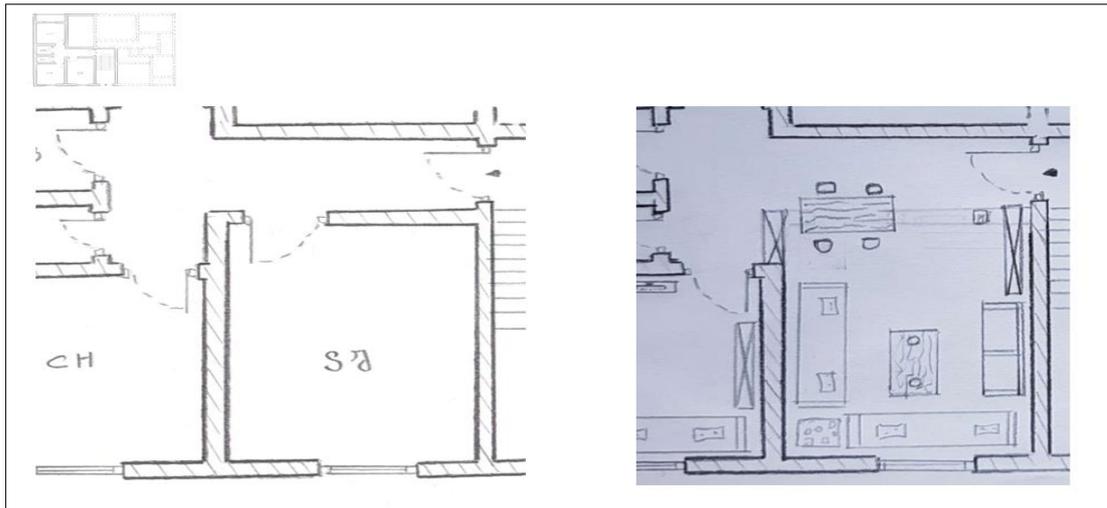


Figure 120 : Écart entre l'état conçu et vécu au niveau du séjour et de la chambre (empiètement sur le couloir) (Ménage de Aicha). Auteur 2018

Pourtant l'observation invoque d'autres formes d'appropriations physiques. Tout d'abord, il est à signaler que ces formes épousent l'agir du ménage et sont donc générées par ce dernier. De ce fait, l'exemple des ménages habitant les F1 transmet une manière éphémère de morceler l'espace à base de rideau (figure 121). En effet excepté la cuisine, la présence d'une seule pièce susceptible d'accueillir les activités quotidiennes du ménage suscite sa fragmentation, notamment la nuit. L'usage de ce procédé permet donc une utilisation variée et une adaptation de l'espace à une succession, mais aussi, une superposition des pratiques. Utiliser des rideaux est motivé par une volonté de séparation visuelle, une quête d'intimité qui se véhicule via l'acquisition d'un espace personnel à l'abri des autres occupants. Dans le cas du ménage de Samir (parents et trois enfants en bas âge), cette séparation distingue la partie des parents de celle des enfants.

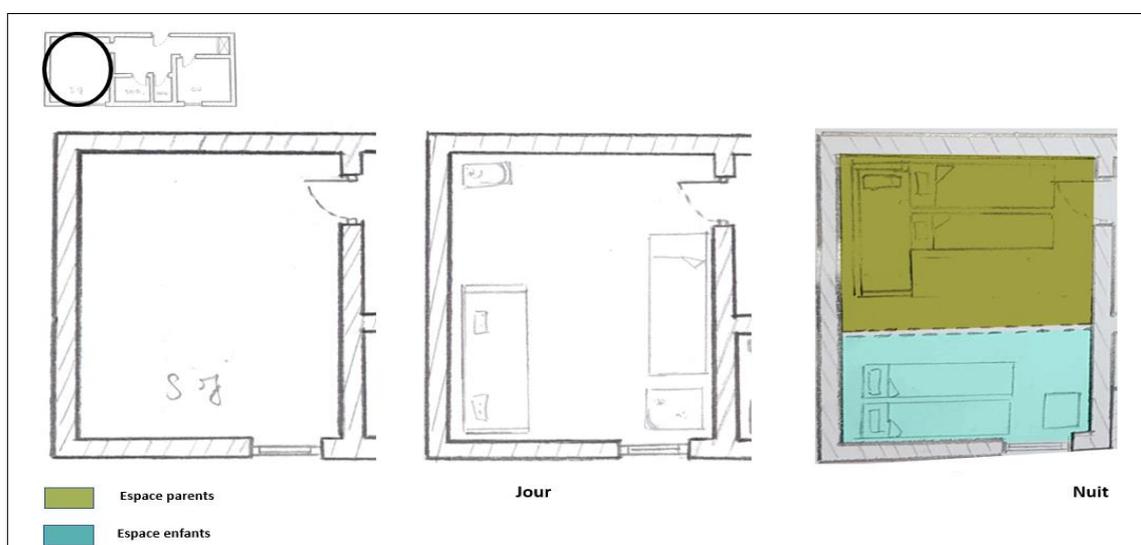


Figure 121 : Écart entre l'état conçu et vécu au niveau du séjour (Ménage de Samir). Source auteur

4.3- Analyse des appropriations au niveau de l'espace « sanitaire » :

Le modèle de logement proposé au niveau de l'unité de voisinage numéro 8 admet le plus souvent des sanitaires séparés. C'est-à-dire que l'espace toilettes est indépendant de celui de la salle de bain. Un choix qui semble satisfaire la majorité des habitants qui ne procèdent pas au changement de cette partie de l'habitat. Toujours est-il qu'un nombre d'usagers reconfigure le système habiter en fusionnant ces deux parties optant ainsi pour un espace commun. Une démarche que nous ne pourrions associer à une tradition formée par la trajectoire résidentielle entraînant un misonéisme envers un fonctionnement différent de leur ancien habitat (bidonville). Mais nous penserons plutôt à des initiatives personnelles et non répandues, censées répondre à un espace jugé étroit et moins fonctionnel que lors de la démolition de la cloison séparatrice (figure 122).

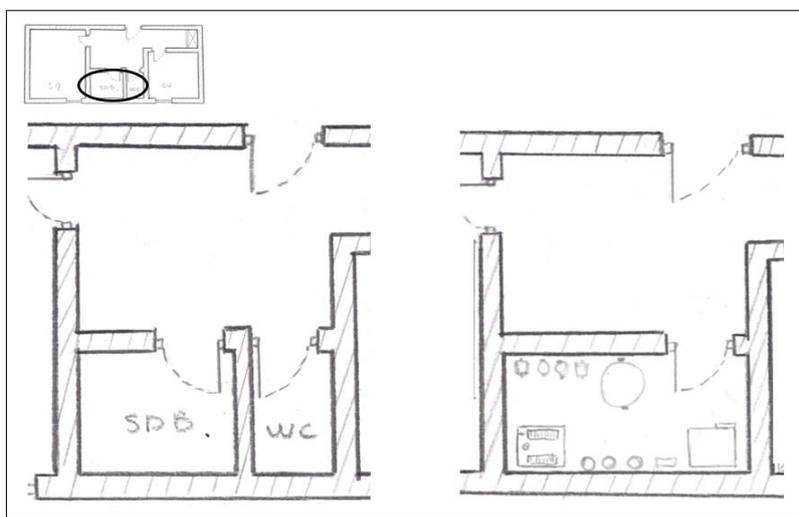


Figure 122 : Fusionnement des espaces relatifs aux toilettes et de la salle de bain (Ménage de Samir).
Auteur 2018

Cependant, ce caractère individuel des précédentes transformations laisse place à un traitement plus commun concernant les sanitaires. Ce dernier est remarquable notamment au moment des prises de bain. Le processus d'observation révèle un habiter fondé sur une gestuelle précise qui présente les conditions initiales comme insatisfaisantes. Nous repensons à ce moment, à nos lectures des écrits de Petonnet pour qui un espace entravant les postures et les gestes naturels « causerait un mal-être qui atteindrait l'individu dans son comportement sensoriel et, par là, dans son identité » (1972, 61). Le contact avec l'objet d'étude met en avant des réactions exprimant un comportement qui semble inspiré d'un registre vernaculaire (influencé probablement par la trajectoire résidentielle des ménages). Dans ce sens, plusieurs ménages n'hésitent pas à supprimer la baignoire en la remplaçant par une bassine et un tabouret. Un réaménagement qui pourrait rappeler des pratiques de

prise de bain du hammam. Néanmoins, il est important de mentionner que cette pratique ne peut être généralisée à tous les habitants provenant de la médina ou d'un bidonville. En effet, plusieurs de ces derniers ont consenti à troquer cette part de leur patrimoine comportemental contre une forme d'usage plus rapproché des ambitions des concepteurs. Ainsi cette situation met en lumière deux parallèles (figure 123) qui résument plus ou moins une partie de la problématique de la société algérienne actuelle. À savoir une fragmentation de la population qui navigue entre deux courants d'habiter, baignant dans une incertitude relative au choix, au modèle qu'elle a adopté ou qu'elle devrait adopter.



Figure 123 : Divergence des modèles d'usage relatifs aux sanitaires (Ménage de Samir, ménage de Fouzia).
Auteur 2018

4.4- Analyse des appropriations au niveau de l'espace « terrasse » :

Comme déjà évoqué dans la partie *appropriations de la façade*, les habitants du dernier étage se distinguent par une position spatiale spécifique qui est souvent porteuse d'un supplément en options appropriatives. Des conditions qui favoriseraient par moment un empiètement de l'espace de l'habitat sur la toiture de l'immeuble d'habitation (figure 124). Si les motivations premières demeurent, selon notre enquête, relatives à des ambitions expansionnistes, les procédés appropriatifs semblent invoquer un habitat d'un standing plus élevé. Dans le cas de Boubekeur (ménage néopatriarcale en transition, habitant un logement avec un système de coffrage outils), une partie de la toiture a été privatisée et réaménagée

pour accueillir une terrasse. Un nouveau chez soi qui sert à étendre le linge et qui pourrait être annexé plus explicitement aux systèmes d'habitat.

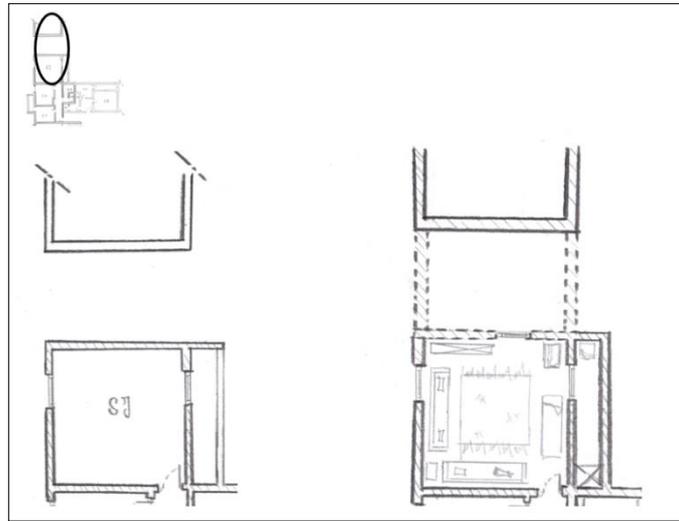


Figure 124 : Rajout d'un espace « terrasse » au niveau du logement (Ménage de Boubekeur). Source auteur

Boubekeur a déjà carrelé le sol, et créé une ouverture entre son séjour et cet espace qui deviendrait, si son projet aboutit, une extension du séjour ou une pièce indépendante. Elle serait, certainement un chez soi en plus pour améliorer le confort de l'habitat. Une option supplémentaire, si l'un des garçons se décidait à se marier, in situ. Cependant, la terrasse actuellement garde un statut polyvalent qui lui permet de répondre à différents usages (stockage, séchage de linge et de grains...).

4.5 Analyse des reconfigurations intégrales de l'espace interne de l'habitat :

Le cadre intérieur des appartements de la ville nouvelle a évolué au gré des politiques d'habitat algérien. Les directives ministérielles ainsi que leur actualisation, à travers les cahiers de charge, modèlent et remodelent les principaux caractères de la morphologie des espaces internes du logement. Elles obligent parfois à réadapter des projets déjà entamés. Comme rapporté antérieurement, l'année 2002 a été ponctuée par l'abandon des cellules de type F1 (Meghraoui 2006). Au bout de cette décision, certaines habitations ont été reconfigurées. Un fusionnement entre les cellules F1 avec d'autres types de cellules, notamment F2, a été envisagé pour recycler ces logements, désormais interdits à la production. C'est le cas du logement (de type artisanal) occupé par le ménage de Khaoula (nucléaire réduit) (figure 125).

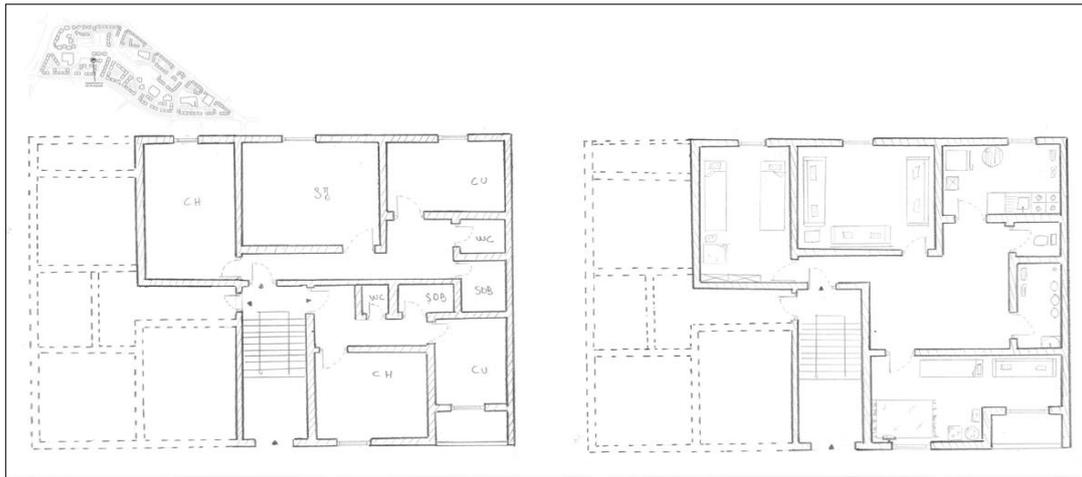


Figure 125 : Fusionnement d'un F1 et d'un F2 (Ménage de Khaoula). Auteur 2018

Ceci dit, cette modification tardive aux airs improvisés a entraîné des dysfonctionnements notamment au niveau du raccordement et canalisation du logement aux VRD (figure 126). Khaoula signale que « le plus grand défaut, ce sont les toilettes. Il n'y a pas de raccordement entre les conduites. En ce moment on les bouche avec une pierre. Les regards sont au niveau des toilettes quand il y a un problème dans le bâtiment, il arrive directement chez nous et on est inondé. Chaque quinze jours, on fait venir le camion pour le déboucher. Sinon, les habitants du rez-de-chaussée ont tous le même problème. »

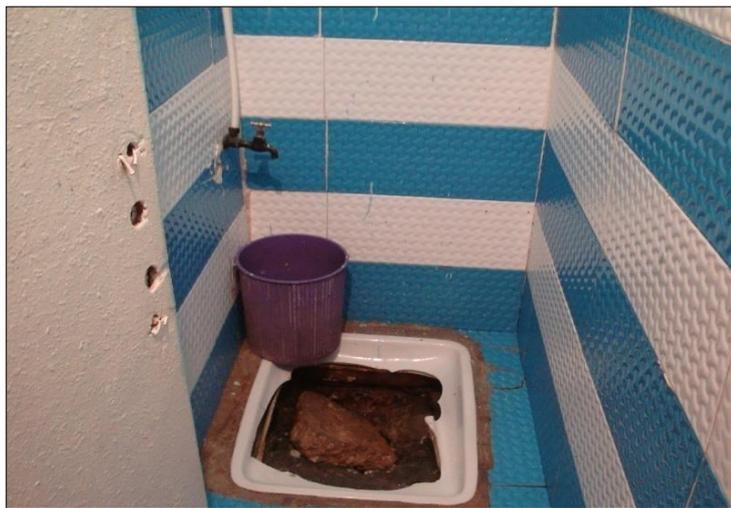


Figure 126 : Toilettes obturées à l'aide d'une pierre en attendant leur réparation (Ménage de Khaoula). Auteur 2018

4.6- Analyse de la non-transformation (abstinence) :

La déception que certains habitants nourrissent envers leur cadre de vie actuel semble stopper tout investissement de ce lieu de vie. L'importance de l'écart entre l'espace proposé (ou imposé) et les attentes des occupants apparaît tel un frein à toute tentative d'habiter.

L'appartement en béton qui « n'est pas maniable » où « tu ne peux rien faire » (Rabah, habitant), l'inadéquation entre la taille de ménage et la taille du logement ou encore la présence exagérée de défaut de construction semblent alimenter ce rejet de l'habitat. « Ici manges et dors c'est tout ce n'est pas un vrai habitat. J'ai développé des maladies à cause de cet appartement. Je ne me sens pas à l'aise. » (Aïcha, habitante). Au bout de cette conjoncture, les occupants s'alignent, du moins en apparence, sur la conception originelle de l'habitat en retenant tout effort de transformation. Une situation qui rappelle un volet de la définition de l'appropriation en tant qu'investissement témoignant de l'engagement de l'habitant dans son espace (Bouchanine 1994). Ainsi, l'abstinence ou la non-transformation semble révéler cette impossibilité de se projeter dans un espace qui ne peut même pas prendre en charge les aspects élémentaires du mode de vie des occupants. En ce sens, Abdelhak évoquait : « au fond, je n'ai rien fait dans cet appartement. Je n'ai pas mis de faïence comme les autres. J'ai juste bricolé au niveau de la salle de bain. J'ai séparé [les entrées de] la douche et les sanitaires. J'ai réussi à mettre de côté 1m 20 pour les waters. Je ne m'y sens pas à l'aise donc je n'ai pas le cœur à entreprendre des travaux » (figure 127). Comme si délaissé son habitat ne se résume pas à s'abstenir de formuler des appropriations prononcées, il déborde jusqu'à suspendre le paiement du loyer (Rabah habitant), jusqu'à retenir tout effort relatif au maintien de ce dernier (figure 128).

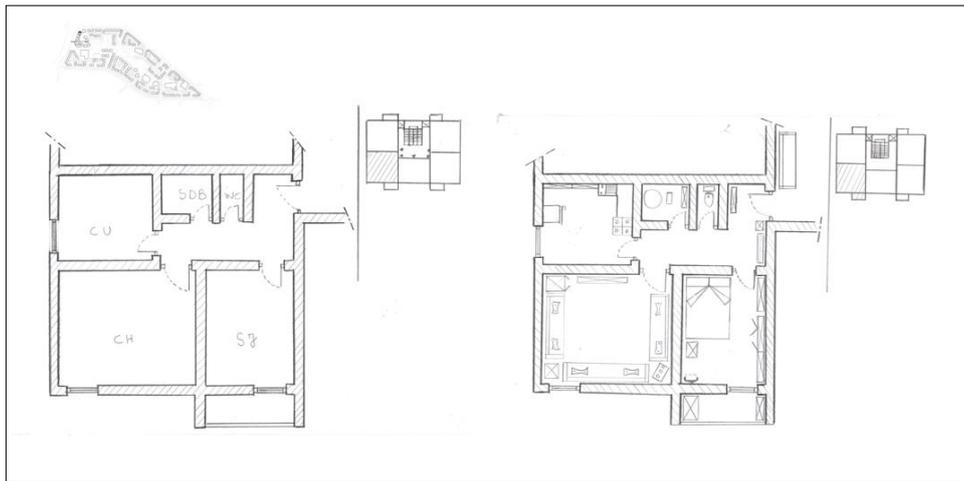


Figure 127 : Absence totale de transformation (Ménage de Rabah). Auteur 2018



Figure 128 : Délaissement de l'habitat (Ménage de Mouloud, Samir). Auteur 2018

5- Un cycle de l'absurde (le va-et-vient permanent entre le bidonville et le logement moderne) :

Un extrême de la pratique appropriative ou plutôt un retour du même : c'est la première réflexion qui semble jaillir dans l'esprit de l'observateur qui contemple les marges de Ali Mendjeli vêtues désormais de constructions spontanées à l'image de Constantine, la ville mère jadis. Sans doute une ironie du sort, quand nous nous rappelons que l'existence de Ali Mendjeli était en grande partie motivée par la résorption de ces quartiers informels dont il fallait se débarrasser pour rafraichir et moderniser l'image de Constantine (Nait 2005). Un bidonville vers la fin de 2009, puis des tentatives de repeuplement illicite, en 2019 d'anciens sites des habitations résorbées, selon un article du journal Echourouk (Construction de 5000 baraques durant le Hirak populaire à Constantine 2019), apparaissent telle une tentative de régénération de ce mode ou monde informel éternel. Un Rocher de Sisyphe que la ville algérienne, à l'instar de Constantine, se coltinaient et probablement se coltina encore dans les années à venir (Signoles et Madani 2018). Cependant, cette permanence invite à revisiter le statut de ces territoires qui s'inscrivent désormais telle une part du système urbain. Loin de la norme et de l'anomalie, ce milieu se présente tel un complément de la ville formelle (d'Alençon et al 2018). Tracé suivant un pragmatisme qui ne se soucie que des besoins réels des habitants, il serait « extrêmement habitable » (Bouchain 2013, 82). L'informel serait un nouveau paradigme, une nouvelle manière de vivre l'espace qui se concentre d'une manière puissante dans le bidonville (d'Alençon et al 2018). Des réflexions qui parcourent nombres de recherche scientifiques (Vásquez 2012, 10) et qui semblent entrainer par ricochets une vision romantique à l'égard de cet établissement

décrit, comme nous l'avons abordé dans la partie état de l'art, d'équilibré et de socialement efficace (Bouchain 2013, 82).

De l'autre bord de la pensée, s'activent d'autres chercheurs qui résument le bidonville à sa condition inesthétique, voire négligée (Laouar 2007, 17). En soulignant son aspect inconfortable, son incapacité à atteindre un degré de salubrité qui satisfait les habitants (Meunié 1964), ils se rapprochent des discours stigmatisants et moralisants des acteurs publics qui le réduisent à un fléau urbain. À Ali Mendjeli, le bidonville (figure 129) est considéré comme « spéculation foncière et immobilière » (Boussouf ancien architecte DUC). Une stratégie de la part des habitants pour obtenir un bien, en l'occurrence un logement, qui s'empresse de vendre pour revenir à leur milieu de prédilection initial et retenter, si possible le coup (Hamou architecte).



Figure 129 : Situation du bidonville de Ali Mendjeli (Guettar Al Ayche). Auteur 2018

Cependant, au-delà du stigma, au-delà de sa réputation d'habitat précaire, instable et dangereux (Semmoud 2015), ce dernier résiste et semble toujours exister comme une réponse permettant de mieux maîtriser la crise de logement, à défaut de dominer la croissance spatiale de la ville (Jaglin 1995). De l'officiel à l'officieux, le bidonville se dote d'un statut ambigu évoluant souvent entre interdiction et laissez-faire (Barthel et Jaglin 2013). Illégal, comme le prouve le passage au tribunal des habitants d'El Guettar ou encore l'intervention de « la brigade de gendarmerie » in situ, pour stopper ceux qui ne se sont pas encore installés (Jamal, habitant El Guettar). Toléré, comme la non-démolition des baraques ou le consentement implicite de l'État suite au branchement informel des habitations aux poteaux électriques et aux conduites d'eau potable (Jamal, habitant El Guettar). Un traitement induit probablement par l'incapacité des pouvoirs publics à contenir les

répercussions de la prohibition totale de ces transgressions qui s'affirment davantage à travers leur caractère collectif. L'objectif serait plutôt de cadrer son existence en tolérant/gérant les infractions jusqu'à certains points, en cédant sur certains volets pour assurer le respect de l'essentiel des règles. Autrement dit, le groupe dirigeant préserve le système en ne sanctionnant que les débordements les plus évidents. Des stratégies assimilées par la population, qui adapte ses gestes en fonction de ce consentement implicite. Tout laisse à penser que le bidonville El Guettar ne pouvait exister ailleurs que sur un site presque « éloigné de tout », derrière des chalets isolés (ancien Guettar figure 130), qui permettait le lancement du processus de construction « sans se faire prendre par l'état » (Tarek habitant El Guettar).

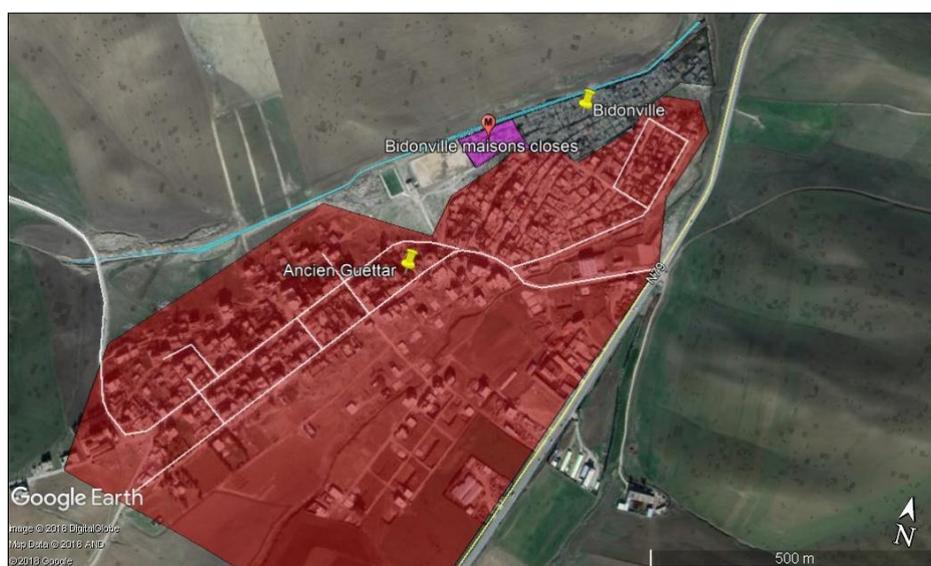


Figure 130 : Position du bidonville par rapport aux chalets de l'ancien Guettar. Auteur 2019

Sur le plan du peuplement, les recherches bibliographiques indiquaient que le bidonville était souvent habité par des migrants fraîchement en contact avec l'espace urbain (Pétonnet 1982, 100). Une thèse confirmée par les études portant sur l'Algérie qui dévoilent à travers l'analyse des trajectoires résidentielles, des origines rurales pour la majorité de ceux qui construisaient des baraques (Meunié 1964). Des constatations qui induiraient quelques années plus tard, le concept de rurbanisation, définissant en général un empiètement inadapté du flux et du comportement rural sur un espace urbain (Zitoun 2009). Pourtant, ces propos semblent perdre de leur pertinence à travers le temps. Ce qui était le propre de l'hinterland entrainerait à partir des années 1990 une minorité citadine qui s'essayera discrètement au bidonville, comme nous l'avons évoqué au niveau de l'état de l'art (Verdeil 2016). À El Guettar, la tendance semble s'être inversée. Même si la majorité des habitants sont déjà

passés par la case bidonville, ils ne proviennent pas d'un milieu rural, mais plutôt de l'habitat collectif de Ali Mendjeli. Cette ville-autre ne semble plus un sas ou passage d'apprentissage d'une urbanité déjà ancrée selon la trajectoire des habitants. Elle serait plutôt une échappatoire à des conditions devenues invivables au niveau du logement moderne collectif. Fuir un manque d'intimité, une cohabitation « impossible » au niveau d'un deux-pièces, où la difficulté d'isolement du couple complique les gestes quotidiens de l'habiter (Tarek habitant El Guettar). « Perdre espoir », ou perdre patience dans l'attente d'un logement étatique dont la demande remonte à 2012 (Salah habitant El Guettar). Ou tout simplement ne plus être capable de payer un loyer cher (Jamal habitant El Guettar). Le bidonville n'est d'ailleurs plus une destination, ou même « un choix volontaire », mais « une dernière alternative » (Jamal habitant El Guettar). Tenter un nouveau regard sur ce dernier, au-delà de ses apparences de réceptacle de ruraux en quête d'une forme d'ascension sociale à travers leur migration, nous offre une réalité où le bidonville apparaît telle une antichambre au croisement des trajectoires qui s'essayerent (ou se réessayerent) à la vie en ville. En définitif, cette forme d'urbanisation populaire semble se répandre dès que la production étatique de logement s'affaiblit. Telle une réponse aux lacunes du système, elles illustrent une contestation à l'égard de conditions d'habitabilité. Faire entendre sa voix à travers ces pratiques, protester contre une situation sociale injuste ; le bidonville semble souvent une stratégie, un raccourci pour améliorer sa condition. Il semblerait que nous sommes loin de la vision sud-américaine relative à ces productions informelles tellement propagées au point de s'ériger telle une norme en matière d'habitat (d'Alençon et al 2018). En Algérie, que ce soit pour l'État ou les habitants, le bidonville n'est abordé qu'à travers son caractère « fawdawi » (informel) (Sidi Boumedine 2018). C'est une « solution provisoire », souvent frustrante qui se repère aisément dans le discours des habitants (Salah habitant El Guettar).

Une absence d'adresse qui complique toute démarche administrative, telle que l'inscription des enfants à l'école (Salah habitant El Guettar). Un déchirement de la famille puisqu'à « partir d'un certain âge, on ne peut plus garder les enfants dans la chambre des parents » et qui est souvent le seul espace du gourbi, assez étanche pour accueillir les activités de sommeil (Jamal habitant El Guettar) (figure 131). La présence de rats, l'humidité ayant dégradé la santé des occupants et notamment les enfants (Tarek habitant El Guettar). Les risques d'incendie que peut déclencher un branchement artisanal au niveau d'un bidonville recouvert de matière inflammable (plastique, bois, pneu...) (Salah habitant El Guettar) (figure 132). Sans passer outre la détresse qui accompagne chaque pluie, qui rend

les allées boueuses impraticables, provoquant même des inondations à cause de la proximité avec le caniveau (Salah habitant El Guettar) (figure 133)... L'immersion dans le Guettar semble révéler qu'habiter le bidonville est un sacrifice.

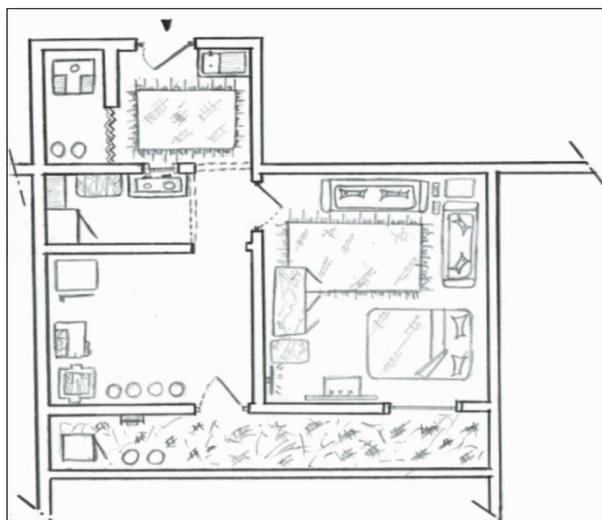


Figure 131 : Schéma du gourbi de Jamal. Auteur 2019



Figure 132 : Toitures du bidonville.
Auteur 2019



Figure 133 : Limite Nord du bidonville.
Auteur 2019

Les grandes chambres (Bouchama ancien habitant du bidonville *New York*), les possibilités d'extension (Souad ancienne habitante du bidonville Gamas), le patio polyvalent (Abdelhak ancien habitant du bidonville *New York*) ou encore la clôture qui délimite les frontières de l'habitat ne semblent plus d'actualité dans les configurations actuelles du bidonville. À El Guettar le bidonville est exigü, comportant généralement deux jusqu'à trois espaces de vie qui doivent supporter toutes les tâches quotidiennes. Les chambres de « 4 sur 5 ou 5 sur 5 » (Samir ancien habitant *New York*) laissent place à des espaces plus étroits

(figure 134). Sur un autre plan, excepté Betiche, dont l'habitat longe le caniveau, personne n'a de possibilité d'étendre son habitat et de rajouter des chambres (figure 135). Il semble qu'à El Guettar la rapidité était de rigueur et que désormais « l'objectif de fabrication d'un abri prime sur celui d'en faire d'emblée un abri adapté » (Bouchanine 1997, 105). L'inventivité que certains attachaient au mode d'appropriation de l'espace au niveau du bidonville (Barthel et Jaglin 2013) semble affaiblie. Serait-ce à cause de l'État qui contrôle mieux l'espace, qui éradique et réduit le champ de l'informel tolérable ? Ou serait-ce parce que le bidonville n'est plus envisagé comme un habitat durable, mais plus tel un moment dans la trajectoire résidentielle de son occupant ?

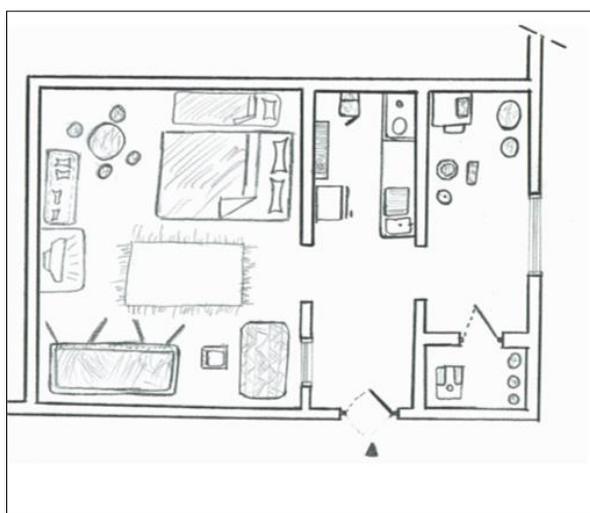


Figure 134 : Schéma du bidonville de Tarek.
Auteur 2019

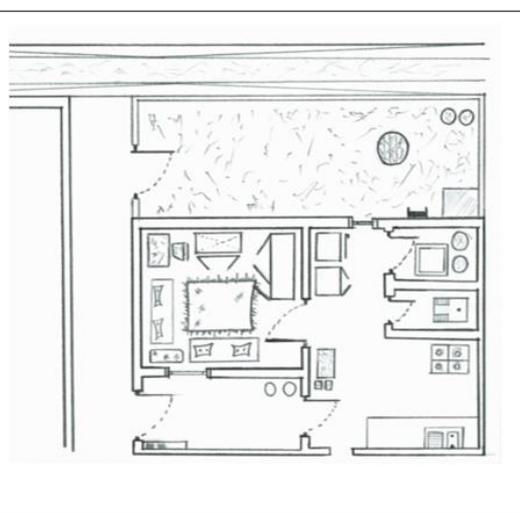


Figure 135: Schéma du bidonville de Betiche.
Auteur 2019

Le danger des terrains qui exhibent une matière architecturale spontanée différente du formalisme qui parvient habituellement au regard de l'observateur se situe au niveau de la manifestation d'une possible fascination vis-à-vis de l'objet d'étude. Cette dernière semble conduire à une idéalisation de chaque geste, à une insistance d'adaptabilité de chaque forme au besoin de l'habitant. À El Guettar, le bidonville s'est fabriqué selon le champ du possible. Sa mise en œuvre révèle certes des compétences d'une population habile à manipuler son espace, toutefois, ce type d'architecture vernaculaire, qui s'érige sans « interventions des maîtres d'œuvre patentés » (Frey 2016, 91), était souvent conditionné par le contexte financier, réglementaire et même politique. La construction se déroule suivant plusieurs étapes :

- Réservation de l'emplacement : à travers l'achat d'une parcelle entre 6000 et 7000 DA (60 euros) pour les moins expérimentés ou la délimitation et l'entame

directe de la phase de construction pour les personnes averties (Jamal habitant El Guettar)

- Construction des murs périphériques : pour « privatiser » définitivement « la parcelle et se donner des airs de déjà construit, déjà achevé pour la gendarmerie » préservant ainsi les parties construites de la démolition (Jamal habitant El Guettar)
- Le cloisonnement intérieur et l'isolation : couler la dalle, découper l'espace, isoler et couvrir le toit (Jamal habitant El Guettar)

La construction d'un gourbi dure quelques mois. Elle dépend des moyens financiers de l'habitant. Pour Bétique, elle « a duré un an ». Elle a « commencé en 2010 » il s'est « installé en 2011 ». Chaque mois, il y consacrait une partie de sa paie (Bétique habitant El Guettar). Certains, comme Salah, ont préféré « acheter le gourbi ». À la suite de son mariage, il a investi 500 000 DA (4000 euros) dans un clos et couvert « avec les murs et le toit. Il ne manquait que les séparations intérieures » qu'il a effectuées ainsi que « des améliorations au fur et à mesure » (Salah habitant El Guettar). Le travail empirique semble annoncer qu'un gourbi n'est jamais achevé. L'habitant le révisé constamment selon sa condition. Cependant, l'objectif ne semble pas parvenir à une habitabilité idéale, mais plutôt un équilibre abouti entre un bien être domestique et une façade soulignant la détresse des occupants. Certes, le bidonville d'El Guettar expose une part, impérissable du génie de l'homme toujours capable de bâtir son propre habitat. Il révèle néanmoins les limites de certaines théories (Kerdoud 2005, Bekkar 1995) qui pensent souvent les bidonvilles en Algérie comme une réplique des médinas ou telles des bâtisses renfermant un décor, des éléments architectoniques (balustrades, ouvertures) inspirés de l'architecture urbaine (figure 136).

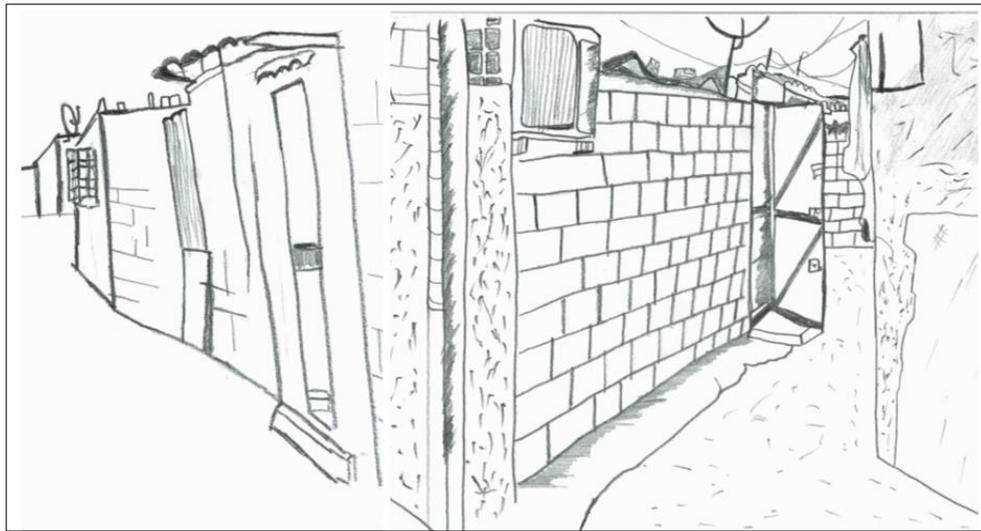


Figure 136 : Croquis de façades du bidonville. Source : auteur (2019)

De nos jours, le bidonville semble encore un symptôme de l'inefficacité des politiques algériennes de logements qui à travers des solutions partielles ne font que retarder ce phénomène à défaut de le résoudre. El Guettar « c'est toujours mieux que l'exiguïté » de la ville nouvelle, mais l'habitant « ne veut pas rester ici » (Bétique habitant Guettar). Sa présence semble due uniquement à l'incapacité de l'État algérien à fournir une quantité suffisante de logements où encore des logements assez spacieux et appropriables pour qu'ils puissent accompagner l'évolution du ménage (Salah habitant El Guettar) et admettre une cohabitation saine de plusieurs familles (Tarek habitant El Guettar). Il serait donc inadéquat de s'inspirer de solutions externes ou de prévoir, à l'image des lois de développement urbain dans certains pays (Duhau et Querrien 1991), des plans régulateurs de constructions réprochées par les habitants mêmes. Analyser le bidonville permet de comprendre son rôle de revendicateur de relogement, son importance comme « chemin le plus court pour avoir un logement » (Boussouf ancien architecte DUC). Et surtout l'absence de cette dimension d'habitabilité qualitative qui se dégage des discours de ses occupants. Le bidonville aujourd'hui est le fief des non-bénéficiaires de logements, des mal-logés qui espèrent forcer la main au pouvoir en exhibant leurs difficultés, en exprimant une certaine injustice relative à leur situation domiciliaire. Au bout de ces protestations, l'habitat collectif demeure l'ultime objectif.

Nombre de chercheurs ont arboré l'idée du souhait des bidonvillois de retourner vers leurs anciennes demeures après le relogement (Foura 2005). Aujourd'hui, ces derniers après avoir fait l'expérience des logements modernes, déclarent que leurs nouveaux logements

sont « mieux sur pas mal de points » (Kamel habitant ville nouvelle). Ils symbolisent une indépendance désirée vis-à-vis de la belle famille (Fouzia habitante ville nouvelle). Ils offrent un statut différent puisque « quand tu habites un logement dans un immeuble collectif tu es plus moderne et les gens ne te dénigrent pas autant qu'ils dénigrent un habitant d'un bidonville » (Abdelhak habitant ville nouvelle). Quand bien même les anciennes demeures semblaient permanentes, la majorité des anciens bidonvillois aspirent désormais à un logement moderne, à « un appartement meilleur c'est tout » (Kamel habitant ville nouvelle).

À l'image des relogés vivant à Ali Mendjeli, les récidivistes d'El Guettar se projettent en dehors de leur bidonville. Tarek voudrait un appartement, une chambre pour ses enfants qui grandissent et qui ne pourront plus dormir avec lui dans l'unique pièce d'un gourbi sans « possibilité d'extension ». Salah soutient qu'il « n'y a pas d'avantage » à habiter un bidonville. Qu'il aimerait y « rester le moins possible » et que son enfant soit élevé loin de cet endroit. Jamal ne « se laissera pas faire ». Il politise sa revendication en rappelant son droit au « logement décent » et au relogement. À travers l'association du quartier du bidonville fraîchement constituée, il compte mettre tout en œuvre pour provoquer la décision du relogement. En sa qualité de président de cette association, il insiste qu'il « ne veuille pas rester ici », même si l'État lui octroie de l'aide pour améliorer son gourbi. « Le bâtiment serait beaucoup mieux » (Jamal habitant Guettar). « Un F2 même les F1 qui sont fermées à la ville nouvelle. On en veut bien. Ça sera toujours mieux que ce gourbi » (Salah habitant Guettar). « Couper du monde », dans des habitations étroites, les habitants d'El Guettar semblent cumuler aussi bien les inconvénients du statut de bidonvillois que celui du mal-logement (Bétique habitant Guettar). Ces familles nucléaires, qui sont par la force des choses, devenues « un fardeau » pour leur ménage au niveau de Ali Mendjeli, n'étaient guère attirées par le mode de vie bidonvillois (Bétique habitant Guettar). Leur choix semble stratégique, quand bien même il était forcé par les contraintes de l'habitat de Ali Mendjeli. Ces jeunes ménages dotés de ce qu'on a rapporté précédemment sous l'intitulé de génie populaire convoitent un logement étatique loin des complications relatives aux cohabitations indésirées d'autrefois (Salah habitant El Guettar). Au bout de cette analyse, une nouvelle ère semble s'annoncer à travers les récits des enquêtés. Que ce soit pour les anciens bidonvillois ou les plus récents, l'idéal semble évoluer loin de ce type d'habitat. Au risque de nous répéter, ces ménages n'acceptent ce mode de vie et ses difficultés (confrontations avec les spéculateurs qui vendent les parcelles, problèmes d'alimentation en eau, gaz et électricité, manque de transport...) que pour accéder à un logement rapidement. Le bidonville semble

alors un moyen pour rappeler à l'État ses carences en matière de politique de logement. Ce dernier émerge ou se répand dès que la production s'affaiblit. Sur un autre plan, le logement collectif que produit l'État algérien est dans le conscient des habitants comme un idéal visé et convoité. Et même s'il ne répond pas à la totalité des exigences de son occupant en termes de surface et de possibilité d'extension, il demeure le type d'habitat qui séduit le bidonvillois et l'essentiel de ses aspirations.

6- Conclusion :

De l'espace limitrophe à l'espace interne, en passant par la façade, la présence des actions appropriatives semble croître suivant cet itinéraire qui définit une hiérarchie des espaces favoris chez l'habitant. Il ya ceux qui polarisent son attention et ceux qui lui permettent d'exprimer ses intentions et de contester un statut de pur récepteur ou de dominé. L'appropriation, notamment l'appropriation prononcée, serait alors une expression se produisant au niveau d'un espace où l'habitant est encore apte à s'exprimer. Au cours de cette réflexion, nous évoquons les propos d'un des enquêtés : *« Oui, j'ai rénové tout l'appartement : la salle de bain, les sanitaires. J'ai agrandi la cuisine. J'ai fait un fond plafond. J'ai changé les portes. Cela m'a coûté 120 000 DA et ce n'est pas donné à tout le monde. »*. Nous nous rappellerons surtout sa fierté en présentant son œuvre et le résultat de ses investissements, parce que l'appropriation est souvent un engagement financier que beaucoup ne peuvent se permettre. Un autre habitant nous livrait le contraire en décrivant sa condition financière, mais également ses priorités budgétaires *« Il faut être logique si j'ai 30 ou 40 millions [l'équivalent de 3000 euros], je préfère les investir dans autre chose que dans cet appartement. »*.

Si l'architecture moderne a restreint l'agir de l'habitant à son espace interne, la banalité du résultat comparé à l'effort, ont étouffé, chez beaucoup d'habitants de Ali Mendjeli, cette volonté de redressement de leur habitat. Il n'y avait ni les moyens financiers ni le désir d'un quelconque changement. Ils auraient perdu leur équilibre d'autrefois, ne sachant plus vraiment ce qu'ils leur conviendraient en matière d'habiter.

Ce constat nous rappelle ce que nous avons saisi lors de l'enquête comme quoi la négligence de l'habitat était souvent alimentée par la médiocrité du produit. Au bout de ce rapport, l'habitant ne ressent plus le besoin de s'approprier ou de vivre son habitat (notamment sa partie intérieure). Loin d'une opinion, que certains auteurs apparemment rejoints par des professionnels de l'œuvre, la transformation ne semble pas se résumer à une

contestation du produit. Elle semble se situer à l'antipode des démarches de désintéressement révélait par la non-appropriation. Elle semble aussi annoncer un attachement, une volonté d'améliorer l'appartement. Une capacité à se projeter, en prévoyant les futures améliorations, les travaux à venir, où en anticipant l'évolution du ménage, en actualisant l'organisation spatiale en conséquence. Comme ci les habitants qui transforment le moins à Ali Mendjeli, se désengagent le plus de leur habitat. Soit parce qu'ils prévoient une issue loin des appartements, en espérant un déménagement rapide ; ou encore parce que leur créativité ou leur imaginaire semblent gênés par les limites de l'appropriabilité de l'habitat.

À ceci s'ajoute la grande déception quand le logement n'est pas maniable, quand on ne peut *rien casser ou modifier*. Quand on est obligé de laisser les espaces tels quels. Ne pas pouvoir transformer semble souvent une contrainte, un défaut. En même temps, l'appropriation prononcée apparaît tel un rattrapage nécessaire pour améliorer son habitat. À la ville nouvelle, les habitations ne semblent pas toutes égales face à ce procédé. Le système constructif, particulièrement le préfabriqué, restreint les possibilités d'appropriations. Quelques exceptions émergent à travers des habitants aventuriers qui se livrent à une transformation, en dépit des caractéristiques physiques de leur habitat, en dépit également des troubles structurels auxquels ils s'exposent. Néanmoins, la majorité se conforme au cadre spatial originel malgré leurs pulsions transformatrices. Comme si l'environnement de Ali Mendjeli détenait ses propres normes qui naturalisent, entre autres, le passage aux transformations prononcées. Détruire une cloison, convertir le balcon en espace de préparation des repas, agrandir les espaces essentiels en supprimant les facultatifs... apparaissent tels des gestes spontanés qui découlent d'une référence locale partagée influençant l'agir des habitants.

Du moment que nous ne présentons pas l'appropriation telle une action purement individuelle (du moins dans son fond), puisque nous la pensons en grande partie à travers l'environnement de l'individu et son contexte social, nous reconnaissons la part de l'autre dans le comportement de chacun. Nous reconnaissons surtout que beaucoup d'habitants construisent leur vision spatiale à travers les informations qu'ils récoltent de leur environnement. *Faire comme l'autre* ne peut pas être la seule explication aux choix spatiaux des habitants. Il peut cependant, expliquer une part de leur obstination à agrandir un séjour malgré les contraintes spatiales, les extensions au niveau des chambres et des séjours même s'ils ne sont pas utilisés. Il semble éclaircir également une partie de leur discours en se comparant à des voisins capables de fusionner deux espaces (une pratique que tous ne

peuvent se permettre)...Cependant, à travers ces opérations de nouvelles références émergent. Les habitants évaluent leur confort et leur habitat en fonction de leur pouvoir à se prêter à ces transformations, au statut collectif.

L'absence d'appropriation prononcée ne signifie pas une adhérence à la conception initiale. Les scénarios d'occupation démontrent que les pratiques appropriatives douces surgissent tantôt pour accompagner les transformations physiques tantôt pour se substituer à ces dernières. De l'état de l'art aux professionnels de l'œuvre, nous rappelons que certains associent toute déviation du chemin conceptuel originel à une hostilité envers le modernisme (Rouag 1998), ou une non-habitude du type habitat vernaculaire. Pourtant, les manœuvres mises en place par les habitants semblent se différencier autant dans leur forme que dans leur intention. « *On ne s'est pas éloigné de la conception initiale* » disaient certains transformateurs à propos de l'utilisation de leurs espaces, même s'ils ont procédé à des démolitions de cloisons. Des propos qui supposent une hypothèse basée sur la présence d'un traitement différent des appropriations. Au moment où le nouvel ordre à l'UV 8 approuve certaines transformations physiques, il semble résister à la modification des fonctions des espaces. L'enquête empirique révèle des efforts communs des habitants pour correspondre aux attributions premières des espaces. Comme si le confort de l'habitat et la satisfaction de l'habitant sont corrélatifs à sa capacité à maintenir le système fonctionnel premier.

Souvent, la polyvalence était évoquée comme une caractéristique du mode de vie d'une grande partie des Algériens. Une pratique presque obsolète qui affecte le degré de maîtrise du ménage sur son espace (Meilouh 2001). À Ali Mendjeli, la polyvalence qui se manifeste par la superposition de pratiques, par la réaffectation des fonctions de l'espace suivant un calendrier d'usage, semble s'imposer en dehors de la volonté des habitants comme étant l'unique solution que permet la configuration spatiale des habitations.

Au bout de cette expérience empirique l'idéal des habitants se construirait-il à travers la spécialisation des espaces, loin des concepts de polyvalence issue d'un système traditionnel potentiellement dépassé ? Madani rapporte, d'après son analyse de l'évolution des espaces habités au niveau de la région de Béchar, que même dans les habitations individuelles (où l'habitant a plus de pouvoir sur son espace), le mode de vie ne s'inspire plus exclusivement du registre traditionnel (2015). L'organisation de l'intérieur admet désormais des tendances nouvelles visibles à travers l'ameublement, les matériaux utilisés et même les fonctions de l'espace (Madani 2015). Des attitudes qui semblent se révéler

également à Ali Mendjeli via cette quête permanente de la spécialisation de la fonction de l'espace. Le travail empirique révèle aussi de nombreuses tentatives de ce type d'agissements. Il expose même certains regrets d'habitants qui ne peuvent s'adonner à ces pratiques.

Nous soulignons cette envie désormais de jouir d'un espace autonome qui semble lié à l'évolution des besoins de l'individu ou à la conséquence des changements du rapport de l'individu au groupe. Mais, quelles que soient les raisons, ces exigences favoriseraient cette volonté de se conformer à l'organisation originelle de l'habitat (qui semble rejeter le multifonctionnalisme). Un idéal qui est loin d'être à la portée de tous les habitants puisqu'à Ali Mendjeli, notamment à cause de l'exiguïté. La réponse de ces derniers à cette contrainte se traduira souvent par des appropriations douces qui travestissent la fonction prévue au niveau de l'espace. Elles se présentent telle une réponse à certaines incompatibilités entre les exigences du mode de vie du ménage et les possibilités spatiales. Ces actions seraient en grande partie relatives au type de ménage ou plus précisément au rapport entre la taille du logement, le type de ménage et sa taille.

Nous pensons ce rapport à travers des facteurs situationnels. En ce sens, les ménages néopatriarcaux, ou les ménages nucléaires habitant un logement inférieur à un trois-pièces semblent agir sur l'espace suivant une polyvalence que nous ne retrouvons pas chez les ménages nucléaires qui possèdent un F3, ayant un TOP inférieur à deux ou des enfants du même sexe. Cependant le mode de vie basé sur la polyvalence (et à un degré moindre celui qui s'établit à partir de la monovalence), admet une spécialisation via des sous noyaux familiaux (femmes, hommes, couples) qui semblent influencer l'organisation spatiale première. Cet ordre ne remplace pas la structuration première basée sur la fonction, mais semble plutôt l'accompagner. Si le séjour, ou la chambre du couple apparaissent souvent comme des espaces fermés aux usages codifiés (Bouzar 2014) ; d'autres espaces accueillent des pratiques dépendantes d'un système aux apparences hybrides reflétant un flou relatif à la hiérarchie des principes spatiaux à appliquer. L'organisation semble « aussi plus polyvalente que spécialisée » (Bouchanine 1997, 18).

Nous avons aussi considéré les situations contraignantes qui obligent les habitants à puiser dans leur registre traditionnel pour dompter leur nouvel espace. Leurs exigences découlent d'une culture croisée entre deux registres dont ils puisent pour composer leur mode de vie actuel. Le système traditionnel ne semble se perpétuer que s'il est articulé avec

des rajouts modernes. Mais au-delà de cette complémentarité, demeure une dépendance de l'espace et de ses caractéristiques. L'équilibre de l'habiter qui évolue entre modernité et tradition est souvent travesti par les impératifs spatiaux. Loin de l'incertitude par laquelle sont généralement définis les Algériens, les habitants de Ali Mendjeli semblent assumer le caractère hybride de leur culture. Cependant, des regrets persistent sur l'incapacité de le concrétiser. Soudainement, l'habiter ne semble plus déterminé uniquement par les registres culturels, mais plutôt par le rapport (évolutif) de l'habitant à ses registres. Au bout de cet habiter, les occupants exigent un espace qui les accompagne dans leur évolution. Le travail empirique permet d'exposer des situations de famille à des stades différents de leur évolution. En ce sens, les ménages avec des enfants en bas âge qui ne nécessitent pas un espace personnel semblent s'accommoder d'une meilleure manière avec leur habitat.

En fin de compte, les déviations du système premier, les transformations physiques des logements seraient liées à cette incapacité de satisfaire les exigences ou plus particulièrement l'évolution de ces dernières. Ces difficultés à fournir un modèle qui prend en charge le mode de vie des habitants, ainsi que leurs spécificités ont souvent été évoquées lors des interviews. L'étroitesse et la configuration de l'habitat (absence de cours, proximité avec le voisinage) qui rend difficile l'élevage d'un animal de compagnie. L'absence d'ascenseur au niveau des immeubles habités en partie par des personnes à mobilité réduite... semble d'autres nécessités qui remplissent davantage le cahier d'insatisfaction de cet habitat. Seraient-ils d'autres indicateurs invoquant le refus de la société algérienne de ce type d'habitat ?

Nous estimons que beaucoup de préoccupations telles que « les surfaces » semblent alimenter la déception des habitants qui étaient en majorité contents de rejoindre ces logements. Nous considérons que ce mécontentement est surtout dû aux situations de l'habitat et non pas au modèle de l'habitat. Il est accentué par une captivité indésirée qui oblige à subir, un espace figé n'évoluant pas au gré des besoins des occupants. Cependant, ce ressenti, que l'on veut général, semble nuancé, évoluant selon les conditions. Au moment où certains qui se ne se considèrent pas chez eux, délaissent ou fuient leur espace. D'autres essaient de l'améliorer du mieux possible, donnant lieu à des transformations, qui reflètent leur vision de l'espace. Des actes vraisemblablement nécessaires, mais dont le statut varie selon leur processus, leur finalité et surtout leur approbation par la masse des habitants. Nous observons ces actes en levant les filtres romantiques qui les entourent. Ainsi, si certaines transformations s'avèrent répandues et efficaces comme les extensions des espaces

essentiels, d'autres ne semblent pas aussi populaires telle la transformation du balcon en salle de bain, et cette dernière en chambre qui semblent avoir créé des problèmes d'évacuation et de mauvaises odeurs. Ainsi si le processus d'appropriation est souvent une source d'information sur les préoccupations, sur le mode de vie et la culture spatiale des habitants ; il ne faut quand même pas idéaliser plus que de raison ces actes qui admettent parfois un caractère irréfléchi et même dangereux.

Concernant le bidonville qui est censé concentrer une pratique appropriative dans son état le plus brut, le plus naturel, semble loin (du moins dans sa version algérienne) des théories qui l'annonçaient tel un espace, un habitat modelé à partir des gestes quotidiens. Il dévoile plutôt des habitations de survie. Parfois achetées et pas construites par leurs occupants. Elles balayent toutes les théories qui s'interrogent sur la capacité de ce modèle à dévoiler les schèmes d'habiter enfuis de l'habitant. Les premières années de la recherche nous ont révélé le bidonville tel un endroit agréable. Les interviews d'anciens bidonvillois le présentait tel un espace convenable où ne manquaient que le gaz, l'électricité et parfois des sanitaires. Souvent à proximité du centre-ville, il permettait de rester connecté à la vie urbaine. Cette nostalgie, cette critique, parfois même élogieuse, de l'ancien habitat ne rehausse pas pourtant sa valeur vis-à-vis du logement moderne. *Le gourbi reste un gourbi* selon les dires des enquêtés. Et même si les anciens étaient plus spacieux, même s'ils permettaient d'accompagner l'évolution du ménage et de satisfaire les hobbies et même les activités d'élevage de certains ; rares sont les anciens bidonvillois qui veulent revenir à ces habitations présumées agréables aujourd'hui. Une vision partagée par les actuels résidents du bidonville qui considèrent ce dernier comme une solution provisoire, un dernier recours ou encore un moyen d'exhiber sa détresse. Pour les anciens, comme pour les nouveaux l'habitat collectif, et malgré toute la critique qu'il concentre, semble s'installer tel un idéal vers lequel convergent toutes les projections.

Conclusion partie 2 :

Débordé par une crise de logement persistante, l'État algérien semble souvent agir suivant les impératifs du moment. En ce sens, les villes nouvelles à l'image de Ali Mendjeli se transforment en ville de logements où toutes les modalités (même celles à priori informelles) sont permises pour y intégrer le maximum d'habitations. Couvert par le label *projet d'intérêt national*, les acteurs publics semblent détenir une carte blanche, pour remodeler un espace destiné prioritairement à l'habitat, et ceux en dépit des recommandations des instruments de planifications. Au bout de ces pratiques, la transgression se présente comme une norme. Cette dernière est perpétuée d'ailleurs par les pratiques appropriatives des habitants qui se placent aussi au-dessus de la règlementation en transformant ou en construisant illicitement leur habitat. Loin de cet aspect juridique, ces transformations se lisent telles des tentatives de remédiation aux manques que comprend l'espace dans sa version primaire. Des tentatives qui varient selon plusieurs facteurs, dont la situation financière de l'occupant, sa vision spatiale, les potentialités de l'espace...

Sur un autre plan, nous constatons que l'agir de l'habitant permet d'esquisser un portrait comportemental du ménage. Et si le geste appropriatif ne signifie pas toujours l'idéal vers lequel converge l'habitant, il permet d'orienter sur ses aspirations et vers quoi ce dernier aspire. En ce sens, l'appropriation se dévoile telle une source d'information sur les préoccupations, sur le mode de vie et la culture spatiale des habitants. Elle se révèle davantage tel un processus d'insertion de l'habitant dans son environnement. Ce n'est pas un hasard qu'au niveau de notre aire d'étude les habitants qui transforment et s'approprient le moins leur habitat, sont ceux qui s'y déplaisent le plus. Ainsi l'appropriation et notamment l'appropriation physique cessent de se manifester uniquement telle une contestation du produit pour apparaître comme un moyen de se projeter à long terme dans son lieu de vie.

QUEL HABITAT POUR LE FUTUR L'ALGÉRIE ?

1- Le mythe de l'architecture traditionnelle :

Souvent mise sur un piédestal, l'architecture traditionnelle est généralement introduite à travers ses caractéristiques spatiales, admirablement ajustées aux rites et aux pratiques de ses occupants (Merdji 2010). Elle semble sujette d'un descriptif fréquemment teinté d'admiration (notamment pour ses caractéristiques techniques) (Debache et Filali 2003), qui soulignerait dès que l'occasion le permet un savoir-faire ancestral témoignant du génie de l'homme (Fathy 1996). Le bâtisseur qui parvient à un milieu (notamment un habitat) équilibré où chaque forme est le reflet de gestuelles déterminées (Fathy 1996). La bonne réputation de la maison traditionnelle semble transpercer les recherches bibliographiques. Au Maghreb et plus précisément en Algérie ce modèle se véhicule par moment à travers la maison à patio. Cette dernière s'ordonne généralement autour d'un espace central. Elle correspond à une tradition « patriarcale » qui favorise via son aspect introverti, « un climat de forte intimité » (Thyssen 1983, 11). Son organisation autour d'espaces polyvalents traduit la force du groupe qui se passe de spécialisation, donc d'espace personnel. La qualité de l'habitabilité de la maison à patio et de ses analogues tels que la maison mozabite découle de sa capacité à respecter les spécificités des pratiques des occupants aussi bien à l'intérieur que leur rapport à l'extérieur. Sa configuration spatiale ainsi que celle de son espace limitrophe permettent l'instauration des filtres qui accroissent le degré d'intimité au fur et à mesure qu'on se rapproche du noyau privé (Thyssen 1983). Des concepts « plus paisibles et plus doux » que tentent d'exploiter certains architectes dans leur conception récente (Fathy 1996, 109). Un retour aux sources qui évoque la richesse de ses conceptions antérieures supposant parfois même la pérennité de ces modèles. Une hypothèse qui enflé à mesure que défilent les écrits qui exposent la nécessité de retourner à ces modèles pour répondre aux carences qualitatives des logements, notamment en Algérie (« Construction : des experts recommandent le retour au modèle architectural traditionnel » 2012). Des « spécialistes de l'habitat » tel que Fawzi Fardheb ou Lauren Tait les jugent toujours aptes à recevoir l'habiter des Algériens. Dans l'élan de cette réflexion, leur architecture renfermant un « cachet traditionnel algérien » serait le remède aux problèmes des politiques de logements, souvent inspiré de « modèles qui ne traduisent pas la culture locale » (« Construction : des experts recommandent le retour au modèle architectural traditionnel » 2012). L'ordre de préférence semble bien établi au niveau d'une grande partie de notre bibliographie qui regrette cette attirance pour le « modèle européen dans le domaine de l'habitat » (Mezrag 2015, 6). Des pays comme l'Algérie gagneraient à reprendre les concepts de l'habitation traditionnelle reposant sur des espaces intérieurs sans fonction précise. Mais

plutôt « une suggestion de diverses pratiques saisonnières ce qui permet une polyvalence des espaces et une adaptation des pratiques » (Meghraoui 2006, 155). Elle gagnerait également à mettre en garde la population « irrésistiblement entraînée vers le changement » en lui enseignant la valeur de ce qu'elle possédait déjà (Ravéreau et al 1987, 25). D'ailleurs, elle n'avait pas « égalé, mais dépassée intellectuellement les démarches si vaines de cet occident » qu'elle imitait (Ravéreau et al 1987, 25). Au bout de ce parallèle entre le vernaculaire et l'importé, le traditionnel et le moderne, les gouvernements des pays tels que l'Algérie sont jugés coupables de déséquilibrer la société, de gêner par leur politique les inventions locales.

Cependant, les fonds traditionnels évoqués précédemment semblent se perdre outre les interventions des états. Nombreuses sont les recherches qui énoncent que même les habitations traditionnelles, garantes de la culture locale, subissent une mutation typologique, généralement instituée par les habitants eux-mêmes (Regaya 2011). Un phénomène qui s'expliquerait par la migration massive des beldis vers « les nouveaux quartiers » (Ben Moussa 2012, 193). Des espaces aux allures modernes qui semblent plaire aux autochtones (Abdulak et Pinon 1973). Cependant, entre ce départ et l'arrivée massive de ruraux issus de l'exode, un bout de l'habiter semble s'être perdu. Ces habitations traditionnelles, à l'image de la maison à patio, sont aujourd'hui partagées en plusieurs sous-unités suivant le nombre de locataires qui les occupent. Généralement, chaque ménage dispose d'une chambre. Loin des fonctions premières des espaces ; loin des concepts d'intimité, l'habiter se concentrera autour des contraintes de cohabitation subite avec des étrangers, comme nous l'avons souligné auparavant. Ainsi habiter une maison traditionnelle, notamment une maison à patio, signifierait désormais habiter une chambre de cette dernière. La maison évolue ainsi vers un immeuble collectif où le patio est compartimenté (via des murets ou un bout de tissu) (figure 137). Tandis que le lieu de vie se restreint désormais à la chambre.



Figure 137 : Patio compartimenté par le biais de murets. Source : auteur 2015

Cette évolution se ressent à travers l'observation de ce qui se passe dans les médinas. Les habitants essaient de dompter ce renouveau notamment à travers l'ajout de sanitaire, l'introduction d'un nouvel appareillage domestique. À Constantine, l'appropriation consiste aussi à retaper superficiellement des maisons profondément dégradées, en colmatant les fissures ou en arrangeant la toiture. Elle est souvent accompagnée par la transformation d'une ou de plusieurs pièces en espace commercial. La population agit conformément à de nouvelles références, en survivant dans un environnement devenu surchargé et hostile, mais également en essayant de l'adapter aux exigences d'une modernité que les anciennes conditions n'ont pu assouvir. Le mobilier rudimentaire léger qui appuyait le caractère polyvalent laisse place à des appareils imposants qui réforment l'utilisation de l'espace. Des cuisinières à la place des réchauds, des machines à laver au lieu du lavage manuel, des frigos, des garde-robes... font leur apparition dans la maison à patio, quand bien même ce nouveau confort met à rude épreuve la structure et notamment les planchers (souvent gondolés et fissurés) qui résistent mal à la charge de ce nouveau mobilier (figure 138).



Figure 138 : Dégradation de la dalle d'une maison à patio (Source : auteur 2015)

Cette évolution qui se perçoit à Constantine à l'instar de beaucoup de médinas au Maghreb est perçue comme « une entrave » au naturel de ces sociétés (Regaya 2011, 116). Les apports des actuels occupants, tout autant que leur intervention sur leur lieu de vie semblent aller à l'encontre de la vision puriste de certains chercheurs. Une rupture s'établissait entre les aspirations populaires d'un côté et les revendications des experts de l'autre. Qualifiés de spéculateurs, ces derniers sont accusés de déranger le projet de conservation de la médina et de ces habitations. À travers leur comportement, ils accentuent ce processus de bidonvillisation d'une médina à présent aussi bien dépassée que ruralisée (Boumaza 1998). Au milieu des volontés de conservation qui semble vouloir figer l'espace, jaillit un pragmatisme qui oriente le cadre vers les besoins actuels des occupants. Une tentative qui d'« arracher sites et édifices anciens à leur ghetto muséal » auquel les destine certains adeptes de la patrimonialisation brute (Choay 1999, XLVI). À croire que les pratiques appropriatives se vident de leur capital culturel en médina où ils ne sont exposés que pour leurs « effets destructeurs sur un bâti considéré comme un patrimoine au sens le plus étroit du terme » (Bouchanine 1997, 177). Faire fi de ces épisodes en militant pour une réglementation qui condamne toute intervention populaire sur cette part de la ville (comme

le stipule le plan de sauvegarde) (Agence nationale des secteurs sauvegardés 2005), serait d'admettre l'illégitimité du modèle socioculturel que les habitants convoitent.

Au-delà du mythe de l'architecture traditionnelle, semble se construire une réalité où les espaces, notamment ceux relatifs à l'habitat, plongent progressivement dans une obsolescence qui les décline en tant qu'idéaux convoités par la population. De 2015 à 2018, notre fonction d'architecte à l'OGEBBC³¹ qui s'occupait de la gestion technique de projets au niveau de la médina ; et à travers nos enquêtes menées, nous avons décelé que les habitants bataillaient pour quitter cet endroit. Tout comme les ksours qui se vident pour l'habitat moderne (Naciri 1988, 347), la maison à patio était rejetée. Généralement, elle n'est occupée que pour acquérir un bon de relogement³² qui permet de bénéficier d'un logement au niveau de la ville nouvelle Ali Mendjeli. C'est le cas de Rania qui après le relogement de la famille de son beau-frère s'est emparée de la chambre en espérant bénéficier d'un bon rapidement. De Warda qui profitait des conflits entre héritiers pour squatter avec sa famille une chambre qui devrait leur permettre prochainement de rejoindre la ville nouvelle. Mais également de tous les habitants déjà transférés qui ont « installé des portes métalliques et fermé à clé » leurs anciennes chambres pour permettre « en cas de mariage d'un de leur fils » de revendiquer « un logement rapidement » (Warda, habitante médina). Au bout de cette analyse, la maison à patio apparaît tels une étape de transition, un chemin vers ce qui est censé être le nouvel idéal des habitants, en l'occurrence le logement collectif. De la même manière que les bidonvillois, cette quête de relogement impose aux habitants un jeu d'équilibre entre le bien-être et la victimisation. Ces derniers jonglent entre les interventions qui aspirent à améliorer leur qualité de vie et celles qui favorisent volontairement la dégradation des bâtisses dans le but d'attirer l'intérêt des responsables et d'acquérir un bon de relogement.

Cette situation nous amène à reconsidérer certaines certitudes qui inondent la bibliographie relative à l'habitat algérien. Ce dernier, dans sa version étatique, « ne répond pas encore aux besoins d'espaces qui le rendent apte à s'adapter aux évolutions de la composition des familles, à l'âge des occupants et aux personnes en situation de handicap. » (Hassani et Lekehel 2017, 195). Cependant cette réflexion, déclenche souvent une vague

³¹ OGEBBC : Office National de Gestion et d'Exploitation de Bien Culturels Protégés

³² Bon de relogement : Est un document délivré par la commune pour les mal-logés. Il constitue une preuve formelle que la personne a le droit d'obtenir prochainement un logement étatique. Cette promesse de relogement intervient après un travail d'investigation des agents communaux qui classent les habitants suivant plusieurs critères, notamment le degré de dégradation et dangerosité de l'habitation occupée.

d'hypothèses qui essaient de relier ces carences à l'importation de modèles occidentaux, à un désintérêt envers la tradition architecturale du pays. Du fait de ce lien flou de cause à effet, entre deux conditions qui nous semblent peu communicantes, se dessinent des conclusions qui pensent l'inconfort, le rejet de l'espace à travers le remplacement des caractères traditionnels par des conceptions nouvelles non maîtrisées. Pourtant les enquêtes empiriques ne cessent de révéler le succès des formules importées auprès des principaux concernés : les usagers. Les relogés de Ali de Mendjeli ayant transité par la médina évoque certes des points positifs par rapport à cet habitat *fonctionnel*, où le voisinage était courtois. Cependant, même les plus nostalgiques avouent (explicitement ou pas) avoir « pris l'habitude de la ville nouvelle », avoir « pris l'habitude du mode de vie du bâtiment collectif ». Ainsi au moment où certains regrettent leur départ, à cause notamment de la situation défavorable du logement proposé/imposé (étroitesse, malfaçon), la majorité semble satisfaite par ce transfert : « L'appartement est mieux » (Khaoula habitante Ali Mendjeli). Surtout que loin du romantisme et le coup de cœur de certains chercheurs (comme évoqué précédemment), la médina semble comporter « pas mal de défauts. Il y avait des problèmes d'eau (...) Ce n'était pas aussi grand qu'ici (Ali Mendjeli) » (Azzouz habitant Ali Mendjeli). Les séparations entre les parents et les enfants qui se partageaient l'unique pièce de vie se faisaient à coup de rideaux en tissu. Cependant, au-delà de ces contraintes liées en grande partie à l'inadéquation de l'espace traditionnel avec son usage actuel ; ce qui semble confirmer les hypothèses de son déclin par rapport au modèle moderne, ce sont d'abord les projections des habitants. En effet, ces derniers n'ont « pas envie de retourner à Souika (médina) ». Ils préféreraient « un logement suffisamment spacieux. Un F5 où on pourrait mieux diviser l'espace où on ne serait pas collés les uns aux autres tout le temps. ».

Ces témoignages d'habitants se heurtent souvent à des visions différentes de la part des acteurs qui pensent que « si la vieille ville était en meilleur état (...) elle serait plus attractive que Ali Mendjeli » (Adel architecte OGEBC). Que « le problème des transformations » est à cause de la négligence des spécificités « de la population qui devait habiter ici (Ali Mendjeli) et qui venait de la ville mère » (Adel architecte OGEBC). Cependant, à travers notre immersion dans la ville nouvelle, nous pensons que la déception est plus liée à des situations précises qu'au modèle lui-même, que les habitants semblent avoir adopté à leur façon. Nous ne pouvons fermer les yeux sur certains défauts relatifs à la conception des logements modernes qui ôte toute possibilité d'habiter à son occupant (comme signalé dans les chapitres analytiques). Nous ne pouvons d'ailleurs prétendre à l'obsolescence définitive des habitations de la médina. Notamment quand les interviews

menées nous dévoilent la fonctionnalité du patio ou l'attachement de la population à l'aspect traditionnel des lieux. Néanmoins, à travers notre travail de recherche nous posons un regard sur le degré d'évolution de la société algérienne. Loin d'une vision manichéiste où le logement moderne que l'Algérie produit depuis les années soixante est encore considéré comme un intrus indésirable. Loin de ces étiquettes de *villes à l'européenne*, que l'on attache à cette manière locale algérienne de faire la ville (propos expliqués dans le chapitre « de la règle à la pratique »), le logement moderne s'est inscrit et est en train de s'inscrire dans l'esprit des Algériens. Il semble jouir d'un statut différent.

Cette situation que nous redécouvrons à travers ces changements d'ordre social et psychosocial s'illustre également par l'exode de nombreux adeptes de l'habitat traditionnel vers les logements modernes. Ce fait ne semble plus concerner les néohabitants à l'image des occupants actuels (demandeurs de logement) de la médina de Constantine ; mais s'étalent désormais jusqu'à englober d'anciens ménages. Un phénomène perceptible (comme signalé précédemment), au niveau des ksours qui se vident de sens au fur et à mesure que des mouvements de désertifications s'accroissent. Ces derniers, même reconnus pour leur supériorité en matière de confort, par leur meilleure adaptabilité à leur environnement (Naciri 1988) ne semblent plus correspondre à l'image que les habitants veulent transmettre d'eux-mêmes. Et si certains demeurent toujours habités, ils sont transformés par leurs occupants qui veulent les rapprocher du modèle moderne (Yousfi 2013).

Au bout de cette analyse, des questionnements émergent quant à la pensée ou la réflexion d'un retour vers l'architecture traditionnelle pour résoudre les problèmes actuels de l'habitat algérien. Sur ce plan, rappelons les écrits de Naciri qu'on « ne peut reproduire une société morte » (1988, 362). C'est à l'aune de l'évolution de la société algérienne, qui s'individualise, qui se laisse pénétrer par des tendances d'ailleurs que nous considérons le probable changement des idéaux en matière de logement. Le patio est-il toujours incontournable, alors qu'il est supprimé délibérément au niveau de plusieurs maisons des médinas ? La population algérienne pourrait-elle désormais se passer d'espace d'hygiène en s'appuyant uniquement sur le hammam pour subvenir à ces besoins corporels ? La polyvalence et l'absence d'espace personnel au sein de l'habitat comblent-elles toujours les exigences des habitants ? Ces questions qui émergent naturellement au fil de notre réflexion sur l'habitat en Algérie, ne visent pas à promouvoir un modèle ou à dévaluer un autre. Elles ne se posent pas non plus comme un présage d'une rupture totale avec un passé dont la conception ne devrait plus s'en nourrir. Elles aspirent plutôt à reconsidérer, loin de toute subjectivité les penchants réels des premiers concernés par l'habitat, en l'occurrence les

habitants. D'une certaine façon, pouvoir situer ces derniers via leur culture spatiale pour mieux répondre à leurs attentes.

2. De l'appropriation de l'habitat moderne à l'appropriation de la modernité :

Il ressort de ce travail de recherche que l'appropriation se révèle comme un moment de manifestations des volontés et des actions des habitants sur leurs espaces. Il résulte de toutes ces manœuvres l'envie d'améliorer son lieu de vie, des projections dans le temps qui anticipent les conditions futures du ménage, mais particulièrement une appropriation de nouvelles notions. Conséquemment, des efforts se ressentent quant à la volonté des habitants de correspondre aux commodités de l'espace conçu. Un ressenti conforté par une mise à distance de pratiques traditionnelles qui semblent envisagées désormais tel un dernier recours. Une ultime option à ne considérer que si on a épuisé tous les autres registres, dont ceux modernes. Ces constatations viennent reconsidérer nos hypothèses de départ où les pratiques appropriatives des habitants étaient envisagées comme un signe d'une volonté de reproduction d'un chez-soi laissé ou quitté. S'il est vrai que les appropriations de l'habitat indiquent ou s'expriment comme un signe extérieur d'une manifestation d'un habiter personnalisé, elles ne semblent pas s'inspirer uniquement d'un registre traditionnel. Notre démarche méthodologique à position plutôt inductive met en avant des pratiques habitantes, en apparence irrégulières. Cette étude a permis de constater que les habitants montrent leur emprise sur leur espace, en faisant fi des procédés locaux de production de logement. Toutefois, ce constat ne semble pas traduire une opposition au modèle proposé. Il exprime plutôt une volonté d'amélioration de l'espace conçu. D'une manière générale, notre enquête a permis de constater que détruire un cloison, utiliser un espace autrement, empiéter sur un territoire public... est des phénomènes qui, aussi répandus soient-ils, ne peuvent être assimilés essentiellement à des réflexes du mode de vie antérieur. Loin du besoin d'un retour vers le même habiter ou d'une convoitise des conditions de vie antérieures, les pratiques appropriatives se révèlent tel un processus de conquête de l'habitat moderne.

De toute évidence, l'habitant, même dans le cas d'une production stéréotypée, semble être l'acteur principal à l'échelle de son habitat. Tout le long de ce travail de recherche, nous avons exposé ses réflexions et ses agissements. Nous nous sommes alignés sur ses codes, respecté sa mentalité et ses exigences (à propos de l'utilisation ou pas d'un matériel précis, l'interdiction ou pas de pénétrer dans des espaces intimes...). Nous avons certes été ralentis dans notre quête d'informations, mais nous avons constaté que l'habitant était plus en

confiance et s'est acclimaté à l'ambiance de l'enquête. Rétrospectivement, enquêter un terrain sensible, à l'image de Ali Mendjeli, nécessiterait d'ordinaire prudence et patience. Il est important de noter qu'il fallait accepter la méfiance des habitants et les longues périodes de prise de contact. De plus, il ne fallait surement pas dépasser les limites de pénétrabilité qu'offre l'empirie. Mais il était surtout nécessaire d'accepter de faire cette recherche sur terrain par le terrain. En effet, lors des entretiens et des relevés photographiques et schématiques, qu'on se devait de rester attentif aux normes in situ. Souvent, l'enquête se transformait en un jeu d'équilibre entre le voulu et le permis, entre le réel et le perçu. L'étude a révélé que la pudeur, la victimisation, la légitimité résidentielle sont des effets qui semblent entraînés par l'exercice de l'enquête. En ce sens, les investigations empiriques ont été basées sur des logiques cumulatives qui questionnent tout au long de la thèse, la cohérence des données récoltées. Loin des prétentions d'exhaustivités, cette démarche se souciait en premier lieu de la précision des interprétations des informations. Une analyse qui gagne en finesse si le chercheur accepte d'adapter son esprit au contexte étudié, en se libérant des aprioris qui influencent la capture et la retransmission des facettes empiriques.

Les résultats de notre enquête montrent que des espaces étaient purement négligés, voire détruits. D'autres polarisaient l'essentiel de l'attention des habitants... Mais au bout de cette procédure, se dégage surtout un positionnement de l'habitant par rapport à la nouveauté et au changement. Des habitants qui pour la plupart n'avaient jamais quitté le cocon vernaculaire sont précipités soudainement, vers de nouveaux types d'espaces. Contraints à un apprentissage improvisé, ils étaient livrés à leurs pulsions comportementales pour dominer un environnement inconnu. Une immersion synonyme d'un nouvel ordre qui supposait logiquement l'émergence de nouveaux savoirs et savoir-faire empiriques reflétant l'engagement d'un groupe en instance de maniement de ce qu'il considère déjà comme sien. Cependant ce renouvellement de l'éthos implique-t-il nécessairement une suppression d'une part traditionnelle présumée kitch ?

Les phénomènes d'assimilations supposeraient souvent des phénomènes de dissimilation. Alors que la proximité avec l'ordre moderne, que l'habitat symbolise, présumait vraisemblablement une discontinuité de la logique de fidélité à la tradition (dans son sens étroit) ; notre étude a révélé que les habitants s'adonnaient à un jeu de réinterprétations du modèle traditionnel qu'ils tentent avec abnégation de s'approprier et d'adapter à leurs nécessités, à leurs désirs. Le rapport à soi, le rapport aux autres semble se revisiter pour

correspondre à un contexte spatial au dogme moderne. De part en part de la tradition, les comportements évoluent, se nuancent, s'alignent sur des exigences nouvelles, mais curieusement, ne disparaissent pas. Nous évoquons alors une chronotopie, au bout de laquelle l'ancien coexiste avec le nouveau puis s'intègre dans ce dernier. Dans ces conditions, le système patriarcal perdure, en même temps que les nouveaux penchants croissant vers la modernité. L'étude de l'habiter au niveau de Ali Mendjeli, met en avant le conflit entre l'homme d'hier et celui d'aujourd'hui. Elle évoque le poids de l'acquis traditionnel qui s'entremêle à la modernité. Cependant, cette embrasure nouvelle/moderne ne semble pas franche ni assumée. Elle est plutôt souvent niée, voire rejetée puisque le dogme social local privilégie un paraître traditionnel. N'empêche que nous avons constaté une évolution des mœurs en analysant les pratiques et les paroles des habitants. Le rapport au logement moderne, à l'habitat vernaculaire, le besoin d'espace intime, la redondance de la référence occidentale... renseigne sur cette volonté de s'essayer à la modernité. Toute la question était de connaître la dimension et la marge de cette modernité pour la société algérienne ; et comment la faire cohabiter sereinement avec des codes traditionnels hautement présents ?

Nous avons abordé ce phénomène à travers un paradigme indiciaire motivé par une lecture sémiotique. Notre logique, fondée sur l'observation s'achevait par une construction d'un discours explicatif. Les résultats de notre analyse montrent que notre raisonnement renvoyait souvent à un habitus social (Catellin 2004, 181). Il renvoyait également à cette adaptation hétéroclite d'une société avide au modernisme et à la nouveauté. Très tôt dans notre travail de recherche nous avons projeté les effets de la colonisation et de l'habitat séparé sur la survie des valeurs culturelles vernaculaires. Le changement de l'habitat favorisait l'émiettement des anciennes unités sociales. Il favorisait particulièrement la pénétrabilité du bagage culturel traditionnel. Les informations recueillies après analyse des appropriations de l'habitat nous permettent d'avancer que, des décennies plus tard, la cohabitation de ces deux entités invoque le caractère hybride de la culture des habitants. Il est important de noter que dans cette double appartenance les gestes semblent instables, se référant simultanément à des repères divergents. Des interférences s'opèrent mettant en avant des rapports de force erratiques, qui changent suivant les circonstances du moment et du lieu. De plus, nous constatons que deux énergies se confrontent, l'une en faveur du contexte moderne nouveau, et l'autre plutôt à caractère traditionaliste visant à ne jamais se détacher des coutumes ou savoir-faire anciens. À terme, tout se présente comme une question de choix, entre

s'accommoder au monde ou accommoder le monde à sa vision. Ou encore, choisir entre la survie de l'homme d'hier et l'entretien de l'homme d'aujourd'hui.

À ce stade de la recherche, nous considérons que la société algérienne a atteint un autre degré d'évolution. Loin des présomptions infondées d'un caractère traditionnel pur, elle semble désormais engagée sur le chemin de la modernité. Les choix des spécialisations des espaces, la nucléarisation des familles, le rapport au cercle familial, le souci de l'esthétisme... induisent un caractère qui se détacherait partiellement des logiques traditionnelles.

La dualité s'opèrerait-elle plutôt entre l'être et le paraître ? Les valeurs traditionnelles, même celles les plus inadéquates avec le mode de vie présent, sont toujours d'actualité et jouissent d'une grande valeur sentimentale chez les habitants. En ce sens, même si la tendance vers la modernité se ressent davantage, l'objectif ne serait nullement une émancipation par rapport au dogme traditionnel. Cette dualité moderne/traditionnel a même été exprimée à travers un proverbe typiquement algérien « *aimer le nouveau sans jamais se défaire de l'ancien* » ; ce qui catalogue cette société qui ne serait pas totalement moderne ni complètement traditionnelle. C'est dans cette optique que les habitants associent pratiques présentes et pratiques anciennes. Les hypothèses à l'œuvre dans cette étude de l'évolutivité des usages et des pratiques appropriatives dans l'habitat portent dès lors tant sur les mutations spatiales que sur l'évolution des entités culturelles de la société.

Cette étude nous a aussi révélé la véritable situation de l'Algérie en ce qui concerne le volet habitat. Le travail empirique nous a autant renseigné sur l'attitude des habitants, leurs manières d'agir, leurs attentions, en somme sur les multiples pratiques appropriatives adoptées dans leurs logements. Tous se ressemblent et tous sont en même temps différents. Chacun agit en fonction de sa situation, de son besoin, du nombre de personnes dans la famille et surtout de sa provenance. Cependant, les aboutissements et les gestes appropriatifs sont souvent les mêmes. Malgré les difficultés de cette étude, du fait d'un accès particulièrement difficile au terrain, aussi bien à la ville nouvelle qu'au bidonville, nécessaires à l'étude chronotopique, nous pensons avoir perçu cette société complexe. Nous avons également cerné, tout aussi bien son cachet que certaines de ses particularités, en alternant un travail de collecte minutieux tant sur le plan historiographique que technique (relevés des logements, etc.).

Nous sommes arrivés à la conclusion que cette dernière ne semble plus traditionnelle, mais pas tout à fait moderne non plus. Son caractère invoquerait plutôt un entre-deux où la

population s'approprié la modernité à sa guise, en même temps qu'elle redécouvre l'usage de sa tradition. Depuis cet entre-deux, on tente d'acquiescer un équilibre, de taire les tensions qui naissent des chocs entre deux entités culturelles différentes. Depuis cet entre-deux, on se cherche aussi des certitudes et des repères plus clairs. Nous concluons par ce questionnement : où en est l'Algérie sur le chemin du changement culturel ? Cette société autrefois homogène semble désormais s'opposer à elle-même. Est-ce les effets des contacts exogames et d'une perte de proximité avec les valeurs vernaculaires qui ont favorisé la dissolution de son bloc ? Ou est-ce une évolution normale d'une société qui renouvelle sa culture ? Le courant traditionnel dispose-t-il d'outils nécessaires pour repolariser les comportements de la population ? Compte tenu de nos objectifs fixés pour cette étude, il nous semblerait intéressant, dans l'avenir, d'explorer plus en détail le futur profil de la société algérienne. Le dédoublement ressenti depuis notre empirie ne fait qu'alimenter cette imprévisibilité envers les futurs traits de caractère de la population algérienne. Rien ne prouve que cette dernière se cherche de moins en moins, mais tout porte à croire que dans son processus d'apprentissage de la nouveauté, des certitudes finiront par s'acquiescer.

Bibliographie

Livres :

- Addi Lahouari. 1999. *Les mutations de la société algérienne: famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*. Textes à l'appui. Série Sociologie. Paris: La Découverte.
- Alexander Christopher. 1964. *Notes on the Synthesis of Form*. Boston: Harvard University Press.
- Avermaete Tom, Honma Takashi, Casciato Maristella. 2014. *Casablanca Chandigarh: bilans d'une modernisation*. Zürich: CCA, Centre canadien d'architecture.
- Barthel Pierre-Arnaud, Jaglin Sylvie. 2013. *Quartiers informels d'un monde arabe en transition: réflexions et perspectives pour l'action urbaine*. Agence Française de Développement. Paris: Agence française de développement.
- Beaud Stéphane, Weber Florence. 2010. *Guide de l'enquête de terrain: produire et analyser des données ethnographiques*. Vol. Quatrième édition augmentée. Grands repères. Paris: La Découverte.
- Benatia Farouk. 1978. *L'appropriation de l'espace à Alger après 1962*. Alger: Société nationale d'édition et de diffusion.
- Berthier Nicole. 2008. *Les techniques d'enquête en sciences sociales Méthode et exercices corrigés*. Armand Colin. Vol. 3ème édition. Paris.
- Biau V, Fenker M, Macaire E. 2013. *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en questions*. De la Villette. Paris.
- Boubekeur Sid. 1986. *L'habitat en Algérie: stratégies d'acteurs et logiques industrielles*. Economie des changements technologiques. Lyon: Presses universitaires de Lyon.
- Bouchain Patrick. 2010. *Construire ensemble le grand ensemble: habiter autrement*. L'impensé. Arles: Actes Sud.
- . 2013. *Simone & Lucien Kroll: une architecture habitée*. Arles: Actes sud.
- Boudon Philippe. 1977. *Pessac de Le Corbusier*. Collection Aspects de l'urbanisme. Paris: Dunod.
- Bourdieu Pierre. 1972. *Esquisse d'une théorie de la pratique: Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*. Vol. 92. Travaux de droit, d'économie, de sociologie et de sciences politiques. Genève: Droz.
- . 2012. *Sociologie de l'Algérie*. Quadrige (Presses universitaires de France). Paris: Presses universitaires de France.
- Bourdieu Pierre, Sayad Abdelmalek. 1964. *Le déracinement; la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*. Vol. 14. Grands documents. Paris: Editions de Minuit.
- Buncuga Franco, De Carlo Giancarlo. 2003. *Giancarlo de Carlo: architecture et liberté = architettura e liberta*. Librairie de l'architecture et de la ville. Paris: Editions du Linteau.
- Brunfaut Victor, Terlinden Bertrand, Vella Graziella. 2015. *Manufature abattoir*. Vol. Faculté d'architecture La Cambre Horta ULB.
- Choay Françoise. 1965. *L'urbanisme, utopies et réalités*. Paris: Editions du Seuil.
- . 1999. *L'allégorie du patrimoine*. Couleur des idées. Editions du Seuil.
- Cote Marc. 1994. *Constantine*. 14^e éd. Aix-en-Provence: Edisud.
- . 2006. *Constantine cité antique et ville nouvelle*. Constantine: Media-Plus.
- Creswell John W. 2013. *Research Design: Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches*. Harvard Boston: SAGE Publications.
- Croizé Jean Claude, Frey Jean-Pierre, Pinon P. 1991. *Recherches sur la typologie et les types architecturaux: actes de la table ronde internationale*. Paris: L'Harmattan.
- De Certeau Michel, Giard Luce, Mayol Pierre. 1990. *L'Invention du quotidien*. Vol. 146, 238. Collection Folio/essais. Paris: Gallimard.
- De Sardan Olivier. 2008. *La rigueur du qualitatif*. Vol. 3. Anthropologie prospective.

- Academia-Bruylant.
- Dépelteau François. 2011. *démarche d'une recherche en sciences humaines*. De Boeck Université. Bruxelles.
- Durkheim E. 1938. *L'évolution pédagogique en France*. Alcan. Paris.
- Fathy Hassan. 1996. *Construire avec le peuple: histoire d'un village d'Égypte : Gourna*. 5e éd. Bibliothèque arabe. Paris: Actes Sud.
- Fischer Gustave Nicolas. 2011. *Psychologie sociale de l'environnement*. 2e éd., mise à jour.. Psycho sup. Psychologie sociale. Paris: Dunod.
- Frey Jean-Pierre. 2016. *Les voies erratiques de l'urbanisation*. L'Harmattan. Paris.
- Gwiazdzinski, Luc, Guillaume Drevon, et Olivier Klein. 2018. *Chronotopies. Lecture et écriture des mondes en mouvement*, Gwiazdzinski L., Drevon G. Klein O., 2017, Grenoble, Elya.
- International Congress for Modern Architecture, éd. 1979. *La charte d'Athènes: avec un discours liminaire ; urbanisme des C.I.A.M. ; [Congrès International d'Architecture Moderne, 4]*. Documents of modern architecture. Nendeln: Kraus Reprint.
- Kaufmann Jean-Claude, Singly François. 2011. *L'entretien compréhensif*. Collection 128. Armand Colin.
- Lefebvre Henri. 2000. *La production de l'espace*. 4e éd. Ethnosociologie. Paris: Anthropos.
- Lynch Kevin. 1976. *L'image de la cité*. Collection Aspects de l'urbanisme. Paris: Dunod.
- Mangin David. 2004. *La ville franchisée*. Editions de la Villette.
- Marc Cote. 2005. *L'Algérie*. Média plus. Constantine.
- Matana Michel. 2000. *Béton armé*. Concevoir et construire. Syros.
- Meghraoui Nacira. 2006. *Quel habitat pour l'Algérie. La nouvelle ville de Constantine*. Constantine: Media-Plus.
- Navez-Bouchanine Françoise. 1997. *Habiter la ville marocaine*. Casablanca, Maroc : Paris:L'Harmattan.
- Navez-Bouchanine, Françoise. 1997. *Habiter la ville marocaine*. xxxv, 315 p. Casablanca, Maroc : Paris: Gaëtan Morin éditeur, Maghreb ; L'Harmattan.
- Navez-Bouchanine Françoise. 2001. *Villes associations, aménagement au Maroc*. Cachan (France): Lavoisier, Cachan.
http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Navez-Bouchanine_ARU_89.pdf.
- . 2002. *La fragmentation en question: des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale?* Collection « Villes et entreprises ». Paris:L'Harmattan.
- Navez-Bouchanine, Françoise, et Agnès Deboulet. 2012. *Effets sociaux des politiques urbaines: l'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales : Algérie, Maroc, Liban, Mauritanie*. Hommes et sociétés. Paris: Karthala.
- Oussedik Fatima. 1988. *Femmes et fécondité en milieu urbain*. CREAD. FNUAP.
- Panerai Philippe, Castex Jean, Depaule Jean-Charles. 1997. *Formes urbaines*. Collection Eupalinos. Marseille: Editions Parenthèses.
- Pétonnet Colette. 1982. *Espaces habités : ethnologie des banlieues / Colette Pétonnet*. Paris: Éditions Galilée.
- Pinson Daniel. 1993. *Usage et architecture*. Collection Villes et entreprises. Paris: Editions L'Harmattan.
- Rapport Amos. 1972. *Pour une anthropologie de la maison*. Nouveau tirage. Collection Aspects de l'urbanisme. Montréal: Dunod.
- Ravéreau André, Fathy Hassan, et Manuelle Roche. 1987. *Le M'Zab, une leçon d'architecture*. Bibliothèque arabe. Paris: Sindbad.

- Raymond Henri. 1984. *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*. Paris: Centre Georges Pompidou, Centre de création industrielle.
- Reverdy Jean Claude, Descloîtres Claudine, Descloîtres Robert. 1961. *L'Algérie des bidonvilles: le tiers monde dans la cité*. Vol. 6. Le Monde d'outre-mer, passé et présent. Paris: Mouton.
- Rudofsky Bernard. 1977. *Architecture sans architectes: brève introduction à l'architecture spontanée*. Paris: Chêne.
- Semmoud, Nora. 2001. *Les stratégies d'appropriation de l'espace à Alger*. Collection Histoire et perspectives méditerranéennes. Paris:L'Harmattan.
- Tapie Guy. 2014. *Sociologie de l'habitat contemporain: vivre l'architecture*. Eupalinos. Marseille: Parenthèses.
- Tessier, Sébastien. 2007. *Qu'arrive-t-il au mot ménager ?* La Découverte.
<https://www.cairn.info/habiter-le-propre-de-l-humain--9782707153203-page-127.htm>.
- Thyssen Xavier. 1983. *Des manières d'habiter dans le Sahel tunisien*. Vol. 15. Les Cahiers du C.R.E.S.M. Paris: Editions du Centre national de la recherche scientifique.
- Tric Olivier. 1999. *Conception et projet en architecture*. L'Harmattan. Paris.
- Villechaise Agnès. 2000. *Amère Banlieue: Les Gens Des Grands Ensembles*. Bernard Grasset&Fasquelle/Le Monde de l'éducation. Paris.

Chapitres de livres :

- Baduel Robert. 1988. « Habitat traditionnel et polarités structurales dans l'aire arabo-musulmane ». In *Habitat, État, Société au Maghreb*, Centre National De La Recherche Scientifique, 231-56. Paris: Pierre Robert Baduel.
- Ben Moussa Mohamed. 2012. « L'imaginal habitant de la Medina de Tunis entre hier et aujourd'hui ». In *ARQUITECTONICS Mind, Land and Society*, UniversitatPolitecnica De Catalunya BARCELONATECH, 189-205. DOSSIERS DE RECERCA & NEWSLETTER. Barcelone.
- Boubekour Sid. 1988. « L'industrie du bâtiment dans la politique industrielle de l'Algérie ». In *Habitat, État, Société au Maghreb*, Centre National De La Recherche Scientifique, 85-92. Paris: Pierre Robert Baduel.
- Bouhaba Mohamed. 1988. « Le logement et la construction dans la stratégie algérienne de développement ». In *Habitat, État, Société au Maghreb*, Centre National De La Recherche Scientifique, 51-66. Paris: Pierre Robert Baduel.
- Chaib Fadela, Milbert Isabelle Preiswerk Yvonne. 2016. « Les femmes algériennes : spectatrices ou actrices dans la ville ? » In *Femmes, villes et environnement*, 80-88. Genre et développement. Rencontres. Genève:Graduate Institute Publications.
<http://books.openedition.org/iheid/5587>.
- Dris Nassima, Denèfle Sylvette. 2013. « Espaces publics et limites. Les implications du genre dans les usages de la ville à Alger ». In *Femmes et villes*, 249-64. Perspectives Villes et Territoires. Tours: Presses universitaires François-Rabelais.
<http://books.openedition.org/pufr/388>.
- Guy Duvigneau. 1988. « Nouveau modes d'occupation de l'espace nouveaux modes d'habiter sur les hauts plateaux ». In *Habitat, État, Société au Maghreb*, Centre National De La Recherche Scientifique, 317-28. Paris: Pierre Robert Baduel.
- Naciri Mohamed. 1988. « Les Ksouriens sur la route Emigration et mutation spatiale de l'habitat dans l'oasis de Tinjdad ». In *Habitat, État, Société au Maghreb*, Centre National De La Recherche Scientifique, 347-64. Paris: Pierre Robert Baduel.
- Navez-Bouchanine Françoise. 1988. « Modèles d'habiter : Usage et appropriation de

l'espace dans les quartiers résidentiels de « luxe » au Maroc ». In *Habitat, État, Société au Maghreb*, Centre National De La Recherche Scientifique, 281-98. Paris: Pierre Robert Baduel.

Pinson Daniel, Croizé J.-C. Frey J-P et Pinon P. 1991. « Diffusion des modes de vie et brouillage des types architecturaux : une interrogation actuelle de la typologie ». In *Recherches sur la typologie et les types architecturaux*, p.239-254. L'Harmattan. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01128730>.

Articles journaux scientifiques :

AchourNawel, Cherrad Salah Dine. 2016. « Fabrique de la ville et pratiques spatiales dans la ville nouvelle alimendjeli (constantine) : une approche par le genre » *Sciences&Technologie* (44): 61-71.

Adad Cherif. 2004. « Les effets du rapport architecte et usager sur l'habitat ». *Revue Sciences Humaines* 0 (21): 39-51.

AddiLahouari. 1990. « De la permanence du populisme algérien ». *Peuples méditerranéens*, n° 52-53: 37-46.

———. 1993. « La notion d'autorité politique et l'idéologie étatique ». *Cahiers internationaux de sociologie*, 145-60.

———. 2013. « Femme, famille et lien social en Algérie ». *ViSA: Instrumentation de la recherche en éducation*, 71-88.

Alio. 2011. « L'Islam et la femme dans l'espace public au Niger ». *AfricaDevelopment* 34 (3-4). <https://doi.org/10.4314/ad.v34i3-4.63531>.

Arecchi, Alberto, et Cyrille Megdiche. 1979. « Les villages socialistes en Algérie ». *Cahiers de la Méditerranée* 19 (1): 3-14. <https://doi.org/10.3406/camed.1979.1457>.

Arnaldez Roger. 1977. « Statut juridique et sociologique de la femme en Islam ». *Cahiers de civilisation médiévale* 20 (78): 131-43. <https://doi.org/10.3406/ccmed.1977.3068>.

« «Avoir conscience de l'incidence du logement sur la santé peut faire bouger les lignes», Stéphane Rouault, architecte ». 2020, mai. <https://www.lemoniteur.fr/article/avoir-conscience-de-l-incidence-du-logement-sur-la-sante-peut-faire-bouger-les-lignes-stephane-rouault-architecte.2089681>.

BabadjiRamdane. 1989. « Le phénomène associatif en Algérie: genèse et perspectives ». *Annuaire de l'Afrique du Nord*28: 229-60.

Baduel Robert. 1986. « Productions et pratiques de l'espace habité. Du vernaculaire au contemporain ». *Annuaire de l'Afrique du Nord*25: 232-56.

Bédouret-Larraburu, Sandrine, et David Bédouret. 2018. « Le poème: habiter la métropole parisienne ». *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, n° 179-180.

Bekkar Rabia. 1995. « Les habitants bâtisseurs à Tlemcen, compétences et savoir-faire ». *Les Annales de la Recherche Urbaine* 66 (1): 61-71. <https://doi.org/10.3406/aru.1995.1857>.

Bekkar, Rabia. 1997. « Cycle de propreté : espaces et pratiques. Analyse comparative des comportements dans le logement social à Tlemcen (Algérie) et Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime)(150 pages + 40 pages d'annexes) ». *Insaniyat / إنسانيات* *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, n° 2 (décembre): 178-79.

BelguidoumSaïd. 2012. « L'abeille et l'architecte. Pour une sociologie de la pratique architecturale et urbanistique en Algérie », Archives ouvertes HAL, . <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00815515>.

Belguidoum Saïd, Mouaziz Najet. 2011. « L'urbain informel et les paradoxes de la ville algérienne : politiques urbaines et légitimité sociale, Abstract, Resumen ». *Espaces*

- et sociétés*, n° 143 (mars): 101-16.
- Bellal Tahar. 2012. « Housing as an Expression of Self-Identity in Contemporary Algeria: The Work of El-Miniawy Brothers ». *Journal of Islamic Architecture* 1 (2): 87-93.
- BENACHOUR Nedjma. 2005. « Eléments de la vie sociale et culturelle de Constantine des années 1920 dans mémoires d'un témoin du siècle de Malek BENNABI ». *Revue Sciences Humaines* 0 (25): 37-47.
- Benali Radjia. 2005. « Education familiale en Algérie entre tradition et modernité ». *Insaniyat / إنسانيات Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, n° 29-30 (décembre): 21-33. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.4428>.
- Bendraoua Fouzia, Souiah Sid Ahmed. 2008. « Quand les pouvoirs publics produisent de nouvelles marginalités urbaines: les recasés de Nedjma à Oran (Algérie) ». *Autrepart* 45 (1): 173-90. <https://doi.org/10.3917/autr.045.0173>.
- BenghabritNouria, Benamar Aicha, KeddarKhadidja, Sebaa Fatima-Zohra. 2012. « Situation de la Femme dans la daïra de Charouine Wilaya d'Adrar ». *Centre National de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle*, Protocole d'accord du 04 octobre 2010 Dans le cadre du projet : Appui au renforcement des capacités locales pour un développement durable Daïra de Charouine-Wilaya Adrar.
- Benlakhlef Brahim, Bergel Pierre. 2016. « Relogement des quartiers informels et conflits pour l'espace public. Le cas de la nouvelle ville d'Ali Mendjeli (Constantine, Algérie) ». *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, n° 28 (juin). <https://doi.org/10.4000/emam.1226>.
- Bennadji Chérif. 2011. « Algérie 2010: l'année des mille et une émeutes ». *L'Année du Maghreb*, n°VII: 263-69.
- Benzagouta Yasser, Brunfaut Victor. 2018. « L'espace limitrophe des nouvelles villes algériennes entre abandon institutionnel et appropriation citoyenne ». *Sciences & Technologie. D, Sciences de la terre*, n°47: 247-56.
- Berry-Chikhaoui Isabelle, Deboulet Agnès. 2002. « Les compétences des citoyens : enjeux et illustrations à propos du monde arabe ». *L'Homme et la société*, n° 143-144: 65-85. <https://doi.org/10.3917/lhs.143.0065>.
- Blachère Gérard -. 1969. « Vers un urbanisme raisonné (Book Review) ». *Population* 24 (5): 1014.
- Bonicco-Donato, Céline. 2019. « Heidegger et la question de l'habiter ». *Marseille, France: Éditions Parenthèses*.
- BoumazzaZoulikha. 1998. « Le Vieux Constantine, ambiguïté d'un patrimoine ». *Insaniyat*5: 23-37.
- Bourdieu, Pierre. 1963. « La société traditionnelle : Attitude à l'égard du temps et conduite économique ». *Sociologie du travail* 5 (1): 24-44. <https://doi.org/10.3406/sotra.1963.1127>.
- Boutemedjet Anissa, Ben Othman Bacha Hend, Legros Olivier. 2015. « Imagerie et quartier, entre pratiques des populations et action publique : le cas de la ville d'Annaba en Algérie ». *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, n° 27 (décembre). <https://doi.org/10.4000/emam.1152>.
- CachinhoHerculano. 2006. « Consumator: da condição do indivíduo na cidade pós-moderna ». *Finisterra* 41 (81): 33-56. <https://doi.org/10.18055/Finis1461>.
- Catellin, Sylvie. 2004. « L'abduction: une pratique de la découverte scientifique et littéraire ». *Hermès, La Revue* n° 39 (2): 179-85.
- Chadli, Mohamed, et Ali Hadjiedj. 2003. « L'apport des petites agglomérations dans la croissance urbaine en Algérie ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, octobre. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.3851>.
- Chamboredon Jean-Claude, Lemaire Madeleine. 1970. « Proximité spatiale et distance

- sociale. Les grands ensembles et leur peuplement ». *Revue française de sociologie* 11 (1): 3-33. <https://doi.org/10.2307/3320131>.
- Chavalarias David. 2007. « La part mimétique des dynamiques de cognition sociale : clé pour penser l'auto-transformation du social ». *Nouvelles perspectives en sciences sociales* 2 (2): 33-57. <https://doi.org/10.7202/602459ar>.
- Claeys Damien. 2016. « Le fantasme du démiurge: L'architecte soumis à la tentation du pouvoir ». *Acta EuropeanaSystemica*6: 1-14.
- Côte, Marc. 1994. « L'urbanisation en Algérie: idées reçues et réalités ». *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims* 85 (1): 59-72. <https://doi.org/10.3406/tigr.1994.1304>.
- . 1995. « Une population poudrière: l'Algérie ». *Méditerranée* 81 (1): 101-6. <https://doi.org/10.3406/medit.1995.2880>.
- d'Alençon Paola Alfaro, Smith Harry, de Andrés Eva Álvarez, FokdalJosefine, Mazzolini Anna, Moretto Luisa. 2018. « Interrogating informality: Conceptualisations, practices and policies in the light of the New Urban Agenda ». *Habitat International*75: 59-66.
- D'AuriaViviana , Le Roux Hannah. 2016. « Quand la vie prend le dessus: Les interactions entre l'utopie bâtie et l'habiter », Clara, 4 (Modernismes (s) approprié (s)): 9-29.
- Debache Samira, Filali S. 2003. « La conception sonore des bâtiments d'habitation. Problématique sonore dans la maison traditionnelle. Cas de Constantine ». *Sciences & Technologie B*, n°20: 108-13.
- DebouletAgnés, Denis Eric. 1995. « Régularisation foncière, propriété et espace urbanisé ». *Égypte/Monde arabe*, n° 23 (septembre): 57-76.
- Deprez, Christine. 2007. « Langues et espaces vécus dans la migration : quelques réflexions ». *Langage et société* n° 121-122 (3): 247-57.
- Dionne Caroline. 2013. « L'architecture incrementaliste au service du savoir-vivre ». *Tracés : bulletin technique de la Suisse romande* 139 (Septembre): 4-7.
- DjermouniImene. 2015. « L'environnement urbain dans les grands ensembles aconstantine; une préoccupation léguée au second plan; cas de la zhun de boussouf ». *Sciences & Technologie D*, n°41: 74-84.
- Duhau Emilio, Querrien Anne. 1991. « La régularisation de l'habitat au Mexique. Urbanisation populaire, ordre urbain et planification ». *Les Annales de la Recherche Urbaine* 51 (1): 49-56. <https://doi.org/10.3406/aru.1991.1598>.
- Feloussia. L, Khalfallah. B. 2013. « Réalité Urbaine et Planification – Cas Du P.O.S.(Hammam Dalaa) – M Sila – Algérie ». *Annals of the University of Bucharest: Geography Series* 62 (octobre). <https://doaj.org/article/84733c584f344be5b072d16bd4fe4712>.
- Flamand Amélie. 2005. « Les espaces intermédiaires, un état des lieux raisonné ». *Actes de la journée du GIS socio-économie de l'habitat, édition numérique*, 1-9.
- FouraMohamed ,Foura Yasmina. 2005. « Ville nouvelle ou ZHUN a grande échelle », Les visages de la ville nouvelle, , n° 98 (octobre): 122-25.
- FOURA Yasmina, Foura Mohamed. 2000. « L'intégration des sciences humaines dans le champ des savoirs architecturaux ». *Revue Sciences Humaines* 0 (15): 7-27.
- François Camille. 2015. « Produire et normaliser les familles par le logement ». *Mouvements* n° 82 (2): 36-42.
- Frey Jean-Pierre, Coslado Elsa, Moussi Maud. 2010. « Les valises du progrès urbanistique. Modèles, échanges et transferts de savoir entre la France et l'Algérie ». *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, n° 20 (juillet): 33-57. <https://doi.org/10.4000/emam.163>.
- Galloux Michel. 1992. « Économie et religion : le projet financier islamiste ». *L'Homme et*

- la société* 105 (3): 79-91. <https://doi.org/10.3406/homso.1992.2665>.
- Ghomari Mohamed. 2001. « La logique symbolique de l'appropriation de l'espace public limitrophe ». *Insaniyat / إنسانيات. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, n° 14-15 (décembre): 57-68. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.9633>.
- Gilbert Pierre. 2012. « L'effet de légitimité résidentielle : un obstacle à l'interprétation des formes de cohabitation dans les cités hlm, The residentiallegitimacyeffect: an obstacle to interpreting modes of cohabitation in social housingestates ». *Sociologie* 3 (1): 61-74. <https://doi.org/10.3917/socio.031.0061>.
- Guetta Maurice. 1991. « Urbanisation et structures familiales en Algérie (1948-1987) ». *Revue française de sociologie* 32 (4): 577-97. <https://doi.org/10.2307/3322075>.
- Gwiazdzinski, Luc. 2009. « Chronotopies - L'événementiel et l'éphémère dans la ville des 24 heures ». *Bulletin de l'Association de géographes français*, n°3: 345.
- . 2011. « La ville par intermittence : des temps de la fête à un urbanisme des temps ». *RevistaCidades* 8 (n°13): pp.318.
- . 2013. « Eloge de la chronotopie. Pour un urbanisme temporel et temporaire ». *Collage : revue de la Fédération Suisse des Urbanistes*, n° n°2/13: pp-7-10.
- Gwiazdzinski, Luc, Guillaume Drevon, Vincent Kaufmann, et Luca Pattaroni. 2018. « Rythmes de vie (s), rythmes de ville (s) ». *EspacesTemps.net*, décembre. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02070324>. <https://doi.org/10.4000/remmm.8914>.
- Hadjij. 1998. « Famille, logement, propriété à Alger ». *Insaniyat* 4. <http://search.proquest.com/docview/1362084508/abstract/FFFF79AC11D94348PQ/1>.
- Hamina Lakhdar, Abbas Leila. 2015. « Évolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbaine en Algérie ». *Cinq Continents* 5 (11): 104-29.
- Hassani Imen, Lekehel Abdel Ouahab. 2017. « Qualité résidentielle en algérie. une valeur égarée entre le logement standard et les évolutions technologiques ». *Sciences & Technologie. D, Sciences de la terre*, décembre, 193-206.
- Hassani Imene. 2009. « Porcessus de métropolisation et étalement urbain, quelles conséquences sur la ville de Constantine ? » *Sciences & Technologie. D, Sciences de la terre*, n° 29 (juin): 79-86.
- Hennion, Antoine. 2004. « Une sociologie des attachements, Abstract ». *Sociétés* no 85 (3): 9-24. <https://doi.org/10.3917/soc.085.0009>.
- Huet Bernard, Crépu Michel, Lenglard Denis. 1985. « Apprendre aux architectes la modestie: Entretien avec Bernard Huet ». *Esprit*, n° 109 (12): 14-22.
- JaglinSylvy. 1995. « L'insertion par le haut: régularisation foncière et citadinisation dans les périphéries de Ouagadougou (Burkina Faso) ». *La ville à guichets fermés*, 181-98.
- Kamir Taleb, RozaAknineSuidi. 2017. « La politique sociale de l'habitat en Algérie: impacts sur le développement économique et social ». *International Journal of Economics & Strategic Management of Business Process- ESMB9*: 119-27.
- Kateb Kamel. 2003. « Population et organisation de l'espace en Algérie ». *L'Espace géographique* tome 32 (4): 311-31.
- . 2010. « Transition démographique en Algérie et marché du travail ». *Confluences Mediterranee* N°72 (1): 155-72.
- Kerdoud Nadia. 2005. « Bengladesh ou Medina ? Espaces urbains périphériques et représentations : deux exemples à Annaba et à Guelma (Algérie) », *Revue européenne de géographie*, , novembre. <https://doi.org/10.4000/cybergeog.3000>.
- Kroll Lucien. 2011. « De l'architecture action comme processus vivant... ». *Inter: Art actuel*, n° 108: 8-15.

- LakehalAhcene. 2015. « Rôle des habitants dans l'invention de nouvelles formes d'urbanité dans la périphérie de Constantine (Algérie). Le cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli ». *L'Année du Maghreb, Villes et urbanités au Maghreb Pratiques urbaines et lien social*, n° 12: 35-53.
- Lakjaa Abdelkader. 1997. « L'habiter identitaire : éléments pour une problématique d'une urbanité en émergence ». *Insaniyat / إنسانيات. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, n° 2 (décembre): 77-103.
<https://doi.org/10.4000/insaniyat.12336>.
- Le Scouarnec, René-Pierre. 2007. « Habiter, demeurer, appartenir ». *Collection du CIRP1*: 79-114.
- Le Tellier Julien, Jenson Jane, Martin Claude Leloup Xavier. 2010. « Regards croisés sur les politiques d'habitat social au Maghreb: Algérie, Maroc, Tunisie ». *Lien social et Politiques*, n°63: 55-65.
- Lekehal, Abdelouahab. 2003. « L'urbanisation en Algérie : un essai de bilan statistique ». *Villes en Parallèle* 36 (1): 72-89. <https://doi.org/10.3406/vilpa.2003.1389>.
- Madani Lotfi. 1996. « LES TÉLÉVISIONS ÉTRANGÈRES PAR SATELLITE EN ALGÉRIE : FORMATION DES AUDIENCES ET DES USAGES ». *Revue Tiers Monde* 37 (146): 315-30.
- Madani SafarZitoun. 2008. « Mobilité résidentielle et mobilité sociale dans l'agglomération algéroise : quelques pistes de réflexion ». *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, n° 16 (juillet): 29-36.
<https://doi.org/10.4000/emam.323>.
- . 2009a. « Alger d'aujourd'hui: une ville à la recherche de ses marques sociales ». *Insaniyat/إنسانيات. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, n°44-45: 33-55.
- . 2009b. « Digressions sur l'« Algérois » ». *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, n° 18 (juillet): 21-28.
<https://doi.org/10.4000/emam.177>.
- . 2012. « Le logement en Algérie : programmes, enjeux et tensions ». *Confluences Méditerranée* 81 (2): 133-52.
- Mebirouk Hayet, Zeghiche Anissa, BoukhemisKaddour, Veschambre Vincent. 2005. « Appropriations de l'espace public dans les ensembles de logements collectifs, forme d'adaptabilité ou contournement de normes ? » *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 195 (juin): 59-77. <https://doi.org/10.4000/noroi.513>.
- Merabet Samia. 2011. « La femme et les espaces publics à Constantine » *Revue des Sciences Humaines* (21): 83-89.
- Mesnard André-Hubert. 1990. « L'évolution des dispositions générales d'urbanisme applicables dans les communes non dotées de P. O.S. » *Revue juridique de l'Environnement* 15 (1): 5-17. <https://doi.org/10.3406/rjenv.1990.2564>.
- Messaoudi Karima. 2007. « « Le cercueil du vivant ». Un habitat algérien aux limites de l'insupportable ». *Cahiers de géographie du Québec* 51 (143): 137.
<https://doi.org/10.7202/016597ar>.
- Meunié Jacques. 1964. « L'Algérie des bidonvilles: Le tiers monde dans la cité. Par Robert et Claudine Descloîtres et Jean-Claude Reverdy. Paris et La Haye: Mouton (École prat. Hautes Ét., Monde O.-M. passé et présent, Documents, 6), 1961. Pp. 127, cartes. » *Africa* 34 (01): 70-70. <https://doi.org/10.2307/1157372>.
- Morel-Brochet Annabelle, Ortar N. 2012. « La fabrique des modes d'habiter ». *Homme, lieux et milieux de vie, Ed.*
- Mouaziz-Bouchentouf Najet. 2008. « Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie, le cas d'Oran », octobre. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00381584>.

- . 2014. « Le logement social à Oran. Conception, usages et ébauche d'évaluation », *Les lieux de la ville, processus de fabrication de la ville et pratiques habitantes*, 54 (3-4). <http://rge.revues.org/5312>.
- Msilta Leïla. 2009. « Populations stigmatisées à la périphérie algéroise, entre citoyenneté problématique et recherche d'identités. Le cas de la Cité des 617 logements à Draria ». *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, n° 18 (juillet): 107-18. <https://doi.org/10.4000/emam.217>.
- Naceur Farida, Farhi Abdellah. 2012. « Les zones d'habitat urbain nouvelles en Algérie: inadaptabilité spatiale et malaises sociaux. Cas de Batna ». *Insaniyat / إنسانيات*, n° 22 (juillet): 73-81. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.6944>.
- Nait Nadra. 2013. « Constantine et la ville nouvelle Ali Mendjeli: un nouveau pôle sans repère », *revue-urbanites*, , septembre, 1-10.
- Navez-Bouchanine Françoise. 1991. « L'espace limitrophe : Entre le privé et le public un no man's land ? La pratique urbaine au Maroc ». *Espaces et sociétés : revue critique internationale de l'aménagement, de l'architecture et de l'urbanisation*. Espace public et complexité de l'espace (62-63): 135-60.
- Navez-BouchanineFrancoise. 1994. « Que faire des modèles d'habiter ». *Architecture et comportement* 10 (3): 295-316.
- Navez-Bouchanine, Françoise. 2007. « Les lieux des liens sociaux ». *Espaces et sociétés* no 127 (4): 93-96.
- Palumbo Maria Anita, Boucheron Olivier. 2016. « Un entre-deux de la modernité: Paysage de quartiers de logements collectifs à Hanoi et Oulan-Bator », *Clara, Modernisme (s) approprié (s) ?* (4): 173-202.
- Pattaroni Luca. 2016. « La trame sociologique de l'espace ». *SociologieS*, juin. <https://sociologies.revues.org/5435>.
- Perret Cécile, Paranque Bernard. 2013. « Mutations familiales et relations intergénérationnelles en Algérie ». *Recherches familiales* 10 (1): 163-73.
- Pétonnet Colette. 1972. « Espace, distance et dimension dans une société musulmane: A propos du bidonville marocain de Douar Doum à Rabat ». *L'Homme* 12 (2): 47-84.
- Pétonnet Colette. 1982. « L'Observation flottante L'exemple d'un cimetière parisien ». *L'Homme* 22 (4): 37-47.
- Pinson Daniel. 1994. « Maroc : un habitat "occidentalisé" subverti par la "tradition" ». *Monde Arabe, Maghreb-Machrek*, n° n°143 premier trimestre 1994: p.190-203.
- . 1996a. « Architecture et modernité ». <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01128832/>.
- . 1996b. « La monumentalisation du logement, l'architecture des ZUP comme culture ». *Les Cahiers de la recherche architecturale/Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 38-39: 51-62.
- . 2007a. « De l'anthropologie pour l'architecture et l'urbanisme ? », 301-323 (Postface).
- . 2007b. « U comme usage ». *Les cahiers de la recherche architecturale*, L'espace anthropologique, , n° 20-21 (mars): 166-69.
- . 2015. « Observer les espaces habités: relever et révéler par le dessin », 1-14.
- . 2016. « L'habitat, relevé et révélé par le dessin : observer l'espace construit et son appropriation ». *Espaces et sociétés* n° 164-165 (1): 49-66.
- Pinson Daniel, Coslado Elsa, Moussi Maud. 2010. « La théorie au risque de la doctrine dans le Mouvement moderne, ou comment Sert et Écochard ont fait vivre la première contre la seconde ». *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, n° 20 (juillet): 23-31. <https://doi.org/10.4000/emam.127>.
- Pinto Paulo Tormenta. 2013. « Social Participation in the Context of the Urban Public

- SpaceRenewal: The Case of LagarteiroNeighborhood in Oporto ». *Journal of Civil Engineering and Architecture* 7 (11): 1445.
- Raymond Henri. 1974. « Habitat modèle culture et architecture », *Architecture d'aujourd'hui*, 176: 49-53.
- Regaya Imen. 2011. « L'espace domestique : objet physique et culturel ». *Arquitectonics: Mind, Land & Society*, n° 21-22 (février): 115-33.
- RegayaImen, MuntanolaJosep, Zerouala Mohamed Saleh. 2016. « Espace réel et espace mental des habitants : l'écart comme produit de signification », *Arquitectonics: Mind, Land & Society*, , janvier, 159-71.
- RouagAbla. 1998. « L'appropriation de l'espace dans les grands ensembles à Constantine » *Cahiers du CREAD* (44): 5-18.
- . 2003. « Espaces de femmes dans les territoires urbains ». *Insaniyat* 22 (octobre): 83.
- . 2005. « Relogement dans l'appartement moderne des grands ensembles : rapports sociaux et intimité ». *Revue Sciences Humaines*, n° 24 (décembre): 21-30.
- Safar-Zitoun, Madani. 2012. « État Providence et politique du logement en Algérie ». *Revue Tiers Monde* n°210 (2): 89-106.
- Saighi. O., Bellal. T. 2009. « Pratique d'alteration dans le logement collectif dans une ville nouvelle » *Sciences&technologie D* (29): 67-78.
- Samir Abdulak et Pierre Pinon. 1973. « Maison en pays islamiques », *Architecture d'aujourd'hui*, 167: 06.
- Saul Mahir. 1997. « Islam et appropriation mimétique comme ressource historique de la religion bobo ». *Journal des Africanistes* 67 (2): 7-24.
<https://doi.org/10.3406/jafr.1997.1137>.
- Schaut Christine. 2016. « Tout au nord des tropiques: Une architecture moderne à Bruxelles », *Clara, Modernisme (s) approprié (s) ?* (4): 203-18.
- Semmoud, Bouziane. 1999. « Formes et mécanismes de la mobilité urbaine en Algérie ». *Espace Populations Sociétés* 17 (2): 307-16.
<https://doi.org/10.3406/espos.1999.1893>.
- Semmoud Nora. 2003. « Les mutations de la morphologie sociospatiale algéroise / The transformation of Algiers urbanmorphology ». *Annales de géographie* 112 (633): 495-517. <https://doi.org/10.3406/geo.2003.965>.
- . 2007. « Habiter et types d'habitat à Alger ». *Autrepart* n° 42 (2): 163-80.
- . 2008. « La réception sociale de l'urbanisme : L'exemple d'un quartier stéphanois: Bellevue », *Presses Universitaires de Rennes*, , 359.
- . 2010. « Mobilités résidentielles, pratiques de mobilités et constructions territoriales en périphérie(s) des grandes villes ». *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, n° 19 (mai): 15-31.
<https://doi.org/10.4000/emam.105>.
- . 2015. « Les marges urbaines : un analyseur privilégié de l'urbanisme d'Alger ? » *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, n° 27 (décembre). <https://doi.org/10.4000/emam.1091>.
- Semmoud Nora, Mercier Guy. 2009. « Appropriations et usages des espaces urbains en Algérie du Nord ». *Cahiers de géographie du Québec* 53 (148): 101-18.
- Semmoud Nora, Signoles Pierre. 2009. « Nouvelles significations du quartier, nouvelles formes d'urbanité ». *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, n° 18 (juillet): 45-54. <https://doi.org/10.4000/emam.189>.
- Serfaty-Garzon Perla. 2003a. « L'appropriation ». *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, 27-30.
- . 2003b. « Le Chez-soi: habitat et intimité ». *Dictionnaire de l'habitat et du*

- logement, Paris, Armand Colin, 65-69.*
- Sidi Boumedine Rachid. 2018a. « Alger, regarder les bidonvilles autrement », MADINATI, , n° 06. www.madinati-dz.com.
- . 2018b. « La rente dans l'urbanisme et l'immobilier. Le cas de l'Algérie ». *NAQD* 36 (1): 147-68.
- Sidi Boumedine Rachid, Signoles Pierre. 2017. « Les villes nouvelles en Algérie : une question apparemment réglée, mais une réalité complexe ». *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, n° 29 (mai). <https://doi.org/10.4000/emam.1323>.
- Signoles Pierre, Madani Mohamed. 2018. « Les bidonvilles à la recherche de nouvelles alternatives », MADINATI, , n° 06. www.madinati-dz.com.
- Sriti L, Tabet-Aoulk, . 2004. « Evolution des modes d'habitat et appropriation de l'espace le cas de l'architecture domestique dans les Ziban ». *Courrier du Savoir* 5.
- Turner John. 1967. « Barriers and Channels for Housing Development in Modernizing Countries ». *Journal of the American Institute of Planners* 33 (3): 167-81. <https://doi.org/10.1080/01944366708977912>.
- Vassart, Sabine. 2006. « Habiter ». *Pensee plurielle* no 12 (2): 9-19.
- Verdeil Éric. 2016. « Des bidonvilles aux villes de béton: une somme sur l'évolution urbaine d'Alger ».
- Veschambre Vincent, Ripoll Fabrice. 2005. « La notion d'appropriation ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 195 (juin): 115-16.
- Vignaux Barbara. 2004. « L'Agence France-Presse en guerre d'Algérie ». *Vingtieme Siecle. Revue d'histoire* 83 (3): 121-30.
- Villechaise Agnès. 1997. « La banlieue sans qualités. Absence d'identité collective dans les grands ensembles ». *Revue française de sociologie* 38 (2): 351-74.
- Yousfi Badr-Eddine. 2013. « Mutation de l'habitat: normalisation technique et implications sociales ». *Le sociographe* 44 (4): 45-52. <https://doi.org/10.3917/graph.044.0045>.

Articles colloques :

- Abdulac Samir. 2012. « Les maisons à patio: Continuités historiques, adaptations bioclimatiques et morphologies urbaines ». In , 282-305. Paris. <http://www.icomos.org/fr/component/content/article/157-articles-en-francais/ressources/publications/477>.
- Bénédicte Aldebert, Audrey Rouziès. 2011. « L'utilisation des méthodes mixtes dans la recherche française en stratégie : constats et pistes d'amélioration ». In . Nantes.
- Bouzar Mourad. 2014. « L'espace, du connu au vécu ». In .Alger: Laboratoire Ville, Architecture et Patrimoine Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme.
- FouilAthmane. 2011. « Les usages dans l'espace public entre dispositions sociales et dispositifs spatiaux ». In *Gouvernance*. Maroc. http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/97/75/21/PDF/Fouil_com_Rabat_2011.pdf.
- Pinson Daniel. 2012. « Du bon usage des sciences sociales en architecture... » In *Colloque espaço | sociedade*. Porto, Portugal:Faculdade de Arquitectura da Universidade do Porto. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01134021>.
- RouagAbla, Bonnefoy Barbara, RouagHamoudi. 2008. « Femmes et habitat dans les grands ensembles: étude comparée, France-Algérie. » In *Penser la ville-approches comparatives*, 28.

Rapports :

- Conférence des nations unies sur les établissements humains. 1996. « Programme pour

l'habitat et la déclaration d'Istanbul ». Centre de recherche en droit international de l'environnement.

Direction de l'architecture et de l'urbanisme/ Centre de Documentation de l'Urbanisme. 1996. « Composition urbaine ». Paris: Les éditions Villes et Territoires.

Thèses :

- Abbas Hocine. 2011. « La production de logements comme indicateurs des mutations socioéconomiques cas de Constantine ». Université de Constantine.
- Adel Faouzi. 1990. « Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie ». Phdthesis, Paris: Université de Paris V Descartes. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01577255>.
- Amireche Toufik. 2012. « Approche des espaces publics urbains: Cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli ». Constantine: Mentouri de Constantine.
- Amran Mokhtar. 2007. « Le logement social en Algérie les objectifs et les moyens de production ». Constantine: Université de Constantine.
- Ballout Jean-Marie. 2014. « Territorialisation par ville nouvelle au maghreb ». Montpellier: Paul Valéry-Montpellier 3.
- Belhannachi Souad. 2014. « Politique du relogement et gestion urbaine (actes d'urbanismes) a Constantine. Cas d'étude: Les chalets de Gammas ». Constantine: Constantine 3.
- Benaicha Abdennour. 2010. « L'inadéquation du cadre bâti aux pratiques sociales (cas de l'habitat collectif de Batna) ». Batna: Université Hadj Lakhder de Batna.
- Bouchrit Sihem. 2014. « Utilisation du projet urbain dans la requalification des grands ensembles ». Constantine: Université de Constantine.
- Boulezreglbtissem. 2008. « Façade logements collectifs entre appropriation et mutation ». Constantine: Université de Constantine.
- Bourbia Farida. 2011. « La production de logement social en Algérie. Evaluation de la qualité des corps d'états secondaires selon la methodematea ». Marseille: Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille.
- Boussouf Chihab Eddine. 2008. « Les acteurs de la mise en oeuvre de la ville nouvelle Ali Mendjeli ». Constantine: Mentouri de Constantine.
- Bresson Sabrina. 2010. « Du plan au vécu. Analyse sociologique des expérimentations de Le Corbusier et de Jean Renaudie pour l'habitat social ». Tours: Université François Rabelais.
- Debache Samira. 2004. « La conception sonore des bâtiments d'habitation, cas du logement collectif ». Université de Constantine.
- Kasdallah, Najet. 2013. « Dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) : Effet chef-lieu et perspectives de développement. » Phdthesis, Université de Cergy Pontoise. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01058144>.
- Kassah Laouar Ines. 2007. « La ville nouvelle Ali Mendjeli: Acteurs et gouvernance dans le processus d'édification ». Constantine: Université de Constantine.
- Labeled Nadia. 2010. « Réappropriation dans l'espace des cités de recasement Cas de Gammas a Constantine ». Constantine: Université Mentouri de Constantine.
- Lakehal Ahcene. 2013. « La fabrication plurielle de la centralité dans la périphérie de Constantine: le cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli ». Tours: François-Rabelais de Tours.
- Makhloufi Lilia. 2009. « La fonction territoriale du logement: cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli ». Constantine: Mentouri de Constantine.

- Merdji Samir. 2010. « ville coloniale ville nouvelle ». Constantine: Université Mentouri de Constantine.
- Messahel Noureddine. 2018. « L'économie du logement en Algérie ». Sétif: Université de Sétif.
- Mezrag Hadda. 2015. « Le logement social collectif : Entre la conception et l'usage Cas de la ville de M'sila ». Biskra: Université Mohamed Khider – Biskra.
- Montero Hector. 2009. « Jean Ginsberg et la modernité artisanale ». Paris: Paris 1.
- Nait Nadra. 2005. « Une solution à la question de congestion de la ville de Constantine ». Constantine: Université Mentouri de Constantine.
- RifiChemssabah. 2007. « Le logement collectif en Algérie ». Constantine (Algérie): Université Mentouri de Constantine.
- Rouidi Tarik. 2011. « Les pratiques sociales et leurs impacts sur l'espace de l'habitat individuel en Algérie ». Constantine: Université Mentouri de Constantine.
- Tebib Hadi. 2008. « L'habiter dans le logement social à Constantine ». Constantine (Algérie): Université de Mentouri Constantine.
- Urahli Radja. 2008. « Le logement promotionnel en Algérie ». Constantine (Algérie): Université Mentouri de Constantine.
- Vásquez Andrea Patricia. 2012. « Habitat informel dans les quebradas de Valparaíso: dynamiques d'appropriation ». http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/82/43/47/PDF/These-2012-SHS-Amenagement_de_l_espace_urbanisme-PINO_VASQUEZ_Andrea_Patricia-expurgee.pdf.
- ZhiwaBarnia. 2010. « Impacts des projets inscrits à Constantine et évaluation de son image de marque pour un projet urbain à effet structurant ». Mentouri de Constantine.

Documents administratifs :

- Agence nationale des secteurs sauvegardés. 2005. « Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Constantine 2013 ». Ministère de la culture.
- Bassand Michel. 2001. « L'urbain en mouvement ». Conférence IREC Ecole polytechnique de Lausanne. [Enligne].http://perso.wanadoo.fr/ville-en-mouvement/interventions/Michel_Bassand.
- Deboulet Agnes. 2003. « Une médina en transformation: Travaux d'étudiant à Mahdia Tunisie ». l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP.
- Direction de l'Urbanisme et de la Construction. 2011. « Révision du PDAU intercommunal de: Constantine, El Khroub, Hamma Bouaziane, Didouche Mourad et Ain Smara. Troisième phase aménagement ».
- Direction des programmes d'habitat et de la promotion immobilière. 2007. « Prescriptions techniques et fonctionnelles applicables aux logements sociaux ».
- Galindo Pinto Ignacio , Lejeune Marc. 2013. « Etude d'avant projet détaillé, le suivi et le contrôle des travaux de réalisation de l'extension de la première ligne de tramway de Constantine apd «Zouaghi – Ali Mendjeli » volume b. Etudes préalables et complémentaires b.4. Etude de transport ».
- Makhloufi Lilia. 2005. « La ville nouvelle de Constantine, entre procédure participative et démocratie représentative ». [http://www.unil.ch/files/live//sites/ouvdd/files/shared/Colloque%202005/Communications/B\)%20Gouvernance/B3/L.%20Makhloufi.pdf](http://www.unil.ch/files/live//sites/ouvdd/files/shared/Colloque%202005/Communications/B)%20Gouvernance/B3/L.%20Makhloufi.pdf).

- . s. d. « Entre procédures participatives et démocratie représentative ».
« Notes statistiques du marché algérien des assurances ». 2013. Conseil national des assurances.
- URBACO. 1990. « Rapport d'orientation ».

Lois algériennes:

- République démocratique algérienne. 1981. « Loi n° 81-01 », 7 février 1981.
- . 1986. « Loi n° 86-07 », 4 mars 1986.
- . 1987. « Loi n° 87-03 », 27 janvier 1987.
- . 1990a. « Loi n° 90-25 », 18 novembre 1990.
- . 1990b. « Loi n° 90-29 », 1 décembre 1990.
- . 1999. « Loi n° 99-09 », 28 juillet 1999.
- . 2002a. « Loi n° 02-08 », 8 mai 2002.
- . 2002b. « Journal officiel de la république algérienne n°34 », 14 mai 2002.
- . 2008. « Loi n° 08-15 », 20 juillet 2008.
- . 2013. « Journal officiel de la république algérienne n° 6 », 27 janvier 2013.
- . 2018. « Journal officiel de la république algérienne n°33 », 6 juin 2018.

Article de journaux :

- Ait SeddikBaha. 2018. « Constantine : démantèlement d'un réseau international de trafic de drogue ». 22 novembre 2018. <https://www.aps.dz/regions/81109-constantine-demantelement-d-un-reseau-international-de-traffic-de-droque>.
- Ait SeddikBaha. 2019. « Constantine : saisie de plus de 12 kg de drogue et arrestation d'un réseau criminel ». 19 juin 2019. <https://www.aps.dz/regions/90844-constantine-saisie-de-plus-de-12-kg-de-droque-et-arrestation-d-un-reseau-criminel>.
- B.A. 2019. « Construction de 5000 baraques durant le Hirak populaire à Constantine », 7 avril 2019, Journal Echourouk édition.
- « Constantine - Crime à Ali-Mendjeli: Le meurtrier présumé arrêté ». 2016. Djazairiess. 22 novembre 2016. <http://www.djazairiess.com/fr/lqo/5231393>.
- El Watan. 2013. « Sellal lance un nouveau pôle urbain de 6 400 logements à Aïn Nahas », 16 février 2013.
- Kais B. 2012. « Déclaration du ministre d'aménagement du territoire Amara Benyounés ». *Horizon*, 25 décembre 2012.
- Maghreb Emergent*. 2015. « Algérie- Habitat:prés de 350.000 logements réceptionnés avant la fin 2015 », 13 septembre 2015.
- « Modernisation de Constantine – Un simple coup de pinceau ». 2010, 9 mai 2010, L'Expression édition.
- Nouri Nesrouche interviewant AbdelouahabBouchareb. 2013. « Ville nouvelle Ali Mendjeli », 14 février 2013, El Watan édition.

Pages web /wébographie :

- Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération Lyonnaise. 2016. « Habitat et modes de vie ». 23 novembre 2016. <http://docplayer.fr/3282269-Habitat-et-modes-de-vie.html>.
- « Algérie: la crise du logement sera "pratiquement réglée" fin 2018 début 2019 ». 2015.

- 01/03/2015. 12 mars 2015. http://www.huffpostmaghreb.com/2015/03/01/algerie-crise-logement-_n_6777996.html.
- « Banque mondiale ». 2015. 16 novembre 2015. <http://www.banquemondiale.org/>.
- Benyahia Abdelmadjid. 2018. « Les règles de mise en conformité des constructions en débat à Batna | Le Matin d'Algérie ». 2018. <http://www.lematindalgerie.com/les-regles-de-mise-en-conformite-des-constructions-en-debat-batna>.
- « Constantine - Crime à Ali-Mendjeli: Le meurtrier présumé arrêté ». 2016. Djazairess. 22 novembre 2016. <http://www.djazairess.com/fr/lqo/5231393>.
- « Construction : des experts recommandent le retour au modèle architectural traditionnel ». 2012. الشروق أونلاين. 18 mai 2012. <https://www.echoroukonline.com/construction-des-experts-recommandent-le-retour-au-modele-architectural-traditionnel/>.
- « Construire trois millions de logements en Algérie (1999-2018) - Métropolitiques ». s. d. Consulté le 22 janvier 2020. <https://www.metropolitiques.eu/Construire-trois-millions-de-logements-en-Algerie-1999-2018.html>.
- Djazairess. 2012. « Attribution de 138 logements sociaux à Oued Tlélat ». Djazairess. 11 2012. <https://www.djazairess.com/fr/lemidi/1211040302>.
- F.B. 2016. « Souscripteur AADL 2001-2002: La livraison des maisons attendue au 1^{er} semestre 2016 ». 30 novembre 2016. <http://www.letempsdz.com/index.php/132-actualite/171136-souscripteurs-aadl-2001-2002-la-livraison-des-logements-attendus-au-1er-semester-2016>.
- « Grand coup de balai à Ali Mendjeli ». 2017. vitaminedz.org. 28 mars 2017. http://www.vitaminedz.org/grand-coup-de-balai-a-ali-mendjeli/Articles_18300_810523_25_1.html.
- H.A. 2016. « AADL : Les logements seront livrés en 2016 ». Le Jeune Indépendant. 16 septembre 2016. <http://www.jeune-independant.net/AADL-Les-logements-seront-livres.html>.
- « L'auteur du crime à Ali Mendjeli arrêté | El Watan ». 2017. 13 février 2017. <https://www.elwatan.com/archives/constantine-archives/lauteur-du-crime-a-ali-mendjeli-arrete-2-13-02-2017>.
- « Le 10 novembre 2001, les inondations de Bab-El-Oued. Quelle stratégie de prévention du risque inondations en Algérie ? - Le blog d'Algérie-infos ». s. d. Consulté le 19 décembre 2019. <http://www.algerieinfos-saoudi.com/2018/11/il-y-a-17-ans-les-inondations-du-de-bab-el-oued.quelle-strategie-de-prevention-du-risque-inondations-en-algerie.html>.
- « Les occupants de F1 et F2 peuvent postuler pour un logement ». s. d. Djazairess. Consulté le 22 janvier 2019. <https://www.djazairess.com/fr/letemps/45645>.
- liberte-algerie.com. 2001. « “En finir à jamais avec les F2” : Toute l'actualité sur liberte-algerie.com ». <http://www.liberte-algerie.com/>. 30 novembre 2001. <https://www.liberte-algerie.com/actualite/en-finir-a-jamais-avec-les-f2-44533/print/1>.
- . 2017. « Le salaire moyen de l'Algérien est inférieur à 30 000 DA: Toute l'actualité sur liberte-algerie.com ». <http://www.liberte-algerie.com/>. 26 octobre 2017. <https://www.liberte-algerie.com/actualite/le-salaire-moyen-de-lalgerien-est-inferieur-a-30-000-da-189060>.
- . 2020. « Constantine, nouvel épicode de l'épidémie : Toute l'actualité sur liberte-algerie.com ». <http://www.liberte-algerie.com/>. 23 avril 2020. <https://www.liberte-algerie.com/actualite/constantine-nouvel-epicode-de-lepidemie-337808>.
- « Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville ». s. d. Consulté le 22 janvier 2020. <http://www.mhuv.gov.dz/Pages/Article.aspx?a=154>.
- Mounia Boudjedri. s. d. « Habitat : Un nouveau programme d'un million de logements

- pour la période 2020-2024 ». Consulté le 22 janvier 2020.
<http://www.aps.dz/economie/100315-habitat-un-nouveau-programme-d-un-million-de-logements-pour-la-periode-2020-2024>.
- Nouria Bourihane. 2016. « Les occupants de F1 et F2 peuvent postuler pour un logement ». Djazairiess. 16 septembre 2016. <http://www.djazairiess.com/fr/letemps/45645>.
- Office National des Statistiques. 2015. « Recensement ». 12 mars 2015.
<http://www.ons.dz/>.
- « Procédure de logement en Algérie ». 2016. 3 septembre 2016. <http://www.logement-algerie.com/>.
- « UV 20 de Ali Mendjeli: Des citoyens parlent d'insécurité ». s. d. Consulté le 25 septembre 2019. <http://www.lequotidien-oran.com/index.php?news=5281630>.
- « World Urbanization Prospects - Population Division - United Nations ». 2018. 2018.
<https://population.un.org/wup/Country-Profiles/>.
- « Zone d'aménagement concerté | Fiches d'orientation ». s. d. Consulté le 28 novembre 2019.
https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=DZ/OASIS/001049&ctxt=0_YSR0MT16b25IIGQnYW3DqW5hZ2VtZW50IGNvbmNlcnTDqcKneCRzZj1wYWdlLXJlY2hlcmlNoZQ==&ctxtl=0_cyRwYWdlTnVtPTHCp3MkdHJpZGF0ZT1GYWxzZcKncyRzb3J0PcKncyRzbE5iUGFnPTIwwqdzJGlzYWJvPVRydWXCp3MkcGFnaW5nPVRYdWXCp3Mkb25nbGV0PcKncyRmcmVlc2NvcGU9RmFsc2XCp3Mkd29JUz1GYWxzZcKncyRicT0=&nrf=0_TGlzdGU=.

Billet de blog :

- A.E. 2019. « Habitat : réalisation de plus de 1,2 millions d'unités de logements (réalisations restantes et nouveaux programmes) entre 2015 et 2019 ». *Algérie Eco* (blog). 1 janvier 2019. <https://www.algerie-eco.com/2019/01/01/habitat-realisation-de-plus-de-12-millions-d-unites-de-logements-realisation-restantes-et-nouveaux-programmes-entre-2015-et-2019/>.
- AW. 2016. « Régularisation des bâtisses : Les ratés de la loi 08-15 – Algeria-Watch ». 2016. <https://algeria-watch.org/?p=6407>.
- « La Caisse Nationale du Logement ». s. d. *Le logement en Algérie* (blog). Consulté le 14 janvier 2019. <https://www.logement-algerie.com/la-caisse-nationale-du-logement-cn/>.
- « Logements - Formule LPA : Des F2 pour les célibataires... ». 2018. *ALG24* (blog). 17 décembre 2018. <https://www.alg24.net/logements-formule-lpa-f2-celibataires/>.
- « Logements sociaux : 60% des bénéficiaires ne payent pas le loyer ! - Algérie360.com ». 2019. 9 janvier 2019. <https://www.algerie360.com/logements-sociaux-60-des-beneficiaires-ne-payent-pas-le-loyer/>.
- Ouramdane Mehenni. 2019. « Les logements aidés peuvent bientôt être mis en vente et à la location ». *Algérie Eco* (blog). 8 janvier 2019. <https://www.algerie-eco.com/2019/01/08/les-logements-aides-peuvent-bientot-etre-mis-en-vente-et-a-la-location/>.
- R. N. 2017. « La nouvelle loi sur l'urbanisme à l'étude ». *Algérie Patriotique* (blog). 1 novembre 2017. <https://www.algeriepatriotique.com/2017/11/01/nouvelle-loi-lurbanisme-a-letude/>.
- « Retard dans la livraison des logements: LSP de Aïn Melha: Les souscripteurs ne décolèrent pas - Algérie360.com ». 2017. 11 juillet 2017.
<https://www.algerie360.com/retard-dans-la-livraison-des-logements-lsp-de-ain-melha-les-souscripteurs-ne-decolerent-pas/>.

Filmographie :

MerzakAllouache. 1977. *Omar Gatlato*.

Tribeche Amar. 1990. *Aila kinass*.

Glossaire

ZHUN	Zone d'Habitation Urbaine Nouvelle
UV	Unité de Voisinage
OGEBC	Office national de Gestion et d'Exploitation de Biens Culturels protégés
OPGI	Office de Promotion et Gestion Immobilière
DUC	Direction de l'Urbanisme et de la Construction
DUAC	Direction de L'Urbanisme, de l'Aménagement et de la Construction
CNEP	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance-Banque
DLEP	Direction du Logement et des Equipements Publics
URBACO	Centre d'Etudes et de Réalisation en Urbanisme de Constantine
MUCH	Ministère de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat
APC	Assemblée Populaire Communale
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
AADL	Agence nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement
ONS	Office National des Statistiques
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
CNL	Caisse Nationale de Logement
CIAM	Congrès Internationaux d'Architecture Moderne
LSP	Logement Social Participatif
LPA	Logement Promotionnel Aidé
LV	Location-Vente
LSL	Logement Social Locatif
LPP	Logement Promotionnel Public
SNMG	Salaire National Minimum Garanti
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
PUD	Plan d'Urbanisme Directeur
POS	Plan d'occupation de sol
PMU	Plan de Modernisation Urbaine
PPSMVSS	Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé
PLU	Plan Local d'Urbanisme
ZAC	Zones d'Aménagement Concertée
TOP	Taux d'Occupation par Pièce
TOL	Taux d'Occupation par Logement
AEP	Adduction d'Eau Potable
VRD	Voirie et réseaux divers
RDC	Rez-de-chaussée
SDB	Salle de bain
CH	Chambre
CU	Cuisine
SJ	Séjour
F1	Fonction 1 (type de logement)
DA	Dinar Algérien

Liste des figures

1.	Situation de la ville de Constantine en 1837.....	30
2.	Percées françaises au niveau du rocher de Constantine.....	31
3.	Situation de la ville nouvelle Ali Mendjeli par rapport à la ville mère.....	33
4.	Processus de l'enquête empirique.....	39
5.	Échantillonnage en boule de neige.....	50
6.	Les différents caractères du type.....	68
7.	Hiérarchisation des différentes formules de logements.....	73
8.	Processus de fabrication de la tradition.....	96
9.	Développement de la population urbaine et rural en Algérie.....	128
10.	Déploiement des ZHUN en Algérie 1975-1990.....	130
11.	Ancien noyau de la ville de Constantine.....	132
12.	Migration des populations des villages limitrophes vers Constantine.....	133
13.	État de conservation du cadre bâti de la vieille ville.....	135
14.	Les différentes phases de la ville nouvelle Ali Mendjeli.....	142
15.	Bibliographie du rapport d'orientation de la ville nouvelle de Constantine.....	144
16.	Rapport de gabarit entre les bâtiments donnant sur le boulevard et ceux en arrière-plan « effet ville ».....	145
17.	Evolution du parc immobilier de la ville nouvelle.....	149
18.	Viabilisation de la ville nouvelle Ali Mendjeli.....	162
19.	Schéma de la première conception de la ville nouvelle.....	163
20.	Schéma directeur de la ville nouvelle.....	165
21.	Division du territoire de la ville nouvelle Ali Mendjeli en POS.....	166
22.	Hiérarchisation de la voirie au niveau de la ville nouvelle Ali Mendjeli.....	167
23.	Liste des équipements prévus pour Ali Mendjeli.....	169
24.	Boulevard central conçu et Boulevard central réalisé.....	170
25.	Ecart entre le POS 10 planifié de Ali Mendjeli et le POS réalisé.....	172
26.	Ecart entre le POS 12 planifié de Ali Mendjeli et le POS réalisé.....	172
27.	Evolution urbanistique de Ali Mendjeli.....	176
28.	Processus de planification en Algérie entre le règlementaire et le réel.....	177
29.	Distribution spatiale des relogés.....	183

30.	Situation spatiale de l'unité de voisinage 8.....	185
31.	Équipements prévus et équipements réalisés à l'unité de voisinage numéro 8....	185
32.	Tracé relatif à la voirie au niveau de l'unité de voisinage 8.....	186
33.	Hauteur des bâtiments au niveau de l'unité de voisinage 8.....	187
34.	Type d'entreprise affectée au niveau d'une partie de la ville nouvelle Ali Mendjeli (l'unité de voisinage 8).....	201
35.	Répartition des logements suivant le système constructif.....	202
36.	Classification des transformations observées à Ali Mendjeli.....	217
37.	Aménagement de l'espace limitrophe prévu au niveau de l'unité de voisinage 8.	221
38.	Aménagement de l'espace limitrophe réalisé au niveau de l'unité de voisinage 8	222
39.	État de l'espace limitrophe au niveau de l'unité de voisinage 8.....	222
40.	Détérioration de l'espace limitrophe au niveau de l'unité de voisinage 8.....	223
41.	Pied d'immeuble approprié d'une manière collective.....	224
42.	Création de barrières visuelles.....	225
43.	Déversement de l'huile de moteur sur un espace de regroupement.....	226
44.	Non-appropriation des pieds d'immeubles.....	226
45.	Annexion d'une partie de l'espace limitrophe.....	228
46.	Création d'un parking au niveau de l'espace limitrophe.....	228
47.	Diffusion et reproduction des mêmes procédés appropriatifs.....	228
48.	Entretien des espaces appropriés et non appropriés.....	229
49.	Création de porche d'entrée au niveau du palier de repos.....	231
50.	Séchage de linge au niveau du palier de repos.....	231
51.	Utilisation de l'espace inter-bâtiment pour faire sécher la laine.....	232
52.	Utilisation de l'espace inter-bâtiment pour célébrer un mariage.....	232
53.	Egorgement de mouton durant la fête du sacrifice.....	233
54.	Stand informel durant la période de la rentrée scolaire.....	233
55.	« Veuillez préserver la propreté du quartier, c'est la responsabilité des parents... »	233
56.	Négligence de l'espace inter-bâtiment.....	233
57.	Structuration de l'espace limitrophe au niveau de Ali Mendjeli.....	234
58.	Répartition des appropriations au niveau de l'unité de voisinage 8.....	236
59.	Hiérarchisation des fréquentations féminines des espaces.....	239
60.	Répartition des appropriations prononcées mineures.....	242
61.	Répartition des appropriations prononcées massives.....	242

62.	Répartitions des vérandas au niveau d'une des façades de l'UV 8.....	244
63.	Répartition des barreaudages au niveau d'une des façades de l'UV 8.....	244
64.	Création d'une entrée privée.....	244
65.	Surélévation du garde-corps.....	245
66.	L'impact du mimétisme dans le processus appropriatif (notamment au niveau de la manière et matériaux employés).....	246
67.	Schéma du logement occupé par Hamza.....	251
68.	Pratique de se coucher (enfants en bas âge).....	251
69.	Pratique de se coucher (enfants adolescents).....	251
70.	Pratique de se coucher (départ de la fille ainée).....	251
71.	Schéma du logement occupé par le ménage de Fayçal.....	252
72.	Pratique de se coucher (enfants en préadolescence).....	252
73.	pratique de se coucher (enfants en adolescence).....	252
74.	Schéma du logement F1 occupé par le ménage de Azzouz.....	253
75.	Utilisation du logement pour les activités relatives au sommeil.....	253
76.	Schéma du logement F1 occupé par le ménage de Mohamed Cherif.....	254
77.	Utilisation du logement pour les activités relatives au sommeil (première variante).....	254
78.	Utilisation du logement pour les activités relatives au sommeil (deuxième variante).....	254
79.	Schéma du plan du logement F3 occupé par le ménage de Souad.....	255
80.	Usage initial des espaces.....	255
81.	Usage de l'espace post-mariage.....	255
82.	Usage de l'espace post-mariage fils.....	255
83.	Schéma du logement occupé par le ménage de Fouzia.....	256
84.	Usage relatif aux activités de sommeil.....	256
85.	Schéma du logement F2 occupé par le ménage de Mouloud.....	257
86.	Usage de réception d'un invité non-familier.....	258
87.	Usage de réception de plusieurs invités.....	258
88.	Usage de réception d'un seul invité.....	258
89.	Usage de réception des invités (ménage de Fayçal).....	259
90.	Usage de réception d'un invité non-familier (femme) (ménage de M.C).....	259
91.	Usage de réception d'un invité familial (femme) (ménage de M.C).....	259

92.	Usage de réception d'invités F2 (ménage de Mouloud).....	260
93.	Usage de réception d'invités F3 (ménage de Fayçal).....	260
94.	Usage de réception d'un invité (Ménage de Souad).....	261
95.	Usage de réception d'un invité (Ménage de M.C).....	261
96.	Schéma du logement occupé en système artisanal.....	262
97.	Usage de Prise de repas.....	262
98.	Schéma du logement F2.....	262
99.	Usage de prise de repas.....	262
100	Usage de préparation et prise de repas au niveau de la cuisine (ménage de Fayçal).....	263
101.	Schéma du logement occupé par le ménage de Fouzia.....	263
102.	Usage de prise de repas.....	263
103.	Schéma du logement occupé par le ménage de Bouchama.....	264
104.	Usage de prise de repas.....	264
105	Organigramme plan conçu (Souad 2).....	265
106.	Pratique spatiale relative à la préparation et prise de repas.....	265
107.	Schéma du logement occupé par le ménage de Adel.....	267
108.	Impact de l'usage relative au travail sur les autres espaces.....	267
109.	Cohabitation des activités au niveau d'un F1 (ménage de M.C).....	267
110.	Cohabitation des activités au niveau d'un F3 (Ménage de Adel).....	267
111.	Débordement de l'usage de prise de repas sur les autres espaces de l'habitat (Ménage de Hamza et Souad).....	268
112.	Débordement de l'usage de laver le linge sur l'espace limitrophe (Ménage de Samir).....	269
113.	Déplacement de l'axe jour/nuit pour répondre aux pratiques relatives au couché (Ménage de Fouzia).....	269
114.	Déplacement de l'axe intime/moins intime après des transformations par les occupants (conçu/vécu) (Ménage de Hichem).....	270
115.	Déplacement de l'axe féminin/masculin suivant des usages tels que l'habillement (Ménage de Hamid).....	270
116.	Déplacement de l'axe féminin/masculin suivant les moments jour et nuit (Ménage de M.C).....	270
117.	Ecart entre l'état conçu et vécu au niveau de la cuisine (ménage de Hamid).....	272

118.	Ecart entre l'état conçu et vécu au niveau de la cuisine (transformation de la cuisine en salle à manger) (Ménage de Souad).....	273
119.	Ecart entre l'état conçu et vécu au niveau du séjour et de la chambre (rajout de l'espace loggia) (Ménage de Hamza).....	274
120.	Ecart entre l'état conçu et vécu au niveau du séjour et de la chambre (empiétement sur le couloir) (Ménage de Aicha).....	275
121.	Ecart entre l'état conçu et vécu au niveau du séjour (Ménage de Samir).....	275
122.	Fusionnement des espaces relatifs aux toilettes et de la salle de bain (Ménage de Samir).....	276
123.	Divergence des modèles d'usage relatifs aux sanitaires (Ménage de Samir, ménage de Fouzia).....	277
124.	Rajout d'un espace « terrasse » au niveau du logement (Ménage de Boubekeur).	278
125.	Fusionnement d'un F1 et un F2 (Ménage de Khaoula).....	279
126.	Toilette obturée à l'aide d'une pierre en attendant leur réparation (Ménage de Khaoula).....	279
127.	Absence totale de transformation (Ménage de Rabah).....	280
128.	Délaissement de l'habitat (Ménage de Mouloud, Samir).....	281
129.	Situation du bidonville de Ali Mendjeli (Guettar Al Ayche).....	282
130.	Position du bidonville par rapport aux chalets de l'ancien Guettar.....	283
131.	Schéma du gourbi de Jamal.....	285
132.	Toitures du bidonville.....	285
133.	Limite nord du bidonville.....	285
134.	Schéma du bidonville de Tarek.....	286
135.	Schéma du bidonville de Betiche.....	286
136.	Croquis de façades du bidonville.....	288
137.	Patio compartimenté par le biais de muret.....	300
138.	Dégradation de la dalle d'une maison à patio.....	301

Liste des tableaux

1.	Histoire du logement en Algérie.....	62
2.	Programmes de logement en Algérie.....	65
3.	Différentes formules de logement en Algérie.....	70
4.	des surfaces de logements et leurs affectations	78
5.	Classification des types de famille.....	120
6.	Chronologie de création de la ville nouvelle Ali Mendjeli.....	139
7.	La démographie de Constantine à travers l'état de l'art.....	151
8.	Le déficit en logement de la ville de Constantine à travers l'état de l'art.....	152
9.	Démographie de la ville nouvelle Ali Mendjeli à travers l'état de l'art.....	153
10.	Les opérations de relogement au niveau de la ville nouvelle Ali Mendjeli à travers l'état de l'art.....	154
11.	Affectation des UV et du nombre d'habitants.....	164
12.	Catégorisation des UV.....	166
13.	Organisation des ménages au niveau de Ali Mendjeli.....	193
14.	Répartition des enquêtes suivant la typologie de l'habitat.....	203

Annexes

1- Canevas des entretiens relatifs aux habitants de Ali Mendjeli :

<ul style="list-style-type: none"> - Quand et comment s'est fait le relogement ? - La volonté de rejoindre Ali Mendjeli - L'état des logements délivrés - Les tentatives de retours vers les lieux de relogement - L'habiter de l'ancien habitat - Trajectoire résidentielle - Ali Mendjeli vs l'ancien habitat 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des différents espaces - L'adaptation de l'habitat aux différents moments de l'habiter - L'évaluation de la fonctionnalité de l'habitat - Ajustement relatif aux épreuves extraquotidiennes et aux évolutions des ménages - L'évolution des mœurs et des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif des transformations physiques de l'habitat - Quand et comment se sont faites ces transformations ? - Le cout des transformations - Le besoin des transformations - La Satisfaction posttransformations 	<ul style="list-style-type: none"> - Les projections futures - L'habitat désiré - L'appréciation de l'habitat moderne collectif - Le retour à la maison à patio ou aux bidonvilles - Les améliorations à apporter aux habitations actuelles
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.1- Compte rendu de l'entretien numéro 1 (de Hamza) :

Habitant interviewé	- Hamza - Homme - Chef de famille - Infirmier - Relogé
Lieu de l'interview	Dans une épicerie en bas de l'immeuble et une partie dans l'appartement (quand sa femme est sortie)
Durée et date de l'interview	20 minutes (le 14-05-17)
Provenance	Vieille ville (Suika) en 2002
Composition de la famille	5 membres (les parents, une fille d'environ 7 ans, une fille de 18 ans et un garçon en adolescence)
Emplacement de l'habitat	Ilot New York, 3e étage
Type de cellule	F2

Interview :

- **Auteur :** Hamza peut-on revenir sur tes premières années à la ville nouvelle ?
- **Hamza :** D'abord, il y a eu le déménagement. On nous a déménagés en 2002 vers le logement actuel au niveau de l'ilot New York. Je n'habitais pas New York moi, j'habitais Suika, mais on m'a donné un F2 ici.
- **Auteur :** Tu avais quel ressenti par rapport à ce déménagement ?
- **Hamza :** J'étais contre ma venue ici. La ville nouvelle c'était un désert. Il n'y avait rien. On nous a forcé.
- **Auteur :** Cela dit, vous avez gagné des logements grâce à ce déménagement
- **Hamza :** Ce n'est pas un logement. Je ne l'aime pas. Ce logement a provoqué beaucoup de problèmes dans ma vie. Ma fille a 18 ans, je l'ai envoyé chez sa grande mère parce qu'elle ne peut pas avoir une chambre indépendante dans ce logement et il est hors de question qu'elle partage celle de ces frères. Il est étroit il n'est pas bien adapté à mon utilisation.
- **Hamza :** Avant j'habitais dans une chambre au niveau de la Suika. Elle était plus grande que tout cet appartement. J'y mangeais. Je dormais et je faisais tout ce que j'avais à faire dans cette chambre. J'avais assez d'espace pour toutes mes pratiques. Ici, c'est impossible de vivre. Tu imagines que j'ai vendu mes meubles, que j'ai vendu ma chambre « taht el gantra³³ » parce qu'elle ne rentrait pas dans cet appartement.
- **Auteur :** Vous dites que l'ancien habitat était mieux en quoi était-il meilleur ?
- **Hamza :** Par exemple, dans mon ancienne chambre fi dar arabe (maison à patio) j'avais une seule fenêtre en hauteur. Elle était suffisante pour éclairer tout l'espace. Ici, l'éclairage n'est pas suffisant. Au début, j'avais un logement à gauche (orienté nord). J'avais une grande fenêtre et je n'avais jamais de soleil. À cause de l'orientation, rien ne me touchait. Tu imagines 365 jours par an sans soleil, parce

³³ Taht El gantra : en dessous du pont. C'est un marché clandestin à proximité de la vieille ville de Constantine

qu'on a qu'une seule façade. Maintenant j'ai échangé avec mon voisin. On s'est arrangé et j'ai un appartement à droite (orienté sud) et ça brule il y a beaucoup de soleil spécialement en été. Je ne sais pas comment faire. Mais en tout cas, c'est mieux que l'ancien, je ferme les volets et c'est plus contrôlable. La forme des espaces était plus adaptée à notre utilisation dans la maison au niveau de Suika, ici j'ai l'impression que la surface de mon logement est nulle puisque c'est une additionnant de pièce étroite et finalement rien n'est vraiment utilisable. Franchement la dimension de l'espace c'est un grand problème. Je ne te cache pas que les pièces sont trop petites et on est obligé de trouver une solution. Moi j'ai cassé et j'ai utilisé le balcon comme extension du salon et le séchoir comme extension de la cuisine. C'est tout ce que j'ai pu faire. Il n'y a pas d'autre façon de transformer. Tu ne peux pas faire grand-chose, au final. Enlever le balcon c'est tout ce que tu peux faire à l'intérieur parce que c'est figé. Sinon j'ai séparé la douche et les toilettes. Ensemble, c'était gênant

- **Auteur :** Pourquoi c'était gênant ?
- **Hamza :** Déjà, la personne monopolisait tout l'espace et on n'a pas l'habitude de ça nous. On ne savait pas comment faire avec ce type d'espace qui regroupait les deux en même temps.
- **Auteur :** Voulais-tu entreprendre d'autres transformations ?
- **Hamza :** Oui, je voulais améliorer l'appartement, surtout au début. Finalement, ma seule transformation était de construire deux murs avec des fenêtres à la place des balcons et c'était par souci d'espace. J'ai mon voisin à côté de moi donc. Je ne peux rien faire aussi, si je touche je détruis son mur. Le salon ce n'était pas un salon pour moi, c'est trop petit. Il fallait rajouter le balcon pour que cela fasse un vrai salon. La chambre aussi. J'ai pensé comme tout le monde que ça serait mieux si j'enlève le balcon pour l'agrandir. La cuisine est restée petite. C'est un débarras, pas une cuisine. Mais malgré les transformations, en venant ici, les meubles de ma chambre je les ai vendus au marché, pourquoi ? Ils n'entraient pas dans l'appartement. Quand j'étais au niveau de la Suika, je les rentrais le plus normalement du monde. Suika c'était vraiment mieux sur ce plan.
- Tu ne peux pas rajouter une pièce ça ne marche pas tu sais pourquoi ? Parce que les pièces initialement sont trop petites comment veux-tu faire ? S'il y avait l'espace nécessaire moi j'aurais bricolé, mais là tu es condamné. Moi je t'ai dit j'ai une fille je l'aurais fait pour elle, mais je n'ai rien pu faire donc je l'ai envoyé chez sa grande mère c'était la seule solution.
- **Auteur :** Maintenant, c'est meilleur après les transformations ?
- **Hamza :** Je vais te surprendre, mais les extensions je les utilise rarement, parce que j'ai peur. Les dalles des loggias et balcons me paraissent trop fragiles. En plus, elles se sont effondrées chez d'autres voisins, du coup je ne mets pas beaucoup de meubles sur cette surface. Cela me donne juste un sentiment d'un espace plus grand.
- **Auteur :** Donc comment tu utilises les espaces de l'appartement ?
- **Hamza :** La cuisine me sert à la préparation des repas, mais comme elle est petite je le prends dans le séjour, des fois au niveau de la chambre. Le séjour et la chambre deviennent des chambres à coucher le soir. À un moment aussi la cuisine est devenue une chambre le soir.
- **Auteur :** Vous dormiez dans la cuisine aussi ?

- **Hamza** : Au départ, les enfants étaient petits comme je t'ai dit. Ma fille dormait avec moi. Et les deux autres dans la chambre. Après quand la fille a grandi un peu, on mettait un matelas au niveau de la cuisine pour le garçon et les filles étaient dans la chambre. Maintenant comme je t'ai dit, j'ai envoyé la fille chez sa grand-mère. Et comme les deux autres sont petits donc ils se partagent la chambre.
- **Auteur** : Au-delà du manque de surface, c'est quoi les autres points positifs ou négatifs que vous pouvez me révéler à propos de votre logement ?
- **Hamza** : Il y a également le souci des imperfections. Quand j'ai emménagé la première fois, il y avait trop de mal façons. Cela m'a coûté énormément d'argent pour remettre l'appartement à niveau.
- **Auteur** : Des malfaçons comme quoi exactement ?
- **Hamza** : La menuiserie n'était pas faite du tout. Les portes et les fenêtres étaient juste déposées, elles ne se fermaient pas. On avait des problèmes de plomberie aussi. Heureusement, les gens du quartier sont des bricoleurs. On s'entraide donc ce n'était pas trop cher, mais quand même ce fut pénible à faire.
- **Auteur** : Pourquoi avez-vous eu le F2 et pas un F3 ?
- **Hamza** : On a eu un F2 parce qu'il faut être 6 pour avoir un F3. Je ne sais pas pourquoi. Tu sais quoi, même si j'avais eu un F3 cela n'aurait été suffisant. Cela aurait été meilleur, mais pas suffisant, surtout quand on a des filles et des garçons. Mais crois-moi je parle comme cela, mais si je me compare aux autres, ma condition est meilleure que celle de beaucoup de mes voisins. Tu vas voir des cas, tu ne vas pas le croire. Par exemple, j'ai un voisin, il vit avec sa famille c'est incroyable. Rabah, il s'appelle. Tu le connais, il a presque ton âge. Quand il me raconte ses problèmes, j'ai de la peine. Sa famille et lui vivent dans un F2 et ils ont jugé bon de le marier dans le même F2 alors qu'à la base c'est une famille nombreuse. Moi je ne sais pas comment ils font ? Ils dorment dans la cuisine apparemment. Tu imagines marié dans un f2 avec tes frères et sœurs et tes parents, ce n'est pas vivable.
- **Auteur** : Apparemment votre passage au niveau de la vieille ville vous a marqué parlez-moi de comment était la maison.
- **Hamza** : Comme je t'ai dit, j'étais au niveau de la Suika. La chambre était fonctionnelle. J'ai arrangé une chambre. J'ai arrangé le séjour où s'assoient les invités et où je cuisine et où je dors. J'étais très à l'aise. La chambre je l'ai divisé. Juste à côté, il y avait comme dans diar arabe un « drabzi » (qui est le seuil des chambres de l'étage). Ce n'était pas vraiment très bien aménagé, mais c'était un espace qui pouvait servir pour entreposer des affaires. Je me sentais bien. Wast el dar (patio) était partagé par nous tous donc ça ne me dérangeait pas.
- **Auteur** : Si on parlait d'idéal, comment voulez-vous habiter ?
- **Hamza** : Je veux un appartement, mais mieux que celui-là. Je veux un appartement plus grand. Tu n'as pas comment réglé ce problème d'espace. Je ne veux pas habiter dans un immeuble comme celui-là aussi. On est cinq par étages. Je suis entouré de partout. Je ne peux rien faire, rien voir.

1.2- Compte rendu de l'entretien numéro 2 (Rabah) :

Habitant interviewé	- Rabah - Homme - Chef de famille - Chômeur - Relogé
Lieu de l'interview	Dans la voiture de l'auteur en bas de l'immeuble d'habitation de l'interviewé
Durée et date de l'interview	- 30 minutes le 20-05-17
Provenance	Bidonville New York en 2002
Composition de la famille	Familles de 6 personnes. Père, belle-mère, 4 garçons (3 adultes)
Emplacement de l'habitat	Ilot New York 4e étage
Type de cellule	F2

Interview :

- **Auteur :** Rabah peut-on parler du logement que tu es en train d'occuper maintenant ?
- **Rabah :** Quand je pense à ce logement, je pense directement à sa surface. Le salon est trop petit, la cuisine ne fait que 1,5 m. Cet appartement n'est pas fonctionnel. Le problème avec ces appartements aussi, c'est qu'il n'y a pas de place pour les invités. Ils n'ont pas où dormir, donc quand ils viennent, ils sont obligés de rentrer le soir. On a moins de visite. Tu ne peux pas te projeter aussi dans ce genre d'appartement. Mes garçons sont tous des hommes, ils ne se sont pas mariés. Il n'y a pas où les mariés. J'ai une chambre et un salon. Le salon ne peut même pas être considéré comme un salon. Il est trop petit. La cuisine, ce n'est même pas deux mètres de largeur. Donc pour que tu puisses l'utiliser autrement et y faire dormir un garçon ou deux c'est impossible. Elle peut juste accueillir un petit frigo. Ce n'est pas un habitat du tout.
- **Auteur :** Tu m'as parlé de l'impossibilité d'avoir des invités dans ce genre d'appartement. Cela se passe comment quand un invité vous rend visite ?
- **Rabah :** Si un invité se ramène, il ne peut pas passer la nuit c'est impossible. Quand j'ai des invités qui me rendent visite, je les envoie chez mon frère, ils dorment chez lui. Où vont-ils dormir ? Ils n'ont pas où dormir. Et si une femme dort chez moi, je suis obligé de dormir dans la cuisine. Elle dort avec ma femme dans la chambre et moi dans la cuisine. Le problème c'est que tu n'as pas où aller, tu manques d'options.
- **Auteur :** On dirait que tu regrettes d'être ici ?
- **Rabah :** Quand j'étais dans le gourbi, c'était beaucoup mieux. Il était plus grand j'avais un haouche (patio). Il était immense. Je l'ai construit tout seul. J'avais une chambre, un couloir, une cuisine et un w.c.. On avait une deuxième chambre aussi pour mon frère. Il y avait tout. Les w.c. ici, si tu es dedans et que quelqu'un est dans le salon, il t'entend comme s'il était avec toi. C'est gênant. Les portes sont trop proches les unes des autres. Avant c'était mieux, moi mes anciens w.c. étaient trop

grands et intimes, éloignés du reste de l'habitation. Ils nous ont forcés à venir ici. Nous, on était contre le relogement vers la ville nouvelle. Beaucoup comme moi, n'en voulait pas dès le départ. On avait deux chambres, une grande cuisine. Je pouvais en rajouter même quatre chambres. Je pouvais étendre le linge, profitez du soleil. La cour était vide j'y stocker des trucs, de l'eau, pleine de ferrailles. Au niveau des chambres, il y avait des canapés, une garde-robe et c'était grand. Si j'avais des invités, mêmes femmes, cela ne me posait aucun problème. La chambre pouvait contenir même une dizaine de personnes en plus. Elle était plus grande que les deux chambres que j'ai ici réunies. Je n'avais pas beaucoup de meubles, je n'avais pas de l'argent pour la remplir. Moi depuis que je suis ici, je ne paye pas le loyer. L'appartement ne me plaît pas. J'ai payé l'arrêté juste parce qu'ils m'ont menacé de trainer ça en justice et d'envoyer l'huissier. Donc pour qu'ils me lâchent, je l'ai payé. Sinon ce n'est pas un logement. Moi quand, j'ai grandi, j'ai grandi dans un habitat spacieux. Quand des invités venaient nous rendre visite, on savait les accueillir, il y avait l'espace. S'il y avait une fête aussi, la maison pouvait contenir du monde. Mais ici s'il y a un décès ou un mariage (sa femme est morte récemment), les voisins sont obligés de prêter leur appartement sinon tu ne sais pas comment faire. Si j'étais resté à New York, j'aurais marié mes enfants. J'avais du terrain où construire. J'avais de l'espace pour une chambre ou plusieurs. On aurait fait comme tout le monde on se partage la cuisine parce qu'elle est grande et je leur construis une chambre indépendante pour chacun, pour son couple. Quand nous avons déménagé, ils étaient trop jeunes pour que je les marie et qu'ils obtiennent un appartement indépendant ici. Je n'ai pas bien profité comme beaucoup qui ont maintenant leur propre appartement. Ma cuisine était vraiment grande, il y avait une tabouna (un réchaud) et un rangement pour la vaisselle. Après quand tu te retrouves avec un appartement en béton, ce n'est pas maniable. Tu ne peux rien faire. Tu ne peux rien casser ou modifier. J'ai laissé les espaces comme on me les a donnés. Ils nous ont ramené dans une seule nuit le matin on était ici.

- **Auteur** : Dans l'utilisation de nouvel appartement qu'est ce qui te dérange le plus ?
- **Rabah** : Le balcon qui est petit. Il me sert que de dépôt ! J'y stocke des affaires. Je ne comprends pas pourquoi j'ai un balcon au lieu d'avoir une pièce plus grande. Le couloir n'est pas très large, même pas un mètre. Un grand plateau, tu ne peux pas le faire passer. Quand tu ouvres la porte, tu vois le salon et quand tu es dans le couloir tu vois ce qui se passe à la cuisine ce n'est vraiment pas intime. La cuisine est trop petite, elle nous sert qu'à la préparation des repas, mais on est obligé de les prendre au niveau des chambres et séjours séparément parce que même ces derniers sont tellement étroits qu'ils ne peuvent nous accueillir tous.
- Je n'ai pas pu acheter de meubles comme je le voulais. Imaginons que j'ai de l'argent et que je veux en acheter où est-ce que je vais le mettre ? J'ai trois canapés ou dormant mes enfants et le quatrième dors par terre sur un matelas. J'ai un lit dans la chambre et une petite garde-robe dans ma chambre. La télé, j'étais obligé de l'encastree dans le mur comme ça elle ne prend pas beaucoup de place. Je n'ai pas où dormir surtout quand des invités se ramènent. Tu ne peux pas rajouter un autre meuble. Niveau meuble, je pense que c'est le maximum que tu peux mettre. Tu dois acheter des trucs petits, par exemple : une petite garde-robe, parce qu'une grande, tu ne peux même pas le faire entrer. Tu sais mes affaires et mes vêtements je ne les ai pas ramenés et je les ai laissés parce que je n'ai pas où les mettre ici. J'ai dû accepter de m'en séparer.

- **Auteur** : Tu les as laissés où ?
- **Rabah** : Dans le gourbi qui a été démoli
- **Auteur** : Raconte-moi ton relogement du gourbi
- **Rabah** : Ils ont fait un tirage au sort. Ils ont commencé par les F1 après les f2, après les F3. Ils nous ont donné un papier, une sorte de bon. Je ne savais pas sur quoi j'allais tomber, où je vais habiter. À 2 h du matin, quand le tirage au sort s'est terminé. On s'est rendu à la maison. On n'a pas dormi. À 6 h du matin ils nous ont demandé de vider les lieux, d'aller vers le nouveau logement, de prendre nos affaires ils allaient démolir. Ils l'ont fait sur le champ ils ne nous ont même pas donné 3 ou 4 jours pour le faire tranquillement. Non, il fallait le faire sur le champ.

Oussama le fils de Rabah entre dans la voiture

- **Rabah** : Imaginons ici que mon fils se marie, il va mettre ses affaires où ? C'est trop étroit. La femme vient avec ses affaires, dans notre tradition. Elle vient équipée bien sûr. Où est-ce qu'elle va les mettre ? Si elle vient faudrait qu'elle vienne seule, sans rien et ça, c'est impossible.
- **Oussama** : Tu ne penses plus au mariage dans ce cas. Tu sais ça sort de ta tête. Faudrait que j'attende mon propre logement et il viendra tardivement, Je le sais.
- **Rabah** : Maintenant, cela a évolué quand même. Ils donnent directement un F3 même pour un couple sans enfant. Tout le monde a le droit à un F3. Il ne donne plus de f2 ou de F1. Mais moi je suis venu avec mes 3 fils et leur mère et j'ai eu qu'un f2. J'ai habité ici deux ans j'ai eu un autre enfant. Et imagine si j'avais des filles comment vais-je faire ? Où est ce qu'elles allaient dormir ? On se dispersera chacun je ne sais où, chez leur oncle et leur tente. Moi, je dors déjà dans la cuisine par moment quand des invités se ramènent chez moi, donc avec une fille c'est pire. On s'est habitué à tout au bâtiment, à la ville nouvelle, au contact avec les voisins qu'on apprécie beaucoup ; mais le problème c'est l'étroitesse de ces logements. Si on avait un f3, cela ne réglerait pas le problème non plus, mais au moins on pourra mettre deux garçons par chambre et si un invité se ramène, on met tout le monde dans la même chambre pour lui laisser une chambre indépendante. Comme cela, il n'est pas gêné. Moi j'entre chez des gens, tu sais le salon ils ne l'utilisent pas pour dormir. Le salon c'est pour les invités. Soit, ils le ferment. Soit, ils l'utilisent pour regarder la télé. Au moment de dormir, chacun prend sa chambre. J'aurais aimé faire comme eux aussi, mais nous on dort dans notre salon.
- **Auteur** : Est-ce que vous avez entrepris des transformations comme vos voisins ?
- **Oussama** : On n'a rien fait parce que c'est en préfabriqué. On a juste inversé le salon et la chambre parce que la chambre faisait un demi-mètre de plus. On ne s'est pas vraiment investie dans cet appartement. On pense souvent à New York. Si nous étions restés là-bas, ça aurait été mille fois mieux. J'étais près du centre-ville à deux pas. C'était agréable. Ici, le centre-ville est loin, faut prendre le transport. À NY, tu pouvais encore construire même au niveau du houache. Tu pouvais construire un autre étage.
- **Auteur** : Ton idéal c'est un retour vers New York
- **Oussama** : Non, NY était bien dans le temps. Maintenant, j'aimerais un appartement. Même un célibataire, je pense qu'il doit avoir un F3 parce qu'il aura un enfant demain. S'il a un invité, il a où le mettre. En famille, il doit avoir un F4 ou un F5. Il va la payer de toute façon, donc pourquoi se contenter d'un F3, vu qu'avec son

loyer il va le payer. Tu ne vas pas lui donner gratuitement. Après concernant les espaces le salon doit être grand normalement ils nous donnent un salon plus petit que la chambre. Mais moi je dis, pour une famille comme la mienne, il faut un F4. Mais si demain un de mes frères se marie, il faut qu'il sorte parce qu'on ne peut pas vivre tous dans le F4. Or dans le gourbi on pouvait modeler l'espace comme on veut. Si on veut rajouter un espace, on le fait. Si quelqu'un se marie, on rajoute une chambre. J'admets que pour un célibataire ou un couple un studio est suffisant ; dans l'éventualité où ce studio ne soit pas définitif et qu'il puisse être remplacé par un f3 s'ils ont un enfant. Ainsi ils laissent le studio à un autre couple sans enfant en bougeant vers un habitat plus approprié pour leur nouvelle situation. C'est un système de rotation qui s'adapte au développement de la famille. Tu n'as pas de problème, si la famille grandit, l'espace grandit aussi.

Une vieille dame passe

- **Oussama** : Cette vieille dame est ma voisine. Elle a une F1. Ces enfants ne viennent jamais lui rendre visite à cause de l'étroitesse. Ils habitent loin et quand ils viennent, ils sont obligés de passer la nuit. Donc comme l'appartement est trop petit donc ils se pointent rarement. Il y a d'autres problèmes, par exemple moi ma mère elle est décédée et mon père s'est remarié. Donc tu n'es plus à l'aise à l'intérieur de la maison. Si tu es avec ta mère, ce n'est pas un problème. Si elle te voit torse nu, par exemple. Mais avec ta belle-mère, tu ne peux rien faire devant elle. C'est irrespectueux. Tu ne peux pas porter un short. Donc je reste dans la chambre. Je ferme la porte de la chambre. Moi je ferme toujours la porte. Avec mes frères, on joue à la console, mais on ne sort pas. Si je te monte chez ma grande mère, elle a 3 fils. L'un d'eux est marié. Ils ont un F2. Une chambre et pour le couple marié et ces autres fils dorment avec elle. Après le deuxième est parti. Il a eu un logement. Mais le problème c'est quand le troisième s'est marié, donc il a eu une chambre pour lui tout seul et ma grande mère dort dans la cuisine. Si des invités se ramènent. Toute la famille dort dans le couloir ou la cuisine. Ils habitent les mêmes bâtiments que les nôtres. Dans notre religion, il faut qu'on se rende visite, silat el rahim³⁴. C'est obligatoire, mais avec ces problèmes, on reçoit plus de visite et on va plus chez les autres pour qu'ils ne viennent pas chez nous. Et on connaît aussi leur problème, donc ce n'est pas la peine d'en rajouter. Moi ma tante ne vient jamais nous rendre visite. Elle habite hors Constantine. Quand elle vient il faut qu'elle passe la nuit, mais on n'a pas où la mettre. Il y a un autre problème. On est 5 par palier c'est trop. On est 25 par bâtiment, il n'y a pas d'intimité. Si tu veux faire rentrer quelque chose, c'est impossible de le faire discrètement.
- On a inversé le salon et la chambre parce qu'il est plus petit, mais c'est vraiment une cellule d'un célibataire. On n'a même pas où mettre nos affaires, on les entasse. Quand on est venu des bidonvilles, on était content d'avoir un logement ; mais après on a senti qu'on nous a arnaqués. Les habitants ont dit que s'ils avaient su que ça serait comme ça, ils ne seraient jamais venus. Même s'ils démolissaient les gourbis et nous dedans. Après il y a d'autres cas de famille qui ont bénéficié d'une somme d'argent. Avec un lot de terrain et 70 millions de DA et quelques matériaux pour qu'ils construisent eux-mêmes leur logement. Mais cette pratique n'était pas destinée

³⁴ Une définition des liens de parentés relatif à l'islam qui encouragent les visites familiales

à tout le monde. On ne sait pas comment ils ont fait le choix, c'est sûrement une histoire de piston.

1.3- Compte rendu de l'entretien numéro 3 (Adel) :

Habitant interviewé	- Adel - Homme - Fils aîné - Architecte - Relogé
Lieu de l'interview	Dans l'appartement
Durée et date de l'interview	15 minutes (le 14-05-17)
Provenance	Biondville de Bardou en 2003
Composition de la famille	6 membres (les parents, une fille qui s'est mariée dans un autre appartement, deux garçons et une fille tous adulte)
Emplacement de l'habitat	Ilot provenance diverse, 4e étage
Type de cellule	F3

Interview :

- **Auteur :** Revenons Adel sur l'expérience du relogement, comment cela s'est passé et quel est votre impression sur ce transfert ?
- **Adel :** C'était un tirage au sort, on a eu un appartement et on ne savait pas où est-ce qu'on allait tomber. Ce qu'il faut savoir d'abord c'est qu'on nous a ramenés ici sans notre consentement. On n'a jamais été consulté. Pour notre part, on avait une maison individuelle en dur. Une maison R+3 qu'on n'exploitait même pas à son maximum. On avait plusieurs espaces libres, non utilisés qui nous permettaient d'évoluer dans le futur. Par exemple, là-bas je pouvais facilement me marier. On avait aussi un magasin en bas qui nous aidait financièrement. La maison nous appartenait depuis plusieurs générations. Ce n'était pas vraiment un gourbi, mais une maison individuelle comme celle en règle. Il y avait un grand jardin clôturé où nous avons planté des arbres, des figuiers, des pommiers. On avait une terrasse elle était très grande. Quand on s'ennuyait, on s'y installait avec la famille. Une fois, on l'a aménagée et on y a fait une fête de mariage. Maintenant, quand on fait une fête on est obligé de la faire ailleurs, de louer une salle. La dernière fois, ma sœur s'est mariée, on a fait la fête chez ma grand-mère dans sa maison (maison individuelle).
- **Auteur :** Le nouvel habitat que vous avez eu suite au relogement, a-t-il pu satisfaire vos besoins ?
- **Adel :** Quand on nous a transféré ici, on a perdu beaucoup en qualité de vie. La maison individuelle et l'appartement ne sont pas les mêmes. Il fallait s'adapter et adapter nos besoins. Mais au départ, nous étions petits. On pouvait s'entasser dans une chambre et dormir. Maintenant, on est adulte et nous avons besoin de plus d'espace, plus d'intimité. C'est maintenant que c'est devenu dur de vivre dans l'appartement. On dort dans le salon. On mange dans le salon. On travaille dans le salon. On reçoit dans le salon. Des fois quand je dors dans le salon ils viennent me réveiller parce qu'il y a des invités. On est tout le temps les uns sur les autres. Autre chose auquel il fallait s'adapter, c'est l'orientation. Avant on était très bien orienté. Ici, on est orientée nord-ouest. On n'a jamais vu le soleil. C'est pour ça que nous

avons beaucoup de moisissures. Quand il y a une seule façade, on se sent encore plus prisonnier de cet appartement. On n'a pas le choix. On a une seule vue à prendre ou à laisser et en plus il y a le vis-à-vis qui est gênant.

- **Auteur :** Pour le travail dans le salon, tu parles des devoirs ?
- **Adel :** Pas que. Ma mère fait des p'tites bricoles, genre roulage de couscous ou préparation de takhtoukha³⁵. Mais généralement quand elle fait ça. Elle est assistée de mes sœurs et nous on leur laisse le salon
- **Auteur :** Vous alliez aux chambres ou vous sortez ?
- **Adel :** Ça dépend, mais des fois on part étudier ou juste se connecter à internet au niveau des chambres. Mais des fois, c'est nous qui gardons le séjour pour regarder la télé et les filles partent aux chambres pour dormir ou faire leur devoir, comme je t'ai dit ça dépend.
- **Auteur :** Avez-vous pensé à mettre en place un système pour protéger votre logement du vis-à-vis ?
- **Adel :** Nous on a un esprit ouvert, donc on n'a pas refermé le balcon. On n'a pas mis de barreaudage non plus parce qu'on est en quatrième et c'est difficile de monter jusqu'ici. Si on était en bas, on aurait mis un barreaudage bien sûr. Il y a beaucoup de vols ici.
- **Auteur :** Au-delà du barreaudage, est-ce que vous avez pensé à changer autre chose au niveau du logement ?
- **Adel :** On ne veut pas entreprendre des travaux ici. C'est un appartement de transit, pour nous. On veut quitter le plus tôt possible, donc on n'y investit pas de l'argent. On n'envisage pas d'y rester. Nous sommes en train de construire un logement individuel parce que celui-là n'est pas fait pour une famille ; mais plutôt pour un couple ou un couple avec des enfants en bas âge, 1 ou 2. S'ils grandissent, tu ne peux plus y vivre surtout si ce sont des garçons et filles. Ils doivent avoir des chambres séparées. C'est comme ça dans notre religion.
- **Auteur :** La maison que vous êtes en train de construire ressemble à votre ancien habitat ?
- **Adel :** Non, la nouvelle maison n'a rien à avoir avec l'ancien habitat parce que lui-même comprenait des inconvénients. On a des chambres spacieuses, la plus petite est de 5 m sur 4 m. Le plus important pour nous c'était d'avoir des chambres spacieuses. En bas, ça va être des garages. On a envie de les louer après ou de les utiliser nous-mêmes comme commerces.
- **Auteur :** Est-ce que vous vous êtes inspirées d'une architecture spécifique, par exemple celle de la médina ?
- **Adel :** On ne s'est pas inspiré des maisons à patio, mais plutôt des genres de maisons qui se font en ce moment en Algérie. Des garages en bas pour générer des revenus et des chambres en haut pour accueillir un ou plusieurs ménages. Il n'y a pas un espace ouvert comme celui des maisons à patio. C'est un genre de maison européenne, mais pas trop européen non plus. On ne voulait pas d'espaces ouverts et non cloisonnés. On voulait que cela soit adapté à notre famille. C'est une maison qui va regrouper plusieurs ménages. Un immeuble familial, chaque étage est indépendant et chacun de nous aura un étage.

³⁵ Plat traditionnel constantinois

- **Auteur :** Si tu n'avais pas cette solution de te projette ailleurs, tu serais intervenu au niveau du logement actuel ?
- **Adel :** Oui, surement. Déjà, j'aurais enlevé le balcon qui ne sert à rien franchement, c'est une perte d'espace. On ne l'utilise que pour étendre le linge. Ce que je veux changer ici, mais c'est impossible, c'est l'orientation. Normalement, on a le droit d'avoir plus qu'une seule façade. Mais au moins, je ne suis pas au Rez-de-chaussée. Prends le cas de l'habitant du RDC. Il étouffe. Il est très bas par rapport à la rue donc il a qu'une seule façade et elle donne sur un talus qui l'occulte complètement. Donc il a fermé la cuisine et son balcon pare ce qu'elle est à la portée du regard des passants. Si tu passes par-là tu vois son intérieur. Il a dû la refermer. Surtout les RDC, ils sont les plus exposés aux problèmes. Normalement, cette cellule n'existe pas. On commence du premier étage et pas du RDC. Elle est trop basse, trop exposée.
- **Auteur :** Est-ce que vous vous êtes habitué, aujourd'hui à la vie dans le bâtiment collectif ?
- **Adel :** Nous, on ne peut pas vivre dans un bâtiment. Nous qui étions dans un logement individuel, nous ne pouvons pas vivre dans un logement collectif. On étouffe les voisins nous dérangent. On n'a plus de confort. On n'a pas grandi dans un bâtiment. Celui d'au-dessus fait du bruit, celui d'en bas te dit de faire moins de bruit, quelqu'un prend sa chignole et commence à faire des travaux en pleine nuit... On a grandi seul, dans un certain calme et confort. La femme maintenant elle n'a pas où aller. Elle est enfermée dans la maison. Avant ma mère allait à la terrasse descendait au jardin. Ici, elle sort dehors vite fait et s'empresse de rentrer. Donc elles ne se sont pas à l'aise. Le jardin était grand avant. Elle pouvait s'y promener. On s'installait des fois au niveau de la terrasse surtout quand on avait des invités. On pouvait y dormir, si on voulait. On le faisait fréquemment l'été, avec la chaleur. Les invités maintenant viennent presque plus, même s'ils viennent c'est vite fait. Ils savent qu'on n'a pas où les mettre. Avant ils venaient, s'installaient, dormaient....

1.4- Compte rendu de l'entretien numéro 4 (Mouloud) :

Habitant interviewé	- Mouloud - Homme - Fils aîné - Chômeur - Relogé
Lieu de l'interview	Au niveau du pied d'immeuble
Durée et date de l'interview	15 minutes
Provenance	Vieille ville (Suika) en 2002
Composition de la famille	7 membres de familles (son père + femme de son père + 4 garçons [2 de l'ancien mariage et 2 du nouveau] + une fille)
Emplacement de l'habitat	Ilot médina, 2e étage
Type de cellule	F2

Interview :

- **Auteur :** Raconte-nous ta venue à la ville nouvelle Ali Mendjeli
- **Mouloud :** Nous, on habitait au niveau de la vieille ville. On est des sinistrés. Ils nous ont déménagés parce qu'ils avaient peur que la maison s'écroule et nous à l'intérieur. Je te dis un truc ils auraient dû restaurer nos maisons au lieu de nous donner des appartements comme ça. C'est pire, c'est trop étroit.
Il y a une catégorie de gens à qui ça convient ici, ceux qui n'avaient pas de logement convenable avant. Moi, j'avais ma propre chambre. Le but de ce déménagement était de nous offrir un logement mieux que celui qu'on avait. Pour qu'on soit à l'aise, mais on a eu le contraire. On vit une énorme pression
- **Auteur :** Au niveau de la vieille ville, ta famille disposait d'une maison à patio ?
- **Mouloud :** À Suika, on se partageait la maison avec 4 familles. Il y avait plusieurs chambres. Une d'entre elles n'était même pas occupée. On les utilisait comme dépôt pour les bouteilles de gaz et quelques affaires. Si quelqu'un grandit et veut se marier il avait plusieurs options qui s'offraient à lui. Il avait une chambre à disposition. Ici, tu ne peux pas tu es limité.
Moi, j'ai été déraciné en venant ici. Suika était un quartier très important et je m'y sentais bien. C'est le centre de Constantine et la vie est moins chère. C'est un quartier populaire de solidarité, un quartier de pauvre donc on se soutenait. Ici, on est tombé dans l'anonymat. Personne ne parle à personne et personne n'est concerné par les problèmes de personne.
- **Auteur :** A l'intérieur de l'habitat actuel, cela se passe comment question utilisation des espaces ?
- **Mouloud :** Mon père et ma mère sont divorcés. Mon père s'est remarié avec une deuxième femme et nous vivons avec maintenant. L'appartement est conçu de cette manière : une entrée qui donne sur la cuisine, la salle de bain avec les w.c., une chambre qui est à l'intérieur d'une autre chambre. Je t'explique, quand tu entres au salon, ce dernier comprend une chambre. Cette dernière n'est pas vraiment une pièce indépendante. Elle fait partie du salon, presque. Si ta sœur est en train de se changer

dans la chambre, tu dois passer par ta sœur pour arriver à la deuxième chambre. La salle de bain et les toilettes sont ensemble et pas séparés. Cela constitue un autre problème. Donc si quelqu'un utilise la douche, c'est impossible d'utiliser les toilettes en même temps.

- **Auteur :** Tu trouves que la conception du logement engendre des difficultés concernant son utilisation ?
- **Mouloud :** Ce n'est pas à quoi on s'attendait en venant habiter dans un logement. Effectivement, les espaces sont étroits, donc on est obligé d'étendre certaines activités vers l'extérieur, comme le séchage de graine par exemple. On n'arrive pas à acheter de meuble. Nous sommes justes financièrement donc on n'a pas les moyens non plus de rectifier les malfaçons. Quand nous, les hommes, sommes à l'intérieur, c'est encore plus difficile de cohabiter avec les femmes surtout qu'on est une famille composée. Le pire c'est quand on a des invités et souvent c'est des invités femmes. Quand c'est une seule femme, ça va. Généralement, elles la reçoivent dans la cuisine, surtout si c'est une voisine ou une proche. Quand elles sont plusieurs, ça pose un vrai problème. Les hommes sont obligés de se rassembler tous dans une chambre, pour leur laisser l'autre chambre pour la réception. Quand, elles viennent avec leurs maris, on utilise les deux chambres. Souvent, les invités passent la nuit chez nous, généralement c'est la famille de ma belle-mère. On s'entasse à plusieurs dans deux chambres différentes. Tu rentres tu trouves que des matelas par terre. Les hommes dans une chambre, les femmes dans l'autre, les gamins par terre. Je sais que par rapport à la religion, on doit recevoir, mais je déteste quand ça arrive.
- **Auteur :** Où dorment les femmes exactement ?
- **Mouloud :** Les femmes sont obligées de dormir dans la chambre de derrière. Pour que l'homme qui rentre s'arrête au niveau du salon et pour qu'il ne voie pas ce que les femmes sont en train de faire.
En plus, je n'arrive pas à considérer ce logement comme chez moi. J'ai l'impression que je n'ai pas de place à l'intérieur. C'est d'ailleurs pourquoi je passe le plus souvent mon temps dehors. Quand je suis énervé par exemple, j'ai besoin de me retrouver seul, de monter dans ma chambre, de m'enfermer, de mettre de la musique, de me défouler. Mais ici, je n'ai pas ce luxe. Je n'ai pas où respirer dans la maison. Je sors dehors avec cette pression et le dégoût. Dehors c'est encore pire tu tournes mal rapidement, tu commences à être tenté par les stupéfiants. Tu es chômeur, tu n'as rien dans les poches. Tu ne peux pas rester chez toi. Donc peu importe où tu es, tu ne te sens pas à ta place.
- **Auteur :** Tu avais un travail avant de venir ici ?
- **Mouloud :** Quand on était à Suika, j'arrivais plus au moins à me débrouiller, à m'occuper. Je gagnais pas mal ma vie. Ici, c'est différent, pour avoir un parking ou une place pour mettre un stand, il faut se battre. Sinon il y a le chantier. J'ai travaillé dans le chantier aussi. Ici, il y a plein de chantiers. À la ville nouvelle, la construction ne s'arrête pas. Mais j'ai des problèmes de santé, j'arrive plus à y aller.
- **Auteur :** Si tu pouvais réclamer un nouvel habitat à l'État tu opterais pour quoi ?
- **Mouloud :** Pour un logement suffisamment spacieux. Un F5 où on pourrait mieux diviser l'espace, où on ne serait pas les uns sur les autres tout le temps.
- **Auteur :** Tu n'aimes pas que le même espace serve à plusieurs fonctions en même temps ?

- **Mouloud :** Ce n'est pas que je n'aime pas. C'est bien parfois, quand tu le choisis, pas quand tu le subis. Nous on veut avoir le choix de faire comme on veut. Si on a envie de manger dans le salon, on le fait. Sinon on mange dans la cuisine parce qu'elle suffisamment grande pour y manger.
- **Auteur :** Tu m'as dit que tu réclamerais à l'État un F5, mais imaginons que demain toi ou un de tes frères voulaient vous marier vous ferez comment dans un F5 ?
- **Mouloud :** Normalement, l'État doit nous donner un logement. Maintenant, ce n'est pas évident. Il ne faut pas rêver, la réalité est plus compliquée que cela. N'empêche un F5 nous donneraient plus d'options pour le diviser que le F2 actuel.

1.5- Compte rendu de l'entretien numéro 5 (Boubekur) :

Habitant interviewé	- Boubaker - Homme - Fils cadet - Maçon - Relogé
Lieu de l'interview	Au niveau du pied d'immeuble
Durée et date de l'interview	30 minutes
Provenance	Bâtiment de la cité Daksi (logement de l'époque de l'industrialisation du bâtiment), en 2002
Composition de la famille	7 membres de famille (Parent+ 2 filles + 3 garçons)
Emplacement de l'habitat	Ilot médina, 5e étage
Type de cellule	F2 (à qui il a rajouté un F1 en corrompant un dirigeant)

Interview :

- **Auteur :** Comment êtes-vous venu à la ville nouvelle ?
- **Boubakeur :** Nous avons été transférés ici dans le cadre des ménages souffrant d'étroitesse. Avant, on habitait Daksi (une cité de logement collectif construite à l'époque de l'industrialisation).
- **Auteur :** Maintenant, vous habitez quel type de logement ici ?
- **Boubakeur :** On avait un F2 au départ et à côté de nous il y avait un F1. On a explosé la cloison et nous l'avons occupé. Ils (OPGI) ont vu qu'on était dans la misère, donc après plusieurs interventions, ils nous ont laissé faire.
- **Auteur :** Vous avez fait comment au juste ?
- **Boubakeur :** On a enlevé la cloison entre le F1 et le F2 et maintenant on a un F3 et un hall. Normalement, c'est 4 voisins par palier, mais au 5e étage c'est 2 seulement. Mon voisin aussi a fait comme moi. Il y avait des poteaux de part et d'autre de la cloison séparatrice. On les a enlevés ainsi que la poutre. Mais cela ne gêne pas beaucoup parce qu'on est au dernier étage. C'est vrai que si on était dans un autre étage, on n'aurait pas pu le faire, mais au 5e ça ne gêne pas beaucoup. Cela engendre par contre des problèmes d'infiltration d'eau pour les voisins parce qu'on a modifié le plancher également, quand on a touché les poteaux.
- **Auteur :** Après la transformation, tu trouves que l'appartement est meilleur ?
- **Boubakeur :** Maintenant après les transformations, j'ai deux façades. Le soleil peut pénétrer parce qu'avant, on était mal orienté. On n'a pas de balcon, que des fenêtres parce que je les ai supprimés. 7 personnes ne peuvent pas dormir dans un F2 c'est impossible. Maintenant, ça va mieux. Après la transformation et parce que ma sœur s'est mariée et deux de mes frères sont partis. On est 4 dans un F3 donc ça va. Nous ce qu'on a gagné c'est un salon en plus, mais le problème d'étroitesse reste le même. Parce que la surface des espaces est petite, donc le rajout d'une pièce ne règle le problème qu'en partie. Il n'y a pas de différence entre un salon et une chambre. Ils ont presque la même surface. Si je me marie il y aura encore plus de problèmes, parce

qu'avec cet F3 on est vraiment juste. Moi j'ai fait un dossier pour l'acquisition d'un logement et j'attends, c'est pour ça que je retarde mon mariage. S'il n'y avait pas ce problème, je serais déjà marié. J'ai acheté des meubles de chambre à 14 millions, je ne me suis pas rendu compte, mais je ne pouvais pas les faire rentrer dans la chambre. Je les ai laissés dans le couloir. Ils sont restés 4 jours dans le couloir après je les ai ramenés chez le vendeur. La garde-robe faisait 3 m, pas très large, mais aucun mur ne pouvait la comprendre. Tu es obligé d'acheter des petits meubles, pas pratiques. Si tu mets un lit, il bouffe tout l'espace. En plus si tu achètes des meubles, tu vas étouffer par ce dont ça sera trop encombré.

- **Auteur** : Tu penses entreprendre de nouvelles transformations pour améliorer encore plus l'appartement ?
- **Boubakeur** : Ce petit recule dans le bâtiment, peut servir de balcon. Si tu connais les bonnes personnes à l'OPGI, tu peux abattre le mur et profiter de ce recul pour faire une terrasse. Moi, j'ai essayé de graisser la main de certains responsables, mais jusqu'ici ça ne marche pas. J'ai déjà entamé son revêtement. J'ai mis du carrelage. Je veux y ajouter des écrans en verre fumé des deux côtés et le troisième côté avec un mur en maçonnerie pour que je ne touche pas le mur des voisins. J'en fais une extension du salon. Ils n'ont pas accepté. Il faut plus d'argent pour faire ce genre de travaux. Il faut atteindre directement les responsables. J'étends le linge dans ce nouvel espace que j'ai créé et j'y stocke mes affaires. Mais ils disent tu vas affecter l'aspect esthétique du bâtiment. De toute façon, ces bâtiments sont déjà moches.
- **Auteur** : C'était quoi l'appartement du Daksi ?
- **Boubakeur** : À Daksi, c'était un F3. Salon, cuisine et deux chambres. L'appartement du Daksi était mieux. Il était très étroit, mais il n'y avait pas ce problème d'humidité. Ici, j'habite le 5 -ème étage et je souffre beaucoup des problèmes d'étanchéité. Je l'ai refait plusieurs fois, avec mon propre argent, mais le problème persiste. J'ai dépensé presque 120 millions de DA pour l'ensemble des travaux. Maintenant, ça se voit moins, mais il y a toujours des traces d'humidité. La peinture je la refais chaque année, puisque je travaille dans le bâtiment. En plus, il y a des briques ou des parties des revêtements qui tombent, parce que c'est mal fait. Des gens ont été blessés par ça. Tout est fragile et mal fait. Quand on a déménagé, les fenêtres, les portes, les revêtements... tout ça, on l'a fait avec notre propre argent. Les escaliers ont été mal faits. Un mélange fragile de sable et de ciment. Je montais mon frigo et mon pied s'est enfoncé. On a dû attendre que tout les habitants de l'immeuble se réunisse pour collaborer et les refaire. Chacun a donné une somme d'argent et on a fait venir des maçons, qu'on a nous-mêmes aidés. À la fin, on n'est pas sorti de chez nous presque 2 jours pour que ça sèche. Daksi, c'était fait par la SONATIBA, mais ceux-là par des pseudos entrepreneurs qui ne connaissent rien à leur métier. Ici, les chambres font 3m sur 3,5m par exemple au Daksi c'est 2 sur 3. C'est plus étroit. Mais je te dis que ceux-là sont plus spacieux parce qu'on a pu y additionner le F1. Au départ, on avait une chambre, une cuisine, un salon et des sanitaires. Moi je dormais dans le couloir. On a deux filles, une personne handicapée, tu dors avec les filles ? Ce n'était pas adapté à notre famille
- **Auteur** : Vous partager comment l'espace maintenant ?
- **Boubaker** : On a un salon. Maintenant, ma sœur trisomique, on l'a envoyée dormir avec les parents dans une chambre, pour qu'on puisse rester entre hommes et qu'on soit plus à l'aise dans une autre chambre. J'aime me mettre à l'aise, surtout quand je

dors. Mais tu ne peux pas être à l'aise, si tu dors avec ta sœur. Moi je dormais dans le couloir, au départ. J'entrais la nuit à 22h ou 23h, ma mère me met un matelas. Le matin à 7h je pars au travail.

- **Auteur :** Vois-tu une différence entre l'appartement du Daksi et celui que tu occupes maintenant ?
- **Boubakeur :** Pas vraiment, à part la qualité de finition qui était meilleure là-bas et ici c'est plus spacieux. En revanche, on n'a pas pu s'habituer à ce nouveau voisinage. Ils ne sont pas bien éduqués. Pour n'importe quelle raison, ils commencent à s'insulter chez eux ou dehors et nous on entend tout. On est avec nos familles et c'est inadmissible. C'est mal isolé et on entend tout ce qui se passe chez les autres ou dehors. Ici, on ne se connaît pas. Personne ne connaît les autres, donc tout le monde peut se permettre de faire ce qu'il veut. Il n'y a pas le respect qui existait dans les anciens quartiers. Au Daksi, cette mentalité n'existe pas. Au contraire, c'étaient des relations basées sur « El Horma » et le respect. Des personnes qui ont grandi ensemble et qui se connaissent et se respectent. Ici, c'est très individualiste comme mode de vie.
- **Auteur :** Le voisinage ne s'entend pas, c'est pour cela que le quartier est mal entretenu ?
- **Boubakeur :** C'est l'OPGI qui ne fait pas d'entretien. Le problème d'infiltration d'eau, l'accumulation des déchets... Ces problèmes touchent tout le monde, mais il n'y a jamais d'intervention pour améliorer la cité. En plus, nous sommes plusieurs dans chaque bâtiment, 4 à 5 par palier donc cela devient sale très rapidement. Dans un bâtiment, il faut au maximum 2 voisins par palier et pas 4. Et deux façades pour chacun.
- **Auteur :** C'est quoi ton idéal en termes d'habitat ?
- **Boubakeur :** L'idéal c'est l'évolutif, même pour un célibataire comme moi. Tu lui donnes un bout de terrain et il fait ce qu'il veut. Qu'il fasse un F1, F2 on s'en fiche, il sait ce dont il a besoin. Comme ça, tu évites la gêne et les altercations avec le voisinage aussi. Ici en haut ils font du bruit et en bas ils te disent de faire moins de bruit.

1.6- Compte rendu de l'entretien numéro 6 (Bouchama) :

Habitant interviewé	- Bouchama - Homme (personne à mobilité réduite) - Fils aîné - Commerçant informel - Relogé
Lieu de l'interview	Au niveau du parking du quartier
Durée et date de l'interview	10 minutes
Provenance	Bidonville de New York, en 2002
Composition de la famille	6 membres de familles (le garçon et sa mère + le père+ la deuxième femme de son père + deux filles)
Emplacement de l'habitat	Ilot New York, 3e étage
Type de cellule	F3

Interview:

- **Auteur :** Comment êtes-vous arrivés à la ville nouvelle ?
- **Bouchama :** Nous sommes venus dans le cadre du relogement des bidonvilles. Nous habitons New York avant. Une équipe de recensement est arrivée. Elle nous a inscrits dans une liste. Quelques mois après, ils nous ont regroupés au niveau du théâtre de Constantine pour faire le tirage au sort. Le lendemain, ils sont venus raser le bidonville et nous étions déjà en route pour la ville nouvelle.
- **Auteur :** Étiez-vous favorable à ce transfert ?
- **Bouchama :** Oui, tout à fait. La vie dans le bidonville devenait de plus en plus difficile. On réclamait ce départ depuis un moment. Mais New York aussi avait ses avantages. On était à l'aise. Ici, tu fais un truc les voisins vient se plaindre. Si les enfants courent, les voisins ne sont pas contents, donc ma sœur ne vient nous rendre visite que rarement. Avant, on faisait ce qu'on voulait. Il n'y avait pas ces contraintes. À New York, nous avons aussi l'avantage de rajouter autant d'espace que nous voulions, pas comme ici. L'appartement ne peut pas évoluer dans le sens que nous voulons. Avant les invités dormaient chez nous maintenant personne ne vient dormir. Au départ, nous étions contents de venir à la ville nouvelle, mais maintenant on regrette un peu.
- **Auteur :** Qu'est-ce que vous regrettez ?
- **Bouchama :** On a perdu en surface. Avant, on avait des chambres et des cuisines plus spacieuses. On avait un long couloir très polyvalent qui nous manque ici. Il était spacieux. Il servait aussi au moment des fêtes et des décès. On ne meublait pas trop nos chambres parce qu'elles étaient grandes et on est limité financièrement.
- **Auteur :** Comment vous utilisez l'appartement actuellement ?
- **Bouchama :** Mon père est marié à deux femmes et on vit tous dans le même appartement. Au départ, il y avait beaucoup d'étroitesse, mais maintenant que l'une des filles est mariée, c'est moins pire. Avant, on dormait dans le salon aussi. Mon père a une chambre et dort avec l'une de ses femmes, tandis que l'autre dort avec ses enfants dans l'autre chambre. Moi j'occupais le séjour. Maintenant, c'est différent.

J'occupe une chambre avec ma mère et l'autre est pour les filles et la dernière pour mon père et sa jeune femme. Mais depuis le mariage de la ma sœur, c'est plus confortable parce que quelquefois je peux bénéficier d'une chambre tout seul, quand ils vont chez elle. Pour la cuisine, on l'utilise à des heures différentes. On a deux marmites³⁶. Ma mère prépare le repas, on le mange dans la chambre. Quant à mon père sa femme et les autres, ils mangent généralement dans la cuisine

- **Auteur** : Est-ce que ces logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite ?
- **Bouchama** : Non, pas du tout. Déjà, ils me donnent le troisième étage. En sachant que les bâtiments ne sont pas équipés du tout pour les personnes à mobilité réduite. Il n'y a ni ascenseur ni rampe. On est traité comme ci, on était comme les autres ; alors qu'on a des besoins spécifiques. C'est très difficile pour quelqu'un comme moi de monter et descendre. C'est pour ça que je ne le fais qu'une fois par jour. Quand je monte, je descends plus.
- **Auteur** : Si tu avais la possibilité de déménager, tu opterais pour un retour à New York ou un autre type de logement ?
- **Bouchama** : Non, New York ne me correspond plus, c'était bien à une époque. C'est vrai il y a des avantages. On ne payait pas l'électricité, ni l'eau, ni le loyer, mais il y avait beaucoup d'inconvénients aussi. On n'avait pas de gaz donc on ramenait systématiquement des bouteilles de gaz. C'était sale et pas entretenu. Il y avait beaucoup de gourbis qui n'avaient pas de sanitaires donc ils faisaient leurs besoins dehors à côté. Donc, on veut un habitat convenable. Un appartement avec plus de chambres ou un logement individuel. Qu'on puisse le modeler au fur et à mesure, selon nos envies. Ici par exemple, on a détruit le balcon du salon et on l'a assimilé au salon. On a aussi recloisonné l'espace intérieur. On a fait beaucoup de travaux. Il est vachement mieux l'appartement, maintenant. On n'a pas les moyens pour acheter des meubles, mais on l'a beaucoup amélioré. Mais je pense qu'il est au maximum maintenant. On ne peut rien faire de plus. Si on avait un logement plus grand on aurait pu le transformer plus
- **Auteur** : Tu penses que l'appartement que tu peux transformer est mieux que celui que tu ne peux pas transformer ?
- **Bouchama** : Oui bien sûr. On a des besoins qui changent et même la situation de notre ménage change. Donc on veut avoir la liberté de faire ce qu'on veut en fonction de ces changements. Ici, on n'a rien fait. On a juste agrandi le salon en supprimant le balcon.

³⁶ Pratique courante chez les familles polygame, ou dans les appartements regroupant plusieurs ménages. Chacun noyau prépare sa propre nourriture.

1.7- Compte rendu de l'entretien numéro 7 (Fouzia) :

Habitant interviewé	- Fouzia - Femme - Mère de famille - Femme au foyer - Relogé
Lieu de l'interview	Dans l'appartement par le biais d'une collègue
Durée et date de l'interview	15 minutes
Provenance	Bidonville le Faubourg, en 2002
Composition de la famille	7 membres (3 garçons et 2 filles en plus des parents)
Emplacement de l'habitat	Ilot horizon divers
Type de cellule	F3

Interview :

- **Chercheuse Constantine 3 :** Est-ce qu'on peut revenir sur votre venue à la ville nouvelle ?
- **Fouzia :** Comme mon mari était marié et on avait des enfants, on était prioritaire pour le logement. Le service de recensement nous a mis en tête de liste. On attendait ce logement avec impatience. On habitait dans un bidonville. On se partageait ce bidonville avec la famille de mon mari (ses frères mariés et ses parents), donc on était heureux de sortir du bidonville. Maintenant, on a un logement pour nous tous seuls alors qu'avant c'était une chambre dans un gourbi.
- **Chercheuse Constantine 3 :** Tu préfères l'appartement actuel à l'ancien Gourbi ?
- **Fouzia :** C'est mieux que la chambre qu'on avait dans le bidonville parce qu'on avait qu'une seule chambre. Avant, on était dans un gourbi à cinq chambres. Ma belle-mère et ses quatre enfants mariés chacun avait sa chambre et elle la sienne où elle dormait avec ses deux filles non mariées et une petite cuisine. On n'avait ni eau ni gaz et on se branchait illégalement pour avoir une alimentation en électricité. En plus, je ne me sentais pas chez moi. Parce que je devais faire gaffe à ne pas me retrouver seul avec un des hommes de la maison. J'étais tout le temps, soit dans ma chambre, soit dans la cuisine avec mes belles-sœurs. On avait beaucoup de problèmes entre nous et la cohabitation devenait insupportable. Ici, je peux faire ce que je veux. Je suis indépendant et ils ne sont pas sur mon dos pour me contrôler
- **Auteur :** Maintenant que tu es ici, tu utilises comment ton appartement ?
- **Fouzia :** On dort moi et mes filles dans une chambre, une autre est occupée par les hommes. On voulait utiliser le salon que pour les invités. La plupart du temps il est fermé. Il sert juste à recevoir, mais parfois on met un matelas pour un des garçons et il dort là-bas. Une des chambres sert aussi pour d'autres activités. On s'y installe la journée. Elle fait guise de séjour aussi. Le salon, on y entre rarement. Pour la prise de repas, on le fait au niveau de la cuisine, d'abord les hommes ensuite les femmes, surtout le soir parce que la journée, ils mangent souvent dehors.

Pour le moment l'appartement est suffisant, mais maintenant que les garçons ont atteint l'âge du mariage, c'est devenu encombrant (son fils va se marier l'été prochain). Là pour le moment, ils envisagent de se marier ici ; mais disons que si l'un d'eux se marie, on doit sortir moi et les filles de la chambre et il va s'y installer. Les femmes seront obligées d'utiliser le salon qui deviendra une chambre. Le salon je n'ai pas envie qu'on y entre. Je veux le préserver. Il sert qu'aux invités, j'y tiens

- **Chercheuse Constantine 3** : À ton avis quels sont les inconvénients de ce logement ?
- **Fouzia** : La cuisine est petite. Elle sert qu'à cuisiner. On ne peut pas y manger. S'il y a un évènement, un mariage ou un décès, les voisins sont solidaires. On ouvre les appartements et on utilise ceux des autres voisins ; sinon ça ne peut pas contenir beaucoup de monde. Pour la soirée de la fête, on fait ça dehors devant l'immeuble. Si on a une fête et qu'on est limité en argent, parce qu'on ne peut pas louer une salle, on utilise le salon et ceux des autres. Je cuisine chez ma voisine comme je le fais souvent et la mienne je l'aménage pour les invités. Les toilettes et la salle de bain sont petites. On ne peut rien y faire. Le balcon était vide. Il ne me sert à rien donc je ne l'utilisais pas vraiment, c'est pour ça que je l'ai supprimé. L'appartement ne peut pas accueillir les activités d'avant. C'est pour ça que j'utilise souvent le pied du bâtiment pour le séchage de laine ou des graines. Il sert aussi au moment de l'aïd pour le sacrifice des moutons. Le séchoir de la cuisine, en fait, est un réceptacle. Je l'utilise pour stocker des affaires dont je me sers que rarement, c'est tout. Tu sais mes anciens meubles sont difficilement rentrés dans l'appartement. Il faut dire qu'ils étaient grands pour un appartement aussi petit. Quand j'achète de nouveaux, c'est la même chose aussi. Moi, je ne suis pas venu tout de suite. J'ai préféré régler des détails avant ma venue, concernant les imperfections, les revêtements et en plus j'ai profité pour repeindre et séparer la douche et la salle de bain, mettre de la faïence. Je suis venu après une année
- **Chercheuse Constantine 3** : Tu as fait des transformations dans le logement ?
- **Fouzia** : Oui. On a enlevé le balcon et on l'a rajouté à la chambre. Je voulais juste agrandir la chambre pour qu'elle soit suffisante pour les filles et leurs affaires. Tu sais, on avait des canapés, on n'a pas pu les faire rentrer. Il fallait faire appel à un menuisier pour les réajuster. C'est pour ça qu'on a construit une garde-robe encastrée nous-mêmes avec des briques et des planches à l'intérieur. Parce que je n'ai pas où mettre mes vêtements. En plus, on a profité d'un espace perdu dans la conception pour le faire. Tout le monde a fait pareil
- **Chercheuse Constantine 3** : tu envisages de rester au niveau de ce logement ?
- **Fouzia** : Je n'ai pas vraiment le choix. Il me plaît mieux que le bidonville, mais maintenant que les enfants ont grandi, j'ai envie d'avoir un lot de terrain. Il faut dire que l'appartement me convenait à un certain moment. Là, il devient trop petit pour mes enfants qui veulent se marier. En plus, la vie est chère et pour louer dehors. Il faut les moyens, donc ils ne peuvent pas sortir de la maison. Obliger qu'ils se marient ici. Donc, j'ai envie de construire une maison individuelle pour nous tous, mais on n'a pas les moyens. Ou j'espère qu'ils leur donneront un appartement et dans ce cas je peux garder celui-là pour moi et mon mari et un de mes fils.

1.8- Compte rendu de l'entretien 8 (Hamid) :

Habitant interviewé	- Hamid - Homme (à mobilité réduite) - Chef de famille - Chômeur - Relogé
Lieu de l'interview	Dans son appartement
Durée et date de l'interview	25 minutes (le 14-05-17)
Provenance	Logement F3 Cité Filali (bâtiment de l'époque de l'industrialisation), en 2002
Composition de la famille	5 membres (parents plus 2 filles [3 et 12 ans] et un garçon de 10 ans)
Emplacement de l'habitat	Ilot médina, rez-de-chaussée
Type de cellule	F2

Interview :

- **Auteur :** Tu habites quel type de logement ?
- **Hamid :** Je suis dans un F2. J'ai un salon, une cuisine et une chambre.
- **Auteur :** Tu es arrivé comment à la ville nouvelle ?
- **Hamid :** Nous, on était à Filali (habitat collectif de l'époque de l'industrialisation). On avait un F3 et on y vivait moi et 2 frères avec leurs femmes en plus des parents. L'appartement était très petit, mais très bien fini. Ceux-là sont un poil plus grand, mais avec une très mauvaise finition. Nous sommes arrivés ici dans le cadre de distribution de logement pour les cas sociaux.
- **Auteur :** Tu trouves que cet appartement est mieux que celui de Filali ?
- **Hamid :** Malgré l'étroitesse, je trouve que Filali et ce logement se ressemblent énormément. C'est la même chose. Mais je relativise je dis que c'est mieux que ce que j'avais. La chambre de Filali, si je mettais mon lit, je ne pouvais pas mettre un canapé. Celle-là je peux mettre un lit en plus d'un canapé. En plus, j'habitais avec ma famille je ne disposais que d'une chambre finalement. À Filali même, les F4 sont étroits.
- **Auteur :** Selon toi, c'est quoi les défauts de ce genre d'habitat ?
- **Hamid :** D'abord la finition. Tu sais la finition est nulle, mais dans le temps nous étions obligés d'accepter ce logement. Il y avait une crise de logement donc on acceptait ce qu'on nous donnait. Tout est mal fini dans les appartements. En plus, un F2 est vraiment petit pour une famille. J'ai 3 enfants qui sont encore petits, mais quand même on est très à l'étroit. J'ai des w.c. qui font un mètre carré. Si quelqu'un est un peu gros, il ne peut pas entrer. Tu sais le voisin qui est au-dessus de moi. La nuit quand il est avec sa femme, j'entends tout. C'est horrible ! Même si un meuble me plait dehors, je ne peux pas l'acheter. Je n'ai pas où le mettre et comment le faire rentrer. Les cloisons c'est des panneaux en béton armé non finis. Il n'y a pas d'enduit donc pour accrocher un cadre, je ne peux pas le mur reste nu. Je ne peux pas faire ce que je veux.

Tu sais à Filali, on était très à l'étroit, mais on avait deux façades. C'était une bouffée d'oxygène d'avoir deux façades. Ici, on a une seule façade et le soleil ne pénètre pas, c'est un problème. Il y a beaucoup d'humidité à cause de ça et les murs sont noirs et nous, on est malade. Moi je voulais m'étendre sur l'espace externe. Déjà par ce qu'il y a ce regard qui me gêne. En plus, j'ai envie de quitter cet appartement et je vais le faire le plus rapidement possible. Moi, l'endroit me plaît, mais l'appartement ne me plaît pas. Ici, les enfants ont où jouer. Tu n'as pas peur qu'une voiture les écrase. C'est très calme aussi parce qu'il y a peu de passage et les étrangers ne pénètrent pas ces endroits, les voitures non plus. Comparé à Filali où le flux de personne et de voiture est fort et ne s'arrête jamais. Les enfants n'ont pas où joué. Maintenant, on se connaît aussi avec le voisinage. On se connaît depuis quelques années déjà et les relations sont bonnes avec la plupart d'entre eux. Sinon, on est 4 par palier 2 de chaque côté, donc 20 par immeuble c'est beaucoup

- **Auteur :** Tu as entrepris des transformations dans le logement ?

- **Hamid :** Oui, comme presque tout le monde. La salle de bain est en longueur. La plupart d'entre nous ont fermé cet espace avec un mur et ont fait une salle de bain avec une douche et un espace qui sert de rangement. Il y en a qui ont enlevé carrément la douche et l'ont mis au niveau du balcon ça dépend. J'ai enlevé ma chambre pour mettre des lits superposés pour mes enfants. Au début, j'avais une chambre quand j'ai emménagé. À cette époque ma fille avait 8 mois. L'appartement était correct. Maintenant, moi je dors dans le salon et mes enfants dans la chambre. Mais le matin je dois me lever parce que le garçon vient s'habillait ici.

Concernant les transformations, j'ai aussi enlevé le balcon parce que la cuisine était trop petite. Quand j'ai rajouté le balcon, elle a pu contenir une table et un rangement. Avant que je fasse cette extension, il était impossible de l'utiliser. Tu mettais une maida (table basse) ça te prenait tout l'espace. En plus, on ne pouvait pas être à 5 autour, mais seulement à trois. J'ai remplacé les portes en optant pour des portes coulissantes. Elles prennent moins de place. En plus, on voulait entreprendre des travaux pour recouvrir de faïence, mais on a arrêté à cause des fuites. Le mur est trop humide, ça ne servirait à rien. La faïence va se décoller après. La porte des w.c. s'ouvrait vers l'intérieur. Donc on l'a modifié pour qu'elle s'ouvre vers l'extérieur. C'était impossible pour quelqu'un de gros d'y entrer. C'est encore difficile même avec ce système. La cuisine, avant qu'on abatte le mur, ne pouvait pas nous accueillir et à l'époque on avait qu'une fille. Mon microonde, je n'arrive pas à lui trouver une place. Je l'utilise après je le range, comme pour la vaisselle. Cela fait des efforts en plus. À chaque fois, il faut le ranger et le ressortir... Ça, c'est mon matelas, là où je dors la nuit. Je le mets dans le salon et le jour je le remets ici sur celui des enfants.

- **Auteur :** Tu envisages de rester ici après ces transformations ?

- **Hamid :** J'ai introduit un dossier pour faire un changement et obtenir un F3. Je sais que plus les années passent plus j'aurais du mal à vivre dans cet appartement. Sur papier normalement le F1 et le F2 n'existent plus, mais on continue à y vivre. Après il y a eu des rumeurs comme quoi on devait retrouver d'autres logements puisque ceux-là menaçaient ruine ; mais ça ne s'est pas fait. Je n'ai pas besoin d'un F3. Même si on me donne un F3 et une chambre en plus, je ne serai pas content. Je dis qu'il faudrait que ça soit relatif au membre d'enfants. J'ai un garçon et deux filles. Mon garçon doit avoir sa chambre tout seul et mes filles une chambre indépendante aussi. Maintenant, ils sont jeunes, mais le matin quand ils se changent, c'est vraiment

handicapant. La fille ne veut pas que son frère la voie se changer. Le frère est obligé d'aller ailleurs se cacher et vis ver ça. Quand ils révisent leurs leçons, on les sépare aussi. Ils n'ont pas d'endroit où réviser, un bureau ou un coin réservé pour ça, donc on est tous mal à l'aise. En revanche, ces appartements sont très prisés surtout par les nouveaux mariés, qui viennent souvent ici chercher des locations. Si demain, j'ai l'opportunité de changer de logement, j'aimerais rester ici à la ville nouvelle. Je ne veux pas aller ailleurs, j'aime bien ici. Imagine qu'un invité vient te rendre visite à 6h ou 7h du soir ici tu peux te débrouiller, sortir faire les courses rapidement tout est ouvert. Mais au centre-ville de Constantine, Filali là où j'étais, tout est fermé le soir. Cela fait un an que je ne suis pas allé au centre-ville. Je n'ai plus rien à y faire. En plus, c'est devenu moins animé. Les quartiers préfabriqués comme Filali sont devenus des quartiers-dortoirs. Le commissariat a stabilisé aussi les lieux. Ils font des patrouilles et la délinquance a diminué par rapport aux premières années. Il faut dire que c'était dangereux ici. Au début après 4 h du soir on ne sortait pas, c'était très risqué.

- **Auteur** : Pour toi, qui es une personne à mobilité réduite, tu trouves ces appartements adaptés à ta condition ?
- **Hamid** : Non, pas du tout. Déjà, quand nous sommes arrivés, Il y avait un tirage au sort. Moi, je n'ai pas voulu y participer. J'estimais en tant qu'handicapé, que je devais bénéficier du RDC. Mais ils n'ont rien voulu savoir. Il a fallu beaucoup d'intervention pour que j'obtienne l'appartement au niveau du RDC. Normalement, c'est automatique, mais bon j'ai un voisin, il est handicapé et il vit au 5 -ème étage. En sachant que les immeubles ne disposent pas d'ascenseur. Même le quartier ne dispose pas de rampe. C'est difficile, il s'imagine que les personnes handicapées n'existent pas. Ils n'ont pas pris en considération ces paramètres. C'était la crise et celui qui avait un logement était déjà très heureux d'en posséder un, donc ils jouaient sur ça. Ils savaient qu'on n'allait pas refuser un appartement, peu importe lequel. Même au 5e étage et même en étant handicapé. En plus, c'est partout pareil les quartiers ne sont pas adaptés, ce n'est pas qu'au niveau de la ville nouvelle.

1.9- Compte rendu de l'entretien numéro 9 (Kamel) :

Habitant interviewé	- Kamel - Homme - Chef de famille - Maçon - Relogé
Lieu de l'interview	Dans un café au niveau du quartier
Durée et date de l'interview	20 minutes
Provenance	Bidonville New York, en 2002
Composition de la famille	7 membres (Parent plus 5 fils adultes, dont deux en prison)
Emplacement de l'habitat	Ilot New York, Rez-de-chaussée
Type de cellule	F2

Interview :

- **Auteur :** Raconte-nous comment on vous à transférer dans la ville nouvelle ?
- **Kamel :** On nous a ramené une nuit de New York. Ils nous ont dit si vous ne venez pas, on va toute détruite. On arrive, il n'y avait rien. En plus, les appartements avaient beaucoup de problèmes, pas de portes, pas de fenêtres, pas de commerces, pas d'eau, des fuites de gaz. Tu imagines. C'est dangereux les fuites de gaz. On a passé trois mois sans électricité. Il faut dire la vérité, c'est nous qui avons insisté pour avoir un logement et quitter le gourbi, mais on a eu un autre gourbi à la place du logement. Un gourbi de moins bonne qualité. Quand on nous a ramenés ici. On ne savait pas sur quoi on allait tomber exactement. Il y avait que des problèmes au début. Tu imagines mon voisin quand il lave par terre, moi je suis inondé. Je ne savais pas que j'allais avoir ça, quand j'étais au niveau de mon gourbi. On nous a tirés au sort, pour l'emplacement. On ne nous a pas demandé notre avis. On avait une association qui demandait des logements, des représentants qui s'occupaient de ça à notre place. C'est un autre gourbi. C'est une catastrophe, ce mode de vie nous fatigue. On nous a dit on va faire un tirage au sort. Il y a des F2 des F1 et des F3. Pour les bénéficiaires des F1 et F2. La moitié les a acceptés et l'autre moitié a refusé. Ils ont dit, on n'en veut pas, donnez-nous tous des F3. Ils nous ont répondu, vous n'avez pas le choix. Soit, vous acceptez, soit on détruit avec le bull. La ville nouvelle, c'était un désert quand on a débarqué. Ils ont commencé la nouvelle par notre quartier. On était les premiers ; on vivait avec des bêtes sauvages, seuls, loin de tout le monde. On avait l'impression d'être chassé de Constantine, qu'on n'y avait pas le droit d'y être
- **Auteur :** pourquoi vous qualifiez ces nouveaux appartements de gourbi ? C'est quoi leurs principaux défauts ?
- **Kamel :** Nous, on est 7 dans le ménage avec 5 enfants (deux de ces fils purgent une peine en prison) dans un F2. L'espace est insuffisant. C'est tous des garçons. Un d'eux dort au salon et quatre autres dans une chambre et moi et ma femme dans une chambre. On a des lits superposés comme ceux de l'armée. Mon fils il a 30 ans. Il n'est pas encore marié parce qu'on n'a pas où le marier. Moi ce qui me dérange le

plus tu sais, c'est la présence d'un regard au milieu de la cuisine. Mais comment tu peux vivre avec ça ? Parfois, je suis inondé, des fois il est bouché. C'est un regard commun à tout le bâtiment, donc tout le bâtiment dessert ici. Quand ce n'est pas le regard, c'est l'étanchéité. Le voisin d'au-dessus dès qu'il lave par terre c'est la catastrophe. Un F2 est minuscule. Il est fait pour un homme avec sa femme et enfant c'est tout... Mon voisin il a un F1 et il a quatre enfants il a modifié beaucoup. Moi, je n'ai pas changé. J'ai juste rajouté des revêtements en faïence pour faire plus beau. C'est le système tunnel. Tu ne peux pas bouger d'un pas, mais si mon salon n'était pas en béton j'aurais explosé mon balcon et je l'aurais rajouté au salon, mais je n'ai pas pu. Ce qui me dérange aussi ici, c'est les imperfections. On est dans des appartements, mais niveau du confort on était mieux dans notre gourbi. Il n'y avait pas ces problèmes, l'étanchéité était meilleure. Par exemple, le réseau d'assainissement n'est pas bien fait donc il attire les rats. C'est dangereux. Ici, c'est un travail bâclé, ça se voit. Il y a des rats, il y a des imperfections. On a une seule façade, une seule vue. Tu dois faire avec, si en plus tu ne peux pas l'utiliser à cause du vis-à-vis ça devient gênant.

- **Auteur :** Tu voulais modifier l'appartement ?
- **Kamel :** Questions transformations, je n'ai rien pu faire. Tu sais je voulais transformer, mais c'est un système tunnel en voile comme ceux du Daksi (habitat de l'époque de l'industrialisation) ; d'ailleurs c'est la même entreprise qui les a fait SONATIBA (entreprise étatique de l'époque datant de l'époque de l'industrialisation). Elle a fait la même chose, de la même façon. On ne peut pas modifier. Si on touche, on va toucher la structure. Si c'était en toub, j'aurais cassé le balcon, comme mes voisins là. Je l'aurais fait, mais en béton je peux faire quoi ? Mais on se voit tous à travers le balcon. On en a un seul dans le séjour. Quand on mange dans le séjour, ils nous voient. Normalement le balcon seulement dans la cuisine pas dans le salon. Donc on l'a fermé avec des vérandas et du vitrage sinon on nous voit, surtout la nuit et les voisins qui sont placés en haut.
- **Auteur :** C'est vous qui avez planté l'arbre ? (Des arbres entourés par une clôture devant son appartement)
- **Kamel :** Oui, c'est moi qui l'ai fait. Quand je suis arrivé à la ville nouvelle c'était désertique. Il n'y avait rien donc j'ai planté des Arabes. Après j'ai mis une clôture sur place pour éviter que les enfants les déracinent. Maintenant, ça m'évite leurs tires, quand ils jouent au ballon, Cela les éloigne.
- (Son voisin après a témoigné son mécontentement vis-à-vis de cette clôture en mentionnant qu'elle donnait un aspect négligé et non esthétique au bâtiment, et qu'en Europe ils n'ont pas ça : « Je ne suis pas contre la clôture, mais s'il devait la faire il l'a fait bien pas comme ça c'est n'importe quoi »)
- **Auteur :** Tu parles depuis tout à l'heure de New York, tu préférerais revenir y habiter ?
- (Kamel prend peur)
- **Kamel :** Je ne veux pas revenir où j'étais avant. Je suis en train de parler de mes problèmes ici, mais je ne veux pas revenir là-bas. Il n'y avait ni gaz ni électricité. J'ai envie de rester ici, mais il reste beaucoup de problèmes à régler. L'appartement est mieux sur pas mal de points, mais ce n'est pas parce qu'on le critique qu'on a envie de revenir vers le bidonville. On veut un appartement meilleur c'est tout. Avec de meilleures finitions et plus d'espace. Une surface qui nous conviendrait, pas un F2

- **Auteur :** Il était comment le bidonville ?
- **Kamel :** Beaucoup plus spacieux. On avait un gourbi qu'on se partageait entre trois frères. On avait une cuisine commune, mais chacun faisait la préparation des repas de façon autonome. Tout était clôturé. Au départ, le gourbi était une chambre plus une cuisine. On a rajouté la deuxième chambre après le mariage de mon frère.

1.10- Compte rendu de l'entretien 10 (Mohamed Cherif) :

Habitant interviewé	- Mohamed Cherif - Homme - Chef de famille - Maçon - Relogé
Lieu de l'interview	Dans un café au niveau du quartier
Durée et date de l'interview	15 minutes
Provenance	Bidonville New York, en 2002
Composition de la famille	7 membres (Parents + un garçon et 4 filles)
Emplacement de l'habitat	Ilot New York, 1 ^{er} étage
Type de cellule	F1

Interview :

- **Auteur :** Parle-moi de l'habitat que tu occupes actuellement ?
- **M.C :** J'habite dans un F1. On est 7 dans un F1. C'est invivable, on partage tout. Tu ne peux rien y faire. Il n'y a pas où recevoir. On n'a pas d'espace de réception d'ailleurs, on utilise même la cuisine
- **Auteur :** tu trouves des difficultés à vivre dans cet appartement ?
- **M.C :** Je te dis un truc quand ma femme a accouché j'ai dormi ici dans le parking. À chaque fois qu'il y a un invité, on doit sortir dehors. Quand une invitée passe la nuit, on est obligé de dormir partout même dans la cuisine et des fois dehors dans la voiture, pour ne pas gêner les femmes. Quand mes belles-sœurs viennent et des fois avec leurs maris. Toute la maison est occupée par des matelas. Les femmes dans le séjour et les hommes partout ailleurs.
Autre chose, les enfants quand ils révisent, on est obligé de tous rester éveillé. Il n'y a pas de coins bureau ou de chambre à l'écart tout se passe dans la même pièce. Tout se passe dans la même pièce. Tu ne peux pas dormir quand quelqu'un parle et l'autre regarde la télé ou fais ses devoirs. En plus, je suis condamné à ne pas transformer. Parce que c'est un système de voile, et il n'y a pas où tu peux déborder avec le logement. Tu imagines si mon garçon devient âgé et veut se marier ; il est obligé qu'il sorte louer ailleurs, or c'est cher. Donc, au final il va rester avec moi et ça deviendra encore invivable. Je n'ai pas de meuble parce que l'espace est trop petit quand tu mets des meubles ça devient encore plus envahissant
- **Auteur :** Cela t'aurait aidé si tu pouvais agir davantage sur ton logement et le modifier ?
- **M.C :** C'est un F rien pas une F1. On ne peut pas diviser l'appartement et trouver un nouvel agencement. C'est une dalle (en béton) comment tu peux le faire ? C'est impossible de modifier quoi que ce soit. L'appartement fait 28 m². Tu sais on n'a pas où recevoir. Mon voisin à un F3 et me dit que les invités n'ont pas où dormir, moi c'est encore pire, ils n'ont pas où s'asseoir. Ma femme a accouché j'ai dormi dehors ici dans le parking. Ses sœurs sont venues donc qu'est-ce que je pouvais

faire ? Les sanitaires font 70 cm sur un mètre. Si tu es obèse, tu ne peux pas entrer. Une douche de 1m 40. On ne peut rien y faire. Je déteste cet appartement. Je mange dans le salon. Je fais tout dans le salon. Mes enfants étudient dans le salon. La lumière m'empêche de dormir, alors que je dois me reposer parce que je travaille comme carreleur dans le chantier. Des fois, je dors dans le couloir pour pouvoir me reposer. Imagine que vous partagiez 10 mètres carrés à sept. C'est très difficile. Il y a trop d'humidité. On est entassé. Après, ils nous demandent de payer un loyer et certains frais pour la régularisation de nos dossiers. Pourquoi je paye ? Normalement, c'est eux qui me payent. À part la peinture, je n'ai pas pu faire grand-chose. Tout est rattaché dans ce système industriel. Quand c'est de l'ourdi tu peux modifier tu peux transformer, mais quand c'est ce système, tu ne peux rien y faire. Quand c'est en toub, tu peux enlever la toub et tu avances. Quand c'est du béton, tu t'inclines. Tu veux voir ce que j'ai comme meuble ? deux canapés c'est tout. Je n'ai pas de meuble où je vais le mettre.

- **Auteur :** À part le fait de ne pas pouvoir transformer qu'est ce qui te dérange aussi ?
- **M.C :** Il y a aussi le fait qu'on soit nombreux par immeuble. Jamais je n'ai vu un bloc de 5 appartements par palier. On est trop nombreux et regardes la taille du palier. C'est équivalent à la taille de mon logement. Pourquoi ils n'ont pas introduit tout cet espace perdu dont nos appartements ? Il aurait été plus utile.
- **Auteur :** Si tu pouvais avoir un habitat meilleur, tu opterais pour quoi ?
- **M.C :** Si je pouvais changer quelque chose, j'aurais fait un grand métrage, une grande surface, des pièces plus grandes, une ou deux chambres de plus. Que ce soit suffisant pour mes enfants. Le reste n'a pas d'importance. La surface c'est tout. Mais imagine que j'ai un F3 et j'ai un enfant qui va se marier. Il va prendre une autre chambre. Le problème c'est le même. Donc il doit sortir. F3 c'est quoi c'est deux chambres. Il va prendre une et si tu as des filles, tu fais comment ? Mais un F3 est largement mieux qu'un F1. On est 64 familles dans des cas pareils, avec des familles nombreuses dans une F1. On a pris un avocat pour essayer de sortir de cette misère, mais c'était un échec. Puisqu'on a déjà bénéficié d'un logement, on n'est pas prioritaire. On est condamné à être ici
- **Auteur :** est-ce que tu étais favorable à ta venue ici ?
- **M.C :** On ne nous a pas vraiment donné le choix. C'était obligatoire, ils allaient raser le bidonville. Maintenant, le bidonville me manque. À chaque fois que l'un de nous se mariait, on rajouter une chambre. J'avais une chambre pour moi et une pour mes parents. À l'entrée, il y avait une cuisine commune. Les chambres étaient assez spacieuses. J'avais aussi des sanitaires autonomes pas comme beaucoup qui faisaient leur besoin dehors. En plus, un petit recule devant ma chambre. Je l'utilisais pour étendre le linge ou faire sécher des graines... Ici, ils voulaient nous donner un seul appartement par famille. C'est pour cela que je me suis marié avant de venir. Quand on a su qu'on allait être déménagé et qu'on a droit à un seul appartement, beaucoup d'entre nous, comme moi, se sont pressés de se marier. Le jour du recensement, ils étaient comptés comme un ménage indépendant et par comme un ménage dépendant des parents.
- **Auteur :** Es-tu favorable à un retour à New York ?
- **M.C :** Non, maintenant j'ai pris l'habitude du bâtiment collectif et de cet endroit. Je n'ai pas envie de revenir là-bas et au mode de vie du Gourbi. Ce que je veux c'est un meilleur logement c'est tout plus de chambres pour mes enfants.

1.11- Compte rendu de l'entretien numéro 11 (Abdelhak) :

Habitant interviewé	- Abdelhak - Homme - Chef de famille - Fonctionnaire - Relogé
Lieu de l'interview	Dans un café au niveau du quartier et une partie dans le logement
Durée et date de l'interview	30 minutes
Provenance	Bidonville New-Yrok, en 2002
Composition de la famille	Parent + 4 enfants (3 garçons et une fille) + grand-mère paternelle
Emplacement de l'habitat	Ilot New-Yrok, 3e étage
Type de cellule	F2

Interview :

- **Auteur :** Pouvez-vous me raconter votre venue à la ville nouvelle ?
- **A.E :** On m'a forcé, je ne voulais pas venir ici. Du jour au lendemain, ils nous ont imposé la ville nouvelle. Ils ont envoyé des gens faire des recensements. C'étaient des militaires, dans les années 80, après c'étaient des agents administratifs dans la fin des années 90. Ils ont construit une première tranche. Ils ont dit que c'était pour le bidonville de New York, après c'était pour El Gamas (un autre bidonville). À chaque fois qu'ils construisaient, c'était soi-disant pour New York, mais après ce n'était pas nous. Jusqu'à la création de villes nouvelles. On a monté une association, après on nous a enregistrés. Entretemps, il y avait le séisme de Boumerdès qui a fait beaucoup de mort, surtout au niveau des bidonvilles. Les autorités ont pris peur. Ils ont accéléré les choses. Juste 20 jours entre l'enregistrement et le déménagement. C'était comme cela : donne la fiche familiale combien d'enfants ? 3 donc un F2, 4 donc F3, couple seule ? F1. Beaucoup de gens se marient rapidement, comme Mohamed Cherif pour bénéficier d'un logement. Ils ont fait un tirage au sort au niveau du théâtre de Constantine. C'était en pleine nuit. On n'a pas voulu partir, mais on n'était pas tous d'accord. Il y en avait qui disait : « moi, même si vous me donnez ne serait-ce qu'une chambre, je prends ». Il faut les comprendre ils vivaient prêts de l'oued. Ils voulaient s'enfuir. Et d'un autre côté, il y avait une grande tranche du bidonville qui ne voulait partir. Elle ne voulait pas quitter leur demeure et cet emplacement.
- **Auteur :** Les gens dans le bidonville n'avaient pas tous la même situation ?
- **A.E :** Pas du tout. À New York, cela dépendait de l'ancienneté. Les gens qui sont arrivés en premier avaient des terrains mieux situés par rapport à l'oued. Ils avaient aussi des parcelles plus grandes. Les gens qui étaient plus pauvres et arrivés en retard ne pouvaient ni acheter un bon gourbi, ni acheter une bonne parcelle pour construire le gourbi
- **Auteur :** Qui vendait les parcelles et les gourbis ?

- **A.E :** Des habitants de New York. Les premiers habitants. Bien sûr, c'était illicite et beaucoup refusaient de payer surtout pour les parcelles. Cela dépendait aussi des relations entre le nouvel arrivant et le groupe déjà en place. Si c'était une connaissance ou pas, s'il était naïf ou pas. Mais la vente continuait même dans les dernières années du bidonville où c'était plus contrôlé par l'État
- **Auteur :** Vous pensez quoi de l'appartement actuel ?
- **A.E :** Ces appartements ont plein de défauts : électricité, étanchéité et j'en passe. Mais le plus grand problème c'est l'étroitesse. On étouffe ! Moi j'ai 4 enfants plus ma femme et ma mère qui est malade. Je n'ai rien comme meuble. J'ai vendu même mon lit. Je dors avec ma femme, mon garçon et ma fille dans la même chambre. On est à un mètre de nos enfants. Je n'ai pas de vie de couple. Pour vivre dans ces appartements, il faut improviser. Le séjour devient une chambre la nuit. Mes enfants dorment dans le couloir, je leur mets des matelas. Mes enfants ont envie de se marier, mais où ? C'est déjà impossible comme ça. On ne peut pas faire plus. Et tu sais on ne peut même pas ouvrir la fenêtre, parce que si tu ouvres la fenêtre, tu tombes sur ton voisin et nous on n'a pas été éduqué comme ça. On ne peut pas voir les autres c'est indiscret.
- **Auteur :** Vous utilisez comment l'appartement ?
- **A.E :** On fait tout dans le salon, toutes les activités. Avant qu'on vienne ici mon frère s'est marié. On lui a construit une chambre, c'était 5 mètres sur 5 au gourbi. C'était vraiment spacieux. Là-bas, on avait un jardin avec des plantes, figes de barbarie, avec les épines ça faisait guise de culture en même temps. C'était un gourbi fait à la manière de diar Arabe (maison à patio). Nous, on voulait y revenir. C'est eux qui ne nous ont pas laissés. Ce logement m'a rendu malade. J'ai le diabète à cause de ça. C'est un générateur de problème. On est entassé les uns sur les autres. Mon fils est malade aussi. Il a développé une allergie aussi. Tu n'as pas où passer, tout est serré, même pour la télé, on n'a pas de meuble télé. On la met sur la maida (table basse). Le salon est trop petit. Il ne peut pas contenir des meubles. Tu vois moi, je n'ai rien mis. Les espaces sont conçus d'une manière qui les rend difficilement utilisables. Si tu t'amuses à rajouter des meubles, tu vas te rendre malade ça deviendra plus étroit. Moi, mon enfant le plus jeune a déjà une allergie. Il se réveille avec des plaques rouges sur le corps à cause de l'humidité. L'humidité à cause de la mauvaise orientation et des fuites au niveau du plafond. Quand mon voisin lave par terre ça s'infiltré. Il y a des espaces que je n'utilise pas du tout. On est wlad horma (des gens respectueux de l'intimité). Par exemple, je ne peux pas m'attarder au niveau de mon balcon parce que j'ai mon voisin en face et je peux voir tout ce qui se passe chez lui : ses femmes et tout. En plus, ce balcon est petit et inexploitable, donc il me sert qu'à stocker des trucs. Il n'a aucune importance pour moi, comme s'il n'existait pas.
- **Auteur :** Vous avez essayé d'améliorer ce logement en modifiant certains espaces ?
- **A.E :** Au fond, je n'ai rien fait dans cet appartement. Je n'ai pas mis de faïence comme les autres. J'ai juste bricolé au niveau de la salle de bain. J'ai séparé la douche et les sanitaires. J'ai réussi à mettre de côté 1m 20 pour les waters. Je ne m'y sens pas à l'aise donc je n'ai pas le cœur à entreprendre des travaux, mais le problème où est ce que je vais aller ? Même si tu n'es pas convaincu par cet appartement, où est-ce que tu veux aller ? Après, il faut être logique. Si j'ai 30 ou 40 millions, je préfère les mettre dans autre chose que dans cet appartement. Je suis un simple salarié et j'ai des enfants. L'argent va dans la nourriture et les vêtements et les soins. Je ne peux

pas me permettre de le mettre dans la décoration de l'appartement. Le salaire est juste, tu sais. En plus, ce n'est pas aéré. J'avais un trou pour l'aération. Il faisait rentrer des rats. Je l'ai bouché avec les boîtes de tomates à un kilo comme tout le monde fait. Si j'avais un système comme celui-là (en montrant le bâtiment construit en poteau poutre et pas en préfabriqué), je pouvais faire exploser le mur et rajouter le balcon à l'espace du séjour ; mais moi c'est impossible parce que c'est du béton. Moi, je ne peux rien y faire avec ce système.

- **Auteur :** Vous regrettez l'époque de New York ?
- **A.E :** Comme on dit, le gourbi reste un gourbi. Mais comment je vivais avant c'était mieux qu'ici. On avait un patio, il y avait quelques arbres c'était jolie. Je pouvais même construire une villa de 200 m. On avait de l'espace. On n'était pas à l'étroit. Tu pouvais construire ce que tu voulais, le terrain était grand. Ici, tu ne peux rien faire. Tu sais au bidonville, on avait tout. On mangeait au niveau du patio, on faisait beaucoup de choses là-bas. L'aïde, on y égorgait les moutons, les femmes y laver le linge, on laisser des trucs y sécher. Maintenant les aliments, on les met à sécher dehors à la portée de tout le monde, c'est dégueulasse. N'importe qui peut les toucher. C'était genre les maisons à patio. On avait construit dans ce sens, il y avait trois chambres avec une grande cuisine, où vivaient mes parents et deux de mes frères mariés. Moi, j'avais construit à l'arrière parce qu'on avait de l'espace. Quand je me suis marié, j'ai commencé par faire une chambre et clôturé l'espace. Après j'ai rajouté une cuisine et des sanitaires. Je n'étais pas séparé de la grande famille, mais j'avais une entrée indépendante

Moi personnellement, j'étais bien. J'avais l'eau, l'électricité, j'avais tout. Il me manquait juste le gaz, mais j'utilisais des bouteilles à gaz et ça me dérangeait beaucoup.

- **Auteur :** Cela veut dire quoi le gourbi reste un gourbi ?
- **A.E :** Les gens ont une image négative vis-à-vis du gourbi. On le pense sale et les gens qui y habitent ne sont pas bien vus. Quand tu habites un logement dans un immeuble collectif, tu es plus moderne et les gens ne te dénigrent pas autant qu'il dénigre un habitant d'un bidonville. Il y a aussi le fait que le bidonville est illégal et ce logement est légal qui donne cette supériorité du logement collectif
- **Auteur :** Quand c'est légal, est-ce que l'État vous prend plus en charge par rapport à un bidonville illégale ?
- **A.E :** Il n'y a pas quelqu'un qui se préoccupe de notre situation, tout le monde s'en fiche. L'État pense que comme nous avons déjà bénéficié d'un logement, c'est bon, nous ne sommes plus un problème. Mais il faut voir comment est le logement aussi. Il voulait juste que nous déménagions.
- **Auteur :** Quels sont les avantages d'habiter la ville nouvelle dans un logement collectif comme celui que vous avez ?
- **A.E :** Je ne vois aucun avantage dans cet appartement. Le problème dans le gourbi, c'est qu'il y avait des infiltrations d'eau ; mais même si, ici il y en a peu, il y a les eaux usées de ton voisin à la place. Moi, je préfère la pluie aux eaux usées. Quand je suis dans les waters, je suis touché par ça. Je te le jure depuis que ma fille à 8 ans, je ne vis plus une vie de couple, je ne fais plus rien. C'est difficile crois-moi quand tu dors avec ta femme et ta fille est juste à côté. Dans notre religion, ça n'existe pas. L'Islam t'interdit de faire dormir ta fille avec son frère. Donc tu imagines si elle dort avec son père ? C'est pire, c'est une honte. Elle a 20 ans. Si son mektoub (un

mariage) était venu, elle serait avec ses enfants. Elle se sent mal à l'aise elle aussi. Elle ne se sent pas bien. Elle a l'impression d'être un fardeau pour ses parents. J'ai mon garçon, il rentre chaque jour à 23h. Qu'il neige, qu'il pleuve, il ne rentre jamais avant. Il me dit, si je rentre tôt où est-ce que je peux me mettre ? Je n'ai pas où m'allonger pour regarder la télé. Je n'ai pas d'espace donc, je reste sur une chaise, ce n'est pas possible. Tu as vu dans le salon, on a mis deux canapés, ils servent le jour pour s'asseoir, la nuit pour dormir. L'un pour le cadet et un pour l'ainé et dans l'autre côté je mets un matelas pour ma mère qui est malade. On n'est pas stable dans ces logements. Le pire c'est que je sais que je ne pourrai jamais bouger. J'ai fait un dossier pour que l'État m'aide à obtenir un autre logement. Ils m'ont dit : tu as déjà bénéficié, donc tu ne peux plus avoir un autre. Je n'ai plus de droit au logement. Je paye le loyer, mais ce n'est pas tout le monde qui le fait. Il y en a qui ne veulent plus ou peuvent plus le faire.

- **Auteur :** Tu aimerais déménager d'ici rapidement ?
- **A.E :** Quand on a débarqué, on était jeune et nos enfants petits, le plus âgé avait 12 ans. Maintenant, ce sont des hommes. Ils veulent se marier, mais où ? On est handicapé dans tous les sens. Dans la nouvelle ville, la crise restera la crise. Elle ne changera pas. Ils doivent soit prendre en considération, dès le départ, les enfants qui vont grandir un jour, soit leur donner des logements quand ils sont âgés comme en Europe. Nous, on te donne un F3, c'est bon. Jusqu'à la fin du monde, tu ne dois plus réclamer. Dans la constitution algérienne le logement est un droit, mais pour eux c'est comme s'ils nous ont rendu un service. De quel service on parle ?
- **Auteur :** C'est quoi l'idéal auquel tu aspirés en termes de logement ?
- **A.E :** Pour que je sois à l'aise avec ce type de logement et je me sente en paix avec mes enfants, j'ai besoin d'un F5. Ma fille doit avoir son espace et mes garçons le leur. On parle logiquement, pour que ta fille de 20 ans dorme avec toi et sa mère, ce n'est pas possible. Entre moi et ma fille, il y a un mètre. Ce n'est pas une vie de couple. Moi je ne vis plus, j'ai besoin d'une chambre. J'ai besoin de parler avec ma femme dans un cadre intime. Il y'en a qui se sont enfuis d'ici. Ceux qui avaient les moyens, ils se sont dit on ne reste pas ici. Ils ont vendu leur logement au marché noir et ont disparu. Nous, on est condamné, on n'a pas les moyens de bouger. Quand on est venu il n'y avait même pas de mosquée, ni de café, rien, mais maintenant ça va. De ce côté, la ville nouvelle est bien. On n'a pas envie d'aller ailleurs. Ce qui dérange c'est l'appartement. S'il était grand et spacieux, on habiterait vraiment bien.
- **Auteur :** Est-ce qu'être dans un quartier avec son ancien voisinage vous a aidé à mieux vous intégrer dans la ville nouvelle ?
- **A.E :** Non pas du tout. Cet îlot de New York est un calvaire. On vit tous un calvaire. Il y a d'autres quartiers dans notre cas, mais nous je pense que nous sommes les pires. Il y a tout le temps des bagarres, des meurtres. À cause des filles, de la drogue, de l'espace limitrophe... En plus, on est nombreux dans ces immeubles, donc même dehors, on est les uns sur les autres. Dans notre cas, c'est cinq par palier, quatre F2 et un F1. Il y a le respect c'est vrai, mais beaucoup de problème par rapport à l'entretien de l'immeuble, aux bruits, aux enfants... Au départ, c'était bien parce qu'on s'entraidait, mais sur le long terme j'aimerais habiter un autre îlot.

1.12- Compte rendu de l'entretien numéro 12 (Souad) :

Habitant interviewé	- Souad (et sa belle-mère) - Femme - Belle fille - Femme au foyer - Relogé
Lieu de l'interview	Dans l'appartement à travers une collègue
Durée et date de l'interview	10 minutes (le 14-05-17)
Provenance	Bidonvilles le Faubourg, en 2002
Composition de la famille	10 membres. Deux ménages (un fils marié avec sa femme et son enfant + les parents + 2 garçons et 3 filles)
Emplacement de l'habitat	Ilot horizon divers, en 3e étage
Type de cellule	F3

Interview :

- **Chercheuse Constantine 3 :** Pouvez-vous nous raconter comment vous êtes arrivée à la ville nouvelle ?
- **Belle-mère :** On était dans un petit gourbi. On avait une association qui s'occupait de transmettre nos préoccupations à la wilaya de Constantine. Nous étions demandeurs de logements. Dans les années où ils ont commencé à déménager les bidonvilles. Ils ont commencé par certains comme New York et après, ils sont arrivés à notre niveau. Ils ont fait une étude de nos dossiers. Ils ont bien confirmé qu'on habitait ici et qu'on n'était pas bénéficiaire de logement. Après ils nous ont déménagés et ils ont rasé le bidonville.
- **Chercheuse Constantine 3 :** C'étaient les habitants du bidonville qui réclamait leur délogement ?
- **Belle-mère :** Oui, on a insisté pour être relogé. Notre gourbi était petit et pas confortable, donc on était heureux d'être relogés. Le F3 est meilleur que l'ancien Gourbi. Dans le Gourbi, on n'avait qu'une chambre. Même pas de cuisine. On faisait tout dans cette chambre. En plus, la cohabitation avec mes belles-sœurs n'était pas facile. On avait tout le temps des bagarres. F3 n'est pas spacieux, mais il est mieux.
- **Chercheuse Constantine 3 :** Vous utilisez comment le F3 ?
- **Souad :** On a une chambre pour la femme et son mari qui est décédé, l'autre chambre pour les filles et le salon pour les garçons. Après, les trois filles se sont mariées et sont parties. À ce moment, c'était mieux d'après ce que me racontait mon mari. Ils étaient dans deux chambres. Après, on s'est marié et on a occupé la chambre des garçons qui dorment aujourd'hui dans le salon. L'autre chambre est pour la mère et le cadet des garçons.
- **Auteur :** Vous prenaient vos repas tous ensemble ?
- **Souad :** Cela dépend. On le prend au niveau de la salle à manger, mais tout dépend des groupements.
- **Auteur :** Qu'est-ce qui vous convient le moins dans le logement ?
- **Souad :** Moi, je n'aime pas quand on a des invités. Surtout des invités qui passent la nuit.

- **Chercheuse Constantine 3** : Cela arrive souvent ?
- **Souad** : Oui, généralement, ils ne touchent pas à ma chambre. Ils se répartissent entre le salon et l'autre chambre. Les hommes d'un côté et les femmes de l'autre.
- **Chercheuse Constantine 3** : Avez-vous entrepris des modifications dans ce logement ?
- **Souad** : Oui, le potager (plan de travail de la cuisine), on la détruit et on l'a sortie vers le séchoir et la cuisine est devenue plus grande. Le séchoir est une annexe en fait pour libérer l'espace de la cuisine. Parce qu'on utilise beaucoup cet espace la journée et pas que pour cuisiner. On se rassemble dans la cuisine pour parler, coudre... malgré ça, elle reste petite. On ne mange pas dans la cuisine. On mange dans le salon. Le balcon sert de débarras. On y met les affaires qu'on n'utilise pas. Les fenêtres, on ferme le plus souvent. On n'ouvre que quelques moments par journée pour l'aération. Mais c'est pour des raisons d'intimité qu'on ferme. On a un vis-à-vis qui est gênant.
- Un des garçons arrive
- **Jamal** : Ce n'est pas vrai. On n'était pas si mal dans le gourbi. C'est vrai qu'on s'est inscrit dans la liste de l'association pour les logements, mais on n'était pas pressés. On était venu ici à la hâte. On n'avait pas le droit de réclamer. Nous, on était petits, mais maintenant on a grandi et on n'a pas où aller. Dans le gourbi, on avait une chambre pour nous et deux pour mes deux frères mariés. Quand on est arrivé ici, un de mes autres frères s'est marié, mais l'État ne lui a pas encore donné de logement. Il occupe une chambre ici. On veut se marier aussi, mais c'est étroit. Il manque des chambres. Au gourbi, au moins on avait de l'espace pour agrandir. Il y avait le patio qui pouvait accueillir une chambre de plus. Il était spacieux. En plus, on avait un débarras qu'on n'utilisait même pas. On pouvait la transformer en quatrième chambre.
- **Chercheuse Constantine 3** : Tu préfères le gourbi à l'appartement actuel ?
- **Jamal** : Ce que je préfère c'est l'évolutif, comme ça on peut construire comme on veut. Si quelqu'un veut se marier ou être indépendant, c'est facile de construire. Ici si les invités viennent, ils n'ont pas où dormir. Ils nous donnent un bout de terre, une aide financière et on construit notre logement.

1.13- Compte rendu de l'entretien numéro 13 (Samir) :

Habitant interviewé	- Samir - Homme - Chef de famille - Chômeur - Relogé
Lieu de l'interview	En bas de l'immeuble de l'interviewé
Durée et date de l'interview	20 minutes
Provenance	Bidonville New York, en 2002
Composition de la famille	5 membres (parent + 3 enfants en bas âge [garçons])
Emplacement de l'habitat	Ilot New York, RDC
Type de cellule	F1
Numéro de téléphone	07 73 98 43 87

Interview :

- **Auteur :** Avant d'habiter Ali Mendjeli, vous étiez où ?
- **Samir :** On était dans le bidonville de New York
- **Auteur :** Cela se passait comment au niveau de New York question habitat ?
- **Samir :** À New York, on n'était pas tous pareil. Il y avait des endroits bien et d'autres non. Les habitations étaient différentes. Moi, j'étais bien parce que j'étais parmi les plus anciens, donc j'étais près de la route et c'était assez grand. La maison était entourée d'une clôture Zimmerman. Parce qu'il ne fallait pas faire quelque chose de dur et trop sophistiqué, de peur d'attirer les agents d'urbanisme. J'étais mieux qu'ici. Je n'étais pas marié, mais j'avais une chambre pour moi et mes deux frères non mariés. Mes parents avaient une autre chambre. Mon grand frère marié avait une aussi pour lui et sa femme. On se partageait la cuisine et la cour. Si j'avais l'eau et l'électricité, j'aurais été très bien. Les chambres c'était comme je voulais moi. Je pouvais faire 4m sur 5m ou 5m sur 5m, ça dépend de ce que je voulais. New York était un terrain vaste, si tu veux construire un nouvel étage tu le fais. Cela dépend de ton portefeuille, mais tu peux toujours l'envisager petit à petit. Ici, on a gagné l'eau et l'électricité, c'est tout
- **Auteur :** Quelle est votre impression sur le logement que vous occupez actuellement ?
- **Samir :** On nous donne un appartement où tout est à refaire les installations, les canalisations... J'ai dépensé 50 millions de DA. En plus, on nous oblige à payer le loyer. Si tu veux le vendre, personne ne veut la prendre. La chambre est tellement petite aussi que tu ne peux rien n'y mettre. Donc, on n'a pas de lit. Si tu mets un lit, il prend toute la chambre. Tu es obligé de sauter sur ton lit à l'entrée de la chambre. Tu ne peux pas acheter une bibliothèque. Les lits, on les a jetés ou vendus. La chambre est minuscule. Si tu veux une télé, tu dois l'encaster dans le mur. Si tu fais une fête. Il faut que tous les voisins t'ouvrent la porte et te donnent leurs apparts ;

sinon tu le fais dans une salle de fête. Cela fait longtemps qu'on les fait plus chez nous ou on fait ça dehors. On s'entraide, mais ce n'est pas suffisant. Les fêtes à New York étaient magnifiques. Tu pouvais inviter autant que tu voulais. La cour était suffisante pour nous tous. Moi je me suis marié à New York

- **Auteur :** Tu regrettes l'époque de New York ?
- **Samir :** Oui, on a laissé beaucoup d'habitude derrière nous à New York. Par exemple, on est obligé d'acheter des produits maintenant, alors qu'avant on les faisait nous-mêmes. Ici, entre autres, tu ne peux même pas avoir un animal de compagnie. Même pas un oiseau. Dans notre quartier, on aime avoir des chiens et des oiseaux, ça fait partie de notre mode de vie, depuis qu'on était à New York. C'est une passion commune. Ici, tout le monde en raffole. Ils se vendent très cher et il y a une sorte de compétition de qui a le meilleur chien ou le meilleur oiseau. Mais élever un chien ou un canari ici c'est impossible. Donc on fait plus ça, c'est dommage. Avant ils avaient leur place dans la maison dans la cour, maintenant ils n'ont plus rien.
- **Auteur :** Le déménagement a eu un impact sur votre de vie ?
- **Samir :** Le déménagement nous a apporté un nouveau mode de vie. On est moins solidaire. On s'en ferme chez nous. On est divisé. Avant, il y avait une solidarité qui a disparu. On allait tous ensemble ramené l'eau. On se débrouiller pour le gaz avec des bouteilles de gaz et l'électricité avec des groupes électrogènes ; donc même avec un revenu faible on peut bien vivre. Il y a aussi la horma qui a disparu. Si quelqu'un d'étranger vient au quartier, tu peux lui dire de ne pas entrer ? S'il ramène ces potes, tu ne peux pas lui dire de partir. Il y a plus de horma, d'intimité, mais avant à New York ça existait. Aucun étranger ne pouvait entrer. Avant, tu ne pouvais pas voir la femme de l'autre ou la fille de l'autre. Si tu faisais une fête un mariage pas besoin d'inviter, tout le monde venait. On vivait ensemble telle une grande famille. Tout le monde venait t'aider, un avec un mouton l'autre avec des poules... Ici, on n'a pas où parler surtout pour les femmes. Elles ouvrent la porte et parlent dans la cage d'escalier. Les hommes détestent ça et souvent il y a des disputent entre eux à cause de ça.
- **Auteur :** As-tu entrepris des modifications dans ton logement actuel ?
- **Samir :** Je n'ai pas le cœur à faire des travaux. C'est tellement étroit. Même si tu agrandis par exemple la cuisine en débordant sur l'espace limitrophe, ça reste petit. Mon voisin, cela lui permet juste d'utiliser la cuisine comme chambre quand il reçoit des invités. Vu qu'elle devient plus spacieuse, on peut y dormir. Il y a la place pour un lit ou deux. Ce que j'ai fait, c'est juste fusionner la salle de bain et les toilettes. Comme cela elles sont plus grandes et ça me permet de laver mon linge, même si je suis obligé de le sécher dehors à côté. Parce que je n'ai pas où le faire à l'intérieur. Tu l'as sûrement vu en rentrant.
- **Auteur :** Qu'est-ce qui te rend mal à l'aise dans cet appartement ?
- **Samir :** Déjà le fait d'habiter le RDC et que je ne puisse pas ouvrir ma fenêtre. Je suis très bas, tout le monde peut voir ce qu'il y a à l'intérieur. Aussi, quand on achète un meuble grand, on n'arrive pas à le rentrer. On ne peut pas meubler. Mes voisins font rentrer les meubles par le balcon. Par un système de corde. Quand il y a des invités, c'est le pire. Moi et mes garçons on dort dans la cuisine et les filles invitées dorment avec ma femme dans la chambre. La chambre devient salon le matin. Quand on dort, on est obligé de séparer avec des rideaux parce qu'on a une seule pièce. Cependant le plus grand problème, c'est les charges. On a du mal aussi à payer les

charges. Les charges sont élevées pour nos petits salaires et les gens n'arrivent pas à se familiariser avec ce concept du paiement d'eau du gaz et de l'électricité en plus du loyer même. Normalement, c'est eux qui nous payent pour nous avoir imposé de vivre ici. Ils ne prennent pas en considération les maladies que ces appartements ont générées, les dépenses pour les remettre à niveau... Ils n'ont pas pris en considération non plus, qu'on avait des activités avant de venir ici. Par exemple, j'avais un emplacement pour les bêtes, parce qu'on avait 200 moutons que j'entreposais dans un garage. C'était mon commerce. On a tout vendu en venant ici parce que c'était incompatible avec ce nouveau logement.

- **Auteur** : L'État devait faire quoi à ton avis pour réussir ce relogement ?
- **Samir** : Il fallait dès le départ prévoir l'évolution de la famille. Si on vient et on voit que tu as des enfants, des garçons. On sait qu'ils finiront par se marier ; donc soit on leur donne un appartement indépendant ou on prévoit un logement qui peut accueillir plusieurs ménages. Parce que sinon on s'encombre et la location est trop chère pour notre salaire. Il ne fallait pas aussi mettre 5 voisins par palier. On est 25 voisins par immeuble. Il fallait aussi adapter les charges à nos conditions.

1.14- Compte rendu de l'entretien numéro 14 (Hichem) :

Habitant interviewé	- Hichem - Homme - Chef de famille - Commerçant - Acheteur
Lieu de l'interview	À l'intérieur du logement
Durée et date de l'interview	20 minutes
Provenance	Immeuble colonial Saint-Jean, en 2008 (appartement acheté 2e main)
Composition de la famille	3 membres (Parent plus un garçon)
Emplacement de l'habitat	Ilot médina RDC
Type de cellule	F2

Interview :

- **Auteur :** Comment vous êtes venu à la ville nouvelle ?
- **Hichem :** J'ai acheté cet appartement en 2008 en deuxième main. Avant j'habitais Saint-Jean (centre-ville) avec la grande famille
- **Auteur :** Pourquoi tu as acheté au niveau de la ville nouvelle ?
- **Hichem :** C'était par rapport au prix. Je venais de me marier et j'avais envie d'habiter avec ma femme dans un logement seuls. À la ville nouvelle, les logements étaient moins chers qu'au niveau de Constantine. En plus, ils n'ont pas d'actes donc, c'est un achat en noir. Cela réduit le prix.
- **Auteur :** C'était comment à Saint-Jean ?
- **Hichem :** C'était un immeuble colonial. On avait un F2, mais la surface était très grande. On avait une cuisine à l'entrée et des toilettes et une salle de bain ensemble. L'une des chambres était occupée par les garçons et on l'a transformée en séjour le matin. L'autre était occupée par les filles. On était 8 avec mes parents, mes quatre sœurs et mon frère.
- **Auteur :** Es-tu satisfait par ton achat ?
- **Hichem :** Pas vraiment. Ce que je regrette déjà c'est l'absence de hall. On a directement l'entrée. C'est-à-dire que si on reçoit un étranger, il pénètre directement dans l'appartement. Il n'y a pas un espace de réception, un espace tampon entre l'intérieur et l'extérieur. Concernant la cuisine, on a un petit balcon. C'est bien un petit balcon seulement quand la cuisine est grande. Normalement, on devrait privilégier la cuisine au balcon qui reste selon moi secondaire. La cuisine doit être grande. Elle doit être en même temps une cuisine et une salle à manger. Elle doit être un espace de rassemblement plus que le salon qui normalement ne s'ouvre que pour certaines occasions. Par contre avec sa superficie actuelle tu manges rapidement et tu t'empresse de sortir pour fuir son étroitesse. Tu ne vas pas discuter avec ta famille, ni régler tes problèmes familiaux, ni rien. Mais en globalité c'est ça le problème. C'est l'étroitesse et cette étroitesse génère beaucoup de problèmes familiaux. Il n'y a pas d'espace personnel. Tout est partagé et donc il y a un manque d'intimité. Cela crée beaucoup de pression. Alors que si on avait plus d'espace, chacun de nous aurait

sa propre chambre. Et s'il a envie de s'isoler, il le fait facilement. Il n'est pas obligé d'être toujours avec le groupe. Cette vie de groupe et le côtoiement quotidien engendrent un manque de respect.

- **Auteur** : Un manque de respect entre qui est qui ?
- **Hichem** : Entre moi et ma femme. Aujourd'hui, les rôles de l'homme et de la femme dans la famille sont confondus. Avant la gestion était bien définie, mais en ce moment tout est confus. C'est en partie à cause de ce nouveau mode d'habiter qui favorise un côtoiement constant. Le rapprochement a engendré une certaine familiarité étrangère à notre société et donc l'homme a perdu son rôle d'homme et la femme a perdu son rôle de femme. Personne ne craint le père de famille, comme avant. Et c'est dommage parce qu'il reste le leader de la famille. C'est pour ça que j'aime installer une distance entre nous. J'aime bien me retrouver seul. Manger seul par exemple au niveau du séjour.
- **Auteur** : C'est à cause du logement collectif en général ou à cause du F2 ?
- **Hichem** : À cause du F2. Si j'avais un logement plus spacieux, je ne me serais pas plaint. Le F2 ne doit pas exister même pour un couple c'est peu. Il faut de l'espace. F2 c'est pour un célibataire. Une fois mariée, il doit avoir un logement plus spacieux vu que les enfants ne vont pas tarder à arriver. Normalement pour le social on doit changer d'appartement à chaque fois que la famille grandit.
- **Auteur** : Y a-t-il d'autres points que vous voulez soulever par rapport à ce logement ?
- **Hichem** : Oui, concernant les toilettes et la douche, c'est plus un problème de positionnement. Ils n'ont pas une place cachée. Ils sont mis à la vue de tout le monde. C'est honteux surtout quand on reçoit. Il faut qu'ils soient éloignés des espaces de circulation et de vie comme dans les maisons de la vieille ville. Les miennes sont entre la chambre et la cuisine, c'est gênant pour l'utilisation. Sur un autre plan et concernant l'ameublement, c'est le même problème d'espace. Les meubles qui se vendent dehors sont plus grands que la superficie de la chambre. Donc soit, ils ne rentrent pas du tout dans la chambre, soient ils rentrent, mais difficilement. Et là, ils deviennent encombrants. Moi je cherche à me débarrasser de quelques meubles que j'ai achetés au début de mon mariage, mais qui sont trop grands pour l'appartement
- **Auteur** : quels sont vos rapports avec le voisinage ?
- **Hichem** : Le voisinage, je n'ai pas beaucoup de contact avec eux. Je fais cela exprès parce qu'ici c'est source de problème. Le voisinage devient rapidement encombrant. Il s'introduit dans ta vie et c'est dérangeant. C'est comme cela les quartiers populaires : indiscret et curieux donc je limite le contact. Mais je dis cela en sachant qu'il faut côtoyer son voisinage, on ne peut pas vivre dans un repli total.
- **Auteur** : Cela se passe comment lorsque vous recevez des invités dans un F2 ?
- **Hichem** : On les reçoit dans le salon. Maintenant, cela dépend du degré d'intimité qu'on a avec eux. Quand ces des amies de ma femme, elles se regroupent dans le salon. Quand ces ses sœurs elles se regroupent dans cuisine quelquefois. Parfois, elles passent la nuit dans le salon. Moi je reçois rarement ma famille ou mes amis. Je n'aime pas recevoir. Je limite au maximum les visites. C'est perturbant pour la vie de famille surtout dans un appartement comme celui-là. Avant cela se faisait beaucoup, mais je pense que c'est en train de disparaître aujourd'hui et tant mieux. Ces visites sont fatigantes d'un point de vue organisation.
- **Auteur** : Qu'est-ce qui est difficile dans l'organisation ?

- **Hichem** : Il ne faut pas laisser le petit entrer dans le salon. On doit faire gaffe à ce que tout paraisse propre et bien ranger. Si c'est des femmes, on ne peut circuler dans l'appartement jusqu'à ce qu'elles partent parce qu'on va les croiser. Si elle passe la nuit, on doit aménager le séjour avec des matelas...
- **Auteur** : C'est quoi ton idéal en termes d'habitation ?
- **Hichem** : Je préfère un appartement. Je le préfère même à la maison individuelle. Un F4 ou F5 c'est mieux qu'une villa surtout question sécurité. Je ne suis pas fan de l'idée d'une maison individuelle parce qu'elle est isolée, tu n'as pas de contact avec les gens alors qu'ici c'est toi qui gères tes relations. Un appartement avec plus d'espace c'est ce qui me convient
- **Auteur** : Tu envisages de rester au niveau de cet appartement ?
- **Hichem** : Je ne veux pas m'éterniser dans cet appartement. Je me lance un objectif de déménager au plus tard dans 10 ans. C'est pour cela que je n'ai pas beaucoup modifié. Tout ce que j'ai fait, c'est pour vendre l'appartement plus cher. J'ai refait les revêtements. J'ai agrandi la chambre et la cuisine en supprimant le balcon et la loggia. C'est plus pratique et surtout je sais que comme cela je vais le vendre plus cher, parce que les gens aiment quand c'est comme cela
- **Auteur** : Les gens aiment quand les balcons et les loggias sont supprimés à votre avis ?
- **Hichem** : Ils aiment quand les espaces essentiels paraissent plus grands. Donc j'anticipe. Je fais les travaux à leur place et je le vendrai plus cher. Sinon moi aussi je préfère quand c'est comme cela. Même si la loggia et le balcon étaient plus pratiques pour étendre le linge. Maintenant, je le fais à la fenêtre
- **Auteur** : Comment vous expliquez que votre quartier soit autant négligé ?
- **Hichem** : C'est une question de standing. Je t'ai dit qu'il fallait bannir le F2 et le F3. Il faut au minimum un F4 et plus. Quand l'habitant vient d'un bidonville et qu'il habite un appartement d'un certain standing, il va lui donner plus d'importance, surtout au niveau de l'entretien. Il va donner à son quartier aussi plus d'attention. Pourquoi les gens ici négligent leurs appartements et leur quartier ? Parce qu'ils sont mal faits et qu'ils n'ont pas envie d'y consacrer d'efforts. Le social en Algérie rime avec précarité. C'est le minimum. Son côté négligé n'a pas permis de changer les mentalités des gens. Pour beaucoup, ils sont toujours dans un gourbi.

1.15- Compte rendu de l'entretien numéro 15 (Fayçal) :

Habitant interviewé	- Fayçal - Homme - Chef de famille - Plombier - <u>Acheteur</u>
Lieu de l'interview	Dans l'appartement de l'interviewé
Durée et date de l'interview	25 minutes
Provenance	Maison individuelle (locataire), 2002
Composition de la famille	4 membres (parents + garçons +1 fille)
Emplacement de l'habitat	Ilot médina, 4e étage
Type de cellule	F3

Interview :

- **Auteur :** Pouvez-vous me raconter votre arrivée à la ville nouvelle ?
- **Fayçal :** On était parmi les premiers à s'installer. On est arrivé dans le cadre du programme de logements pour les cas sociaux. On souffrait d'étroitesse. Moi j'avais choisi de louer un étage d'une maison individuelle en attendant ce logement. J'avais inscrit mes parents avec moi dans le ménage comme cela j'ai pu bénéficier directement d'un F3. À notre arrivée, il n'y avait ni route, ni eau, ni gaz, ni électricité on a habité l'enfer à un moment. Je te raconte cette anecdote la première visite du président Bouteflika en mai, les dirigeants ont installé un groupe électrogène et une pompe à eau. Il a visité un appartement il y avait l'eau et l'électricité alors que nous à côté on n'avait rien. On n'a pas pu faire entendre notre voix à ce moment puisque personne n'a pu l'approcher. Les débuts étaient difficiles, on a acheté un groupe électrogène aussi et une pompe pour survivre. On allait récolter l'eau ce genre de chose.
- **Auteur :** Que pensez-vous de ces logements ?
- **Fayçal :** Ce sont des constructions nulles surtout l'aspect extérieur. Sinon question espace j'étais content parce que l'appartement me convenait. J'avais une seule fille, maintenant ils sont deux, mais sinon ça va. On ne se sent pas à l'étroit. Mais tout le monde n'est pas pareil. Il y a des F1 aussi pour 6 personnes. Il y a ceux qui dorment avec leurs femmes dans la cuisine. Et quand les invitées viennent, ils envoient leurs femmes dormir avec eux dans la chambre pendant que eux dorment dans la salle de bain et leurs enfants dans la cuisine. C'est la vie de certains de mes amis. Moi je n'ai pas ce genre de problème. Les chambres sont assez spacieuses, je suis content de la surface. J'ai un grand lit de presque deux mètres de largeur. Il est très confortable, une garde-robe et il me reste de l'espace pour la circulation, donc je suis satisfait.
- **Auteur :** Avez-vous entrepris des modifications dans votre logement ?
- **Fayçal :** Oui, j'ai rénové tout l'appartement : la salle de bain, les sanitaires, tout. J'ai agrandi la cuisine. J'ai fait un fond plafond. J'ai changé les portes. Cela m'a coûté 120 000 Da et ce n'est pas donné à tout le monde. À cette somme, il faut rajouter le

prix du loyer aussi. Il y a beaucoup de voisins endettés, mais c'est en partie la faute des voisins. Ils ne payent pas un loyer de 2000 Da alors que dehors il faut 10 fois le prix. Forcément, le loyer s'entasse et avec les sanctions le prix augmente. L'appartement est construit selon un système poteau/poutre, donc tu peux enlever le mur du salon par exemple. Il y en a ils l'ont fait, mais si je le fais le salon sera immense : 6 m de longueur, ce n'est pas vraiment agréable. Moi, je l'ai gardé. On a 3 balcons en comptant celui de la cuisine, il faut dire que c'est du gaspillage quand même. On ne les utilise pas à ce point. Certains voisins ont transformé le balcon de la chambre en salle de bain pour que la chambre devienne une suite. Cependant, cela crée des problèmes au niveau de l'évacuation et des odeurs désagréables. Moi, je les ai supprimés et j'ai augmenté la surface de la cuisine et de la chambre.

- **Auteur** : Comment vous utilisez les espaces maintenant ?
- **Fayçal** : En adéquation avec la conception initiale. Par exemple, personne ne mange dans le salon. Tout le monde mange dans la cuisine. Le salon n'est pas fait pour y manger chez moi. La prise de repas doit se faire dans la cuisine. J'ai agrandi la cuisine en supprimant le séchoir pour qu'on y mange. J'ai installé une télé pour que la prise de repas se fasse là-bas. Le salon doit rester propre. Je n'attends pas un invité pour le ranger ou le nettoyer. Les chambres, c'est pour dormir et le salon pour se réunir. Le salon est pour tout le monde, non pas pour les invités. Même si j'avais de l'espace je ne voudrais pas le réserver pour les invités, c'est ma maison. C'est moi qui paye et je veux vivre dans tous les espaces. Le salon, c'est un lieu de rassemblement. Parfois, je coupe internet pour qu'on se rassemble tous ici autour de la télé. Parce qu'avec ces nouvelles occupations, on ne profite plus de la famille, donc c'est bien de consacrer un moment et un lieu pour le rassemblement. On a tendance dans notre société à procéder comme suit, on attend une visite pour ranger et mettre en ordre nos habitations. Par exemple à l'entrée, tu trouves des paires de chaussures n'importe où qu'on s'empresse de cacher dès qu'on entend sonner. Je crois que c'est un manque de respect vis-à-vis du chef de famille. C'est ma maison et le respect stipule qu'elle doit être rangée en priorité pour moi plus que pour un étranger. J'ai agrandi aussi la chambre.
- **Auteur** : Quand il y a des invités, ça se passe comment ?
- **Fayçal** : Généralement, on reçoit au niveau du salon. Parfois quand ils passent la nuit, on leur met des matelas au niveau du salon aussi. Mais ça ne concerne que les invités qui viennent de loin, généralement.
- **Auteur** : Si on était amené à faire une comparaison entre l'appartement et l'étage de la maison individuelle que vous occupiez avant lequel est le mieux ?
- **Fayçal** : Si j'étais amené à faire une comparaison, je dirais qu'une maison individuelle est largement mieux, si vous ne la partagez pas avec plusieurs autres ménages. Parce qu'on peut réellement prendre possession de son espace et faire ce qu'on veut dans son habitation. J'avais un grand séjour, vraiment immense. Ainsi qu'un garage et une chambre. Le deuxième étage était pour le propriétaire. Quand tu rentres, tu trouves directement la cage d'escalier. Après les sanitaires et la cuisine. En plus d'un grand hall que j'ai aménagé en séjour. Le garage me servait à entreposer mes affaires. Le séjour était polyvalent tout se passait là-bas. Il était tellement grand que je n'ai jamais réussi à le meubler. Cependant, le statut de locataire est dérangeant. Cependant, je préfère mon statut ici de propriétaire. Je vais l'être dans quelques mois quand j'aurais payé la dernière tranche de 30 000 Da. Sur un autre plan, j'ai que deux

enfants. Une villa c'est beaucoup trop grand pour moi à ce moment. Mais en réfléchissant l'appartement aussi, traîne quelques défauts. Si on veut vivre une vie d'un certain luxe, il faut dire que le standing offert est loin de nous combler. Si on applique aussi la religion musulmane, il n'est pas suffisant. Les enfants commencent à grandir et chacun doit avoir son propre espace or je n'ai qu'une seule chambre. Le minimum pour être confortable est une chambre en plus. Le F3 est parfait quand on a deux filles. Là il n'y a pas de gêne. Mais l'idéal restera la villa, une simple villa R+1 qui reste gérable et entretenable. Si la famille s'agrandit aussi avec le mariage de mon fils, la villa répondra mieux à cette situation. Ici, il doit sortir, il doit chercher un loyer. Déjà d'ici quelque année, il va sûrement dormir dans le salon pour laisser la chambre à sa sœur. Chez nous, on aime s'entasser, mais par principe, il doit sortir. Parce que cet entassement ne fera que fragiliser les liens familiaux. Vu qu'il génère une certaine frustration et que personne ne vit sa vie au fond, les conflits vont remonter à la surface. La mentalité à changer. Avant on pouvait le faire, mais la famille algérienne a changé. On ne peut plus s'entasser comme avant en cohabitant à plusieurs ménages dans un même appartement. Je suis contre

- **Auteur :** Donc le seul problème du logement c'est qu'il n'accompagne pas l'évolution de la famille algérienne ?
- **Fayçal :** Il y a d'autres problèmes aussi dans les logements collectifs. Le manque d'espaces aménagés en extérieur. Ici, on se rassemble tous grand et petits en bas d'immeuble et les voisins ne se gênent pas pour dévisager les femmes et les filles des autres. C'est un manque de respect total, il fallait prévoir un ensemble d'espace éloigné un petit peu pour que cela ne se reproduise pas. C'est dérangeant au fond les gens qui s'assoient ici toute la journée, t'empêchent de faire les choses discrètement. Mais il existe une certaine solidarité quand même. Il y a quelques semaines, un de nos jeunes a été poignardé, il est décédé. J'ai organisé une collecte pour la famille parce qu'ils sont justes financièrement. On s'est occupé de presque toutes les dépenses, les repas et même l'organisation. C'est une question de religion. On est sensé tous faire ceci pour nos voisins. Il faut cependant qu'ils existent certains moteurs pour que cela persiste et ces moteurs sont plus des personnes qui s'appliquent à le faire.
- **Auteur :** Vous avez des problèmes avec le voisinage ?
- **Fayçal :** Non, pas des problèmes parce qu'avec le temps je sais comment y faire avec eux. Avec le voisinage, il faut adopter une certaine philosophie. Il faut faire des concessions pour pouvoir vivre en communauté. Quand je descends et que je trouve des débris même s'ils ne sont pas à moi je ramasse. À mainte reprise, j'ai acheté de la peinture et j'ai repeint le bloc pour cacher les graffitis. Si on ne procède pas de cette manière, c'est difficile de survivre. C'est une question de religion aussi. L'Islam nous incite à faire cela.
- **Auteur :** La religion est très présente alors dans le rapport à l'habitat et aux gens ?
- **Fayçal :** Oui bien sûr. C'est un repère. C'est elle qui détermine en grande partie le bon comportement du mauvais. On fait nos choix et on régule notre habitat aussi en fonction de la religion.

1.16- Compte rendu entretien de l'entretien numéro 16 (Azzouz) :

Habitant interviewé	- Azzouz - Homme - Chef de famille - Fonctionnaire - Relogé
Lieu de l'interview	Dans une épicerie en bas de l'immeuble et une partie dans l'appartement (quand sa femme est sortie)
Durée et date de l'interview	20 minutes
Provenance	Vieille ville (Suika) en 2002
Composition de la famille	6 membres (les parents plus quatre filles adultes)
Emplacement de l'habitat	Ilot médina, RDC
Type de cellule	F3

Interview :

- **Auteur :** Où est ce que vous habitiez avant de venir à la ville nouvelle ?
- **Azzouz :** J'étais à Suika. Nous partagions une maison à patio avec 3 autres ménages. J'habitais le premier étage. J'avais une chambre que j'ai divisée en majlis (séjour), cuisine et chambre... On était tous au premier étage. Le deuxième était en ruine. Le patio était commun à toutes les familles.
- **Auteur :** Comment êtes-vous arrivé à la ville nouvelle ?
- **Azzouz :** Nous sommes arrivés dans le cadre des relogements de sinistrés de la vieille ville. La maison risquait de s'effondrer donc ils nous ont relogés en urgence.
- **Auteur :** Que pensez-vous de votre logement actuel ?
- **Azzouz :** Mon logement est spécial. Avant il était destiné à la fonction publique et non pas au social, donc il est bien fait. Quand je me suis installé, il y avait déjà de la faïence, la cuisine était bien finie et tout. Mon Bloc il y a 12 locataires. Chaque côté à une conception différente. Moi et mon voisin d'à côté, on n'a pas le même logement. Au niveau du hall, du séjour ça diffère.
- **Auteur :** Comment vous utilisez les espaces ?
- **Azzouz :** On ne s'est pas éloigné de la conception initiale. On a un salon qui est la plupart du temps fermé et ne sert qu'à accueillir les invités. J'ai une chambre pour moi et ma femme et une chambre pour les filles. J'ai que des filles donc elles se partagent la chambre, mais si j'avais des garçons aussi ça ne serait pas pareil. Le salon devra servir de chambre aussi, mais heureusement on n'a pas ce problème. Malgré ça j'ai effectué quelques travaux j'ai agrandi la chambre au dépend du balcon parce que je manquais de surface.
- **Auteur :** Pourquoi vous avez modifié le logement ?
- **Azzouz :** C'est vrai que j'ai changé quelques aspects dans mon appartement. J'ai refait la faïence du mur du couloir. C'était pour avoir une belle entrée. Pour donner une meilleure image aux invités et c'est plus agréable. C'est mieux maintenant. Je voulais une exploitation maximale des espaces comme ça c'est plus utile et

fonctionnels. Le balcon de la cuisine, je l'ai laissé. J'ai juste mis du barreaudage et une menuiserie métallique. Il y a des surfaces perdues dans des trucs inutiles : le zigzag, les décrochements, je ne comprends pas pourquoi ils conçoivent ainsi. C'est une perte d'espace qui ne sert à personne. Moi je préfère les espaces nets même s'il faut sacrifier une certaine épaisseur esthétique, mais au moins on a des appartements plus spacieux.

- **Auteur :** Pourquoi vous avez mis un barreaudage ?
- **Azzouz :** Habiter le rez-de-chaussée est difficile. Si on ne ferme pas les volets tout le monde voit ce qui se passe à l'intérieur. Le barreaudage, les volets fermés ce sont des écrans pour qu'on ne voie pas l'intérieur de l'appartement. Il y a des gens qui ne se gênent pas pour regarder à l'intérieur. C'est pour stopper le bruit aussi. Si les gens parlent dehors on entend tout. Moi, je veux changer vers du double vitrage. J'économise en ce moment pour ça. Le langage dehors est vulgaire et on n'a pas d'intimité du tout. Au début, je voulais faire un petit jardin avec une clôture et des plantes pour éloigner les gens, pour faire écran ; mais après il y a eu cette loi qui stipule que c'est interdit. Certains n'ont pas tenu compte de la loi, certains ont été pénalisés et on leur a enlevé leur clôture. Moi, j'ai décidé de ne pas le faire. J'ai demandé une autorisation à la mairie, mais je ne l'ai pas eu. Il faut que tu le fasses tout seul. Si un jour ils viennent t'enlever ça, ils le feront sinon tu le gardes. C'est un pari. Mon voisin a un appui à la mairie, il l'a fait pour sa partie. J'ai toujours la clôture et les piquets. Un jour je vais me décider à les mettre même si je dois aller à l'encontre de la loi et de l'aspect esthétique dont ils me parlent. Mon problème c'est que je donne sur un boulevard très fréquenté. C'est le centre-ville donc il est plus protégé que d'autres endroits dans la ville.
- **Auteur :** Ces problèmes d'intimité n'existaient pas à Suika ?
- **Azzouz :** Ici, c'est plus dur. C'est une épreuve de tous les jours, le bruit, la saleté c'est difficile de l'accepter. Suika avant on se respectait, parce qu'on se connaissait et malgré la dureté de la vie dans la maison à patio, le fait de la partager avec plusieurs familles ; on ne jetait pas des débris. On était propre. On avait un langage plus approprié quand on arrivait à la maison et on ne violait pas l'intimité des autres par le regard. Ici aucun civisme. Du quatrième étage, ils jettent leur poubelle. En passant, ils jettent un œil chez toi...
- **Auteur :** Est-ce que le défaut de ces logements ne réside pas dans le voisinage ?
- **Azzouz :** Autant je trouve le logement acceptable et je m'y sens bien, autant j'ai beaucoup de difficulté avec le voisinage. Parlons du séchoir par exemple, il est fait pour étendre le linge. Les gens lavent leur vaisselle dans le séchoir alors qu'il n'a pas été conçu pour ça. Logiquement, il se bouche et croit moi les tonnes de nourritures que j'enlève à chaque fois que je le débouche, c'est hallucinant. Il y en a, ils ne sont pas faits pour vivre dans un bâtiment tout court. Enfin, le voisinage est la première source de problème ici. Il n'y a pas de mélange social. Il faut dire que les gens font partie de la même tranche sociale et ont presque tous le même âge ; donc ils se tirent tous vers le bas. Il n'y a pas de respect. Le bâtiment est difficile. La poubelle on la retrouve partout. Moi, je paye double prix je suis au rez-de-chaussée. Les odeurs, les saletés... Des voisins qui gueulent à n'importe quelle heure. Il n'y a pas d'esprit de quartier.
- **Auteur :** Pourtant vous venez tous de la vieille ville

- **Azzouz :** Oui, mais on ne se connaissait pas avant. Il y avait de tout dans la vieille ville et surtout une seule classe sociale. Ici, on ne se fréquente pas beaucoup. Au contraire, on a beaucoup de problèmes, comme je t'ai raconté.
- **Auteur :** Si, on se projeter dans l'avenir, tu aimerais rester ici à la ville nouvelle, dans ce logement ?
- **Azzouz :** Avant je me disais que si j'avais les moyens j'aurais entretenu la maison au Suika. Le voisinage était mieux maîtrisé, 4 voisins c'est mieux que 12. Les gens se connaissent donc le langage est surveillé et pas vulgaire. Maintenant, j'ai pris l'habitude de la ville nouvelle. Suika aussi il y avait pas mal de défauts. Il y avait des problèmes d'eau. On se débrouillera ensemble. Il y avait beaucoup de solidarité, mais c'était difficile. Ce n'était pas aussi grand qu'ici, non plus. Je séparais les espaces avec des rideaux. Entre moi et les enfants la nuit par exemple. C'était une seule chambre donc l'espace était exigü. Ici aussi, la conception laisse à désirer. Il n'y a pas mal de défaut qui à mon avis pouvaient être évité aisément. Comme les décrochements. Cependant, je préfère ici à Suika. Je n'ai pas envie de retourner à Suika. L'idéal c'est d'habiter seul dans un habitat individuel. Ici, ils pouvaient nous impliquer davantage. Ils pouvaient laisser l'espace intérieur libre et l'habitant le sépare à sa guise. Ils nous auraient aidés financièrement et on faisait le reste. Le voisinage aussi pouvait être mieux étudié pour éviter ces problèmes. Il fallait un mélange social et pas une seule catégorie.

1.17- Compte rendu de l'entretien numéro 17 (Aïcha) :

Habitant interviewé	- Aïcha - Femme - Chef de famille - Femme au foyer - Relogé
Lieu de l'interview	À l'intérieur de l'appartement en présence de son voisin
Durée et date de l'interview	25 minutes
Provenance	Vieille ville (Suïka) en 2003
Composition de la famille	4 membres (Mère [veuve] + un garçon + 2filles)
Emplacement de l'habitat	Ilot médina, 5e étage
Type de cellule	F2

Interview :

- **Auteur :** Racontez-nous votre venue à la ville nouvelle ?
- **Aïcha :** Nous, on vient de la vieille ville. La Daïra nous a relogés parce que notre maison menaçait de s'effondrer.
- **Auteur :** Votre maison était comment ?
- **Aïcha :** Avant j'avais 2 chambres, une cuisine et wast el dar. C'était grand. On se partageait la maison entre quartes familles deux au RDC et deux à l'étage. Au départ, j'avais uniquement deux chambres séparées, mais je les ai reliées et j'ai aménagé une cuisine au niveau du patio. C'est pour cela que quand je vois mon appartement maintenant, je ne me sens pas à ma place. On en parle souvent de notre ancienne maison, toujours avec nostalgie et regret. S'ils n'avaient pas démoli la maison, on serait retournée. Question sécurité, on n'avait pas autant peur à Suïka qu'ici. C'est vrai que la maison menaçait de s'effondrait, mais ici aussi ce n'est pas rassurant. Il y a des défauts de conception partout. En plus le voisinage est très hostile.
- **Auteur :** C'est quoi ces défauts qui vous dérangent ici ?
- **Aïcha :** Pour commencer, on a un problème d'étanchéité. Chaque année, si on a de l'argent, on refait la peinture à cause de ce problème. L'image de l'appartement laisse à désirer. Ce n'est pas l'image que je veux donner de mon habitat, mais c'est en grande partie à cause de ce problème. Il a commencé tout de suite après notre installation et comme nous sommes au dernier étage, nous sommes les premiers touchés. Maintenant, la situation n'a fait qu'empirer. Quand on s'est rendu compte de toutes les malfaçons et de l'exigüité de l'espace, le sentiment de ne pas être à sa place ne fait que croître.
- **Auteur :** Est-ce que vous vous plainiez de ces problèmes aux représentants de l'état, notamment l'OPGI qui doit assurer l'entretien de ces logements ?
- **Aïcha :** L'OPGI à chaque jour, il y a un nouveau directeur. Chaque fois, tu dois réexpliquer ton problème. Tu n'as pas à qui parler réellement. Il n'y a pas de service pour traiter ce genre de problème. Tout ce qu'ils savent faire, c'est réclamer le loyer. Il n'y a plus de confiance entre les habitants et l'administration parce qu'ils sont

persuadés qu'on ne se plaint pour rien, pour ne pas payer le loyer. Moi je n'ai pas d'argent pour payer le loyer. Je devrais faire comme les habitants de New York. Eux ils ne payent pas. La dernière fois, ils ont été trainés en justice. Comme ils sont très sanguins. Ils les ont mis dehors et aucune sanction n'a été prise. Ici, les gens sont originaires de la Suika, donc ils mettent un point d'honneur à payer le loyer pour ne pas ressembler au bidonvillois. Mais un jour, je vais arrêter de le faire parce qu'entre ce que ça me coûte et les réparations que je dois fournir au logement, je m'en sors plus.

- **Auteur** : Il y a une différence entre votre quartier et celui de New York ?
- **Aïcha** : Ici, on a gardé notre ancienne complicité qu'on a cultivée dans la vieille ville. On n'est pas comme les autres quartiers de ce point de vue. Les gens entrent chez moi, les voisins, les voisines... On partage des moments ensemble. On s'entraide. Même si une dispute éclate, demain on se reparle le plus normalement possible. La preuve, tu es entré chez moi avec mon voisin. Sinon on n'a pas le même comportement. New York et les autres bidonvilles ne respectent rien. Ils sont à l'origine de tout le désordre de la ville nouvelle.
- Je suis désolé pour le désordre. Mais tu sais quand tu vis dans un F2 comme celui-là tu ne peux jamais ranger. C'est toujours la pagaille. J'ai trop d'affaires et peu d'espace pour les mettre.
- **Auteur** : Vous auriez préféré un logement davantage spacieux ?
- **Aïcha** : Bien sûr, c'est trop étroit. Imagine que mon fils veuille se marier demain. Je ne peux pas le marier à cause de ça. Si je le mari, on aura plus de chambres moi et mes filles. On n'a aucune alternative. Nous on se considère toujours comme des sinistrés. Normalement, on doit nous reloger. On est en train de payer le loyer et eux exigent le loyer, mais ce loyer devrait impliquer des phases d'entretien. Or depuis qu'on n'a habité personne n'est venu constater l'ampleur des dégâts. Ils sont éloignés de ce que nous endurons. C'est un système corrompu de toute façon. On a voulu changer d'appartement vu que celui-là présente beaucoup de problèmes, ils n'ont pas accepté puisque nous sommes déjà bénéficiaires
- **Auteur** : vous vouliez le changer vers quoi ?
- **Aïcha** : Je changerai cet appartement contre n'importe quel autre appartement. Je sais que ne je trouverais pas pire. Je cherche un truc positif dans cet appartement, je ne trouve rien. Tout me déplaît. La surface, la finition, l'emplacement tout. Heureusement, les voisins sont là et m'aident beaucoup pour l'entretien. À chaque fois qu'il y a un problème, on s'entraide et on essaye de le résoudre. Quand il s'agit de canalisation, de conduite d'eau, d'un remplacement des toilettes ou ce genre de choses ils sont toujours là. Regarde l'état de l'appartement et dis-moi si c'est normal d'exiger un loyer pour ce genre d'habitat. Quand il pleut, on ne peut pas dormir de peur que ça s'effondre. Après le mobilier aussi s'est dégradé à cause de l'humidité. Une grande partie de l'année, je n'ouvre pas du tout mes volets à cause de la chaleur. J'ai installé un rideau parce que l'appartement n'était pas fourni avec des persiennes. Cela aide un peu, mais on étouffe.
- **Auteur** : Avez-vous pensé à apporter des modifications à l'appartement ?
- **Aïcha** : Je n'ai rien touché ici. Je n'ai pas le cœur à ça et puis je n'ai pas d'argent. Même si je voulais changer, je ne sais pas quoi faire. J'ai juste enlevé le mur du séjour pour créer un espace, salle à manger. Parfois, on y mange nous ou mon garçon. J'ai remplacé la porte d'entrée en mettant une porte en acier pour des raisons de

sécurité surtout après le vol de la maison du rez-de-chaussée. Et j'ai enlevé la cloison du séjour. Ici manges et dors, c'est tout. Ce n'est pas un vrai habitat. J'ai développé des maladies à cause cet appartement. Je ne me sens pas à l'aise. Tellement, il est petit et mal rangé, je suffoque. Je reviens de chez le docteur. J'avais un problème de tension. C'est en permanence comme ça. C'est toujours à cause de ma situation ici.

- **Auteur :** Vous regrettez l'époque de la médina ?
- **Aïcha :** Je trouve qu'on était mieux qu'ici. J'avais deux grandes chambres en plus d'une cuisine, que je divisais à Suika. Les espaces se prêtaient à toutes les activités. En plus, le patio est très fonctionnel pour laver le linge, l'étendre, faire sécher des aliments... Ici, cela aurait dû être mieux. Il est clair que les entrepreneurs ont triché. Les matériaux sont de mauvaises qualités. Normalement, on devrait démolir ces bâtiments avant que ça fasse des dégâts. Je suis sûr que cela finira par s'effondrer. On a des informations sur tout. Il ne faut pas croire qu'on ne sait pas. Nous, on était des cobayes. Ces logements ont été construits par des bricoleurs. Maintenant, ça s'est amélioré avec la venue d'entreprises étrangères. Mais ces bâtiments qu'on habite ont été construits par des pseudos entrepreneurs. Donc on est les victimes de cette clochardisation du bâtiment et des gens qui se sont improvisés du jour au lendemain entrepreneurs. On ne mérite pas cela. Surtout nous les habitants de la médina. Nous sommes les vrais Constantinois. Nous devrions être prioritaires de d'autres logements de qualité. Parce qu'après, les habitants des bidonvilles ne sont pas de Constantine. Ils viennent d'ailleurs.
- **Auteur :** Comment vous utilisez l'espace du logement ?
- **Aïcha :** La cuisine nous sert pour la préparation de repas. On met la maida. Quelquefois, on prend le repas dans le salon, des fois dans le couloir. Moi et les filles ensemble et mon garçon tout seul. Mon garçon n'aime plus entrer ici. Il dort le plus souvent dehors. Je ne sais où. Pour éviter de se retrouver dans cet appartement. C'est tellement étroit aussi, je le comprends. Il mange en retard, donc souvent seul. Quand il dort ici, il occupe le salon. Moi et les filles, on dort dans la chambre.
- **Auteur :** Est-ce que vous opteriez pour un autre logement collectif ou un autre type d'habitat ?
- **Aïcha :** Nous, on n'aime pas les escaliers. On préfère les rez-de-chaussée. Je préfère une maison individuelle qu'à un appartement. 50 ans de vie dans une maison à patio. On ne peut pas s'habituer à cette vie de bâtiments collectifs. Sinon, ce qui me dérange, ce n'est pas l'habitat collectif, mais l'étroitesse et les malfaçons. Si j'avais ça de moins, je serais plus content bien sûr.

1.18- Compte rendu de l'entretien numéro 18 (Khaoula) :

Habitant interviewé	- Khaoula - Femme - Fille ainée - / - Relogé
Lieu de l'interview	Au niveau du palier (à côté de l'appartement)
Durée et date de l'interview	10 minutes
Provenance	Vieille ville (Suika) en 2002
Composition de la famille	7 membres (mère [veuve] 3 garçons + 3 filles)
Emplacement de l'habitat	Ilot New York, RDC
Type de cellule	F3 (F1+F2)

Interview :

- **Auteur :** Avant de venir ici, vous habitiez où ?
- **Khaoula :** Avant on habitait Suika. On avait une chambre. On habitait avec la belle famille dans la même maison à patio. La chambre est spacieuse, mais l'appartement est mieux. Ici, c'étaient des F1 et ils ont été fusionnés avec des F2 pour faire un F3 après l'avènement de la loi de 2001 interdisant les F1 et F2.
- **Auteur :** Ils les ont modifiés en cours de chantier ?
- **Khaoula :** Oui, c'est ça. Ils ont apporté des modifications pour que le taux des F1 et F2 produits diminue.
- **Auteur :** Comment vous utilisez les espaces maintenant ?
- **Khaloula :** On utilise une chambre et un salon. L'autre chambre est trop petite. On y a mis une garde-robe donc on l'utilise que pour dormir. La nuit, les garçons ont deux chambres et nous on a une chambre avec ma mère. Le jour généralement, les garçons ne sont pas ici. Donc on a l'appartement pour nous toutes seules. On fait la préparation de repas au niveau de la cuisine et on mange, on regarde la télé dans le salon.
- **Auteur :** Êtes-vous satisfaits par ce logement ?
- **Khaloula :** Plus ou moins. Le plus grand défaut, ce sont les toilettes. Il n'y a pas de raccordement entre les conduites. On les bouche avec une pierre en ce moment. Les regards sont au niveau des toilettes. Quand il y a un problème dans le bâtiment, il arrive directement chez nous et on est inondé. Chaque 15 jours, on fait venir le camion pour le déboucher. Sinon, les habitants du rez-de-chaussée ont tous le même problème. L'appartement est assez spacieux à vrai dire. Le séjour est grand et les chambres sont pas mal. La cuisine est trop petite. On mange souvent dans les chambres chacun de son côté. C'est appartement sont parmi les plus spacieux de l'UV8. Quand on compare, on dit que d'autre ont moins de chance. L'appartement est spacieux, mais c'est la manière dont on l'utilise qui le rend tolérable. Les garçons sont souvent absents. Ils rentrent tardivement la nuit. Souvent, ils ne rentrent pas et l'espace interne est pour les filles. Ils viennent prendre les repas et ressortent

d'aussitôt. Sinon, on ne peut pas gérer. Imagine les 3 garçons occupent une chambre, la mère et les filles occupent une chambre et l'autre chambre, on ne l'utilise pas. C'est réservé aux invités (c'est une maison close). Donc nous on reste dans la cuisine. On passe la journée dans la cuisine. Tu ne peux pas être à l'aise quand il y a un mélange de sexe même avec ton frère. Tu as envie de regarder un film le soir, tu ne peux pas. Quand les garçons reviennent tu sors de la chambre.

- **Auteur** : Au-delà de la fusion des deux appartements, avez-vous fait d'autres modifications que vous avez jugées nécessaires ?
- **Khaoula** : On avait un problème d'humidité aussi à cause des fuites chaque année. On refait la peinture. En hiver, c'est pénible. Dès l'arrivée de l'été on commence à repeindre. Tu n'as pas quoi changer au fond, l'espace n'est pas transformable donc on ne peut rien améliorer. C'est le maximum. Sinon, on n'a pas beaucoup changé. On a envie de faire d'autres choses, mais on n'a pas les moyens. Par exemple, tu as envie d'un living, c'est impossible. Tu ne peux pas mettre des canapés, c'est trop étroit. Par exemple, nous on a la télé encastrée pour qu'elle prenne moins d'espace et pour qu'on libère un mur.
- **Auteur** : Qu'est-ce qui manque à cet appartement pour qu'il soit meilleur ?
- **Khaloula** : J'ai envie d'un espace pour moi, mais je n'en ai pas. On est obligé de partager tout le temps donc je suis souvent sous pression. Je m'assois au niveau du balcon de temps en temps, mais il est trop petit. Pour moi, l'habitat idéal serait un logement comme celui-là avec plus de chambres. On aura plus d'options pour le modeler comme on veut. Maintenant, on a pris l'habitude avec le mode de vie du bâtiment collectif. On a grandi ici. On ne connaît presque que ça.

2- Canevas des entretiens relatif aux habitants du bidonville Guettar Al
Ayche :

Entretien centré			
Déménagement	Construction du bidonville	Scénarios d'occupation	Idéal
<ul style="list-style-type: none"> - Trajectoire résidentielle - Le choix du bidonville 	<ul style="list-style-type: none"> - L'acquisition de la parcelle - Le processus de construction du bidonville - Le cout de l'investissement - La gestion des pressions des autorités et de la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisations des différents espaces du bidonville - Les possibilités d'évolution du bidonville - Les liens avec la ville et Ali Mendjeli - La cohabitation avec les chalets (anciens habitants) - L'évolution des mœurs et des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bidonville est-il un choix définitif ou temporaire ? - L'intérêt d'habiter le bidonville - L'idéal désiré en matière d'habitat - Le bidonville vs l'habitat moderne

2.1- Compte rendu de l'entretien numéro 1 (Tarek) :

Habitant interviewé	- Tarek - Homme - Chef de famille - Vendeur
Lieu de l'interview	À l'intérieur de l'habitat
Durée et date de l'interview	20 minutes
Provenance	Nouvelle ville (relogé du bidonville cité bessif), 2013
Composition de la famille	4 (parents + 2 enfants en bas âge)
Type de famille	Nucléaire
Type d'habitat	2 espaces

- **Auteur :** Comment êtes-vous arrivé à ce bidonville ?
- **Tarek :** J'habitais la cité Bessif auparavant. Ils sont venus nous déloger pour la ville nouvelle en 2003. Mais comme nous étions jeunes, on n'était pas marié donc ils nous ont donné uniquement un F2 pour moi mes 4 frères et mes parents. Quand je me suis marié, j'ai décidé de venir ici. Ma femme ne pouvait pas être dans le même appartement que mes frères, ça en faisait trop et la cohabitation était impossible.
- **Auteur :** C'était à cause de la cohabitation entre votre femme et vos frères ?
- **Tarek :** Dans un F2 pour un nouveau couple, il n'y a pas d'intimité. Chez nous, on avait Horma donc on ne pouvait pas être tous ensemble dans le même appartement
- **Auteur :** pourquoi ce bidonville spécialement ?
- **Tarek :** Le choix de ce site s'est fait par lui-même. Parce qu'il y avait plus de bidonvilles à Constantine à par celui-là. On était contraint d'habiter ici, éloigné de tout. Comme cela, on construisait sans se faire prendre par l'état.
- **Auteur :** Pouvez-vous me raconter le processus de construction ?
- **Tarek :** Ici avant, c'était des terres agricoles et des chalets. Les gens qui possèdent les terres et les chalets habitent de l'autre côté du bidonville. Ils nous ont vendu le terrain orfi (de manière informelle, sans acte de vente). Moi, je l'ai construit moi-même. Maintenant, le gourbi dépend de l'argent. Si tu as assez d'argent, tu peux avoir une grande parcelle et le construire avec des matériaux fiables. Faire appel à un vrai maçon, sinon tu fais du bricolage comme moi. De toute façon si j'avais assez d'argent je louerais volontiers mieux que de venir habiter ici avec toutes les maladies qui traînent. Mon enfant est malade à cause de l'humidité, il y a des rats ici tu entends leur bruit dans le toit ?
- **Auteur :** C'est quoi les difficultés et les avantages d'habiter un bidonville ?
- **Tarek :** Il n'y a aucun avantage. On est ici parce que le loyer est cher. Le loyer est devenu trop cher pour nous. Moi je touche 20 000 Da alors que le loyer est de presque 15 000 Da pour un F1. Donc ce n'est pas possible de louer pour le moment. On est ici parce qu'on n'a pas voulu attendre plus l'état. Ce n'est pas un choix le bidonville. On était obligé de le faire. Maintenant on nous prive de toutes aides parce qu'on dérange. Mais nous, on a pas de solution. On ne veut pas déranger, mais on fait quoi ?

On va où dans ce cas ? On aimerait bien ne pas habiter un gourbi, mais c'est quoi l'alternative ?

- On essaye d'améliorer notre condition au fur et à mesure, mais ce n'est pas évident. Par exemple, je n'avais pas d'électricité, quand je suis arrivé ici. J'ai fait un raccordement au réseau des anciens chalets. Ils (les habitants des chalets) m'ont demandé de payer 15 000 Da et parfois ils coupent l'eau comme ça sans me prévenir. Quand on n'a pas l'eau, ils nous vendent l'eau par jerricane. Ils profitent de notre situation
- **Auteur :** C'est quoi la position des autorités par rapport à votre cas ?
- **Tarek :** Le wali a visité ce site. Il a pris connaissance de notre cas ce fut quelques années, mais jamais ils nous ont contactés. Ils nous ont envoyé des amendes et je suis passé au tribunal et j'ai payé l'amende 11 000 DA pour un habitat illicite, mais je n'ai nulle part où aller.
- **Auteur :** Qu'est-ce que vous réclamez au juste aux autorités ?
- **Tarek :** Moi, ce que je veux c'est juste un appartement. Je m'en fiche de comment il est. Juste une chambre pour mes enfants. Pour le moment, ils dorment avec moi, mais après on fait comment quand ils vont grandir ? J'aurais besoin d'une chambre supplémentaire alors que moi par rapport à mes voisins, je n'ai pas de possibilité d'extension donc les possibilités sont limitées. Je n'ai même pas où étendre mon linge Comment puis-je agrandir ?
- **Auteur :** Donc l'idéal c'est un logement collectif ?
- **Tarek :** Bien sûr. On veut sortir de notre condition de bidonvillois. Ici, on souffre. Par exemple, pour le commerce de première nécessité, il y en a ici. Mais pour tout le reste, c'est la ville nouvelle : structure sanitaire, pharmacie, administration, travail... Si un invité vient ici, on n'a pas quoi acheter par exemple fruits, légumes, viandes. On a juste une épicerie. Moi, je vais à la ville nouvelle chaque jour.
- **Auteur :** Comment vous utilisez l'habitat en ce moment ?
- **Tarek :** On a deux espaces. La cuisine où on prépare les repas et la chambre où on fait tout. On y dort, étend le linge, mange, regarde la télé...
- **Auteur :** Y a-t-il une différence entre cet habitat et celui de Bessif ?
- **Tarek :** À Bessif, on avait beaucoup de terre, beaucoup d'espace. Si on voulait se marier, on avait qu'à rajouter une pièce. Aujourd'hui, c'est impossible, parce que c'est trop contrôlé par rapport auparavant. On est obligé de s'éloigner davantage alors qu'avant, on était en plein centre et ils nous envoient souvent des amendes pour qu'on ne déborde pas, pour nous dissuader de rester. Ils essayent de nous rendre la vie difficile. Bessif, c'était presque un quartier normal, pas un bidonville. Parce qu'avec le temps, on a réglé presque tous les problèmes. Le début du problème, c'était le départ à la ville nouvelle. On a été déplacé en 2002 à la ville nouvelle, regroupé dans un seul logement F2, alors qu'on était plusieurs et que c'était logique qu'on allait se marier. On a fait des dossiers pour bénéficier d'un logement, mais comme nous étions célibataires, ils n'ont pas été approuvés. On ne savait pas qu'on sortait de ce bidonville, on allait y revenir après un moment. À la Nouvelle ville, c'était un logement en béton. Tu veux te marier ? tu fais quoi ? Tu ne peux pas faire d'extension. Tu ne peux pas rajouter de chambre. Tu ne peux pas laisser ta femme avec trois hommes. On a envoyé des lettres, fait des dossiers pour bénéficier de logement. On recevait l'accusé de réception, mais rien ne bougeait.

2.2- Compte rendu de l'entretien numéro 2 (Jamal) :

Habitant interviewé	- Jamel - Homme - Bagagiste au niveau de l'aéroport - Vendeur
Lieu de l'interview	À l'intérieur de l'habitat
Durée et date de l'interview	20 minutes
Provenance	Nouvelle ville (relogé du bidonville Kahira), 2010
Composition de la famille	5 membres (Parents + 2 garçons [en bas âge] et une fille adolescente)
Type de famille	Nucléaire
Type d'habitat	3 espaces

- **Auteur :** Avant d'arriver au bidonville, vous habitiez où ?
- **Jamal :** Avant de venir ici, on habitait à la ville nouvelle. Avant la ville nouvelle, c'était EL Kahira, un bidonville. Je me suis marié en mars 2005. Je me suis installé ici en septembre 2009 et j'ai ramené ma femme en février 2010. Au niveau de Ali Mendjeli, j'étais avec la grande famille. Ils nous ont proposé un F2. On était nombreux 7 personnes avec 3 sœurs, deux frères et les parents. Quand je me suis marié, je suis sorti de ce F2 c'était impossible, il n'y avait pas d'espace pour une chambre conjugale. J'ai habité un lotissement illicite du nom de El Hatabia. J'étais locataire d'une maison en dure. Le loyer était cher donc je suis arrivé ici. J'étais un peu en colère, et je n'avais pas d'autres issues. Mon dossier pour avoir un logement social trainait sans réponse depuis 2005 donc je me suis dirigé ici. C'était beaucoup plus une dernière alternative qu'un choix volontaire.
- **Auteur :** Pouvez-vous me parler de votre venue à ce bidonville ?
- **Jamal :** J'ai entendu parler de ce bidonville, un peu à l'écart et que les gens qui construisaient n'étaient pas stoppés ou détectés par les autorités. Parce qu'il faut savoir que les autorités démolissaient rapidement tout bidonville, dès ces premières heures avant que les gens s'y installent en nombre important et qu'ils deviennent difficiles de déloger. Ils ne nous ont pas grillés. Après une brigade de gendarmerie est venue ici. Ceux qui étaient toujours en train de construire ont été arrêtés et ils sont passés par le tribunal. Ceux qui avaient déjà construit ont eu droit à une amende et sont également passés par le tribunal. Moi, je ne suis pas passé par le tribunal, parce que mon gourbi était déjà construit et la gendarmerie a donné des amendes simplement aux gens qui se sont présentés au poste. Les gens pensaient que c'était un moyen pour obtenir un logement et la gendarmerie a lancé cette rumeur. Il s'est avéré que c'était juste pour nous faire passer par le tribunal. Moi, je ne suis pas allé donc je n'ai pas eu le droit à un jugement et une amende.
- **Auteur :** Il existe depuis quand ce bidonville ?

- **Jamal :** Quand je me suis installé. Le bidonville existait déjà. Il y avait déjà quelques bâtisses. Le démarrage était en 2009, mais l'endroit a connu un boom à partir de 2010. Je parle du bidonville pas des chalets à côté qui datent des années 1960.
- **Auteur :** Comment avez-vous construit votre bidonville ?
- **Jamal :** J'ai construit la maison par moi-même. Je bricole un peu dans la maçonnerie donc je l'ai fait tout seul. Je n'avais pas d'argent pour faire appel à un maçon. Je n'ai pas acheté le terrain. J'ai commencé directement à construire. Mais il y en a qui sont tombés dans le panneau et ils ont acheté leur bout de parcelle alors que c'est un terrain public. Les terres agricoles commencent de l'autre côté du caniveau. Ici, il y a des profiteurs et les gens les plus naïfs ont acheté à 6000 Da, à 7000 Da une terre à des gens qui ne la procède pas. J'ai commencé la construction en faisant tout le périmètre de la bâtisse. Comme ça j'ai privatisé la parcelle et ça donné des airs de déjà construisent, déjà achevé pour la gendarmerie pour qu'ils ne me stoppent pas. J'ai été embêté par une bande d'habitants des chalets pour que je paye la parcelle, mais ils ont vite lâché l'affaire et se sont tournés vers d'autres. Ils ont vu que je savais ce que je faisais et j'avais une expérience préalable de tout ça. Après, j'ai fait le tour du périmètre. J'ai commencé par le séjour. J'ai fait l'isolation du toit, la dalle et quelques finitions. Après, je me suis installé et je bricolais à chaque fois un peu dès que j'avais un peu d'argent de côté. J'ai ma femme qui est malade, donc un peu pour le médecin, un peu pour la famille et un peu pour le gourbi.
- **Auteur :** Comment vous utilisez l'espace ?
- **Jamal :** On dort tous dans la même chambre. Ma fille de 10 ans elle a grandi, maintenant. Je ne peux plus la laisser ici dans la même chambre que nous. Je l'ai envoyé chez sa grand-mère. À partir d'un certain âge, on peut plus garder les enfants dans la chambre des parents. On a une chambre qui n'est pas encore aménagée, mais on peut l'utiliser dans le futur, si on s'attarde ici et que les enfants grandissent. Sinon, on fait tout dans cette chambre à part la préparation des repas.
- **Auteur :** Comment vous vous sentez dans le bidonville aujourd'hui ?
- **Jamal :** Ici niveau infrastructure, niveau commerce, on dépend en grande partie de la ville nouvelle. Mais il y a des améliorations, notre venue a permis de réveiller ce coin. Maintenant, l'essentiel on l'a. Question alimentation : du pain, du lait, quelques légumes... le transport commence à passer par ici même s'il reste insuffisant. En même temps, il y a une certaine mésentente avec les habitants des chalets. Même s'ils commencent à s'habituer à notre présence. Ici, on était dans une situation précaire sans eau et électricité. Les habitants des chalets ont profité de notre cas pour nous vendre l'eau et l'électricité à des prix peu abordables. 10 000 DA pour avoir un câble d'électricité, et chaque mois, chaque quinzaine de jours ils viennent nous réclamer de l'argent, comme bon leur semble. Sinon ils coupent l'électricité. On ne pouvait pas continuer comme ça. Donc on est allé dans un poteau électrique et nous nous sommes branchés directement au poteau. On s'est renseigné autour de nous, ils nous ont dit ça peut marcher donc on l'a essayé et ça marche pour le moment. Chaque deux, trois personnes avec un fil et on a alimenté tout le bidonville. La même chose pour l'eau. Ils nous permettaient de remplir nos jerricanes pour 300 DA. C'était trop. On a vu qu'à côté passer la conduite d'eau qui alimente le château d'eau de la région. On l'a percé et on s'est connecté directement. On a fait 3 lignes chaque ligne alimentait une centaine de gourbis. Maintenant, on est indépendant par rapport à eux. Mais on est sous le risque de plusieurs facteurs. L'État ne tolère pas ça. On est dans

l'illécite. En plus question électricité, ça reste dangereux ce qu'on fait parce que ce n'est pas aux normes. En plus, le gourbi est fait avec des matériaux inflammables, du nylon par exemple. Parce qu'on a besoin du nylon pour stopper l'infiltration d'eau. Le mélange eau, électricité reste dangereux.

- **Auteur :** Si vous vous projetez dans le futur, vous voulez continuer à améliorer ce bidonville à votre guise ou vous préférez d'autres options ?
- **Jamal :** Nous, ce qu'on veut en premier lieu c'est un logement. C'est un droit. On a le droit à un logement décent, mais on ne nous le donne pas. La dernière liste du logement. Personne de ce gourbi n'y figure. On est allé réclamer chez la Daïra. Ils nous ont dit vous avez déjà un gourbi. Je ne comprends pas le gourbi est maintenant considéré comme un logement en Algérie ? Et en même temps, on n'a aucune adresse et ils nous envoient des amendes. On a un agrément pour l'adresse. Une adresse provisoire qui dure 3 ans pour que les enfants puissent aussi aller à l'école, parce qu'ils demandent une résidence. Sinon on était obligé d'avoir une résidence chez un proche. De toute façon, l'agrément expire en mars et on sera de nouveau SDF. On ne se laissera pas faire cette fois. On est en train de se former en association pour réclamer ce droit à une adresse entre autres pour que les enfants au moins, continuent à aller à l'école. On ne veut pas rester ici, même s'ils nous donnent l'argent d'améliorer ce qu'on a déjà. L'endroit n'est pas constructible, c'est une terre avec de l'eau en dessous. Elle est à côté d'un caniveau qui peut déborder rapidement et c'était déjà le cas quelques années auparavant. En plus, on veut un endroit décent. Le bâtiment, ça serait beaucoup mieux. Cela dit si on me donne la possibilité de construire ailleurs convenablement c'est mieux que le logement en bâtiment collectif. Demain, je serais à l'aise par rapport à mes enfants. Ils pourront juste construire un étage et se marier le plus simplement du monde. Il y a des possibilités que tu ne peux pas avoir dans un bâtiment collectif.

2.3- Compte rendu de l'entretien numéro 3 (Bétique) :

Habitant interviewé	- Bétique - Homme - Chef de famille - Maçon
Lieu de l'interview	À l'intérieur de l'habitat
Durée et date de l'interview	20 minutes
Provenance	Nouvelle ville (relogé bidonville Bardou), 2011
Composition de la famille	4 (parents + 2 enfants en bas âge)
Type de famille	Nucléaire
Type d'habitat	2 espaces

- **Auteur :** Avant de venir habiter ici, vous habitiez où ?
- **Bétique :** Moi, j'étais au niveau de la ville nouvelle. Ils nous ont déménagés à la ville nouvelle en 2002 et après je suis venu ici. Ils nous ont donné un F3. On était 5 frères et trois sœurs et les parents. Après, on s'est marié chacun de son côté. Celui qui avait un salaire qui lui permettait de louer, il l'a fait. Et celui qui n'avait pas assez d'argent il bricole, comme moi ici.
- **Auteur :** C'est le mariage qui vous a conduit ici ?
- **Bétique :** Quand tu te maries, il faut que tu quittes l'appartement. Déjà, il est petit après la cohabitation entre ta femme et le reste de la famille devient impossible. Tu as l'impression que tu es devenu un fardeau pour ta famille.
- **Auteur :** Comment avez-vous construit cet habitat ?
- **Bétique :** Je suis un maçon donc je l'ai construit tout seul. Je me suis installé ici en 2011. J'ai la preuve de mon passage au tribunal en 2011. La construction a duré un an. J'ai commencé en 2010 et je me suis installé en 2011. Chaque mois, je ramenait un peu de matériaux, d'après ce que ma paie permettait, jusqu'à ce que je l'aie achevé.
- **Auteur :** Comment vous utilisez l'habitat actuel ?
- **Bétique :** J'ai un espace polyvalent où je fais tout et un espace de préparation des repas. Sinon, j'ai laissé un jardin derrière. En cas où j'aurais envie de construire une nouvelle chambre.
- **Auteur :** Donc vous pensez vous établir ici ?
- **Bétique :** Non pas du tout. C'est juste en cas où notre relogement traîne beaucoup. Le bidonville est une solution provisoire. C'est toujours mieux que l'exiguïté qu'on avait à la ville nouvelle, mais on ne veut pas rester ici. L'erreur était de quitter Bardou. On était là-bas depuis 1982. On avait l'eau, l'électricité, le gaz. Le gourbi de Bardou n'était pas comme celui-là. Ici, c'est dangereux, celui de Bardou même s'il était à côté du oued, était un peu élevé donc on n'était pas autant en risque. Après il y avait beaucoup d'espace et beaucoup de surface pour s'agrandir. Pour un mariage par exemple, il suffisait de rajouter une chambre. Quand on s'est installé à Bardou

pour nous c'était définitif, on ne voulait pas en sortir, pas comme ici. Ils nous ont sortis par la force sinon on ne serait pas sortie de notre propre chef.

- **Auteur :** Il y a une différence entre ce bidonville et celui de Bardou ?
- **Betiché :** Bien sûr. Bardou tout était à côté et on était en plein centre-ville. Il y avait toutes les structures à côté. La dernière fois, un clou m'est rentré dans le pied. Je n'avais pas où me soigner ici. Et pour aller à la ville nouvelle, il faut de l'argent. Il y a des gens véhiculés, mais pour qu'ils t'emmènent, tu dois les payer. Bardou était en plein centre. Le CHU à quelques centaines de mètres. On aurait préféré qu'ils nous aident pour s'établir à Bardou, à mettre tout aux normes, au lieu d'en faire des jardins maintenant. Ici, on dépend toujours de la ville nouvelle question infrastructure, question courses... alors qu'avant on avait l'impression qu'on était des beldis, des vrais constantinois. On vivait en plein centre. On travaillait en plein centre. Moi, je travaillais, j'étais dinandier.
- **Auteur :** Vous ne vouliez pas aller à la ville nouvelle ?
- **Betiché :** Le déménagement à la ville nouvelle, j'étais contre. Je ne restais jamais là-bas. Je prenais le premier bus, je rentrais dans le dernier. À Bardou, ils ont déménagé les gourbis en premier lieu, et ils ont gardé ceux qui avaient des logements en dur en dernier. Moi mes amis avaient tous des constructions en dure, donc j'étais toujours lié à l'endroit et à mes amis qui sont restés là-bas. Ils les ont déménagés 6 ans après. Parce que je suis monté tout seul.
- **Auteur :** Qu'est-ce que vous espérez pour le futur ?
- **Betiché :** À ce stade, on demande un logement, c'est tout peu importe le reste. On est prêt à accepter tout. Je n'aime pas cet endroit ni ce bidonville. Je suis venu ici, je n'avais pas le choix. On est coupé du monde. On n'a pas de transport. Si on veut aller au centre-ville, c'est impossible. Il faut faire du stop et attendre pendant des heures, trois, quatre. On a fait toutes les procédures pour avoir une route, une alimentation en eau, électricité, gaz. On a des dossiers et le OK de Sonalgaz, mais personne ne veut se casser la tête à venir ici. La commune ne veut pas. « Illicite » ? donc on ne vient pas. Mais maintenant, il s'est amélioré. Cela dit ça reste difficile. C'est juste parce que je n'ai pas où aller que je reste.

2.4- Compte rendu de l'entretien numéro 4 (Salah) :

Habitant interviewé	- Sala - Homme - Chef de famille - Vendeur
Lieu de l'interview	À l'intérieur de l'habitat
Durée et date de l'interview	15 minutes
Provenance	Nouvelle ville (relogé du bidonville El Manchar), 2012
Composition de la famille	3 (parents + 1 enfants en bas âge)
Type de famille	Nucléaire
Type d'habitat	3 espaces

- **Auteur :** Depuis combien de temps vous habitez ici ?
- **Salah :** Cela fait 5 ans que je suis installé ici
- **Auteur :** Comment êtes-vous arrivés ici ?
- **Salah :** Mon dossier social date de 2012. J'ai commencé à perdre espoir d'avoir un logement. Quand je me suis marié, je suis venu ici. J'ai acheté le gourbi avec les murs et le toit. Il ne manquait que les séparations intérieures. Il m'a coûté 500 000 Da. Après, j'ai fait des améliorations au fur et à mesure. Sachant que je touche 24 000 Da par mois.
- **Auteur :** Vous avez acheté le Gourbi à qui ?
- **Salah :** Il y a des gens qui vendent les emplacements. Quand ils entendent parler d'un bidonville, ils réservent un emplacement. Ils construisent et vendent après. Parce qu'ils savent qu'une fois détecté par l'état, c'est impossible de construire encore
- **Auteur :** Avant ce gourbi vous habitiez où ?
- **Salah :** La ville nouvelle. Nous pour la plupart, on est des constantinois, mais ils nous traitent comme si on venait d'ailleurs et qu'on est venu ici juste pour le logement. Alors que nous avons grandi ici à Constantine. Moi, j'étais dans la cité El Menchar, en plein centre-ville avant de passer à la ville nouvelle. Mon père a bénéficié d'un logement. On était 7, 3 garçons, 2 filles plus les parents dans un F3. Arriver un moment, soit, tu ne te marie pas, soit tu fais comme j'ai fait : Tu te débrouilles. Le principal facteur, c'est l'exiguïté spatiale. C'est pour ça que je suis venu ici. Quand tu te maries, tu ne peux pas vivre avec tes frères et ta femme dans un F3. Tu ne peux pas avoir des enfants, c'est très compliqué. À la limite, un des frères peut, mais pas tout le monde
- **Auteur :** Comment vous vous sentez dans le bidonville ?
- **Salah :** Maintenant, c'est mieux qu'avant. Au départ, on n'avait rien ni eau, ni électricité. On payait les chalets pour nous laisser profiter un peu, mais ils faisaient expert de nous rendre la vie difficile. Ils ne voulaient pas de nous. Maintenant ils se sont habitués un peu. On s'est branché en eau et électricité aussi. Cela nous a beaucoup aidés. N'empêche, beaucoup de délinquants ont débarqué. Il y a un côté

très sale ici dans le bidonville. Une zone de maison close et de drogue et personne ne peut intervenir là-bas.

- **Auteur** : Comment vous utilisez les espaces ?
- **Salah** : On a deux espaces en plus de l'entrée. L'entrée c'est pour tout ce qui est stockage, séchage de graines, étendre le linge... On a un espace cuisson et une chambre où on fait tout.
- **Auteur** : Comment vous faites pour tout faire dans un même espace ?
- **Salah** : Soit, on divise la chambre et on a des pratiques chacun de son côté. Par exemple moi je dors. Ma femme regarde la télé ou travaille sur quelque chose... Soit-on le fait à différentes heures de la journée. On essaye de s'organiser
- **Auteur** : C'est quoi les avantages et les inconvénients de ce bidonville ?
- **Salah** : Il n'y a pas davantage. Ici, j'aimerais rester le moins possible. Tu ne veux pas avoir d'enfant ici. Mon enfant, si je pouvais, je ne le laisserais pas ici. Après la primaire, ton enfant n'a même plus le droit d'aller à l'école puisque l'agrément qu'on a pour l'adresse ne concerne que l'école primaire qui est ici. Les jours de pluie, mon enfant ne va même pas à l'école, c'est impossible de traverser ici parce que les rues étaient inondées. Un jour où le caniveau nous a inondés, personne n'a pu entrer ici. Les pompiers n'ont rien pu faire. C'est dangereux. Surtout avec les câbles électriques à haute tension qui pendouillent. Sachant que les toitures sont recouvertes de matière infumable (plastique, nylon, bois...).
- **Auteur** : C'est quoi la différence entre ce bidonville et l'ancien que vous avez occupé ?
- **Salah** : Il n'y a pas beaucoup de différence. Le bidonville c'est souvent une souffrance. À El Hatabia aussi ce n'était pas facile
- **Auteur** : Comment vous vous projetez dans l'avenir ?
- **Salah** : J'aimerais quitter le bidonville. Je veux simplement un logement. Un F2 même les F1 qui sont fermées à la ville nouvelle. On en veut bien. Ça sera toujours mieux que ce gourbi.

2.5- Compte rendu de l'entretien numéro 5 (Toufik) :

Habitant interviewé	- Toufik - Homme - Chef de famille - Gardien dans un lycée
Lieu de l'interview	À l'intérieur de l'habitat
Durée et date de l'interview	10 minutes
Provenance	Gourbi (le troisième gourbi qu'il habite. D'après le voisinage, il a bénéficié d'un logement qu'il a offert à son fils), 2010
Composition de la famille	4 (parents + un garçon et une fille)
Type de famille	Nucléaire
Type d'habitat	3 espaces

- **Auteur :** Avant de venir à ce bidonville vous habitiez où ?
- **Toufik :** J'ai habité plusieurs bidonvilles. À chaque fois, je bouge à cause du travail. Aujourd'hui, je me suis stabilisé ici donc je suis ici depuis 8 ans.
- **Auteur :** Comment vous avez construit ce bidonville ?
- **Toufik :** J'ai construit le gourbi tout seul, un peu d'aide du voisinage c'est tout.
- **Auteur :** Comment vous utilisez les espaces ?
- **Toufik :** On a les sanitaires qui sont à l'entrée. On voulait qu'ils soient isolés. Ce sont des toilettes turques, qu'on utilise aussi pour prendre des douches. Sinon, on a un espace pour la préparation de repas et deux chambres. La première chambre, c'est pour moi et mon fils. La deuxième, c'est pour ma femme et la fille. Mes garçons sont devenus adolescents maintenant, ils ne peuvent plus être dans la même pièce.
- **Auteur :** Que pensez-vous de la vie dans ce bidonville ?
- **Toufik :** On a beaucoup d'inconvénients, à commencer par l'absence de droit à l'adresse. Ce qui fait que toute démarche administrative devient compliquée. Ils ne nous ont pas recensés. Ils ont peur qu'on s'établisse à long terme peut-être ? Ils nous font attendre, au niveau de la wilaya. Ils nous disent « on va vous régulariser ». Il faut juste attendre et ça dure depuis des années. À cela s'ajoute le problème du transport parce qu'on travaille tous ailleurs. On est obligé de se déplacer et comme c'est un endroit illicite donc aucune ligne ne passe directement par ici
- **Auteur :** Etes-vous pour améliorer les bidonvilles ou pour un logement ailleurs ?
- **Toufik :** On veut un logement comme les gens, comme les autres citoyens. On veut habiter ce qu'ils habitent. Ne pas être comme ça dans la souffrance, dans un endroit risqué. On veut sortir du bidonville et on sait qu'on n'est pas le bienvenu ici. Les anciens habitants d'ici, ne nous aiment pas, parce qu'ils ont des liens de famille. Or nous on vient de partout et ils n'aiment pas les étrangers

3- Canevas des entretiens relatif aux habitants de la vieille ville de Constantine :

Entretien centré		
Installation	Appropriation physiques	Idéal
<ul style="list-style-type: none"> - Trajectoire résidentielle - Le choix de la maison à patio - L'entretien, la dégradation des maisons à patio ainsi que les risques d'effondrement 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisations des différents espaces de la maison à patio - Les possibilités d'évolution dans la maison à patio - La cohabitation avec les autres locataires - De la maison à patio à une chambre de la maison à patio - L'évolution des mœurs et des pratiques - L'intérêt d'habiter le centre-ville de Constantine 	<ul style="list-style-type: none"> - La maison à patio est-elle un choix définitif ou temporaire ? - L'idéal désiré en matière d'habitat - La maison à patio vs l'habitat moderne - Les bons de relogement et l'intérêt d'habiter la maison à patio

3.1- Compte rendu de l'entretien numéro 1 (Warda) :

Habitant interviewé	- Warda - Femme - Mère de famille - Sans emploi
Lieu de l'interview	À l'intérieur de l'habitat
Durée et date de l'interview	20 minutes
Composition de la famille	5 (parents + 3 enfants [2 garçons et une fille])
Type de famille	Nucléaire
Type d'habitat	1 espace

- **Auteur :** Depuis quand vous habitez la maison à patio ?
- **Warda :** J'ai 18 ans dans cette maison. On était dans un logement collectif, après nous sommes arrivés ici. Nous avons habité un moment avec la grande famille, mais comme c'était trop exigu nous sommes venus. Le propriétaire était absent donc nous sommes installés directement. On ne paye pas de loyer parce que la famille qui la détient est en conflit entre héritiers, comme partout dans la vieille ville. Il faut comprendre que cette maison appartient à une famille, et après il y a eu un conflit d'héritage donc nous avons profité pour venir nous installer ici. D'autres opportunistes ont commencé à vendre des pièces ici alors que ça ne leur appartenait pas
- **Auteur :** Comment vous trouvez la vie dans la maison à patio ?
- **Warda :** Plein de problèmes. Le plus grand problème c'est l'état de la maison. En dehors de l'exiguïté spatiale. Une partie est en ruine par exemple, les escaliers d'en haut. Moi, je suis tombé il y a quelques jours cela a nécessité une opération.
- **Auteur :** La maison est vide aujourd'hui, alors qu'elle était pleine de familles il y a quelques années
- **Warda :** C'est vrai. Toutes les familles ont été relogées. Les gens qui sont sortis d'ici ont tous eu un logement à l'unité de voisinage 20 à la ville nouvelle. Moi, j'ai des problèmes parce que mon mari n'était pas parmi les prioritaires, mais tous ceux qui sont sortis ont gardé leur chambre ici. Ils ont installé des portes métalliques et fermées à clés et partis. Je n'ai même pas eu le droit d'avoir une chambre supplémentaire parce que nous vivons à 5 dans cette pièce.
- **Auteur :** Quels sont les inconvénients qui ont poussé les autres à réclamer le déménagement ?
- **Warda :** La maison est devenue un grand danger surtout quand il pleut toute passe, tout glisse, tout tombe. En plus, le projet derrière le squatte d'une maison à patio est de bénéficier d'un logement. C'est ce qu'ils ont eu
- **Auteur :** Pourquoi ils gardent alors leurs chambres ici ?
- **Warda :** Ils planifient déjà le futur. En cas de mariage d'un de leur fils pour qu'il puisse l'utiliser pour avoir un logement rapidement. De temps en temps, ils viennent passer des jours ici pour montrer qu'elle leur appartient toujours. En ce moment, ils

font des contrôles au niveau des bâtiments de relogés donc pour le moment tout le monde est parti, mais dès que le contrôle se termine ils vont revenir. Ils étaient là il y a quelques jours.

- **Auteur :** Vous n'aimeriez pas rester au niveau de cette maison ?
- **Warda :** Maintenant, il faut comprendre que cette maison est classée comme étant en ruine. Donc il est impossible de la restaurer et en plus de ça il faut l'intervention des propriétaires qui sont toujours en conflit. Mais même si elle n'était pas en ruine, la maison nous ne convient plus, une pièce est trop petite pour une famille. J'ai un bon de relogement maintenant, j'attends le recours pour accélérer la procédure. Parce qu'ils ont dit que mon mari était déjà bénéficiaire. Il a eu une fois un logement à son nom, un logement familial, mais qu'il ne lui appartenait pas. Maintenant, on attend leur décision que j'espère favorable.

3.2- Compte rendu de l'entretien numéro 2 (Rania) :

Habitant interviewé	- Rania - Femme - Mère de famille - Sans emploi
Lieu de l'interview	À l'intérieur de l'habitat
Durée et date de l'interview	20 minutes
Composition de la famille	4 (parents + 2 enfants en bas âge)
Type de famille	Nucléaire
Type d'habitat	1 espace dans une maison à patio

- **Auteur :** Pouvons-nous revenir sur votre trajectoire résidentielle et les lieux habités avant d'emménager ici ?
- **Rania :** Avant de venir ici, on a loué à plusieurs endroits. Cela dépendait du prix. C'était soit des rez-de-chaussée de maisons individuelles, soit des logements collectifs. On est arrivé ici quand le père de mon mari a été relogé vers la ville nouvelle. Nous étions avec la famille de mon beau-frère. Nous étions deux familles dans la même chambre. Deux familles de quatre personnes chacune. Nous étions séparés par un rideau. Donc nous sommes sortis encore une fois, louer ailleurs pour mettre fin à sa situation. Puisque mon mari est le plus jeune, c'était à lui de partir. Son frère est resté et a été relogé à son tour à la ville nouvelle et nous avons repris sa place en attendant notre transféré.
- **Auteur :** Vous espérez rester ici ou être transféré ?
- **Rania :** On espère être transféré, bien sûr. Mais les gars du recensement ont dit que nous étions des habitants trop récents pour pouvoir bénéficier d'un logement. Cela fait 2 ans que nous sommes ici. Maintenant, le compte d'électricité est au nom de mon mari, mais il n'a toujours pas eu de logement ni de bon de relogement.
- **Auteur :** Pourquoi le relogement traîne ?
- **Rania :** Les gens qui font le recensement s'ils ne vous trouvent pas au niveau de votre maison, même si tout est à votre nom, ils ne nous vous mettent pas dans la liste des relogés. Ils ne vous donnent pas de bon. Notre erreur était de bouger. Maintenant, on a fait un recours, mais on attend toujours que la procédure débouche sur quelque chose. Apparemment, nous ne sommes pas prioritaires même si le logement est en ruine.
- **Auteur :** Quel est votre souhait en matière d'habitat ?
- **Rania :** Ce qu'on veut maintenant, c'est partir vers un logement que nous ne partageons plus avec d'autres étrangers. Nous espérons être tout seuls dans un logement où il n'y a pas des problèmes d'infiltration d'eau, où nous nous sentons en sécurité. Un F3 pour nos enfants
- **Auteur :** Le problème d'habiter les maisons à patio c'est la dégradation des lieux ?
- **Rania :** En partie oui. Mais aussi la cohabitation. J'ai une seule chambre et ce palier nous le partageons avec tous les locataires. Nous sommes deux familles ici après le

relogement des autres. Au départ, nous étions 11 familles, mais certains reviennent de temps en temps. Le logement de la ville nouvelle ne leur convient pas peut-être. Ils ont pleuré pour avoir un logement et maintenant qu'ils ont eu, ils reviennent ici.

- **Auteur :** Ils reviennent vivre ici ?
- **Rania :** Non, pas vraiment. Ils font juste en sorte qu'on n'ait pas leur chambre. Ils pensent que ça leur appartient toujours. Ils envoient leur fils vivre ici aussi pour qu'il obtienne un logement. Deux ont déjà envoyé leurs fils mariés.

3.3- Compte rendu de l'entretien numéro 3 (Salima) :

Habitant interviewé	- Salma - Femme - Mère de famille - Sans emploi
Lieu de l'interview	À l'intérieur de l'habitat
Durée et date de l'interview	20 minutes
Composition de la famille	3 (mère de famille + 1 enfant et la grand-mère)
Type de famille	Néopatriarcal réduit
Type d'habitat	4 espaces

Auteur : Est-ce qu'on peut parler de votre trajectoire résidentielle où habitez-vous avant la vieille ville ?

Salma : On n'a jamais habité un logement collectif. On a toujours habité le centre-ville. Mes parents habitaient une maison coloniale, après on a bougé vers cette maison vers 1963, après l'indépendance. On a changé pour cette maison parce qu'elle était plus grande et au centre-ville. On se partageait l'immeuble avec la famille élargie. Elle nous appartenait en sa totalité.

Auteur : Et aujourd'hui ?

Salma : Maintenant, on est plus seul. Des étrangers se sont emparés progressivement de certaines chambres. Des squatteurs : la famille éloignée, des amis de nos cousins... et le rapport ne sont plus le même. Avant, on avait l'impression que tout l'immeuble était à nous. Maintenant, notre espace s'est réduit à notre maison. C'est pour cela qu'on demande maintenant à partir. Pour ça et aussi parce que la maison est en grande dégradation aussi.

Auteur : Vous préférez quitter la vieille ville aujourd'hui pour quel type de logement ?

Salma : On veut un logement social. Je pense que c'est la meilleure alternative à ce qu'on vit aujourd'hui. Si on peut accéder à un F3, ça serait parfait.

Auteur : La maison que vous occupez est une sorte de F3 n'est-ce pas ?

Salma : Oui, celle que j'habite aujourd'hui a trois chambres : un salon, une salle à manger et une chambre à coucher.

Auteur : Donc c'est pratiquement la même chose que vous aurez en déménageant, pourquoi vouloir partir alors ?

Salma : Je ne veux pas partir parce que cette maison me plaît plus. Cette maison regroupe beaucoup de nos souvenirs. On aime bien y habiter, mais c'est son état qui nous déplaît. Elle est très dégradée. L'eau rentre de partout. On part parce que c'est obligatoire aussi, parce qu'on sait qu'ils ne vont pas la restaurer et s'ils le font, ils ne vont pas nous garder après. Mais au choix, je préfère quand même cette maison restaurée qu'un logement à la ville nouvelle, c'est évident. Elle est assez spacieuse, en plein centre. La partie en béton armé est

solide... Mais on est des locataires seulement donc elle n'est pas à nous et on y cohabite avec des personnes désagréables aussi.

Auteur : C'est la cohabitation et la location qui vous dérangent alors ?

Salma : En gros oui. Sinon le fait de vouloir faire face aux charges relatives à cette maison aussi. Sa restauration n'est pas facile alors que les nouveaux logements ne demandent pas beaucoup d'entretien. C'est plus adapté pour des personnes avec notre budget.

Auteur : Si vous aviez le choix de votre futur logement, vous choisiriez quoi ?

Salma : On sait qu'on n'a pas le choix et que c'est un tirage au sort, mais si on pouvait avoir le choix de notre futur logement. On aimerait bien qu'il soit au rez-de-chaussée ou au 1^{er} maximum. On n'a pas la culture des escaliers et de l'habitat en hauteur.

Auteur : C'est votre idéal en matière de logement ?

Salma : Presque oui. L'habitat idéal sera toujours l'habitat individuel, mais il faut être réaliste. Le social ce sont des logements collectifs. On ne peut pas prétendre à autre chose. Il y a l'évolutif, mais je n'ai pas assez de moyens pour construire donc je préfère quelque chose de déjà fini. Ce qui m'importe c'est que mon fils ait son propre espace, qu'on ne partage plus la chambre à coucher. Je pense à le marier, mais il faudrait qu'il ait sa propre chambre. Quand les invités viennent me rendre visite et passent la nuit, c'est aussi compliqué. On doit libérer le séjour pendant toute leur présence. Quand c'est la famille proche, ils partagent notre chambre.

4- Canevas des entretiens relatif aux acteurs et concepteurs de Ali Mendjeli :

Entretien centré
Genèse de la ville nouvelle Ali Mendjeli
<ul style="list-style-type: none"> - L'idée de Ali Mendjeli - Les influences étrangères - Le choix du site - L'évolution du cadre règlementaire (le passage du PUD au PDAU) - La répartition des missions - Le Rôle de l'URBACO, la DUC, L'OPGI et les conflits interadministrations - Rapport de force entre Constantine et Alger - Le choix du lancement des travaux sans POS - La prédominance du logement dans la ville - La négligence des aménagements extérieurs et des équipements - Le statut de la ville - L'attractivité de Ali Mendjeli - Commentaire sur l'évolution des transformations des logements au niveau de Ali Mendjeli - Bilan sur l'expérience et l'état actuel de Ali Mendjeli

Entretien centré
L'habitat collectif social à Ali Mendjeli
<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des logements sociaux à Ali Mendjeli - Les causes de la dérive

- Critère de qualité vs la réalité du terrain
- L'évolution du produit
- L'avènement des entreprises étrangères
- Les impacts de la démarche quantitative (appuyée par les discours politiques) sur la qualité des logements
- Le relogement des habitants de l'UV 8
- Les transformations des logements
- La négligence des espaces limitrophes
- La conception des logements sociaux, les choix des bureaux d'étude et des entreprises
- Le suivi des chantiers par les éléments de l'OPGI

Entretien centré

L'habitat collectif social à Ali Mendjeli

- Les types de logements sociaux en Algérie
- Les cahiers de charge et l'aspect standard des logements
- Les libertés laissées aux promoteurs et aux bureaux d'étude

4.1- Compte rendu de l'entretien avec Chiheb Boussouf :

Acteur interviewé	- Chiheb Boussouf - Enseignant universitaire. Ancien architecte au niveau de la DUAC (ancien DUC) Direction d'urbanisme architecture et Construction. Chef d'équipe chargée du projet de la ville nouvelle Ali Mendjeli
Lieu de l'interview	Domicile de l'interviewé
Durée et date de l'interview	45 minutes
Missions de la direction au niveau du projet Ali Mendjeli	DUAC en continuité du travail de l'URBACO s'est occupé entre autres de la viabilisation, le respect du schéma directeur, l'aménagement des espaces extérieurs
Date de l'interview	15 octobre 2018

- **Auteur :** Comment l'idée d'une ville nouvelle à Constantine s'est imposée ?
- **Chiheb :** l'idée a existé depuis l'époque coloniale, depuis les premiers flux migratoires vers Constantine. Le site d'Ain El Bey était déjà connu et choisi à l'époque française. Ils pensaient déjà à une urbanisation au niveau d'Ain El Bey. Après l'indépendance, cette réflexion de construire une ville pour soulager la ville mère était toujours d'actualité. À un moment donné, il y a eu le phénomène des bidonvilles ou plutôt un envahissement de Constantine par les bidonvilles. L'apparition des glissements des terrains, l'État menaçant de la vieille ville ainsi que la croissance démographique... C'est quatre raisons qui ont fait qu'à l'échelle locale il fallait faire des extensions. À ce moment, on a dépassé le stade de la réflexion et la réalité de Constantine nous imposait de nous orienter vers une ville nouvelle.
- **Auteur :** Qui était chargée de faire passer l'idée du stade de la réflexion au degré de la planification ?
- **Chiheb :** La ville nouvelle a été commandée par le Wilaya de Constantine à l'URBACO à travers une décision locale suite à la loi 87.03. La loi 87.03, il y a une partie qui parle d'une nouvelle urbanisation en Algérie par des villes nouvelles. Cette loi a été émise par le ministère de l'Aménagement du Territoire parce qu'il faut différencier ce dernier du ministère de l'Habitat et d'Urbanisme. C'est-à-dire que la loi parle ici à l'échelle du SNAT et du SRAT, des échelles d'aménagement du territoire. Cela dit, la loi stipule qu'au niveau local on peut imaginer de nouvelles agglomérations avec l'esprit des villes nouvelles
- **Auteur :** Pourquoi le bureau d'étude URBACO spécialement ?
- **Chiheb :** Aux années 1980, les seuls bureaux d'études qui exerçaient étaient ceux de l'état. Il n'y avait pas des bureaux d'étude privés. Donc les commandes étaient dirigées vers les bureaux d'études étatiques. Cette époque aussi, il y avait beaucoup de coopérants surtout de l'Europe de l'Est (des socialistes) et ils ont commencé à imaginer la ville nouvelle sur les bases des choix de l'époque française, mais aussi en s'inspirant des modèles français et anglais. C'était le début de la création d'un schéma directeur de la ville nouvelle. Donc la ville nouvelle a commencé par des

schémas directeurs et non pas de plan (il n'y avait pas un degré de précision pour se permettre un passage à l'exécution). Les schémas directeurs c'est comme un SDAU ou un PDAU, on ne va pas à des échelles de précision et on détermine un programme qui accompagne le dessin. Ce programme va être davantage précisé par les plans avec des échelles permettant plus de détails.

- **Auteur :** Donc la ville nouvelle est inscrite au PDAU et elle a commencé à l'époque des PUD ?
- **Chiheb :** Le PDAU de Constantine et le PUD de Constantine c'est pratiquement la même chose. Ils ont juste changé d'appellation. La vraie différence se joue au niveau des échelles exécutives. La ville nouvelle a commencé dans le cadre du PUD. Dans les années 1980, c'était les PUD donc le premier schéma. Il a été fait dans le cadre du PUD. En 1986, il y a eu la crise économique en Algérie à cause de la chute du pétrole ce qui handicape le démarrage des villes nouvelles en quartiers suivant le modèle français. Après il y a eu la loi 90.29 qui stipule qu'il faut travailler par les PDAU et les POS. À ce moment, le deuxième schéma de la ville a été fait dans le cadre de cette nouvelle réglementation. Il n'a pas changé d'ailleurs. On a gardé le même schéma. Cependant, il y a eu une évolution dans la forme urbaine. Mais je ne sais pas si on peut dire qu'elle était influencée par ce changement d'outils de planification. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'au début, c'était une ville à la française avec de grands quartiers. Après, elle est devenue une ville à l'anglaise. C'est-à-dire une ville par unité de voisinage. Quand tu te documentes, tu vois que le terme unité de voisinage est anglais. Cette forme correspondait à la vision des dirigeants qui voulait une ville faite autour de l'habitat comme chez les Anglais. Or les villes anglaises ont démarré d'une origine, un ancien village par exemple contrairement à la ville Ali Mendjeli qui était une ville embryon. Elle a démarré du néant, terrain vide et elle a avancé en fonction de l'habitat. La ville nouvelle a toujours dépendu du logement. Beaucoup plus le logement social.
- **Auteur :** Qu'elle la conséquence de l'avènement du POS sur le processus de création de la ville nouvelle ?
- **Chiheb :** PUD, c'était des chemins d'aménagement qui ne comprenaient pas des dossiers d'exécution contrairement aux POS, qui comprenait la viabilité, l'assainissement... Après l'avènement des POS qui permettait de faire les petits plans de 15 ha, 10 ha... la procédure s'est accélérée. Ce n'est pas comme, au niveau des grands quartiers français qui nécessitaient une planification en amont (la ville nouvelle s'est faite par petit bout). Les POS permettaient d'avoir des petits aménagements, dans quel but ? Recevoir en priorité des programmes de logements. 2000 logements, 1500 logements. C'est sur ce point que l'utilisation des POS permettait ce travail d'aménagement par petit bout qui ne pouvait se faire au niveau du PUD ou des quartiers des villes françaises. Donc, on est très loin de l'idée première de la ville nouvelle moderne à la française du départ.
- **Auteur :** Concrètement, qu'est-ce qui a changé dans le schéma directeur ?
- **Chiheb :** Le premier schéma donc qui était inspiré des villes nouvelles françaises était sous forme de guitare, mais à un moment, s'est posé le problème de la servitude aéronautique. Une partie de la guitare était dans la zone de navigation aérienne. Après, on a oublié ce plan. Avec l'avènement des POS, on est passé à une autre configuration, à un autre découpage. On voulait passer le plus rapidement possible au stade d'exécution

- **Auteur :** les recherches faites sur la ville nouvelle rapportent que l'équipe de l'URBACO, à qui la Wilaya a confié énormément de responsabilités, n'était pas qualifiée et pluridisciplinaire. Quel est votre avis sur ce point ?
- **Chiheb :** Je ne le rejoins pas sur ce point. L'équipe de conception de la ville était pluridisciplinaire. Il y avait des Tchèques dans le cadre des coopérants qui jouaient le rôle de conseiller et c'est eux qui ont fait murir cette idée (le premier plan de guitare). Il y avait des architectes et des sociologues.
- **Auteur :** Au moment de la planification, c'était quoi le programme de la ville nouvelle ?
- **Chiheb :** Il n'y a pas de programme spécifique à une ville nouvelle, ni un programme de vision d'aménagement globale. On s'est inspiré de ville française dans l'aménagement à cause de la disponibilité de la documentation. Cergy-Pontoise par exemple. Après, on s'est inspiré des exemples anglais qui ont été dictés par l'enveloppe. Donc inconsciemment l'équipe de l'URBACO avait des modèles en tête. Mais elle ne s'est pas alignée sur le programme des villes étudiées
- **Auteur :** Elle a été construite comment alors ?
- **Chiheb :** Elle a été centrée sur le logement. On additionnait, dans un second temps, les équipements qui devaient accompagner les logements. Le POS ou la loi 99.9 déterminent la densité en Algérie généralement, elle est égale à 1. A la DUC, on travaillait 100 logements par hectare. Donc cette règle définissait à peu près la manière d'aménager les unités de voisinages. La taille des unités dépendait du nombre de logements qu'elle allait accueillir. Toutes ces unités de voisinage font partie d'un programme de logement, leur existence est relative en grande partie au programme de logement social. Ce dernier déterminait l'aménagement de l'UV, tandis que le schéma directeur donne l'orientation de la ville. Cette dernière est structurée par de boulevards, par certains équipements structurants...
- **Auteur :** Qui dit qu'il faut un tel nombre de logements par unité de voisinage ?
- **Chiheb :** C'est en fonction des dotations centrales. Alger permet tels nombres de logements pour Constantine, et les acteurs locaux s'empressent de les diriger vers la ville nouvelle. Donc pour résumer le transfert de programme de logement et d'équipement a forcé la création de la ville nouvelle. Tout ce qui était attribué à la wilaya de Constantine était dirigé vers Ali Mendjeli. Concrètement, on fait habiter les gens, après on essaye de mettre en place des équipements. On essayait de respecter la grille imposée par le POS. Mais c'était plus politique qu'autre chose. Le logement a primé sur tout le reste. Parce que le logement était l'élément le plus important. On devait faire du chiffre
- **Auteur :** Comment vous avez entamé la phase d'exécution ?
- **Chiheb :** On s'est basé sur la voirie pour déterminer les unités de voisinages. La viabilisation suivant les données présente dans le schéma de structure. À ce moment, on est à l'échelle du PDAU. Donc quand on a entamé la mise en exécution. Il nous manquait des plans détaillés. Le POS a été fait par la suite, une partie par l'URBACO, après il a été complété par de nouveaux bureaux d'étude qui ont participé.
- **Auteur :** Donc le POS, c'est-à-dire les plans exécutifs, ont été fait après ?
- **Chiheb :** En partie, oui. On a tout de même déterminé l'emplacement des châteaux d'eau, où se fera le rejet d'assainissement, Sonalgaz était chargée de son réseau ainsi qu'Algérie télécom. Les plans : ceux de l'assainissement, de l'AEP, de la viabilisation ainsi que la répartition par unité de voisinage ont été faits pour 540 ha.

Ils ont été réadaptés au fur et à mesure. À ce moment-là, il y avait uniquement le schéma directeur, le PDAU ainsi que l'esquisse du POS numéro 1 les autres POS n'étaient pas engagés. Sur un autre plan, on a essayé de respecter la grille d'équipement pour tels nombres de logements il faut telles nombre d'écoles...

- **Auteur :** Comment la conception de la ville nouvelle Ali Mendjeli a évolué ?
- **Chiheb :** Il n'est pas évident de comprendre l'évolution de la ville nouvelle de Constantine. Elle a été affectée par les changements de politiques, des passages d'un modèle à un autre. Il y a eu aussi des changements dans le POS, c'est vrai, pourquoi ? Parce qu'en réalisation certaines entités comme l'OPGI qui s'occupe du logement social, ont une enveloppe bien déterminée et comme Ali Mendjeli a en majorité un sol rocheux, donc l'OPGI ne pouvait pas se prêter à d'autres prestations que la réalisation même du logement. Parce que l'enveloppe ne le permettait pas souvent. (Il n'y a pas eu d'étude de ces enveloppes qui sont desservies par le pouvoir central). Donc il est obligé de se décaler jusqu'à trouver un sol convenable pour bâtir. C'est un problème d'argent, c'est tout. Cela a donné la ville nouvelle telle qu'elle est. Maintenant, ils ont construit des logements, mais après la viabilisation pourquoi personne ne l'a fait ? Parce qu'il reste peu d'argent pour la faire. On fait le strict minimum, l'assainissement, l'AEP, un trottoir d'un 1.5m, une aire de stationnement et le reste est désertique. On ne fait rien. L'objectif numéro un était d'abord de loger les gens et de les raccorder au réseau routier et au différent autre réseau à posteriori. On ne construisait pas suivant un esprit de quartier d'habitat, mais suivant un esprit d'habitation.
- **Auteur :** Il n'y a jamais eu une vision globale de la ville ?
- **Chiheb :** Pas vraiment. Je t'explique. La DUC fait des commandes de POS. L'URBACO nous a fait le schéma directeur. Mais chaque fois qu'on veut aménager une unité de voisinage, on fait un POS suivant un concours entre des bureaux d'études. Le POS c'est tout un dossier le calcul des CES, de COS les équipements, la densité, les plans de viabilisations, le plan d'aménagement. Après on fait des affectations de terrain suivant un zoning : le logement social sur une zone, promotion privé ou équipement sur une autre...
- **Auteur :** Est-ce cette part d'improvisation qui a engendré la négligence de plusieurs espaces telle que les espaces limitrophes ?
- **Chiheb :** Elle a participé bien sûr. Le fait de ne pas avoir un chemin bien déterminé, génère des approximations dans l'exécution. Ceci dit, la non-considération de l'espace limitrophe est liée à des problèmes financiers. La ville nouvelle n'a jamais eu une enveloppe propre. Son montage financier, lui-même a été en grande partie improvisé par la wilaya. Sur le terrain, la DUC et la DLEP étaient censés s'occuper de l'espace limitrophe. On arrivait avec peu d'argent puisque la totalité a été consommée par le logement en lui-même et on essayait de bricoler des aménagements. Pour nous, c'était le strict nécessaire, un chemin d'accès à l'habitation c'est tout. Il n'y a pas une politique d'habitat, mais une politique d'habitation. Quand tu prends le schéma directeur, la ville nouvelle est dessinée par une piétonne qui traverse l'axe principal, mais aussi fait le tour des unités de voisinage, mais elle n'a pas été réalisée. Personne ne peut la réaliser, l'essentiel c'est le logement. En Algérie, la viabilisation n'existe pas pourquoi ? Parce que tout est bouffé par le logement et tout est entre les mains de l'État qui considère ce point comme secondaire.

- **Auteur :** Depuis le début des travaux en 1999 jusqu'à aujourd'hui, la ville nouvelle continue à s'étaler. Elle donne l'impression d'un éternel chantier, comment vous expliquez cette lenteur ?
- **Chiheb :** Les travaux, au départ, ont commencé timidement par l'UV6. On fait la route à partir des 4 chemins (une agglomération à côté) et on a commencé la viabilisation. On a avancé suivant l'enveloppe financière. Après la visite de Bouteflika en 2001, il y a eu l'intervention de plusieurs ministres qui comptaient sur cette ville pour se renforcer sur le plan politique. Donc à chaque fois, elle bénéficiait de programme de logement. C'était le Boum, il y avait de l'argent donc tout le monde construisait, le privé, l'état... On construisait 3 unités de voisinage en même temps. Maintenant, ce qu'il faut savoir c'est que la ville nouvelle a été reconnue par un décret interministériel avec ces limites. Aujourd'hui, on a dépassé ces limites. On est en train de construire illicitement en dehors de ces limites. La ville en elle-même est achevée depuis un moment déjà. Cependant, même saturée les programmes ne sont toujours pas achevés. Donc sans faire d'étude, on rajoute des extensions de toute part. L'extension sud et l'extension Ouest. Elles ont été faites par un POS, mais normalement elles ne devraient pas avoir lieu parce qu'elles ne figurent pas dans le décret.
- **Auteur :** La ville nouvelle est reconnue comme ville nouvelle depuis quand ?
- **Chiheb :** Elle n'est pas reconnue comme ville nouvelle. Jusqu'à maintenant, la ville nouvelle n'a pas de statut. Le seul papier administratif qui officialise la ville nouvelle c'est l'arrêté ministériel de 2001. Mais il l'officialise en tant qu'agglomération secondaire. C'est plus une extension de Constantine ramassée qu'une ville nouvelle.
- **Auteur :** Comment vous expliquez que malgré toutes ses lacunes, la ville nouvelle demeure attractive et a réussi à 180 000 habitants ?
- **Chiheb :** Ali Mendjeli est devenu attractif pourquoi ? Parce qu'il y avait le logement. C'était une opportunité pour tout le monde. Les bidonvilles, les pistonnés, l'armée, tout le monde... Après la vocation de Ali, Mendjeli est commerciale. Je ne sais pas comment elle est devenue commerciale d'ailleurs. Je vais te mentir si je te disais qu'on y avait pensé lors de la planification. C'est une concentration incroyable de commerce de tout genre. À n'importe quelle heure, tu peux acheter ce que tu veux ce qui n'est pas le cas de la ville mère.
- **Auteur :** Quand vous voyez le paysage urbain de la ville avec tous ces bâtiments standardisés, transformés par les habitants, c'est quoi votre impression ?
- **Chiheb :** C'est le même type de logement, c'est vrai. À chaque fois, on change uniquement de montage financier, mais dans le concret c'est standardisé. Quand tu parles avec l'OPGI, quand tu parles avec la population tout le monde parle en m2. Personne ne remarque la façade ni l'orientation... Personne n'a l'air de se soucier de ce qu'elle dégage en termes de paysage urbain. Il faut savoir aussi que la création de la ville nouvelle a coïncidé avec une période proche de la décennie noire donc les changements de façade ont été en partie à cause de ça. Après les gens viennent d'horizon différent donc ils ferment, ils transforment. Ils ne veulent ni de voisinage, ni de contact, ni de rien. Ils ont peur les uns des autres.
- **Auteur :** 20 ans après, quel est votre bilan de la ville nouvelle ?
- **Chiheb :** Pour moi, on dirait Constantine (ville mère) et on fait des extensions, mais au lieu que ces extensions soient collées à la ville, elles sont éloignées. Comme je le dis souvent : elle a été réfléchie comme une ville nouvelle. Elle a été construite

comme des ZHUN et jusqu'à maintenant c'est une agglomération. Pour résumer, c'était une ville qui a évolué suivant l'enveloppe présente au moment de la réalisation. Ce que l'opérationnel pouvait donner. Des fois, il suffisait de la visite d'un ministre ou du président pour que le chantier soit entamé ou relancé. À ce moment, on avait droit à des trottoirs, des espaces verts, des embellissements ; mais j'ai envie de dire que c'était temporaire vu l'absence d'entretien, ils disparaissaient aussi rapidement qu'ils arrivaient. Ceci dit, Ali Mendjeli est une prouesse urbanistique, parce qu'elle a réussi là où toute l'Algérie a échoué. Elle a réussi, à mettre en point une ville nouvelle. Surtout après les échecs de Sidi AbdAllah, Boughezoul, Mniaa, Hassi Massaoud... qui sont soient à l'arrêt soit difficilement réalisable. Mais le problème, c'est quand tu fais une ville nouvelle à base de logement social, tu ne peux pas échapper à une dérive architecturale

- **Auteur :** Comment vous expliquez cette difficulté à accéder aux informations relatives à la ville nouvelle et cet éparpillement des données sur plusieurs administrations, voire plusieurs personnes ?
- **Chiheb :** En Algérie, il y a toujours un problème d'accès à l'information parce que tout est étatique. Les projets ne portent pas le nom d'architecte ou de leur concepteur, mais tout est relatif à l'Etat. Donc, c'est difficile d'accéder aux gens qui ont travaillé sur ces projets parce qu'ils changent. Moi je suis un commis de l'État alors que c'est moi qui ai mis sur pied le projet. Il y avait une cellule pour la gestion de ce projet de la ville nouvelle. Elle devait assurer ce rôle, mais elle a été un échec.

4.2- Compte rendu de l'entretien de Habiba :

Acteur interviewé	<ul style="list-style-type: none"> - Habiba - Enseignante universitaire. Ancienne architecte au niveau d'URBACO - Ayant fait partie du service de conception de la ville nouvelle
Lieu de l'interview	Université de Constantine 3
Durée et date de l'interview	20 minutes
Missions de la direction au niveau du projet Ali Mendjeli	L'URBACO a produit le schéma directeur ainsi que le rapport d'orientation de la ville nouvelle. Ces documents identifiaient le modèle urbain ainsi que les principaux axes structurants de la ville nouvelle.
Date de l'interview	20 octobre 2018

- **Auteur :** Comment l'idée de la ville nouvelle a surgi au niveau de l'URBACO ?
- **Habiba :** En 1985, le PUD avançait l'idée d'une ville nouvelle qui a été approuvée dans les cinq ans qui ont suivi. C'est-à-dire après la loi 90.29. Cette loi permet l'utilisation d'outils de planification urbaine locaux qui ne sont pas totalement dépendants d'Alger (PDAU et le POS au lieu du PUD et ZHUN). Le PDAU a donc remplacé le PUD. Si vous préférez, le PUD a été changé en PDAU. Celui-ci avait une vision plus globale donc il fallait programmer grosso modo la ville nouvelle. La finalité du PDAU est de diviser le territoire en POS. Chaque POS à l'option réglementaire et sa réalisation sont définis par la loi. Dans le cadre du POS, il ne faut pas qu'il y ait un mètre carré ou il n'y a pas de règlement. Une partie pour les équipements, pour la voirie, pour les logements... Le PDAU a rajouté quelques éléments par rapport au PUD (qui a créé la ville nouvelle), mais il s'est inspiré du PUD. Les premières réflexions de la ville nouvelle ont été avec les Tchèques qui travaillaient à l'URBACO. La réflexion a mûri au niveau du PUD de 1982, approuvé en 1985. Mais ce n'est qu'à partir de la loi 90.29, c'est-à-dire en 1990 avec l'adoption du PDAU, qu'une commande officielle a été faite à l'URBACO
- **Auteur :** C'est quoi la différence entre la ville nouvelle version PUD et la ville nouvelle version PDAU ?
- **Habiba :** Au niveau du PUD, ce n'était pas vraiment une ville nouvelle. À ce moment-là, à mon avis, c'était un site de report de croissance. La forme urbaine reflétait une guitare qui renvoyait au style musical constantinois. Mais il n'y avait pas une vraie réflexion sur la ville et comment elle doit être. Quel type d'urbanisme, le modèle urbain, le type de centralité, la programmation... Le PUD ne se souciait pas des détails, des rues tertiaires, l'aménagement, le détail quoi. C'était la notion de réfléchir en amont pour agir en local. Il fallait réfléchir sur la globalité de la ville. C'est-à-dire que même la programmation était une réflexion globale. Partager la ville en quartier. Chaque quartier autonome avait des équipements de base d'accompagnement... Le PDAU s'est inspiré de ce début de réflexion. Après la commande, l'URBACO a superposé des notions de programmations via des unités de voisinage. On a divisé la ville en plusieurs POS. Chaque POS comprenait un nombre d'unités de voisinage ce qui nous facilite la programmation ainsi que le passage à l'exécution. Par exemple, la viabilisation des structures primaires, après

les secondaires qui mènent vers ces UV. Les UV devaient être autonomes, mais avoir une jonction et une fluidité dans l'accessibilité et la circulation. On était dans le concret, à ce moment. On avait conçu la ville pour 300 000 habitants, leur prévenance était déjà connue : c'était la ville de Constantine et les villes satellites.

- **Auteur** : Comment s'est fait le passage à l'exécution ?
- **Habiba** : Pour tâtonner la faisabilité de la ville nouvelle, il fallait faire un POS règlementaire. Le POS entre le dessin et la réalité il y a un grand écart. L'étude du POS 1 a été lancée, mais en même temps on travaillait sur la viabilisation du site de la ville nouvelle. Dès que la viabilisation s'est faite, la Daïra et les acteurs publics qui n'avaient pas de vision urbaine ont lancé les programmes de logement et les ont divisés sur les promoteurs. Donc pour résumer à ce moment le programme de logement figurait dans le POS sous forme de zonage seulement : une zone pour le social, une pour la CNEP... donc les promoteurs ont conçu ces zones presque à leur guise. Il fallait juste respecter l'alignement sur les rues, mais à l'intérieur des îlots, ils ont fait comme bon leur semblait. Après quand les études du PDAU ont avancé, il y avait une actualisation des états de fait des POS. Ce problème on l'a rencontré surtout au niveau du POS 1, parce que vu l'urgence, le contrôle n'était pas sévère et la vision n'était pas mure. Conséquence de cette situation, beaucoup d'équipement, d'espace vert ont disparu ou leur surface a rétréci.
- **Auteur** : C'est pour cela qu'il y a un écart entre le dessin et la réalité ?
- **Habiba** : Oui. Il faut savoir aussi que les unités de voisinage et la division de la ville nouvelle en unité étaient très théoriques. La réalisation n'a pas suivi le schéma. L'adaptation au terrain a changé beaucoup de choses. L'étude hydrographique et géotechnique était très superficielle et au niveau des grandes échelles des surprises sont apparues, des nappes phréatiques, terrains instables. Donc les promoteurs ont dévié du plan initial. C'est pour cela qu'on a entamé une révision du PDAU qui prend en compte ces déviations et c'est pour ça qu'il y a une actualisation du PDAU.
- **Auteur** : Les promoteurs immobiliers semblent avoir beaucoup influencé l'image de la ville nouvelle
- **Habib** : C'est parce que le logement était prioritaire dans la ville. Je dirais même, le logement était le nerf de la ville nouvelle. Une concentration qui a abouti d'ailleurs à une cité dortoir. Les unités de voisinage étaient déterminées par le nombre de logements.
- **Auteur** : Cet aspect hasardeux de la production de la ville est analysé par certains chercheurs comme une conséquence des limites scientifiques de l'équipe conceptrice ainsi que l'absence presque totale de pluridisciplinarité. Que pensez-vous de cette appréciation ?
- **Habiba** : Je peux te certifier que l'équipe d'étude de l'URBACO était pluridisciplinaire et assez compétente. Ils se sont frottés aux étrangers (coopérants) et à leurs idées donc ils avaient un certain bagage. Il y avait de tous des sociologues, des urbanistes, architectes, géologues... Ainsi que les Tchèques qui avaient travaillé au niveau de la structure, de la programmation... C'était un travail réfléchi quelque part, mais l'URBACO était un bureau d'étude aussi qui fait des prestations de services, donc il est obligé de remettre un travail dans un délai bien précis même si l'objectif n'a pas été atteint. Donc il y a toujours des défaillances. Ils ont choisi le meilleur. Il n'y avait pas de bureau d'étude aussi pluridisciplinaire que l'URBACO.
- **Auteur** : Qu'est-ce qui se passe une fois que le POS est terminé ?

- **Habiba :** Le POS est souvent réalisé suivant un modèle central standardisé. Le POS c'est un dossier d'exécution qui se répète pratiquement partout. Il aboutit au final à un zonage. Après le POS, on divise les zones sur les promoteurs. Sans oublier qu'il y avait des choix urbains : de mettre le promotionnel sur les boulevards centraux, les lotissements écartés... Ensuite, c'est suivant les acteurs : OPGI décide de prendre le social, les lotissements pour la CNEP... Les promoteurs qui font le LSP ont droit également aussi à du promotionnel pour augmenter leur gain. Parce que le social n'est pas rentable, c'est plus politique. La DUC faisait la collaboration entre les différents acteurs en collaboration avec la DLEP
- **Auteur :** Quand vous voyez la ville nouvelle aujourd'hui êtes-vous satisfaite ?
- **Habiba :** Notre plus grand regret par rapport la ville nouvelle, c'est qu'elle n'a pas adopté un modèle urbain jusqu'au bout, tel que les autres villes nouvelles du monde. Vu l'urgence, il n'y avait pas d'étude de modèle ou d'exemple étranger approfondi. Il y avait des notions certes, mais souvent c'était instinctif. Cela dépendait des besoins de Constantine et on essayait d'aménager l'espace sur le tas. D'ailleurs, les premières années, il n'y avait que des logements. C'est récemment où les équipements ont été pensés et installés. Le squelette était fait par la programmation des UV qui dépendaient de la population qui allait être transférée à la ville. C'est-à-dire que le diagnostic du nombre de la population a déterminé la taille et la forme de la ville quelque part. C'était la grande chance de faire quelque chose d'urbain et d'algérien, mais l'urgence nous a éloignés de ces calculs. On travaillait avec un plan type et on a mis de côté l'influence de l'architecture traditionnelle. Les promoteurs plantaient des bâtiments types, donc sur le plan architecture, il n'y avait pas de réflexion.
- **Auteur :** Comment l'équipe conceptrice imaginait la ville nouvelle durant les premières phases ?
- **Habiba :** On voulait une ville linéaire centrée sur un boulevard avec des promenades, mais tout ça a disparu à cause du cout. Les promoteurs refusaient de faire des viabilisations quand ces dernières étaient dures à réaliser. Les terrains ont été dévorés par le logement et les espaces publics ont disparu. C'est une complicité entre les acteurs publics et les promoteurs pour rentabiliser aussi.
- **Auteur :** Vous pensez que l'équipe de conception à une part de responsabilité dans la dérive architecturale de la ville nouvelle ?
- **Habiba :** Le travail de l'URBACO s'arrête au niveau du POS. L'objectif est de sortir avec des zones homogènes d'habitat règlementées avec des indications du COS, CES. On va même jusqu'à choisir la couleur des bâtiments, le type de barreaudage... Ce qui se passe sur terrain après n'est pas de notre responsabilité. En fin de compte, la dérive était causée beaucoup plus par les malfaçons et le travail bâclé. Ce n'est pas juste l'étude qui était incomplète, mais plutôt la mise en œuvre qui présentait des lacunes. En plus, il n'y a pas de suivi. La police d'urbanisme ne veille pas à ça aussi. Sinon, la conjoncture a fait que la crise d'argent et la décennie noire ont beaucoup influencé cette conception. Les dirigeants au niveau d'Alger n'avaient pas de temps pour cette ville. On avait aussi un délai très court 3 mois pour dessiner la ville, avec sa programmation, le schéma de structure ainsi que sa présentation avec seulement une vingtaine de personnes (démographe, sociologue, architecte, urbaniste, géologue...).

4.3- Compte rendu de l'entretien de Mourad :

Acteur interviewé	- Mourad - Architecte au niveau de l'OPGI. Chargé du suivi des logements sociaux
Lieu de l'interview	Bureau de l'OPGI
Durée et date de l'interview	40 minutes
Missions de la direction au niveau du projet Ali Mendjeli	OPGI est un maître d'ouvrage délégué responsable de la production de logement, notamment le logement social au niveau de la ville nouvelle
Date de l'interview	15 décembre 2018

- **Auteur :** Quel était le rôle de l'OPGI au niveau de la ville nouvelle ?
- **Mourad :** OPGI chapeaute tous les projets de logement, notamment ceux des logements sociaux. Elle commence par choisir l'entreprise, ensuite elle désigne un bureau d'étude pour le suivi. C'est à elle que revient le fin mot pour valider les situations et les travaux entrepris. Elle approuve les phases.

Il y a une cellule d'étude qui approuve les études et une autre pour le suivi au niveau de l'OPGI. Pour les grands projets, les études sont approuvées par Alger au niveau central. Pour le logement, c'est par dotations centrales et qui sont aménagées suivant le POS.

- **Auteur :** Comment vous expliquez les nombreuses plaintes des habitants à l'encontre de l'OPGI concernant l'absence d'entretien et les malfaçons ?
- **Mourad :** Ce n'est pas le maître d'ouvrage qui résigne sur la qualité ou qu'il l'a fait passer au second plan. Quand on délègue le travail au bureau d'étude normalement c'est lui le responsable et c'est lui qui veille à la qualité. Après il faut dire que ce sont les conditions qui font que la qualité est souvent bâclée. Un exemple tout simple c'est l'absence de la main-d'œuvre qualifiée. Les entreprises algériennes engagent le plus souvent des bricoleurs et non pas des professionnels. N'importe qui peut s'improviser maçon. Deuxième point, c'est la politique. Les entreprises étatiques, il faut qu'elles travaillent, plusieurs familles dépendent de ces entreprises. Donc même si elles sont sous-qualifiées, il faut tout de même qu'elles aient une part des projets. Ce problème on le rencontre surtout au niveau des premiers quartiers de la ville nouvelle. Au début de la ville nouvelle, l'OPGI cherchait des entreprises. On ne trouvait pas elles se faisaient rare. Des gens ont flairé le bon coup et se sont improvisés entreprise de construction. On engageait tout le monde. Il suffisait de ramener une brouette et deux trois personnes et tu commençais le chantier. Certaines de ces entreprises ont appris avec le temps, mais la qualité des premières réalisations était horrible. L'offre était trop grande pour qu'on puisse la satisfaire et veiller à offrir une bonne qualité en plus.
- **Auteur :** Les architectes du maître d'ouvrage n'essayent pas d'imposer des critères de qualité ?
- **Mourad :** Quand j'ai commencé ce métier, j'avais une certaine idée du bâtiment. Mes collègues me disaient trop sévère parce que j'avais des standards et une vision

de la qualité que je voulais bien concrétiser sur terrain. Beaucoup n'arrivait pas à travailler avec moi, beaucoup se sont plaints de mes méthodes et de mon exigence. Après, j'ai changé aussi. J'ai compris que le suivi de 2000 logements impliquait certaines concessions et que la qualité ne peut pas être comme moi je l'envisageais. Donc il fallait s'adapter pour essayer de faire le moins pire possible. La réalité du terrain est différente de ce que pense le monde académique et de ce qu'ils critiquent dans leur thèse.

- **Auteur :** Qu'est-ce qui a changé entre les premiers logements de la ville nouvelle et les récents ?
- **Mourad :** On s'est rendu compte qu'on était défaillant sur plusieurs niveaux (gestion, qualité, délais...). On a fait, alors appel aux entreprises étrangers (les Turques et les Chinois...), mais cela est arrivé très tardivement pour la ville nouvelle. Ces entreprises étrangères sont mieux organisées donc la qualité est meilleure. Mais même si elles sont meilleures les entreprises étatiques doivent exister et survivre. Elles doivent avoir leur part du marché parce que plusieurs familles dépendent de leurs existences.
- **Auteur :** Quel est votre avis sur la démarche quantitative des dirigeants concernant le logement en Algérie ?
- **Mourad :** J'entends les dirigeants parlaient de chiffre. Ils sont en complet décalage avec la réalité. La dernière fois, le ministre a annoncé 1 million de logements en une année. C'est impossible. Ils nous pressent. Du coup pas mal de fois, on a déclaré des projets finis alors qu'ils étaient encore en construction juste pour gonfler le nombre. Par exemple, le F1 n'est pas fait pour la famille algérienne. C'est une cellule pour un célibataire ou deux personnes maximum. Mais la ville nouvelle comprend un pourcentage élevé de F1. Ils ont été faits dans le but d'augmenter le nombre de logements parce qu'il est aussi compté comme un logement. Tu entends, l'Algérie a réalisé 1 millions de logement. Tu es impressionné, mais tu ne sais pas que parmi ce million un grand pourcentage n'est pas utilisable par la famille algérienne. Maintenant, tu ne peux pas attaquer l'État sur ce point parce que les logements ont été attribués. Ils sont occupés par des familles de relogés ou d'autres familles en difficulté financière qui se disent qu'un F1 est mieux que rien. Le problème c'est qu'elles se rendent compte rapidement que c'est une bêtise et que le fait de signer les papiers d'attribution ne leur permet plus de postuler pour un autre logement étatique (Le F1 s'avère définitif pour ces familles).
- **Auteur :** Les relogés ont écopé du pire ?
- **Mourad :** À l'image de l'UV 8, les pires quartiers sont habités par les bidonvillois. Tout le monde te dit : moi ça va parce que je n'habite pas avec eux. En plus d'être dangereux et invivables. Tu ne peux pas passer une nuit dans leur logement.
- **Auteur :** Pourquoi leurs logements sont d'aussi mauvaise qualité ?
- **Mourad :** À cause de l'urgence du relogement. Le relogement comment il s'est fait ? Le jour où il a eu les inondations d'Alger qui ont provoqué des milliers de morts. L'État algérien a réagi rapidement en relogant les habitants des logements précaires dans le cadre de l'opération de la résorption de ce type de logement. Les bidonvilles étaient les premiers concernés. Nous, je me souviens c'était la veille de ramadan on était sur chantier en train de travailler. Un ordre du Premier ministre Benfelis à l'Époque, il fallait les reloger demain. Les logements n'étaient pas achevés. On était bien avancé dans la finition, mais il restait beaucoup de choses à faire. Pour nous,

c'était la première fois qu'on faisait du recasement. La réception était catastrophique. Tous les logements avaient des problèmes (assainissement, alimentation en eau et électricité, manques d'appareillage...). C'était une leçon, on a appris ce qu'il fallait réceptionner par la suite pour ne pas faire les mêmes erreurs lors des prochains recasements. Ces recasés n'ont rien payé. Ils sont arrivés. Il fallait les reloger et après régler les problèmes de paiement des arrêtés... c'était de la politique. C'est parce qu'ils ne payent pas que l'OPGI n'entretient pas.

- **Auteur** : Que pensez-vous de leurs transformations des logements ?
- **Mourad** : Les transformations sont dues à l'absence de ce que j'appelle la mentalité du bâtiment. Ces gens n'ont jamais mis les pieds dans un bâtiment. Ceux qui ont l'habitude du bâtiment ne transforment pas beaucoup, les autres si. Maintenant, ça dépend de leur vécu. Normalement le logement de l'OPGI quand tu signes le contrat au début tu ne touches à rien. Tu n'as pas le droit de transformer et n'importes quel changement que tu veux faire, il te faut la permission de l'OPGI. Si on appliquait le contrat, tous les habitants qui ont transformé, on résille leur contrat. Parce que ce n'est pas son logement au fond. C'est celui de l'OPGI. Mon logement par exemple, si je ne paye pas le loyer ou que je fais des transformations, je suis mis dehors. Nous, on n'applique pas la loi. Si on le faisait, on devrait conjuguer avec le mécontentement d'une population agressive. La suppression du balcon par exemple, est interdite, mais tout le monde le fait et personne n'est puni. Les gens vont le transformer et ça va détruire ta façade. Le système tunnel, tu ne peux rien modifier. Il y a un seul balcon. Tu veux le fermer ? Ferme-le. C'est tout. Le reste n'est pas transformable donc les gens ne détruisent pas l'extérieur. Concernant les espaces extérieurs. Ils sont de l'essor de l'APC et sa position est catégorique face aux transformations de l'espace externes. Elle détruit normalement tout même si esthétiquement, il y a des transformations de qualité avec des murs végétaux.
- **Auteur** : Quand l'OPGI réalise des logements, pourquoi elle néglige l'espace limitrophe ?
- **Mourad** : L'espace limitrophe n'est pas de notre responsabilité. C'est vrai que son aménagement est catastrophique. C'est la DUC qui est responsable. Ils devaient assurer le suivi de ces espaces extérieurs. Au début, il n'y avait pas d'argent, donc ils les laissaient à l'abandon. Avec le temps, ils font quelques aménagements, mais ils ne sont pas pris au sérieux. À part leur délimitation, le reste n'a pas d'importance. Maintenant, c'est l'OPGI qui fait le tout et les espaces sont meilleurs. Pour l'UV 8, un seul BET a été chargé de l'aménagement de tous les espaces externes « Nacéri ». Il travaillait pour la DUC. Imagine un seul bureau pour toute la ville nouvelle et non pas l'UV 8 uniquement. Il n'avait pas les ressources humaines et matérielles pour le faire donc c'était du bâclé. Sinon pour l'état de saleté, c'est la responsabilité de tout le monde. Les habitants qui n'ont pas la mentalité du bâtiment et l'APC qui ne fait pas correctement son travail. Ta culture, ta religion. On oublie souvent la religion, mais ces choses font que tu ne devrais pas salir. Celui qui est proche de sa religion ne fait pas ce genre de choses.
- **Auteur** : Donc la responsabilité de l'OPGI s'arrête à l'espace interne de l'habitat ?
- **Mourad** : Avant oui. Maintenant, c'est l'OPGI qui chapeaute tout (VRD, intérieure, espace vert...). C'est mieux comparé au désordre qui régnait.
- **Auteur** : Pourquoi ce changement ?

- **Mourad** : Parce qu'on a eu beaucoup de problèmes avec la DUC. Surtout au niveau des accès. Nous, on réalise en fonction du sol et la disposition des logements n'est pas prédéfinie. Après la DUC, vient avec son tracé et ne cherche pas à l'adapter aux projets réalisés. Elle a un plan, un tracé, elle l'applique et donc il y a un décalage entre ce qu'on propose et ce qu'elle propose. Il n'y a pas de coordination entre les directions. Des fois on se retrouve avec des blocs enterrés et des routes élevées (à cause du bon sol). On a créé une cellule de coordination avec des représentants de toutes les administrations concernées pour éviter ce genre de conflit. Mais c'était un échec, on faisait que se bagarrer. Elle était basée au niveau de l'APC. Ils l'ont résilié parce qu'elle était inefficace.
- **Auteur** : OPGI aujourd'hui est plus responsabilisé ?
- **Mourad** : Elle l'a toujours été. On veut faire grand alors qu'on est en sous-nombre. Quand j'ai commencé le travail, je faisais le suivi dehors. Je faisais l'attachement et je signalais les situations et réceptions. J'étais appelé lors de l'ouverture des plis pour le choix des bureaux et des entreprises. On était 3 architectes polyvalents, trop polyvalents. Quand on arrivait, il n'y avait pas de formation ou de passation de consigne. On plongeait directement dans le grand bain et on se basait sur notre expérience pour faire face aux situations du quotidien. Pour beaucoup, la formation se faisait sur le tas. On se formait en travaillant. Pour faire juste l'état d'avancement, il me fallait trois jours pour parcourir tous les chantiers. Aujourd'hui, il y a moins de chantiers, mais il y a plus d'éléments à suivre.
- **Auteur** : Comment se fait la conception des logements ?
- **Mourad** : Il y a déjà le cahier de charge qui est standardisé. Le bureau d'étude doit le respecter. Le bureau essaye de faire ressortir plusieurs alternatives suivant l'emplacement du bâtiment et son orientation en sachant qu'il a la même trame. Après, il y a des entreprises étatiques qui travaillent en système tunnel ou en table et banche. Le bureau d'étude lors de la conception, il fait quoi ? Il adapte sa conception au coffrage de l'entreprise. (L'entreprise est désignée avant le bureau d'étude). Par exemple, on prend un bureau d'étude. On l'informe qu'il devra travailler avec telles entreprises. Dans ce cas, il prend connaissance du coffrage dont elle dispose pour faire sa conception. Donc il est conditionné par le type de coffrage. Bien sûr, l'entreprise étatique ne va pas jeter son coffrage. Même s'il est ancien, il a coûté beaucoup d'argent. Déjà dès le départ l'étude obéit au type de coffrage. Ceux qui ne travaillent pas (bureau d'étude) avec des entreprises étatiques ont des projets moins importants du point de vue quantitatif, mais ils travaillent plus librement lors de la conception. Ils proposent un système porteur poteau/poutre plus flexible. Cependant, ils restent conditionnés par les surfaces. Le cahier de charge comprend déjà la superficie du logement et des espaces internes que les bureaux doivent respecter à la lettre. Au lancement de la ville nouvelle le F1 faisait 30 m², le F2 40 m² et le F3 60 m². Depuis, ils ont augmenté F2 jusqu'à 45 m² et le F3 65m².
- **Auteur** : Est-ce que l'aspect standardisé des immeubles est engendré par le cahier de charge standardisé ?
- **Mourad** : Pas que. La conception est figée aussi à cause du système tunnel qui ne te donne pas trop d'options. Maintenant tout le monde travail avec ce système. Rares sont ceux qui travaillent en poteau/poutre. Ce système est plus résistant au séisme.
- **Auteur** : Comment évaluez-vous la conception des logements de la ville nouvelle ?

- **Mourad** : Elle renferme beaucoup d'erreurs à mon avis. Les bureaux d'études font beaucoup d'erreurs lors de la conception. Ils aiment le tape-à-l'œil donc ils se concentrent davantage sur l'extérieur que sur l'intérieur. Même pour les évaluateurs, c'est la même chose. Alors que si tu ne fais pas un bon intérieur, ça ne sert à rien. Il faut aussi que le bureau sache adapter sa conception à la main-d'œuvre existante. Il ne faut pas qu'il fasse trop compliquer, sinon ils ne peuvent pas la réaliser. Tu regardes parfois des plans et des façades, ça te plaît, mais la réalisation est complètement éloignée. Il y a un autre facteur, c'est le prix du mètre carré. L'État a une enveloppe donc le mètre carré ne doit pas dépasser un certain montant. Le bureau d'étude fait une évaluation du logement, mais elle reste sommaire même si on la considère comme complète. Souvent, ils sautent certains éléments donc le prix augmente à la fin. La solution c'est de réduire la qualité. Il faut se diriger vers une qualité minimale.
- **Auteur** : Comment se passe le suivi des chantiers ?
- **Mourad** : Après le déroulement du chantier est comme suit : c'est le bureau d'étude qui approuve en premier et comme nous sommes aussi signataire dans le PV de réception, on doit également faire des visites pour constater.
- **Auteur** : Quand vous êtes sur chantier et que vous remarquez ces malfaçons dont vous me parliez tout à l'heure que faites-vous ?
- **Mourad** : Avant de répondre à votre question, il faut savoir une chose : les entreprises qui sont capables de terminer ce genre de projet ne sont pas nombreuses donc le bureau d'étude et nous-mêmes sommes en position de faiblesse. Si un jour on est trop exigeant, on nous change. Si l'entreprise se plaint de nous, il y a un risque qu'on soit viré parce qu'on est remplaçable, contrairement à l'entreprise. Il faut comprendre que les conditions dans lesquelles on œuvre ne nous permettent pas de sanctionner tout. On fait souvent le maximum. On ne peut pas faire mieux. J'ai travaillé une fois avec une entreprise qui avait certains appuis dans la direction donc, il était très confiant. Le conflit entre nous, nous a menés jusqu'au commissariat. Il avait déposé une plainte contre moi. La qualité des travaux était médiocre, un vrai massacre. Une fois, il y avait une inspection sur chantier. Tout le monde a remis en cause son travail et a demandé des explications jusqu'à l'intervention du directeur qui était son beau-frère. Après, tout le monde a fermé les yeux. Mais pour moi qui étais chargé du suivi et que j'étais obligé de le côtoyer tous les jours, c'était difficile. Je n'attachais rien du tout. Il ramenait n'importe qui pour travailler sur chantier. Quand j'ai formulé mes réserves, ils ne les ont pas pris en considération donc je n'ai pas voulu signer le PV. Son neveu était dans notre direction aussi, ils se sont arrangés pour qu'il fasse le suivi. Je ne l'ai jamais croisé après. Les entreprises étatiques c'est pareil. Elles sont puissantes donc elles ne lèvent pas les réserves. Elles les laissent s'accumuler jusqu'à ce qu'elle dépasse les 800 000 DA et que ça devient un projet à part entière. Après, ils jouent aussi sur le caractère d'urgence. Ils savent que les logements trouveront toujours preneurs. Donc ils laissent les gens s'installer et te demandent de signer le PV. Si tu leur demandes de lever les réserves, ils te disent qu'elles n'existent pas, les gens sont déjà chez eux. Et après c'est à l'habitant de rectifier les imperfections. Maintenant, les habitants ont une grande part de responsabilité dans la détérioration des cellules. Quand on a livré les logements, ils n'étaient pas dans cet état. Ils étaient quand même mieux. On n'est pas fautif. Je ne dis pas que tout le monde est honnête et compétent ici. Moi, je sais qu'il y a beaucoup

de corruption. Un projet de x logements te rapporte x dinars si tu fermes les yeux et ainsi de suite. Beaucoup de personnes signaient des attachements contre des pots-de-vin aussi ou sous la pression de certains responsables et ils sont eux-mêmes aujourd'hui bien placés. Je sais qu'en direction on ne se casse pas beaucoup la tête avec l'étude pourvue qu'elle réponde en termes de cout et de surface au cahier de charge. Mais on n'est pas les seuls fautifs. C'est rare les bureaux d'étude qualifiés qui propose quelque chose d'original. La plupart courent après la facilité. Pour moi, ils sont complices par leurs incompétences.

4.4- Compte rendu de l'entretien de Lamine :

Acteur interviewé	- Lamine - Architecte au niveau de la Direction d'Urbanisme et de Construction, chargés des permis de construire.
Lieu de l'interview	Au niveau de la DUC
Durée et date de l'interview	30 minutes
Missions du bureau d'étude	Contrôler les propositions des promoteurs immobiliers et des bureaux d'étude pour qu'elles soient en accord avec les exigences des instruments d'urbanisme et délivrent les permis de construire.
Date de l'interview	02 juillet 2016

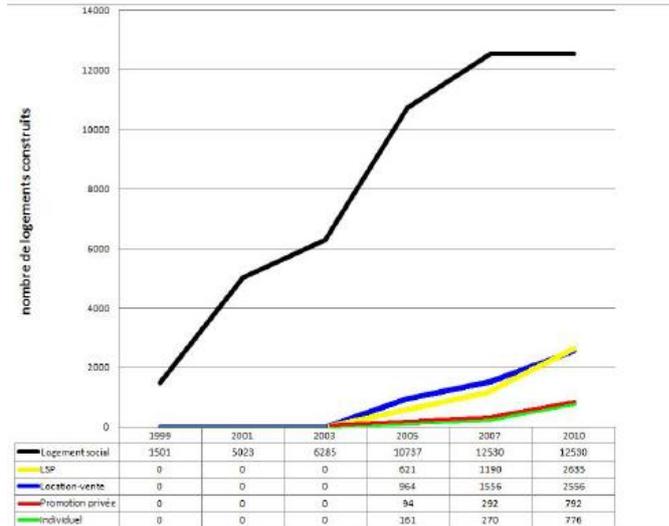
- **Auteur :** Bonjour, travaillant sur le logement en Algérie ; j'aimerais me renseigner sur les formules de logement existantes, notamment celle de Ali Mendjeli UV8.
- **Lamine :** Oui, il y a plusieurs formules surtout dans le social de Ali Mendjeli. Cependant au niveau de l'unité de voisinage 8, il y a le LSL (logement social locatif) qui a été attribué aux relogés. Il y a aussi le LSP qu'on appelle maintenant le LPA
- **Auteur :** LSP et LPA sont les mêmes ?
- **Lamine :** Oui, il y a que l'appellation qui a changé et une augmentation indétectable de la surface. LSP (logement social participatif), il ne reste pas beaucoup de programmes. Ils sont juste en train de terminer ce qu'ils avaient déjà. Cependant avec LPA (logement participatif aidé), c'est le même cahier de charge pratiquement. Il y a aussi AADL. LV (location-vente) et le logement promotionnel LPP (logement promotionnel participatif)
- **Auteur :** LPP est considéré comme un logement social ?
- **Lamine :** Non. Il est considéré comme du promotionnel étatique. Il faut que tu aies un salaire de plus de 10 millions de DA. Le produit est meilleur, mais l'État ne contribue pas beaucoup comme avec le social.
- **Auteur :** Qu'est-ce qui change d'une formule sociale à un autre dans la conception ?
- **Lamine :** C'est le même principe. Il n'y a pas de conception originale. Tu sais pourquoi ? Parce que le cahier de charge est trop rigide. Tu ne peux pas faire une conception différente. Parce que à un moment donné, il faut dire que la variabilité de la conception est très limitée
- **Auteur :** Mais ce cahier de charge il change d'un endroit à un autre ? D'une ville côtière à une ville saharienne par exemple ?
- **Lamine :** Pour les villes du Sud, tu trouves des petites remarques relatives à la spécificité du climat. Concernant l'isolation par exemple. Mais concrètement ce sont les mêmes procédés rien ne change sur terrain. On conçoit et réalise de la même manière. Cela change au niveau du promotionnel seulement parce que le promotionnel n'est pas conditionné par le cahier de charge de l'état.
- **Auteur :** C'est le promoteur qui décide librement ?
- **Lamine :** Librement ? non. Il y a toujours les lois urbaines et architecturales qu'il doit respecter. Ce qu'il fait généralement, c'est qu'il prend le cahier de charge LPA et il rajoute des surfaces. Mais à la fin, c'est son produit, s'il ne le vend pas c'est son problème. Nous, on lui donne des réserves sur le plan de masse, sur les hauteurs... CTC par exemple, lui donne son avis sur la structure.

- **Auteur :** À l'intérieur, il y a des réserves aussi ? Je veux dire sur la conception des espaces ?
- **Lamine :** A l'intérieur, il est plus ou moins libre. Il conçoit comme il veut ?
- **Auteur :** On parle du promotionnel privé ?
- **Lamine :** Oui, l'Étatique obéit à des cahiers de charges de la même manière que LPA, mais un peu plus confortable.

5- Document présenté aux acteurs et concepteurs de Ali Mendjeli pour recueillir leurs avis sur l'évolution de la ville nouvelle :

Ville nouvelle Ali Mendjeli de la genèse à l'habiter

Introduction de Ali Mendjeli



Une ville de logement et particulièrement de logement social (Lakehal, 2013)

Une ville de relogée.

57 % des habitants de Ali Mendjeli semblent issus d'un peuplement dirigé (Ballout 2014)

Une ville qui vit au rythme des faits-divers

ALI-MENDJELI (CONSTANTINE)

Un assassinat, des affrontements et des arrestations

LES AGRESSIONS sont au quotidien, contre même des étudiants. La sécurité au niveau de cette région ne doit certainement pas impliquer uniquement la police qui manque d'effectif. Toute la société est concernée.

■ IKRAM GHILOUA

Rien ne va plus à la nouvelle ville Ali-Mendjeli. Les choses ont tourné à l'irréparable, dimanche dernier en début de soirée, quand d'autres affrontements ont éclaté cette fois entre les sinistrés de Souika et le quartier dit New York, relégués au niveau de l'Unité de voisinage 8. Le calme a repris le dessus après l'intervention des forces de sécurité.

Cependant, les violences dramatiques ont repris quand une bande issue de Souika s'est approchée de l'un des habitants de New York, toujours au niveau de l'Unité de voisinage 8. L'altercation survenue s'est traduite par un assassinat, la victime étant âgée de 27 ans et répondant aux initiales de M. K. La violence a alors dépassé le seuil de ce qu'on peut qualifier de bataille rangée entre bandes rivales. Les deux gangs adverses ont usé de pierres, cocktails Molotov et barres de fer avec pour conséquences de nombreux blessés, de graves dégâts matériels et violation de domicile. Des écoles n'ont pas été épargnées, leurs vitres ont volé en éclats sous l'effet de jets de projectiles ; idem pour les véhicules de particuliers.

Ces affrontements d'une brutalité extrême ont été marqués.



Bataille rangée entre bandes rivales

sés par des razzias des deux clans déchaînés. Par quels termes peut-on qualifier cette montée de violence ? Pourquoi en ce moment précis, à quelques mois de l'élection présidentielle ? A qui profite cette situation chaotique ?

Pour beaucoup, cette rébellion se traduit par un comportement très étrange contre l'ordre

public et la loi. Certains clans occultes peuvent en tirer un profit politique et il est clair qu'on cherche à chauffer la rue et tous les prétextes sont autorisés !

Le drame enregistré le soir de dimanche dernier intervient quelques heures après les affrontements survenus au courant de ces trois derniers jours entre les deux bandes d'Unité 8. Had et

Fadi Errih, issus des bidonvilles et relégués au niveau de l'Unité de voisinage 14, comme rapporté dans notre édition d'hier.

L'intervention des forces de l'ordre bien mesurée a permis un retour au calme, surtout que pour des raisons sensibles, aucune arrestation n'a été effectuée, contrairement à dimanche soir où les forces de l'ordre ont été

obligés d'agir plus sévèrement en procédant à des inculpations, dans le cadre de l'enquête déclinée pour identifier le ou les assassins du jeune M.K. ayant reçu des coups de couteau fatals. Le nombre des personnes arrêtées n'a pu être communiqué jusqu'à l'heure où nous mettons sous presse.

Rien n'était rassurant hier, l'atmosphère qui régnait donnait le chair de poule, et l'on déduit facilement que le pire est à craindre, malgré la présence des services de sécurité qui, par

mesure de précaution observent le silence. La nouvelle ville Ali-Mendjeli, une grande cité dortoir où l'on a rassemblé tous les sinistrés des habitats précaires et des bidonvilles, a toujours été le théâtre de violences, pour ne citer que l'exemple des deux petits enfants Ibrahim et Haroun, enlevés près de chez eux, séquestrés durant trois jours, abusés et tués par deux repris de justice. Les agressions sont au quotidien, contre même des étudiants. La sécurité au niveau de cette région ne doit certainement pas impliquer uniquement la police qui manque d'effectif.

Toute la société est concernée pense les plus sages, c'est également l'affaire des autorités locales et les élus souvent indifférents aux maux de la société. I. G.

Ikram Ghioua, L'Expression, 14 janvier 2014

« Constantine — Crime à Ali-Mendjeli : Le Meurtrier Présumé Arrêté » (2016) ; « L'auteur du crime à Ali Mendjeli arrêté » (2001) ; « Constantine : un sexagénaire assassiné pour... 100 dinars » (2018) ; « Nouveau pic dans une "guerre de gangs" de deux ans à la nouvelle ville Ali-Mendjeli à Constantine » (2014)...

La fabrication de la ville nouvelle Ali Mendjeli

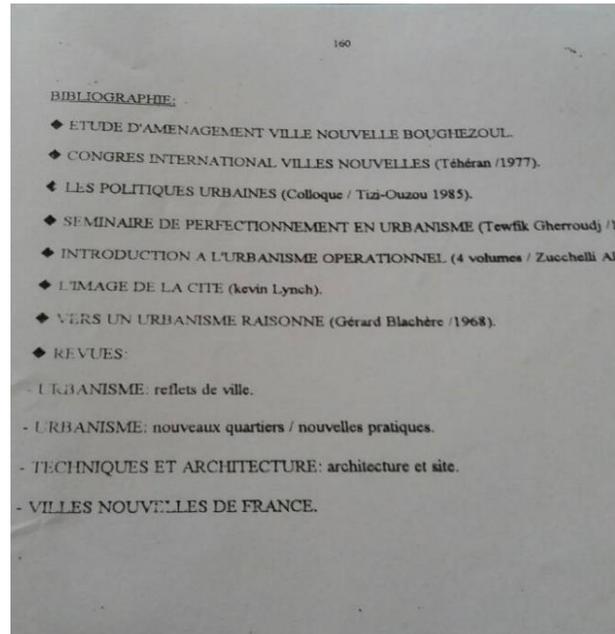


La ville est qualifiée par de nombreux ministres d'une catastrophe urbanistique, d'un exemple à ne pas reproduire (El Watan 2013)

« Éviter de rééditer l'erreur d'Ali Mendjeli » Sellal qualifie Ali Mendjeli dans (El Watan 2015)

Une ville « hideuse », avait soutenu, en décembre 2012, Amara Benyounès, ex-ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Ville dans (Horizon 2012)

M. Tebboune qui n'a pas manqué, lui aussi, de qualifier cette nouvelle ville de « catastrophe urbanistique » (Horizon 2012)



Des professionnels de l'œuvre connectés, de par leur formation en France, à un courant idéologique étranger, pensant l'exercice d'aménagement et de conception « Comme si l'Algérie était une autre France, simplement un peu moins développée et posant moins de problèmes de disponibilités foncières ou d'activités gênantes qu'en métropole. »(Frey 2010, 6)



Un processus de fabrication de ville à l'envers.

Au moment où les tentatives d'approbation desancements des études de la ville nouvelle s'étaient soldées par des échecs ; le plateau de Ain El Bey accueillait déjà les premiers travaux de construction et viabilisation, lancés par une commande de la wilaya. En 2007, le POS était achevé et non approuvé alors que les logements étaient déjà habités selon (Lilia Makhloufi 2009, 45).



Ces unités de voisinage étaient particulièrement dépendantes du programme d'habitat. Toute l'attention était monopolisée par le logement.

Espace intermédiaire au niveau de la ville nouvelle Ali Mendjeli



La réalité se résume souvent à des groupements de bâtiments se détachant de la rue, pour se tourner vers des cours intra-immeubles que la négligence et l'abandon privent de toute signification

« La DUC et la DLEP étaient censées s'occuper de l'espace limitrophe. On arrivait avec peu d'argent puisque la totalité a été consommée par le secteur du logement et on essayait de bricoler des aménagements. Pour nous, c'était le strict nécessaire, un chemin d'accès à l'habitation c'est tout. » (Boussouf Chiheb).



Un espace oublié...



... que les habitants remplissent à leur guise de manières quotidiennes...



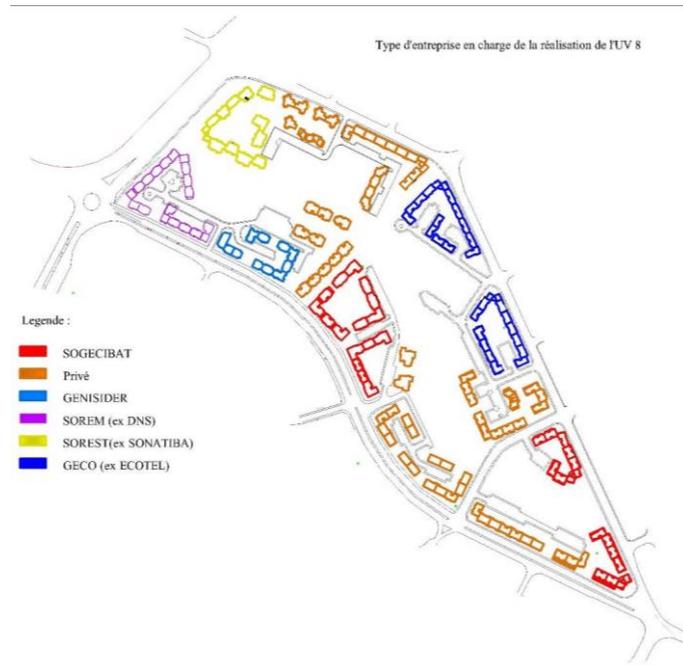
... Ou d'une manière événementielle

Le logement au niveau de la ville nouvelle Ali Mendjeli



« Au tout début de la ville nouvelle, l'OPGI cherchait des entreprises. On ne trouvait pas, elles se faisaient rares (...) On engageait tout le monde. »

« Les entreprises ne lèvent pas les réserves. Elles jouent aussi sur le caractère de l'urgence. Elles savent que les logements trouveront toujours preneurs. »



Un avantage pour les entreprises étatiques au détriment du privé. « ... plusieurs familles dépendent de ces entreprises. Donc même si elles sont sous-qualifiées, il faut tout de même qu'elles aient une part des projets » (Mourad). Ces entreprises, produit de l'époque de l'industrialisation et qui tablaient sur le même système constructif (panneaux préfabriqués) orientaient la conception vers un cadre spatial plus ou moins standardisé invoquant un sentiment de déjà vu relatif à l'époque des ZHUN.

Ces entreprises étatiques soumettent le bureau d'étude à leur type de coffrage en plus d'être conditionnées par un cahier de charge ministériel, qui en dictant les détails de la cellule (surface, emplacement des espaces...) réduisent encore plus la flexibilité

Le règne du cahier de charge

Récapitulatif des cahiers de charge relatif aux logements sociaux

- – Un séjour entre 19 et 21 m²
- – Deux (2) à trois (3) chambres entre 12 et 13 m²
- – Une cuisine aux environs de 11 m²
- – Une salle de bain équipée impérativement d'une baignoire
- – Des w.c. au minimum de 1,5 m²
- – Un espace de dégagement
- – Des volumes de rangement
- – Une loggia d'une surface de 1,4 m²
- – Un séchoir d'environ 1,4 m²

L'architecte algérien se métamorphose en dessinateur exécutant les recommandations d'un cahier de charge standardisé

Transformation des façades



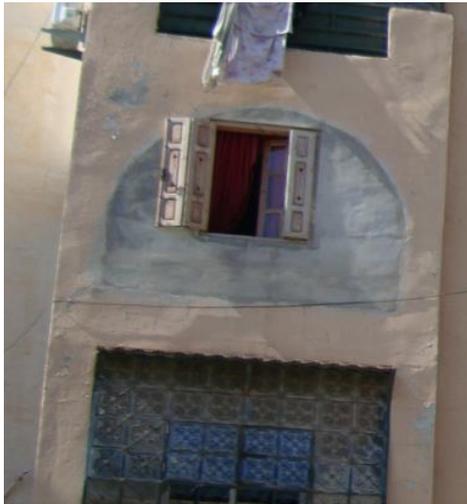
Rajout de barreaudage



Rajout d'une véranda



Clôture de la loggia



Obturation de la loggia



Obturation du balcon



Fusionnement de deux ouvertures



Réduction d'une ouverture

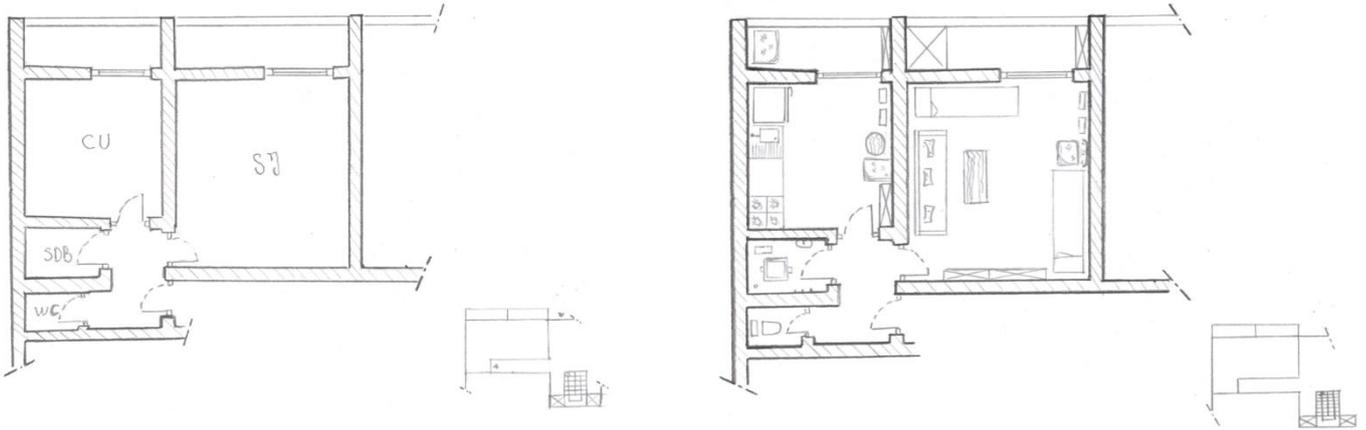


Clôture et couverture d'un espace

Quel statut pour les transformations de logement ?

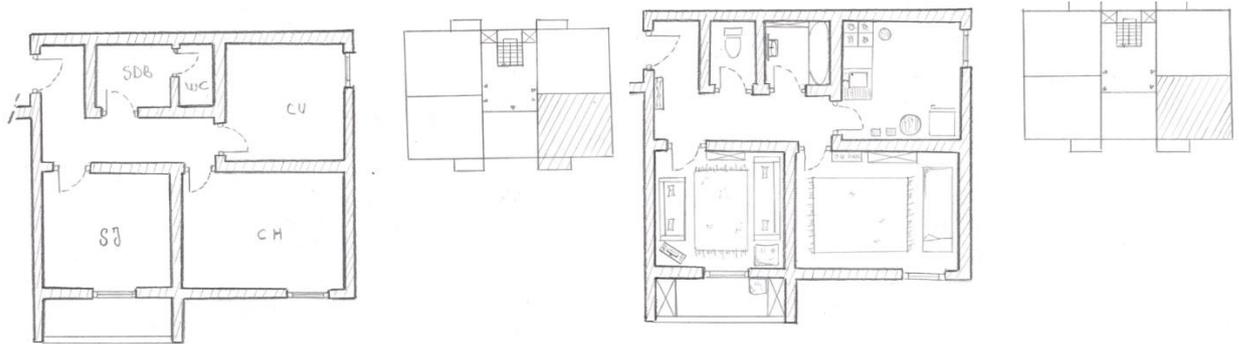
Transformation du logement

Système constructif



« Tu sais si j'avais un système comme celui-là (en montrant le bâtiment construit en poteau poutre et pas en préfabriqué) je peux faire exploser le mur et je rajoute à l'espace du séjour ; mais moi c'est impossible parce que c'est du béton. Moi je ne peux rien faire avec ce système... »

Étroitesse

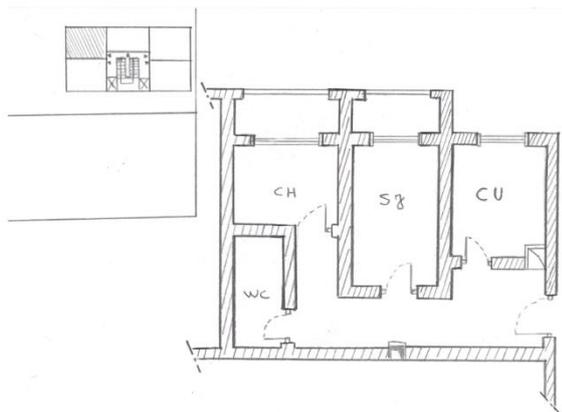


Logement conçu

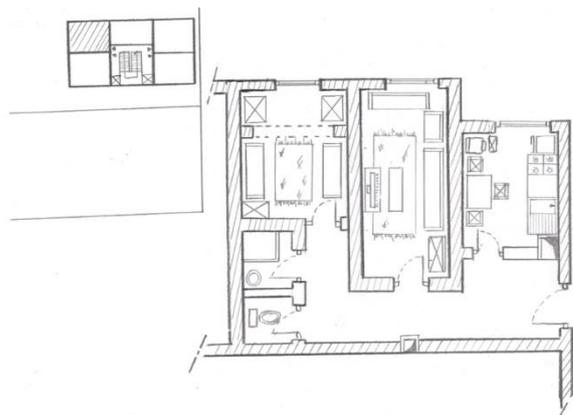
Logement habiter

« Je mange dans le salon, je fais tout dans le salon. Mes enfants étudient dans le salon. La lumière m'empêche de dormir, alors que je dois me reposer parce que je travaille comme carreleur dans le chantier... Il n'y a pas de coin bureau ou de chambre à l'écart tout se passe dans la même pièce

« Ma femme a accouché j'ai dormi dehors ici dans le parking. Ses sœurs sont venues donc qu'est-ce que je pouvais faire ? »



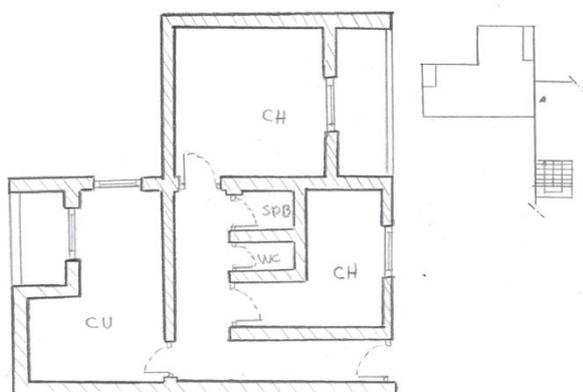
Logement conçu



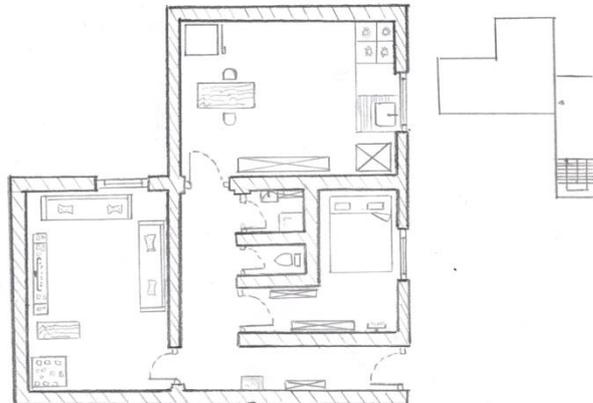
Logement habiter

« Ici, le plus grand problème concerne la dimension de l'espace, on est trop à l'étroit je ne te le cache pas les pièces sont trop petites, on ne peut rien y faire moi j'ai bricolé et j'ai cassé et j'ai utilisé le balcon comme extension du salon et le séchoir comme extension de la cuisine. C'est tout ce que j'ai pu faire il n'y a pas d'autres façons de transformer. »

Avis sur le logement

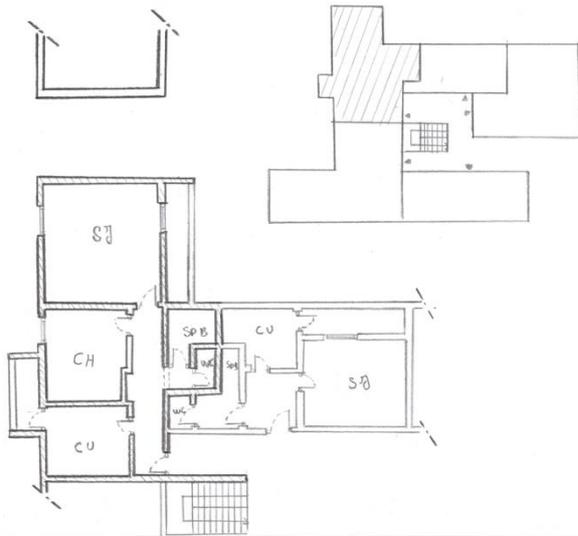


Logement conçu

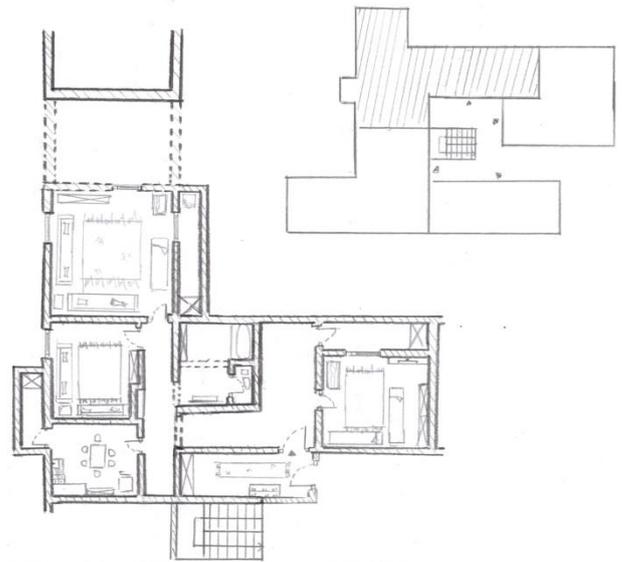


Logement habiter

« F2 c'est pour un célibataire. Une fois mariée il doit avoir un logement plus spacieux vu que les enfants ne vont pas tarder à arriver. Normalement pour le social on doit changer d'appartement à chaque fois que la famille grandit... »

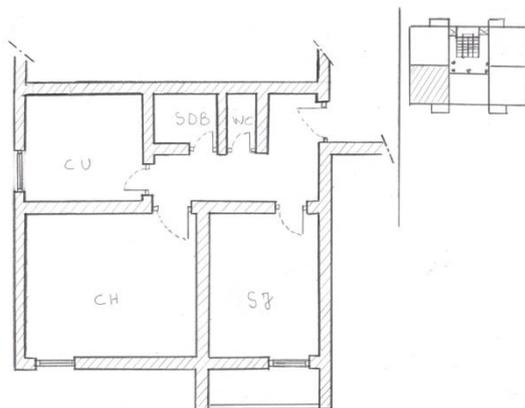


Logement conçu

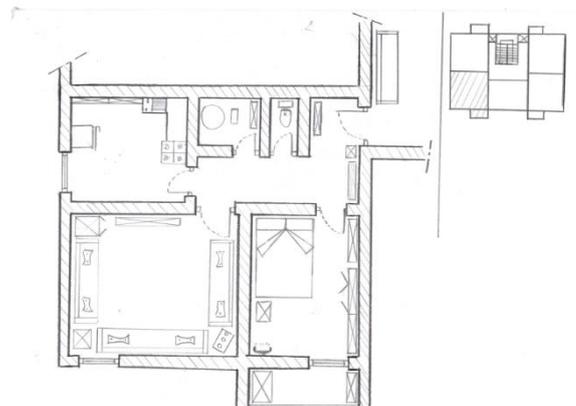


Logement habiter

Ce petit recule dans le bâtiment, peut servir de balcon. Si tu connais les bonnes personnes à l'OPGI, tu peux abattre le mur et profiter de ce recul pour faire une terrasse... J'ai déjà entamé son revêtement. J'ai mis du carrelage. Je veux y ajouter des écrans en verre fumé des deux côtés et le troisième côté avec un mur en maçonnerie pour que je ne touche pas le mur des voisins. J'en fais une extension du salon.



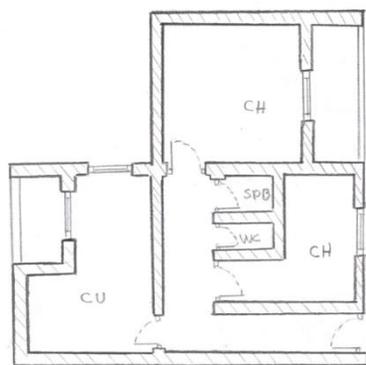
Logement conçu



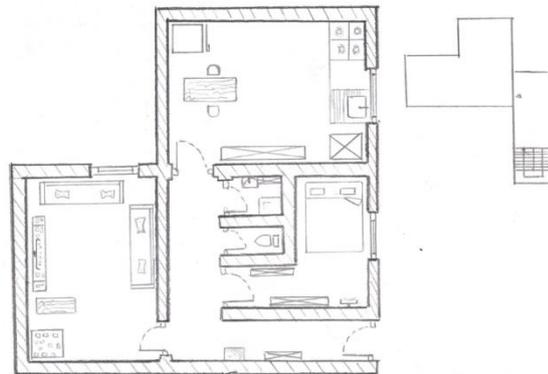
Logement habiter

« Depuis que je suis ici, je ne paye pas le loyer. L'appartement ne me plait pas, j'ai payé l'arrêté juste parce qu'ils m'ont menacé de trainer ça en justice et d'envoyer l'huissier. »

L'habiter face à la conception du logement



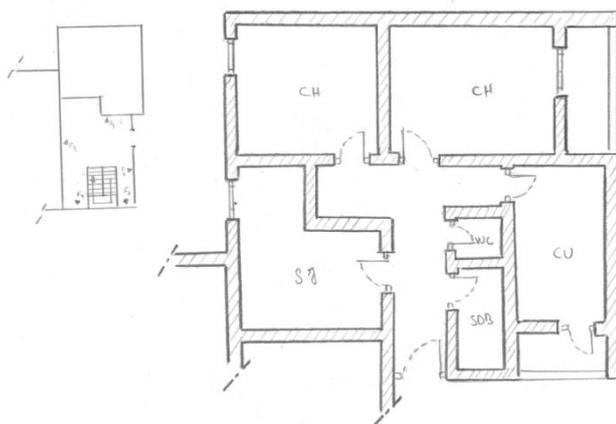
Logement conçu



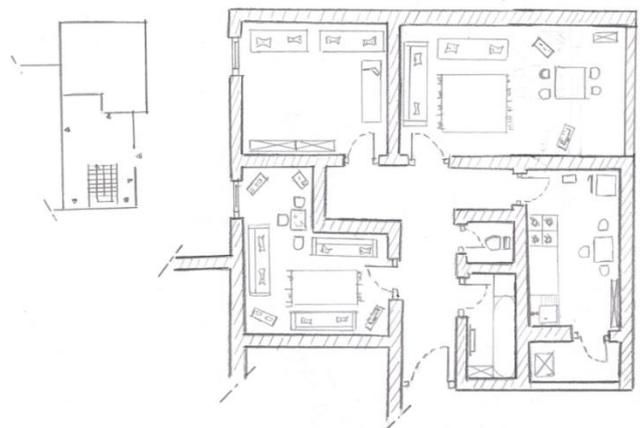
Logement habiter

« Ce que je regrette déjà c'est l'absence de hall. On a directement l'entrée c'est-à-dire que si on reçoit un étranger il pénètre directement dans l'appartement il n'y a pas un espace de réception... Concernant la cuisine, on a un petit balcon. C'est bien un petit balcon seulement quand la cuisine est grande. Normalement, on devrait privilégier la cuisine au balcon qui reste selon moi secondaire... »

« Concernant les toilettes et la douche, c'est plus un problème de positionnement. Ils n'ont pas une place sacrée, cachée. Ils sont mis à la vue de tout le monde c'est honteux surtout quand on reçoit. Il faut qu'ils soient éloignés des espaces de circulation et de vie comme dans les maisons de la vieille ville. »

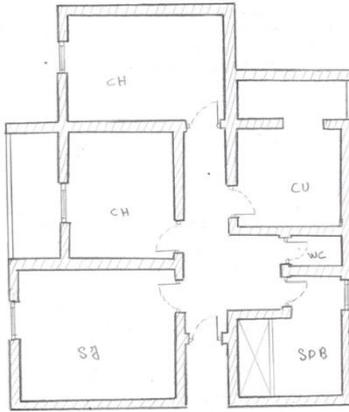


Logement conçu

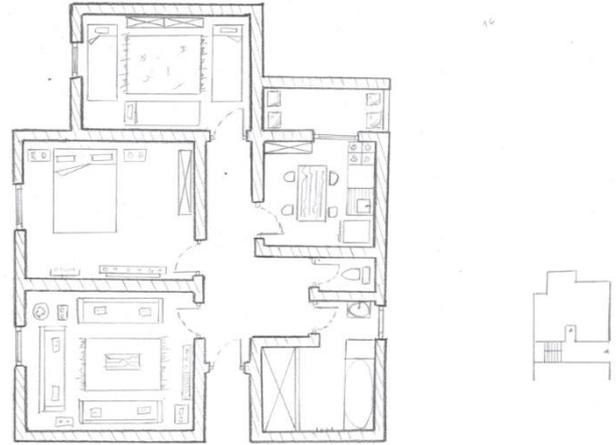


Logement habiter

« J'ai un problème, je suis handicapé et ils me donnent le troisième étage. En sachant que les bâtiments ne sont pas équipés du tout pour les personnes à mobilité réduite. C'est très difficile pour quelqu'un comme moi de monter et descendre. Ce n'était pas pris en compte. »

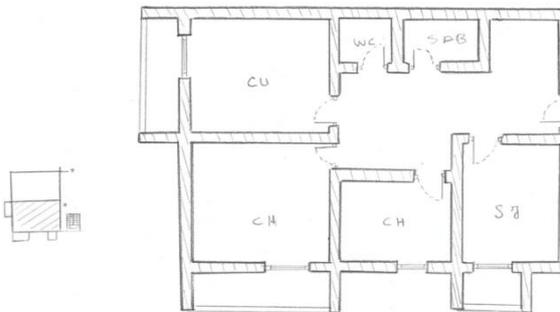


Logement conçu



Logement habiter

« Habiter le rez-de-chaussée est difficile dans ce quartier, si on ne ferme pas les volets tout le monde voit ce qui se passe à l'intérieur. Si les gens parlent dehors on entend tout. Moi je veux changer vers du double vitrage j'économise en ce moment pour ça. Le langage dehors est vulgaire et on n'a pas d'intimité du tout. Au début, je voulais faire un petit jardin avec une clôture et des plantes pour éloigner les gens, mais après il y a eu cette loi qui stipule que c'est interdit. »

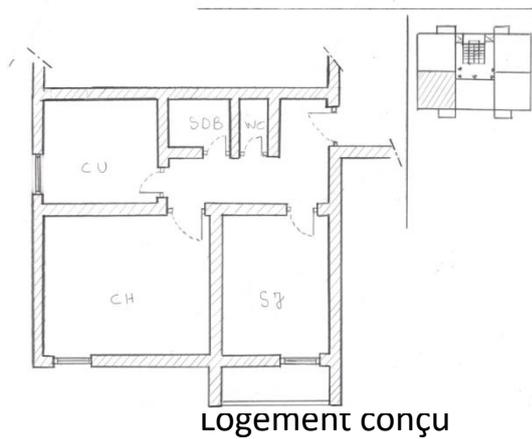


Logement conçu

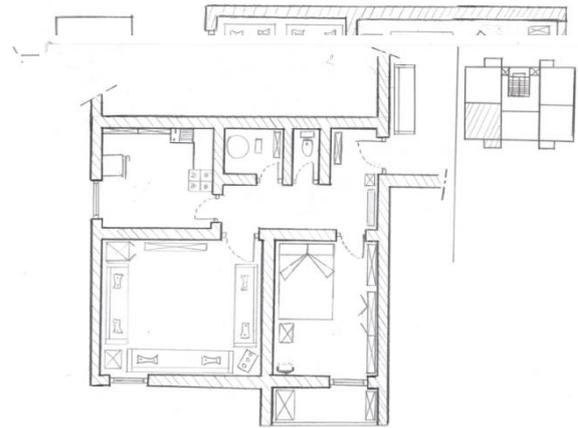


Logement habiter

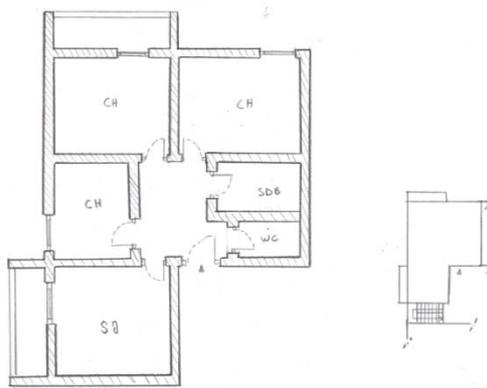
« Si on applique aussi la religion musulmane, elle n'est pas suffisante. Les enfants commencent à grandir et chacun doit avoir son propre espace or je n'ai qu'une seule chambre. Le minimum pour être confortable est une chambre en plus... Le F3 est parfait quand on a deux filles, là il n'y a pas de gêne. »



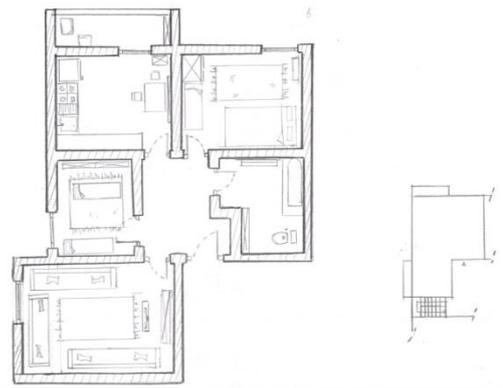
Logement conçu



« On dort moi et mon mari dans une chambre et une autre était occupée par les filles et les garçons dorment ici dans le couloir. On voulait utiliser le salon que pour les invités la plupart du temps il est fermé il sert juste à recevoir... Le salon je n'ai pas envie qu'on y entre, je veux le préserver. Il ne sert qu'aux invités, j'y tiens. »



Logement conçu



Logement habiter

« Mon père est marié à deux femmes et on vit tous dans le même appartement »

Réaction des maitres d'œuvre sur les transformations de

Logement conçu

Logement habiter

« Le problème avec ces appartements aussi, c'est qu'il n'y a pas de place pour les invités. Ils n'ont pas où dormir, donc quand ils viennent, ils sont obligés de rentrer le soir. On a moins de visites. Et si une femme dort chez moi, je suis obligé de dormir dans la cuisine. Elle dort avec ma femme dans la chambre et moi dans la cuisine. Le problème c'est que tu n'as pas où aller. »

Récit relatif au déménagement

« Ils ont fait un tirage au sort. Ils ont commencé par les F1 après les F2, après les F3. Ils nous ont donné un papier, une sorte de bon. Je ne savais pas sur quoi j'allais tomber ou j'allais habiter. À 2h du matin, quand le tirage au sort s'est terminé ; on s'est rendu à la maison. On n'a pas dormi. À 6h du matin, ils nous ont demandé de vider les lieux d'aller vers le nouveau logement, de prendre nos affaires, car ils allaient démolir les bidonvilles. Ils l'ont fait sur le champ ils nous ont même pas donné 3 ou 4 jours pour le faire tranquillement ; non il fallait le faire sur le champ. »

« Quand on a emménagé du bidonville, on était content d'avoir un logement ; mais après on a senti qu'on nous a arnaqués. Les habitants ont dit que s'ils avaient su que ça serait comme ça, ils ne seraient jamais venus » Ancien habitant du bidonville New York



Source : (Libération 15 aout 2015)

« Les transformations sont dues à l'absence de ce que [les maitres d'ouvrage] appelle [nt] la mentalité du bâtiment. Ces gens n'ont jamais mis les pieds dans un bâtiment. Ceux qui ont l'habitude du bâtiment ne transforment pas beaucoup

« Le système tunnel, tu ne peux rien modifier, il y a un seul balcon tu veux le fermer ferme-le c'est tout le reste n'est pas transformable donc les gens ne détruisent pas l'extérieur. »

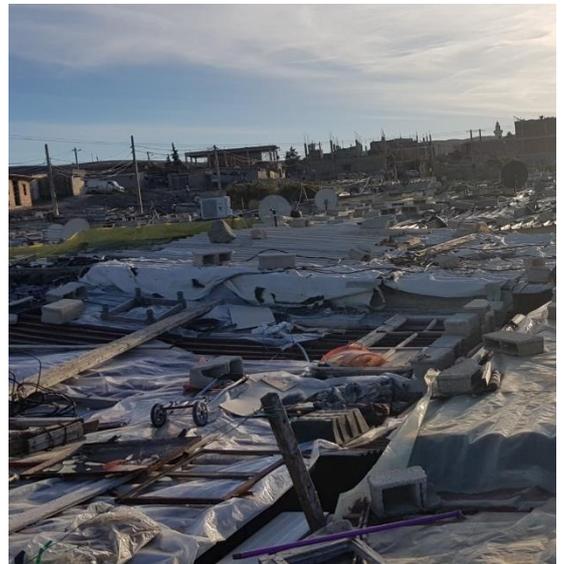
La réapparition du bidonville



Une terre agricole qui devient pénible à cultiver se transforme en un lotissement illicite qui accueille des habitants contraints de consommer certaines nécessités telles que l'eau et l'électricité. Les propriétaires des terres vendent les parcelles, ainsi que l'eau et l'électricité.



Bidonville vu de l'ancien Guettar

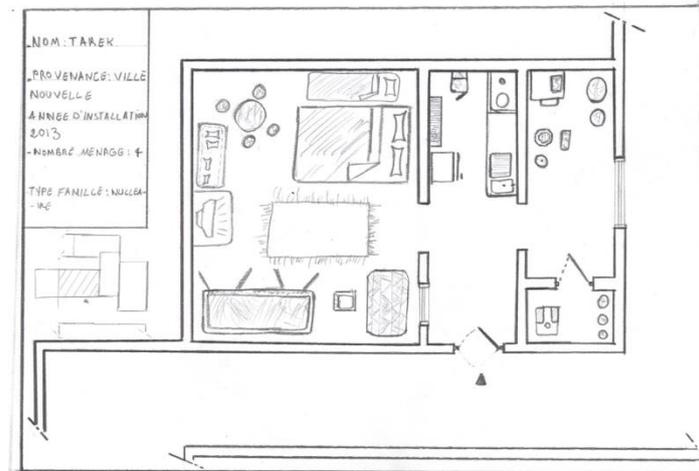


Bidonville vu de l'intérieur



Bidonville vu de la route nationale

Le bidonville, est-il un idéal ?

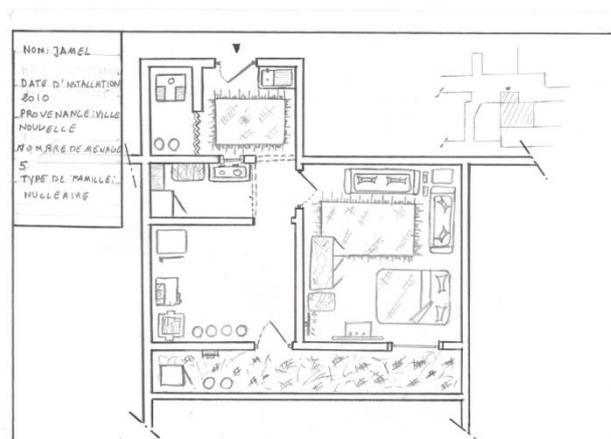


Comme nous étions jeunes, on n'était pas mariés donc ils nous ont donné uniquement un F2 pour moi mes 4 frères et mes parents. Quand je me suis marié, j'ai décidé de venir ici. Ma femme ne pouvait pas être dans le même appartement que mes frères, ça en faisait trop et la cohabitation était impossible.

Je n'ai pas de possibilité d'extension donc les possibilités sont limitées.

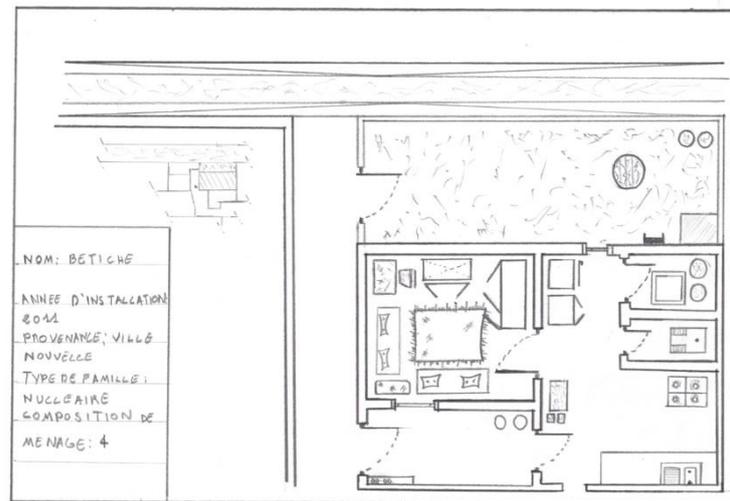
On ne veut pas déranger, mais on fait quoi ? On va où dans ce cas ? On aimerait bien ne pas habiter un gourbi, mais c'est quoi l'alternative ?

À Bessif on avait beaucoup de terre, beaucoup d'espace, si on voulait se marier on avait qu'à rajouter une pièce. Aujourd'hui, c'est impossible parce que c'est trop contrôlé par rapport auparavant. On est obligé de s'éloigner davantage alors qu'avant on était en plein centre et ils nous envoient souvent des amendes pour pas qu'on déborde.



J'ai entendu parler de ce bidonville, un peu à l'écart et que les gens qui construisaient n'étaient pas stoppés ou détectés par les autorités.

Nous ce qu'on veut en premier lieu c'est un logement. C'est un droit, on a le droit à un logement décent, mais on ne nous le donne pas.



C'est une solution provisoire. C'est toujours mieux que l'exigüité qu'on avait à la ville nouvelle. L'erreur était de quitter Bardou. On était là-bas depuis 1982. On avait l'eau, l'électricité, le gaz. Le gourbi de Bardou n'est pas comme celui-là.

5.1- Compte rendu de l'entretien de Chiheb Boussouf partie 2 :

Acteur interviewé	- Chiheb Boussouf - Enseignant universitaire. Ancien architecte au niveau de la DUAC (ancien DUC) Direction d'urbanisme architecture et Construction. Chef d'équipe chargée du projet de la ville nouvelle Ali Mendjeli
Lieu de l'interview	Domicile de l'interviewé
Durée et date de l'interview	40 minutes
Missions de la direction au niveau du projet Ali Mendjeli	DUAC en continuité du travail de l'URBACO s'est occupé entre autres de la viabilisation, le respect du schéma directeur, l'aménagement des espaces extérieurs
Date de l'interview	02 Novembre 2019

- **Auteur :** On a préparé un document qu'on veut soumettre aux acteurs qui ont participé à la mise en exécution de la ville nouvelle. C'est un résumé des résultats de la thèse qu'on veut vous soumettre. En guise de première conclusion, Ali Mendjeli apparaît comme une ville de logement social, que pensez-vous de cela ?
- **Chiheb :** Je n'arrête pas de le dire à l'université. À chaque fois que j'interviens. Je la présente comme une ville qui a été fabriquée par le logement social.
- **Auteur :** Qui s'est faite au fur et à mesure des dotations centrales ?
- **Chiheb :** Une fois, la dotation centrale arrive, on cherche un foncier sans prendre en considération le POS. L'essentiel c'est de trouver où mettre le logement social après on fait des modifications.
- **Auteur :** Que pensez-vous également du surnom ville de relogés, que des chercheurs utilisent vu le modèle de peuplement dominant à la ville ?
- **Chiheb :** Surtout vers les premiers temps. Le rapport d'orientation qu'a été fait par l'URBACO pourquoi une ville ? C'était pour regrouper les habitants des bidonvilles, de la vieille ville, des bâtisses menacées de glissement de terrain et les demandeurs de logements. Il fallait construire du logement. Après cela s'est transformé, surtout ces dernières années, en un terrain de chasse pour les spéculateurs fonciers et immobiliers.
- **Auteur :** Vers le premier temps quand vous planifiez la ville nouvelle, vous ciblez cette population en particulier. Avez-vous pensé aux répercussions sociologiques de ce genre de peuplement ?
- **Chiheb :** Non, on n'y a pas pensé. On n'y pense jamais dans les directions. L'État ne pense pas à ce genre de chose. L'État algérien, règle le problème c'est tout, mais ne se préoccupe pas des répercussions. On avait un problème de logement, de forte demande de logement, alors on a construit des logements. Le reste ce sont des détails sans importances. Je vais te mentir, si je te disais qu'on avait impliqué des sociologues. On s'en foutait un peu. Je vais t'expliquer comment. Le peuple pousse pour avoir des logements. Le Wali est sous pressions. Il vient à la DUC, en disant j'ai un problème de logement, avez-vous des terrains ? Oui, au niveau de la ville nouvelle. On commence à construire avec des promoteurs.

- **Auteur :** Vous présentez Ali Mendjeli comme un échec total, alors que dans vous écrit vous vous en féliciter de l'avoir fait exister par rapport à d'autres villes nouvelles qui sont restées au stade d'étude.
- **Chiheb :** Je pense que du point de vue de faisabilité, ce n'est pas un échec. C'est-à-dire que ce qui n'a pas été fait à Sidi Abdallah, Boughezoul... À Constantine, parce qu'on était dos au mur, on a réussi à le faire, à sortir quelque chose. On a réussi à le faire en essayant même de respecter les plans initiaux. On a essayé de ne pas la déformer, en injectant les programmes de logements suivant une méthode qui respecte plus ou moins la logique première. Pour moi, la mise en route a été réussie, par rapport à d'autres sites. Le quartier 2, le premier quartier, du point de vue urbanistique ce n'est pas mal, mis à part l'espace public qui n'est jamais réalisé en Algérie. L'UV 17, 18 n'ont pas été aussi sérieusement que les premières unités de voisinage. Une fois la ville mise sur rail, le reste est devenu des extensions. Des extensions qui dépendent du programme de logements. On essayait de respecter le POS, mais le terrain nous a réservé beaucoup de surprise donc on jonglait entre le POS et la réalité. Les modifications qu'on faisait étaient par rapport aux données du terrain réel, surtout la roche (le terrain est rocheux). Tout a été fait comme si le terrain était plat et présentait un sol constructible. On commence à implanter, on tombe sur de la roche, on dévie l'équipement, le logement. On modifie sur terrain. Ce qui a fait exister la ville nouvelle.
- **Auteur :** Quand vous dites, c'est ce qui a fait exister la ville nouvelle. Vous ne pouviez pas faire autrement ?
- **Chiheb :** On aurait eu beaucoup de difficulté à la faire exister autrement. Elle serait sinon dans le statut Co, comme Sidi Bouabdallah et Boughezoul. On les a mis devant le fait accompli et on a évité tout le chemin administratif habituel. La différence avec Constantine, c'est qu'on a osé le faire. Comme je dirigeais les équipes, je faisais attention à ne pas toucher les réseaux principaux. Maintenant à l'intérieur des POS, on faisait ce qu'on voulait. La structure principale, on l'a gardée comme elle a été dessinée. Pour beaucoup, c'était une prouesse. La grande dérive c'était l'architecture. L'OPGI, faites-nous une quantité de logements, on s'en fiche de la qualité. On fait du copier-coller. L'objectif était clair, faire reloger.
- **Auteur :** Quand vous voyez des ministres qualifier la ville nouvelle, que vous pensez comme une prouesse, de ville « hideuse » selon Beyounes, « d'erreur à ne pas reproduire » selon Sellal ou de « catastrophe urbanistique » selon Tebboun, vous en pensez quoi ?
- **Chiheb :** Tous ces ministres ont participé à cette ville. Ils l'ont utilisé pour grimper. Pour se redonner une certaine virginité, ils se dédouanent aujourd'hui.
- **Auteur :** Quand ils jugent des villes de cette manière, est-ce une méconnaissance de la réalité complexe du terrain ?
- **Chiheb :** Ils ne savent pas ce qu'ils disent, c'est souvent du populisme et des jugements arbitraires. Ce qu'ils ont dit n'est pas une référence pour moi. La référence, ce sont les gens de terrain. Quand ils disent, c'est à ne pas refaire. Est-ce qu'ils ont donné l'alternative ? Est-ce qu'ils ont réussi Sidi Abdallah ? Boughezoul ? C'est, le troisième plan de Boughezoul et ils n'ont pas encore entamé les travaux. Le pouvoir n'a pas de réponse à donner, donc il n'est pas crédible dans ses critiques.
- **Auteur :** Quand on dit que la ville nouvelle a été faite à l'envers, de la réalisation au plan. Quel est votre avis sur cette avancée ?

- **Chiheb :** En Algérie, on fait semblant d'avoir des lois, des POS, des PDAU ; pour cacher, un peu l'informalité qui existe sur terrain. La seule politique c'est le logement. Ils fabriquent le logement et après ils viennent régulariser ce qu'ils ont fait, par le biais du PDAU et POS. Le nouveau PDAU de Ali Mendjeli comprend des extensions, alors que le premier PDAU introduisait la ville par ses limites. Les extensions sont en dehors du périmètre urbain et sont alors illicites. Parce qu'il y a un programme de logement à faire. Les instruments d'urbanisme viennent uniquement régulariser un état de fait, régulariser une urbanisation par le logement. Le PDAU est déjà caduc. Normalement, il vient planifier la ville sur 20 ans, alors qu'aujourd'hui même, il est saturé. Ali Mendjeli n'est pas une exception, Constantine aussi est dans la même situation. Tout ce qui se fait à Zouaghi (agglomération de Constantine) est illicite aussi. Le territoire urbain est défini par les différents programmes sectoriels.
- **Auteur :** Comment vous expliquez le décalage entre l'espace limitrophe, et public conçu et réalisé ?
- **Chiheb :** Ma conclusion est définitive. On n'a pas un ministère d'habitat, mais de logement. Toute la politique du pays est faite à base d'une quantité de logements à fournir. Ce que tu montres sur photo, c'est l'aménagement du boulevard principal. On s'est préoccupé de ce type de projet que j'appelais projet urbain. C'est un projet approuvé. Il est dans les tiroirs de la DUC ou je ne sais qui maintenant. Maintenant, il y a le projet du tramway qui se superpose à ce projet déjà approuvé et non réalisé.
- **Auteur :** Pourquoi le premier projet n'a pas été réalisé malgré qu'il ait été approuvé ?
- **Chiheb :** Un projet comme cela, il va servir le Wali en quoi ? C'est quoi son intérêt ? Il n'y a ni logement, ni rien. Au contraire, cela va lui coûter cher pour des espaces qu'il n'est même pas sûr de réussir parce qu'on ne maîtrise pas les pelouses et les arbres. Les arbres mettent du temps aussi pour pousser, plusieurs années. Lui dans une année ou deux il part. Donc, on dirait qu'il n'a rien fait. Lui il veut une visibilité avec des résultats visibles rapidement. Parce que Ali Mendjeli est un tremplin. Tous les walis qui sont passés par Constantine sont devenus des ministres. C'est grâce à la ville nouvelle Ali Mendjeli. Ali Mendjeli tout court, parce que je ne veux pas l'appeler ville nouvelle. Juridiquement, ce n'est pas une ville nouvelle, mais une agglomération, des extensions ramassées de Constantine. Elle a été enclenchée comme une ville nouvelle. Dans sa réalisation, on est revenu vers l'esprit extension.
- **Auteur :** Le paradoxe de la ville nouvelle, c'est qu'on sait tellement concentré sur le logement, mais il n'a pas l'air d'avoir été réussi, surtout si on se base sur les propos des habitants.
- **Chiheb :** C'est une dérive architecturale. Depuis l'UV 6 et 8, on reproduit la même chose 20 ans après. J'ai essayé à un moment de freiner les réalisations, de proposer à mon niveau une rétrospective sur ce qui a été produit, pour qu'on puisse améliorer les prochaines réalisations. Mais le train de production ne s'arrête pas. On fait la même chose avec la même méthode et les mêmes outils. Ils voient les transformations, barreaudage, obturation, mais ils reviennent vers la même chose. Les Algériens ne veulent pas du balcon, pourquoi on demande aux architectes de produire des cellules avec des balcons ? L'UV 20, on a combien de logements ? 1000 logements ? Trouve l'assiette pour les milles logements et reproduis les anciens logements. On parle de quantité. Tout le monde est comptable vis-à-vis de son

supérieur. OPGI envers le Wali, le Wali envers le ministre, le ministre envers le premier ministre, ce dernier envers le président...

- **Auteur** : Beaucoup de chercheurs pensent la dérive à cause du cahier de charge des logements imposé par le ministère. C'est-à-dire on doit produire de cette manière. Qu'en pensez-vous ?
- **Chiheb** : Le cahier de charge est une façon de reproduire. Dans le cahier de charge récent, où sont les articles espaces verts ? Ils te disent on n'a pas de temps pour cela. C'est vrai aussi, ils te donnent peu d'argent pour viabiliser. Viabiliser c'est quoi ? Trottoirs, goudron pour la voiture et c'est tout.
- **Auteur** : Pourquoi personne ne propose d'améliorer le cahier de charge ?
- **Chiheb** : Personne ne le fait. Au niveau de l'administration, ils sont satisfaits de ce qu'ils produisent. L'État semble satisfait en tout cas. C'est toujours la même enveloppe aussi. Donc on ne peut pas faire autrement.
- **Auteur** : Ali Mendjeli n'a pas réussi le volet logement, elle n'a pas réussi non plus à éliminer définitivement les bidonvilles. À Guettar Al Ayche, par exemple, on revoit maintenant de nouveaux bidonvilles. Et ce sont cependant la principale raison de son existence
- **Chiheb** : Ceci est la spéculation foncière et immobilière. Il y a les gens puissants qui modifient les POS, qui changent les affectations des lots... Le bas peuple agit à sa manière. Il crée un bidonville. Ils savent que c'est le chemin le plus court pour avoir un logement. Il utilise ses termes et ses moyens.
- **Auteur** : Avez-vous un dernier commentaire, Monsieur Chiheb ?
- **Chiheb** : Je veux te donner une conclusion par rapport à tout cela. Surtout par rapport aux transformations. On ne peut pas parler de faux dans un pays où rien n'est vrai. Il faut que la réglementation et les POS soient respectés. Un document officiel et peu importe celui qui l'enfreint, il finit en prison. Personne n'osera dévier ou transformer comme le montre les photos. Il n'y a pas aussi, ce qu'on appelle les droits d'auteurs. C'est pour cela qu'on se permet de reproduire des projets. On n'entend presque jamais parler des bureaux d'étude qui réalisent. Tout est fait au nom de l'État et cet anonymat facilite la reproduction des projets. On parle aux gens, aux étudiants de l'espace public, ils nous disent c'est le travail de l'Etat. Qui est l'État ? Enfin de compte l'État c'est anonyme personne ne sait qui doit faire le travail.

5.2- Compte rendu de l'entretien de Habiba numéro 2 :

Acteur interviewé	<ul style="list-style-type: none"> - Habiba - Enseignante universitaire. Ancienne architecte au niveau d'URBACO - Ayant fait partie du service de conception de la ville nouvelle
Lieu de l'interview	Université de Constantine 3
Durée et date de l'interview	40 minutes
Missions de la direction au niveau du projet Ali Mendjeli	L'URBACO a produit le schéma directeur ainsi que le rapport d'orientation de la ville nouvelle. Ces documents identifiaient le modèle urbain ainsi que les principaux axes structurants de la ville nouvelle.
Date de l'interview	04 novembre 2019

- **Auteur :** Bonjour, madame, En ce moment on est dans les dernières phases de la thèse et on voulait faire un débat autour des résultats de notre travail de recherche. Le document que j'ai ici résume ces avancées. En introduction, on voit que la ville nouvelle Ali Mendjeli est particulièrement une ville de logement social. Qu'en pensez-vous de cette réalité ?
- **Habiba :** Avant, oui. Maintenant, ils ont essayé d'équilibrer cela par le biais du logement promotionnel. Il a émergé en force. Il y a beaucoup de promoteur qui font du promotionnel. Ils ne se sont pas lancés pour créer de la mixité sociale. Il faut savoir que le LSP ou LPA quand le promoteur achète le terrain, il l'achète au dinar symbolique, avec 95 % de rabatement. Pourquoi ? Parce qu'ils vont construire du social. C'est un montage financier pour qu'ils rentrent dans leurs frais. Mais le promoteur ne gagne pas beaucoup sur ce type de logement. L'enveloppe est serrée. Donc, vu le temps que le chantier prend, si le promoteur se concentre uniquement sur le social, il va perdre. Alors, comme parade, ils ont trouvé les locaux commerciaux et le promotionnel. On lui permet de faire des locaux commerciaux pour les vendre en bas des immeubles de logements sociaux. Pour compenser aussi, ils se rattrapent dans le promotionnel. Le social malgré le versement de la CNL et l'apport du citoyen, le promoteur est souvent mis en difficulté financière. Le promotionnel se passe comment ? ils lancent le projet et demandent aux futurs acquéreurs de payer suivant un montage financier déterminé. Si l'acquéreur paye cash, c'est un prix. S'il paye plus de 30 % cash c'est un autre prix... En fait, le promoteur travaille la promotion en grande partie avec l'argent des acquéreurs, qui sert aussi à finir les projets de logements sociaux qu'il a parce que le paiement se fait tardivement sur ces derniers. Mais peu importe les raisons, on commence à ressentir un peu de mixité sociale grâce au promotionnel. Au début, c'était un report de croissance, un exutoire de logements sociaux. Maintenant, il y a une mutation.
- **Auteur :** La mixité n'a pas lieu sur des quartiers, mais sur l'ensemble de la ville nouvelle. Est-ce que la population se mélange vraiment ?
- **Habiba :** C'est le modèle répartition des habitants qui fait cela. On est plus sur une ségrégation sociale que sur une vraie mixité où les espaces sont partagés.

- **Auteur :** La ville a toujours trainé une mauvaise réputation surtout au niveau d'Alger. Ville hideuse, catastrophe urbanistique... qu'en pensez-vous ?
 - **Habiba :** Tu as raison de citer ces points. Il y a eu des périodes. Ces dernières années, ce n'est pas la même chose. Il y a une amélioration
 - **Auteur :** Pour vous, la ville nouvelle actuellement ne correspond pas aux commentaires des ministres ?
 - **Habiba :** Ces des préjugés pour moi. Il y a eu une nette amélioration. La ville nouvelle ce n'est plus une ville dortoir comme on le disait avant. Elle est l'endroit le plus attractive de Constantine. Moi J'habite El Khroub, je viens faire mes courses ici. L'accessibilité est très facile et le réseau viaire aussi. On peut se garer, les routes sont larges. Les commerçants investissent de plus en plus ici. Il y a une mutation. Sur le plan économique, c'est bien. Sur le plan social aussi il y a une mixité. L'aménagement, c'était l'erreur de l'Etat. Parce que c'était le relogement en masse, sans se préoccuper de l'espace des habitants. Quand tu vois les POS, ils sont très bien aménagés. Il y a des erreurs dans la mise en œuvre des projets. Un POS quand il est lancé, on lance le chapitre VRD et le chapitre logement. À la ville nouvelle, vu l'urgence, on s'est concentré uniquement sur le logement et pas sur le reste.
 - **Auteur :** C'était économique ?
 - **Habiba :** L'argent n'était pas un problème. C'était plus la méthode et la manière de penser les choses. On a lancé le social en masse quand le baril (le baril de pétrole) était à plus de 100 dollars. L'argent existait. C'était un problème de gouvernance. Il n'y avait pas d'intersectorialité dans le projet. L'espace vert et tout, sont carrément occultés.
 - **Auteur :** En parlant de POS. Les premiers POS n'étaient faits qu'après la réalisation n'est-ce pas ?
 - **Habiba :** Le plus grand POS, le premier. On a lancé dernièrement une actualisation des états de fait. Chez nous, la loi est parfaite. La mise en œuvre est une catastrophe. Quand ils font la première phase par exemple d'un POS. Arrive alors un programme présidentiel de logement. Une dotation centrale. On oublie carrément ce POS et on commence à injecter. La Daira avec la DUC fait un choix de terrain et injecte le programme. Parce que c'est présidentiel donc c'est prioritaire. Ils te font 200 logements, 2000, et après ils te disent, il faut réadapter le POS. Le POS 1 c'était que des injections dans ce sens. Il existait, mais il n'a pas été appliqué. C'était sous le slogan 1 million de logements de Bouteflika qu'on pouvait oublier tous les instruments de planification.
- Par exemple quand on faisait un POS. On proposait un équipement dans un coin. Ils ne te valident pas au niveau de la DUC l'équipement, même s'il est nécessaire à la vie des habitants. Ils te disent de la laisser comme réserve d'équipement plutôt. Les réserves ont toutes été transformées en centres commerciaux. Tu mets un centre culturel, une antenne de police, c'est refusé. Ils te disent les équipements d'accompagnement, il faut les faire à l'intérieur. Les mettre n'importe où au milieu des bâtiments.
- Un programme d'habitat pour le ministère, c'est le logement. Il n'y a pas la dimension d'espace intermédiaire et d'équipements... Par exemple les équipements d'éducation. École primaire et secondaire surtout. Ils se sont vite retrouvés dans l'embarras. Ils n'avaient pas prévu assez pour le nombre qu'ils ont délogé. Il y en a qui habitait la ville nouvelle et aller à l'école au niveau de la ville mère. Cela étant,

ils se sont mis à construire, mais il y a toujours le problème de taux d'occupation de classe. Jusqu'à maintenant, il y a un problème. Ma nièce habite aux UV 20 et va à l'école à l'UV 14. Il fallait faire les infrastructures en parallèle des logements. Dans l'UV 14 par exemple, il y a eu des émeutes pourquoi ? Parce qu'on a délogé une population sans lui offrir des équipements de distraction. Ils étaient déjà loin du centre de la ville nouvelle. Des chômeurs pour la plupart, sans aucun équipement de loisir.

- **Auteur :** Quand on voit ces transformations de logement, comment vous évaluez ce dernier, vu que c'était le principal élément de la ville ?
- **Habiba :** Je pense qu'il a été amélioré au fur et à mesure. Les anciens sont catastrophiques. Les surfaces aujourd'hui sont un peu plus petites, mais il y a eu aussi une finition plus soignée. OPGI vu les critiques qu'ils ont reçues, est en train de s'améliorer. Les transformations sont dues à l'incapacité de fournir un modèle qui prend en charge le mode de vie des habitants. Les gens qui proviennent de la vieille ville ont des habitudes, mais personne ne les a écoutés. Les gens ferment les balcons pour gagner en espace par exemple. Ils étendent le linge sur la façade. Ils empiètent sur l'espace extérieur. Tant que le logement fourni ne remplit pas les exigences du citoyen, les transformations perdureront. C'est toute la ville nouvelle d'ailleurs qui est en deçà des aspirations des citoyens.
- **Auteur :** C'est quoi la raison principale qui fait qu'elle est en deçà des aspirations des citoyens ?
- **Habiba :** À mon avis, c'est en grande partie un problème de densité. Regarde les tours d'AADL, les logements sociaux à 5 par palier. Tout ce monde dans une ville où les espaces de jeux, de parking n'ont pas été réfléchis. On est loin du confort de tous les jours. Le premier social était R plus 4 maintenant c'est plus 14 ce n'est plus maîtrisable. Deuxième chose, c'est la gestion des déchets aussi. C'est une problématique à part. Il y a tellement de monde que les agences qui s'occupent de cela, notamment la commune, n'y arrivent plus. C'est pour cela que c'est sale. La problématique de la ville nouvelle, c'est qu'elle n'a pas été pensée comme une ville nouvelle au sens propre du mot. C'était un plateau qu'on a rempli. La logique première de la ville n'a pas été respectée comme je te l'ai raconté. Il y a eu beaucoup de modifications. Ils ont respecté la périphérie et le boulevard central
- **Auteur :** Mais la périphérie a été modifiée maintenant ?
- **Habiba :** En 2010 dans la révision du PDAU, vu la saturation. La ville nouvelle était programmée pour 300 000 habitants. Elle a dépassé sa capacité. Il y a eu un report de croissance. Parce que la croissance existe toujours, parce que beaucoup ont vu dans la ville nouvelle un moyen d'acquérir un logement, donc ils viennent de tous les côtés, de toutes les villes pour faire un Gourbi et obliger l'Etat, qui est dépassé, à leur donner un logement. Cette conjecture a fait que la demande ne s'arrête pas. Ils veulent tous venir à la ville nouvelle. Les extensions nord et sud sont le résultat de tout cela. Dans le PDAU, c'étaient des prévisions de choix de terrain à long terme. Maintenant, ils sont à moyen terme. Encore une fois à cause de l'urgence. Un programme présidentiel, il faut lui trouver un terrain.

5.3- Compte rendu de l'entretien d'Adel :

Acteur interviewé	- Adel Benzouid - Architecte au niveau de l'OGEBEC (office national de gestion et d'exploitation de biens culturels protégés). Habitant de la ville Ali Mendjeli
Lieu de l'interview	Domicile de l'interviewé
Durée et date de l'interview	40 minutes
Missions de la direction au niveau du projet Ali Mendjeli	Office est un assistant technique de la wilaya chargé des projets de restauration, réhabilitation et conservation du secteur sauvegardé de la ville de Constantine
Date de l'interview	07 Novembre 2019

- **Auteur :** Vous travaillez dans la vieille ville. À base de ce document que j'ai ici et qui regroupe les résultats de ma recherche. Je vais vous exposer Ali Mendjeli. On va débattre de ces résultats et comparer Ali Mendjeli et la vieille ville. Premièrement, 50 % de la population de la ville nouvelle sont des relogés, vous le ressentez quand vous venez ici ?
- **Adel :** Déjà de l'extérieur, elle a l'aspect d'un bidonville. En plus quand tu te promènes ici par rapport au centre-ville, il y a une différence. Dans la manière de se comporter des gens.
- **Auteur :** Ils se comportent différemment dans la vieille ville par exemple ?
- **Adel :** Oui, parce qu'ils se connaissent mieux peut-être. Ils se côtoient plus aussi. Ici, c'est l'anonymat donc tout le monde fait ce qu'il veut.
- **Auteur :** Sellal a dit Ali Mendjeli est une erreur à éviter. Benyounes disait c'est une ville hideuse. Tebboun a parlé d'une catastrophe urbanistique.
- **Adel :** Tebboun a raison c'est une catastrophe urbanistique. Il n'y a aucune logique. C'est un remplissage par programme de logement. Après la population réclame quoi ? Une mosquée faisant une mosquée, hôpital ? La même chose...
- **Auteur :** La ville mère est meilleure sur ce point ?
- **Adel :** Oui, bien sûr.
- **Auteur :** Pourquoi ?
- **Adel :** Le centre-ville oui. Je pense que le côté colonial est meilleur. En tout cas, il est mieux structuré. Ses rues, ses équipements, la densité de la population. La vieille ville a une logique, mais elle est dégradée. Je pense que maintenant la vieille ville est obsolète par rapport à Ali Mendjeli. Ce qu'on trouve ici comme commerces, équipements n'existe pas au niveau de la vieille ville.
- **Auteur :** Vous pensez que la ville mère pouvait être une source d'inspiration pour Ali Mendjeli ?
- **Adel :** Oui, elle devait être une source. Ils ont omis les besoins de la population qui devait habiter ici et qui venait de la ville mère. Par exemple le problème des transformations c'est à cause de cet oubli. J'entends beaucoup réclamer des villes à l'europpéenne, mais en réalité je ne pense pas qu'elles nous conviennent.
- **Auteur :** Et le traditionnel ?

- **Adel :** Par rapport aux besoins de l'algérien, oui. Si la vieille ville était en meilleur état, je pense qu'elle serait plus attractive que Ali Mendjeli. Prenant le cas de Ghardaïa, le M'Zab qui est bien entretenu. Elle est meilleure. C'est rapport à une manière d'être dans l'espace. C'est un habitat individuel d'abord qui correspond beaucoup mieux à l'algérien que le collectif. Se partager la cage d'escalier, ce n'est pas comme se partager une impasse.
- **Auteur :** Au-delà de l'aspect dégradé de la vieille ville, l'habitat traditionnel, vu que vous vous occupez de chantiers de restauration, dans sa qualité architecturale est-il meilleur ou pire que l'habitat qu'on produit maintenant au niveau de Ali Mendjeli ?
- **Adel :** Il est meilleur c'est clair. Les gens viennent ici juste parce qu'ils sont entassés dans la vieille ville. Ils n'ont qu'une chambre et pas la maison en entier. Par rapport aussi, à la nature juridique de ce qu'il occupe à la vieille ville. C'est souvent squatté. Je te défie maintenant d'aller voir une famille de propriétaire, comme les Bencharifs et de leur demander de quitter leur maison pour venir ici. Ils ne vont jamais venir. Il fallait construire dans l'esprit de la vieille ville, avec des patios, ou dans l'esprit ilot haussmannien parce qu'il s'en rapproche. Au centre-ville tu ne vois pas de transformations. Les barres et les tours sont complètement éloignés du traditionnel
- **Auteur :** Comment vous jugez ces transformations ?
- **Adel :** Ils ne sont pas esthétiques. Mais on ne peut pas blâmer ceux qu'ils les font, parce qu'ils n'ont pas été consultés. Ils n'aiment pas que leurs femmes puissent être vues, ils n'aiment pas les balcons. Il y a d'autres transformations à cause de l'étroitesse. Quand ils ont fait le relogement, ils ne se sont pas projetés dans le temps. Ils ont ignoré le modèle familial algérien que le traditionnel respecte.
- **Auteur :** Si les concepteurs avaient proposé un modèle qui se rapproche du traditionnel, avec patio, pas de fenêtre à l'extérieur, il n'y aurait pas eu de transformations ?
- **Adel :** Je pense que oui. Il ne faut pas tomber non plus dans le mimétisme aveugle et penser à moderniser aussi.
- **Auteur :** Est-ce que les Bencharifs ont transformé leur maison à patio ?
- **Adel :** Oui. Je pense que les besoins évoluent aussi. Pour comprendre les besoins de l'algérien, il faut voir ce qu'il fait dans l'individuel. Il veut un logement où il peut habiter avec ses enfants et où plusieurs ménages peuvent cohabiter. Un immeuble familial c'est pour cela que la vieille ville est transformée aussi. C'est la cohabitation entre les ménages combinés avec la saturation du rocher. Il est obligé d'agir sur la maison en elle-même puisqu'il ne peut plus construire à côté. C'est pour cela qu'il lui faut l'individuel ou le collectif.
- **Auteur :** Ce que je vous montre ici, ce sont les transformations de l'espace limitrophe qu'en pensez-vous ?
- **Adel :** Ce qui attire mon attention. C'est l'éclaboussement du muret avec de l'huile de moteur. C'est une preuve qu'on ne veut pas du collectif. Ici, les gens ne sont pas comme en Europe. Ils n'ont pas d'occupation donc ils restent assis en bas de l'immeuble. Celui qui a fait ça, c'est sûrement pour les éloigner. Parce qu'ils le dérangent. Ils égorgent les moutons dehors aussi, ce n'est pas approprié. Les habitants d'habitat individuel ne le font pas
- **Auteur :** Ici, ce sont les transformations à l'intérieur des logements et les commentaires des habitants.

- **Adel :** Ce que je vois ce sont des erreurs graves. À la maison à patio, on cache un peu les espaces d'eau. Ici, ils ne le sont pas et en plus les w.c. sont avec la salle de bain. L'habitant a eu raison de transformer cela. Ici, on n'accepte pas cette manière de fonctionner. On ne vit pas seul, genre un couple. Ces des familles nombreuses avec des invités.

Ici, le balcon à côté reflète exactement le problème du cahier de charge. Normalement, on ne fait pas de balcon et l'habitant a eu raison de l'enlever. Quelquefois les architectes quand ils sont confrontés à un cahier de charge qui détermine la surface et les types d'espace qui doit y avoir ; ils mettent de côté la fonctionnalité de l'espace. Les espaces sont très étroits. La cuisine fait combien en largeur ?

- **Auteur :** Généralement 2,5 m jusqu'à 3 m
- **Adel :** C'est pour cela qu'ils transforment. En fait quand tu fais des loggias, qui lui prennent la moitié de l'espace, c'est normal qu'il s'étale. En plus, un F3 de 60 m² n'est pas possible en Algérie. Il est possible en Europe peut être parce que ce sont des familles nucléaires. Ici, les familles sont nombreuses avec beaucoup d'invités qui viennent.

Ici, il a fusionné le w.c. et la salle de bain comme quoi ce sont des choix. Il a sûrement privilégié de laisser plus d'espace pour ailleurs. On dirait juste un besoin de transformer.

5.4- Compte rendu de l'entretien de Hamou et Dziri :

Acteur interviewé	- Hamou - Dziri - Enseignants universitaires à l'université Constantine 3. Gérants au niveau d'un bureau d'étude. Anciens architectes au niveau du bureau d'étude Dambri qui a réalisé le premier POS de la ville nouvelle.
Lieu de l'interview	Au niveau du bureau d'étude Hamou
Durée et date de l'interview	60 minutes
Missions du bureau d'étude	Réalisation des études et aménagement du premier POS incluant les premières unités de voisinage de la ville Ali Mendjeli
Date de l'interview	02 novembre 2019

- **Auteur :** Bonjour, Monsieur Hamou. Comme je vous ai parlé la dernière fois, je viens avec ce document qui résume le travail de recherche qu'on a effectué, les résultats qu'on a obtenus. Ayant fait partie de l'équipe qui a lancé les premiers projets d'habitat. J'aimerais qu'on s'entretienne à propos de la ville Ali Mendjeli et également avoir votre avis par rapport à ce document.

- **Hamou :** Je vais faire déjà une rétrospective sur la ville. Depuis le concours qu'on a eu avec le bureau d'étude Dambri. Il faut savoir que le concours du premier POS a été lancé en 1992 après il y a eu l'assassinat de Boudiaf. Cet évènement a freiné le concours. Il a été retardé jusqu'en fin des années 90.

Le tracé urbanistique a été fait par les coopérants, c'étaient des Roumains et des Tchèques. Ils ont fait ce qu'on appelait à l'époque la guitare sans manche. C'était une équipe d'enseignant élargie de l'EPAU (Alger), de Constantine de Sétif. Ils ont proposé le tracé urbanistique qui a été approuvé par le ministère de l'Habitat. Après on a lancé le premier test, c'était le quartier numéro 2 avec principalement les unités de voisinage 6 et 8. Ces UV ont été réfléchies en termes de logements collectifs. Il n'y avait pas d'individuel. C'était directement le collectif. Ils n'ont pas spécifié si c'étaient des logements sociaux ou pas. Au contraire dans le premier programme du POS, c'était orienté vers des logements standings. On a travaillé avec l'esprit du logement standing et on a travaillé l'UV avec l'esprit d'une petite ville. On a créé un petit centre et une agglomération tout autour. L'étude a été lancée avec des tours, quelque chose de beau. On a remporté le concours. Après, il y a eu une modification sur le plan local apparemment. Ils ont changé le type de logement. Ils nous ont enlevé les immeubles de grandes hauteurs R* 17, R* 20.... Il y avait une centralité linéaire. Un schéma simple avec un centre dilaté et toute l'agglomération du site plongeait dans ce site. Cette configuration a été gardée. Le logement donc a changé parce qu'il y avait un problème énorme à Constantine, c'étaient les bidonvilles. Donc on devait s'adapter. Le deuxième problème c'est qu'il fallait faire participer les entreprises étatiques. Les entreprises qui travaillaient avec un coffrage tunnel. Coffrage table et banche. Il y avait énormément d'entreprises qui devaient utiliser leur propre coffrage. On devait faire la conception des cellules à partir de leur coffrage. C'était un travail colossal. On a fait à peu près, juste pour notre bureau d'étude, 39 cellules différentes pour pouvoir satisfaire le coffrage de toutes les entreprises, parce qu'elles étaient en

faillite. Il fallait leur donner un peu de travail. Donc l'entreprise privée a, en grande partie, été éclipsée, par les grandes entreprises étatiques en faillite.

On a commencé le travail. Le site était rocheux. Il s'adaptait au logement, pas à l'agriculture. La vraie implantation de la ville de Constantine devait se faire là-bas parce qu'on était à 50 cm du rocher. Ils ont lancé la ville nouvelle. L'UV 6 et 8 ont commencé comme ça, avec un travail précipité. Ils ont commis par la suite une deuxième erreur. Ils, je parle ici de l'état. Ils ont créé un esprit communautaire au niveau des îlots : Aouinet El Foule à un endroit, New York un endroit et pas de mélange. Au lieu de mélanger la population et d'affaiblir l'esprit de fermeture, ils l'ont encouragé. D'ailleurs maintenant la dénomination des quartiers de la ville nouvelle reflète ce problème. Les quartiers portent le nom de leurs habitants, de la provenance de leurs habitants. Cela a engendré des problèmes sociaux. Je pense que si on avait mélangé la population, on aurait une meilleure convivialité et pas des maux sociaux comme ceux d'aujourd'hui et les affrontements entre quartiers.

- **Auteur :** Quand vous avez fait les premières esquisses des UV 6 et 8, cela faisait partie d'un POS ? Étiez-vous guidés par un instrument de planification approuvé ?
- **Hamou :** Non. Le POS on l'a créé. La Guitar sans manche a été faite par les Roumains et Tchèques. Ce schéma annonçait uniquement la configuration des UV. Il n'y avait pas d'organisation interne des UV.
- **Auteur :** Ce qu'on appelait le schéma directeur ?
- **Hamou :** C'était effectivement le schéma directeur. L'intérieur, la poche était vide. Il n'y avait pas de tracé. Le tracé, il fallait le créer dans les concours. Il y avait, disant presque un PDAU, mais il n'y avait pas de POS.
- **Auteur :** On a commencé par la fin ?
- **Hamou :** Exactement. Ce sont les bureaux d'étude qui ont créé leur secteur au niveau de chaque UV.
- **Auteur :** Des sources au niveau de l'URBACO stipulent que le POS, et particulièrement le POS 1, c'est un relevé de toutes les réalisations faites en amont. Il n'a existé que vers la fin, est-ce vrai ?
- **Hamou :** Oui, c'est exactement ça. On a fait un relevé des constructions qu'on a réalisées et on les a intégrées dans le POS. Ce qui existait, ce qui a été imposé en amont c'étaient les grandes voies périphériques. En l'occurrence, les voies primaires et secondaires. Elles étaient détaillées dans le schéma directeur. On appelait ça l'infrastructure primaire.
- **Auteur :** Ce document est un résumé de notre travail de recherche. Il regroupe par exemple tout ce qui a été dit à propos de la ville nouvelle. Par exemple, Ahcen Lakehal rapporte que c'est une ville de logement et particulièrement de logement social.
- **Hamou :** C'est vrai. Au début, c'était du standing et de l'amélioré. Après la politique a changé. Il fallait recaser la population qui était dans des logements précaires ou dans les bidonvilles. Précaires, à savoir la vieille ville qu'il fallait reloger. La politique a changé. On ne pouvait pas faire habiter cette population dans le standing ou l'améliorer parce que cela coûterait très cher. Il fallait repenser le type de produit et recaser le maximum. On a eu des problèmes d'adaptation. Les gens qui n'ont jamais habité un immeuble collectif. On a vu, au début des choses bizarres. On a vu des gens faire rentrer des moutons dans leurs appartements, parce qu'ils élevaient des moutons

- dans les gourbis. Il y avait des ânes dans le balcon. Il y avait énormément de problèmes d'adaptation à l'immeuble collectif.
- **Auteur :** On parle ici des gens qui sont issus de relogement comme le montre le document ?
 - **Hamou :** Les gens qui ne venaient pas de l'immeuble collectif. Du gourbi particulièrement.
 - **Auteur :** Des politiciens ont eu des commentaires très négatifs envers Ali Mendjeli la qualifiant d'erreur, de catastrophe urbanistique, de ville hideuse ; quelles sont vos réactions, en tant qu'acteur dans cette ville, à ses propos ?
 - **Hamou :** C'est une catastrophe par rapport à un élément fondamental. Une ville évolue dans l'histoire, dans le temps. Ici, on n'a pas permis ce processus. On a créé une ville d'un seul trait. L'adaptation de la population était très difficile. On les a déracinés d'un lieu, on ne leur a pas donné le temps de penser leur relogement, ils étaient déjà dans un autre lieu. Le deuxième élément, il n'y avait pas une pluralité de logement. C'est-à-dire l'individuel, le collectif, le semi-collectif, les équipements qui naissent au fur et à mesure. Pour s'adapter lors d'un déménagement, c'est difficile, alors pour s'adapter dans une ville qui est née d'un seul trait, c'est encore pire. Les faits-divers et tous les maux sociaux qui existent dans la ville nouvelle sont le résultat de cette précipitation. On l'a transformé en un ghetto avec une seule classe sociale, éloignée de ses repères et des repères sociaux. C'est-à-dire une classe moyenne ou aisée qui constitue une sorte de modèle, l'absence d'équipement surtout sécuritaire. Jusqu'en 2012 il y avait qu'un seul commissariat pour toute Ali Mendjeli. Maintenant, il y en a plusieurs. Le fait qu'il y a eu cette création, on commence à réduire ce taux de criminalité
 - **Auteur :** Vous avez l'air d'insinuer que le problème de la ville Ali Mendjeli est beaucoup plus social qu'urbanistique ?
 - **Hamou :** Urbanistique au début, mais maintenant c'est social. Le taux de chômage par exemple est un élément qui contribue à ce mal-être dans la ville Ali Mendjeli. Quand on a des adultes qui n'ont pas de travail. Il doit se marier, s'occuper de sa famille... Qu'est-ce qu'il va faire ? Ou bien il dépend de son père, ou bien il commence à voler. À Ali Mendjeli, on n'a pas pensé à créer une ville avec des postes de travail. Les gens vendent ouvertement de la drogue, pendant que la sécurité ferme les yeux. C'est les circonstances qui les poussent à faire cela.
 - **Auteur :** En tant qu'un bureau d'étude qui a fait les études et le suivi des premières UV, c'était quoi le champ de manœuvre que vous permettait le cahier de charge ?
 - **Hamou :** On avait une action ouverte et libre. À la ville nouvelle, dans les premières UV, on devait juste créer des logements pour une population spécifique. Qui n'avait d'ailleurs rien demandé. On lui a imposé ce logement. Cela me rappelle l'époque française avec les cités de recasement pour limiter la croissance démographique d'une population qui devait habiter le F1. On devait reprendre le contrôle sur la société et d'une autre part faire taire cette catégorie de population qui se plaint des risques liés à l'habitat précaire en les changeant vers un logement soi-disant décent. Mais il n'est pas décent par rapport aux normes algériennes. La société algérienne apparemment ne veut pas de ce type de logement. On est obligé de vivre à 7 ou 8 dans un F3 et c'est incompatible avec le mode de vie des Algériens.
 - **Auteur :** Comment était le cahier de charge relatif au logement ?

- **Hamou :** Déjà, on avait les hauteurs des immeubles. R + 4 et R + 5. Il y avait la surface du logement. On réduisait le logement qui était 63 m² à l'époque à 60 m² à Ali Mendjeli. Faire un F3 sur 63 m² était très difficile, lui enlever 3 m², c'est encore pénible. Là, on était obligé de créer des couloirs de 85 cm avec un meuble qui ne passe pas. Des meubles qui doivent passer par les balcons.
- **Auteur :** Était-ce économique ?
- **Hamou :** Effectivement. Quand tu réduis la hauteur, tu enlèves 20 cm linéaires sur toute la surface. Tout cela c'est de la matière. On a écrasé le logement pour avoir un minimum de cout. Il y avait aussi les matériaux. C'était le dernier choix, presque du déchet.
- **Auteur :** Les architectes n'ont pas réagi à ce moment de la conception ?
- **Hamou :** Les architectes s'en foutaient un peu. On était chargé de faire un travail selon des conditions précises, on essayait de faire du mieux qu'on pouvait. Ceux qui sentaient la difficulté c'étaient les entreprises de réalisation. Sonatiba par exemple, elle fait le coffrage tunnel. Après elle fait les cloisons en parpaing parce qu'il n'est pas couteux. L'habillage, on ne faisait même pas de crépissage à l'intérieur. On évitait le gobetis et on faisait directement le plâtre. On réduisait le cout de charge au maximum, pour que l'entreprise rentre dans ses charges.
- **Auteur :** Ces problèmes de budget étaient causés par quoi ?
- **Hamou :** C'était la centralisation de la décision, le budget du social était comme cela pour toute l'Algérie. Il fallait s'y adapter. Pour résumer, la première action était ouverte et puis il y avait une directive qui est tombée de haut. Les gens qui sont en bas, ils reçoivent des directions qui doivent appliquer. La chose qui nous a été demandée c'est de basculer vers le social et changer de type de projet. On a essayé de garder le squelette, même s'il a été déformé un peu. Il fallait faire énormément de choses avec peu d'argent
- **Auteur :** C'était quoi vos rapports avec l'URBACO, la DUC, OPGI ?
- **Hamou :** On dépendait en grande partie de l'OPGI qui était le maitre d'ouvrage délégué qui s'occupait de la réalisation des logements, notamment logements sociaux. OPGI traitait aussi avec les entreprises. Elle a divisé les réalisations sur les entreprises d'abord étatiques après le privé. Maintenant, le privé est mieux considéré.
- **Auteur :** Le fait de limiter le budget semble avoir impacté également l'espace limitrophe comme le montre le document. Pourquoi on remarque peu de considération vis-à-vis de cet espace ?
- **Hamou :** Si on avait créé l'aménagement extérieur, on aurait un produit meilleur à l'image de ce qui se fait par exemple dans les banlieues françaises. Ici, l'espace vert, l'espace intermédiaire a été complètement ignoré. Il coute cher à l'état, parce qu'il demande un entretien constant. Le traitement de l'espace intermédiaire ne pouvait pas rentrer dans le budget prévu pour le logement social. Il fallait d'abord recaser. L'espace intermédiaire est devenu un espace abandonné.
- **Auteur :** Quelle est votre réaction quand vous voyez les appropriations des espaces intermédiaires par les habitants ?
- **Hamou :** Au niveau de tous les immeubles au RDC, ils ont squatté les espaces avoisinants pour agrandir leur chez-soi. On a un petit peu bidonvillisé le RDC. Ceux qui sont en haut ont occupé les balcons et les loggias. Maintenant, j'ai un conseil à donner à ceux qui réalisent les logements. Il faut fermer les balcons et les loggias pour sauvegarder le traitement de volume et de façade. Parce qu'on le veuille ou non,

il y aura toujours des fermetures. Par besoin, par souci de vis-à-vis ou d'espace, il y aura une fermeture. Les gens ont tendance à cacher ce qu'ils ont. J'habite dans un logement de 350 m² et mes voisins ferment chez eux, donc ce n'est pas uniquement par souci d'espace. C'est dans l'esprit, pas uniquement l'étroitesse. On veut le maximum de mètres carrés à l'intérieur. Il faut réfléchir sur plusieurs paramètres. On a tendance à faire des façades qu'on ne retrouve plus dans la réalité. Il y a le linge, les paraboles, le compresseur des climats... énormément d'objets viennent s'accrocher à la façade parce qu'on ne les a pas prévus en amont. Maintenant dans le standing, on a tendance à créer des panneaux pour les cacher. L'architecte devrait réfléchir à tout ça, même pour le social. Mais ces transformations sont le réel. Ce sont les vrais besoins. On ne les a pas suffisamment écoutés. La première question devrait être comment on doit faire une façade et comment la sauvegarder dans le temps. Si j'arrive à faire ce genre de réponse, on aurait sauvé une grande facette de l'architecture. Je ne parle pas uniquement de l'habitat, mais aussi de l'espace intermédiaire. Est-ce qu'on a réellement besoin de RDC en termes de logement ? Le RDC est souvent fermé. Est-ce qu'il doit être surélevé ? Le reculer par rapport au trottoir est important aussi. Le problème acoustique. Il n'y a pas d'élément absorbant autour de l'immeuble. Ce n'est pas uniquement un problème du chez-soi. Il y a une touche urbanistique qui devrait anticiper tout cela. Les besoins des enfants en matière de jeux aussi ne sont pas respectés. Au niveau des agglomérations, la rue doit être pensée, la placette doit être pensée avec le logement.

Quand on voit les productions de ville nouvelle actuellement en Algérie, on est en train de répéter les mêmes erreurs.

- **Auteur :** Pourquoi les mêmes erreurs ?
- **Hamou :** C'est parce qu'on ne laisse pas le temps à la conception. On a tendance à l'activer pour donner le plus rapidement le logement. La conception devrait prendre plus de temps que la réalisation d'ailleurs. On doit gagner du temps au niveau de la réalisation, pas durant la conception.
- **Auteur :** Comment vous expliquez la grande ressemblance entre les UV de Ali Mendjeli ?
- **Hamou :** Parce qu'on a tendance maintenant à ignorer la conception. On copie sur les premiers UV qui ont été réalisées. À Saint-Denis, en France on a créé par exemple des immeubles avec des SAS pour une population magrébine dans une tentative de garder l'esprit d'une maison à patio. On a reproduit cela dans un projet de promotion immobilière. C'était un succès, les gens ont l'air d'apprécier
- **Auteur :** Vous pensez qu'il est possible de faire la même chose, d'adopter les mêmes réflexions pour des logements sociaux avec un budget serré ?
- **Hamou :** Je pense que oui. Déjà, le béton et les grosses œuvres sont les mêmes. Donc ce qui va changer ce sont les finitions. Les matériaux de finitions et leur coût. On peut basculer vers des matériaux moins qualitatifs en gardant une conception qui se rapproche du standing. On joue sur les CES.
- **Auteur :** Quand vous vous promenez dans les UV 6 ou 8 maintenant vous pensez quoi de l'évolution de leur cadre bâti ?
- **Hamou :** Pour moi les logements qu'on a créés et on était conscient au moment où on les faisait, c'étaient des logements inhumains. Pourquoi ? Parce que le problème de surface nous a handicapé. Quand on fait une chambre de 9 m², on sait d'avance que son utilisation va être difficile. Ce n'est même pas une chambre pour un enfant.

Quand on voit un peu ce qui se vend comme meuble, on sait déjà qu'une chambre à coucher ne rentre pas dans cette chambre. On a tendance à mettre un lit dans une chambre, une coiffeuse dans une autre, la garde-robe dans un autre. On a réparti un espace sur plusieurs espaces. Les surfaces ne répondaient pas aux critères sociaux et économiques de la société algérienne. C'étaient des logements pour des robots. Le minimum de volume d'air par personne c'est 5 m³. Dans une chambre de 9 m², on ne retrouve pas deux personnes. Deux personnes risquent de s'étouffer. Les logements ne répondaient pas aux besoins sociaux.

- **Auteur :** Pour cette population qui n'a jamais habité le logement collectif, c'était quoi ses besoins ?
- **Hamou :** Pour les gens qui sortent des bidonvilles et on leur donne un logement c'est comme s'il avait gagné au loto. Mais au début. Quand il commence à s'adapter, il se rend compte qu'il a été piégé. Au contraire au bidonville, il avait la surface. Et c'est pourquoi ils transforment. Ils grignotent là où ils peuvent grignoter.
- **Auteur :** On parle des bidonvilles parce qu'apparemment la première mission de la ville nouvelle était de recaser ces bidonvilles pour permettre leur éradication. Aujourd'hui, on remarque que les bidonvilles reviennent comme le montre le document. Pourquoi cette démarche n'a pas réussi ?
- **Hamou :** Le phénomène de bidonville. Il y a plusieurs cas de figure. On retrouve même des gens qui sont bénéficiaires d'un logement et qui retournent au bidonville pour espérer un autre logement. Ils vendent à chaque fois qu'ils obtiennent un logement. On retrouve des voitures de luxe devant les bidonvilles. Ils n'ont pas le moyen de s'acheter un logement, mais ils achètent une voiture de luxe. Il y a des gens qui s'adaptent mieux dans le bidonville, c'est tout. Le rôle de l'État est de contrôler l'espace et d'éradiquer ces nouveaux bidonvilles qui s'installent devant Ali Mendjeli. Si on continue comme cela, on ne règlera jamais le problème du bidonville. Comme Guettar El Aiche, c'est énorme. Chaque 15, 20 jours, ils bloquaient la route pour réclamer un logement. Personne ne les punit. Faites punir cette population, on aura plus de paix. Tôt ou tard, il faudra le faire. Si on trouve le bidonville aujourd'hui, on les retrouve devant des terres incultes, cachées loin des centres. C'est plus contrôlé qu'avant. À Ali Mendjeli, il y a beaucoup de logements fermés qui appartiennent à des gens qui n'en ont pas besoin en fin de compte d'un logement social. Ici aussi, c'est le rôle de l'État de trouver le moyen de sanctionner ces personnes.
- **Auteur :** Vous parlez des F1 et F2 qui ont été fermés après la loi interdisant leur construction ?
- **Hamou :** Non, je ne parle pas des F1 et F2. Les F1 et F2 c'est une autre histoire. Ils sont juste inhumains. Ils ne doivent pas être habités par des familles algériennes. Il faut les donner aux fonctions libérales où la famille ne grandit pas. Pas comme la famille algérienne qui grandit facilement.
- **Dziri :** Au moment de la conception, on subit le cahier de charge du logement. Il faut faire de la gymnastique pour sortir des logements avec des surfaces comme cela et respecter en même temps le coffrage. En plus, le plus gros du travail se concentre sur l'intérieur de la cellule. Après quand tu termines tout cela. Le maître d'ouvrage vient te dire : « il faut penser aux grues ». On ne va pas mettre cinquante grues. Donc le plan de masse est fait par la grue tant dite que l'architecture de l'immeuble est faite par l'entreprise. On fait un travail de sorte que les immeubles soient dans le champ de la flèche de la grue qui doit glisser tout au long d'un seul chemin. Dans tout cela,

on saute l'extérieure qui demande beaucoup d'argent. L'architecte et l'urbaniste donc mettent de côté toutes les logiques des instruments de planification pour se concentrer sur la réalité imposée par les moyens matériels.

- **Hamou :** En revenant vers la conception des UV 6 et 8, je me souviens qu'on avait volontairement décalé les balcons pour qu'il n'y ait pas un toit au-dessus des balcons. Ils ont quand même transformé en rajoutant un toit en tôle comme dans le bidonville et ils ont fermé.
- **Dziri :** Ils se réapproprient l'espace souvent de manière inattendue. Par exemple, ils ont enlevé des gaines à l'intérieur pour faire plus de place. On construit pour des gens spécifiques et on n'a pas connaissance de leurs besoins.
- **Hamou :** Il y a des gens qui changent de lieu, mais pas de comportement. Il y a des logements où on a carrément enlevé les w.c. parce que chez eux avant, ils n'avaient pas de w.c.. Après ils ont vu qu'ils devaient avoir des w.c. donc ils les ont branchés à la salle de bain, mais comme la dimension des tuyaux n'est pas la même. Ils ont eu un problème et ils sont revenus vers les w.c. originaux
- **Dziri :** Ici, j'ai des clients qui viennent pour qu'on fasse leur maison. Dès le départ ils me disent je veux une chambre à coucher avec 20 m². Il ne faut pas les suivre non plus dans leur délire parce que souvent ils ne savent pas ce qu'ils veulent réellement. Je ne discute pas les surfaces. Ce qui m'intéresse, c'est comment il va vivre dans l'espace. C'est comme chez le médecin, tu dois tout me dire. Tu ramènes ta femme et tes enfants et après on pensera l'espace. Quand tu construis un logement ou une maison individuelle pour toute ta vie, on ne va pas le penser uniquement pour une année. Il faut te projeter dans l'avenir. Tu ne me dis pas j'ai des enfants de quatre ans, ils peuvent cohabiter dans la même chambre. Ils vont grandir ces enfants. Ils peuvent se marier chez toi ou ailleurs, tout dépend de comment tu envisages les choses. On arrive à faire ce travail, ici dans le bureau d'étude pour les maisons individuelles. Un travail qui se base sur des besoins qui sont souvent ignorés par le client lui-même.

5.5- Compte rendu de l'entretien de Soulaf :

Acteur interviewé	<ul style="list-style-type: none"> - Soulaf Hamoud : Architecte au niveau de la DUAC (ancien DUC) Direction d'urbanisme architecture et Construction. Bureau des instruments d'urbanisme (POS, PDAU) - Lamine Ben Abdelhafide : Architecte au niveau de la DUAC. Bureau des permis de construire
Lieu de l'interview	Siège de la direction de la DUAC
Durée et date de l'interview	30 minutes
Missions de la direction au niveau du projet Ali Mendjeli	DUAC en continuité du travail de l'URBACO s'est occupé entre autres de la viabilisation, le respect du schéma directeur, l'aménagement des espaces extérieurs. Le bureau des instruments veille à la mise en place, validation et au suivi des instruments d'urbanisme. Le bureau des permis de construire s'occupe de l'approbation des études relatives aux équipements et aux logements et veille au respect des instruments d'urbanisme.
Date de l'interview	07 Novembre 2019

- **Auteur :** Je suis un doctorant qui fait une recherche sur la ville nouvelle. À ce moment de la recherche, on a jugé bon de revenir vers les gens du terrain, les acteurs qui font Ali Mendjeli pour voir leurs réactions par rapport aux résultats qu'on a eu. Puisque vous êtes chargé du volet planification et respect des instruments d'urbanisme, je voulais parler d'abord de l'écart qui existe entre le plan conçu et la réalité. Comment se font les changements sur terrains et à base de quelle logique ?
- **Soulaf :** On parle du non-respect des instruments d'urbanisme ou des motifs des révisions ?
- **Auteur :** C'est tout le processus que je veux comprendre. Au départ, on a un plan : le POS et après ce POS change.
- **Soulaf :** L'instrument, il a plusieurs phases. La dernière c'est l'approbation où il devient opposable aux tiers. Il y a plusieurs cas donc. Par exemple pour l'extension ouest. On est arrivé au moment de l'approbation du POS et on l'a approuvé par délibération et assemblée de l'APC et Wilaya. Au centre de l'extension, il y a des équipements. Après on a eu le programme d'AADL : 2000 logements. Un programme à caractère public. C'est une utilité publique. Ils n'ont pas trouvé où les mettre. Ils ont dit, enlever nous les équipements, surtout les équipements qui ne sont pas de premières nécessités. On a fait un tribunal, un centre d'affaires qui ont été jugés facultatifs.
- **Auteur :** Qui a demandé ce changement exactement ?
- **Soulaf :** La Wilaya. Cela étant, on a injecté les logements à la place des équipements. On a par la suite demandé au PAPC (le président de l'assemblée populaire communal) de nous faire une autre délibération, alors qu'il était déjà approuvé, juste on ne l'a pas envoyé aux différents services. Parce qu'après l'approbation. On fait des copies certifiées avec un cachet et le numéro de l'approbation et on les envoie aux différents services. Si on avait envoyé l'édition finale, il y aurait un plus gros travail. Il aurait fallu récupérer ses copies en sollicitant tous les services. Dans notre cas, on a fait une commission restreinte et on a parlé des modifications. Comme c'était pour une utilité

publique, on n'avait pas peur de cette modification. Ils ont affiché une autre fois le plan à l'assemblée et ils ont fait une autre délibération modificative. La délibération est appelée comme suit : Délibération du (la date) régularisant la délibération du (date) sans l'annuler.

- **Auteur** : Mais l'extension ouest ne fait pas partie du territoire urbain, elle se situe en dehors et n'est pas prévue dans le PDAU
- **Soulaf** : la ville nouvelle est approuvée dans l'ancien PDAU et les extensions ont été introduites dans le nouveau PDAU qui est en cours d'approbation. Il est au niveau du ministère en ce moment. Il n'est pas encore officiel. Maintenant, c'est vrai, tu peux me dire pourquoi vous avez fait les POS et le PDAU n'est pas encore approuvé.
- **Auteur** : Vous travaillez à l'envers ?
- **Soulaf** : C'est vrai. Ici, on a lancé l'expropriation pour les terres agricoles et les terres privées et on a indemnisé les propriétaires. C'est une opération règlementée par les décrets 238 et 239 pour l'expropriation des terrains pour utilité publique (logement social et équipements d'accompagnement). Cette opération était alors presque finie, les experts fonciers et les propriétaires ont été payés. On a eu après une dotation de 20 000 logements sociaux. Il fallait trouver les terrains où les injecter. On ne pouvait pas attendre jusqu'à l'approbation du PDAU. C'est un facteur politique. On a alors entamé directement les POS, en sachant qu'ils ont été prévus dans le périmètre du nouveau PDAU.
- **Auteur** : Si on résume bien. On a le chemin classique, officiel PDAU, POS, actes de permis de lotir, réalisation et on a la réalité qui est ajustable suivant les situations politiques, sociales ?
- **Soulaf** : Voilà donc on modifie l'itinéraire de l'instrument.
- **Lamine** : C'est ce qui fait l'écart entre la réalité et le POS. Après on essaye d'actualiser le POS suivant ce qu'il y a sur terrain.
- **Auteur** : Quand vous modifiez les instruments, vous le faites suivant quelle logique ?
- **Soulaf** : Le POS c'est toute une programmation. Pour enlever les équipements par exemple, il fallait les récupérer ailleurs, dans un autre endroit. On refait toute la programmation, le dossier de VRD... Cela, on le maîtrise quand même. Mais il y a autre chose qu'on ne maîtrise pas. Par exemple, on a le POS approuvé et après les autorités changent directement sur terrain donc suivant l'avis des décideurs ; c'est plus compliqué.
- **Lamine** : On parle ici des sorties de Wali qui décident par exemple, comme il l'a fait à Massinissa (agglomération au niveau d'El Khroub) de changer, le jour de sa sortie, l'emplacement des équipements pour des logements AADL. Il a dit ces terrains seront pour l'AADL et pas pour les équipements, et maintenant c'est le cas.
- **Soulaf** : Sur terrain, personne ne dit au Wali, on a un instrument approuvé. Si l'intervention se fait au niveau des bureaux, c'est mieux. On la fait d'une manière plus au moins réglementaire. On a refait la commission, une réunion restreinte, les modifications, réunion avec les BET, une nouvelle programmation du BET. Mais on a des instruments dispatchés et non respectés et on ne peut rien faire.
- **Auteur** : On parle par exemple du POS 1 ?
- **Soulaf** : Personne n'arrive à comprendre le POS 1. Ici au niveau des instruments, on n'arrive pas à le régulariser. On a lancé un plan de recollement pour actualiser ce qu'il y a et le réglementer. C'est toujours en cours. On a lancé une autre révision. C'était l'urgence et la ville nouvelle était récente. Je n'ai pas assisté à son élaboration.

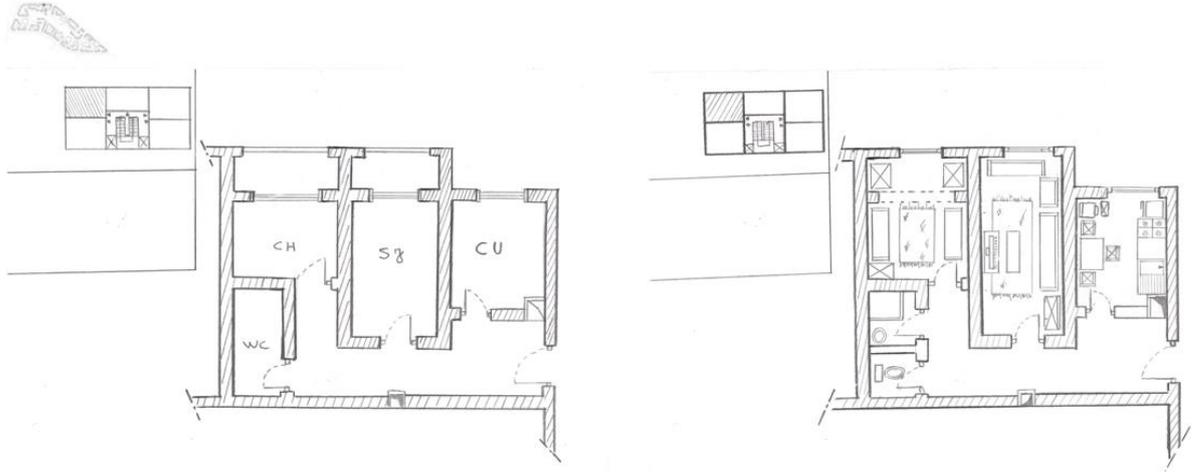
Il n'est pas accessible, vu qu'il va être modifié. Ce que je peux te dire c'est qu'il a été réfléchi sous un angle et après il a été confronté à une réalité où il fallait injecter le social. En l'actualisant, au moins, on aura un instrument reflétant la réalité. C'est ce qui explique le retard par exemple du tramway. Ils ont été obligés de réembaucher un personnel en retraite pour donner son expertise en vue de l'absence de véritables plans.

- **Auteur** : Donc vous demandez au BET de faire la révision en fonction des nouvelles prérogatives ou la nouvelle réalité ?
- **Soulaf** : Dans un POS, on a plusieurs phases. Si c'est un site vierge, il refait les plans, s'il est urbanisé, il relève ce qui a été fait. Il y a une commission définie par un arrêté du Wali. Elle regroupe les services publics de la wilaya. On se réunit dans l'APC et le BET projette son actualisation. Ceci est après l'envoi des POS en première phase. Il y a des services qui font des réserves, d'autres non. On ouvre un débat qui doit se terminer sur deux variantes d'aménagement. La commission choisit l'une des variantes pour lancer la phase 2. Elle sera développée durant cette phase. Après on va vers la phase exécution. La DUC est toujours responsable des VRD primaires et secondaires.
- **Auteur** : Et les espaces intermédiaires aussi ?
- **Lamine** : Non. L'intérieur de l'ilot, c'est-à-dire les espaces intermédiaires et tertiaires doivent être fait par le promoteur. Il est suivi par un autre maître d'ouvrage. Par exemple pour le logement social, c'est l'OPGI. Nous, on intervient pour la conformité. Il dépose le permis de construction et quand il est approuvé, on descend après la construction pour voir la conformité des réalisations avec le plan figurant dans le permis. Le permis est vérifié par rapport au POS.
- **Soulaf** : Le POS il définit les voies primaires et secondaires, les espaces verts, COS, CES, hauteur et zoning. Le zoning avant se faisait uniquement par des hachures sur plan. Par exemple, une hachure d'une zone qui va accueillir le logement social. Maintenant, on fait jusqu'à des suggestions d'implantation.
- **Auteur** : Est-elle respectée ?
- **Soulaf** : Non. En fait, elle figure dans le plan. Mais le choix de terrain se fait au niveau d'un bureau ici, dans notre direction qui s'appelle le bureau des choix de terrain. Ils sortent avec le promoteur pour valider l'emplacement du logement par exemple. Ils s'orientent grâce au POS. La question est : dans la zone hachurée comment et où va s'implanter la promotion ? Le promoteur fait une proposition après la validation du choix de terrain. Il fait concrètement un catalogue, une étude.
- **Lamine** : Il la dépose au niveau du bureau d'architecture et après au niveau du permis de construire. Le premier, fait ses réserves au début et le second, quand il termine pour la conformité.
- **Auteur** : La DUAC suit le projet alors du début à la fin ?
- **Soulaf** : On va du macro au micro. Choix de terrain, après, le promoteur dépose le catalogue dans le bureau d'architecture pour voir s'il a respecté les recommandations du POS et après, permis de construire pour le promoteur dans le bureau permis de construire.
- **Auteur** : Quelle évolution pour Ali Mendjeli maintenant ?
- **Soulaf** : On a déjà consommé les terrains prévus dans le PDAU jusqu'à 2030. Je ne sais pas comment ils vont faire.
- **Auteur** : Surtout qu'il y a la réapparition des bidonvilles

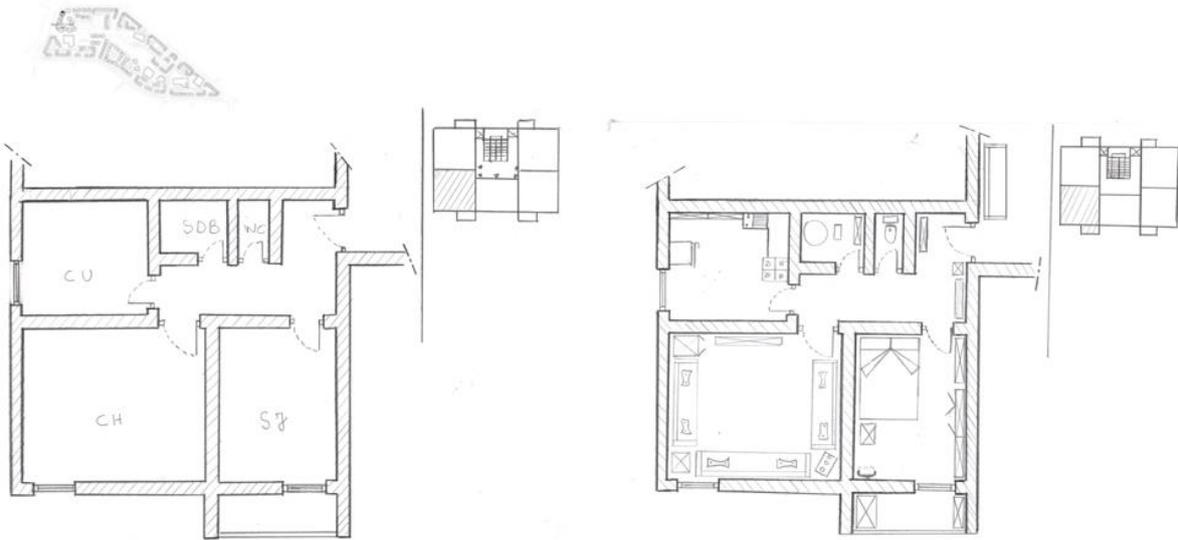
- **Soulef :** Cette fois, on est incapable d'agir, on n'a plus de terrain. Il n'est pas encore approuvé alors qu'il est déjà saturé. Maintenant, on va lancer les révisions seulement pour actualiser les POS. Parce que les POS comme le POS 1 peuvent juridiquement être révisés après 5 ans de leur création, s'il n'y a pas d'enquête avant. Donc le premier POS va être remplacé par un second qui reflète la réalité. Comme si on avait, après 5 ans entamés des travaux de renouvellement urbain et on est en train d'actualiser le POS. Alors qu'il est comme cela depuis le début. On triche un peu avec la loi. Généralement, il n'y a jamais d'enquête dans les 5 ans.

6- Schémas des logements relevés au niveau de Ali Mendjeli

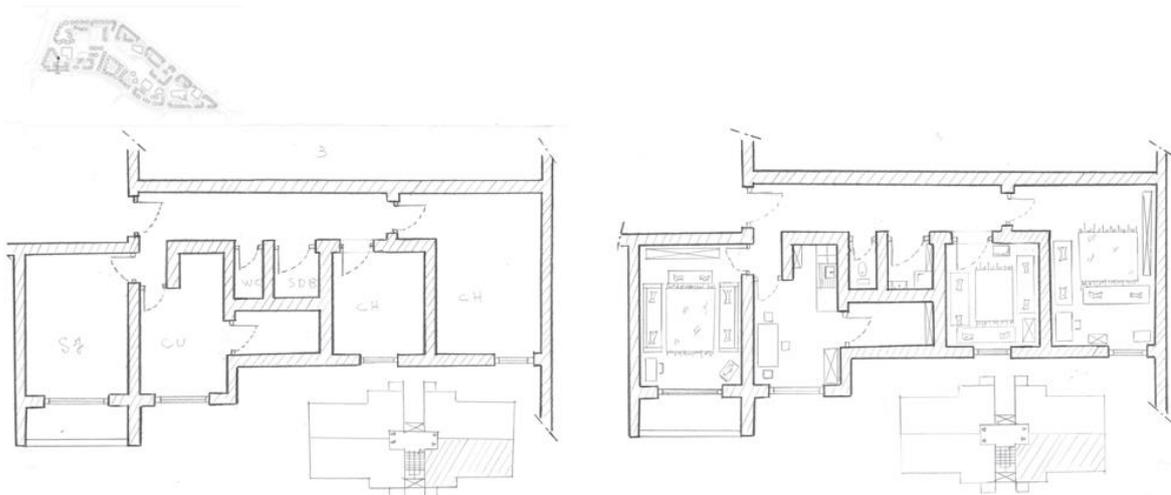
Cas numéro 1 Hamza :



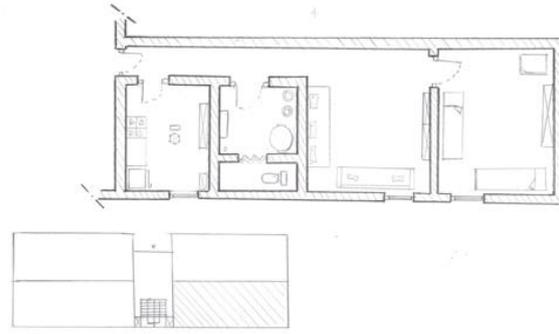
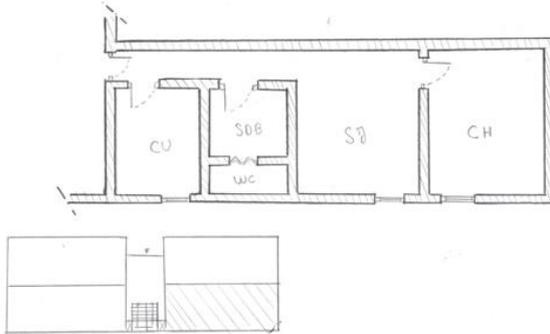
Cas numéro 2 Rabah :



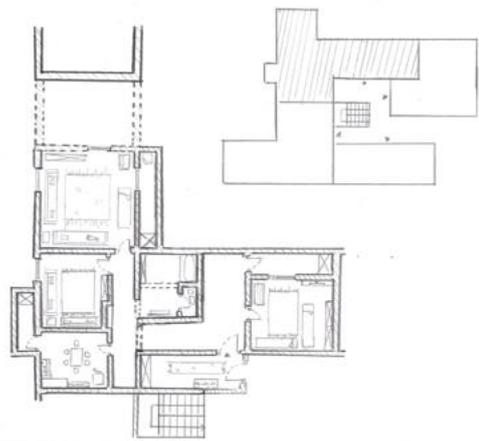
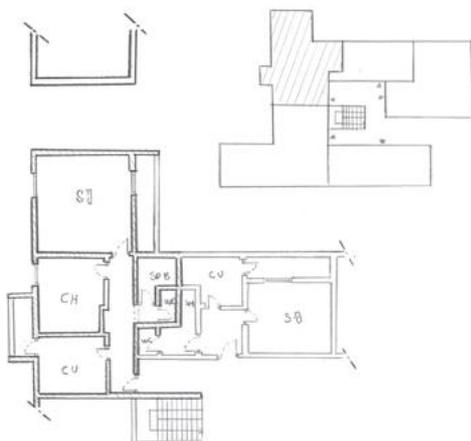
Cas numéro 3 Adel :



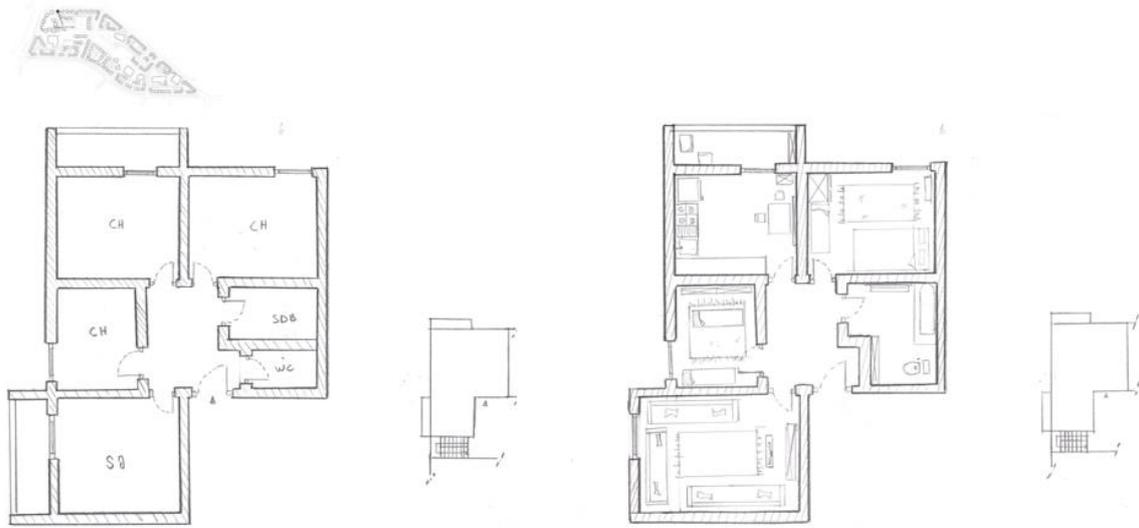
Cas numéro 4 Mouloud :



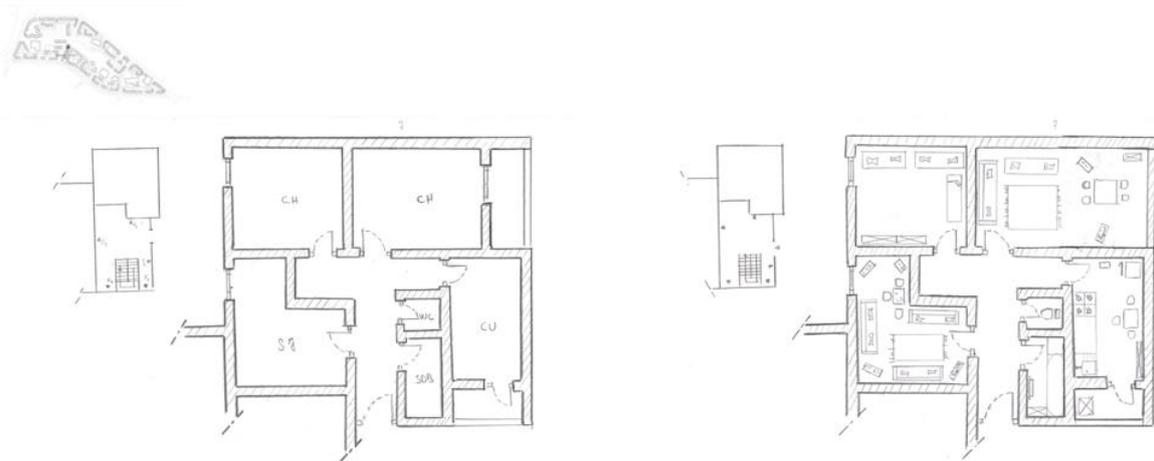
Cas numéro 5 Boubekeur :



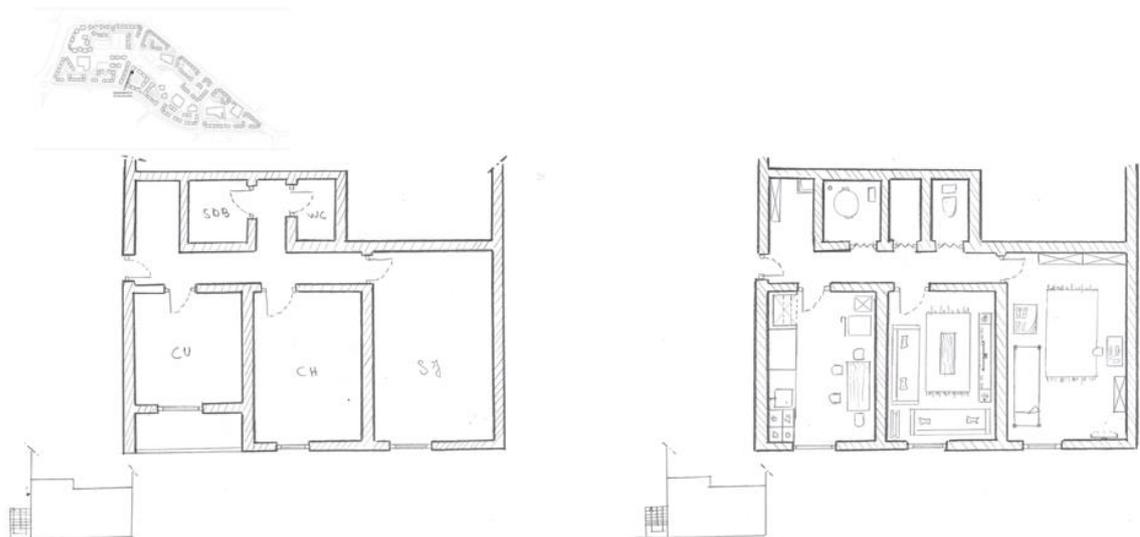
Cas numéro 6 Bouchama :



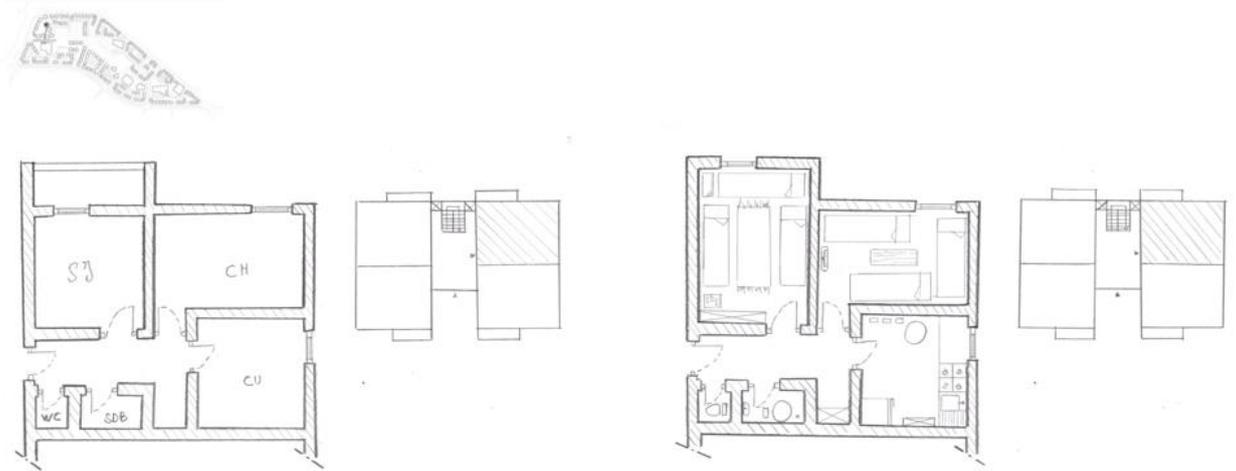
Cas numéro 7 Fouzia :



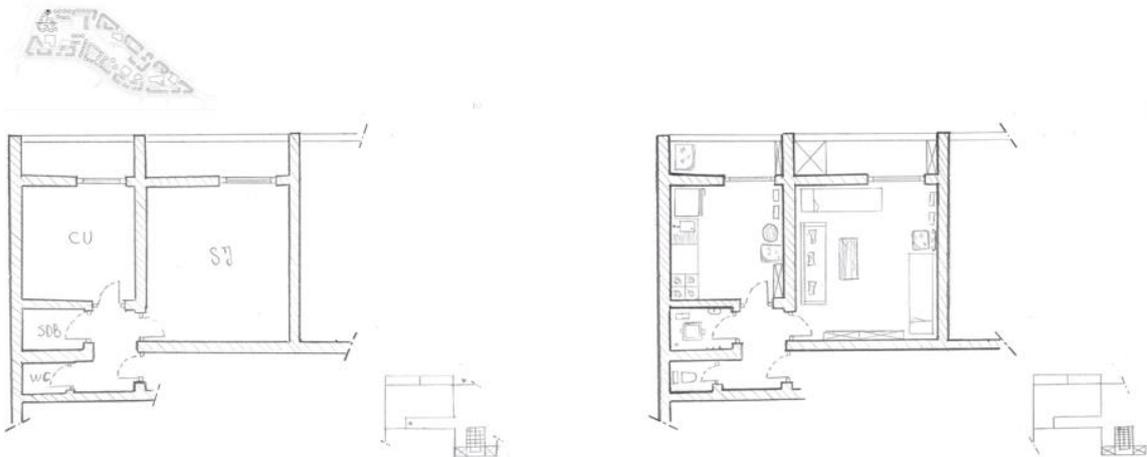
Cas numéro 8 Hamid :



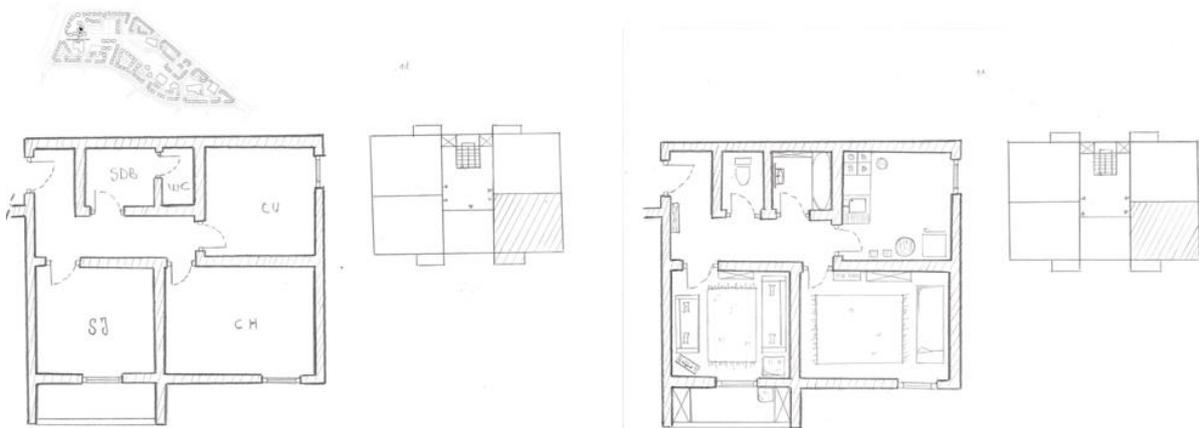
Cas numéro 9 Kamel :



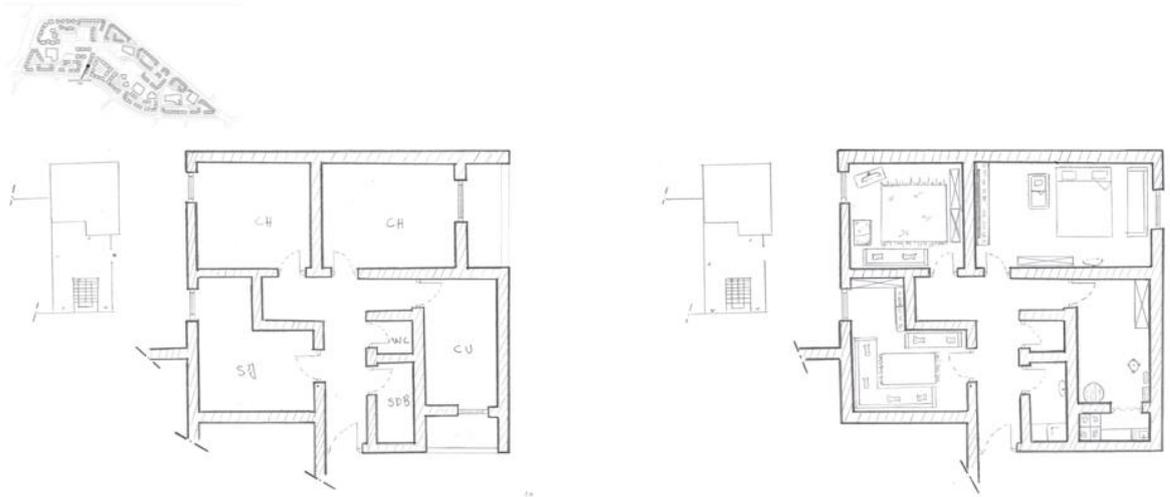
Cas numéro 10 Mohamed Cherif :



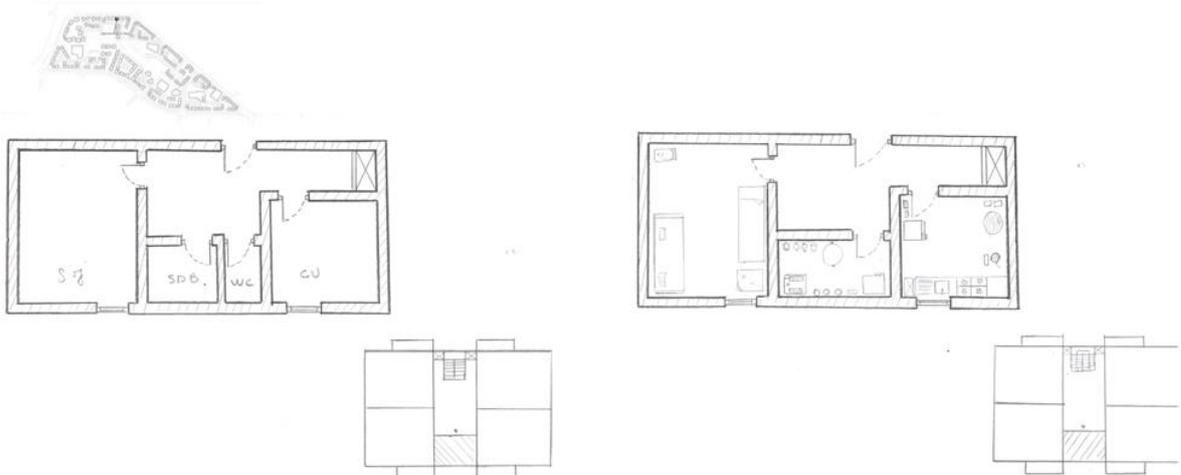
Cas numéro 11 Abdelhak :



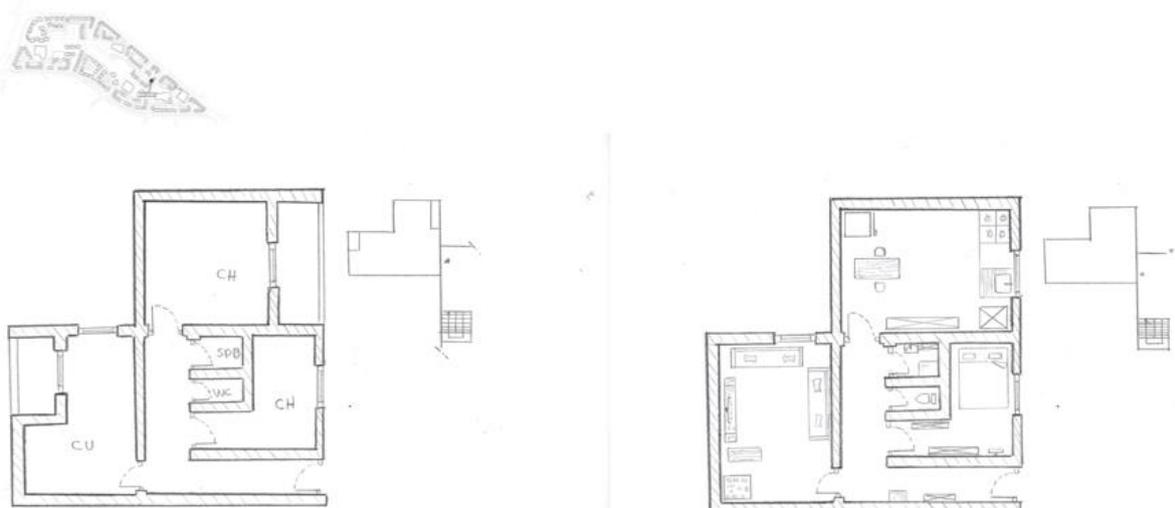
Cas numéro 12 Souad :



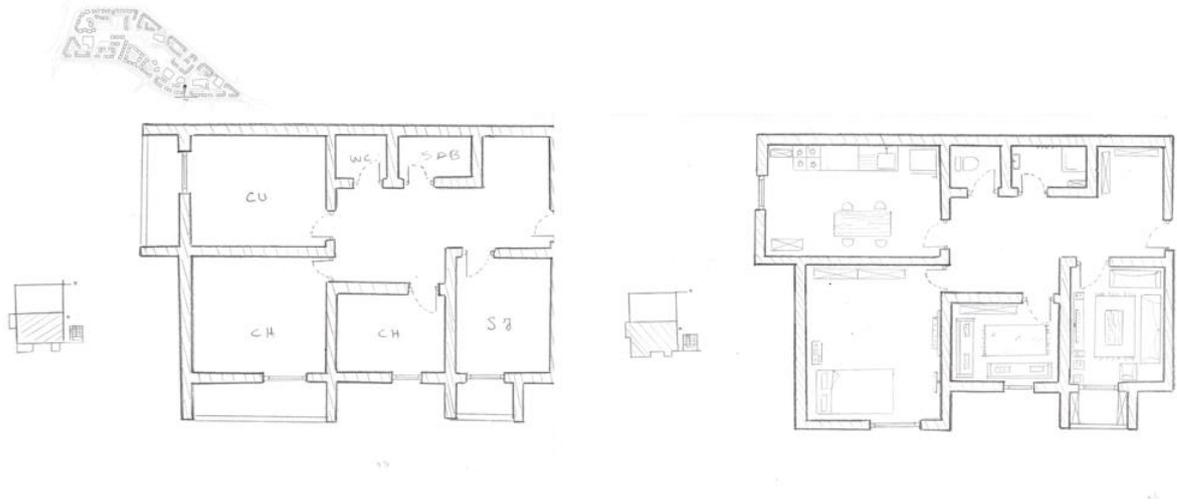
Cas numéro 13 Samir :



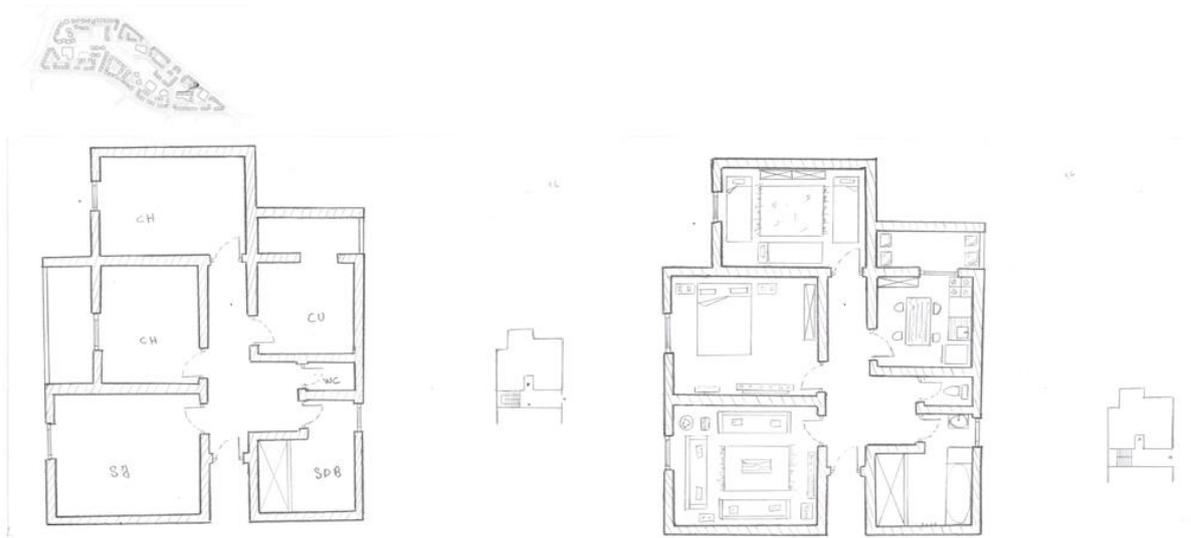
Cas numéro 14 Hichem :



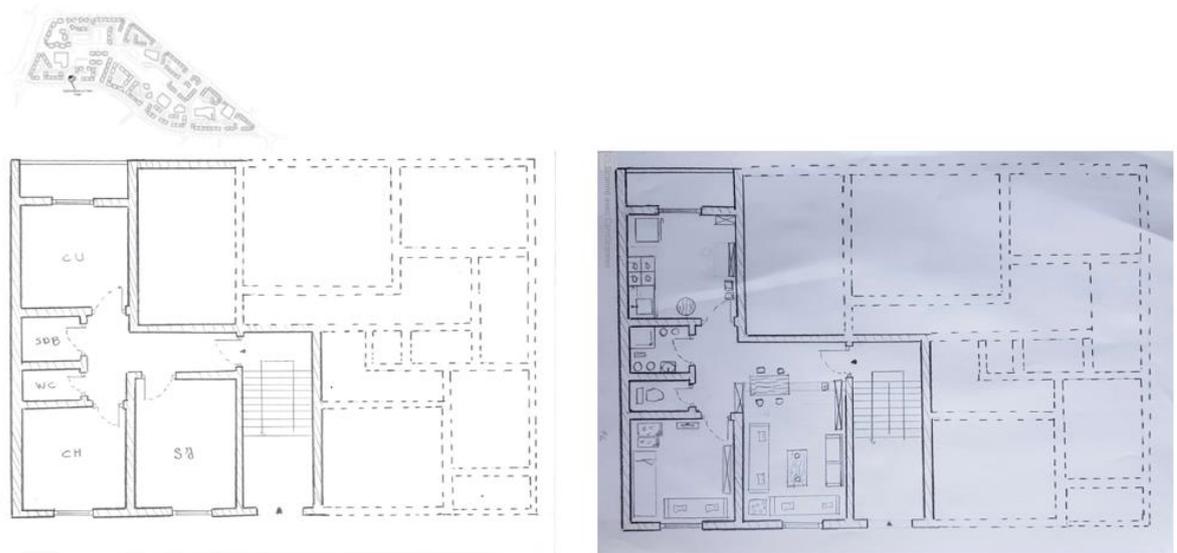
Cas numéro 15 Fayçal :



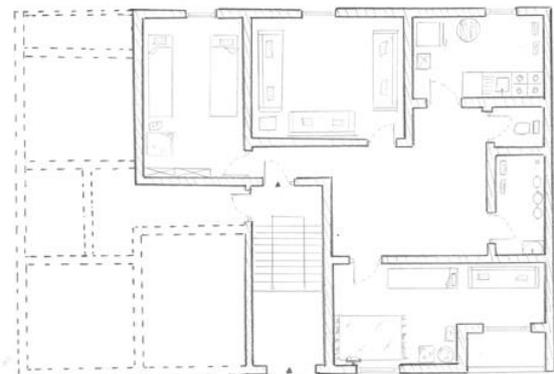
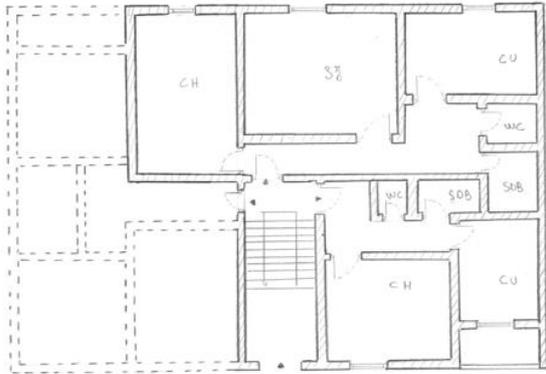
Cas numéro 16 Azzouz :



Cas numéro 17 Aicha :

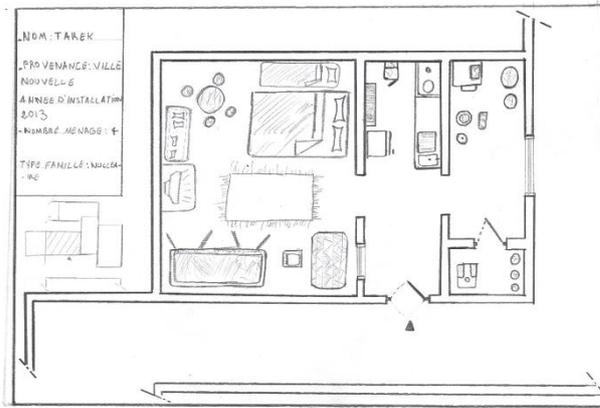


Cas numéro 18 Khaoula :

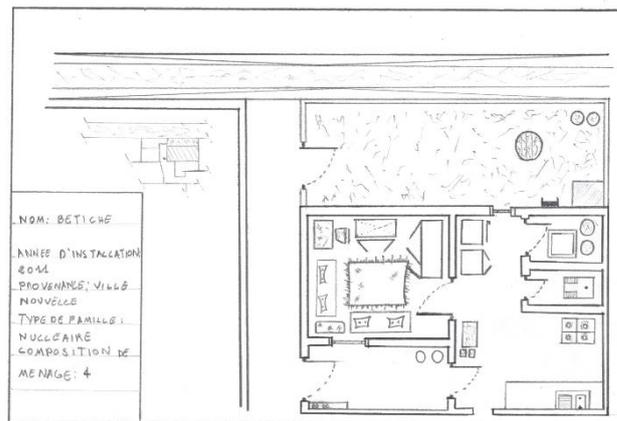


7- Schémas des baraques relevées au niveau du bidonville Guettar El Ayché

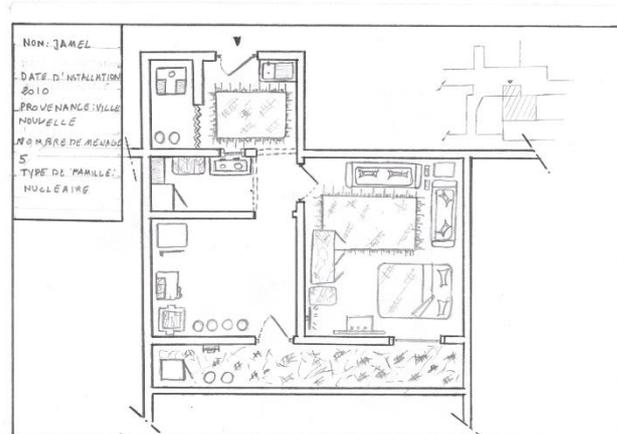
Cas numéro 1 Jamal :

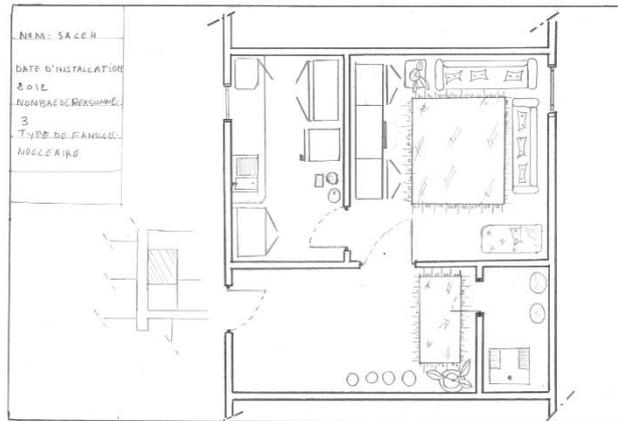


Cas numéro 2 Jamal :



Cas numéro 3 Beriche :



Cas numéro 4 Salah :**Cas numéro 5 Toufik :**